PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2018 **PÉRIODIQUE n°1** **31 janvier 2018**

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité - Arrêtés 1

2. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Direction générale opérationnelle pouvoirs locaux, action sociale et santé – Département de la gestion et des finances des pouvoirs locaux

Objet : Budget 2018 2

3. CONSEIL PROVINCIAL - Résolutions n° 1 à 26

1. Résolution relative au budget 2018 de la Province du Brabant wallon 4

2. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2016 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées 5

3. Résolution relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe 370

4. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Odyssea 373

5. Résolution relative à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 de la Provinciale Brabançonne d'Energie 378

6. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 6 décembre 2017 380

7. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) du 5 décembre 2017 381

8. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 20 décembre 2017 382

9. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) du 20 décembre 2017 383

10. Résolution relative la convention entre les différents acteurs concernés portant sur les tickets combinés du champ de bataille de Waterloo pour la période 2017/2018 385

11. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Baladins du Miroir 393

12. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Laure Nobels 398

Editeur responsable : Annick Noël - Directrice générale - Parc des Collines - Bâtiment Archimède, Place du Brabant wallon, 1 (anciennement avenue Einstein, 2) - 1300 WAVRE

13. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 12 décembre 2017 403

14. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon du 20 décembre 2017 404

15. Résolution relative à la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds 406

16. Résolution relative à la rupture de commun accord à dater du 31 décembre 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon.et l'a.s.b.l. Eco-Mobile 413

17. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.) 414

18. Résolution relative à l'avenant n° 1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité 419

19. Résolution relative à l'apport d'universalité de Made in BW a.s.b.l. en faveur de Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l., ainsi qu'à la dissolution de Made in BW a.s.b.l. 426

20. Résolution relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon 427

21. Résolution relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon 429

22. Résolution relative au contrat-programme 2016-2020 conclu entre la Communauté française, la Province du Brabant wallon, les Communes de Jodoigne et Orp-Jauche et le Centre culturel de Jodoigne 431

23. Résolution relative à l'avenant n°4 au contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Festival du film Humains en Sociétés 433

24. Résolution portant le règlement provincial relatif au subventionnement et à la labellisation des communes du Brabant wallon dans le cadre de l'opération « Villes et Villages Fleuris » encourageant le fleurissement, la végétalisation, l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie 435

25. Résolution modifiant l'annexe 2 de la résolution du 30 novembre 2017 relative à la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds 440

26.Résolution relative à l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la Province du Brabant wallon et le Musée d'Interprétation Archéologique du Brabant wallon 442

27. Résolution relative à la convention de mise à disposition d'un espace de stockage en faveur de l'a.s.b.l. BESACE 445

28. Résolution relative à la convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Ultrason 449

29. Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW 454

30. Résolution relative au retrait de la Province du Brabant wallon de la Fondation Joseph Denamur 457

Editeur responsable : Annick Noël - Directrice générale - Parc des Collines - Bâtiment Archimède,
Place du Brabant wallon, 1 (anciennement avenue Einstein, 2) - 1300 WAVRE

4. CONSEIL PROVINCIAL - Questions - réponses

Séance du 1er juin 2017

Question n°7 relative à l'observation de la santé en Wallonie 458

Réponse à la question n°7 relative à l'observation de la santé en Wallonie 459

Séance du 31 août 2017

Question n°8 relative à la fusion IBW – IECBW et la gouvernance publique 460

Réponse à la question n°8 relative à la fusion IBW – IECBW et la gouvernance publique 460

Question n°9 relative à la réforme des Provinces 461

Question n°10 relative à la réforme des Provinces 461

Réponse aux questions n°9 et n°10 relatives à la réforme des Provinces 462

Séance du 28 septembre 2017

Question n°11 relative à l'option « hockey » de l'IPAM à Nivelles 463

Réponse à la question n°11 relative à l'option « hochey » de l'IPAM à Nivelles 463

Question n°12 relative aux travaux du RER en Brabant wallon 464

Réponse à la question n°12 relative aux travaux du RER en Brabant wallon 465

Question de fin de séance n°2 relative à la Tournée digitale Belgium 465

Réponse à la question de fin de séance n°2 relative à la Tournée digitale Belgium 465

Séance du 26 octobre 2017

Question n°13 relative à l'amélioration de la mobilité vers Bruxelles 466

Réponse à la question n°13 relative à l'amélioration de la mobilité vers Bruxelles 466

Question n°14 relative au Château de Rixensart 467

Réponse à la question n°14 relative au Château de Rixensart 468

Question n°15 relative à la croissance en Brabant wallon, n°16 relative au Salon de l'Emploi « Jobs 2017 » et n°17 relative aux points noeuds 468

Réponse à la question n°15 relative à la croissance en Brabant wallon 469

Réponse à la question n°16 relative au Salon de l'Emploi « Jobs 2017 » 469

Réponse à la question n°17 relative aux points nœuds 470

Question de fin de séance n°3 relative aux réfugiés en Brabant wallon 470

Réponse à la question de fin de séance n°3 relative aux réfugiés en Brabant wallon 471

Editeur responsable : Annick Noël - Directrice générale - Parc des Collines - Bâtiment Archimède, Place du Brabant wallon, 1 (anciennement avenue Einstein, 2) - 1300 WAVRE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité - Arrêtés

- **Arrêté Tutelle ZS/MB2-2017/224888**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 8 décembre 2017, la délibération du conseil de la zone de secours du Brabant wallon en date du 23 octobre 2017, concernant la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2017, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZS/B2018/224889**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 11 décembre 2017, la délibération du conseil de la zone de secours du Brabant wallon en date du 23 octobre 2017, concernant le budget zonal pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/225455**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 12 décembre 2017, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnes » en date du 16 novembre 2017, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/225760**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 19 décembre 2017, la délibération du Conseil de police de la zone « Nivelles – Genappe » en date du 14 novembre 2017, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2016/222376**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 10 janvier 2018, la délibération du Conseil communal de Waterloo en date du 26 juin 2017, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2016, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/226269**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 11 janvier 2018, la délibération du Conseil communal de Waterloo en date du 18 décembre 2017, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/D/226265**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 12 janvier 2018, la délibération du Conseil communal de Grez-Doiceau en date du 12 décembre 2017, concernant le dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnes » pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/D/226203**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 12 janvier 2018, la délibération du Conseil communal de Beauvechain en date du 18 décembre 2017, concernant le dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnes » pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/226394**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 16 janvier 2018, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 18 décembre 2017, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2018, est approuvée.

2. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Direction générale opérationnelle pouvoirs locaux, action sociale et santé – Département de la gestion et des finances des pouvoirs locaux

Objet : Budget 2018

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu le budget, pour l'exercice 2018, de la province du Brabant wallon, voté en séance du Conseil provincial en date du 30 novembre 2017, et parvenu complet à l'autorité de tutelle le 8 décembre 2017 ;

Considérant que ledit budget se clôture avec un boni global au service ordinaire de 35.111,00 € et un boni global au service extraordinaire de 7.936,00 € ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget respecte les obligations édictées par les arrêtés royaux n°s 110 et 145 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes, et aux agglomérations et fédérations de communes ;

Considérant que les résultats budgétaires susmentionnés figurent dans la résolution du 30 novembre 2017 susvisée, et qu'aucune correction ne doit donc être apportée à ceux-ci ;

Considérant, en définitive, que la résolution du 30 novembre 2017 par laquelle le Conseil provincial de la province du Brabant wallon arrête le budget provincial relatif à l'exercice 2018 ne viole pas la loi ni ne blesse l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1er : Le budget, pour l'exercice 2018, de la province du Brabant Wallon, voté en séance du Conseil provincial en date du 30 novembre 2017, est **APPROUVE** comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

1) Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes Dépenses	150 823 878.00 150 612 740.00	Résultats :	211 138.00
Exercices antérieurs	Recettes Dépenses	213 973.00 1 390 000.00	Résultats :	-1 176 027.00
Prélèvements	Recettes Dépenses	1 000 000.00 0.00	Résultats :	1 000 000.00
Global	Recettes Dépenses	152 037 851.00 152 002 740.00	Résultats :	35 111.00

2) Solde des provisions après les présentes modifications budgétaires

- Provisions : 14 770 387.76

SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes Dépenses	25 009 050.00 33 544 450.00	**Résultats :**	-8 535 400.00
Exercices antérieurs	Recettes Dépenses	7 936.00 0.00	**Résultats :**	7 936.00
Prélèvements	Recettes Dépenses	8 535 400.00 0.00	**Résultats :**	8 535 400.00
Global	Recettes Dépenses	33 552 386.00 33 544 450.00	**Résultats :**	7 936.00

Le solde des fonds de réserve ordinaires et extraordinaires est de 23.162.168,07 €.

Art. 2. : L'attention des autorités provinciales est attirée sur les points suivants :

a) Malgré le règlement-taxe sur les pylônes qui a été approuvé le 25 novembre 2013 pour la période 2014-2019, il vous est demandé de bien vouloir vous conformer à la circulaire budgétaire qui précise que cette taxe n'a plus lieu d'être.

b) La stabilisation de la charge de la dette. Ce principe n'est pas respecté par la Province. Si on peut accepter ce non respect, il est néanmoins souhaitable que les autorités provinciales restent vigilantes à ce sujet.

Art. 3. : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil provincial de la province du Brabant wallon en marge de l'acte concerné.

Art. 4. : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 5. : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial du Brabant wallon.

Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.

Art. 6. : Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes.

Namur, le 8 janvier 2018

Valérie DE BUE

3. CONSEIL PROVINCIAL - Résolutions n° 1 à 26

1. Résolution relative au budget 2018 de la Province du Brabant wallon

(Finances - budget)

Vu les articles 10, 170, §3 et 172 de la Constitution ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement l'article L2231-6 ;

Vu les arrêtés royaux 110 et 145 des 13 et 20 décembre 1982 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la circulaire du Ministère des Pouvoirs locaux et de la Ville du 24 août 2017 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2018 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon approuvé par le Collège provincial le 18 septembre 2014 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice générale en date du 16 novembre 2017 ;

Vu l'avis rendu par la Cour des comptes en date du 22 novembre 2017 ;

Vu les procès-verbaux des Conseils consultatifs de la Mobilité, de l'Economie et de l'enseignement des 9 novembre 2017, 21 novembre 2017 et 28 novembre 2017 ;

Vu la déclaration de politique générale 2018 prononcée par le Collège provincial devant le Conseil provincial en sa séance du 30 novembre 2017 et justifiant des voies et moyens proposés pour l'exercice budgétaire 2018 ;

Considérant qu'en application de l'article 12 de l'arrêté royal du 02 juin 1999, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 octobre 2017 ; qu'en date du 06 novembre 2017, le Directeur financier a remis son avis ;

Considérant que le Comité de direction a été consulté le 26 septembre 2017 dans le cadre d'une réunion commune avec le Collège provincial ; que son avis ont en outre été sollicité et pris en considération par le Collège ;

Considérant que le budget est présenté à l'équilibre tant à l'exercice propre qu'au global ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation conformément à l'article L3131-1, §2, 1° du C.D.L.D. ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 23 oui et 8 non ;

A la majorité,

ARRETE :

Article 1er- Le tableau du service ordinaire du budget 2018 de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé à la présente résolution, est approuvé. Les recettes s'élèvent à 152.037.851 € et les dépenses à 152.002.740 €, ce qui dégage un boni de 35.111 €.

Article 2- Le tableau du service extraordinaire du budget 2018 de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé à la présente résolution, est approuvé. Les recettes s'élèvent à 33.552.386 € et les dépenses à 33.544.450 €, ce qui dégage un boni de 7.936 €.

Article 3 - En application de l'article L2231-9, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial :

- communiquera le présent budget, dans les cinq jours de son approbation, aux organisations syndicales représentatives ;

- organisera, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du budget aux autorités de tutelle, une séance d'information présentant et expliquant le présent budget.

Article 4 - En application de l'article L2231-9, §1er, du Code de la démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial veillera :

- à l'insertion au Bulletin provincial du budget, dans le mois qui suit son approbation ;

- au dépôt de ce budget aux archives de l'administration de la Région wallonne.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

2. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2016 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées

(Rapports d'évaluation – contrats de gestion – Associations subventionnées)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu que l'avis favorable de la Directrice générale est repris individuellement dans chaque proposition de résolution reprise en annexe ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la motivation formelle de chaque rapport d'évaluation est reprise individuellement dans les propositions de résolution ci-annexées ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

A la majorité,

ARRETE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2016 repris dans le tableau récapitulatif tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

BÉNÉFICIAIRE	CONTRAT DE GESTION	MENTION PROPOSÉE	RÉF. NC	ANNEXE N°
Groupe politique MR	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19238	2
Groupe politique PS	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19329	3
Groupe politique ECOLO	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19095	4
Groupe politique CDH	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19069	5
Association des Provinces wallonnes	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19047	6
TV com	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18975	7
Service d'Accrochage scolaire du Brabant wallon (SAS BW)	contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018	favorable	19053	8
Université de Liège	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19498	9
a.s.b.l. Contrat de rivière Senne	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18678	10
a.s.b.l. Contrat de rivières Dyle-Gette	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	18631	11
Université Catholique de Louvain	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	18670	12
Université Catholique de Louvain	Contrat de gestion 2012-2014	favorable	19087	13

a.s.b.l. « Improvisation.be »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19064	14
a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19076	15
a.s.b.l. « Macamagie »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19075	16
a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »	Contrat de gestion 2011-2013	favorable	19058	17
a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »	Contrat de gestion 2011-2013	favorable	19287	18
Fondation Laure Nobels	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19074	19
a.s.b.l. « PromoLecture »	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19084	20
a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19085	21
a.s.b.l. « La Chaloupe »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19066	22
« Fondation d'utilité publique Folon »	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19059	23
a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19054	24

a.s.b.l. Vélo Club Blancs Gilets	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19486	25
a.s.b.l. « Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19081	26
Baladins du miroir	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19055	27
Fondation d'utilité publique Chapelle Musicale Reine Elisabeth	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19508	28
Odyssea	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19082	29
a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19090	30
a.s.b.l. Infor Jeunes	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19065	31
a.s.b.l. « Espace culturel du Biéreau »	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19056	32
a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.)	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19042	33
a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19057	34
a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19062	35

a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19046	36
a.s.b.l. Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19033	37
a.s.b.l. Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19043	38
a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19041	39
a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19048	40
s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815	Contrat de gestion 2014-2016	favorable avec remarques	19061	41
a.s.b.l. Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique)	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19552	42
a.s.b.l. Parc à Mitrailles	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	18709	43
a.s.b.l. Brabant wallon Agro-Qualité	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18615	44
Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18955	45
s.c.r.l. Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.)	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18987	46

a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove)	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18662	47
a.s.b.l. Africa Rise	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19035	48
a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18968	49
a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (U.C.M.)	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18708	50
a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (Fostering Ideas)	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18804	51
Créa-Job asbl	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18365	52
Mind & Market	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18794	53
Commune de Lasne et a.s.b.l. R.E.D.	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	17148	54
Ecole de Maîtrise Automobile s.a. (EMA)	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18765	55
a.s.b.l. Pro Vélo	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18188	56
a.s.b.l. Made in BW	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	18673	57

a.s.b.l. Eco-Mobile	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	18887	58
asbl Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB)	Contrat de gestion 2015-2017	favorable	19023	59
Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l.	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18714	61
Agence immobilière sociale du Brabant wallon asbl	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18596	62
Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.).	Contrat de gestion 2014-2016	Favorable avec remarques	18941	63
Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18460	64
a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18738	65
a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18758	66
a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18897	67
a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »	Contrat de gestion 2016-2018	favorable	19103	68
a.s.b.l. Le Renivaux	Contrat de gestion 2012-2014	favorable	18761	69
CPAS de Chaumont-Gistoux	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	18688	70

Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl	Contrat de gestion 2014-2016	favorable	19073	71

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2017 (NC 19238) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le groupe politique MR a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;

- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;

- pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;

- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique MR a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 13 juillet 2017 ;

- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 10 octobre 2016, le solde en date du 19 janvier 2017 ;

- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :

    1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 10 octobre 2016 ;

    2. Le groupe politique MR a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider une partie de la dotation en sa séance du 10 octobre 2016, et le solde le 29 juin 2017.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°3 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2017 (NC 19329) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le groupe politique PS a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;

- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;

- pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;

- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique PS a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 26 octobre 2017 ;

- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 8 décembre 2016 et la seconde en date du 22 juin 2017 ;

- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :

    1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 10 octobre 2016 ;

    2. Le groupe politique PS a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider une partie de la dotation en sa séance du 10 octobre 2016, et le solde le 08 décembre 2016.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°4 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 10 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19095) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le groupe politique ECOLO a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;

- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;

- pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;

- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 1er décembre 2016 ;

- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La totalité de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 13 avril 2017 ;

- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :

    1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 1er décembre 2016 ;

    2. Le groupe politique ECOLO a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde de la dotation en sa séance du 13 avril 2017.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 10 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19069) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le groupe politique CDH a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;

- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;

- pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;

- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 14 septembre 2017 ;

- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 26 juillet 2016, la seconde tranche en date du 10 octobre 2016, la troisième en date du 19 janvier 2017, la quatrième en date du 13 avril 2017 et la cinquième en date du 31 août 2017 ;

- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :

    1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 26 juillet 2016 ;

2. Le groupe politique CDH a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde de la dotation en sa séance du 16 mars 2017.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°6 à la résolution n°76/1/17

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu les statuts de l'Association des Provinces Wallonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 30 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 19047) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'Association des Provinces Wallonnes a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs :

- Evolution de la notoriété de l'institution provinciale auprès de la population ;

- Etat de la concertation avec les autorités supérieures : Etat fédéral, Région wallonne, Communauté française.

2. Indicateurs quantitatifs :

- Inventaire des représentations des provinces assurées par l'A.P.W. dans des réunions auprès des autorités supérieures ;

- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;

- Nombre d'activités participant à l'opération « Place aux enfants » ;

- Colloque annuel : jour; thème; nombre de participants ;

- Inventaire des publications de l'A.P.W.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- Le rapport d'activités ;

- Les comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- *Évolution de la notoriété de l'institution provinciale auprès de la population*

L'APW a organisé un stand « *Les provinces sont là!* » au salon des mandataires qui s'est déroulé les 18 et 19 février. Elle a également contribué à l'organisation de la présence des provinces à la Foire agricole et forestière de Libramont en juillet 2016.

- *État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne, Communauté française.*

  - Soutien au volontariat

Depuis 2007, l'APW coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement, aux petites associations, une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2016, ce sont plus de 130 000 bénévoles qui ont bénéficié de l'assurance gratuite, permettant ainsi à des activités sociales, culturelles et sportives de proximité de se tenir dans les meilleures conditions.

  - Remise d'avis

Depuis le début de l'année 2015, il n'y a plus de base légale formalisant la consultation obligatoire des provinces pour tous les textes législatifs les concernant et ce, en raison de la suspension du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne.

Tout au long de l'année 2016, l'APW a donc rappelé au Gouvernement de la Région wallonne l'importance de consulter les pouvoirs locaux, dans un délai raisonnable, en attente de l'adoption du projet de décret visant à réformer la fonction consultative qui consacre l'Association des Provinces wallonnes en tant qu'organe consultatif.

En vertu dudit projet de décret, l'APW devra donc être consultée sur tout avant-projet de décret, d'arrêté ou de circulaire susceptible d'influencer les finances ou la gestion des provinces ainsi que sur les propositions de décrets les concernant lorsque le Parlement le requiert.

En 2016, l'APW a remis des avis portant sur :

- l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatives aux élections locales ;
- la révision du cadre législatif des cours d'eau ;
- l'avant-projet de décret relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;
- le Code wallon du Tourisme ;
- les villes de demain (cadre stratégique pour une politique de la ville en Wallonie) ;
- l'avant-projet de décret modifiant les livres I et II du Code de l'environnement, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la

nature, le décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels ainsi que le Code wallon de l'Agriculture, en ce qui concerne les cours d'eau ;

- l'avant-projet de décret modifiant le décret-cadre du 10 avril 2013 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène ;
- l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à la publicité de l'administration - l'avant-projet de décret relatif à la publicité des organismes publics pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution - l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 1998 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission d'accès aux documents administratifs - l'avant-projet d'arrêté fixant le montant de la rétribution à réclamer en exécution du décret du 30 mars 1995 relatif à la transparence administrative et à l'accès aux documents administratifs ;
- le Code de Développement territorial, partie réglementaire (deuxième lecture) ;
- l'avant-projet de décret portant diverses mesures relatives aux pouvoirs locaux ;
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'hébergement des personnes en difficultés sociales ;
- l'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2017 ;
- la réforme de la procédure judiciaire d'expropriation.

2. Indicateurs quantitatifs

- *Inventaire des représentations des provinces assurées par l'A.P.W. dans des réunions auprès des autorités supérieures*

  - L'APW est représentée :

- Au sein du Centre d'Actions touristiques des Provinces wallonnes (CATPW)
- Au sein du Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau
- Au sein du Comité de gestion de l'ORPSS
- Au sein du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (FEDER)
- Au sein de la commission des sites Natura 2000
- Au sein de la Commission de Promotion de la Santé à l'École
- Au sein de la Commission des Marchés publics-Fédéral
- Au sein de la Commission des Marchés publics- Région wallonne
- Au sein de la Commission nationale pour les Droits de l'enfant
- Au sein des Commissions wallonnes de la Santé et de l'Action sociale : Parmi celles-ci, l'APW est représentée au sein de 4 commissions sur 5, à savoir :
  - la commission wallonne de la santé (secteur santé mentale)
  - la commission wallonne de l'action sociale
  - la commission wallonne de la famille
  - la commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

- au sein du Conseil Régional de la Formation (CRF)
- Au sein du Conseil supérieur de la Promotion de la Santé
- Au sein du Conseil supérieur du logement
- Au sein du groupe de Travail Technique Santé, Habitat, service aux citoyens dans le cadre de la Coopération Wallonie – Champagne-Ardenne
- Au sein de l'École d'Administration publique
- Au sein de l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO)
- Au sein de l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC)
- Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI)
- Comité C.

- *Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux*

    - Groupes de travail thématiques

Des groupes de travail se sont réunis pour traiter des matières telles que les cours d'eau non navigables, les fonctionnaires sanctionnateurs, la formation, la culture, les indicateurs-experts, les relations internationales, les ressources humaines, la santé et le social, le tourisme et Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP).

    - Tour des provinces

Cinq rencontres se sont déroulées en novembre et décembre 2016.

Le Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux, la DGO5 et l'APW ont été invités dans chacune des provinces pour une présentation basée sur un canevas commun, à savoir :

- volet 1 – Axes prioritaires : quelle évolution depuis leur définition en 2010/2011 ?
- volet 2 – Supracommunalité : quel organe de concertation province/communes et quelles actions mises en œuvre dans le cadre de l'affectation des 20 % du fonds des provinces (10 % pour les zones de secours et 10 % pour d'autres actions de supracommunalité) ?

L'objectif de ces rencontres n'était pas de définir, de manière stricte, la notion de supracommunalité mais plutôt d'en dessiner le contour, le périmètre ; la volonté étant de co-construire un modèle respectueux des spécificités provinciales.

- *Nombre d'activités participant à l'opération « Place aux enfants »*

Place aux enfants est une action de sensibilisation des enfants à la citoyenneté, organisée annuellement depuis 1995 par l'Association des Provinces wallonnes (APW), la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) et les provinces wallonnes.

Chaque troisième samedi d'octobre, cette journée ludique et pédagogique permet aux enfants âgés de 8 à 12 ans de partir à la découverte du « monde des adultes », de s'approprier ses espaces de travail et de culture, de participer concrètement à ses activités professionnelles, de comprendre les choix citoyens qui y sont faits.

Ce jour-là, encadrés par des accompagnateurs soucieux de susciter leur questionnement, les enfants partent à la rencontre d'hôtes d'un jour, acteurs locaux désireux de partager, avec eux, de manière active, leur métier, leur passion, leurs convictions... Pendant toute la journée, les enfants observent les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de leur quartier, de leur commune. Mais ils en deviennent aussi des acteurs incontournables.

Cette 22e édition de l'opération s'est déroulée le 15 octobre 2016 et a réuni 159 communes de Wallonie et de Bruxelles. Ce sont quelque 2 500 hôtes qui ont ouvert leurs portes à près de 13 000 enfants, encadrés par environ 2 600 accompagnateurs. Le thème de cette année était « Place aux enfants en mouvement ».

- *Colloque annuel :*

Le 30 novembre 2016, quelque 120 personnes se sont donné rendez-vous à Mons pour le colloque annuel de l'APW. Fil rouge de cette journée : « Quels outils de formation pour répondre aux besoins des pouvoirs locaux ? », avec, au programme, des réflexions sur le rôle de la formation comme outil d'amélioration constante des services rendus par les pouvoirs locaux et un partage de bonnes pratiques sur la manière de l'inscrire et de la mettre en œuvre dans un plan stratégique.

En effet, la question de la formation des agents des pouvoirs locaux constitue un axe fort de la politique des provinces dans leur démarche de supracommunalité et de soutien aux communes.

De plus, les provinces ont toujours été reconnues par la Wallonie comme opérateur de formation des agents des pouvoirs locaux et la dernière évaluation annuelle réalisée par le Conseil régional de la Formation démontre que plus de 80 % des participants interrogés se sont déclarés satisfaits, votre très satisfaits, de la qualité générale des formations.

Au fil des interventions de la matinée, la liste des bénéfices directs et indirects de la formation s'est allongée : motivation et implication des travailleurs, progression de carrière, remise des compétences à niveau, acquisition de nouvelles compétences, attraction des talents, échanges avec les autres agents, connaissance d'autres métiers,...

La matinée plénière s'est poursuivie avec quatre ateliers thématiques, moments d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques :

- comment réaliser un plan de formation efficace en adéquation avec les objectifs de son Institution ?
- réconcilier expertise et pédagogie des formateurs ;
- rôle des provinces : faire évoluer la pédagogie pour répondre aux attentes des pouvoirs locaux ;
- comment insuffler une culture de la formation dans toute la ligne hiérarchique ?

- *Inventaire des publications de l'A.P.W.*

- Un site internet ;
- Le bimestriel « Cinq à la Une » ;
- Une page Facebook.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl TV Com

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action n° 7.8.1.5. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl TV Com ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 €

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18975) ;

Considérant l''intention de poursuivre les activités organisées en 2017 pour l'exercice 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que TV Com a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et TV Com, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-216 entre la Province du Brabant wallon et TV Com

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Reconnaissance par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

2. Indicateurs quantitatifs

Nombre d'émissions ou de parties d'émissions
Nombre de présences et temps de présence du logo provincial sur les ondes de Tv Com

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Rapport d'activités
Comptes et bilans
Copies des émissions disponibles chez TV Com

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

Reconnaissance par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : TV Com est reconnu

2. Indicateurs quantitatifs

Nombre d'émissions ou de parties d'émissions : 468 JT et 283 programmes hebdomadaires

1) TV Com a assuré sa mission d'information notamment par l'organisation de journaux télévisés, d'émissions hebdomadaires d'information (« Hebdolitique », « Gradins », « le Journal des Régions », « l'Invité » et « la 52ème ») à l'intérieur de sa zone de diffusion.

2) TV Com a assuré une sensibilisation aux enjeux démocratiques en donnant la parole à des citoyens porteurs de valeurs et d'enjeux démocratiques dans l'émission l'Invité (ex. : Jean-Pascal Van Ypersele, Stéphane Crusnière, etc.) et en revenant sur des enjeux politiques locaux dans son émission « Hebdolitique ». TV Com a aussi diffusé, le mercredi en direct, les séances du Parlement de Wallonie. La nouveauté de 2016 a été de consacrer une émission spéciale aux Docteurs Honoris Causa de l'UCL.

3) TV Com a assuré la valorisation de la diversité culturelle, touristique, économique, sociale et environnementale du Brabant wallon notamment par le biais de ses émissions « Débranché », « l'Invité » et « D6Bels on stage ». Parmi les nouveaux projets de captation, il faut citer la captation de pièces de théâtre comme « Tournée générale » et « Hommage à jean Louvet ».

4) TV Com a assuré la captation de concerts, de spectacles théâtraux et d'événements culturels mettant en valeur les talents du Brabant wallon.

5) TV Com a assuré une action citoyenne et a fait participer la population notamment au moyen de la production et la diffusion d'émissions d'éducation permanente.

6) Plus spécifiquement au Brabant wallon, TV Com a assuré la captation de la Cérémonie des Orchidées, avec un espace interview lors de la soirée. TV Com a aussi réalisé les 6 capsules des défis de nos établissements scolaires dans le cadre de Viva for life et a participé sur le plan technique à la Soirée de Gala Viva for life.

Dans le cadre du partenariat avec le Brabant wallon, TV Com a assuré la visibilité avec le Brabant wallon pour la météo et Dbranché.

7) TV Com propose également des contenus sur son site Internet relooké en 2016 et sur les réseaux sociaux.

Nombre de présences et temps de présence du logo provincial sur les ondes de Tv Com :

Puisqu'il est difficile de chiffrer le nombre exact et le temps de passage sur antenne pour une année entière, le logo provincial apparait <u>au minimum</u> :

- dans l'Emission « Météo » : 15 passages par jour * 255 jours = 3.825 passages - durée du spot : 5 secondes (= 19 125 sec ou 318,75 min).
- dans l'Emission « Branché » : 52 émissions (nouvelles + rediffusions) * 16 diffusions par semaine = 832 passages - durée du spot : 5 secondes (= 4160 sec ou 69,3 min).
- dans la captation des Orchidées : 4 diffusion par an - durée du spot : 5 secondes (= 20 sec).

Ce qui fait un total de 23 305 sec ou 388,41 min.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 entre la Province du Brabant wallon et le Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifié par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'objectif opérationnel n° 3.1.4. et l'action n° 3.1.4.2. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 relative au contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl « Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon »;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 10 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation de l'année scolaire 2016-2017 établi par le Collège provincial en date du 16 novembre 2017 (NC 19053) ;

Considérant la note d'intention pour l'année scolaire 2017-2018 transmise en date du 18 septembre 2017 par la Directrice de l'asbl ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation pour l'année scolaire 2016-2017 précité, il convient de considérer que l'asbl SAS BW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion pour ce qui concerne l'année scolaire 2016-2017 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation de l'année scolaire 2016-2017 du contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion des années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs
   - rapport qualitatif sur les activités organisées par le SAS en vue de la réinsertion des élèves
   - un relevé, pour chaque élève réinséré, de la forme et du type d'enseignement avant la prise en charge par le SAS, la forme et le type d'enseignement dans lequel l'élève est réinséré, le niveau d'études et les difficultés rencontrées lors de la réinsertion

2. Indicateurs quantitatifs
   - Nombre d'élèves ayant été accompagnés par le SAS
   - Durée d'accompagnement des élèves pris en charge par le SAS
   - Nombre de rendez-vous avec les élèves
   - Nombre d'élèves ayant bénéficié du suivi du SAS et ayant réussi l'année scolaire
   - Nombre d'établissements ayant participé à la réintégration d'élèves en décrochage dans le milieu scolaire

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- *rapport qualitatif sur les activités organisées par le SAS en vue de la réinsertion des élèves*

- Les entretiens individuels :

Les entretiens individuels ont pour objectifs de construire et d'évaluer le projet du jeune en lui permettant de prendre le temps de revenir sur les différents moments de prise en charge, sur son retour à l'école, de prendre du recul par rapport à ses difficultés et de tenter de trouver des solutions.

Un agent PMS Provincial ayant en charge les écoles du réseau provincial, à raison de 2 jours par semaine, a accompagné les jeunes au sein du SAS par des activités d'orientation, de questionnement du cadre et des règles, de mise en situation et des accompagnements individuels.

- Les entretiens familiaux :

Ceux-ci ont pour objectif de prendre connaissance de l'évolution du jeune dans sa sphère sociale et familiale. Ils visent le décodage des boucles interactionnelles redondantes qui mettent le système familial en difficulté. Après une réflexion sur l'impact de ses interactions, des alternatives sont proposées. Le SAS communique des informations sur les modalités de travail entrepris avec leur enfant et réévalue les objectifs de la prise en charge.

- un relevé, pour chaque élève réinséré, de la forme et du type d'enseignement avant la prise en charge par le SAS, la forme et le type d'enseignement dans lequel l'élève est réinséré, le niveau d'études et les difficultés rencontrées lors de la réinsertion

	Réseau	Age	Année d'étude *	Durée de l'accompagnement	Fréquences rencontres	Nbre de rencontres (jeune, parents, école, CPMS, hors école)	Nbre de contacts (jeune, parents, école, CPMS, hors école)
Jeune 1	Libre	16	3 P	31/08/16 au 16/03/17	tous les 15 jours	jeune : 10 parents : 2	jeune : plusieurs sms parents : 3 école : 1
Jeune 2	FWB	13	1	05/10/16 au 22/02/17	1x/mois	jeune : 3 parents : 1	parents : 3
Jeune 3	Libre	15	3 TT	23/08/16 au 18/05/17	1x/mois	jeune : 4 parents : 2	jeune : plusieurs sms parents : 4 école : 1
Jeune 4	Libre	15	3 P	05/10/16 au 28/08/17	aléatoire	jeune : 9 parents : 4 CPMS : 5	jeune : 2 parents : 8 CPMS : 6
Jeune 5	FWB	14	2 S	07/12/16 au 14/06/17	1x/mois	jeune : 4	jeune : plusieurs sms parents : 5

Jeune 6	FWB	15	3 P	14/12/16 au 22/03/17		jeune : 5 parents : 4	jeune : plusieurs sms
Jeune 7	Provincial	15	3 TT	07/02/17 au 18/05/17		jeune : 5 parents : 4	jeune : plusieurs sms parents : 5 école : 2 CPMS : 1
Jeune 8	Libre	16	3 P	15/02/17 au 30/06/17	vu 1x	jeune : 1 CPMS : 1	jeune : plusieurs sms
Jeune 9	IFAPME	16		10/01/17 au 04/05/17	vu 2x	jeune : 2	jeune : plusieurs appels sans réponse responsable légal : 2
Jeune 10	FWB	14	2	29/03/17 au 30/06/17		jeune : 4 parents : 2 école : 1	jeune : 3 parents : 2 école : 2 Hors enseignement : 2
Jeune 11	Libre	15	2	11/05/17 au 01/06/17	vu 1x	jeune : 1 CPMS : 1	jeune : sms et 1 appel CPMS : mails
Jeune 12	Ecole démocratique	15		01/09/16 au 28/11/16		jeune : 6 parents : 2	jeune : 3 parents : 1 école : 1

***P = professionnel**

TT = technique de transitions

S = 2ème secondaire supplémentaire

Tous les élèves, sauf 2 (jeune 2 → jury central et jeune 11 → retour au SAS), ont pu réintégrer leur école. Il existe un bref descriptif de l'accompagnement de chaque jeune dans le rapport d'activités du SAS mais, pour la plupart d'entre eux, on peut résumer les difficultés de la manière suivante : problèmes de comportements à l'école (4 jeunes) ou d'orientation (3 jeunes).

2. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre d'élèves ayant été accompagnés par le SAS*

34 jeunes ont été pris en charge par le SAS, 13 d'entre eux ont sollicité un accompagnement Post-SAS et 12 ont pu être pris en charge. Parmi ces 12 demandes, on peut compter 5 écoles du réseau libre, 1 du réseau provincial, 4 du réseau FWB, 1 du réseau de formation en alternance et 1 du réseau privé.

6 des élèves accompagnés par le SAS se trouvaient en 3ème secondaire lors de la prise en charge par le SAS.

- *Durée d'accompagnement des élèves pris en charge par le SAS et nombre de rendez-vous avec les élèves*

La durée d'accompagnement des élèves pris en charge pour le post-SAS a varié de 2 semaines à 10 mois, à raison, pour la majorité des cas, d'un rendez-vous tous les 15 jours ou d'un rendez-vous par mois. Lors de ces rencontres le CPMS et l'école ont été présents à plusieurs reprises.

- *Nombre d'élèves ayant bénéficié du suivi du SAS et ayant réussi l'année scolaire*

Sur les 12 élèves pris en charge par le SAS, 2 d'entre eux ont réussi leur réintégration et leur année scolaire. 8 élèves ont échoué leur année mais 4 d'entre eux ont pu trouver une meilleure orientation. 1 élève a mis fin au travail du SAS en cessant de se présenter aux rendez-vous et 1 seul élève a dû réintégrer le SAS.

- *Nombre d'établissements ayant participé à la réintégration d'élèves en décrochage dans le milieu scolaire*

Non réceptionné

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018, pour ce qui concerne l'année scolaire 2016-2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°9 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016 -2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 1er septembre 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 19498) ;

Considérant le rapport de la phase de scénarisation du projet transmis en date du 25 avril 2017 par l'Université de Liège ;

Considérant qu'au vu du rapport de scénarisation ainsi que du rapport d'évaluation 2016 précité, l'Université de Liège a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2016–2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Caractère inclusif des scenarii proposés,
- Praticabilité des scenarii proposés
- Qualité technologique novatrice des scenarii proposés,
- Impact énergétique de scenarii proposés ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Impact budgétaire des scenarii proposés,
- Durabilité des scenarii proposés ;

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapports établis au terme de chaque phase,
- Remarques formulées à leur propos par les parties prenantes,
- Procès-verbaux des réunions de suivi.

Rapport d'évaluation 2016

1. *Indicateurs qualitatifs : caractère inclusif des scenarii proposés, praticabilité des scenarii proposés, qualité technologique novatrice des scenarii proposés, impact énergétique de scenarii proposés.*

Le cahier des charges

L'objectif du projet

Pour rappel, le but de ce projet est de développer un concept et une stratégie inclusive pour redynamiser le site de l'ITP/la Hulpe en y déployant une fonction scolaire, une fonction culturelle et une fonction d'habitat. L'accompagnement de la mise en œuvre de l'étude fait partie de ce projet mais pas la mise en œuvre proprement dite.

Les scénarii qui seront développés dans cette étude technico-économique viseront à assurer un caractère inclusif au concept et à la stratégie, la cohérence entre les différentes initiatives, un réajustement et une réallocation des surfaces, une réduction des coûts énergétiques et la création de valeur économique.

Vu la fonction scolaire du site, l'agriculture urbaine et les jardins thérapeutiques seront inclus dans le projet.

Les parties prenantes

Les synergies entre les activités, et donc les interactions entre les parties prenantes, jouant un rôle primordial dans la redynamisation du site, les parties prenantes à des titres divers identifiées sont l'Institut Technique Provincial (ITP), le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR), l'Académie de musique de La Hulpe, l'API-BW, le service provincial de développement territorial, l'université de Liège, les citoyens …

Le phasage

La phase de **scénarisation** consiste à aligner les différentes parties prenantes avec les objectifs, et à identifier les scénarii les plus prometteurs. Les besoins de chaque partie seront entendus, analysés et décrits en toute transparence. Lors de cette phase le périmètre de l'étude sera aussi confirmé et 3 scénarii seront développés avec l'ensemble des parties prenantes. Chaque scénario correspondra à un concept et à une stratégie particuliers ;

La phase d'**évaluation** vise à collecter toutes les informations nécessaires et à réaliser l'évaluation qualitative et quantitative des 3 scénarii ;

La phase de **sélection** vise à faire un choix, à assurer le « buy-in » de toutes les parties prenantes, à présenter le concept et à établir un cahier des charges pour la mise en œuvre.

Les délivrables

La phase de scénarisation conclura sur la production d'un rapport décrivant les besoins et les scénarii sélectionnés et envisagés, et la présentation des 3 scénarii sélectionnés.

La phase de scénarisation

Entamée dès le 4e trimestre 2016, l'étude a conclu sur la production du délivrable attendu au terme de la phase de scénarisation examiné par le Collège provincial réuni le 15 juin 2017.

Organigramme de gestion du projet

Le chef de projet est l'Université de Liège.

Pour la Province du Brabant wallon, la coordination est assurée par le directeur général adjoint. Les parties prenantes sont la direction d'administration de l'enseignement, l'institut technique provincial, la direction d'administration de l'économie et du développement territorial, le service du développement territorial, le centre provincial de l'agriculture et de la ruralité, le service du patrimoine et des assurances, la direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme et la direction d'administration des infrastructures et du cadre de vie.

Analyse du rapport

Conformément aux dispositions du contrat de gestion, l'opérateur :

- a identifié les parties prenantes ;
- a distingué les parties prenantes « centrales » (ITP, Académie de musique, CPAR, Fédération provinciale des coins de terre) des parties prenantes « indirectes » (Made in BW, association des commerçants, La Hulpe environnement) et les relations entre elles. Le Collège notera l'absence de l'Agence de promotion immobilière pourtant consultée sur le volet logement ;
- a rencontré toutes les parties prenantes ;
- a évalué le degré d'acceptation du projet par chacune d'elles, leurs appréhensions, leurs desideratas et leurs propositions ;
- a procédé à une « pré- caractérisation » du site ;
- a identifié les éléments contribuant à distinguer les scenarii possibles : l'offre d'enseignement, le réajustement et la réallocation des surfaces ;
- a accordé une attention particulière à chaque volet du projet : logement, socio-culturel, économique.

En conclusion, l'opérateur livre une arborescence identifiant 15 scenarii théoriques globaux possibles et propose d'évaluer trois scenarii combinant :

- la séparation des fonctions en termes d'infrastructures. En particulier l'ITP et l'Académie se verraient dotés d'une infrastructure spécifique ;
- la localisation de l'ITP dans l'un des bâtiments du CPAR libéré par le transfert du Centre vers Wavre ;
- la construction d'un bâtiment affecté à l'ITP et l'inclusion des bâtiments affectés au CPAR dans le volet logement du projet.

Le 2e scenario peut être un scenario intermédiaire permettant à la Province d'étaler la charge budgétaire du redéploiement.

Analyse des propositions d'orientations

Le rapport conduit à ce que soit dégagée une orientation qui distingue la fonction culturelle de la fonction scolaire. Bien entendu la fonction logement se trouve distinguée également.

Pour ce qui concerne la fonction logement,

- le Collège a recommandé qu'il soit tenu compte des projets urbanistiques environnants. Dans une optique de complémentarité, la construction de logements destinés aux seniors constitue une piste intéressante. Outre qu'elle répond au vieillissement de la population, elle répond également à leur problème de mobilité et porte ainsi un projet d'inclusion.
- Le Collège a recommandé que la localisation de la fonction logement peut être judicieusement concertée avec l'API-BW, celle-ci pouvant d'ailleurs piloter la réflexion ;

Pour ce qui concerne la fonction d'enseignement,

- Il a été recommandé de vérifier la marge de manœuvre offerte par la législation et d'inclure le sous-projet dans le cadre des programmes autorisés par la Communauté française ;
- Par ailleurs, plusieurs orientations apparaissent, outre les deux précitées, qu'il y aura lieu de prioriser (culture du raisin, maraîchage, développement d'un éco-pôle incorporant une parcelle de plantes de collection …).

Pour ce qui concerne la fonction culturelle, il a été recommandé de fixer l'espace qui lui sera affecté.

Quelques contraintes sont identifiées en matière de répartition spatiale :

- Le maintien sur site, en tant que valeur patrimoniale, d'une ou deux anciennes serres datant du début du 20e siècle ;
- Le maintien sur site, en tant que trace du passé, d'anciennes vignes ;
- La proximité du logement avec l'agriculture urbaine et les jardins thérapeutiques.

En conclusion, plusieurs sous-projets ont été identifiés :

- Le sous-projet « développements agronomiques » que l'Université de Liège pilote ;
- Le sous-projet « fonction enseignement » que la direction d'administration de l'enseignement pilote ;
- Le sous-projet « fonction culturelle » visant à garantir le maintien de cette fonction dans son périmètre actuel et dont CB et BKN peuvent être le pilote ;
- Le sous-projet « logement » que « l'API Bw » pilote ;
- Le sous-projet « répartition spatiale » que l'Université de Liège pilote en concertation avec l'API Bw.

2. *Indicateurs quantitatifs*

La phase de scénarisation ne donne pas lieu à des appréciations quantitatives. Les indicateurs quantitatifs prendront du sens lors de la phase d'évaluation.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action n° 1.10.01.03. « *Participer activement aux actions préventives et d'urgence en matière de lutte contre les inondations* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 avril 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2017 (NC 18678) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 14 avril 2017 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1°. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, …) ;

2°. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;

3°. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne ;

4°. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;

5°. organisation de réunions techniques, de visites guidées, … ;

6°. réalisation d'actions de lutte contre les plantes invasives ;

7°. contribution à la mise en place, l'alimentation et la diffusion de l'information relative à la Plateforme de connaissance et d'expertise visant à améliorer la gestion des risques d'inondation.

Rapport d'évaluation

Pour l'année 2016, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne.

1. En matière d'information et de sensibilisation

La Cellule de coordination du Contrat de rivière a organisé 60 animations de sensibilisation à l'eau dans 6 communes du sous-bassin de la Senne.

Au travers des groupes de travail, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a également continué ses actions de sensibilisation des agriculteurs à l'impact de l'agriculture sur l'eau, mais aussi sur l'accès du bétail aux cours d'eau et la Nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) en lien avec l'eau.

Le Contrat de rivière Senne a participé à la 11ème édition des journées de l'eau 2016.

Le site Internet et le profil Facebook du Contrat de rivière Senne sont constamment remis à jour. Une Newsletter et un bulletin de liaison sont envoyés tous les trois mois. De façon générale, le Contrat de Rivière Senne fait également la promotion de ses actions par différents médias.

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une commune du sous-bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau. Elles se font chaque mois dans une commune différente du sous-bassin de la Senne. Le groupe de travail chargé d'établir ces balades est constitué de partenaires du Contrat de rivière Senne ainsi que des bénévoles en animation et inventaire, et qui sont guides nature, guides touristiques… De septembre 2015 à décembre 2016, ont eu lieu 13 balad'eau.

La mise en place de panneaux signalétiques est également remise en route chaque année. Cette mise en valeur permet aux citoyens de s'approprier leur environnement et donc d'en prendre soin.

Afin de revendiquer une meilleure qualité de nos cours d'eaux, chaque année est organisé l'évènement le « Big Jump ».

2. <u>En matière d'établissement de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau</u>

L'inventaire de terrain a été clôturé début 2016. Celui-ci est effectué via des tablettes. Environ 500 km de cours d'eau classés ont été parcourus de mars 2015 à février 2016. Les informations sont directement disponibles en ligne sur un programme spécifique (Fulcrum).

Des présentations de l'inventaire ont été exposées aux communes, aux provinces, à la région Wallonne, aux intercommunales et aux wateringues pour validation des Points Noirs Prioritaires Supposés (PNPS).

Ces PNPS ont été validés lors du Comité de rivière en mars 2016 et serviront de base (de discussion) pour l'élaboration du Programme d'actions 2017-2019.

Au total ce sont pas moins de 77 jours d'inventaires de terrain (environ 540 heures) qui ont engendré 253 fiches de points noirs et 733 fiches de ponts noirs prioritaires.

3. <u>En matière de programme d'actions</u>

Le programme d'actions 2014-2016 prévoyait la réalisation de 502 actions entre 2014 et 2016 (sans précision de date de réalisation) par les divers partenaires du Contrat de rivière.

85 % de celles-ci ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie règlementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées

par celui-ci (action n°6) , ainsi que la réalisation et la prise en charge financièrement de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière (action n°7).

4. En matière de coordination du Comité de rivière et d'organisation des réunions

En permanence, les éco-cantonniers du Contrat de rivière Senne répondent à des demandes ponctuelles de partenaires ou riverains (visite sur terrain suite à un coup de fil annonçant un problème sur un cours d'eau, une plante exotique invasive à reconnaître,…) afin d'être les plus réactifs possible et de faire rapidement le relais aux gestionnaires concernés. Leur planning est donc adapté en fonction de ces contacts. Les deux éco-cantonniers du Contrat de rivière sont en lien permanent avec les gestionnaires des cours d'eau pour s'assurer d'être bien en accord avec ceux-ci sur le travail à effectuer.

5. En matière d'organisation de réunions techniques et de visites guidées

Des groupes de travail sont organisés autour de 4 thématiques :

- GT « sensibilisation à l'eau » (2 évènements) ;
- GT « Balad'Eau » (2 réunions) ;
- GT « Agriculture » (1 réunion) ;
- GT « Eaux pluviales » (5 réunions).

Outre ces groupes de travail, 124 réunions ont été organisées par le Contrat de rivière Senne en 2016.

6. En matière de gestion des plantes invasives

La cellule de coordination :

- réalise pour l'ensemble du bassin un recensement annuel de la présence de la berce du Caucase en veillant à informer les gestionnaires de sa présence et s'assurant de l'éradication effective des individus ;
- propose la formation des ouvriers régionaux, communaux et provinciaux, ainsi que des particuliers demandeurs ;
- participe à l'éradication de la berce du Caucase, en appui de la commune, essentiellement sur Braine-l'Alleud et Ittre ;
- participe également à l'éradication de la balsamine de l'Himalaya dans les villes d'Ittre, Nivelles, Braine-le-Château et Braine-l'Alleud.

7. En matière de lutte contre les inondations

Diverses actions de lutte contre les inondations se sont déroulées en 2016, parmi lesquelles :

- la 5ème plateforme inondations, qui est un lieu d'échange entre l'ensemble des gestionnaires du bassin de la Senne ;
- le Groupe de Travail Eaux pluviales où une convention « Senne Infiltration » a été signée par 8 partenaires ;

- l'aide des communes à l'entretien de leurs cours d'eau ;
- l'assistance et le transfert de bonnes pratiques en matière de gestion de cours d'eau ;
- le suivi des travaux des gestionnaires : renforcement de berges, construction des ZIT, bassin d'orage, by-pass, etc. ;
- l'information et le suivi via la Newsletter, l'Info-Senne, le site web et la page Facebook, et lors de la rencontre de riverains (déchets sur les berges) ;
- la poursuite de l'action « barrages flottants » et des animations associées, dans les différentes communes du bassin, afin de sensibiliser la population à l'impact des déchets dans les cours d'eau, notamment en terme d'inondations ;
- le renfort de la sollicitation des communes par le Contrat de rivière Senne pour les soutenir d'avantage dans la résolution des points noirs sur leur cours d'eau ;
- la participation active à l'introduction auprès de l'Europe d'un projet Life pour la mise en place de ZIT, en collaboration avec la DGO3 - Direction des Cours d'eau non navigables. En 2015, le projet life IP BELINI n'a malheureusement pas été retenu par l'Europe. En 2016, le projet LIFE BELINI II a été accepté par la Commission Européenne pour une période allant de 2017 à 2024.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°11 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action n° 1.10.01.03. « *Participer activement aux actions préventives et d'urgence en matière de lutte contre les inondations* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2017 (NC 18631) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2017 transmise en date du 16 mai 2017 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2016-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont :

1. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
2. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;

3. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette ;
4. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. organisation de réunions techniques, de visites guidées ;
6. réalisation d'actions de lutte contre les plantes invasives ;
7. participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

Rapport d'évaluation

1. En matière d'information et de sensibilisation :

La cellule de coordination :

- a organisé une action de soutien aux agriculteurs afin de résoudre des problèmes d'érosion des cours d'eau par le bétail ;
- a apporté des aides diverses aux communes pour résoudre les atteintes « saisonnières » aux cours d'eau (dépôts de déchets verts, pulvérisation,…) ainsi qu'organisé une rencontre avec la presse en collaboration avec le constatateur environnemental de Lasne ;
- a apporté de l'aide aux communes pour le nettoyage des cours d'eau et la sensibilisation aux déchets le long des cours d'eau ;
- a apporté de l'aide aux communes pour les nouvelles règles en matière de réduction de l'utilisation des pesticides ;
- a apporté de l'aide aux gestionnaires communaux, provinciaux et régionaux des cours d'eau pour faciliter la concertation en matière de gestion des cours d'eau ;
- a apporté de l'aide aux communes et associations dans des projets de réserves naturelles ;
- a apporté de l'aide aux communes et associations pour des actions d'information/sensibilisation ;
- a réalisé un appel à projet locaux vers 23 communes et divers associations partenaires du CRDG (10 projets introduits en mai 2016) ;
- a coordonné le programme des Journées wallonnes de l'eau 2016 ;
- a apporté de l'aide aux communes et à l'IBW pour le raccordement des habitations aux égouts ;
- a mené diverses actions d'information/sensibilisation destinées à faire connaitre le CRDG au public ;
- a apporté son soutien aux communes, au SPW-DCENN et à la Province du Brabant wallon pour développer la concertation préalable aux travaux sur les cours d'eau ;

- a réitéré le réseau d'analyses de la qualité des cours d'eau (avec communiqué de presse) ;
- a tenu à jour une page facebook ;
- a rédigé un bulletin de liaison entre les membres du Contrat de rivière ;
- a présenté ses activités sous forme d'une exposition dans le cadre de 14 manifestations locales ;
- a publié 24 articles de presse ;
- a diffusé 12 communiqués de presse ;
- a réalisé une revisite complète de son site internet ;
- a diffusé des feuillets de sensibilisation des riverains à la problématique des plantes invasives ;
- a géré un pool de 9 « animateurs » extérieurs du CRDG ;
- a apporté son soutien à la réalisation de deux films : un sur la Dyle à Wavre et un autre sur la cohabitation avec le castor ;
- a finalisé l'élaboration du code de bonne pratique pour la vidange d'étang ;
- a réédité 1.000 exemplaires du dépliant de présentation du CRDG ;
- a apporté de l'aide à la réalisation d'un guide de promenade découverte des sites naturels le long des cours d'eau du bassin Dyle-Gette.

2. <u>En matière d'établissement et de la tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau</u> :

Un linéaire de 158 km a été parcouru afin de finaliser l'inventaire de terrain de 2016, soit 626 km entre 2014 et 2016.

Des séances de présentation de l'inventaire ont été réalisées (11 communes).

3. <u>En matière de programme d'actions</u> :

Sur 302 actions au programme d'actions 2016-2018, il était prévu la réalisation en 2016 de 53 actions par les divers partenaires du Contrat de rivière, auquel il faut ajouter 48 nouvelles actions non prévues. Parmi ces actions, 88 ont été réalisées, 65 sont en cours, 29 ont été reportées et 6 sont annulées. Pour 30 actions, le Contrat de rivière est sans réponse de ses partenaires. Parmi les actions en cours de réalisation, 3 sont gérées par la Cellule de coordination du Contrat de rivière.

4. <u>En matière de coordination du Comité de rivière, d'organisations de réunions</u> :

La cellule de coordination a organisé :

- 2 Assemblées générales du comité rivière ;
- 3 séances de Conseils d'administration ;
- 1 réunion du bureau du Conseil d'administration.

5. <u>En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées</u> :

La cellule de coordination a proposé :

- plusieurs réunions au travers des 11 groupes de travail sur de thématiques différentes ;
- des séances d'information-débat à l'occasion des assemblées générales ;
- 2 réunions thématiques destinées aux communes du CRDG ;
- des réunions du secteur associatif du CRDG ;
- du soutien aux étudiants et aux guides nature ;
- 4 formations-recyclage du personnel ;
- 3 rencontres intercommunautaires entre gestionnaires wallons et flamands et un communiqué de presse y relatif.

6. <u>En matière d'actions de lutte contre les plantes invasives</u> :

Le CRDG a coordonné des chantiers d'éradication des plantes invasives et a également apporté du soutien dans le cadre des chantiers des communes, de la Province du Brabant wallon et du SPW.

<u>Balsamine de l'Himalaya et Berce du Caucase</u> : 162 km de cours d'eau ont été gérés, dans le cadre de 54 chantiers ;

<u>Berce du Caucase</u> : la Cellule de coordination a collaboré avec le SPW dans le cadre de 5 interventions (80 % des sites connus ont été gérés) ;

<u>Hydrocotyle fausse-renoncule</u> : le Contrat de rivière a participé à la gestion de l'amont de la Grande Marbaise, dans le cadre d'une collaboration avec la Province du Brabant wallon et la Région Flamande.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain en vue d'une étude pour la prévention des crues et ruissellements liés aux intempéries

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 12 août 1911, modifiée par la loi du 28 mai 1970, octroyant à l'Université Catholique de Louvain (UCL) le statut de personne morale de droit privé poursuivant un but d'utilité publique et jouissant de la personnalité civile ;

Vu la circulaire du Ministres des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.11.01 : « *Développer une vision globale, avec les communes et les opérateurs de terrain, de la gestion des risques* » et 1.11.02 : « *Améliorer le partage d'informations* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre (NC 18670) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'Université Catholique de Louvain a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015–2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont globalement,

- Résultats concrets des travaux menés suivants les sept objectifs fixés à l'article 1er ;
- Matérialisation de ces objectifs au travers du développement des méthodologies soutenant une stratégie globale à long terme de gestion des risques d'inondations, sous les aspects de prévention (plan d'investissement) et de gestion de crise (outils de gestion) ;
- Développement de la plateforme d'information et de coordination des données, études et outils et de sa matérialisation, notamment au travers d'un site web, aux fins de celle-ci soit transmissible sous gestion provinciale, de façon pérenne et potentiellement évolutive.

Et plus spécifiquement,

- Fourniture d'un relevé des activités (organisation de réunions, présentation de l'évolution du projet, visite de terrain, etc.) ;
- Inventaire des acteurs concernés qui ont été contactés et/ou impliqués ;
- Inventaire des études recueillies, analysées et coordonnées ;
- Inventaire des données (caractéristiques des ouvrages de retenue, débits, pluie de référence, etc.) recueillies et intégrées dans la base de données ;
- Inventaire des travaux, thèses ou mémoires d'étudiants et/ou de chercheurs (de l'UCL) qui sont pertinents et qui sont en rapport avec le projet ;
- Inventaires des outils transférés et des formations dispensées ;
- Autres indicateurs pertinents en lien avec le projet.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution repris à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation qualitative et quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'UCL de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

Les sept objectifs étant intégrés au développement de la plateforme et la mise en place de procédures en vue de pérenniser la plateforme, il est proposé d'évaluer le contrat de gestion au travers de ces objectifs.

- ***SO1. Transfert et suivi de la plateforme (avancement 80%):***
  Mettre en place des procédures afin de développer et pérenniser la plateforme (mises à jour, validations de données, transfert,…) :
  Le transfert physique de la plateforme a eu lieu en 2015 et est maintenant à la charge de l'administration provinciale. La gestion informatique est assurée par le service informatique et un outil d'analyse d'utilisation du site web a été installé.

- ***SO2. Ruissellement agricole (avancement 90%):***
  Envisager l'intégration d'une cartographie liée à la gestion des risques en matière de coulées de boues :
  Une page consacrée à la problématique du ruissellement et de l'érosion des sols a été créée et cette problématique a été intégrée au travers de la possibilité d'encoder les ouvrages de lutte contre le ruissellement au travers de l'outil de référencement des ouvrages de lutte contre les inondations, un partenariat avec la cellule GISER du SPW et une intégration des données au sein de l'Atlas cartographique développé.

- ***SO3. Développement d'outils (avancement 90%):***
  Développer de nouveaux outils, visant un apport qualitatif et efficient à la gestion provinciale et communale :
  Un travail important a été réalisée en collaboration avec la Province pour améliorer, finaliser et diffuser l'Atlas cartographique et les Fiches descriptives. Cet Atlas est destiné aux gestionnaires de cours d'eau et tout acteur susceptible d'intervenir dans la gestion des inondations ou, plus généralement, s'intéressant à l'hydrologie de surface et la problématique des inondations.
  Les cartes ont été créées à différentes échelles pour répondre au mieux aux besoins de la gestion intégrée des inondations.
  Une page liée à la gestion des cours d'eau et une page liée à la règlementation applicable en matière de gestion du risque d'inondation ont été créées.

- ***SO4. Etude des inondations (avancement 90%):***
  Mener une étude scientifique des problèmes d'inondation en Brabant wallon (meilleure connaissance/compréhension globale et modélisations) :
  Sur base des outils précédemment développés, d'un inventaire des évènements pluvieux importants de ces 15 dernières années et de leurs conséquences en termes de dommages d'inondations, une série d'outils et une méthodologie de priorisation ont été développés. Sur base des 1.300 évènements inondations recensés, 5 unités de gestion ont été mises en exergue pour leur aspect très critique et 9 autres pour leur aspect critique face aux inondations.
  La bibliothèque inondations a été réorganisée pour faciliter la recherche de documents.

- ***SO5. Support aux ingénieurs PBW (avancement 66%):***
  Renforcer la formation aux méthodologies développées pour assumer la gestion, avec les autres gestionnaires, des inondations :
  Par une collaboration régulière entre l'UCL et la Province (tenue de réunions hebdomadaires), la formation des ingénieurs de la Province se déroule tout au long de la Convention que ce soit pour :
  - l'utilisation et la gestion de la plateforme « InondationsBW »

- la prise en charge informatique de la plateforme « InondationsBW »
- l'étude d'un bassin versant à problème (cf. Obj. 4)
- l'utilisation de logiciel de modélisations (cf. Obj. 4)
- l'utilisation d'outils de géotraitement SIG, en particulier l'extension « Spatial Analyst » d'ArcGIS (estimation du volume d'une ZIT, délimitation de bassins versants,…)
- l'établissement d'une stratégie de communication
- l'amélioration et la finalisation d'outils hébergés sur le site

Des procédures de mises à jour ont été créées.

- ***SO6. Support aux communes (avancement 66%):***

  Mettre en place des formations à la plateforme « inondationsBW » à l'attention des communes et de leur administration :

  Une fois la nouvelle version du site web complètement finalisée et la stratégie de communication développée, il sera nécessaire de prévoir une nouvelle formation aux communes.

- ***SO7. Participation citoyenne (avancement 66%):***

  Intégrer la participation citoyenne dans la récolte de données de terrain.

  Depuis juin 2015, les 27 Communes ont accès à l'application BetterStreet qui permet aux citoyens de signaler des problèmes tels que des incivilités, des panneaux de signalisation détériorés ou des nids de poules pour ne citer qu'eux. Une catégorie « Inondations » a été ajoutée depuis novembre 2015 pour signaler effectivement des débordements de cours d'eau, des phénomènes de ruissellement/coulées boueuses ou encore des entraves à l'écoulement avec photo(s) géolocalisée(s) à l'appui.

- ***Objectif complémentaire. Promotion générale de la plateforme (CA7***).

  En vue d'améliorer la qualité du site, une enquête de satisfaction a été menée auprès des utilisateurs.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2012-2014, prolongé jusqu'en 2019, entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.1.1.3. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 13 septembre 2012, du 27 novembre 2014 et du 24 novembre 2016 approuvant respectivement l'avenant n°1, l'avenant n°2 et l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 5 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19087) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 5 septembre 2017 par Madame Catherine Colot, responsable administrative et financière du Musée d'Art de Louvain-la-Neuve ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2012-2014, tel qu'amendé, entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve

Indicateurs des tâches confiées

- L'état de réalisation du musée

- Pour la mise à disposition de plusieurs espaces

Prévoir la mise en exergue du soutien provincial au projet de visibilité des ateliers et zones d'animations au public dans un souci d'ouverture pédagogique.

La dimension de l'espace récurrent mis à disposition pour l'exposition temporaire de créateurs artistes reconnus - ou en devenir - de la Province du Brabant wallon, le nombre de créateurs artistes accueillis dans l'espace, le nombre de réunions ou de réceptions tenues en liaison avec les activités proposées, la mise à disposition de l'expertise muséale de l'UCL, le nombre de visiteurs de l'espace récurrent, la visibilité provinciale pour l'espace récurrent (affiches, logo, etc.), le nombre de réceptions ou expositions organisées dans la cafétéria par la Province en liaison avec les activités proposées par la Commission mixte de coopération culturelle.

- Pour les synergies culturelles

Le nombre d'associations mises en valeur, le nombre de partenariats avec les musées, le nombre de jeunes artistes brabançons wallons en résidence, l'insertion touristique du nouveau musée dans le contexte du Brabant wallon.

- Pour la Commission mixte de coopération culturelle

La liste membres de la commission mixte de coopération culturelle, le nombre d'activités établies par la commission, la qualité du rapport d'évaluation de chaque année écoulée

Rapport d'évaluation

État de réalisation du musée

État du chantier et planification générale :

- Démolitions – maçonnerie – chapes : en cours jusque fin octobre 2015 ;
- Toitures de mi-octobre à fin décembre 2015;
- Châssis de novembre 2015 à mars 2016;
- Ouvrages béton (tour monte-charges et passage souterrain) jusque fin novembre 2015;
- Finitions intérieures 1 (cloisons et enduits) : de novembre 2015 à février 2016 ;
- Finitions intérieures 2 (revêtements de sol et peintures) : de février 2016 à novembre 2016 ;
- Déménagement, intégration scénographique et graphique : de décembre 2016 à novembre 2017.

Pour la mise à disposition de plusieurs espaces

L'ouverture du musée n'aura lieu qu'en novembre 2017. Ce point sera rempli qu'après l'ouverture officielle.

Synergie culturelle

- Activités vers les publics :

- Visites guidées de la ville : Le Service aux publics du musée a coordonné et a pris en charge les visites guidées de Louvain-la-Neuve pour les groupes scolaires et les groupes d'étudiants. Sur base d'une convention avec l'antenne Office du Tourisme de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve-Inforville (gérée conjointement par la ville et l'UCL), les visites de la ville pour les adultes centrées sur l'art public ont été également sous-traitées à l'équipe de guides encadrée par le Service aux publics. 1728 participants.
- 27/08/2016 : Bal Musée-musette : grand bal aux lampions sur la place des Sciences
  animations au Kidzik Festival de la ferme du Biéreau avant le bal.
  19h : atelier swing en famille
  20h : concerte en fanfare « Les taupes qui boivent du lait »
  21h30 : bal en collaboration avec le Point Culture.
- Accessibilité : suivi de la conception et mise en œuvre dans le nouveau bâtiment, partenariats avec asbl : Arts et culture pour personnes sourdes et malentendantes, Amis des aveugles de Ghlin pour déficients visuels, recherche de partenaires pour les personnes porteuses d'handicaps physiques et intellectuels.
- Participation à des foires et des salons pour promouvoir le musée et ses activités : avec MSW, le salon des vacances de BXL (du 4 au 8/02/16), avec le Musée Hergé et la Fondation Folon, le Salon de l'Education à Charleroi (du 12 au 16/10/16).

- Préparation d'expositions

L'équipe du service expositions et éditions a poursuivi la préparation des expositions à venir, en prenant un maximum d'avance possible, car les membres de l'équipe seront mobilisés par d'autres travaux au moment de l'emménagement du nouveau musée.

- Programmation de l'auditorium

Des premiers contacts ont été pris pour établir une collaboration dynamique entre le musée et le Point culture pour la projection de documentaires dans l'auditorium. Le Point culture se chargerait de proposer des films en rapport avec l'actualité du musée, ainsi que de fournir au musée les médias ; le musée se chargera de la promotion et de la gestion des droits de diffusion. Le musée doit recevoir prochainement un projet de convention par le Point culture.

Pour la commission mixte de coopération culturelle

Une rencontre a eu lieu le 25/05/2016 entre la Province et le Musée pour la mise en place de cette commission.

Il est bien entendu que les autres indicateurs de tâches découlent de la réalisation du Musée.

Toutes les pièces qui ont été remises par le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°14 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.3.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 10 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19064) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 11 septembre par lePrésident de l'asbl « Improvisation.be » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « Improvisation.be »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- l'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent ;
- l'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.

Indicateurs quantitatifs :

- Accepter toutes les écoles secondaires de la Province du Brabant wallon qui en feraient la demande.

Rapport d'évaluation

Indicateurs qualitatifs :

- *l'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent ;*

19 écoles et 18 ateliers ont été organisés permettant à deux cents septante élèves de pratiquer les techniques d'improvisation.

- *l'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.*

La finale s'est déroulée les 6 et 7 mai derniers à l'Institut de la Providence de Wavre dans une excellente ambiance, et devant un nombre de spectateurs important.

Indicateurs quantitatifs :

- *Accepter toutes les écoles secondaires de la Province du Brabant wallon qui en feraient la demande.*

Toutes les demandes des écoles ont été rencontrées. Il s'agit des écoles suivantes : Le Verseau à Wavre, Le Lycée MartinV à LLN, l'Institut de la Valée Bailly de Braine-L'Alleud, l'Athénée Maurice Carême de Wavre, le Collège des Hayeffes de Mont-saint-Gubert, le Collège Sainte Gertrude à Court-saint-Etienne, l'Athénée royal de Waterloo, le Sacré Cœur de Nivelle, le Collège Notre Dame de Basse-Wavre, Institu de l'Enfant Jésus de Nivelles, l'Institut du Sacré Cœur de Waterloo ; l'Athénée Royale de Nivelles, l'Athénée Royale Paul Delvaux à Ottignies, l'Institut de la Providence à Wavre, l'Athénée Royale de Rixensart , l'ITP de Court-saint-Etienne, l'Institut saint Albert de Jodoigne.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°15 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.3.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » couvrant les exercices 2014 à 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19076) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 26 juillet 2017 par Madame Marie Cuche, Coordinatrice de l'asbl « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs

Originalité et rayonnement de l'activité
Attractivité et accessibilité de l'activité
Pertinence de l'activité

Indicateurs quantitatifs

- Nouer, lors de grands événements, des contacts avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public ;
- Organiser des ateliers et des stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibaï (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit) ;
- Susciter l'éveil culturel en développant des animations, des spectacles et des formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non ;
- Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue ;
- Intégrer les organisations relatives aux fêtes populaires telles Noël ou Halloween ;
- Développer des partenariats possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
- Promouvoir les pratiques du conte et de la littérature entre les générations, les cultures, les différents publics (adolescents/personnes âgées/publics «fragilisés») au niveau local et provincial ;
- Veiller à s'investir dans des tâches de médiations littéraires :

- Rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte) ;
- Mise en place de «projets» (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation littéraire et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons...

- Diffusion de spectacles :
  - Spectacles/conteries(créations) des animateurs de l'a.s.bl. ;
  - Spectacles que l'a.s.bl. programme (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
  - Accompagnement artistique de projets .

Rapport d'évaluation

Indicateurs qualitatifs

Participation au Réseau Secteur Contes. La Maison du Conte et de la Littérature fait partie du jury de 3 grands festivals reconnus : Chiny, Redu et Surice. Cela lui permet de programmer les conteurs qui ont gagné des prix l'année suivante; Le conte est reconnu comme discipline à part entière dans le décret des arts de la scène.

Participation au Réseau « Conte et Littérature » en Belgique francophone. L'asbl est aussi expert conte auprès de la Commission des Arts de la scène à la Fédération Wallonie Bruxelles (avis sur les dossiers de demande d'aides à la création au niveau secteur « Conte »).

Indicateurs quantitatifs

1. *Nouer, lors de grands événements, des contacts avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public ;*

Les « Grands Feux » en partenariat avec le Centre culturel d'Ittre – 3 conteurs professionnels et une scène ouverte aux apprentis conteurs (3 cette année) -1.000 participants.

4ème Festival du Conte chez l'habitant à Ittre: « Mots et Mois en brrr » 8 soirées contées – 240 spectateurs.

« Prenez l'air »- le 5 mai 2016 organisé par la Fondation Folon – 160 personnes.

Valorisation du projet « SENTE » en collaboration avec le GAL Cutluralité et le CCBW. Un conteur a été accueilli en résidence au Stampia pendant 1 semaine. Il a créé des contes sur mesure en fonction des œuvres installées sur Jodoigne. Grâce aux QR codes installés près des œuvres, les contes sont encore écoutables. Organisation d'une balade contée le 6 octobre – 60 personnes.

« 1er WE des enfants » au DQGN – création d'un récit par un conteur professionnel ; Présence de 6 conteurs pour 50 enfants. La participation des enfants dépend de la météo.

Balades contées : « Amour en vers » à Court-saint-Etienne en collaboration avec le collectif des Maison de jeunes et le CCBW –participation de 2 conteurs non professionnels des ateliers pour adultes – 60 personnes.

« Handipromenade » à Villers-la-Ville organisé par le conseil consultatif de la personne handicapée, le syndicat d'initiative de Villers. Balade conté à l'attention des personnes à mobilité réduite mais ouverte à tous types d'handicap – 40 personnes.

2. *Organiser des ateliers et des stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibaï (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit) ;*

Organisation d'ateliers pour adultes :

À Court-Saint-Etienne : 2 samedis par mois avec une conteuse professionnelle, Valérie Bienfaisant – 7 participants – Habiter sa parole.

À Ittre : 2 mardis soir par mois avec un conteur professionnel, Philippe Casterman – 6 participants.

À Braine-l'Alleud : Récimaginaires en collaboration avec le Centre culturel de Braine –l'Alleud – 6 participants.

3. *Susciter l'éveil culturel en développant des animations, des spectacles et des formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non ;*

Organisation d'ateliers dans les écoles :

A Saint-Jean-Geest : conte extrascolaire : primaire et maternelle – 1 fois par mois – présentation d'un spectacle avec les primaires – 23 élèves.

A Beauvechain : ateliers contes pour les 1er et 2ème primaire de l'entité – 164 élèves.

A Limelette : initiation aux contes pour les 6ème primaire – 40 élèves.

A Orp-Jauche : 4 conteuses dans les écoles de l'entité pendant les jours blancs – 372 élèves.

Organisation d'ateliers « Récit et Écriture » avec l'AMO de Braine l'Alleud – 1séance par mois avec 5 jeunes en difficulté (IPPJ,…) – 6 ateliers.

Organisation d'animations diverses telles :

Animations contes et lectures dans la maison d'enfants de Perwez – 1 fois par mois ;

« Histoires à la carte » rencontre autour du livre à la bibliothèque jeunesse de Wavre – 1 fois par mois – 10 à 15 enfants de 2 à 10 ans et 2 à 5 adultes.

4. *Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue ;*

Diverses animations prévues ont été annulées suite aux absences prolongées de 2 animatrices pendant 6 mois. L'asbl a donc dû faire appel à des conteurs extérieurs. La maison du conte a donc développé des créations propres qu'avec des artistes extérieurs. Il y a lieu de noter qu'avec 2,5 animateurs équivalent temps plein, il reste difficile de couvrir tout le Brabant wallon et de toucher des publics différents. En octobre 2016, 2 nouvelles animatrices ont été engagées ce qui a permis de créer un nouveau programme d'activités.

5. *Intégrer les organisations relatives aux fêtes populaires telles Noël ou Halloween ;*

Participation à Halloween (80 enfants) et à Noel en fête à Jodoigne au stampia, balade contée – 40 participants.

6. *Développer des partenariats possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;*

Organisation de partenariats avec divers acteurs culturels (GAL Culturalité, Centres culturels, Les Baladins du Miroir, Les bibliothèques d'Ottignies-Louvain-la-neuve, de La Hulpe, de Jodoigne,...) ;

Développement des partenariats sur l'ouest du Brabant wallon, rencontre de conteurs, animations dans les écoles et programmation de spectacles de contes essentiellement pour adultes,...

7. *Promouvoir les pratiques du conte et de la littérature entre les générations, les cultures, les différents publics (adolescents/personnes âgées/publics «fragilisés») au niveau local et provincial ;*

Organisation de formations :

Pour l'ISBW : lecture à haute voix pour les futurs BBsitters – 3x 25 ados à lIFOSUP de Wavre, la Maison communale de Waterloo et de Clabecq.

À la bibliothèque de La Hulpe : lecture à haute voix pour les adultes 2 x 1/2 jour – 15 participants

ATL de Jodoigne : formations aux contes de 12 accueillantes extrascolaires – 2 journées.

Haute Ecole Lucia de Brouckère : formations de 2 jours pour 25 étudiants en 1ère année enseignant.

Délibère-toi : formation de prise de parole en public pour 3 journées avec 14 participants à Nivelles, Court-saint-Etienne et Ottignies.

8. *Veiller à s'investir dans des tâches de médiations littéraires :*
   - *Rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte) ;*
   - *Mise en place de «projets» (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation littéraire et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons...*

Participation au Salon des Auteurs « Le Livre tout proche » – participation à un atelier de création d'histoires avec Christian Merveille.

Participation à des animations littéraires avec différents partenaires :

Nuits d'encre organisé par le Centre culturel d'Ottignies-LLN et la bibliothèque centrale de Nivelles – organisation d'une après-midi « Histoires dans le noir » à Jodoigne pour 30 personnes avec Kitty Crowter. Le concept d'histoires dans le noir va être reproduit chaque année.

Rencontre d'auteurs en collaboration avec la bibliothèque de Nivelles et le centre culturel de la Vallée de la Néthen : organisation de 4 soirées culino-littéraires avec Isaac Franco Cohen, Barbara Abel, Alain Lallemand, Vincent Engels – 60 personnes par séance.

« Les Boites à Livres » : comité d'organisation avec le Centre culturel de Jodoigne, la Bibliothèque de Jodoigne, Rose Eau et le SEL.

Je lis dans ma commune : inauguration de 5 nouvelles boites à livres dans les villages de Jodoigne.

9. *Diffusion de spectacles*
   - *Spectacles/conteries(créations) des animateurs de l'a.s.bl. ;*
   - *Spectacles que l'a.s.bl. programme (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers);*
   - *Accompagnement artistique de projets*

Diffusion de spectacles (entre autres ceux des animateurs de la Maison du conte et de la Littérature) et accompagnement artistique à travers les jurys.

Participation à une rencontre de différents partenaires comme le Centre culturel de la Vallée de la Néthen et le Théâtre des 4 mains avec les enseignants de Beauvechain lors d'une matinée contée interscolaire : découverte du conte et tentative de définition du conte qui a abouti à un spectacle présenté à la Fancy Fair : « Festival des Arts-bre ». La Maison du Conte a été le lien pour donner des outils de création aux enseignants.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°16 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Macamagie »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. «Macamagie » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 19075) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 22 août 2017 par Madame Françoise Pigeolet, Présidente de l'asbl « Macamagie » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Macamagie » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. «Macamagie», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « Macamagie »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Organiser le Festival annuel de Magie et de Féerie en y accueillant de nombreux artistes professionnels :
    - Associer Féerie et Magie afin de créer une ambiance particulière et différente à chaque fois sur base d'une thématique liée à l'imagerie populaire ;
    - Assurer un maximum d'activités gratuites ;
    - Organiser un concours pour débusquer les « nouveaux talents » ;

- Développer de nouvelles initiatives s'étendant sur tout le périmètre géographique de la Province afin de :
    - Créer des animations dans différentes communes de la Province autour de la magie et de la féérie ;
    - Organiser des stages de magie pour les enfants.

Rapport d'évaluation

- *Organiser le Festival annuel de Magie et de Féerie en y accueillant de nombreux artistes professionnels :*
    - *Associer Féerie et Magie afin de créer une ambiance particulière et différente à chaque fois sur base d'une thématique liée à l'imagerie populaire ;*
    - *Assurer un maximum d'activités gratuites ;*

  L'asbl a organisé le 14ème Festival de Magie et de Féerie à l'Hôtel de Ville de Wavre, les 17 et 18 décembre 2016, qui a accueilli de nombreux artistes professionnels et semi-professionnels : 15 artistes et 7 magiciens. Le thème décliné fut « Watlantide ».

  Cette manifestation artistique était accessible à tous grâce à un maximum d'activités gratuites telles que des spectacles de magie, jonglerie, danse, musique, déambulatoires, animations diverses pour les enfants,… ; et a attiré environ 1.700 personnes dont la provenance dépasse largement les frontières du Brabant wallon. Cette année, les enfants ont dû payer 2,5 euros pour pouvoir participer aux petits déjeuners à l'école de magie et ce pour éviter les défections de dernières minutes, plus de 250 enfants y ont participés.

  De plus, depuis plusieurs années, un stage de deux matinées est proposé aux élèves de plus de 12 ans. Celui-ci permet aux élèves les plus passionnés par la discipline de devenir des illusionnistes avertis. Les places sont limités et payantes (20€) afin d'assurer la qualité. En 2016, 14 adolescents y ont participés.

    - *Organiser un concours pour débusquer les « nouveaux talents » ;*

  Un concours de magie de close up destiné à débusquer les jeunes talents était programmé le samedi 12 décembre dans l'hôtel de ville de Wavre. Ce concours est traditionnellement réservé aux artistes belges, non professionnels et de maximum 30 ans. Les candidats devaient remettre leur fiche d'inscription et une vidéo de leur prestation avant le 1er décembre 2016, la sélection se faisant sur base de ces éléments. La confirmation de participation était fixée avant le 7 décembre 2016.

Le jury était composé de magiciens professionnels et de membres du Conseil d'Administration de l'association. Le 1er prix était 1.000€, les 2ème ; 500€ et 3ème prix, 250€. Ce concours n'a pas eu lieu eu égard au manque de participants et à l'indisponibilité de la salle des fêtes pour raisons sanitaires. De plus, comme le Gala n'est plus organisé depuis 2014, peu d'artistes internationaux se déplacent encore. Grâce à la Province, l'asbl arrivait à avoir un plateau exceptionnel qui attirait beaucoup de monde. Macamagie était devenue une rencontre conviviale entre les magiciens internationaux professionnels et les jeunes magiciens et permettait à ceux-ci de rencontrer des sommités internationales dans leur discipline qu'ils n'auraient jamais pu approcher dans d'autres circonstances.

- *Développer de nouvelles initiatives s'étendant sur tout le périmètre géographique de la Province afin de :*
    - *Créer des animations dans différentes communes de la Province autour de la magie et de la féérie ;*
    - *Organiser des stages de magie pour les enfants.*

- L'asbl a travaillé sur la mise en œuvre du spectacle de grande envergure : « L'envolée » avec Passion Reda asbl mêlant les compétences artistiques et techniques de diverses associations du Brabant wallon autour de la Magie et de la Féerie. Ce spectacle itinérant dans la Province, se veut profondément magique, féerique et poétique. Il mêle divers arts de la scène (magie, danse, cirque, équitation, musique,…). Sa particularité consiste dans le fait qu'il mêle des artistes amateurs et professionnels, favorisant ainsi la concrétisation de besoins mutuels d'expressions artistiques. Ce spectacle a eu lieu à Thorembais-le-Béguines, les 28, 29, 30 et 31 décembre 2016, les 6 et 7 janvier 2017. 1200 personnes ont participé au spectacle. Macamagie a fourni une expertise artistique et organisationnelle, une aide à la régie plateau, à la conception de l'affiche et au montage et démontage ;

- L'asbl a développé un partenariat avec :
    - avec la Ville de Wavre dans le cadre de la mise en œuvre, le 16 décembre, d'une parade de fin d'année : « la Parade des Chasseurs d'Etoiles », en collaboration avec d'autres associations brabançonnes wallonnes : Passion Reda de Perwez, les dames de l'ouvroir (couturières bénévoles), les écoles primaires de l'entité (élèves et professeurs), l'Académie de musique, de la danse et Art de la parole, la ferme du Pré à Ittre ainsi que l'asbl Magic Drums. Le public présent dans les rues estimé à environ 5.000 personnes le 16 décembre. Cette année, 39 costumes ont été créés en plus des 121 costumes de 2015 avec 5 chars accompagnés d'une vingtaine de chevaux, 12 chiens loups et 7 rapaces.
    - avec la commune de Tubize, lors de la « Fête des Enfants » au complexe sportif de Tubize par la prestation du magicien Fredini en décembre 2016.
    - Avec la Province du Brabant wallon pour le « Salon création en Brabant wallon » qui a été reporté en février 2017. Macamagie a pris en charge de la scénographie, le suivi et la participation active dans l'organisation et de la réalisation concrète du salon, la régie générale et l'organisation du défilé des créateurs.

Il est à signaler qu'il n'y a plus de problèmes administratifs. Cependant, aucun engagement n'a été effectué. Lors des activités, la coordination et la direction artistiques sont sous traitées de manière spécifique en fonction des projets à réaliser. L'asbl ayant peu de moyen, elle ne développe des événements que lorsque la subvention provinciale est payée.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. «Macamagie» ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°17 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 décembre 2010 relative au contrat de gestion 2011-2013 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 28 novembre 2013, du 23 octobre 2014, du 28 mai 2015, du 26 novembre 2015, du 24 mars 16 et du 24 novembre 2016 approuvant respectivement les avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 et n°6 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19058) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 22 août 2017 par Monsieur Vincent GEENS, Animateur-Directeur de l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2011-2013, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2011-2013, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- prendre en charge le développement du « pôle culturel » provincial par divers moyens :
  - l'organisation des réunions avec les partenaires et opérateurs culturels ;
  - la mise en place d'outils de développement structurants : site Internet avec agenda et annuaire complets du Pôle culturel, billetterie en ligne, agenda et revue culturelle ;

- veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;

- contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :

  - la programmation musicale de La Nuit Africaine au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des groupes musicaux sélectionnés, le graphisme (visuel, affiche, dépliant ; hormis les frais d'impression) et la participation à la coordination du plan de communication ;

  - la programmation de Halloween, festival de théâtre de rue au Domaine provincial du Bois des

Rêves, en ce compris la prise en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 2.500€ ;

- l'organisation, la coordination et la production d'un événement culturel d'envergure par an, par exemple la biennale des arts contemporains / festival de la cité nouvelle ;

- programmation musicale à la Ferme du Biéreau, tenant compte d'une mise en valeur des artistes du Brabant wallon ;

- contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public; spectacles à destination des publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire ; Festidanse ; Rencontres interrégionales de danse à l'école ; ateliers de théâtre à l'école) ;

- mettre gracieusement ses locaux et son personnel à disposition de la Province pour les opérations culturelles organisées par l'administration provinciale, telles, par exemple, les éliminatoires et la finale de « Scènes à deux », la garde des expositions (en concertation avec le CCBW), etc.

Rapport d'évaluation

- *prendre en charge le développement du « pôle culturel» provincial par divers moyens :*

- *l'organisation des réunions avec les partenaires et opérateurs culturels ;*

Le CCO a la volonté de continuer à multiplier les liens entre les opérateurs culturels et les partenaires. L'organisation des activités est l'objet de réunions avec les partenaires et opérateurs culturels en fonction du thème choisi comme le CCWB, l'Atelier Théâtre Jean Vilar, La Ferme du Biéreau, le CRIBW, UCL Culture, la bibliothèque centrale de la Fédération Wallonie-Bruxelles…le monde associatif, des artistes et des créateurs, …
Le CCO encourage les habitants et les associations locales à participer à la conception et à l'évaluation des activités.

- *la mise en place d'outils de développement structurants : site Internet avec agenda et annuaire complets du Pôle culturel, billetterie en ligne, agenda et revue culturelle ;*

Des outils structurants ont été développés comme le site internet avec agenda et annuaire complets du Pôle culturel mais aussi par le biais d'autres sites comme www.quefaire.be, www.brabantwallon.be, www.netevents.be, … Il est à noter que la billetterie en ligne est accessible : Le public peut désormais choisir et payer sa place. Ce service fonctionne très bien. www.poleculturel.be Il a été développé afin de permettre à d'autres partenaires de l'utiliser pour vendre leur place en ligne. Exemple : Billetterie du festival de Wallonie du Brabant wallon,…

De plus, l'outil pour smartphone continue à être développé en partenariat avec la Ville d'Ottignies-LLN permettant un accès au contenu du site par le biais de « OLLN Culture », on y retrouve tous les acteurs du Pôle culturel, 1 seul encodage permet une mise à jour des 4 différents sites internet. La page Facebook a également été développée. A ce jour, elle est suivie par plus de 5000 likers. L'équipe de communication a été formée en 2016 : Elle a pu suivre 106 jours de formations diverses comme l'accompagnement et la réalisation de projets, la sécurité de travail en hauteur, Ba4 électricité, la gestion de site internet…. Le Centre culturel a pu développer, en plus de sa page facebook, des pages sur Twitter, Instagram et a développé une chaine Youtube.

- *contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :*

    - *la programmation musicale de La Nuit Africaine au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des groupes musicaux sélectionnés, le graphisme (visuel, affiche, dépliant ; hormis les frais d'impression) et la participation à la coordination du plan de communication ;*

    - *la programmation de Halloween, festival de théâtre de rue au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 2.500€ ;*

Le Centre culturel a programmé, organisé et/ou coordonné de grands événements fédérateurs, structurants pour le grand public. Ces événements sont garants de la diversité des expressions artistiques actuelles ; comme la Nuit africaine (4500 personnes), Halloween (6000 personnes), les Nuits d'encre, Transhumance, le développement du Réseau d'Echange et de Savoir qui permet à plus de 260 inscrits de transmettre leur savoir en échange d'autres savoir (offres et demandes entièrement gratuites), il y a eu 315 séances sur différents thèmes comme : le Bien être, la créativité, la langue, la cuisine, la culture, les sports et loisirs, l'informatique ; le Salon d'Hiver, le Ciné Club, diverses expositions (Liliane Dion, Paul Neefts, Ateliers Côté jardins, Ateliers CEC, Le CLA, Placide Akoé, Empruntes et Reflets,…).

    - *l'organisation, la coordination et la production d'un événement culturel d'envergure par an, par exemple la biennale des arts contemporains / festival de la cité nouvelle ;*

La biennale d'Arts contemporains devait être organisée en septembre 2016. Malheureusement, certains partenaires n'étaient pas disponibles en 2016 (CCBW, Musée LLN,…). De plus, le CCO avait une incertitude quant au subventionnement de cette activité. La Biennale est reportée en 2017 et est déjà en préparation.

– *programmation musicale à la Ferme du Biéreau, tenant compte d'une mise en valeur des artistes du Brabant wallon ;*

Le directeur du centre culturel participe comme président du comité de programmation musicale à la Ferme du Biéreau. Ce comité veille à ce que la programmation soit une représentative dynamique du Brabant wallon et veille à ce qu'elle reste la maison de toutes les musiques.

- *contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public; spectacles à destination des publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire ; Festidanse ; Rencontres interrégionales de danse à l'école ; ateliers de théâtre à l'école) ;*

La programmation, l'organisation et la coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public dans une salle entièrement rénovée a été réalisée par le Centre culturel. Comme chaque année, il a proposé 3 saisons différentes présentant 43 spectacles pour 15.250 personnes. Pour les juniors : cette saison a fait le plein, tous les spectacles étaient complets. 10 partenaires ont été associés à la saison 2016 ce qui a permis d'atteindre un public différent, d'organiser des débats pointus après certaines représentations et d'accueillir des spectacles plus onéreux.

Suite au forum des solidarités organisé par le CCO en janvier 2015, le CCO, le CCBW et UCL culture ont repris la gestion de l'asbl « Les Ateliers de la Baraque » qui est un Centre d'expression et de créativité. Ce lieu de rencontre permet de croiser des publics totalement différents tels que par exemple ; Horizon 9 (personnes handicapées), UTUC (sans-abri), des étudiants, l'académie de danse… Ils ont aussi développé une résidence d'artistes. Le Directeur du Centre culturel d'Ottignies assure la présidence. Cette coopération entre les 3 gros opérateurs culturels du Pôle permet de développer les arts plastiques alors même que la Ville ne possède pas d'Académie. Divers ateliers ont été organisés par les partenaires comme concerts de musique alternative, stages pour enfants, plateforme pulsar,… ce sera le lieu phare de la biennale 2017.

- *mettre gracieusement ses locaux et son personnel à disposition de la Province pour les opérations culturelles organisées par l'administration provinciale, telles, par exemple, les éliminatoires et la finale de « Scènes à deux », la garde des expositions (en concertation avec le CCBW), etc.*

Le centre culturel a aussi continué à améliorer l'organisation interne et l'organigramme avec des nouvelles descriptions de fonction afin de pouvoir aborder les nouveaux défis générés par les perspectives du nouveau décret et des projets plus complets. Cette réorganisation a permis d'engager une assistante administrative et de renforcer l'équipe du personnel d'entretien. Le personnel administratif travaille sur le nouveau contrat-programme. Un animateur « éducation permanente » coordonne avec plus de 20 partenaires associatifs des événements ayant des thématiques proposées par les partenaires. Ceux-ci favorisent la rencontre et donnent la parole au public. Exemple : « Tour des Cafés » pour réinvestir les cafés de proximité afin de donner la parole au public dans des lieux moins classiques et ramener des débats de société sans conférence (27 rencontres pour 700 participants).

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2011-2013, tel qu'amendé, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement les actions n°1.13.3.4., n°5.2.1.1., n°5.3.1.1. et n°6.2.1.5. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 décembre 2010 relative au contrat de gestion 2011-2013 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 26 avril 2012, du 28 février 2013, 19 septembre 2013, du 28 novembre 2013, du 23 octobre 2014, du 26 mars 2015, du 26 novembre 2015, du 24 mars 2016 et du 24 novembre 2016 approuvant respectivement les avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8 et n°9 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 19 octobre 2017 (NC 19287) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 3 juillet 2017 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2011-2013, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- d'informer le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de faire apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de transmettre au service des relations publiques un exemplaire de tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de produire un rapport annuel reprenant un rapport d'activités et des comptes d'exploitation avec identification précise des recettes et des dépenses ventilées par secteur tel que mentionné aux articles 1er et 5 du contrat de gestion.

Plus spécifiquement en rapport avec la note d'évaluation qui a été établie par l'association, elle est tenue de :

- respecter toutes les missions et prescriptions du décret du Conseil de la Communauté française du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subventions des Centres culturels modifié par le décret du 10 avril 1995 et de ses arrêtés d'application ;
- développer de manière spécifique les axes prioritaires de politique culturelle, élaborés, notamment, au sein de son Conseil Culturel et adoptés par son assemblée générale ;
- respecter ses obligations relatives aux apports locaux ;

- collaborer à différentes activités organisées à Ottignies-Louvain-La-Neuve dans les infrastructures de la Ville Pôle culturel de la Province conformément à l'article 3 du Contrat-programme 2008-2011, c'est-à-dire prévoir des synergies entre ces deux institutions culturelles ;

Rapport d'évaluation

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

A. PARTIE CULTURE

Soulignons, vu le rapport des activités 2016, que celle-ci a bien satisfait aux tâches qui lui étaient dévolues pour 2016, à savoir :

- d'informer le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de faire apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de transmettre au service de l'information et des relations publiques un exemplaire de tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de produire un rapport annuel reprenant un rapport d'activités et des comptes d'exploitation avec identification précise des recettes et des dépenses ventilées par secteur tel que mentionné aux articles 1er et 5 du contrat de gestion.

De plus et plus spécifiquement en rapport avec la note d'évaluation qui est établie par l'association :

- respecter toutes les missions et prescriptions du décret du Conseil de la Communauté française du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subventions des Centres culturels modifié par le décret du 10 avril 1995 et de ses arrêtés d'application ;
- développer de manière spécifique les axes prioritaires de politique culturelle, élaborés, notamment, au sein de son Conseil Culturel et adoptés par son assemblée générale ;
- respecter ses obligations relatives aux apports locaux ;
- collaborer à différentes activités organisées à Ottignies-Louvain-La-Neuve dans les infrastructures de la Ville Pôle culturel de la Province conformément à l'article 3 du Contrat-programme 2009-2012, par avenant 2013-2014, c'est-à-dire prévoir des synergies entre ces deux institutions culturelles ;

En effet, à ce propos, le Centre culturel du Brabant wallon a :

- Poursuivi dans la dynamique des transversalités en assurant un maillage des opérateurs et assuré la réflexion sur la coopération culturelle ;
- Généré une attention toute particulière aux populations défavorisées pour leur permettre l'accès à la consommation et à la création culturelles ;
- Mis en forme des projets d'envergure basés sur une médiation entre les contenus socio-culturels et les mises en forme artistique pour aboutir à des projets à dimension socio-artistique ;
- Renforcé son image par le truchement des medias et du site internet ;
- Accompagné les acteurs culturels de l'Ouest dans leur affirmation d'une identité positive, redynamisant le volet citoyenneté ;
- Assuré la poursuite du travail des acteurs de l'Est par un travail de légitimation.

Et ce, par un travail sur plusieurs axes, en :

- Valorisant les arts entre autres grâce à :
  - Une participation au Festival « En l'Air !! Cirque en création », résidences d'artistes, ateliers photo et vidéo, rapprochement avec les écoles de cirque,… avec 4 soirées dans le foyer populaire. 1.234 personnes ont participé au PAM. Programmation de séances scolaires – 521 élèves ;
  - Une sélection de 4 groupes Tremplin, accueil en résidences desdits groupes et participation dans les différents festivals Rock (Inc'Rock, Jyva'Zik, MJ Antistatic) ;
  - La programmation de la « Ferme du Biéreau », participation à l'élaboration du festival La Ferme, à Corps et Logis en collaboration d'UCL Culture, La Baraque et Point Culture – 300 personnes ;
  - La mise en place en réseau d'acteurs des musiques alternatives ;
  - Participation au Comité des jeunes auditeurs (accès et pratique de la culture. Travail avec 3 MJ) – 20 jeunes ;
  - La participation au concours organisé par la Province du Brabant wallon « Trac au Tac » (11 participants et 120 personnes du public) organisation du coaching des jeunes en collaboration avec le Centre culturel de Tubize et de Promotion Théâtre ;
  - Au partenariat autour des Nuits d'encre avec une nuit de la sérigraphie avec la participation de la MJ « Chez Zelle » - 26 participants ;
  - La articipation au salon « Le livre tout proche » ;
  - L'organisation de SENTES (3.200 personnes touchées) : arts contemporains, mise en évidence d'un sentier d'art en milieu rural. Les sentiers restent visibles par la création de 5 œuvres permanentes et plaquettes pour le balisage du parcours en 2016 à Jodoigne ;
  - La programmation et l'organisation de spectacle Théâtre jeunes public pour le fondamental au Centre culturel d'Ottignies-LLN – 5.676 élèves. Pour le secondaire en collaboration avec le Centre culturel d'Ottignies-LLN – 2.455 élèves ;
  - La programmation et l'organisation de Théâtre jeunes public dans les écoles de Lasne, Villers-la-Ville, Wavre, Chaumont –Gistoux, Braine-l'Alleud – 1.688 élèves ;
  - L'organisation d'un atelier théâtre sur le thème « On ne badine pas avec l'amour » - 6 classes de 5ème secondaire (Paul Delvaux, Collège Saint Etienne, Athénée de Braine l'Alleud et Notre Dame des 3 vallées) ;
  - L'organisation de projets artistiques dans les écoles et formation des enseignants. Point de chute pour le CDWEJ (Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse) ;
  - L'organisation de 7 projections de cinéma en plein air en collaboration avec Gal Culturalité, Centre culturel de Jodoigne, Centre culturel de la Vallée de la Néthen, Perwez-Opr-Jauche, musée Armand Pellegrin, communes de Ramillies, Hélécine, asbl Fête au Village et le forum des associations locales – 1.200 personnes ;
  - La mise en place de la phase préparatoire de SENTE de Villages qui aura lieu en 2017. 7 places de villages, mise en valeur d'un lieu de patrimoine sur le thème de la lumière avec un renforcement de la convivialité et de la rencontre entre habitants ;
  - La mise en place d'un micro mobile pour effectuer un diagnostic du territoire. Un spectacle a été crée suite à ce micro – « Halte au Tuyas » qui est suivi d'un débat citoyen ;
  - La participation au projet « Professeur Gasteropidus » - objectif, offrir une autre façon de voir l'est du brabant wallon et ses habitants. circulation de l'exposition « Cabinet de curiosités » à Perwez dans le cadre de la route du conte – 750 participants ;
  - La préparation de l'édition 2017 du festival de la Marionnette à Tubize – conception et création d'un spectacle avec le théâtre des 4 mains « Ca file …les mario en BW » ;
  - Au partenariat avec 10 Maisons de jeunes de la Province pour la création du « Label MJ verte » par le soutien aux activités relatives à l'environnement et à l'éco-consommation et organisation d'un festival « L'amour en Vers » - 300 participants ;
  - A un partenariat au parcours musical de CSE avec 850 spectateurs et 29 concerts ;
  - L'organisation d'un Bal room au Foyer populaire pour favoriser la diffusion de proximité – 420 participants ;

- L'organisation d'un concert dans le cadre du Festival musical du Brabant wallon – 250 spectateurs ;
- l'accueil de 23 compagnies en résidence principalement cirque, théâtre, danse, musique classique ;
- La création d'un mini site de l'actualité du cirque en Brabant wallon. Celui-ci a permis aux écoles de cirque amateur du Brabant wallon de participer au « Festival En l'Air ».
- L'organisation de « Fenêtres ouvertes sur la prison et à l'IPPJ» : sensibilisation à la réalité carcérale par le biais d'exposition, théâtre, conférence, séance de cinéma à destination du grand public – 800 personnes ;
- La mise en place de Kunsten Bois des Arts en collaboration de 7 centres culturels – 1.500 personnes ;
- L'engagement d'une animatrice des arts numériques pour des projets numériques qui viennent enrichir certains événements tels le Festival en l'Air (exposition rencontres imaginaires) + résidence d'un duo d'artistes numériques dans le cadre de la saison numérique de la FWB.

- Assurant le développement socioculturel et d'éducation permanente :
  - Une exposition a circulé dans les Centres culturels de la Province sur l'Habitat léger ;
  - Réseau BDL (Brabançon Droit Logement) : accès au logement des plus défavorisés pour les communes qui n'ont pas de logement prévu. Développement d'une approche qualitative (agir sur le bien-vivre dans le logement social) et quantitative (analyse du plan d'ancrage et transmission des résultats). Colloque : crise et solutions.

- Coordonnant les centres culturels locaux :
  - En soutenant les dynamiques sous régionales par le biais du programme « Leader » dans l'est du Brabant wallon (regroupement des acteurs culturels autour de projets communs) et la rencontre des CA des institutions culturelles de l'ouest du Brabant wallon ;
  - En Organisant une plateforme d'arts contemporains avec les 11 centres culturels locaux : « PULSAR » ; ce fut une année de transition d'est en ouest. Chacun arrive à trouver sa place dans l'organisation en fonction de ses propres réalités. Organisation des soupers « décalé » dans certaines communes ;
  - Par un soutien au Pôle culturel par la diffusion de la Boussole, la saison théâtrale 2016-2017, et la coordination de la communication de divers événements.

B. PARTIE RELATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de ses obligations en matière de communication, le CCBW avait pour obligations :

- d'informer le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de faire apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- de communiquer au service de l'information et des relations publiques un exemplaire de tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- d'organiser une bourse Rock (dont la réalisation d'un CD y compris la presse de 5.000 exemplaires et accompagnement des artistes).

Le CCBW a bien informé le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires et fait apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout

support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires.

Cependant, il n'y a pas eu de CD en 2016. Il n'y a plus de concert Opération Tremplin. Les votes se vont via une plate-forme sur Internet.

C. PARTIE MAISON DE L'URBANISME

1. Organisation des Midis de l'urbanisme et 19h de l'urbanisme

Six séances portant sur les thèmes suivants ont été organisées :

- Midi de l'urbanisme : « La réhabilitation des friches, une bonne affaire ? », le 26 février à Ottignies a rassemblé 82 participants ;
- Midi de l'urbanisme : « Quelle est l'agriculture désirée en Brabant wallon ? », le 29 avril à Louvain-la-Neuve a réuni 42 participants ;
- 19h de l'urbanisme : « Et demain, en Brabant wallon ? », le 26 mai à Bierges a accueilli 75 participants ;
- Midi de l'urbanisme : « Les espaces verts ont-ils encore leur place dans nos villes ? » le 21 juin à Ottignies a suscité l'intérêt de 35 participants ;
- 19h de l'urbanisme : « L'avenir des communes du Brabant wallon – un territoire en action(s) », le 15 septembre à Tubize a touché un public de 53 participants ;
- Midi de l'urbanisme : « Aménager le territoire pour éviter les inondations, une mission impossible ? » le 25 novembre à Louvain-la-Neuve, séance à laquelle 72 personnes ont pris part.

2. Visites guidées

- Gestion urbanistique, valorisation des paysages et lieux emblématiques en Lorraine belge et française.

40 personnes ont pris part à cette visite organisée les 23 et 24 septembre, elle a permis de découvrir 3 échelles et 3 facettes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le public a pu découvrir la mise en place intelligente d'un règlement d'urbanisme et sa contribution positive à la qualité du cadre de vie, de l'aménagement du territoire et du paysage.

Ces visites se sont déroulées à Metz et à Briey.

- Architectures en Brabant wallon

La Maison de l'urbanisme a invité le public, le 3 décembre, à découvrir quatre projets d'architecture contemporaine en Brabant wallon : la station d'épuration de Villers-la-Ville, le centre du visiteur de l'Abbaye de Villers, la salle polyvalente et l'école communale de Tourinnes-Saint-Lambert.

Les 38 participants, guidés par les auteurs de projets ou les maitres d'œuvre de chaque édifice, ont découvert de l'intérieur comment l'architecture de qualité peut transcender les fonctions les plus diverses, créer une véritable émotion esthétique et ainsi contribuer pleinement à la qualité du cadre de vie de tout un chacun.

3. Journées de sensibilisation à l'aménagement du territoire auprès du jeune public « L'aménagement du territoire je m'y frotte »

Ces journées ont pour objectifs de :

- sensibiliser le jeune public à l'aménagement du territoire, principalement en ciblant la réflexion sur l'aménagement d'un village ;
- permettre aux enfants de comprendre le fonctionnement et l'organisation de leur milieu de vie ;
- conscientiser les élèves aux enjeux et défis à venir.

Ainsi, cinq classes de 5ème ou 6ème primaire ont bénéficié d'une journée de sensibilisation animée par Agnès Chevalier, animatrice de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon :

- Ecole communale de Tilly, 21 élèves de 5ème primaire le 2/02/2016 ;
- Ecole communale de Tourinnes-la-Grosse, 27 élèves de 6ème primaire le 15/01/2016 ;
- Ecole communale de Tourinnes-la-Grosse, 16 élèves de 5ème primaire le 8/01/2016 ;
- Ecole communale de La Bruyère, 12 élèves de 5ème primaire le 5/01/2016 ;
- Ecole communale de la Bruyère, 9 élèves de 6ème primaire le 5/01/2016.

L'outil a fait l'objet d'un nouveau développement sous forme compacte, avec un module de sensibilisation « ADT Express » qui se déroule en 2 heures. Ce module est davantage adapté au lieu de l'animation. Ce projet pilote a concerné 30 élèves d'une classe de 5ème primaire de l'école Saint-Jean de Genappe. L'animation a eu lieu le 22 mars 2016.

ADT Express a ensuite été adapté pour Tubize dans le cadre de la quinzaine « Tubize bouge » organisée par le Centre culturel de Tubize.

ADT Express a enfin été adapté pour Chastre le 28 septembre pour un groupe d'enfants de l'AMO Carrefour J. L'animation a eu lieu le 28 septembre après-midi. Le dispositif s'est avéré nécessitant de développer une nouvelle version de l'outil pour l'extrascolaire, davantage sur le terrain et axée sur le mouvement.

L'outil a aussi été prêté au service de l'urbanisme de Rixensart pour une utilisation plus ludique à l'occasion de « Rixenfête » le 15 septembre 2016.

La version portable ne nécessitant pas la présence d'un animateur est disponible pour les enseignants qui le souhaitent. Elle permet à l'instituteur d'assurer l'animation sans la présence d'un animateur de la Maison de l'urbanisme mais cette version n'a pas été utilisée en 2016, les enseignants préférant la formule en présence d'un animateur.

4. Publication

- **La revue « Espace-vie »**

Les objectifs de la revue « Espace-vie » sont :

- informer, sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie ;
- assurer la promotion des activités de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon ;

En 2016, 9 numéros de la revue « Espace-vie » ont été édités à un tirage de 7.700 exemplaires distribués en Brabant wallon et hors province.

Ces dossiers ont été consacrés aux thématiques suivantes :

- La place des graffitis dans l'espace public ;

- Une série de 5 dossiers consacrés à l'impact des grands quartiers de demain en Brabant wallon relatifs aux papeteries de Genval (1/5), Court-Saint-Etienne (2/5), Mont-Saint-Guibert (3/5), la sucrerie, Genappe (4/5), la lente et fastidieuse mutation des forges de Clabecq (5/5) ;

- Quelle reconversion pour la base Beauvechain ? ;

- Logement public : Le Brabant wallon en a-t-il vraiment besoin ? ;

- Des échevins se penchent sur leur quotidien.

Cette revue reste très appréciée du public. Elle est téléchargeable sur internet mais l'intérêt pour la version papier reste d'actualité et de nouvelles demandes d'abonnements sont enregistrées régulièrement.

5. Edition du Tome Architectures « 10 espaces singuliers en Brabant wallon »

Le 16ème tome architectures ayant pour thème « 10 espaces singuliers en Brabant wallon » publié en 2.000 exemplaires avait pour objectifs de :

- sensibiliser aux nouvelles formes d'architecture ;
- sensibiliser à l'architecture actuelle ;
- susciter la réflexion.

6. Exposition « Architecture en Brabant wallon »

L'exposition « Architectures en Brabant wallon » (composée de photographies et phrases extraites des tomes ARCHITECTURES), mise en place en 2012, a été montée dans le cadre de l'évènement « Tubize Bouge ! », un événement qui a invité le public à connaître le Tubize de demain et bien plus. Elle a, comme chaque année, été complétée par une nouvelle photographie et une citation extraites du tome 16.

7. « Tubize bouge »

Les objectifs des activités organisées étaient :
-sensibiliser aux enjeux de l'aménagement du territoire, encourager le partage d'expériences, informer, sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie.

Du 7 au 18 septembre 2016, les expositions, conférences et projections ont été autant d'occasions de découvrir des projets qui changent le paysage de Tubize. « Tubize bouge » a été une semaine consacrée à des expositions, conférences, projections qui ont permis à la population de découvrir les projets qui changent le paysage de Tubize.

La Maison de l'urbanisme a, d'une part, réalisé des vidéos ayant pour thème « C'est quoi l'aménagement du territoire ? » où témoignent le fonctionnaire délégué, un architecte, un conseiller en aménagement du territoire…

D'autres questions ont été débattues portant sur les thématiques suivantes :

- « Quels sont les rapports entre lieux de travail et habitants ? » ;
- « Comment reprendre pied dans les décisions prises dans l'aménagement du territoire ? » ;
- « Quel avenir pour le tout-béton et le tout -voiture ? » autour du film documentaire Archibelge « La chaussée », Le beau, le laid et la truelle.

L'animation des échanges était prise en charge par la Maison de l'urbanisme, une quinzaine de personnes y ont participé.

« Tubize bouge ! » a rassemblé plus de 1.000 personnes durant les 15 jours de l'évènement.

D. PARTIE EGALITE DES CHANCES

L'usage veut que les 10.000 euros, à charge de la Direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé – Section de l'égalité des chances subventionnent les actions Art.27 et Art.23. Article budgétaire : 80101/61101/001.

Pour mémoire :

L'« Article 27 » : est une asbl qui a été créée en 1999. Agissant sur l'ensemble du territoire de la Communauté française et de la Région bruxelloise, cette asbl a pour but de contribuer à la démocratisation culturelle. Son action comporte deux volets :

- la mise à disposition de places de théâtre, spectacles, cinéma, etc …au prix de 1,25 euro pour un public économiquement défavorisé. Cette action se fait par le biais de partenaires sociaux et de partenaires culturels mis en réseau sur un territoire donné.
- Un cadre d'accompagnement dont l'objectif est de créer par le biais d'atelier une expression artistique, des moments de réflexion et d'échanges sur la culture ou l'identité culturelle.

Le projet « Article 27 est financé par la Communauté française et la Région wallonne.

L' « Article 23 » : est une initiative du Centre culturel du Brabant wallon. Il fait référence à l'article 23 de la Constitution qui garantit à chacun le droit de mener une existence digne et, plus particulièrement le droit à l'épanouissement culturel et social pour tous. L'objectif de « Article 23 » est de soutenir et de valoriser des initiatives artistiques qui permettent à des personnes en difficultés d'être des acteurs, des créateurs artistiques et culturels à part entière.

- Tronche Toi-même ou la Résistance Positive *

Avec le CEC Atelier Sorcier et le CPAS de Chastre*. Pour un public* **de** 8 femmes du CPAS de Chastre
Elles développent un langage artistique avec le CEC Atelier Sorcier.
Elles brandissent leur volonté d'être heureuses comme un acte de résistance. Rester libres, rester droite : laisser des traces, se tourner vers l'avenir et assumer leur fragilité.
Objectif : devenir plus actrices encore au sein leur démarche citoyenne artistique et s'ancrent plus encore dans une réelle autonomie.
Un vendredi sur deux pendant 10 mois du 01/01/2016 au 31/12/2016 à Chastre.

- Un nouveau mur dans la cour de la Courtille… de l'intérieur *

Collaboration entre La Courtille et le collectif de designers « Kalbut design » pour 8 à 10 résidents de La Courtille.
Après la réalisation de la fresque au cœur de la cour de la Courtille par et avec les résidents avec comme question « Et si nos murs blancs s'ouvraient sur un chemin ? », une réflexion s'en suit sur « L'art d'habiter et l'art de s'habiter ». Création de meubles à partir d'objets de récupération pour un espace commun plus conviviale suscitant un mieux-être.
Du 16 au 19/08/2016 à Court-Saint-Étienne

- Signalétique Subjective *

Un projet du CPAS de Tubize, le Centre culturel de Tubize et l'artiste Sarah Debove.
Après la réalisation de drapeaux sérigraphiés à partir d'un vocabulaire artistique établi en commun entre des personnes issues du CPAS de Tubize et hissés à l'entrée du CPAS, création d'un outil de médiation permettant la compréhension de ce nouveau signalement.
Objectif : bousculer les codes et stimuler un nouveau mouvement de vie entre les gens de la commune de Tubize.
Du 3 au 12/06/2016 (10 jours) à Tubize.

- Des films d'animations

Mise en place d'un atelier de création de petits films d'animations à l'IPPJ de Wauthier-Braine pour donner à 8 jeunes placés en institution fermée un temps et un lieu d'expression personnelle, prendre le pouls des besoins des jeunes en recueillant leur parole par l'image. Objectif : que chacun construise visuellement ce qui l'anime particulièrement. Diffusion des réalisations au Centre Culturel de Tubize.
5 jours pendant la 2ème quinzaine d'août 2016 à Wauthier-Braine.

- Atelier de création design. Up ! Design *

En collaboration *avec Kalbut design*
Première expérience positive en automne 2015 le service Insertion du CPAS de Walhain réédite un atelier de création Design : customisation et détournement d'objets issus de la récupération.
Objectif : Donner aux participants les clés pour les laisser devenir créateurs de leur environnement.
Au final, une exposition de plusieurs jours. En octobre et novembre 2016 à Walhain et une sortie à Récup'ère (salon de l'éco-consommation, de l'éco-design et du réemploi) les 25,26, ou 27 novembre 2016 à Namur.

- La Tchafouille, café social

Parce que le cinéma à prix démocratique devient quasi inexistant et dans l'esprit d'amener plus de vie, de liens au sein du café social : mise en place d'un ciné-club une fois par mois pour une quinzaine de personnes. Tous les mardis de 15 à 17h pendant toute l'année à Ottignies.

- Des sorties et des bords de scène

Avec qui ? Tous les partenaires sociaux d'Article 27.
Le public ***:*** Les personnes en contact avec les partenaires sociaux.
Des sorties culturelles avec des partenaires sociaux et des partenaires culturels concernés. Dans la mesure du possible, chaque sortie s'accompagne d'un bord de scène, c'est-à-dire : rencontre avec le(s) artiste(s) et le metteur en scène après le spectacle et découverte du lieu culturel accueillant avec l'organisateur, le(s) régisseur(s), visite des coulisses, …Toute l'année 2016 à divers endroits.

- La Quinzaine des Ateliers Article 27

Tous les deux ans, Article 27/Wallonie invite tous ses partenaires à visionner les résultats des dispositifs d'accompagnement à la culture de toutes les cellules Article 27 (en Wallonie). Cette rencontre se décline sous forme d'exposition, de spectacles, d'ateliers de création et de rencontres formelles et informelles. Du 10 au 25/05/2016 à Namur.

- « Vers le foyer populaire » et Ballroom

Sensibilisation des publics fragilisés voisins à la vie culturelle du CCBW, notamment vers les bancs d'essai par les artistes en résidence. Evènement clé de l'année : le Ballroom.

Si l'on compare la note d'intention rédigée par le CCBW en 2016 pour l'obtention d'une subvention et le rapport d'activités pour l'année concernée, le projet « L'art d'habiter et de s'habiter » en collaboration avec le réseau brabançon pour le droit au logement n'a pas été concrétisé.

E. PARTIE ECONOMIE

Conformément à l'article 1er du contrat de gestion 2017-2019, l'a.s.b.l. Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) s'engage à remplir des tâches de service public en veillant à la réalisation des priorités provinciales dont, notamment, les initiatives liées à la politique de mise en évidence des artisans brabançons (Avenant n°3).

En sa séance du 8 septembre 2016, le Collège provincial avait marqué son accord sur l'organisation de la 9ème édition du Salon Créations, qui s'est tenu au PAMExpo de Court-Saint-Etienne les 17 et 18 février 2017 ainsi que sur les différents postes budgétaires et sur la prise en charge par l'association des tâches ci-après :

*/le CCBW a géré les contrats des mannequins homme, femmes et enfants ;
*/le CCBW a géré l'installation des loges (tapis, disposition, mise en confomrité du matériel, éclairage,…) ;
*/le CCBW a proposé le groupe musical et a géré les apsects techniques, administratifs et l'accueil du groupe ;
*/le CCBW a mis à disposition le matériel manquant d'appoint (éclairage, jupes, pieds, spots, …) ;
*/le CCBW a collaboré à l'installation de l'évènement en concertation avec l'administration et le prestataire externe ;
*/le CCBW a réalisé les démarches afin de disposer du parking CEFA.

Le Salon créations 2017 a connu une modification d'approche souhaitée par le Collège provincial par l'engagement d'un prestataire externe. Si les actes posés par le CCBW ont différés de par cet état de fait, ils ont bien été posés et la mission remplie.

Néanmoins le coût des mannequins est de 15.000€, montant qui lui est alloué.

En sa séance du 27 novembre 2014, le Collège provincial a octroyé à l'association une subvention de 15.000 € prévue dans le cadre dudit contrat de gestion 2011-2015, à titre d'intervention pour la prise en charge de frais techniques dans le cadre de l'organisation du Salon créations édition 2017. Cette dépense a été imputée sur le crédit de l'article 52002/64000/001 « subvention au CCBW pour le Salon créations » du budget provincial ordinaire pour l'année 2017.

F. PARTIE INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'article 5 dudit contrat prévoit que la Province du Brabant wallon octroie au C.C.B.W.,
à chaque exercice budgétaire (2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016), les aides en nature suivantes :

- Mise à disposition de personnel pour un montant équivalant à 20.500 € en 2011 et 2012, 4.000 € en 2013 ;
- Mise à disposition de bâtiment pour un montant équivalent à 27.600 € en 2011, 2012, 2013 et 2014 ;
- Aide technique pour un montant équivalent à 10.000 € en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Dans les faits, les aides apportées par le Service de gestion des infrastructures et du patrimoine bâtis se sont concrétisées essentiellement au travers d'interventions logistiques, à savoir :

- Transport de matériel et chapiteaux ;
- Montage et démontage d'installations provisoires pour diverses manifestations ;
- Prêt de matériel et équipement.

Concrètement les prestations pour le CCBW se résument à la pose et dépose d'une banderole à l'entrée du PAM.

La Da3 compte 2 hommes pendant 2 heures, ainsi que le camion nacelle pour une durée équivalente soit 2heures.

La valorisation pour 2016 peut donc se chiffrer à : (2x125€)+(4x35€) = 390€.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mars 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19074) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 21 août 2017 par Monsieur Claude Nobels, Co-président de la « Fondation Laure Nobels »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la Fondation Laure Nobels » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Originalité et rayonnement de l'activité
Attractivité et accessibilité de l'activité
Pertinence de l'activité

2. Indicateurs quantitatifs

1. Organiser annuellement le « Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels » portant sur les manuscrits des lauréats arrivés en 2ème et 3ème position du concours organisés pour les 14-18 ans accomplis.
2. Editer 500 exemplaires du livre primé.
3. Le livre devra contenir une page expliquant la philosophie du concours et mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon. Le logo provincial devra figurer en 4ième de couverture.
4. Fournir 100 exemplaires de cet ouvrage à la Province du Brabant wallon.
5. Assurer la promotion de ce livre et la diffusion des 400 exemplaires restants.

Rapport d'évaluation

Indicateurs qualitatifs :

La Fondation Laure Nobels finance la publication et la promotion d'œuvres littéraires en français, écrites par de jeunes auteurs belges âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans accomplis.

À cette fin, la Fondation soumet les manuscrits proposés par les jeunes à la lecture critique d'un jury indépendant. Composé d'experts en littérature, il évalue l'originalité et les qualités littéraires des œuvres soumises.

Chaque année, le lauréat est récompensé du Prix de la Fondation Laure Nobels. Il est issu du groupe 15-19 ans les années impaires et du groupe des 20-24 ans les années paires. Un deuxième lauréat est récompensé du Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels. Chaque prix consiste à introduire l'œuvre sur le marché de la littérature, selon toutes les normes professionnelles en vigueur dans le monde du livre.

Indicateurs quantitatifs

1. *Organiser annuellement le « Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels » portant sur les manuscrits des lauréats arrivés en 2ème et 3ème position du concours organisés pour les 14-18 ans accomplis*

En date du 31 juillet 2016, pour le Prix de la Fondation Laure Nobels 2016, la fondation a reçu 7 manuscrits répondant aux critères de sélection. Le jury indépendant s'est réuni le 5 octobre 2016 et a attribué le Prix à Alizée Seny, de Floreffe. Son roman s'appelle « A la ferveur de nos nuits ». Alizée Seny a reçu son Prix lors de la Foire du Livre de Bruxelles 2017. Pour la première fois, deux anciens lauréats ont participé aux délibérations de ce jury adulte : Alexandre Van Hoeke et Louis Escouflaire.

Deux autres romans ont été sélectionnés pour participer au Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels 2017 : « Kot et coeur » de Céline Noël, et « Le Petit Chevalier » de Thibaut Dervaux.

Le 16 octobre 2016 fut remis pour la deuxième fois le Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels et ce, dans le cadre de la troisième édition du Salon "Le Livre tout Proche" (Château de la Hulpe). La lauréate est Odile Vanhellemont pour son ouvrage « J'aurais aimé te voir une dernière fois », achevé à ses 18 ans. L'ouvrage a été préfacé par Pascale Champagne.

Le Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels est accordé par un jury de jeunes lecteurs qui doivent choisir quel manuscrit ils préfèrent entre le 2ème et le 3ème arrivés sur le podium du Prix (traditionnel) de la Fondation Laure Nobels. Ces deux auteurs ont aussi l'occasion de retravailler leur manuscrit sur base des conseils de la Fondation, de l'éditeur, du jury et de l'Asbl Cléa.

La Fondation a dû faire réimprimer tous leurs supports de promotion car le règlement du Prix de la Fondation Laure Nobels a été modifié. En 2016, elle a organisé une vaste campagne d'information et de promotion de notre Fondation et de son Prix auprès de toutes les écoles secondaires de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le prochain (2017) prix s'adresse en effet aux 15-19 ans accomplis.

2. *Editer 500 exemplaires du livre primé* et 5. *Assurer la promotion de ce livre et la diffusion des 400 exemplaires restants*

Chaque livre édité s'est vendu entre +/- 300 à 750 exemplaires, ce qui, d'après les professionnels, est un véritable succès en Belgique pour de jeunes auteurs inconnus.

3. *Le livre devra contenir une page expliquant la philosophie du concours et mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon. Le logo provincial devra figurer en 4ième de couverture.*

Le livre contient une page expliquant la philosophie du concours et mentionne le partenariat avec la Province du Brabant wallon. Le logo provincial ne figure pas en 4ième de couverture mais chaque livre a été vendu avec un bandeau mentionnant : « Prix Jeune Public de la Province du Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels ». La remarque de l'absence de logo a été faite à la Fondation.

4. *Fournir 100 exemplaires de cet ouvrage à la Province du Brabant wallon.*

Les 100 exemplaires ont bien été fournis à la Province du Brabant wallon à destination des bibliothèques du Brabant wallon.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation Laure Nobels » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°20 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture» ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19084) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 27 avril 2017 par la Directrice – Bibliothécaire de l'asbl « PromoLecture» ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « PromoLecture» a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « PromoLecture»

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles ;
- Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune ;
- Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association.

2. Indicateurs qualitatifs

- description des animations réalisées ou soutenues par l'association ;
- description et évaluation de l'impact des activités de l'association sur le développement de la lecture publique en Brabant wallon.

Rapport d'évaluation

On peut préciser qu'en 2016, « PromoLecture Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs quantitatifs

Quelques chiffres pour 2016 : 107.603 prêts de livres pour 80.000 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public. Il y a eu 384 heures de consultation par semaine, 3418 personnes inscrites à la bibliothèque et 38 collectivités. De plus, il y a eu 173 animations pour une participation totale de 4.410 personnes.

Indicateurs qualitatifs

Description des animations réalisées ou soutenues par l'association

- « Temps des bébés », 2ème mardi de chaque moi à concurrence de 2 séances – 203 bébés participants.

- « Heure du Conte » pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans - 244 enfants

- Aide à la réorganisation d'une bibliothèque à la prison de Nivelles (lieux, achats de livres, …), en collaboration avec différents partenaires actifs dans l'accompagnement des personnes incarcérées comme :
    - Atou Line : mise en place d'un accompagnement des papas détenus permettant des rencontres avec les enfants, 1 fois par mois en organisant des activités autour du livre afin de faciliter les liens papas/enfants- 300 personnes

  La bibliothèque est tenue par 2 détenus bibliothécaires formés par l'association et 2 animateurs de l'association. Elle permet un accès libre à 10 ou 12 détenus, à raison de 4h tous les 15 jours, pour tous les détenus. Un catalogue est en cours de développement ainsi que des ateliers de médiation.

- Une formation à l'accueil a été organisée pour le personnel de Promolecture avec l'écriture d'une charte d'accueil. Les emprunts de différents supports n'étaient pas autorisés, depuis 2015 ils le sont.

- organisation d'animations dans le réseau de lecture publique avec différents partenaires comme les bibliothèques locales, l'antenne ouest de la Maison du conte de la Littérature, les écoles, (21 visites de classe pour les initier au fonctionnement – recherche documentaire et utilisation d'un catalogue- d'une bibliothèque pour 1.290 enfants, lecture dans le parc, histoire du mercredi), l'IBBY asbl (Lire dans les Parcs), organisation des Nuits des bibliothèques dont la thématique est « Kitty Crowter » (lecture identique dans un même temps dans plusieurs bibliothèques).

- organisation de différents ateliers : Kamishibaï, Atelier Théâtre Ombre, origami et club de lecture ados, groupe ados : Books corporation,…

    - Atelier philo : destiné aux écoles primaires. Débats sur le thème de société (violence, différences morts, racisme,…) – 46 élèves de 1er à la 3ème primaire.
    - Atelier origami : un vendredi par mois pour un public familial – 67 personnes avec enfants à partir de 8 ans.
    - Groupe ado : « Book Corporation », organisation de diverses activités pour 15 ados par année. Exemple : « une nuit Cluedo autour d'Alice au Pays de Merveille ». Le groupe est complet.
    - Club ados : une soirée par mois. Échange sur les livres lus durant le mois, débats, critiques, résumés,…) – 87 participants

- « La voix est livre » : favoriser la rencontre entre le livre et les personnes âgées placées en home. Il y a un dépôt de livres et des lectures à domiciles ayant différentes thématiques telles le cinéma, la musique,…

- L'offre documentaire a été revue suite à une formation ayant pour thème : Comment développe le retour des ados dans les bibliothèques. Une section « jeunes adultes » a été créée pour attirer ce type de public. Différentes section ont subis un élagage et une remise à neufs comme les tout-petits, l'apprentissage du français et la section grands caractères pour les personnes malvoyantes. Des livres audio ont été achetés.

- « Les livres comme l'air » : nouvelles collection de livres-objets utilisés lors des animations. Ceux-ci peuvent être prêtés sous certaines conditions. Ils sont à destinations des professionnels ou des enseignants. Promolecture a organisé à la demande des séances découvertes pour le tout public – 20 personnes à chaque séance ;

- Un comité de lecteur « Livrez-vous » se réunit 1x par mois. Il lit le même livre et se réunit ensuite pour donner leur analyse. Le comité est encadré par 1 ancien prof de français et est accueilli avec une petite restauration pour en faire un moment sympa – 20 participants par séance. Le comité est complet. ;

- Participation :
    - au groupe « Caracol » : base de données gérées par la bibliothèque centrale et qui permet des prêts interbibliothèques.
    - Au GUL : groupe d'utilisateurs Linux qui se réunit mensuellement au sein de l'Espace public numérique. Ex : Comment trouver les alternatives à Microsoft? Découverte et sensibilisation à l'utilisation de logiciels libres – 12 personnes par séance allant de l'ado à la personne âgée pour public averti. 1x/ mois.
    - Au catalogue de dépouillement d'articles de périodiques. Projet mis en place dans l'ensemble du réseau de la lecture publique ce qui permet la création d'une base de données commune de sujets divers référencés dans les articles de revue francophones.

- participation à des événements d'envergure fédérateurs comme Les Petites Nuits d'encre avec Kitty Crowter (29 personnes), Festival du Conte de Bornival (400 personnes), Les Nuits des bibliothèques (134 personnes), au salon « Le livre tout proche » à La Hulpe, la Fureur de Lire ayant pour thème la Bière (spectacle intimiste autour du houblon au Palais du Houblon – 35 personnes), Les Mondes de Nivelles (associatif nivellois) toutes les nationalités vivant à Nivelles étaient représentées – 80 personnes ;

- Participation à « Entre 2 » organisé par l'AMO tempo – lecture pour mamans avec enfants d'un milieu précarisé. – 70 personnes ;

- Participation à « En d'autres mots » : travail avec le Foyer général Cornez (foyer de jour pour la personne handicapée adulte). Verbalisation corps, chant, écoute … travail avec une ergothérapeute. 1x/mois – 149 personnes.

- organisation d'atelier « Tous en jeu » (jeux intergénérationnels à la résidence de la Samiette, 1 x tous les mois avec des enfants ou ados en collaboration avec l'Ecole des devoirs et l'AMO) – 300 personnes ;

- organisation d'un stage : « Pop Art » stage d'une semaine à destination des ados. Réalisation de dessins comics. Les dessins ont été exposé en grand format dans la section BD – 30 adolescents ;

- organisation de formations à l'utilisation des nouvelles technologies de l'informatique : 60 formations pour 675 personnes précarisées, âgées ou débutantes.

Description et évaluation de l'impact des activités de l'association sur le développement de la lecture publique en Brabant wallon

- Développement de catalogues collectifs en ligne grâce au site Escapage. Développement de Lirtuel - plateforme permettant l'accès aux livres électroniques (tablette, smartphone, ..). Cet accès est gratuit pour les personnes en ordre d'inscription dans une bibliothèque (3.000 livres) ;

- gestion du site de la bibliothèque locale de Nivelles, dans lequel on peut trouver l'agenda et les animations prévues, les nouvelles acquisitions et des catalogues collectifs ;

Gestion du service itinérant : « Place aux Livres » :

Mise en circulation à partir de janvier de la camionnette dans les communes et les écoles qui en ont fait la demande. 47 écoles : Beauvechain, Braine l'Alleud, Chastre, Genappe, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-LLN, Ramillies, Rebecq, Tubize, Villers et Wavre – 4.428 écoliers pour 246 classes.

Quelques chiffres pour Place aux livres : 65.000 livres dont 3.500 nouvelles acquisitions en 2016. 18.355 prêts et 500 prêts inter (livres ne venant pas de la bibliothèque).

Pour les écoles :

- service dépôt : thématique d'une douzaine de titres (Noël, Donjons et Dragons, La ferme, les couleurs,…) dépôt de plusieurs livres d'une même thématique pour une longue durée aux enseignants. 12 dépôts ;
- Fond jeunesse : prêt d'un même titre x le nombre d'enfants par classe – 45 séries ;
- 27 animations en classe selon diverses thématiques comme à la découverte du conte, Kitty Crowter,…

Pour les communes :

- participation à « Je lis dans ma commune » à Beauvechain et à Chaumont-Gistoux - 20 personnes / commune ;
- participation avec le Centre culturel de Jodoigne d'animations autour de la bière.

25 animations dans divers événements tels que le Salon du Livre, le marché de Noël de Chaumont-Gistoux et Villes-le-Ville, activités contes au DQGN pour le week-end des enfants au mois de juin.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture» ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 3.1.4.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SIEP » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19085) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 6 septembre 2017 par le Responsable de l'a.s.b.l. « SIEP » Wavre ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « SIEP» a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SIEP », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Pour le fonctionnement du Point Info Wavre :
  - Organisation des séances d'orientation : le nombre de séances organisées individuellement et par groupe, le nom des organismes (maisons de jeunes, AMO,…) et écoles ainsi que les classes ayant demandé une séance d'information.

- Pour les documents mis à disposition :
  - Les catégories de publications ainsi que le nombre d'ouvrages proposés

- Pour les « Journées de l'Orientation » :
  - Le nombre de visiteurs, de partenaires, de conférences, de démonstrations et d'animations

Rapport d'évaluation

On peut préciser que l'a.s.b.l. « SIEP » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Pour le fonctionnement du Point Info Wavre :

- 2.657 contacts lors des permanences info, par mail ou par téléphone dont :
- 382 entretiens individuels (à raison de 40€ par séance individuelle et 30€ par séance supplémentaire, possibilité de remboursement mutuelle).
- 1 groupe de 10 personnes encadré par « l'AMO Color'ados » à Braine-l'Alleud dans le cadre du projet Solidarcité en mars 2016, 1 groupe de 13 jeunes encadré par le CPAS de Braine-l'Alleud et 1 groupe de 12 stagiaires du CPAS de Chastres et Rixensart ; présentation des services et un atelier relatif aux démarches d'orientation et connaissance de soi. Le SIEP souhaite développer des contacts pour l'orientation d'un public fragilisé (AMO, SAS,…).

- Le SIEP a participé à un salon d'orientation à travers la Province du Brabant wallon ; le Salon de l'emploi, de la formation et de l'orientation à Nivelles, à Sporthema adesp, rencontres pour l'emploi à La Hulpe. Il a participé aussi aux autres salons SIEP à Namur et à Charleroi.
- Il existe une possibilité d'information à la carte dans les écoles mais malgré les sollicitations, aucune école n'adhère au projet. En effet, d'autres associations occupent déjà ce créneau (CIO, PMS,…). De plus, le SIEP est en manque de personnel pour démarcher les écoles.

Pour les documents mis à disposition :

- 6 domaines d'informations sont couverts : enseignement, formation, international (séjours linguistiques, bourses,…), loisirs et vacances, travail et insertion socioprofessionnelle ainsi que protection sociale et aide aux personnes.
- Les brochures sont soit éditées en interne par le SIEP (une cinquantaine) soit par les organismes officiels : SPF travail, ONEM, guide social, Province du Brabant wallon,… ou d'autres partenaires tel Infor-Jeunes,… Il devient de plus en plus difficile d'obtenir des partenaires de brochures papier. Le SIEP a le projet de développer leur offre de consultation informatisée.
- Il existe une base de données SIEP consultables sur l'enseignement, les langues,…, un référencement des sites utiles en fonction des domaines.

Pour les « Journées d'Orientation » :

Le Salon d'orientation a eu lieu les 4 et 5 mars 2016 au Parc à Mitrailles à Court-Saint-Etienne. Cet événement a pour but de mettre à disposition des jeunes de façon structurée et organisée, toute l'information nécessaire à leur choix d'orientation scolaire et/ou professionnelle. En 2016, l'aménagement a été repensé afin de pouvoir mieux accueillir les groupes dans un espace plus esthétique et plus grand.

- 4.358 visiteurs en 2016 sur les 2 jours :
    - Le vendredi : 2.241 essentiellement les écoles. Un système de bus a été mis gratuitement à disposition des écoles. Ce système a permis de drainer 1.300 jeunes soit une fréquentation. Toutes les demandes des écoles ont été rencontrées. 15 bus ont été mis à disposition des écoles. Ceux-ci ont permis la venue des écoles de différentes communes à travers la Province : Braine-l'Alleud, Jodoigne, Tubize, Nivelles, Waterloo La Hulpe, Wavre, Genval, Perwez.
    - Le samedi : 2.117 visiteurs essentiellement les familles et beaucoup d'élèves de rétho.
- 34 partenaires dont 1 nouvel exposant « Student.be ». La présentation des métiers de la Province a permis de drainer plus de rhétos lors des visites scolaires.
- Les conférences ont été abandonnées vu le peu de succès des années précédentes. Les jeunes ne sont pas présents sur le site pour participer à des conférences.

38 démonstrations et animations ont eu lieu dans l'espace « Options qualifiantes » réalisées par 7 écoles secondaires (comme la construction, agronomie, …).

Il est à signaler que le Centre de Wavre a été reconnu et agrée comme centre d'information niveau 3 par la Communauté française

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « SIEP » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°22 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement les objectifs opérationnels n° 3.1.1 et 3.1.4 et l'action n° 3.1.4.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 octobre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 10 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19066) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 27 juin 2017 par le Directeur de l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Pour le projet « Délibère toi » :
  - la procédure de sélection des stages ;
  - une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
  - une évaluation des jeunes sur les stages ;
  - un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
  - une information sur les raisons de l'abandon des stages.

- Pour le projet « Solidarcité » :
  - le profil des animateurs et le choix des formations ;
  - les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;
  - une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
  - une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
  - une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
  - la procédure de sélection des jeunes ;
  - la répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
  - le listing des activités ;
  - une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
  - une évaluation des jeunes sur la formation ;
  - une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.

- Pour l'aménagement d'un centre de référence :
    - Les plans du local avant et après les travaux ;
    - Le planning des travaux ;
    - Un listing des associations qui pourraient bénéficiés des locaux.

- Pour chacune des actions du présent contrat programme, nonobstant l'obligation générale de visibilité provinciale liée à l'octroi de subvention, l'association indiquera ou fera en sorte que les opérations sont menées au nom de la Province conformément à ses objectifs propres.

2. Indicateurs quantitatifs

- Pour le projet « Délibère toi » :
    - Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions);
    - Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
    - Nombre d'écoles participantes au projet ;
    - Nombres de jeunes ayant abandonné les stages ;
    - (Nombres de jeunes n'ayant pas obtenu un stage) ;

- Pour le projet « Solidarcité »
    - Nombre de jeunes inscrits (par âge, par sexe et par profil)
    - Nombre de jeunes ayant terminés ou abandonnés le cycle de formations ;
    - Nombres de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités);

- Pour l'aménagement d'un centre de référence :
    - Le nombre de réunions organisées dans ces locaux ;

Rapport d'évaluation

On peut préciser que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Pour le projet « Délibère toi » :

La procédure de sélection des stages ;

Afin de trouver des stages, l'asbl **«** La Chaloupe » utilise son carnet d'adresse d'opérateurs connus et celui des partenaires locaux tels que le service jeunesse des communes, les écoles…. afin de trouver des stages. Il est nécessaire de trouver des partenaires locaux dans chaque commune afin d'aider « La Chaloupe » sur plusieurs niveaux de la promotion à l'organisation réelle des stages.

Pour y arriver « La Chaloupe » a voulu :

- Donner plus de responsabilités aux écoles en les impliquant d'avantage.
- Offrir une plus grande diversité de stages citoyens (3.000) tout en préservant l'aspect « citoyen ». Il s'agit à la fois de proposer plus d'actions citoyennes, plus de petites formations mais également la possibilité de découvrir plus de métiers.
- Améliorer la promotion du projet en optimisant le site internet, (plus performant, plus lisible, plus fonctionnel), en produisant un nouveau film promotionnel, en développant une page Facebook, en réalisant des spots radios, des bâches publicitaires.
- Étendre le projet à de nouvelles communes de la Province.
- Développer un forum de discussion avec les témoignages des jeunes des années précédentes.

En 2016, ils sont presque arrivés à en trouver dans toutes les communes de la Province.

Les zones géographiques les plus difficiles pour trouver les opérateurs sont : Rixensart-La Hulpe et Lasne. A contrario, Ottignies, Wavre, Nivelles, Jodoigne et Tubize sont les communes les plus engagées dans le processus.

Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;

En 2016, 360 stages citoyens différents ont été proposés (soit 3.218 places disponibles et 2.017 inscrits pour 1.350 jeunes différents soit un nombre de places multiplié par 2 par rapport à 2015) dans 5 différents secteurs malgré le faible nombre d'opérateurs (124) et les contacts avec certains d'entre eux sont parfois difficiles.

Cette année, des stages ont été ouverts pour les 1er et 2ème secondaire – 280 participants.

- Actions citoyennes (activités avec des personnes âgées, aide aux projets sociaux, rénovation et chantier, peinture, protection des animaux, encadrement de jeunes enfants, animation d'enfants dans une crèche, protection de l'environnement, organisation d'une journée sportive,…) ; 11% de participation
- Formations (brevet de secouriste, cours de conduite défensive et écologique, préparation au permis de conduire théorique, prise de parole en public, initiation aux petits soins pédiatriques, auto-défense...) ; 63% de participation
- Découverte de métiers (journaliste, brancardier, policier, pompier, fleuriste, instituteur, avocat, coiffeur, kinésithérapeute…) ; 18% de participation
- Culture (organisation d'un festival, accueil des artistes, montage d'une exposition, spectacles d'improvisation interactifs…) ; 4% de participation
- Sports (escalade, plongée sous-marine,…) ; 3% de participation

Il y a une demande croissante pour la découverte de métiers : 42% garçons et 58% de filles. Les écoles provinciales se sont fort investies dans le secteur des découvertes des métiers. Par exemple à l'IPES Tubize ; 430 places disponibles.

Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
Une évaluation des jeunes sur les stages
Une information sur les raisons de l'abandon des stages.

Comme chaque année, un faible pourcentage de jeunes ne se présente pas au début du stage (+-5%). Le public cible regroupe des jeunes de la 1ème à la 7ème secondaire. Cette année, 2.017 stages ont été effectués pour une participation de 1.350 jeunes.

Afin d'évaluer le stage, un questionnaire est envoyé à chaque jeune et à chaque opérateur. Les résultats sont croisés pour pouvoir permettre une amélioration chaque année. Ce type d'évaluation ne fonctionne pas vraiment.

Cependant, le site internet a été revu. Une évolution a eu lieu. En effet, 3 sortes de recherche sont désormais possibles, ce qui a permis de doubler le nombre d'inscrits :

- par domaines
- par régions
- par écoles.

Pour améliorer la visibilité du projet et permettre une meilleur promotion, il faudrait un passage dans les écoles et dans chaque classes afin d'obtenir plus de résultats. L'asbl « La Chaloupe » a déjà essayé de donner l'information aux délégués de classes pour qu'ils puissent la relayer mais cela n'a eu qu'un résultat mitigé. « La Chaloupe » a développé le système des Ambassadeurs soit des jeunes ayant déjà participés au projet qui promotionnent le projet autour d'eux et au sein de leur école. Ce sont des élèves de 4ème à 6ème secondaire. Ils reçoivent 1/2 journée de formation et un cahier de charge à suivre pour la distribution de flyers.

La promotion se fait aussi par le biais des médias. Jusqu'à présent, « La Chaloupe » s'est uniquement adressée aux médias de proximité avec un faible rayonnement. L'idée pour les prochaines années est d'essayer d'étendre aux médias nationaux et de créer un page sur les réseaux sociaux. L'asbl pense aussi revoit toute la campagne visuelle.

Cependant, le projet a atteint ses limites en fonction du mi-temps disponible. Afin de continuer à développer le projet, il est nécessaire qu'une personne supplémentaire soit engagée afin de suivre les opérateurs et aider à la gestion.

Le festival culturel :

Ce festival vise la promotion et la professionnalisation des talents culturels et artistiques des jeunes du Brabant wallon dans un cadre convivial. Cet événement est l'occasion pour un large public de découvrir les productions artistiques et créatives qui restent le plus souvent « confinées » au sein des écoles ou des associations.

Le festival « Délibère-toi » propose plusieurs journées afin d'aborder différents aspects artistiques : théâtre, musique, danse,… à la maison des jeunes « Le centre nerveux » à Ottignes et à la Ferme du Biéreau.

Afin d'assurer la qualité des prestations et les fonctions techniques, les organisateurs ont mis à la disposition des jeunes plus de 10 professionnels et/ou semi-professionnels.

70 jeunes talents ont eu la possibilité de se produire sur scène :

- Mardi 22 juin : soirée cabaret : plus de 20 jeunes de la région ont eu l'occasion de préparer un spectacle ;
- Mercredi 23 juin; journée rock, pop, rap : 16 groupes constitués de jeunes du Brabant wallon et pour certains issus des écoles de la région ont eu l'occasion de présenter leur set de 20 à 45 minutes.

D'autres animations et activités ont également été organisées et conçues par les jeunes : Affiches, Graffeurs, Bolas de feu, ateliers peintures, Tissu Aérien, accueil d'associations locales... Il y a eu 3h d'interruption du festival dues aux intempéries.

Une septantaine de jeunes ont travaillé bénévolement (catering, montage, démontage, photo, bar, accueil,…).

Le festival a touché +- 1200 personnes (150 sur le cabaret et 1000 sur le festival).

- Pour le projet « Solidarcité » :

Le profil des animateurs et le choix des formations ;

L'équipe de l'asbl **«** La Chaloupe », pour le projet solidarcité, se compose 3 personnes TP (un éducateur ayant des spécificités techniques en fonction du chantier – bâtiment et maraicher). Mais des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. L'équipe a été rajeunie et a introduit plus de temps de chantiers manuels et un peu moins de psychologique. Les jeunes ont été très motivés, sur 8 jeunes, 3 ont repris le chemin de l'école.

Les chantiers natures et l'apprentissage du bien être – prendre soin de soi (création d'un potager et réflexion sur l'alimentation, comment et quels produits frais pour se faire à manger soi-même) ont été les principaux axes en 2016.

La procédure de sélection des jeunes ;

Le projet est mis en place par l'asbl **«** La Chaloupe » qui travaille uniquement à la demande du jeune et développe 3 axes de travail : l'individuel et le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe. Le jeune peut participer à un chantier (aide aux personnes, manuel) ou à des formations ayant pour thème : relations nord/sud, le développement durable, le handicap… Le choix est effectué en fonction du groupe et de l'offre.

Le projet est trop peu connu : publicité uniquement par affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes ou les IPPJ. Ce qui ne permet de toucher que des jeunes en grande détresse. Or ce projet peut aussi s'adresser aux jeunes en décrochage scolaire. Il faudrait collaborer plus avec les écoles.

Sur 17 inscriptions, 11 volontaires ont été accompagnés (55% de garçons et 45% de filles). 38 opérateurs différents. À Ottignies, 8 places ont été ouvertes pendant 6 mois.

La procédure de sélection :

- une présentation collective en powerpoint,
- un dépôt de candidature
- un entretien de sélection individuel

Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;

Les 3 temps plein s'occupent de :

Accompagnement collectif :

Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :

- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- garantir d'un point de vue pratique mais aussi philosophique le cadre de Solidarcité. En tant que 1er référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Contrairement aux années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

Accompagnement individuel :

Aide sociale et éducative soit :

- Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques ainsi qu'à soutenir le jeune et s'il échet, ses proches dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales.
    - L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe,…) ;
    - Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (noël/janvier et fin d'année).

Le travail en réseau :

L'asbl « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les structures qui ont orienté un jeune vers Solidarcité ainsi que les personnes et les structures sollicitées en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Aide à la jeunesse, AWIPH, … S'il s'avère que le jeune présente des problèmes psychologique et que l'équipe de l'asbl « La Chaloupe » ne peut pas les gérer, il est suivi par un professionnel, une fois par semaine.

Le listing des activités ;

L'année 2016 a permis : 249h de volontariat (chantiers), 233h de formations, 48h de maturation personnelle (qui suis-je?), 51h de dynamique de groupe (team bulding, sport en groupe, heures de conseil) et 81h d'activités particulières (sorties culturelles).

Une évaluation des animateurs sur les jeunes ;

En fin d'année, le jeune remplit un questionnaire pour savoir :

- si l'année a répondu à leurs attentes (en 2016, les résultats : 25% en partie et 75% de oui),

- si cela a été rendu utile à la société (25% oui en partie, 50% tout à fait, 25% je ne sais pas)
- S'il a pu prendre du recul et se poser des questions (100%)
- S'il a fait des actions citoyennes et a découvert de nouvelles réalités (50% de oui).
- Rompre avec leur existence qui tourne en rond (50% de oui)
- Expérience difficile mais positive (50% de oui)

Une évaluation des jeunes sur la formation ;
Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.

En 2016, le groupe fut très agréable parfois trop facile. Les jeunes reçoivent un certificat de participation qui n'a aucune valeur officielle sauf en terme d'estime de soi, ils ont passé le brevet BEPS et certains leur permis théorique.

La répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
Une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
Une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
Une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;

Voir ci-dessus

- Pour l'aménagement d'un centre de référence :

Les plans du local avant et après les travaux ;
Le planning des travaux ;
Un listing des associations qui pourraient bénéficiés des locaux.

L'aménagement du centre de référence a été terminé fin 2015.

2. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 10 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19059) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 14 septembre 2016 par la Directrice de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la « Fondation d'utilité publique Folon »» a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs.

   - l'organisation d'évènements ayant trait à la création culturelle ;
   - l'organisation d'évènements ayant trait à l'enfance et plus spécifiquement aux droits de l'enfant ;
   - le partenariat avec le Musée « Marthe Donas » et La Maison du Conte dans les activités culturelles ;
   - la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements ;
   - la réalisation des conditions figurant à l'article 1er §§ 2 et 3.

2. Indicateurs qualitatifs.

   - description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation

Rapport d'évaluation

On peut préciser qu'en 2016, la « Fondation d'utilité publique Folon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Le musée a accueilli plus de 38.000 visiteurs.

On a recensé, parmi les visiteurs individuels, plus de 3.100 adultes, 2.500 seniors, 1.800 enfants et jeunes de 0 à 18 ans et parmi les visiteurs venus en groupes, plus de 4.200 visiteurs en groupes adultes-seniors, 15.000 enfants en groupes scolaires et 500 personnes handicapées. Plus de 3.500 personnes ont visité les expositions temporaires et plus de 6.000 personnes ont répondu aux forfaits familles et aux ateliers intergénérationnels.

Les chiffres relèvent aussi 84% de visiteurs belges francophones, 10% de visiteurs belges néerlandophones et 6% de visiteurs étrangers

1. Indicateurs quantitatifs.

- **Organisation d'événements ayant trait à la création culturelle (expositions temporaires, ateliers, stages, journées particulières, …)**

a) Organisation de deux expositions temporaires

COLETTE PORTAL – « PREMICES » du 5 mars au 31 juillet

- 4 Mars: Vernissage de l'exposition
- 5 Mars & 26 Juin: Visite guidée de l'exposition Prémices par l'artiste
- 6 Mars: Vernissage des enfants - Atelier Au jardin des plantes. Relookez les bestioles du jardin des plantes et exploitez les techniques artistiques de Colette Portal.

Réalisation de deux catalogues Le Jardin de Buffon et La Vie d'une Reine, en collaboration avec l'éditeur Michel Lagarde

ERRO – « GALAXIE ERRO » du 1er octobre au 29 janvier 2017

La Fondation a présenté une centaine d'aquarelles et de collages, miroirs de notre société, anti-encyclopédies visuelles et critiques de tous les savoirs, pleine de couleurs et de drôleries, d'outrances et d'ambiguïtés.

- 30 Septembre: Vernissage de l'exposition
- 2 Octobre: Vernissage des enfants - Atelier: Colle, papier, ciseaux !
  Quand le dessin lie les collages les uns aux autres, il recrée le monde d'aujourd'hui.
- 23 Octobre: Visite guidée de l'exposition Galaxie Erró par le commissaire d'exposition.
  Réalisation d'un catalogue en collaboration avec les éditions La Pierre d'Alun.

b) Ateliers artistiques

En 2016, l'équipe du Service éducatif a proposé de multiples animations et services :

- Projet d'école avec le Collège Cardinal Mercier : réalisation d'une fresque géante sur le thème de la citoyenneté du 14 janvier au 2 février.

  La Fondation Folon est à l'initiative du premier « Projet décolle » avec le CCM. 400 élèves de cet établissement scolaire ont visité et ont créé une fresque de 80 mètres. Le service éducatif de la Fondation a mis à disposition des élèves ses ateliers et son savoir-faire pour l'élaboration de ce projet gigantesque.

  La fresque a été inaugurée lors de la rentrée des classes le 2 septembre, en séance plénière, en présence de plus de 800 parents d'élèves.

- « A la découverte de la valise – Droits de l'enfant » - 28 janvier : Séance de découverte de l'outil pédagogique destiné aux enseignants travaillant avec les jeunes de 10-18 ans, en collaboration avec Amnesty international et en présence du comité d'analyse « à la loupe » pour les mallettes Amnesty et Fondation Folon.
- Dimanches à la Fondation : Deux dimanches par mois : cours d'aquarelle adultes à 10h et 14h.
- Vernissages des enfants : Ateliers sur la thématique de l'exposition temporaire en cours.

- Anniversaires : Atelier lors duquel les participants réalisent une œuvre commune destinée à la personne qui fête son anniversaire.
- Esprit de famille : Ateliers pour les visiteurs qui désirent organiser une activité familiale.
- Visites adaptées pour personnes rencontrant des fragilités physiques ou psychiques.

Ateliers créatifs intergénérationnels :

Journée « Portes ouvertes » des ateliers pour les professeurs, le 27 septembre
Congé de détente (Carnaval) : *Des masques et vous*
Atelier intergénérationnel - Poétiques, burlesques ou extravagants, les masques s'expriment en techniques mixtes à la Fondation : dessin, aquarelle, collages, textures et matériaux variés. Une activité amusante à faire en famille les 10/02 et le 11/02
Vacances de printemps (Pâques) – *D'ombre et de lumière,* les 5 et 7 avril
Vacances d'été
Stage adolescents et adultes - Atelier d'initiation et de perfectionnement à l'aquarelle les 18|08 et 19|08
Congé d'automne (Toussaint) –*Couleurs d'ici, d'ailleurs …*
Atelier intergénérationnel d'initiation et de perfectionnement à l'aquarelle, les 03|11 et 04|11

c) Organisation de journées particulières

Prenez l'air à la Fondation Folon : le jeudi 5 mai 2016

Cette journée festive autour de la thématique de l'air et du cerf volant spécial Japon organisée le 5 mai a recueilli un franc succès : plus de 600 personnes ont visité le musée et participé aux animations proposées.

Au programme : Atelier : montage et peinture de cerfs-volants et d'attrape-vents, démonstration de cerfs-volistes, apprentissage de la technique du cerf-volant, promenades contées sur le thème de l'air, théâtre d'ombres et animations musicales.

Musée sens dessus dessous : 23 octobre 2016

Découverte du musée et ses expositions sous de multiples facettes :
10h30 & 15h – Le Musée des Minuscules
11h00 – Visite guidée de l'expo « Galaxie Erró » par Jean Marchetti
11h00 & 12h30 – Folon au bout des doigts
11h30 & 13h00 – Le Musée sens dessus dessous
13h30 – Folon au bout des doigts (par un guide de l'ONA)

- **Organisation d'événements ayant trait à l'enfance, aux droits de l'enfant**

Journée mondiale de l'enfance « Familles » : 17, 18 et 20 novembre

Avec le soutien de la Province du Brabant Wallon, la Fondation Folon fête la Convention internationale des droits de l'enfant et invite les enfants e t leurs accompagnants gratuitement au musée

Jeudi 17 et vendredi 18 novembre : Journée des écoles

- Visite interactive du musée à l'aide de la valise pédagogique « Droits de l'Homme et de l'Enfant » et outils pédagogiques,
- Fabrication de cocottes en papier contenant un quizz sur la thématique des Droits de l'Enfant,
- Cinéma : projection d'un film d'animation.

- **Partenariats avec le Musée « Marthe Donas » et La Maison du Conte dans les activités culturelles ;**

En 2016 la Fondation Folon a poursuivi sa collaboration avec la Maison du Conte et de la Littérature du Brabant wallon : des animations contées peuvent être organisées sur demande lors d'événements particuliers.

- **Visibilité de la Province du Brabant wallon**

Dans le cadre de toutes les manifestations culturelles (expositions temporaires) et activités (Journée *Prenez l'air*, Journée internationale des Droits de l'enfant) organisées en 2016, la Fondation Folon a assuré la visibilité de la Province du Brabant wallon (présence du logo) sur tous les supports de communication et pédagogiques édités :

- Sur les lieux : Ferme du Château : panneau des partenaires (remerciements) dans le musée et salle d'expositions temporaires et espace éducatif, bannières dans la cour, …
- Sur internet : sur le site internet de la Fondation Folon www.fondationfolon.be, sur les réseaux sociaux et la page Facebook,
- Les communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, les invitations aux vernissages, les affiches (expos temporaires),
- Le dépliant de la Fondation Folon et du Service éducatif et les flyers édités à l'occasion des événements,
- Livrets et dossiers pédagogiques, valises pédagogiques, cocottes,
- Les newsletters bimensuelles (Amis de la Fondation Folon, abonnés et visiteurs intéressés) bimensuelles,
- Les insertions publicitaires dans la presse écrite et spots radio grâce aux partenariats avec la RTBF et le journal Le Soir.

- **Conditions figurant à l'article 1er §§ 2 et 3.**

Enfin, pour 2016, la Fondation Folon a fourni à la Province :

- Des tickets d'entrée au musée et aux expositions temporaires, aux ateliers créatifs intergénérationnels, à la journée Prenez l'air, des forfaits famille, des invitations aux vernissages, …
- Les 25 dernières valises pédagogiques ont été livrées au service de la culture, des sports et de la citoyenneté.

2. Indicateurs qualitatifs.

- **description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation**

Toutes les animations ont été décrites dans les indicateurs quantitatifs

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation d'utilité publique Folon » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.2.1.1.

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » couvrant les exercices 2014 à 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19054) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 11 mai 2017 par Monsieur Alain ABTS, Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année;
- L'organisation d'une programmation culturelle;
- La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger;
- L'organisation de spectacles dédicacés à la jeunesse;
- La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels;
- La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve;
- La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1er §§ 2 et 3.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Création d'au moins un nouveau spectacle grand public
Le spectacle « *Tournée générale* » de Jean Louvet a été créé lors de la saison 2016-2017.
21 représentations ont été données au Théâtre Blocry en septembre et octobre 2016.

En tournée : 3 représentations à Mons, 2 représentations à Charleroi et 2 représentations à La Louvière ont été données en octobre 2016. Le spectacle sera également joué en août 2017 à Spa.

L'organisation d'une programmation culturelle
Lors de la saison 2016-2017, 25 spectacles ont été présentés à Ottignies – Louvain-la-Neuve dont :
- 11 spectacles en création et/ou coproduction (dont deux reprises).
- 7 spectacles de compagnies belges.
- 3 spectacles de compagnies françaises.
- 4 spectacles pour enfants
Il y a eu 178 représentations et 50.554 spectateurs.

La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger.

Lors de la saison 2016-2017, l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec :

Les scènes professionnelles belges suivantes :
- Les Baladins du miroir, La Maison Ephémère, le Théâtre le Public, La Compagnie Biloxi, Le Festival de Théâtre de Spa, le Théâtre Royal du Parc, La Compagnie Idea, La Compagnie En Fanfare, Le Théâtre de Liège, Poppins production, le Centre culturel d'Ottignies, l'Aula Magna, la Compagnies des Bosons, La Compagnie Belle de nuit, Les gens de bonne compagnie, Le Quatuor Alfama, Le centre culturel du Brabant Wallon, l'ASBL Nyash, Pied'Alu Théâtre, Le Théâtre de la Guimbarde.

En tournée en Belgique : l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec les Centres Culturels et Maison de la Culture suivants : Mons, Charleroi, La Louvière, Arlon, Marche, Bertrix, Eupen, Huy, Tubize Ath.

Les scènes professionnelles françaises suivantes :
L'envolée Lyrique, La Compagnie Bacchus, Le Théâtre des Bouffes du Nord, Le Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne.

En tournée en France : l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec :
Lande Martinez Production, Festival des jeux du Théâtre de Sarlat, Festival de Noirmoutier.

Spectacles dédicacés à la jeunesse
- 4 spectacles pour enfants ont été programmés pour 10 représentations.

La visibilité de la Province du Brabant wallon
Le logo de la Province du Brabant wallon est repris dans le programme de saison général de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, sur tous les programmes de spectacles et sur les affiches du spectacle pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon est octroyée.

La visibilité de la Province du Brabant wallon a été assurée à Bruxelles dans le cadre des représentations du spectacle « *La Famille du collectionneur* » présenté pendant 1 mois au Théâtre Le Public. La visibilité de la Province du Brabant wallon est également assurée dans le Hall du Théâtre Jean Vilar et du Théâtre Blocry.
La visibilité de la Province est aussi assurée au-delà de nos frontières dans les programmes en France des Festivals de Sarlat et de Noirmoutier dans lesquels le spectacle « *Le Voyage de Monsieur Perrichon* » a été présenté « *Avec le soutien de la province du BW* ».

La réalisation de travaux de rénovation du Théâtre Jean Vilar
Le dossier de rénovation du Théâtre Jean Vilar a fait l'objet d'un appel d'offre de marché d'architecture lancé en février 2015. Le marché d'architecture a été attribué en mars 2017. Le début des travaux est envisagé fin 2018 - début 2019.

Réalisation de conditions supplémentaires figurant à l'article 1er § 2 et 3 du contrat de gestion.

-Présentation d'au moins une création artistique nouvelle : 9 spectacles ont été créés par l'Atelier Théâtre Jean Vilar en direct ou en coproduction dont « Tournée générale » pour lequel l'aide à la création de la Province du Brabant wallon a été octroyée.
- *Fournir 50 places de spectacle :* Ces places ont été attribuées sur le spectacle « *Le Voyage de Monsieur Perrichon* » le 17 décembre 2016.
- *Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture* :
De par les tarifs pratiqués, l'Atelier Théâtre Jean Vilar permet l'accès de tous à la culture : tarif lycéen, handicapés, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, + de 60 ans et moins de 30 ans, tarifs derniers rangs au prix forfaitaire de 10 euros.
L'ATJV participe aussi à l'opération Article 27.
Par ailleurs, la programmation très diversifiée touche de nombreux publics. L'ATJV a tissé d'étroits liens avec les établissements scolaires en collaborant avec près de 60 écoles chaque année. Des dossiers pédagogiques et des animations sont organisés en lien étroit avec les établissements scolaires.

Les 2 journées et/ou soirées consacrées à la Province du Brabant wallon n'ont pas été utilisées en 2015. L'Atelier Théâtre Jean Vilar se tient à disposition de la Province du Brabant wallon pour envisager ces journées et/ou soirées dans le futur.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2016-2017.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'objectif opérationnel n°5.6.2. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 septembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 19486) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 21 septembre 2017 par l'Administrateur de l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Pour toutes les compétitions de VTT :
- un plan du (des) parcours ;
- une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;
- un listing des catégories des courses ;
- un listing des partenaires de l'événement ;
- un listing des participants (avec les résultats) ;

Pour la participation à la préparation de la piste permanente de VTT au Bois des Rêves
- un plan du (des) parcours ;

Pour le Championnat de Belgique de VTT :
- la procédure de sélection du (des) parcours ;
- un plan du (des) parcours ;
- une évaluation des participants sur le(s) parcours;
- une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;
- un listing des catégories des courses ;
- un listing des partenaires de l'événement ;
- un listing des participants (avec les résultats) ;
- une copie des articles de presse (niveau nationale et locale) ;

Pour la randonnée « Le BW, ca roule » :
- la procédure de sélection du (des) parcours ;
- un plan du (des) parcours ;
- une évaluation des participants sur le(s) parcours;

- une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;
- un listing des catégories des courses ;
- un listing des partenaires de l'événement ;
- une copie des articles de presse (niveau nationale et locale) »

2. Indicateurs quantitatifs

Pour toutes les compétitions de VTT :
- Nombre de participants dans chaque catégorie ;
- Nombre de bénévoles (par jour) ;
- Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;

Pour le Championnat de Belgique de VTT :
- Nombre de participants dans chaque catégorie ;
- Nombre de bénévoles (par jour) ;
- Nombres de personnes VIP ;
- Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;
- Nombre d'articles de presse (dans la presse nationale et locale)
- Nombre de véhicules motorisés (voitures et mobilhomes)

Pour la randonnée « Le BW, ca roule » :
- Nombre de participants dans chaque catégorie ;
- Nombre de bénévoles (par jour) ;
- Nombres de personnes VIP ;
- Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;
- Nombre d'articles de presse (dans la presse nationale et locale). »

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

Pour toutes les compétitions de VTT :

Deux compétitions se sont tenues à savoir la Coupe de Belgique de Cyclo cross (dimanche 17 janvier 2016) et le Kids Trophy et WalloniaCup (6 et 7 mars 2016)

- *un plan du (des) parcours ;*

Les plans de parcours sont à disposition à l'administration.

- *une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : Leçon retenue de 2015: contrairement à la première édition qui s'est tenue sur la partie haute du domaine, la coupe a été cette fois organisée près des installations (cafétéria, etc…) afin de permettre un rendement à la buvette du domaine et donner un spectacle haut en couleur sans que le public ne doive se déplacer. Satisfaction générale à ce niveau.

Pour le Kids Trophy et WalloniaCup: Les 6 et 7 mars 2016, les tracés proposés ont été pensés pour plus de convivialité. Les échanges avec le personnel du Domaine ont été une nouvelle fois excellents. Le public était satisfait de voir plus souvent en bougeant moins, les participants. Le Bois des Rêves reste donc le rendez-vous attendu par tous les vététistes.

- *un listing des catégories des courses ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : Epreuve promotion pour jeunes, débutants, juniors, amateurs et masters.

Pour le Kids Trophy et WalloniaCup : Poussins, pupilles, benjamins, minimes, débutants, juniors, dames jeunesse, fun, masters 1, masters 2, dames élites, espoirs et élites.

- *un listing des partenaires de l'événement ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : Province du Brabant wallon, Wilink, Techno Pieux, Inexiss, Trek, Moving Store.

Pour le Kids Trophy et WalloniaCup : Province du Brabant wallon, Wilink, Techno Pieux, Inexiss, Trek, Moving Store.

- *un listing des participants (avec les résultats) ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : voir site de la FCWB.
Pour le Kids Trophy et WalloniaCup : Les résultats sont à disposition à l'administration.

Pour la participation à la préparation de la piste permanente de VTT au Bois des Rêves : Aucune avancée n'a eu lieu dans le cadre de la piste permanente de VTT mis à part deux visites de repérages sur place avec les géomètres de l'administration. Vu les projets sur le site, le dossier a été gelé pour l'instant.

Pour le Championnat de Belgique de VTT (18-19 et 21 juillet 2016):

- *Procédure de sélection :*

Le tracé a été adapté sur demande de la commission technique de la RLVB pour diminuer le passage boueux que l'on avait proposé en mars.

- *Plan parcours :*

Les plans de parcours sont à disposition à l'administration.

- *Evaluation sur préparation :*

Le circuit était plus court pour plus de visibilité entre les coureurs, les accompagnateurs et les spectateurs. Le parcours sélectif et court est la formule réellement appréciée tant par le public que les responsables de la fédération mais aussi et surtout les coureurs. Les échanges avec le personnel du Domaine a été comme d'habitude excellents.

- *Catégorie de course :*

Poussins, pupilles, benjamins, minimes, débutants, juniors, dames jeunesse, fun, masters 1, masters 2, dames élites, espoirs et élites.

- *Partenaires de l'événement :*

Province du Brabant wallon, Wilink, Techno Pieux, Inexiss, Trek, Moving Store + ceux de la RLVB.

- *Liste des participants avec résultats :*

Si l'asbl n'avait eu que 291 coureurs aux différentes courses en 2014 et 571 participants en 2015, 2016 a recensé 524 participants, toutes catégories confondues. L'épreuve de trial n'a pas été organisée en 2016 contrairement à 2015. Les résultats sont à disposition à l'administration.

- *Copie des articles de presse :*

toutes les coupures de presse sont à disposition à l'administration.

Pour la randonnée « Le BW, ca roule » : Vu la signature tardive de l'avenant n°1, l'événement n'a pu être organisé et est prévu en avril 2017.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour toutes les compétitions de VTT :

- *Nombre de participants dans chaque catégorie ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : 197 participants (en hausse par rapport à 2015)
Pour le Kids Trophy et WalloniaCup : Kids Trophy le samedi (211 au lieu de 182 participants, ce qui constitue pour la seconde année d'affilée le record du challenge !!!), ainsi que de la G Skin Wallonia Cup le dimanche (309 au lieu de 342 partants en 2015).

- *Nombre de bénévoles (par jour) ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : 55 personnes ont été mobilisées pour l'événement.
Pour le Kids Trophy et WalloniaCup : 82 personnes ont été mobilisées pour l'événement.

- *Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;*

Pour la Coupe de Belgique de Cyclo cross : 900 et 1.200 personnes qui sont venues assister à l'événement.
Pour le Kids Trophy et WalloniaCup : 1.800 – 2.000 spectateurs sur l'ensemble des deux journées.

Pour le Championnat de Belgique de VTT – 18-19 et 21 juillet 2016

- *Nombre de participants dans chaque catégorie ;*

524 participants, toutes catégories confondues.

- *Nombre de bénévoles (par jour) ;*

210 personnes ont été mobilisées pour l'événement depuis les préparations, reconnaissances jusqu'aux épreuves.

- *Nombres de personnes VIP ;*

76 places VIP ont été validées

- *Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;*

7.000 personnes, dont 4.500 rien que le dimanche.

- *Nombre d'articles de presse (dans la presse nationale et locale)*

Il y a eu quatre articles d'annonces : 2 dans Vers l'Avenir, 1 dans la DH et 1 dans la Capitale. Après l'épreuve, il y a eu 2 pages dans Vers l'avenir, 1 sujet dans la DH et 1 autre dans La Capitale. Tv Com a fait un reportage.

- *Nombre de véhicules motorisés (voitures et mobilhomes)*

Sur le parking, le village coureur comportait 153 équipes et coureur individuels (camping car, caravanes,…)

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°26 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 3.1.4.2. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 avril 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieur à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19081) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 29 juin 2017 par le Président de l'asbl MIRE BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon

Indicateurs de résultats confiés

Indicateurs qualitatifs

- mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés;
- procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi;
- informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes;
- précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes;
- liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes;
- dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles;

Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes:
-le nombre de jeunes sensibilisés;
-le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi;
-le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi;
-le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante;
-le nombre de séances d'informations dans les écoles;
-le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les Directions d'écoles;

Au niveau des entreprises:
-le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoatché

Rapport d'évaluation

Indicateurs qualitatifs

Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés

53 jeunes sans CESS ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi et 36 ont trouvé un emploi qui s'est concrétisé par un premier contrat (5 CDI, 13 CDD, 6 Intérim, dans les secteurs suivant : commerce de détail, secteur de la santé, horeca, interim et autres.) ; 4 d'entre eux ont atteint plus de 6 mois dans l'emploi et 14 autres devraient atteindre au moins 6 mois dans l'emploi.

Les 18 employés de la MIRE BW sont en formation continue. Ils ont suivi une formation qui permet d'améliorer leur approche auprès des chercheurs d'emploi, une formation sur la discrimination à l'embauche et une formation sur le problème de la santé mentale. Une personne de la Mire BW a été formée à la problématique des primo-arrivants : les différents aspects de l'accompagnement et de la législation en partenariat avec Fedasil et le Cribw.

1 fois tous les 2 mois un superviseur extérieur est présent afin de voir comment régler les problématiques des cas rencontrés et aide le personnel à y répondre. Les cas des personnes rencontrées deviennent de plus en plus difficiles.

Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi;

Elle a participé aux 2 journées du Salon de l'orientation du SIEP durant laquelle elle a informé les jeunes sur le marché de l'emploi et les compétences nécessaires pour y parvenir.

La Mire a aussi rencontré GO2REVE et Inforjeunes afin de les informer de leur activité et trouver une solution pour mutualiser leurs actions et créer des synergies.

Informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes;

Accompagner vers et dans l'emploi un minimum de jeunes demandeurs d'emploi par quartier prioritaire des communes de Nivelles, Tubize, Ottignies, Jodoigne et Wavre (galerie des carmes).

L'approche du jeune public demande aux jobcoachs une méthodologie plus particulière par rapport à celle utilisée pour le public plus âgé. La phase consacrée au recrutement est beaucoup plus long. Il s'agit d'apprivoiser le public jeune. Ils doivent arriver à ce que le jeune ait une prise de conscience du marché du travail ensuite il faut que les jeunes prennent conscience de l'impact de leur attitude vestimentaire, de la manière de s'exprimer face à un employeur.

Le réseau de partenaire locaux favorisent les relations comme le CPAS, le Plan de cohésion sociale, l'espace public numérique, les opérateurs de formations actifs sur le terrain,… Ils aident aussi les jobcoachs à travailler sur des thématiques essentielles telles que la sensibilisation aux marché du travail, les formations complémentaires, l'accès à l'outil informatique,… et une bonne connaissance du monde des entreprises afin de pouvoir négocier des plans d'intégration avec les employeurs potentiels.

> 53 jeunes sans CESS ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi et 36 ont trouvé un emploi qui s'est concrétiser par un premier emploi (5 CDI, 13 CDD, 6 Intérim, dans les secteurs suivant : commerce de détail, secteur de la santé, horeca, interim et autres.) ; 4 d'entre eux ont atteint plus de 6 mois dans l'emploi et 14 autres devraient atteindre au moins 6 mois dans l'emploi.

Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes

Un dépliant pour les entreprises a été élaboré afin de développer des plans d'intégration de la personne au sein de l'entreprise en collaboration avec l'Université de Bordeaux.

La Mire BW a développé des collaborations avec les entreprises :

1. IBW.
2. Hôpitaux : Tubize-Nivelles, Forêt de Soignes et Bois de la Pierre. Une formation de technicien de surface en milieu hospitalier a été mise sur pied en collaboration avec les hôpitaux. Celle-ci permet une formation théorique, une théorique (hygiène, savoir être, savoir vivre) en milieu du travail et un stage de 1 mois. 80% des personnes ayant été formées ont un emploi.
3. SODEXHO – COMPASS : une formation pour les personnes ayant des connaissances de base en cuisine sont réorienté vers la cuisine de collectivité (savoir être, hygiène, normes légales, … + 2 semaines de stage en entreprise). 70% des personnes ont été mises à l'emploi.
4. Maisons de Repos à travers le BW : une formation de technicienne de surface complétée par une formation ayant pour thème le contact avec la personne âgée.
5. Abbaye de Villers-la-Ville : formation d'aide-ouvrier en milieu patrimonial. mise à disposition du site en 2 cycles – été/hiver. Les ouvriers d'entretien du site ont formé 8 personnes à l'entretien dans un milieu patrimonial. Le même groupe a eu l'occasion de passer le brevet de cariste frontal, le brevet VCA et le passeport pour le travail en hauteur.
6. Formation d'agent commercial avec l'aide de la Sales Academy pour les techniques de vente et enseignement de promotion sociale pour la gestion administrative de ventes + 1 mois de stage. 8 personnes ont commencé la formation, 4 ont décroché un premier emploi.

Dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles

La Mire BW doit favoriser l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en Brabant wallon en soutenant plus particulièrement les mesures d'accrochage scolaire tout au long de la scolarité et les mesures d'insertion dans le monde du travail.

De plus, elle doit accompagner le public de plus de 18 ans en décrochage scolaire ou ne possédant pas le CESS dans le cadre de l'insertion sur le marché du travail ou dans les meilleurs des cas dans le cadre d'une réflexion sur la reprise d'études.

La Mire BW a rencontré les responsables du CPMS du Brabant wallon et des directeurs d'écoles pour leur présenter le projet, en 2016. Les écoles ont été recontactées en 2016 et des animations ont été organisées dans différentes écoles :

L'ITP de Court-Saint-Etienne – 133 jeunes (12 classes)
L'IPES Wavre – 257 jeunes (17 classes) de 5ème secondaire
Le Collège Saint-François d'Assise à Tubize – 50 jeunes en fin de cycle ont pu rencontrer les job coach lors d'une journée organisée par l'établissement
Le Collège Sainte-Gertrude à Nivelles – 14 jeunes (2 classes)
L'IPFC de Nivelles – 2 animations sur le marché de l'emploi pour un groupe de 10 personnes
L'institut du sacré Cœur à Waterloo – 25 jeunes
Le CEFA de Court-saint-Etienne – 2 animations

Pour toucher l'ensemble de la Province, 4 jobcoachs ont été désignés afin de prendre en charge une partie des établissements scolaires :

2. 1 jobcoach sur la zone ouest (zone de Tubize)
3. 1 jobcoach sur la zone centre (zone de Nivelles, Braine l'Alleud, Waterloo)
4. 1 jobcoach sur la zone dite N4 (zone Ottignies-LLN, Wavre)
5. 1 jobcoach sur la zone est (zone de Jodoigne, Perwez)

Ces animations seront prévues en fin de 3ème cycle, aux élèves de 5ème et 6ème technique de qualification et professionnelles ainsi qu'aux élèves de 7ème.

La Mire BW a rencontré des difficultés pour travailler avec les écoles. Elles sont trop sollicitées et choisissent leurs activités. Par contre, certaines écoles ont des journées dédiées à l'emploi. Les animateurs ont plus facile à travailler avec les jeunes car les enseignants ont déjà préparé leurs élèves à l'activité. L'échange est dès lors très constructif par rapport à certaines classes non préparées à l'animation et l'absence de l'enseignant qui ne participe pas à l'animation.

La Mire BW est toujours en réflexion pour développer un site internet qui permettra aux écoles une meilleure visibilité des offres de service.

Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°27 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19055) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 18 septembre 2017 par le Directeur général de l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- la création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
- l'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles secondaires du Brabant wallon;

- la gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an;
- la facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique;
- la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels;

Rapport d'évaluation

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- *la création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;*

Les Baladins ont assuré la promotion et la diffusion de la nouvelle création 2016 « *Le Roi nu* » coproduction avec La Maison éphémère (Guy Theunissen à la mise en scène) et l'Atelier Théâtre Jean Vilar (ATJV) (12 premières représentations). La première a eu lieu, sous chapiteau, en collaboration avec l'ATJV à LLN. Cette collaboration a permis d'organiser 12 représentations pour 4.479 personnes et 9 autres représentations pour 2.187 personnes à Boitsfort. La Maison Ephémère a organisé 5 animations au Lycée Martin V et à l'Ipes de Wavre avant leur venue au spectacle du « *Roi Nu* ».

Les Baladins ont co-produit le nouveau spectacle « *Camille* » de Vitaly Production géré par Nele Paxinou par l'apport financier de 15.000€ et un apport de service (aide technique, diffusion et communication) ainsi que le prêt de la guinguette pendant 12 semaines.

- *l'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles secondaires du Brabant wallon ;*

L'asbl a bien organisé 8 représentations de « *Lettres à Elise* » de septembre 2016 à juin 2017 permettant de toucher 799 élèves en secondaire du Brabant wallon.

- Le 29 novembre 2016 à l'Institut Saint Albert de Jodoigne (représentation dans la Chapelle de Jodoigne) – 120 élèves ;
- Le 19 janvier 2017 au Sacré Cœur de Waterloo (représentation dans l'école) – 65 élèves ;
- Le 6 et 7 mars 2017 au Collège des 3 Vallées de Rixensart (représentation dans l'école) – 204 élèves ;
- Le 10 mars 2017 au Collège Saint Etienne de Court-Saint-Etienne (représentation dans l'école) – 181 élèves ;
- Le 20 mars 2017 à l'Ipes de Wavre (représentation dans l'école) – 97 élèves ;
- Le 28 et 31 mars 2017, à l'Enfant Jésus de Nivelles – 132 élèves.

De plus, l'asbl est restée dans la continuité de l'opération mise en place avec le Brabant Wallon, en créant un partenariat avec Promotion Théâtre (initié pour plusieurs années), pour proposer un projet à destination de l'enseignement général, technique, professionnel, spécialisé : Un parcours créatif et collectif pour ados, où l'expression de chacun est portée par la force du groupe, prenant exemple sur la force de la troupe des Baladins, une manière particulière de créer où chaque individu est mis en valeur par le collectif. Il ne s'agit pas ici d'animations préparatoires ou post spectacle mais d'une pédagogie appliquée, d'un travail en profondeur basé sur des interventions immersives où le jeune apprend à mieux se connaître. 10 écoles en Wallonie et à Bruxelles, dont 3 en Brabant wallon, ont participé aux 20 ateliers proposés sur l'année scolaires 2016-2017.

- *la gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;*

Les Baladins ont aménagé le domaine du Stampia. Un travail important et quotidien entamé en 2014 s'est poursuivi en 2016 pour accueillir en décembre 2016 l'ensemble du charroi des Baladins, et permettre l'ouverture à d'autres compagnies. Cela passe par des tâches très pratiques comme un travail d'entretien des espaces verts, d'aménagement des voiries, d'entretien et d'aménagement du bâtiment. Mais aussi administratif de gestion des dossiers liés aux permis de bâtir, de consultation de la population, etc…

Ce travail est mené par une personne engagée spécifiquement à 3/5 temps pour développer le domaine du Stampia. Il consiste également à coordonner le travail de deux personnes ALE et article 60 pour l'entretien des jardins et du bâtiment, et la relation avec les associations qui encadrent la biodiversité du site pour une bonne co-gestion.

En décembre 2015, « l'espace résidence » dans le bâtiment a été aménagé (constitué du bar, d'une cuisine, deux douches avec WC, d'une salle de répétition de 8 m X 7 m, d'un salon de répétition de 7 m X 7 m) avec un accès privé par le côté du bâtiment pour l'indépendance des compagnies. Cet « Espace résidence » a accueilli 142 journées de création et diffusion dont 69 pour la création du « Roi Nu » en collaboration avec la Maison Ephémère.

En effet, en plus de la résidence, la création du « Roi nu » a nécessité l'installation du chapiteau au Stampia qui a permis l'accueil et la résidence de tous les comédiens sur le site. Celui-ci a été mis à disposition pendant 3 mois (pour 12 comédiens, 4 techniciens, 1 metteur en scène, 2 assistants metteur en scène, 2 costumières et 1 stagiaire, 1 scénographe et 1 directeur technique). Toutes les créations de costumes et de décors ont eu lieu sur le site du St ampia.

Les 73 autres jours ont permis d'accueillir d'autres compagnies ou associations en résidence :

- La Boite à Théâtre de Liège pour le projet « Forêt » théâtre d'ombre jeune public.
  Du 1 au 19 février 2017
  Soit 17 jours

- Line Adam, compositrice, Original Music Production (Création Brabant Wallon)
  Du 30 mars au 1 avril 2016 – composition musicale de l'album « Unité stérile »
  Soit 3 jours

- La Compagnie des Bonimenteurs, du 7 mars au 22 avril 2016
  Création du spectacle « Djin concombre» mise en scène par Brigitte Bailleux
  Soit 7 jours

- Les Maraudeurs, compagnie française du 6 ami au 23 mai, pour le projet « Plastique Palace »
  Soit 17 jours

- Résidence d'artistes de la biennale d'art contemporain organisé par le Centre culturel d'Ottignies-LLN du 29 septembre eu 10 octobre
  Soit 12 jours

- Atelier Emergence Peinture, les jeudis du 22 septembre eu 20 octobre
  Soit 5 jours

- Atelier Théâtre de l'Institut Saint Louis de Namur, les 27 et 28 octobre.

Soit 2 jours

- Centre international des théâtres itinérants – France, du 13 au 23 décembre pour le projet « Expo »
  Soit 10 jours

Elle a aussi installé un nouveau lieu de diffusion artistique en Brabant Wallon dans l'ancien atelier costume de la troupe à Thorembais-les-béguines transformé et scénographié comme une véritable salle de cabaret pour 70 personnes : « La Balade aux Miroirs » avec une programmation artistique qui s'inscrit dans l'esprit du café-théâtre (environ un spectacle par mois).

Durant cette année 2016, ce sont aussi des dizaines de réunions d'équipe pour la coordination des activités des Baladins du Miroir, la poursuite du projet pédagogique avec l'ASBL "Promotion théâtre", des réunions de création avec la Maison Ephémère, des répétitions d'acteurs pour la maintenance de la qualité des prestations artistiques des Baladins du Miroir qui ont occupé les salles. Des réunions de coordination avec Culturalités qui occupe aussi le site du Stampia.

Sans oublier les mises à disposition à des fins non artistiques telles que les partenariats avec le SEL (Assemblée Générale, Barbecue), l'organisation de fêtes privées et assemblées générales d'associations locales, l'accueil d'associations environnementales et Nature (Altertour, Maison du Conte, …). C'est donc une multitude de services tels que la mise à disposition d'infrastructure et de matériel et le personnel d'accueil qui ont été mis en œuvre.

- *la facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;*

La compagnie des Baladins contribue depuis près de 35 ans par son savoir-faire et son expérience dans l'itinérance théâtrale sous chapiteau, à toucher une grande diversité de publics. Du point de vue artistique en 2016 les Baladins présentent près de 108 représentations pour 8 spectacles en tournée :

. 23 représentations de la nouvelle création « Le Roi Nu » (2 pour les écoles)
. 16 représentations de la coproduction avec Nele Paxinou « Camille » (1 pour les écoles)
. 24 représentations de Lettres A Elise (16 pour les écoles)
. 16 représentations de la Bonne Ame du Se Tchouan (4 pour les écoles)
. 2 représentations du Chant de la Source
. 9 représentations de La Troupe du Roy répète le cocu imaginaire
. 2 représentations des Oiseaux de Passage
. 3 représentations de Voyage au bout de mon lit (jeunes publics – écoles)

Et 12 soirées-cabaret à la Balade aux Miroirs, nouveau lieu de diffusion à Thorembais.

Soit un total de 20 494 spectateurs. Sur les 108 représentations, 31 scolaires ont été organisées pour 6.500 élèves.

L'ouverture de tous à la culture passe par le développement d'une politique de partenariats en coproduction ou codiffusion avec les centres culturels, les provinces, les communes, les villes, les associations, les théâtres, les festivals. Créant un rapport privilégié et intime, le chapiteau permet d'aller vers tous les publics, de rendre la culture accessible mais aussi devient l'espace de tous les possibles. C'est ainsi que Les Baladins ont réaffirmé leurs liens avec :

- Les centres culturels (CCBW, Centre culturel de Jodoigne, Centre culturel de Watermael-Boitsfort, la Vénerie ;
- Les théâtres tels que Namur, Liège, Charleroi. La Maison de la Culture d'Arlon et de Tournai). Plusieurs projets en sont ressortis, associant plusieurs centres culturels pour faire venir les

Baladins du Miroir dans une région et faire circuler les publics entre eux (comme Marche en Famenne, Rochefort et Durbuy qui programmeront 3 spectacles en 18 mois ; les centres culturels locaux de la région de Quaregnon, Boussu et Dour ; les centres culturels du Brabant Wallon, Tubize, Ittre, Jodoigne etc…) ;
- Les échevinats culturels de communes de moyenne importance (Fernelmont, Waterloo, etc) ;
- Les Provinces (les Baladins entretiennent des liens privilégiés avec la Province du Brabant wallon), …
- Les écoles secondaires non seulement à finalité artistique pour la formation pédagogique mais également des prestations artistiques entrant dans le cadre du programme scolaire officiel ;
- Les autres compagnies artistiques, en mutualisant nos moyens logistiques et techniques (MagicLand théâtre, Compagnie des nouveaux disparus, les Bonimenteurs, la Maison Ephémère, Arts Nomades …).

- *la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels ;*

Les Baladins du Miroir ont fourni les 50 places prévues à la Province du Brabant wallon à destination des brabançons wallons pour Le Roi Nu au mois de décembre à Boitsfort.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°28 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale reine Elisabeth » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 septembre 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 19508) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 27 octobre 2017 par la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Présenter la province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».
- Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle.
- Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ».
- Pour 6 concerts par an, 25 places par concert sont mises à disposition de la Province;
- Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle;
- Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon;
- Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, … ;
- Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation;
- Garantir la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels.

Rapport d'évaluation

- *Présenter la province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».*

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a bien présenté la Province du Brabant comme partenaire sur les événements : « Garden Party », « My Kids », et les « MuCHs ».

Plus précisément, le logo Brabant wallon apparait dans la brochure MuCH Music Season 2016/2017 avec mention de la Province dans le texte d'introduction, dans le communiqué de presse de la Much Music et dossier de presse annonçant la Much Season. Le logo BW apparait aussi en fin de clip annonçant la saison 2016/2017.

- *Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle.*

Lors du communiqué de presse annonçant la Garden party, la Chapelle Musicale a bien annoncé le partenariat avec la Province du Brabant wallon :

« Le 4 juin prochain, lors de la désormais traditionnelle « Garden Party », la Chapelle Musicale, en partenariat notamment avec la Province du Brabant Wallon, et avec le soutien de la Commune de Waterloo, ouvre ses portes aux familles et au grand public pour une journée entière de concerts et d'animations dans les deux salles de concerts et dans le parc classé de la Chapelle. «

Le logo du Brabant wallon a bien été apposé sur la cover du programme Garden Party distribué à 15.000 exemplaires ainsi que sur les affiches de la Garden Party.

Le jour même, le stand Province du Brabant wallon était présent sur le site ainsi que le château gonflable de la province. Il y a eu un lâcher de ballons logotés BW et la présence de Place aux livres.

- *Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ».*

Lors des différents événements annuels, la Chapelle a assuré un partenariat spécifique avec le Festival international de Musique de Jodoigne, le Festival de Wallonie Brabant wallon, Jeunesses Musicales du Brabant wallon, la librairie Graffiti,…

- *Pour 6 concerts par an, 25 places par concert sont mises à disposition de la Province.*

300 places gratuites ont été distribuées pour la Garden Party pour un concours à l'attention des brabançons wallons.

- *Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle.*

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a participé à la Brochure « C'est joué près de chez Vous » en proposant une place gratuite à l'achat d'une place payante.

- *Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon.*

La Chapelle propose aux écoles une demi-journée avec la vision d'un film documentaire autour de la Reine Elisabeth et de la Chapelle, une visite du lieu et des artistes en résidence et participation à un concert interactif.

Elle a permis à des écoles du Brabant wallon de découvrir ses activités : le Berlaymont, l'Ecole ouverte d'Ohain, l'école Sainte Anne de Waterloo, l'école primaire de Bossut Gottechain dans le cadre de MuCh for School.

Elle a collaboré avec la Résidence du Giblou, résidence pour personnes du 4ème âge.

- *Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, …*

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a travaillé avec différents partenaires comme les La Ferme du Biéreau, La Fondation Folon, la Maison du Conte et de la Littérature de Jodoigne et Place aux Livres,… dans le cadre de la série Discovery, la Garden Party, la MuCH Season Music

- *Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation*

11.03.2016 - Réunion du jury des projets architecturaux PBW ;

08.11.2016 – Rencontre avec les directeurs des écoles de la Province du Brabant Wallon initiée par Tanguy Stuckens & reportage sur TV COM.

- *Garantir la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels.*

Le logo provincial est bien apposé sur tous les supports de promotion de la Chapelle musicale Reine Elisabeth. Ces supports de promotion sont tirés à une moyenne de 10.000 exemplaires. De plus, le logo est repris sur le panneau de remerciement dans le hall d'accueil du nouveau bâtiment.

Il est à signaler qu'en moyenne 20.000 personnes sont venues sur le site de la Chapelle musicale Reine Elisabeth.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Chapelle musicale Reine Elisabeth» ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°29 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 3.2.3.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 octobre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2015 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19082) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 11 juillet 2017 par l'Administratrice déléguée de l'a.s.b.l. « Odyssea» ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Odyssea» a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. «Odyssea»

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

   a. Fonctionnement du Tilt
      1. Descriptif des parcours mis en place
      2. Descriptif de la pédagogie utilisée
      3. Listing des animations proposées
      4. Evaluation des écoles ayant visité le musée
      5. Evaluation des familles ayant visité le musée

   b. Mise en conformité
      1. Plans des bâtiments avant et après

2. Planning des travaux
3. Liste des associations partageant l'espace
4. Liste des associations ayant bénéficié d'une formation de l'asbl

2. Indicateurs quantitatifs

a. Fonctionnement du Tilt
1. Nombre total de visites
2. Nombre d'enfants et de familles ayant fréquenté le musée
3. Nombre d'écoles ayant fréquenté le musée (+ écoles du BW)
4. Montant total des réductions accordées
5. Nombre d'ateliers donnés
6. Nombre d'animations spécifiques proposées

b. Mise en conformité
1. Superficie supplémentaire obtenue
2. Nombre de visiteurs susceptibles d'être accueillis en plus
3. Nombre de professionnels du secteur formés

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

a. Fonctionnement du Tilt

Descriptif des parcours mis en place
Descriptif de la pédagogie utilisée
Listing des animations proposées

L'asbl existe depuis 11 ans. Les principes et missions sont la créativité, la citoyenneté, la curiosité et la diversité. Pour y arriver, le Tilt a :

- mis en place différents parcours pour les enfants de 3 à 12 ans :
    - Scolaires – 4.676 élèves ont été accueillis dont 1346 enfants de la Province (27 écoles différentes) :

Pour les primaires :

Par groupe de 15 enfants, les classes sont accueillies dans le TILT et commencent leur journée par un tour du monde en observant les salles aménagées par continents.

Ensuite 5 parcours sont possibles : Arts, Identité, Environnement, Quotidien et Alimentation.

Ils font divers ateliers (cuisine, théâtre, danse, …) qui permettent une ouverture à la diversité, à l'esprit critique au respect de soi et de l'autre, ... Ceux-ci montrent et expliquent ce qu'il se passe ailleurs. Ces ateliers sont suivis d'une réflexion et d'un débat pendant lequel chacun peut donner son avis. Les outils utilisés lors de ces ateliers sont entre autres le corps, l'expérimentation, la créativité manuelle.

Pour les maternelles :

L'asbl propose 3 animations sur la journée sur une palette de 10 animations possibles. Les groupes sont constitués de 12 à 15 enfants de classes accueil et de maternelles.

Pour l'enseignement spécialisé :

Un projet est à l'étude avec l'IRSA afin d'aménagement des locaux pour les enfants malvoyants et les enfants présentant des difficultés.

TILT hors mur :

Un programme qui permet aux classes de construire un projet lié à la « Découverte du monde » sur toute une année scolaire. Cette proposition qui a été testée dans des écoles de Bruxelles et du Hainaut, a commencé en 2016. 136 participants payants pour une animation ayant pour thème « Le monde en projet, voyage en 3 temps ». Le Tilt va à la rencontre des enfants à 3 moments différents :

1) dans l'école : questionnement sur le voyage, les besoins essentiels, que se fait-on comme idée du voyage. Cela favorise le travail intérieur de l'enfant.
2) au Tilt : ils voyagent à travers les 5 continents
3) à l'école : 2 animations basées sur « Atteris-sage ». Expression créative et mettre des mots sur ce qu'ils ont vécus par un débat en classe et la création d'un carnet de voyage. Cela favorise l'intégration des différences dans leur parcours de vie.

- Familles – 2.649 personnes :

L'asbl accueille les familles le dernier week-end de septembre à mars ainsi que les vacances d'automne et d'hiver (7j/7). Lors de ces ouvertures, les familles participent sans réservation préalable à des « ExpLo-ateliers » qui associent l'exploration, les expositions et différents ateliers sur des thématiques comme le temps,... En 2016, 6 à 7 ateliers ont été organisés.

De plus, elles peuvent, sur inscription, participer à des ateliers intergénérationnels de 30 à 45 minutes pour des moments de découvertes, d'échanges, de discussion sur une thématique (en 2016, Tea-Cook, Bollywood et A fleur de peur).

- Groupes (homes, maison maternelle, école des devoirs, plaines de vacances) – accueil par journée complète ou demi-journée sur le principe des scolaires mais de façon beaucoup plus ludique.

- mis en place des activités extrascolaires à destination des garderies dans les écoles de Wavre. L'équipe de l'asbl a créé une série d'animations exportables afin de proposer des animations « du monde ».

- mis en place des stages de vacances durant les vacances de printemps et d'été – 479 enfants :

L'asbl est agréé comme centre de vacances par l'ONE depuis 2011. L'agrément a été renouvelé en 2014 pour 3 ans.

Le principe des stages est toujours le même : exploration du thème choisi selon un fil rouge avec des ateliers découvertes.

2 semaines de stage de vacances printemps ont été organisées sur le thème « Si la lune ne revenait pas ». 87 participants dont 3 précarisés qui ont pu bénéficier de la gratuité du stage.

9 stages d'été d'une semaine ont été organisés du 4er juillet au 31 août 2016. Les stages ont accueillis 392 enfants par groupe d'âge – 3/5ans, 6/8ans et 9/12ans avec chaque fois une thématique différente adaptée à l'âge du groupe comme par exemple « Simurgh, Totoro et le Chien bleu » pour les 3/5 ans, « Crée ton style dans l'universalité » pour les 6/8ans et « La survie en toute simplicité » pour les plus grands.

- mis en place les ateliers du mercredi après-midi :

Ils offrent un espace de citoyenneté, permettent de développer la créativité des enfants par des ateliers et proposent un outil pour développer des projets et un laboratoire d'idées sur les thématiques d'ouverture d'esprit. Les activités proposées amènent l'enfant à réfléchir sur des sujets de société et aller à la rencontre des autres cultures. Les enfants ont décoré un couloir du Tilt sur le thème de la pollution plastique des mers. Pour clôturer l'année, ils ont exposé leurs travaux et œuvres collectives.

- organisé des fêtes d'anniversaire les mercredis et les samedis – 559 participants.

L'asbl propose un atelier cuisine, un temps créatif et un jeu de piste avec des variantes selon l'âge des enfants.

- mis sur pied « La Cellule des grands explorateurs » : 12 à 15 enfants

Née d'un souhait des enfants de pouvoir continuer les activités du Tilt après leurs 12 ans. Cette activité a lieu sur une année complète avec un programme construit entièrement par les enfants. En 2016, 9 réunions ont été organisées sur le thème de l'environnement choisi par le groupe. Cette activité a pour but de construire quelque chose avec un apprentissage à la démocratie, la citoyenneté solidaire. Elle permet aussi à l'enfant de mettre en place des projets, des actions,…

- organisé diverses formations pour ses animateurs comme la prévention incendie, le BEPS, la manipulation d'extincteur avec les pompiers mais aussi 3 semaines de formation d'équipes ayant pour thème «état des lieux, la pédagogie créative, brainstorming sur les nouveaux projets,…

- créé un partenariat avec le Musée de l'eau et de la Fontaine : journée sur le thème de l'écologie. 1/2 jour au musée de l'eau et la fontaine avec le thème des mers et une autre 1/2 jour au Tilt avec le thème des terres.

- participé au Kidzik festival à LLn avec la Ferme du Biereau.

Evaluation des écoles ayant visité le musée
Evaluation des familles ayant visité le musée

L'asbl a entamé un processus d'évaluation de ses visiteurs. Il est à signaler que l'asbl veille à ce que les prix ne soient pas un obstacle. Elle est attentive à pratiquer des prix accessibles à tous.

b. Mise en conformité

Plans des bâtiments avant et après
Planning des travaux

Les travaux ont commencé le 1er mai 2016 pour se terminer le 22 octobre 2016 : renforcement de la résistance au feu, mise en conformité électrique, prolongation du système

de détection incendie et du système d'évacuation, installation du répétiteur central de détection, mise en place de ports RF et compartimentage, renforcement du bâtiment par l'installation de poutrelles métalliques. Changement structurel de l'espace : transformation de 10 chambrettes en 3 bureaux, création d'un grand atelier créatif et culturel, d'un bloc wc + PMR, d'espaces de rangement, installation de 2 cuisines didactiques, aménagement de différents espaces pédagogiques pour une superficie supplémentaire de 285m².

Liste des associations partageant l'espace
Liste des associations ayant bénéficié d'une formation de l'asbl

- L'association a accueilli dans ses locaux les réseaux de bibliothèques de Rixensart et l'unité scoute de Froidmont.
- L'association a fourni une formation aux crèches de Belgique. Etant donné la charge de travail, la formation reste encore à développer.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Odyssea» ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°30 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 5.1.1.3. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19090) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 18 août 2017 par le Directeur de l'asbl Les Amis du Musée Wellington ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'asbl Les Amis du Musée Wellington a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, …).
- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains évènements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).

- Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires, … .
- Organiser des expositions temporaires.
- Organiser des évènements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.
- Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.
- Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ….
- Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.
- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.
- Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.
- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.
- Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.

2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).
- Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux évènements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.
- Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.
- Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.
- Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux évènements grand public organisés par le Musée, … .
- Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.
- Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.
- Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.

Rapport d'évaluation

On peut préciser que « Les Amis du Musée Wellington » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, …).

Les dépliants contiennent le logo de la Province du Brabant wallon
En 2016 : le Champ de Bataille
L'exposition à Mont-Saint-Jean (affiches, folders,..)
Impression d'une nouvelle farde de presse
La plaque dans le hall d'entrée sera installée dès la fin des travaux

Lors des reconstitutions, la visibilité de la Province du Brabant wallon et celles des autres partenaires a été faite par le biais :

d'une communication toutes-boites
d'un dépliant
des réseaux sociaux

- *Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains évènements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).*

La programmation 2016 n'a pu être concertée au vu de la signature tardive du contrat de gestion.

- *Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires, … .*

Le député en charge de la culture a été invité aux 2 vernissages des expositions temporaires, au drink des vœux du personnel, le 24 novembre et pour la nocturne des musées ainsi qu'aux 10 conférences de presse organisées sur 2016.

- *Organiser des expositions temporaires.*

2 expositions temporaires ont été organisées :
« Anna et Vincent » du 18/01 au 18/02 prolongé au 1/05. 1.000 personnes y ont participé
« Mont-Saint-jean 1794 » du 9/06/2016 au 8/01/2017. 1.127 personnes y ont participé

- *Organiser des évènements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.*

Week-end historique du 18 au 19/06 – 250 personnes

Participation aux salons d'Anvers, Utrcht, Bruxelles Champêtre, WTM de Londres, work shop à Amsterdam et au colloque des musées à Paris

- *Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.*

Le site internet commun est en cours de réflexion. L'achat du domaine intitulé 1815.be comme page portail a été effectué.

Le dossier de la signalétique a été bloqué par le MET. Les modifications du dossier sont en cours.

Les visiteurs sont informés du territoire sur lequel ils se trouvent grâce au dépliant commun.

Une navette est en cours de réflexion pour améliorer la mobilité entre tous les partenaires mais cette mobilité est assez compliquée à mettre en place.

Pour l'instant, la scnb refuse de travailler avec les partenaires du Champ de Bataille.

Le réseau points nœuds a été développé sur le Champ de Bataille. Il existe pour l'instant 2 circuits sur le Champ de Bataille et 1 vers la forêt de Soignes et la Fondation Folon.

4 vélos sont disponibles à la Maison du Tourisme de Waterloo et 6 vélos sont à louer.

Le wifi est disponible au Musée Wellington mais pas au Champ de Bataille, ni au DQGN.

Les formations du personnel sont en cours y compris celles relatives à l'accueil des personnes présentant tout type de handicap.

La bibliothèque a été redistribuée chez les partenaires en attendant une nouvelle structure.

Les opérateurs touristiques du champ de Bataille se sont réunis 2 à 3 reprises et communique régulièrement par mail. Suite à ces réunions, le Ferme de Mont-Saint-Jean a été intégrée dans les dépliants commun ainsi dans le ticket combiné « Pass 1815 ». Une coordination de tous les événements a été mise en place. Le week-end historique a été préparé en commun. Un clip vidéo avec des images identiques a été réalisé.

Le Comité d'accompagnement a été créé.

- *Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ….*

L'ensemble des partenaires a réalisé une farde de presse et une carte de visite communes, des dépliants quadrilingues à 400.000 exemplaires, des roll-up présentant les partenaires du Champs de Bataille et les tarifs. Une réédition du Pass 1815 a été réalisée avec un nouveau layout. Participation au guide 365.be.

Un clip vidéo est en préparation. Celui-ci sera présenté dans chaque attraction, dans les foires et salons et sur internet.

L'ensemble des partenaires a créé un sport radio institutionnel qui est passé sur la Première et Vivacité en juillet et en août.

Ils ont créé un agenda commun qui a été diffusé dans le Vers l'Avenir et via la Maison du Tourisme de Waterloo.

Une rencontre entre tous les musées et certaines attractions du Brabant wallon (Fondation Folon, Musée L, Musée Hergé, l'Abbaye de Villers-la-Ville, et les opérateurs du Champ de Bataille) a permis la réalisation d'un dépliant commun.

- *Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.*

Lors de la rénovation du musée, l'idée d'un ascenseur qui permet à tous types de handicap de visiter 7 salles du Musée sur les 11 doit être repensée en fonction du bâtiment principal qui est classé.

- *Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.*

400 à 500 pièces sont préservées dans une réserve à l'étage du Musée. Une restauration régulière des tableaux, gravures et médailles commémoratives est effectuée. Les bénévoles nettoient et remettent en état les armes du Musée.
Le Musée a aussi fait de nouvelles acquisitions :

Par don : 2 tableaux de Napoléon, des livres et une lettre manuscrite
Par achat : le masque mortuaire de Napoléon, des pièces prussiennes (cocarde, nécessaire de coutre, compas en fer, paire de lunettes et une montre à gousset).

- *Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.*

Le Musée accueille très peu de groupes scolaires actuellement. Il souhaite en collaboration avec le Champ de Bataille créer un livret pédagogique quand la nouvelle scénographie sera en place. Il réfléchit à transformer une des salles pour l'accueil des groupes scolaires. Dans cette perspective, un nouvel engagement est prévu qui sera destiné à l'accueil du musée et à l'animation des groupes scolaires afin de pouvoir réaliser son objet social.

- *Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.*

Comme les autres scénographies sont déjà installées, le musée souhaite remettre le QG de Wellington comme à l'époque en présentant des collections authentiques. Une des idées sera de refaire à l'identique un uniforme d'officier britannique et une robe de bal.

- *Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.*

Seuls les plans d'avant-projet sont disponibles. L'auteur de projet sera désigné en 2017. Les plans définitifs seront transmis ultérieurement.

2. Indicateurs quantitatifs

- *Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).*

Aucune mise à disposition n'a eu lieu en 2016 au vu de la signature tardive du contrat de gestion.

- *Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux évènements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.*

Aucune entrée gratuite n'a été assurée en 2016 au vu de la signature tardive du contrat de gestion.

- *Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.*

Dans le cadre du jumelage de la commune avec le Japon, l'ambassadeur du Japon a visité le Musée.

- *Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.*

Aucun exemplaire n'a été transmis en 2016 au vu de la signature tardive du contrat de gestion.

- *Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux évènements grand public organisés par le Musée, … .*

Aucune entrée n'a été transmise en 2016 au vu de la signature tardive du contrat de gestion.

- *Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.*

L'auteur de projet n'a pas encore été désigné. Les travaux n'ont pas encore débuté.

- *Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée :* 21.468 visiteurs.

- *Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés. Vendus par le Musée : 3231 – Total vendus par tous les opérateurs du Champ de Bataille* : 15.126

Toutes les pièces qui ont été remises par Les Amis du Musée Wellington ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°31 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement les actions n° 3.1.4.1. et n° 3.5.1.2. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieur à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19065) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 13 juillet 2017 par la Coordinatrice BW de l'asbl Infor Jeunes ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Infor Jeunes a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes

Indicateurs de résultats confiés

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :
- Liste des projets réalisés seul ;
- Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme ;
- Informations sur le travail réalisé par le centre ;
- Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation ;
- mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, commune, …..) ;
- formations des travailleurs ;
- moyens de communication avec le public ;
- évaluation annuelle des décentralisations sur base d'un questionnaire.

Pour le projet « J-Surf » :
- Liste des thèmes abordés par les cartes ;
- Lieux de distribution des cartes ;
- Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :
- Informations sur le travail réalisé avant l'événement ;
- Informations sur le travail réalisé durant l'événement ;
- Formations et réunions organisées ;

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :
- Nombre de jeunes fréquentant le centre;
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ;
- Nombre de partenaires ;

Pour le projet « J-Surf » :
- Nombre de cartes distribuées ;
- Nombres de porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :
- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement ;
- Nombre d'heures de préparation ;
- Nombre de jeunes touchés.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- *Liste des projets réalisés seul et informations sur le travail réalisé par le centre ;*

- Une permanence (prévue par décret) de 25h par semaine est tenue dans les locaux d'Infor jeunes à Nivelles. En 2016, 1.378 personnes se sont présentées physiquement, 1.003 personnes ont demandé des informations par téléphone et 75 jeunes sont passés par les réseaux sociaux. Infor jeunes a aussi réceptionné 141 mails de demandes d'informations et 94 personnes via le site internet et son « chat ». 194 demandes viennent des points de décentralisation.
- L'asbl a travaillé sur une plateforme « CVétudiant.be » très couteuse qui permet aux jeunes de faire son curriculum vitae en ligne et de l'envoyer à Infor Jeunes pour relecture. C'est un travail assez fastidieux.
- Salon du job étudiant dans les locaux d'Infor Jeunes : simulation d'entretien d'embauche, informations sur le statut d'étudiant, étudiant entrepreneur,… Certaines entreprises sont invitées pour rencontrer les jeunes. Chaque participant reçoit une farde « action job étudiant ». Ce salon se déroule le même jour dans toute la Wallonie.
- Participation à Place aux enfants pour Nivelles.

- *Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme et informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation ;*

- Projet avec les Maisons de jeunes « Le Prisme » et « Antistatique » pour le label MJ verte. Infor Jeunes fait partie du Collectif des MJ du Brabant wallon.
- Dans le cadre du réseau Infor Jeunes en Brabant wallon, l'asbl a organisé une formation à Nivelles avec la thématique du handicap permettant d'introduire le dispositif particulier de 2017.
- 142 animations (essentiellement scolaire) pour 5.263 jeunes ayant pour thème les démarches après les études à Tubize, Nivelles, Braine-L'Alleud, Jodoigne et Louvain-la-Neuve.
- Projet : « Harcèlement à l'école » avec la section animation du Sacré Cœur de Nivelles. Ils ont créé une vidéo avec le humoriste belge « Gui-Home ». Tout le travail de préparation a été réalisé avec Infor Jeunes.

- Création d'un journal Inter-Ecoles pour toutes les écoles de l'entité de Nivelles. Distribution de 1.000 exemplaires imprimés par Infor Jeunes avec un agenda des activités du centre et une publicité. Cette impression a été réalisée dans l'idée du label MJ verte avec du papier recyclé, encre… toutes les composantes sont respectueuses de l'environnement. L'idée est de partager le journal une fois qu'il est lu.
- Journée de l'emploi à Braine-l'Alleud : 24 mars 2016.
  Comme cet événement a eu lieu juste après les attentats, Infor Jeunes a apporté une badgeuse ce qui a permis aux jeunes de créer un badge avec le drapeau belge en soutient aux victimes.
- The Choice : création, avec les points décentralisés, d'un outil d'orientation pour trouver son coach à destination des élèves de fin 1er degré et du 2ème degré. Une animation test et une présentation de l'outil a été organisé à Nivelles pour 12 agents de PMS tous réseaux confondus. Chaque jeune repart avec sa propre farde.
- Collaboration avec le Centre culturel de Nivelles sur la création d'un spectacle sur l'aide à la jeunesse : « Dans le ventre » avec animations (débat et échanges sur les thématiques abordées dans le spectacle) pour les 5-6 techniques de qualification-agent d'accueil.
- Organisation de 2 spectacles : « Je décroche, Accroche moi » à l'IPAM de Nivelles à destination de 270 élèves entre 14 et 17 ans. Animations avec 4 enseignants, 1 éducatrice et la préfète de discipline sur le décrochage scolaire.
- Participation au salon « L'école et après » avec l'asbl Exception à destination des enfants en situation de handicaps – 150 participants.
- Organisation d'une semaine préparatoire pour les étudiants de l'Ecole Normale ; participation à la journée d'accueil avec animations sur le travail de l'enseignant, travail en groupes et travail individuel avec les étudiants.
- Participation à différents événements comme Woody wood Stock Festival, Nivelles Student Party, Délibère-Toi au Biéreau, Salon de l'emploi à Nivelles, Action Sida à Nivelles.

- *mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, commune, …..) ;*

En 2016, le public touché a entre 12 et 26 ans, avec essentiellement les 16-18 ans et les 12-15 ans. Les sujets principaux demandés par les jeunes principalement sont : l'enseignement, l'emploi, la formation, le job étudiant et l'international. Ceux demandés par les familles : allocations et prêt d'études en secondaire, orientation scolaire, allocations et prêts d'études dans le supérieur, aide à la recherche d'un job étudiant et cv, lettre de motivation.

Les jeunes viennent de tout le territoire du Brabant wallon.

- *formations des travailleurs ;*

Le personnel d'infor jeunes suit des formations individuelles en fonction de leur tâche comme « rédiger vite et bien », « l'ado, le décoder pour mieux l'accompagner », « l'odyssée des métiers », « présentation des projets concernant l'autisme en BW », « wordpress », « Harcèlement et cyber harcèlement »…

L'équipe a aussi suivi des formations collectives telles que : « s'ouvrir au public différent pour mieux l'aborder, l'informer et l'orienter », accompagnement d'équipes,…

- *moyens de communication avec le public ;*

Les réseaux sociaux :
- facebook avec différentes pages en fonction des projets tel infor jeunes à la radio,…

- twitter ;
- Linked in ;
- Google page entreprise ;
- Youtube ;
- Pinterest ;
- Scoop.it ;
- Mixcloud ;
- Flickr.

Le site internet : «www.ecoleplusmoi »
Newsletters

- *évaluation annuelle des décentralisations sur base d'un questionnaire.*

Cette évaluation est en cours de réflexion.

<u>Pour le projet « J-Surf » :</u>

- *Liste des thèmes abordés par les cartes ;*

En 2016 : enseignement de promotion sociale
Partir à l'étranger
Es-tu un vrai mec/une vraie meuf
Un animateur breveté en vaut 2
Le job étudiant
Un kot
Les MJ du Béwé
School aventure
Le passage vers les études supérieures

- *Lieux de distribution des cartes ;*

13 répartis dans la commune de Nivelles (écoles, police, planning familial, MJ…)
6 répartis dans la commune de Braine-l'Alleud (écoles, MJ, régie de quartier,…)
3 à Waterloo (Institut des sacrés cœurs, Berlaymont et Athénée royal)
4 à Tubize (Ipes, Saint François d'assise, MJ et AMo)
12 à Wavre (écoles, Siep, Carrefour J, PBW,…)
2 à Genval (Collège Notre dame des 3 vallées, la Cime)
1 à CSE (ITP)
3 à Jodoigne (AMO, CEPES et Saint Albert)
1 à LLN (CIO)
1 à Rixensart (MJ)
1 à Beauvechain (Maison communale)
1 à Orp-jauche (MJ)
1 à Incourt (Coup de pouce)
1 à Mont-saint-Guibert (bibliothèque)

- *Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes ;*

2 à Waterloo (manoir d'Anjou et CPAS)
1 à Limelette (ecole des devoirs)

1 à Braine-L'alleud (MJ Color'ados)
1 à CSE (La Chaloupe)
1 à Grez-Doiceau (police)
1 à Ottignies (MJ)
1 à Perwez (Ecole Da Vinci)

Pour les Journées de l'orientation :

- *Informations sur le travail réalisé avant l'événement ;*

En interne chez Infor jeunes : réunions méthodologiques en fonction de l'évaluation faite de l'année précédente par la Province, les guides et Infor Jeune ayant pour thèmes :

Organisation de l'accompagnement ;
Stand, (création du stand, réflexion dur les documents et le rôle de chacun) ;
Organisation de la formation des guides (planning, informations propres à Infor Jeunes, et organisation logistique) et visite du PAM avec le SIEP ;
Réflexion sur l'accueil du public (comment mieux accueillir les écoles, packaging du guide,…).

Essais de réunions avec le SIEP et les PMS (travail avec les PMS en amont est très difficile). Beaucoup de contacts téléphoniques avec le SIEP sur l'organisation générale.

- *Informations sur le travail réalisé durant l'événement ;*

Infor jeunes s'est occupé de l'accueil des écoles le vendredi et le dispatching des élèves, de la coordination des guides, de l'accueil à l'espace rencontre avec les professionnels, de la gestion des ressources humaines. L'asbl a tenu aussi son stand info. Elle a collaboré avec la Province sur le stand job étudiant. Elle s'est occupée aussi des photos liées à l'accueil des participants et leur mise en ligne sur le site internet.

- *Formations et réunions organisées ;*

3 matinées de formations en fonction des pôles Est BW, Ouest BW et Centre BW sur la législation liée à l'enseignement et comment bien faire le lien entre les jeunes sur les stands. Un rappel des objectifs généraux du projet a chaque fois été organisé.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :
- Nombre de jeunes fréquentant le centre; 1.378
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ; 165
- Nombre de partenaires ; 61

Pour le projet « J-Surf » :
- Nombre de cartes distribuées ; 20.000
- Nombres de porte-cartes ; 55

Pour les Journées de l'orientation :
- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement : 20
- Nombre d'heures de préparation : non disponible

- Nombre de jeunes touchés : 2.359

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°32 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau asbl »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 5.2.1.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau» ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19056) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2017 transmise en date du 25 mai 2015 par le Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau» ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau»

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Originalité et rayonnement de l'activité
Attractivité et accessibilité de l'activité
Pertinence de l'activité

2. Indicateurs quantitatifs

1. Organiser annuellement des concerts à destination du grand public.
2. Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzkik ».
3. Créer, en 2015, le spectacle « Pierre et le loup » en collaboration avec le Festival Est-Ouest et la Compagnie des Lézards cyniques.
4. Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl.
5. Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée.
6. Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités.
7. Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

La ferme du Biéreau collabore à beaucoup de projets avec divers partenaires locaux comme le centre culturel d'Ottignies-LLN, le CCBW, la Ville d'Ottignies-LLN, les kots à projets, UCL culture et le Musée L, les classes du rock, l'Académie, l'IAD, l'Aula Magna, la Chapelle Reine Elisabeth… Elle a une place singulière en région wallonne. Sa salle est dédiée à toutes les musiques du monde. Elle a un rayonnement de création en dehors de Louvain-la-Neuve et du Brabant wallon. Les personnes ou associations que louent les infrastructures bénéficient d'un coaching et le suivi de la réalisation de leurs projets par le Ferme du Biéreau.

Elle a collaboré à une vingtaine de concerts d'artistes émergents dans différents lieux du Brabant wallon (Justine Henin, cercle du Lac, Rideau rouge à Lasne, Parcours d'artiste de Profondsart, L'impact à Nivelles, Baobab théâtre à Corroy-le-Château, Cabaret chez Emile à Nil-saint-Vincent,…). Elle participe par un coaching et une subvention qui permet de compléter le salaire des artistes. Elle vérifie et met à disposition la technique suffisante pour le bon déroulement du concert.

L'asbl met aussi ses locaux en résidences à destination d'artistes émergents comme les artistes du Grand Tremplin afin qu'ils puissent développer leur jeu scénique dans les meilleurs conditions possibles.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Organiser annuellement des concerts à destination du grand public.

Organisation de 80 concerts pour 16.000 à 17.000 spectateurs sur la saison du Biéreau. L'asbl a aussi permis nombreux festivals comme : Open Jazz festival (256 abonnés) organisé en collaboration avec le Kot à projet Certino, La Ferme!!! Festival : mini festival alternatif organisé en collaboration avec le CCBW (annulé pour cause d'attentat), Grand tremplin… En décembre 2016 ; Youmanity Festival en collaboration avec l'ONG Echos communication basé sur un dialogue nord/sud dans l'esprit : des personnes ordinaires font des choses extraordinaires. La Ferme du Biéreau accueille entre 35.000 et 40.000 visiteurs/an.

Elle a organisé « D6bels on Stage ». Sur la saison 2015-2016, +/- 3.000 spectateurs ont assisté aux 9 enregistrements de D6bels On stage et aux 2 D6bels extralife. Cependant, il faut y ajouter les téléspectateurs. Le changement de présentateur a permis de drainer un public plus jeune favorisant les sorties en famille. Quentin Mosimann a présenté l'émission durant 6 mois et Fanny Gérard les 6 autres mois.

2. Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzkik ».

La ferme du Biéreau a repris les concerts de midi rebaptisés Midzik. Ce sont des concerts qui se déroulent entre 13.00 à 14.00 pour un public principalement universitaire, en 2016, 900 personnes ont pu y assister. Et a aussi organisé 3 concerts labellisés « siestes acoustiques ». Les spectacles ont lieu le dimanche après-midi tout en douceur et en musique (entre 80 et 150 personnes) dans la grange aménagée comme espace intimiste Exemple : Marka avec +/- 100 personnes. En octobre-décembre, création du « Mozart show » en partenariat de la Chapelle Reine Elisabeth pour 220 élèves de primaire.

Le Kidzik festival a accueilli + de 2.500 participants pour 15 concerts associés à 25 différentes activités comme des ateliers musicaux, parents-bébé, chants, danses, fabrication d'instruments, percussions,… Il est dédié à un public familial et les enfants de 0 à 12 ans. Le Kidzik a une programmation propre. 2015-2016 fut une bonne édition grâce au beau temps et à l'amélioration de l'esthétique et de l'accueil de la cour.

3. Créer, en 2015, le spectacle « Pierre et le loup » en collaboration avec le Festival Est-Ouest et la Compagnie des Lézards cyniques.

En 2015, la ferme du Biéreau a créé le spectacle « Pierre et Le loup ». Le narrateur Alex Vizorek est accompagné sur scène d'une trentaine de musiciens et d'une illustratrice qui dessine en live l'histoire racontée aux enfants. De plus, un CD a été enregistré et vendu entre 500-600 exemplaires. Le spectacle a été joué au Fête de la musique à Mons, au Cinquantenaire pour +/- 1.000 personnes.

4. Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl.

400 places ont été données à la Province pour pouvoir les offrir aux brabançons wallons par le biais de concours. La collaboration entre la Province du Brabant wallon et la Ferme du Biéreau s'est améliorée.

5. Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée.

Certains supports publicitaires ne contiennent pas le logo provincial comme : Les concerts de Midi saison 2016-2017. La remarque a été faite. La pancarte provinciale dans le hall d'entrée est bien apposée. En 2016, les travaux des écuries n'ont pas encore commencés.

6. Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités.

Le service de l'économie a utilisé les salles de la ferme du Biéreau pour 2 soirées sur l'année 2016.

7. Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon.

Les travaux des écuries n'ont pas encore commencé.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau» fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2015 - 2016.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau» ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment les articles du contrat d'objectif pertinents;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014 - 2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2017 (NC 19042) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 24 juillet 2017 par l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- la participation à la promotion du Brabant wallon lors de la coordination de la présence en foires et salons et de la collaboration à l'élaboration de supports promotionnels (indicateur qualitatif) ;
- le nombre de participations en foires et salons touristiques, nombre de visiteurs en foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l., nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

- *pour la participation à la promotion du Brabant wallon lors de la coordination de la présence en foires et salons et de la collaboration à l'élaboration de supports promotionnels (indicateur qualitatif) ;*

◆ les actions entreprises par l'a.s.b.l. répondent aux exigences du contrat de gestion dans la mesure où il s'agit essentiellement d'actions menées en Belgique et à l'étranger et qui ont pour objectif la promotion de la donnée touristique des cinq provinces wallonnes. Il s'agit principalement de la participation en foires et salons touristiques et de l'organisation d'événements liés à l'année touristique thématique.

◆ en 2016, le C.A.T.P.W. a étroitement participé à la collecte et à la structuration de l'information nécessaire à la confection d'outils de promotion par la recherche des informations, la traduction des

textes pour la réédition des fiches de produits « excursions pour groupes » ainsi que pour la réédition des brochures touristiques du Brabant wallon.

◆ l'a.s.b.l. vient toujours efficacement en appui technique des fédérations provinciales du tourisme lors de la participation en foires et salons. Ce fut notamment le cas avec une aide logistique à la Fédération du Tourisme du Brabant wallon lors d'un nombre important de foires et salons touristiques.

- *pour le nombre de participations en foires et salons touristiques, nombre de visiteurs en foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l., nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (indicateurs quantitatifs).*

Participation en foires et salons

◆ Vakantiebeurs à Utrecht en janvier ;
◆ Salon des Vacances à Anvers en janvier ;
◆ Salon des Vacances à Bruxelles en février ;
◆ Salon Vert Bleu Soleil à Liège en février ;
◆ Fiets en Wandelbeurs à Utrecht en février ;
◆ Fiets en Wandelbeurs à Anvers en février ;
◆ Sports Nature à Lille en avril ;
◆ Countryside à Gand en octobre ;
◆ Shopping Center de Gand en juin.
◆ Fête de l'Iris à Bruxelles en mai ;…….

Actions sur le thème *La Wallonie à vélo*

◆ La Trèfle Dinantaise en mars (randonnée famille) ;
◆ Liège-Bastogne-Liège en avril (cyclo) ;
◆ Les Boucles Impériales de Waterloo en mai ;
◆ Le Tour d'Utrecht en juillet ;…..

Le nombre de participations en foires et salons est de 26 dont 1 action ciblée en Flandre, 3 actions ciblées en Wallonie et 12 actions sur l'année à thème 2016.

Nombre de visiteurs en foires et salons

◆ le nombre de visiteurs des salons auxquels participe l'a.s.b.l. constitue un indicateur de l'importance du regroupement des cinq fédérations provinciales du tourisme dans ce secteur afin de présenter une image plus forte et de rationaliser les coûts de participation.

En 2016, le nombre de visiteurs en foires et salons était de 455.000 pour 381.717 en 2015.

Distribution de brochures

◆ par la distribution des brochures du Brabant wallon en dehors des foires et salons auxquels participent la Fédération du Tourisme du Brabant wallon, l'a.s.b.l. remplit son rôle d'information sur les données touristiques du Brabant wallon. En 2016, 5.500 brochures en néerlandais et 4.500 brochures en français ont ainsi été distribuées par l'a.s.b.l.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 6.4.1.2. SA1 « *Soutenir le développement et la promo de l'Abbaye de Villers* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mars 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2017 (NC 19057) ;

Considérant que la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 22 juin 2017 par l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- la reconnaissance médiatique de la notoriété du site et la participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (indicateurs qualitatifs) ;
- le nombre de visiteurs par catégorie, le nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) et le nombre d'animations et d'événement organisés sur le site (indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

- pour la reconnaissance médiatique de la notoriété du site et la participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (indicateurs qualitatifs) :

- les nombreuses animations, les événements organisés à l'Abbaye de Villers ainsi que les nouveautés mises en place (centre du visiteur, nouvelle scénographie et parcours, micro brasserie, …) concourent à la notoriété médiatique du site entretenue via de nombreux canaux : l'audio-visuel (spots radios ou télévisés), le web et les réseaux sociaux, les imprimés (insertion/encarts payants et gratuits, dossiers de presse, bords de routes, affichage dans les gares, éditions,

brochures, …), la presse (campagnes et conférences de presse, …), partenariats médias et associatifs ;

- l'ensemble de ces actions est préparé en fonction des différents publics-cibles de l'abbaye (écoles, enseignants, familles, entreprises, …) selon un dénominateur commun : le plaisir sous toutes ses formes (découverte, divertissement, convivialité et bien-être) ;

- les différents événements organisés au sein de l'Abbaye ont été relayés par 342 articles rédactionnels dans la presse écrite, 6 reportages/émission radios et 12 reportages/émissions TV.

- En termes de participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon, l'Abbaye y collabore activement : transmission de l'agenda et des nouveautés à la Fédération pour son site web, ses réseaux sociaux et les foires et salons, invitation aux vernissages et aux conférences de presse, participation aux nombreux concours lancés par la Fédération du Tourisme, partage de photos et de vidéos de l'Abbaye, participation au tournage d'une capsule vidéo en août 2016, mise à disposition de l'Abbaye (en 2016 : mise à disposition de la Cave Romane les 2 et 3 avril pour l'accueil d'une exposition de travaux interdisciplinaires dans le cadre des Journées européennes de l'artisanat d'art et mise à disposition du site le 28 mai pour « Les Nuits du Cirque ». En termes de collaboration avec les organismes touristiques de Villers-la-Ville et de la Province du Brabant wallon, il est à noter que l'abbaye gère l'accueil au public pour la Maison du Tourisme du Pays de Villers et que dans ce cadre, les brochures éditées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon sont mises à disposition dans les locaux de l'Abbaye de Villers-la-Ville.

    - <u>Pour le nombre de visiteurs par catégorie, le nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) et le nombre d'animations et d'événement organisés sur le site (indicateurs quantitatifs) :</u>

- En 2016, l'Abbaye a accueilli 132.509 visiteurs au total (soit la fréquentation du site et des événements/manifestations confondue). Ceci représente une augmentation globale de 10,85 % par rapport à 2015 (120.051 visiteurs). Les entrées payantes progressent de 1,7 % (soit 29.873 pour les individuels et 8.907 pour les groupes), les entrées gratuites de 22,78 % (avec 9.613 entrées), la fréquentation des manifestations de 14,29 % (avec 84.116 entrées). Au sein des entrées payantes, la fréquentation individuelle diminue de 0,5% et la fréquentation des groupes augmente de 9,9 %.

- En termes du nombre d'animations et d'événements organisés sur le site (hors visites guidées), on en dénombre 49 (dont 17 organisées par l'Abbaye, 10 en partenariat, 9 où l'Abbaye est mise à disposition et 13 (avec des partenaires autour du site) avec un total d'entrées s'élevant à 84.116.

- En termes de provenance des entrées, 77 % des visiteurs sont belges (49,12 % de Wallons dont plus de 30 % du BW, 13 % de Flamands et 15 % de Bruxelles) et 23 % sont étrangers (dont plus de 4% de Français, près de 2 % de Néerlandais, 1% pour les Allemands, les USA, l'Espagne et la Grande-Bretagne).

- Le Site web www.villers.be a été visité par près de 153.000 visiteurs en 2016 contre plus de 113.000 en 2015 ce qui représente une hausse de près de 35%. Plus de 85% de ces internautes sont Belges.

- D'autres chiffres concernant les réseaux sociaux et les newsletters viennent compléter les chiffres :

    - ✓ 10.525 fans en 2016 sur la fan page Facebook de l'Abbaye contre 8.650 en 2015 (soit +23,08%) ;

- ✓ 470 fans sur la nouvelle fan page Facebook de la Boutique de l'Abbaye ;
- ✓ 446 followers sur le compte Twitter de l'Abbaye contre 380 en 2015 (soit + 17,4%) ;
- ✓ 1.748 abonnés à la newsletter Info-Villers avec un envoi de 10 newsletters par an ;
- ✓ 258 abonnés à la newsletter des enseignants envoyée tous les trimestres ;
- ✓ 411 abonnés à la Charte des abbayes cisterciennes (envoi 3 fois par an).

- En termes de publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site, on peut notamment dénombrer :

  - ✓ 4 clips/vidéos de 30' à destination des familles, des écoles, des groupes et des individuels ;
  - ✓ Catalogue de l'exposition « Miracles et sorcelleries. Les 400 ans de la Chapelle Montaigu » (234 exemplaires vendus sur les 400 imprimés) ;
  - ✓ Carnet d'enquêteur « Meurtre à l'Abbaye » (jeu issu de l'expo « Miracles et sorcelleries ») : 3.500 exemplaires vendus ;
  - ✓ Catalogue de l'exposition « Ombre et Lumière » (16 exemplaires vendus sur les 400 imprimés) ;
  - ✓ 12 panneaux d'affichage en gare d'Ottignies, Namur et Charleroi en septembre ;
  - ✓ Encarts payants dans les brochures touristiques (Escapades en Wallonie, Guide 365.be, …), enseignants (Educ-news, …), dans la presse nationale (Le Soir) et régionale (La Libre, la DH, Waw Magazine, Vlan, …) ainsi que sur Internet (Facebook, Adwords et Netevents) ;
  - ✓ Encarts gratuits et partenariats dans la presse locale, régionale, dans des brochures touristiques (Plus Magazine, VifClub, …) et Internet (Quefaire.be, Tvcom, Echarp, …) ;
  - ✓ Diffusion de 2 spots radios sur la RTBF – Vivacité, la Première et Musique 3 ;
  - ✓ Diffusion des spots TV sur TV com, Télésambre et Canalzoom durant l'été ainsi que sur le web ;
  - ✓ Organisation de 7 conférences de presse (médias présents : L'Avenir, Le Soir, La Libre Belgique, La DH, La Capitale/Sud presse) ;
  - ✓ Invitation à la presse pour 7 manifestations/événements ;
  - ✓ Rédaction de 20 communiqués de presse et de 3 dossiers de presse ;
  - ✓ Relai de 342 articles rédactionnels dans la presse écrite, 6 reportages radios et 12 TV ;
  - ✓ Lancement d'une lettre d'information « Le Petit Journal » à destination du personnel afin d'améliorer la communication interne ;
  - ✓ Organisation de 2 enquêtes en ligne afin de mieux connaître le profil des participants des événements et les canaux de communication qu'ils utilisent.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.5.8.1. « *Soutenir l'activité de l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815 en vue du bicentenaire et collaborer à la promotion touristique de l'événement* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mars 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 19062) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815 a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815 sont les suivants :

- reconnaissance nationale et internationale du site, participation en concertation avec la Maison du Tourisme de Waterloo aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (indicateurs qualitatifs) ;
- nombre de visiteurs, nombre de manifestations historiques organisées et nombre de manifestations historiques accueillies (indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815 a clôturé la partie administrative des festivités du Bicentenaire de la Bataille organisées en 2015. Le rapport d'évaluation ne peut donc pas se baser sur les indicateurs listés supra dans la mesure où ceux-ci étaient directement liés aux événements du bicentenaire.

Néanmoins, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'association que :

1. pour le suivi des plaignants de Test-Achats concernant les spectacles des reconstitutions, une convention a été signée entre l'a.s.b.l., la société VO Communication et Test-Achats. Cette dernière a notamment permis de ne pas indemniser les plaignants mais de leur offrir les éléments suivants : gratuité de la visite des attractions du Champ de Bataille avec une visite guidée au tarif réduit de 50 €, envoi de 165 DVD commémoratif du Bicentenaire aux plaignants. Cette négociation a permis de réduire la dépense de l'asbl.

2. l'a.s.b.l. a finalisé le rapport d'activités du Bicentenaire ;

3. l'a.s.b.l. n'a pas reçu les subventions escomptées par le CGT à savoir la couverture des frais de fonctionnement pour un montant de 150.000 € et a dû puiser dans les réserves engrangées pendant le Bicentenaire pour assumer les différents frais de gestion et de fonctionnement ;

3.0 en termes d'indicateurs quantitatifs, ayant à la demande de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, été déchargée de la mission d'assurer quotidiennement le suivi de la concession Culturespaces, l'a.s.b.l. depuis avril 2013, n'a reçu aucun chiffre permettant d'évaluer l'attractivité du site.

3.1 la liquidation de l'a.s.b.l. est envisagée vu que le projet de préparer un événement quinquennal en 2020 n'a pas été réalisé ;

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°36 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2016 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.4.2.1.SA3 « *formaliser les différentes facettes de la collaboration entre la Province et les maisons du tourisme via la conclusion d'un contrat de gestion et l'octroi de subvention à la promotion touristique* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 19046) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 17 juillet 2017 par l'a.s.b.l. Maison du tourisme Hesbaye brabançonne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014 -2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs) ;
- Le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l., le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l., le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Maison du tourisme Hesbaye brabançonne a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Maison du tourisme Hesbaye brabançonne et la Province du Brabant wallon.

Il ressort de l'analyse de rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que pour :

- la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs) :

Dynamisation des moyens de promotion :

- Supports papier :

« A vélo vers les Abbayes »

A l'occasion de la sortie de la carte « A vélo vers les Abbayes », une conférence de presse a été organisée (mars 2016). La presse était présente et dès le lendemain de nombreux articles sont parus dans les quotidiens Le Soir, La Capitale, Le Vers l'Avenir et La Dernière Heure. Les télévisions locales Canal Zoom et TV Com ont également consacré plusieurs reportages à ce circuit.

« Agenda de l'été »

La maison du tourisme a participé à l'édition 2016 de l'Agenda de l'été (juin 2016) en collaboration avec les éditons de l'Avenir.

« Chouette Magazine »

Insertion d'une pleine page consacrée à « La Hesbaye brabançonne à l'heure gallo-romaine » dans le chouette magazine (mai 2016).

Un article a été publié dans l'Avenir, « La chaussée romaine racontée entre Ramillies et Perwez » (mai 2016). Canal Zoom a également consacré un reportage à l'événement.

Action conjointe de promotion dans le journal 7Dimanche tiré à 240.000 exemplaires.

Deux fois par mois, publication dans le Chouette magazine de la « Chronique de l'historien » qui met en scène un personnage ou élément du patrimoine de la Hesbaye brabançonne.

- Supports télévisuels (émissions, capsules, reportages) :

Capsule vidéo « La Belgique entre ciel et terre » était consacrée à Perwez (diffusion le 11 juillet et le 8 août sur la Une).

Tournage de l'émission « les ambassadeurs » à Beauvechain en juin 2016, diffusion de l'émission le 12 novembre sur La Une.

Tournage de l'émission « La Grande Balade » en novembre et diffusion le 10 décembre 2016. Un concours, en lien avec l'émission, a été organisé par WBT, dans le supplément Deuzio (supplément

week-end de l'Avenir), il permettait aux participants de gagner une nuitée dans la chambre d'hôtes 'le Manoir de Thorembais'.

- Multi médias :

- Site internet :

Mise à jour régulière du site, ajout de photos, création de nouvelles pages web (La Wallonie à vélos, Un week-end à vélo en Hesbaye brabançonne, Balades et découvertes), encodage d'une vingtaine de news, ajout de vidéos (4). Il est à noter que toutes les brochures sont téléchargeables sur le site.

Envoi d'une newsletter mensuelle reprenant l'ensemble des événements.

Le taux de fréquentation du site s'articule comme suit : 21.254 sessions pour une durée moyenne de visite de 2 minutes 30 et une moyenne de 3 pages visitées par session.

La traduction en néerlandais a été confiée à la société Lingua et le travail d'encodage du site en néerlandais a commencé.

- Page Facebook :

Les news du site sont partagées systématiquement sur la page Facebook MT Hesbaye brabançonne.

- Cirkwi :

L'encodage de plusieurs circuits vélos a été fait dans l'application Cirkwi (A vélo vers les Abbayes (FR-NL) + complément tracé GPX permettant d'aller jusqu'à Hélécine, Un week-end à vélo en Hesbaye brabançonnes, 10 boucles vélo Balades et découvertes).

- -assurer une promotion touristique efficace des richesses de son territoire en s'intégrant dans la promotion touristique globale gérée par le Brabant wallon :

-Promotion :

Année thématique 2016 : La Wallonie à vélo

- Editions papier :

Carte RAVeL : réalisation et édition d'une carte touristique (tracé des lignes 142 et 147) – juin 2016/8.000 exemplaires.

A vélo vers les Abbayes : en collaboration aves les MT Pays de Villers et Sambre-Orneau impression d'une carte vélo – 4.500 exemplaires.

Brochure « Un week-end en Hesbaye brabançonne », boucle vélo de 117 km traversant 7 communes de la Hesbaye brabançonne – 6.000 exemplaires en Fr et 6.000 exemplaires en NL.

Divers :

Réalisation de différentes boucles à réaliser en famille (Tous à bicyclette, Boucles familiales).

Séance d'information Bienvenue Vélo, cycle du terroir à Orp-Jauche (juin 2016), parcours vélo lors des événements : « La Hesbaye brabançonne à l'heure gallo-romaine » et des « Wallonie, week-ends Bienvenue ».

En ce qui concerne le Réseau points-nœuds, l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne, en collaboration avec la FTBW a sélectionné quatre boucles touristiques et quatre fiches balades ont été réalisées. Elles sont consultables sur les sites : www.brabantwallon.be et www.destinationbw.be.

En ce qui concerne le RAVeL, le topo-guides a été réalisé, les tracés GPX encodés dans Cirkwi et les road-books sont disponibles sur le site de la MT.

- Editions papier :

Brochure « Ouvrez l'œil ! Paysages et Patrimoines se dévoilent… », actualisée et rééditée – 3.000 exemplaires.

Mini carte promo (offre promenades) diffusée par BHS.

- Circuits touristiques et guidance

Réseau de promenade :

En 2016, l'état des lieux et l'entretien du balisage à été réalisé pour l'ensemble du réseau promenades.

Guidances :

5 visites ont été organisées entre juin et novembre, pour des groupes (scolaires, seniors, néerlandophones).

Evénements :

Les événements suivants ont été organisés : Cycle du terroir à Orp-Jauche, participation de 210 cyclistes (juin 2016), inauguration d'une cinquième Sente (Jodoigne, octobre 2016).

La Maison du tourisme Hesbaye brabançonne a soutenu la commune d'Incourt pour sa participation au week-end « Wallonie, week-end Bienvenue ». Elle a également participé aux « Journées du patrimoine » (septembre 2016) et a édité un dépliant en août 2016.

Participation à « Balade en fête » à Beauvechain (juin 2016), « Marché du terroir » à Orp-jauche (juillet 2016) et a tenu un stand d'information aux « Fêtes de la Saint-Martin » (novembre 2017).

- - Pour le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l., le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l., le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs).

-En 2016, l'a.s.b.l. Maison du tourisme Hesbaye brabançonne a accueilli 2.500 visiteurs (comptoir et téléphonie).

-En 2016, le nombre de consultations du site internet www.hesbayebrabanconne.be s'élève à 21.254 sessions (durée de visite moyenne de 2 min 30 et 3 pages par session).

-l'a.s.b.l. a réalisé 2 insertions publicitaires et édité 39.500 publications et distribué 2.275 documents de promotion touristique.

-En 2016, l'a.s.b.l. a participé à 2 foires et salons touristiques (le nombre de visiteurs en foires et salons n'a pas été communiqué).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°37 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.4.2.1. SA3 « *formaliser les différentes facettes de la collaboration entre la Province et les maisons du tourisme via la conclusion d'un contrat de gestion et l'octroi de subvention à la promotion touristique* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Pays de Villers en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2017 (NC 19033) ;

Considérant que la situation incertaine de la Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon dans le cadre de la réforme des maisons du tourisme, conduit à ce qu'elle n'a pas pu transmettre sa note d'intention pour 2018, ni son projet de budget ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Pays de Villers en Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Pays de Villers en Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs des tâches conviées à l'association sont les suivants :

- la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (indicateur qualitatif) ;
- le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil de la maison du tourisme, de consultations de son site Internet, d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l., de participations en foires et salons touristiques, de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et de documents de promotion touristique du brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

- *pour la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (indicateur qualitatif)*

- l'a.s.b.l. a participé aux réunions de concertation organisées en 2016 par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon. Parmi les sujets abordés figurent notamment la promotion de l'année à thème, les éditions globales du Brabant wallon, les éventuelles présences conjointes en foires et salons et également une réflexion commune sur la stratégie à mener pour une promotion touristique cohérente de la Province ;

- sur ses actions de promotion, l'a.s.b.l. a informé les organismes touristiques partenaires et elle a échangé ses données notamment pour l'agenda des manifestations ainsi que dans le cadre de la préparation des éditions 2017 de la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (fiches groupes, agenda, brochures d'appel,…) ;

- l'a.s.b.l. a édité des publications couvrant le territoire des communes du ressort. Il s'agit notamment pour 2016, de l'édition d'un livret présentant 5 balades en Français et en néerlandais, d'un dépliant présentant une boucle à vélo de 91,6 km qui relie l'Abbaye de Villers à 4 autres abbayes, de l'élaboration de 3 boucles Points-Nœuds en collaboration avec la Province du Brabant wallon, de la réédition de la balade reliant l'abbaye de Villers et la Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles en Français et néerlandais, de l'édition d'un dépliant Activités de Noël, de mini carres BHS, d'un dépliant hébergements ainsi qu'un dépliant Restaurants ;

- la communication et la promotion de l'a.s.b.l. sont faites également via le site internet, newsletter, facebook, twitter, presse écrite, radio, …

- l'a.s.b.l. a également participé au Fiets- en Wandel- Beurs à Anvers les 27 et 28 février, au Salon Wallonië in Vlaanderen à Bruges les 18, 19 et 20 mars, et a été représentée par la F.T.P.B.W. à la Fête de l'Iris à Bruxelles, au Salon des Vacances à Anvers et à Bruxelles, au Salon Fiets en Wandel Beurs et Vakantiebeurs à Utrecht, au Countryside à Gand, …

- l'a.s.b.l. a assuré la distribution des brochures de la F.T.P.B.W. dans son bureau d'accueil et lors des manifestations auxquelles elle a participé ;

- l'a.s.b.l. s'est fortement investie dans l'année à thème *La Wallonie à vélo*. Son objectif était de donner une image forte et commune pour impacter plus fortement le touriste ;

- l'a.s.b.l. a également participé à de nombreuses réunions sur la réforme des maisons du tourisme ;

- enfin, l'.a.s.b.l. a été subventionnée par la Province du Brabant wallon à hauteur de 6.000 € pour la promotion du Pays de Villers.

- *-pour le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil de la maison du tourisme, de consultations de son site Internet, d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l., de participations en foires et salons touristiques, de visiteurs dans les foires et salons*

auxquels participe l'a.s.b.l. et de documents de promotion touristique du brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (indicateurs quantitatifs).

- Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil

Pour rappel, le bureau d'accueil de la maison du tourisme est tenu par le personnel d'accueil de l'abbaye. Les statistiques sont dès lors également tenues par ces personnes.

En 2016, on note une nette amélioration de la fréquentation (accueil, mail, téléphone) avec un total de 7.633 contacts en 2016 contre 6.321 contacts en 2015. Si la tenue des statistiques s'est améliorée, cette nette augmentation provient également d'un plus grand nombre de visiteurs sur place lié à l'augmentation significative de consultations du site Internet et aux multiples activités organisées sur le site de l'abbaye.

- Nombre de consultations du site Internet

◆ la consultation du site Internet de l'a.s.b.l. est en nette augmentation. 65.586 consultations en 2016 pour 59.959 en 2015. Ces bonnes statistiques s'expliquent par le référencement naturel du site web toujours en amélioration sur Google grâce à la qualité du site et au travail de fond sur le contenu optimisé pour le référencement (balades, logement, manifestations, ..) ;
◆ les campagnes payantes de promotion sur Facebook en 2016 en combinaison avec l'alimentation régulières des post gratuits sur Facebook et Twitter : 5.034 personnes sur la page FB, 268 personnes sur le compte Twitter ;
◆ 1.287 abonnés à la newsletter mensuelle. Cette augmentation régulière est due à la présentation de divers événements se déroulant sur le territoire et la référence directe vers le site web ;
◆ les événements et balades de l'a.s.b.l. encodés sur le site « QueFaire.be » avec référence directe vers le site web.

- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l.

L'a.s.b.l. a édité :

◆ 5.000 exemplaires d'un livret de 5 balades en version française et 5.000 exemplaires en version néerlandaise ;
◆ 3.000 exemplaires (Fr et Nl) d'un dépliant présentant une boucle à vélo de 91,6 km pour relier l'abbaye de Villers à 4 autres abbayes ;
◆ 3.000 exemplaires en Fr et Nl d'un dépliant de balades reliant l'abbaye de Villers à la collégiale de Nivelles ;
◆ des dépliants sur les activités de Noël, sur l'hébergement, les restaurants et des cartes BHS ;

L'a.s.b.l. a élaboré :

◆ 3 boucles Points Nœuds dans le cadre du plan provincial cyclable mené par la Province du Brabant wallon ;
◆ des circuits vélo via l'application et le téléchargement sur le site Internet : 37 Fr et 24 Nl ;
◆ publication de 2 balades à vélo dans le Guide Lannoo ;
◆ agenda des activités *La Wallonie à vélo* sur les 5 communes ;…

L'a.s.b.l. a également fait la promotion des atouts touristique du Pays de Villers via les medias :

◆ 14 semaines de promotion de balades sur TVCom ;
◆ participation de Villers et de Chastre dans l'émission Entre Ciel et Terre à la RTBF ;
◆ participation à l'émission les Ambassadeurs sur RTBF et à l'émission La Grande Balade sur RTL ;

- spot balade sur Antipode ;
- tournage à l'abbaye d'un spot vidéo *La Wallonie à vélo* ;
- pub dans de Zondag (Abbayes + balades), l'Avenir (6 événements) ;…

- Nombre de participation en foires et salons

L'a.s.b.l. a participé à deux salons en 2016 :

- Fiets Wandelbeurs d'Anvers les 27 et 28 février (14.712 visiteurs) ;
- Wallonië in Vlaanderen à Bruges du 18 au 20 mars (30.000 visiteurs).

- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l.

L'a.s.b.l. a distribué en 2016 les brochures de la F.T.P.B.W., à savoir :

- 800 exemplaires de la brochure générale en Fr (de janvier à novembre 2016) ;
- 800 exemplaires de la brochure générale en NL (de janvier à novembre 2016) ;
- 1.500 exemplaires de la carte *Le Brabant wallon en poche* (janvier 2016) ;
- 100 exemplaires de l'agenda (février 2016) ;
- 750 exemplaires de la brochure générale en anglais (novembre 2016).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°38 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2016 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.4.2.1.SA3 « *formaliser les différentes facettes de la collaboration entre la Province et les maisons du tourisme via la conclusion d'un contrat de gestion et l'octroi de subvention à la promotion touristique* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 19043) ;

Considérant que la situation incertaine de la Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes dans le cadre de la réforme des maisons du tourisme, conduit à ce que celle-ci n'a pas pu transmettre sa note d'intention pour 2018, ni son projet de budget ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014 -2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs) ;
- Le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l., le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Maison du tourisme des Ardennes brabançonnes a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Maison du tourisme des Ardennes brabançonnes et la Province du Brabant wallon.

Il ressort de l'analyse de rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que pour :

- <u>la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs)</u> :

- réunions de concertation :

L'a.s.b.l. Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes a participé à la séance d'information au Label 'Bienvenue vélo' (janvier 2016), à la réunion technique organisée par la Fédération du tourisme du Brabant wallon sur les thématiques suivantes : la Wallonie à vélo, démarche Wallonie Destination qualité, plan d'actions 2016, subventions 2016, produits groupes, Pivot, foires et salons (mars 2016), à la réunion de travail sur la fusion avec la maison du tourisme du Pays de Villers (mai 2016) et a collaboré avec la Fédération du tourisme du Brabant wallon dans le cadre du projet 'votre été en Wallonie', en partenariat avec les Editions Vers l'Avenir (juin 2016).

- participation aux opérations de promotion

En termes de participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du tourisme du Brabant wallon, l'a.s.b.l. Maison du tourisme des Ardennes brabançonnes y collabore activement : transmission de l'agenda des activités de son territoire, des nouveautés à la Fédération pour son site web, ses réseaux sociaux et les foires et salons, invitations aux vernissages et conférences de presse.

- o <u>assurer une promotion touristique efficace des richesses de son territoire en s'intégrant dans la promotion touristique globale gérée par le Brabant wallon :</u>

- événements et expositions, reconstitutions :

En 2016, ont été organisés par l'a.s.b.l: un colloque/ formation sur le tourisme durable à destination des opérateurs touristiques du Brabant wallon (décembre 2016), une balade de voitures ancêtres faisant étapes dans plusieurs localité du Brabant wallon (juin 2016), une journée découverte de Wavre pour les candidates au titre de Miss Belgique (juillet 2016), l'édition 2016 de la reconstitution de la Bataille de Wavre (conférences, expositions, cérémonie commémorative et le week-end de reconstitutions) et l'organisation de l'exposition sur le dessin de presse. 2016 a vu la concrétisation de l'action 'Bienvenue vélo' avec plusieurs opérateurs touristiques du territoire.

- Participation aux foires et salons :

Participation à Vakantiebeurs à Utrecht (janvier 2016), à Wallonie in Vlaanderen à Bruges (mars 2016), à la Fête de l'Iris (mai 2016), The Virtual Travel / Leisure Fair (novembre 2016) et visite au salon BTO/MT (avril 2016).

- Echanges avec la Fédération du tourisme et les autres MT

Shooting WBT, spot promotionnel Aventure Parc et Bois des Rêves, promotion exposition 'Napoléon et les cultes : une curieuse émission ', forfait touristique (activités Aventure Parc et Château du Lac), subsides, réseau Points Nœuds.

- Distribution brochures et guides

En présentant, dans son bureau d'accueil, de la documentation touristique et culturelle pour les 5 communes composant la maison du tourisme, de la documentation touristique et culture pour le Brabant wallon, des brochures sur la Wallonie, des informations, des cartes de touristiques et de balades, en donnant la possibilité d'acheter des billets d'entrée pour différents événements culturels ou touristiques, l'a.s.b.l. assure une promotion touristique efficace des richesses de son territoire en s'intégrant dans la promotion touristique globale gérée par le Brabant wallon.

- multimédia :

Le site web de l'a.s.b.l. reprend les différents liens des structures touristiques du Brabant wallon (MT du BW, Destination BW, offices du tourisme et syndicats d'initiative, …). La réalisation d'un agenda touristique et culturel (édition papier et sur le site web), la création d'un répertoire d'offres touristiques de la région et la newsletter mensuelle.

Diffusion quotidienne d'infos sur la page Facebook Maison du tourisme des Ardennes brabançonnes, publications sur Instagram mais aussi organisation de concours pour augmenter la visibilité du territoire.

- Relations presse

La Maison du tourisme des Ardennes brabançonnes collabore, étroitement avec la presse, dans le but d'obtenir une visibilité dans les principaux quotidiens francophones de presse écrite. D'autres actions avec la presse sont menées de manière sporadique en fonction de l'agenda et des événements à promotionner.

- Pour le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l. , le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs).

-En 2016 l'a.s.b.l. Maison du tourisme des Ardennes brabançonnes a accueilli 14.058 visiteurs (comptoir et téléphonie). Il est à noter que près de la moitié des visiteurs sont brabançons wallons (6526).

-En 2016, le site web mtab.be a été visité par 12.103 visiteurs différents, le nombre de pages vue s'élève à 37.854.

-l'a.s.b.l. a réalisé 19 insertions publicitaires, édité 20.100 publications et diffusé 693 documents de promotion touristique.

-En 2016 l'a.s.b.l. a participé à 4 foires et salons touristiques (le nombre de visiteurs en foires et salons n'a pas été communiqué).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°39 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.4.2.1.SA3 « *formaliser les différentes facettes de la collaboration entre la Province et les 5 MT via la conclusion d'un contrat de gestion et l'octroi de subvention à la promotion touristique* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2017 (NC 19041) ;

Considérant que la situation incertaine de la Maison du Tourisme de Waterloo dans le cadre de la réforme des maisons du tourisme, conduit celle-ci à transmettre une note d'intention pour 2018 dénuée d'un plan d'actions concret ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du tourisme de Waterloo, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (indicateur qualitatif) ;
- le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil de l'a.s.b.l., de consultations de son site Internet, d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l., de participations en foires et salons touristiques, de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l., et de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Maison du Tourisme de Waterloo et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

- *pour la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (indicateur qualitatif)*

- l'a.s.b.l. a participé aux réunions de concertation organisées en 2016 par la Fédération du tourisme de la Province du Brabant wallon. Parmi les sujets abordés figurent notamment la promotion de l'année à thème 2017, les éditions globales du Brabant wallon, la participation en foires et salons, la subvention accordée par la Province, Pivot, … Elle a collaboré avec la Fédération du tourisme du Brabant wallon dans le cadre de *Votre été en Wallonie*, en partenariat avec les Editions Vers l'Avenir (juin 2017).

- sur ses actions de promotion, l'a.s.b.l. a informé les organismes touristiques partenaires et elle a échangé ses données notamment pour l'agenda des manifestations ainsi que dans le cadre de la préparation des éditions 2017 de la Fédération du tourisme du Brabant wallon ; les réseaux sociaux et les foires et salons,…

- l'a.s.b.l. a assuré une promotion touristique efficace des richesses de son territoire en s'intégrant dans la promotion touristique globale gérée par le Brabant wallon ;

- En 2016, l'a.s.b.l. a relayé l'information concernant, l'exposition *la victoire française à Waterloo*, à Mont saint Jean (juillet 2016), l'exposition *Prémices* à la Fondation Folon (janvier-juillet 2016), …

- l'a.s.b.l. est ouverte 363 jours par an et son personnel accueille des touristes du monde entier en 5 langues ;

- l'a.s.b.l. a continué à développer une communication sur le champ de bataille, multilingue, en préparant de nouveaux outils tant « papier » que ceux intégrant les nouvelles technologies ;

- malgré le retrait de la commune de La Hulpe, l'a.s.b.l. a néanmoins continué à faire la promotion des attractions et hôtel de l'entité de La Hulpe ;

- l'a.s.b.l. a également intégré un nouveau partenaire, la Ferme-Brasserie de Mont-Saint-Jean et a coordonné la visite de nombreux groupes sur l'ensemble du Champ de Bataille ;

- l'a.s.b.l. a placé un panneau touristique au pied de la gare de Waterloo ;

- l'a.s.b.l. s'est également intégrée dans le projet de l'année à thème et développé des circuits vélos sur base de la carte des points nœuds mise en avant par la Province du Brabant wallon ;

- l'a.s.b.l. a dressé un inventaire de ses richesses en termes de patrimoine touristique, naturel et architectural, en termes d'équipements de séjour, de restauration, d'hébergement, de folklore, de musées et d'animations ainsi qu'en matière d'événements. Cet inventaire confirme l'attractivité nationale et internationale du pays de Waterloo et le dynamisme de l'a.s.b.l. ;

- l'a.s.b.l. a finalisé l'avant-projet et l'encodage de fiches dans la base de données PIVOT ;

- le Wifi gratuit est offert à tous les visiteurs par la maison du tourisme et la vente des Pass 1815 peut également se faire en ligne (site Internet, application mobile et page Facebook).

Collaboration diverses

- avec le CGT lors des comités d'accompagnement ;
- avec l'association des Guides 1815 pour l'organisation de nombreux guidages pour groupes ;
- à la demande de WBT, la brochure du champ de bataille a été distribuée dans la zone de réception des bagages de l'aéroport de Bruxelles-National ;
- en collaboration avec l'ensemble des partenaires du champ de bataille, la fondation Folon et du Domaine Solvay, l'a.s.b.l. a réalisé des clips vidéos ;
- la maison du tourisme a collaboré à la promotion d'événements tels les Boucles Impériales (mai), le Week-end historique des 18 et 19 juin 2016, des expositions, le Concert de Noël, …

Nouvelle charte graphique

-les acteurs touristiques du champ de bataille, la maison du tourisme et la Province du Brabant wallon ont décidé de créer une nouvelle charte graphique commune aux attractions touristiques du champ de bataille et de la décliner en une série d'outils de communications tels que dépliants, beachflags, stand foires et salons, campagne media, ….

-enfin, l'a.s.b.l. a été subventionnée par la Province du Brabant wallon à hauteur de 6.000 € portant sur la conception et la réalisation d'une charte graphique uniforme sur le champ de bataille, sur le développement de supports publicitaires regroupant l'ensemble des attractions et leur traduction en plusieurs langues ainsi que sur la distribution de ces dépliants sur le marché belge et international

- *pour le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil de l'a.s.b.l., de consultations de son site Internet, d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l., de participations en foires et salons touristiques, de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l., et de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (indicateurs quantitatifs).*

Bureau d'accueil et site Internet

En 2016, l'a.s.b.l. a accueilli 40.856 visiteurs (48.000 en 2015).

En 2016, le site www.waterloo-tourisme.com a été visité par 39.141 visiteurs de tout pays dont 27.853 belges, 2.540 français, 1.919 anglais, ….

Participation en foires et salons :

- du 13 au 16 janvier : Vakantiebeurs à Utrecht ;
- les 14 et 15 février : Workhop à Amsterdam ;
- du 18 au 20 mars : Wallonië in Vlaanderen à Bruges ;
- du 16 au 23 mars : voyage au Japon dans le cadre du jumelage Nagakute et d'un projet de partenariat entre la Bataille de Gifu et de Waterloo ;
- le 28 juin : colloque *musées* organisé par le WBT à Paris ;
- du 7 au 9 novembre : Salon WTM à Londres.

Billetteries

- 3.148 billets ont été vendus par le bureau d'accueil de l'a.s.b.l. en prévente pour le festival Toots, la pièce de théâtre *Djihad* et le 4ème Waterloo Historical Film Festival ;
- en concertation avec l'a.s.b.l. Bataille de Waterloo 1815, la maison du tourisme a participé directement au développement touristique de son ressort par la vente du Pass 1815 qui permet l'accès à toutes les attractions du site de la bataille (Musée Wellington, Hameau du Lion et dernier QG de Napoléon). En 2016, l'a.s.b.l. a vendu 4.512 Pass (contre 10.312 en 2015 – année du Bicentenaire).

Matériel de promotion

- impression de 500 fardes de presse *Waterloo 1815* ;
- ré-impression de 25.000 tickets *PASS1815 ;*
- commande de sacs papier en partenariat avec le Musée Wellington ;
- édition de cartes de balades sur le site reprenant des circuits sur les 5 communes ;
- édition d'un dépliant promotionnel sur les commerces touristiques et diffusion de ce dépliant dans les hébergements de la région ;…

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2016 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.4.2.1.SA3 « *formaliser les différentes facettes de la collaboration entre la Province et les maisons du tourisme via la conclusion d'un contrat de gestion et l'octroi de subvention à la promotion touristique* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 19048) ;

Considérant que la future dissolution de la Maison du Tourisme du Roman Païs dans le cadre de la réforme des maisons du tourisme, conduit à ce que celle-ci n'a pas pu transmettre sa note d'intention pour 2018, ni son projet de budget ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014 -2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Maison du Tourisme du Roman Païs, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs) ;
- Le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l., le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. Maison du tourisme du Roman Païs a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Maison du tourisme du Roman Païs et la Province du Brabant wallon.

Il ressort de l'analyse de rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que pour :

- *la participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs)* :

assurer une promotion touristique efficace des richesses de son territoire en s'intégrant dans la promotion touristique globale gérée par le Brabant wallon :

Participation aux foires et salons :

Marché flamand :

-Workshop de l'association OKRA à Gent (janvier 2016), Salon international des vacances à Anvers (janvier 2016), Salon « Wallonië in Vlaanderen à Bruges (mars 2016), salon des voyages Lauwers à Anvers (janvier 2016), Workshop OKRA à Roeselaere.

Marché bruxellois :
-Salon des vacances à Bruxelles (février 2016).

Marché wallon :
-Salon des « Voyages Léonard » à Barchon.

Marché français :
-Salon Tourissima à Lille(février 2016).

Autres marchés internationaux :
-Workshop à Amsterdam (févier 2016) ;
-Salon international des vacances à Utrecht.

Insertions publicitaires et publications :

Marché flamand :
-Insertion dans « Groeps2016Uitstappen» (groupes), action 'flap' dans le journal « De Bond » (boucles cyclo familiales), insertion publicitaire dans « Het krant van West-Vlaanderen » (boucle cyclo), reportage dans le magazine « Libelle » (boucle cyclo), reportage dans le magazine « Heerlijk fietsen in Wallonië » (boucles vélo), reportage dans le magazine « Fietsen moet kunnen »(boucle vélo), promotion dans le magazine « De mooiste cityt®ips voor groepen « (groupes), insertion dans la brochure « Dagreizen 2016 » (groupes).

Marché bruxellois :
-Insertions publicitaires dans « Essentielles Vacances », « La Libre Belgique », « La dernière Heure » (produits individuels et produits groupes), insertion dans le magazine « Together » (balades vélos).

Marché wallon :
-Insertion dans « Nivelles Capital » (individuels), insertion dans le magazine « Vivez la Wallonie à vélo » (familles, couples et individuels), insertion dans le supplément 'Balades à vélo – 25 parcours en Wallonie' du journal « Vers l'Avenir », insertion dans le supplément 'Les Villes à vélo ' du journal « La Libre Belgique », insertion dans le magazine « WAW » (balades vélo), insertion dans le guide « Lannoo/Racine, 'les plus belles balades à vélo' », action 'couponing' dans le supplément « Votre agenda de l'été » du journal « 7Dimanche » (carte vélo).

Marché français :
-Insertion dans le supplément 'Wallonie' du journal « L'express » (promo globale du territoire), insertion dans le magazine « Télérama et sur son site web (promo globale du territoire).

Edition de la brochure « terroir et patrimoine » (produits de terroir).

Autres actions de promotion :

Editions papier :
-Mise à jour et réimpression de la carte cyclo-touristique en collaboration avec la Maison du tourisme du Pays de Villers.
-Création de 2 nouvelles fiches groupes « journées découverte en roman Païs » et réédition des autres.
-création d'un week-end tout compris destiné aux individuels sur le thème du vélo.

Multi-médias :
-Mise en ligne des nouveaux sites en néerlandais et en anglais.
-création d'une page Facebook en français
-création d'une balade pédestre pour smartphones et tablettes.
-blog pour la promo du week-end tout compris.
-participation aux émissions télévisées suivantes : « La Belgique entre Ciel et Terre « (LA UNE), « La Grande Balade » (RTL Tvi), « Evasion Tv » (France Canada).

Divers :
-Participation à des voyages de presse (accompagner des journalistes, encadrer un voyage d'études de bloggers irlandais).
-participation à un shooting photos à Nivelles.
-Création de roll up promotionnels.
-Création de stylos promotionnels.

- *Pour le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l. , le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs)*.

-En 2016 la Maison du Tourisme du Roman Païs a accueilli 2.224 visiteurs en 2016. Il est à noter que les ¾ des visiteurs proviennent de Wallonie (73,71 %).

-En 2016, le site web www.tourisme-roman-pais.be a été consulté par 29.772 visiteurs.

-En ce qui concerne le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées en 2016, l'a.s.b.l. a réalisé :

- Promotion des produits pour les individuels : 8 (FR et NL)
- Promotion des produits pour groupes : 6 (FR et NL)
- Reportages et publi-reportages : 12 (FR, NL et EN)

-En 2016 l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs a participé à 10 foires et salons touristiques (418.255 visiteurs tous salons confondus)

En 2016, l'a.s.b.l. Maison du Tourisme du Roman Païs a diifusé 1.000 documents de promotion touristique (FR, NL, EN).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°41 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.5.8.2 « *conclure un contrat de gestion afin de formaliser les relations avec la s.c.r.l. et l'étendue des aides à la s.c.r.l.* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 relative à l'avenant au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 19061) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 20 juillet 2017 par la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 29 oui et 3 abstentions ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 sont les suivants :

- reconnaissance nationale et internationale du site (indicateur qualitatif) ;
- nombre de visiteurs, inventaire des monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elle, montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles, inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale (indicateur quantitatif).

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 a accompli les tâches de service mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

- pour la reconnaissance nationale et internationale du site (indicateur qualitatif) et l'inventaire des monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elle (indicateur quantitatif) :

- l'attractivité internationale du site est confirmée en 2016. Les visiteurs étrangers, représentent 55% du marché. Par ailleurs, ce sont les visiteurs wallons qui ont été les plus nombreux en 2016 avec un pourcentage de 21% par rapport au total des visiteurs, suivi des Flamands (14%) et des Bruxellois (10%). La proportion de visiteurs belges a donc augmenté depuis 2014. La fréquentation du public français était de 9% en 2016, 7% pour les Britanniques et de 5% pour les Allemands. Il y a une fréquentation de 22% d'un public classé dans la catégorie « autres ». Il serait intéressant de connaître la ventilation de cette fréquentation.

- l'Intercommunale joue pleinement son rôle de gestionnaire de patrimoine pour les biens suivants : la ferme d'Hougoumont et une dizaine d'hectares de terres agricoles, le Mémorial 1815, l'hôtel du Musée, le Panorama, le fonds Gustave Maison et la butte du Lion ;

- l'intercommunale est concessionnaire de la Butte du Lion jusqu'au 31 décembre 2028 (emphytéote) ;

- depuis le 11 octobre 2013 et le départ de Culturespaces, l'Intercommunale, au travers de la SA Panorama, assume également un rôle de gestionnaire d'activité commerciale et touristique temporaire en attendant la désignation d'un nouvel exploitant ;

- elle s'engage également à exploiter les retombées financières, préparer les investissements à réaliser en matière immobilière (entretien, réparations, nouveautés), développer des nouveautés technologiques et poursuivre l'exploitation des installations d'Hougoumont ;

- pour le montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles, inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale (indicateur quantitatif) :

- l'Intercommunale a piloté et géré administrativement plusieurs chantiers d'envergure dont le Mémorial, la liaison entre le Mémorial et le Panorama, l'Hôtel du Musée, la construction des parkings et l'aménagement des abords ;

- en 2016, elle a attribué le marché de travaux visant la restauration de l'avant-scène, de la toiture du Panorama ainsi que du système d'égouttage à l'association momentanée Esquirol-Happart ;

- elle a également attribué le marché pour l'étude en vue de la restauration du faux terrain, pour la réalisation la nouvelle bibliothèque pour le Fonds Gustave Maison ainsi que pour l'exploitation des restaurants le Bivouac de l'Empereur et la Brasserie Wellington.

- l'intercommunale a obtenu un certificat de patrimoine pour la ferme d'Hougoumont concernant notamment l'aménagement d'un petit parking, divers travaux d'aménagement des jardins, l'amélioration des expositions dans les granges d'Hougoumont ;

- une toute nouvelle signalétique a été installée présentant le site du Mémorial 1815 mais également les différentes attractions du champ de Bataille (Musée Wellington, Dernier QG de Napoléon, et ferme de Mont-St-Jean) ;

- le rapport d'activité ne précise, par contre, ni le montant des investissements réalisés en 2016 dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles, ni l'inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale.

➢ <u>pour le nombre de visiteurs (indicateur quantitatif) :</u>

- en ce qui concerne la fréquentation du site, elle est en baisse de 33% (diminution de près de 80.000 visiteurs) par rapport à 2016 avec un total de 158 191 entrées. Cette chute s'explique notamment par les attentats de Bruxelles de mars 2016 et par une météo estivale capricieuse. La fréquentation en baisse s'approche donc de celle de 2014 ;

- la répartition de ces entrées est de 85% entrées payantes et de 15% entrées gratuites ou de Pass 1815 vendus par les autres attractions ;

- la répartition des visiteurs est composée de 85% d'individuels et de 15% de groupes ;

- la répartition du chiffre d'affaires en 2016 est composée de 75% de billetterie, de 80% de boutique et de 5% HORECA ;

- la baisse de fréquentation a pu être limitée en raison de nombreuses actions dont :

  - ✓ renforcement du personnel (engagement d'un directeur à temps partiel et d'un agent provincial mis à disposition de l'intercommunale) ;
  - ✓ correction d'erreurs dans la scénographie (plus de 100 interventions) ;
  - ✓ mise en place de procédures diverses visant à améliorer la qualité du site (nettoyage des vitres, entretiens des plantations, …) ;
  - ✓ installation d'un nouveau logiciel de caisse permettant de disposer de chiffres de statistiques claires ;
  - ✓ implémentation d'une nouvelle charte graphique claire et commune pour toutes les attractions du Champ de Bataille ;
  - ✓ impression de 320.000 dépliants avec l'obtention d'un prix 2016 (International Best Brochure Awards) ;
  - ✓ réalisation de roll up pour le mémorial et les manifestations extérieures (foires et salons, events, …) ;
  - ✓ mise en place du « Live Tour Experience » (5D) permettant au visiteur de présenter des images inédites en haut de la butte grâce à des lunettes spéciales accompagnées d'un casque audio avec un bon taux de satisfaction sur Tripadvisor ;
  - ✓ mise en place de nombreux événements et d'expos temporaires (Rallye des Chefs, …, expo « Waterloo XXL », pass route Napoléon, commémorations du 18-19 juin, animations de l'été assurées par des reconstitueurs, Scottish days, conférences, …) ;
  - ✓ mise en place de 100 bannières à Bruxelles ;
  - ✓ distribution des dépliants toute l'année dans près de 600 points en Belgique ainsi qu'à l'aéroport de Bruxelles national ;
  - ✓ insertion médias dans plusieurs magazines ;
  - ✓ diffusion de spots radios lors des congés scolaires sur la Première et Vivacité ;
  - ✓ animation d'une page Facebook ;
  - ✓ présence sur des foires et salons avec d'autres partenaires (Utrecht, Amsterdam, Wallonië in Vlaanderen, WTM à Londres, …
  - ✓ mission de prospection du marché chinois.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les

obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies à l'exception du montant des investissements réalisés en 2016 dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles, ni l'inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale. Ces chiffres n'apparaissent pas clairement dans les documents transmis par l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815.

Il demeure également des imprécisions, concernant la fréquentation du site (pourcentage et nombre de visiteurs des événements, origine du public « Autres », chiffres d'affaires de la billetterie, de la boutique et de l'HORECA).

L'administration avait déjà pointé le manquement lors de l'évaluation 2015 du même contrat de gestion. L'intercommunale a acquis un nouveau logiciel de caisse (installé avant l'été 2016) permettant une meilleure mise en place des statistiques disponibles. Il est dommage que celles-ci ne soient pas plus précises.

Annexe n°42 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 6.4.1.2. « *Concourir au développement touristique du Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique) couvrant les exercices 2016 à 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 19552) ;

Considérant la copie du certificat de Patrimoine transmis en date du 22 septembre 2017 par l'administrateur de l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 26 septembre 2017 par l'administrateur de l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean (Hôpital Britannique)

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs quantitatifs

- Exécuter les travaux de rénovation du site de la « Ferme du Mont-Saint-Jean dans les trois ans de la conclusion du présent contrat. Par travaux de rénovation, sont notamment compris :
    - Des halles pédagogiques, après rénovation des écuries, comprenant un atelier de ferronnerie et un atelier de poterie ;
    - Un musée avec une scénographie axée sur les soins aux blessés durant et après la Bataille de Waterloo ;
    - Une aire de jeux, après aménagement du verger, comprenant un espace de jeux pour les petits, une zone de pique-nique et un parcours aventure à destination des adolescents.

- Prévoir l'utilisation gratuite du site de la « Ferme Mont-Saint-Jean » deux fois par an par la Province ou l'un de ses partenaires, en tenant compte du planning d'activités de l'association ;
- Prévoir cinquante entrées du Musée de la « Ferme du Mont-Saint-Jean » à destination de la Province afin que les citoyens du Brabant wallon puissent en bénéficier via un concours, organisé par l'administration provinciale, d'entrées aux événements « grands public » organisés ;
- Mettre un emplacement à disposition de la Province, lors de certains événements qu'elle organise et déterminés annuellement lors de la programmation des activités du site, afin qu'elle y installe un stand provincial et puisse y distribuer des objets promotionnels fourni par la Province ;
- Réserver deux jours par an à des visites gratuites visant à recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province ;
- Assurer l'entrée gratuite du site à l'occasion d'un ou de deux événements organisés par le Brabant wallon ou ses partenaires.

2. Indicateurs qualitatifs

- Coordonner les activités publiques du site de la « Ferme Mont-Saint-Jean », à savoir :
    - Le musée du site de la « Ferme du Mont-Saint-Jean » ;
    - Une aire de jeux ;
    - Un parcours d'obstacle ;
    - Une zone de pique-nique ;
    - Des animations autour des métiers de l'artisanat (poterie, ferronnerie, …) ;

- Assurer l'accès gratuit aux activités suivantes :
    - Une aire de jeux ;
    - Un parcours d'obstacle ;
    - Une zone de pique-nique ;

- Mettre en place, en partenariat avec le Dernier Quartier Général de Napoléon, des packages pédagogiques à la carte à destination des établissements scolaires du Brabant wallon ;
- Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du champ de bataille dans le projet de « Feuille de route 2015-2035 : Développement du Champ de bataille de Waterloo », reprise en annexe 3 du présent contrat ;
- Organiser des événements mettant en valeur le patrimoine du champ de bataille ;
- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du champ de bataille ;
- Assurer la visibilité provinciale, en respectant la charte graphique mise en place par la Province, dans toute sa communication et celle du champ de bataille ;
- S'assurer de la visibilité du champ de Bataille sur la bière « Waterloo » et à travers les campagnes de promotion du produit ;
- Veiller à inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, conférence de presse, inauguration faisant référence au champ de bataille, … ;
- Assurer la collaboration avec les autres opérateurs du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, … ;
- Organiser l'accueil des publics fragilisés et des personnes à mobilité réduite, ainsi que l'accessibilité à tous les types d'handicap ;
- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille de Waterloo et poursuivre la mission éducative et l'objet social ;
- Veiller à l'échange d'information avec la Fédération touristique du Brabant wallon en matière de support de communication.

Rapport d'évaluation

Compte tenu de sa création en date du 25 novembre 2016, celle-ci ne pourra fournir ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière qu'au terme de l'exercice 2017 tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- Exécuter les travaux de rénovation du site de la « Ferme du Mont-Saint-Jean dans les trois ans de la conclusion du présent contrat.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre concrète du projet de création du nouveau musée.

Celui-ci a été installé dans une des annexes de la Ferme de Mont-Saint-Jean. Le musée propose une scénographie axée sur les soins aux blessés durant et après la Bataille de Waterloo.

Les dossiers relatifs aux autres travaux d'investissements se sont poursuivis auprès des différentes autorités compétentes.

- Autres indicateurs

L'asbl ayant été créée en novembre 2016, il n'est pas possible d'évaluer l'état de réalisation ou d'exécution des autres indicateurs de tâches car ceux-ci n'ont pas eu le temps d'être mis en œuvre.

Divers partenariats ont été initiés avec les partenaires du Champ de Bataille de Waterloo en vue de l'intégration du nouveau musée dans les actions de promotion.

Sur le plan touristique, le musée a introduit sa demande pour être membre de l'asbl Attractions et tourisme.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'asbl ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs 6.3. « Favoriser un déploiement économique coordonné sur l'ensemble de la Province pour la positionner comme un acteur supra-communal » ; 6.3.1. « Contribuer à un environnement économique favorable au développement économique en terme d'infrastructures et de réseaux » et l'action 6.3.1.5. « Soutenir la mise à disposition d'infrastructures de qualité permettant aux entreprises d'y organiser des activités » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18709) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 15 septembre 2017 par l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015–2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. **Indicateurs quantitatifs**

- Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon ;
- Statistique sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétale de l'association ;
- Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site Internet performant et les réseaux de promotion.

2. **Indicateurs qualitatifs**

- Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptées ;
- Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies ;
- Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers.

3. **Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs**

- Grille et agenda de l'ensemble des manifestations accueillies ;
- Rapport du suivi de la Convention avec la commune de Court-Saint-Etienne ;
- Rapport des conventions de collaboration avec les autres acteurs publics locaux et supra-locaux ;
- Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage.

Rapport d'évaluation

1. Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon : 170 jours d'occupation et 25 week-ends d'événements (avec montages et démontages).

Mois	Occupation	Organisateur	WE/S	EV (jours d'événements)	M+D (jours de montage et de démontage)
1/2/3	Marché	Commune de CSE	S	11	-
1	Féérie stéphanoise	Commune de CSE	WE/S	3	3
1	Fédération Wallonie Bruxelles	FWB	WE/S	1	3
1	Hockey Indoor	SP2	WE	10	8
3	Journées de l'Orientation	SIEP	WE	2	4
5	Baccala		CCBW		4
6	Salon Autoccasion	Vlan	WE/S	2	2
6	Moto Rétro Club	JM Betune	WE	2	2
6	Remise des Prix	Commune de CSE	S	1	-
7	Unisound Festival	UniK	WE/S	1	6
7	Daddy K7	CCBW	WE/S		14
9	Petit Elevage	Les Amis du Petit élevage	WE/S	3	3
9	Saint Eloi	GSK	WE/S	1	12
9	Tournage Ubisoft	Déjà ! SPRL	S	2	2
10	K8STRAX	Troupe des Anciens	WE	2	5
11	Jyvazik Festival	Jyvazik	WE/S	1	8
11	Jobs	BW	S	1	7
11	Festival en jeux	Anthésis	WE	4	9
12	Salon du vin et du fromage	Saint-Vincent Floreffe asbl	WE/S	3	5
12	Féérie stéphanoise	Commune de CSE	WE/S	21	3

2. Statistique sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétale de l'association :

L'association assure entre autres l'intégration du PAMexpo dans la commune de Court-Saint-Etienne, le Brabant wallon, la Région wallonne, Fédération Wallonioe-Bruxelles.
Collaborations en 2016 avec :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles pour sa fête annuelle, en janvier ;
- Le SIEP de Wavre, en collaboration avec le Brabant wallon, pour les Journées de l'Orientation, en mai ;:
- Le CCBW pour deux résidences d'artistes (Baccala et Daddy K7), en mai et juillet ;
- Le Brabant wallon, pour le Salon JOBS, en novembre ;
- La commune de Court-Saint-Etienne, pour les Féeries stéphanoises en décembre.

3. Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site Internet performant et les réseaux de promotion :
    - Médias Internet et TV : Site web www.pamexpo.be, page Facebook, TVCom ;
    - Médias papiers : Bulletin communale, Edition locale, le Soir, Vlan, Atout commerce – le logo de tous les partenaires est intégré dans les annonces.

4. Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptées :

- L'association assure la valorisation et le fonctionnement du site PAMexpo, en assurant la meilleure visibilité provinciale. Les méthodes de gestion sont élaborées en partenariat avec le secteur privé et le monde associatif local, ainsi qu'avec d'autres acteurs économiques, touristiques, culturels, sportifs et de loisirs du Brabant wallon.

  La construction de CourtVillage sur l'ancienne zone de parking du PAMexpo, a obligé l'asbl à adapter ses méthodes de gestion. Vu l'ampleur du chantier, sa durée et la suppression des accès aux parkings, l'association a dépensé beaucoup d'énergie pour rassurer et convaincre les occupants de l'intérêt du chantier. Cette année de gestion a essentiellement été tournée vers la communication, tant envers les organisateurs, qu'envers les responsables du chantier CourtVillage et les services communaux.

- L'association fait le nécessaire pour que le site soit conforme à toutes les contraintes normatives et législatives (sécurité, incendie, …).

- L'association collabore étroitement avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux, notamment le CCBW, pour permettre la réalisation de son objet social et de sa mission constitutionnelle et décrétale.
  Une copie de la Convention de collaboration officialisée avec le CCBW a été remise à l'administration.

- L'association met gratuitement le site à disposition du Brabant wallon pour 30 jours maximum par an (montages et démontages compris), conformément aux termes du contrat de gestion 2015-2017.

5. Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies :

   L'association a accueilli pour la première fois en 2016 le Salon JOBS sur le site du PAMexpo. D'autres salons et foires sont récurrents sur les lieux : Salon SIEP, Salon du Vin, Salon du Petit Elevage, Salon Moto Rétro, Salon de l'Autoccasion, la Brocante & Vide dressing, le Festival en jeux, … La qualité de ces manifestations est la principale occupation de l'asbl, ; qui met tout en œuvre pour épauler au mieux ses occupants.

6. Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers :
   En 2016, deux événements publics majeurs, le JYVAZIK et l'UNISOUND, ont une fois encore attiré de nombreux festivaliers. Ceux-ci contribuent à la renommée du PAMexpo. D'autres événements, comme le Hockey Indoor favorise également la mise en valeur du hall.

L'association a remis à l'administration la grille et l'agenda de l'ensemble des manifestations accueillies, ainsi que le rapport de suivi de la convention avec la commune de Court-Saint-Etienne et un rapport des réunions du Comité de pilotage.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°44 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre le Brabant wallon et Brabant Wallon, Agro-Qualité a.s.b.l.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel n° 6.6.1. « *Prestations techniques pour les agriculteurs* » et plus précisément les objectifs 6.6.1.4. « Intégrer les missions de BWAQ asbl dans les missions d'encadrement technico-économique du CPAR

(phase 2 du contrat de gestion 2014 – 2016 entre BWAQ asbl et le Brabant wallon), 6.6.1.15. « Collaborer, en 2016, à l'exécution des missions d'encadrement technico-économique prévues dans le contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et BWAQ asbl. » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 5 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 14 septembre 2017 (NC 18615) ;

Considérant le budget prévisionnel 2017 transmis en date du 20 juillet 2017 par Brabant Wallon, Agro-Qualité a.s.b.l ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que Brabant Wallon, Agro-Qualité a.s.b.l. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et Brabant Wallon, Agro-Qualité a.s.b.l., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre le Brabant wallon et Brabant Wallon, Agro-Qualité a.s.b.l.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. **Indicateur qualitatif**

Agréments obtenus et/ou maintenus par l'association dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisée de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyses de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Evolution du nombre de dossiers de consultance AIDA/ISA et proportion par rapport au nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Evolution du nombre de demandes de consultance agricole visant la mise en place du système d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales ;
- Evolution du nombre de géo-référencement des terres agricoles ;
- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ; rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en province du Brabant wallon ;
- Evolution du bilan et du compte de résultats.

Conformément aux modalités prévues dans le contrat de gestion 2014-2016, le présent rapport évalue les différentes activités menées par BWAQ asbl en 2016 sur base des indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus dans ledit contrat.

Rapport d'évaluation

1. Indicateur qualitatif

Dans le cadre de la réglementation concernant les aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole (ADISA), les agréments en tant que structure de consultance pour l'asbl BWAQ ainsi que les statuts des consultants ont été maintenus par le SPW en 2016 et ce jusqu'à la sortie du nouvel AGW encadrement.

BWAQ asbl dispose donc de 4 consultants agréés par le SPW.

2. Indicateurs quantitatifs:

2.1. Evolution du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme, en 2016, vers la base de données centralisée de REQUASUD :

Situation en 2016 :

Chaines	Nombre d'échantillons transmis	Nombre de coordonnées GPS
Qualité des sols	2943	2014

Nitrate	1374	848
Fourrages	23	-
Engrais de ferme	67	-
NIR Fourrages	155	-
Total	4562	2862

Projections pour 2017 (au 28/06/2017) :

Chaines	Nombre d'échantillons transmis	Nombre de coordonnées GPS	Nombre de Géo-identifiant
Qualité des sols	1574	999	999
Nitrate	653	578	578
Fourrages	5	-	-
Engrais de ferme	11	-	-
NIR Fourrages	30	-	-
Total		1577	1577

Par "Géo-identifiant", il est entendu une identification géographique d'une parcelle agricole via des coordonnées géographiques. En 2016, suite à un problème avec le logiciel REQUACARTO géré par l'a.s.b.l. REQUASUD au profit de BWAQ a.s.b.l., et qui convertit les coordonnées géographiques en géo-identifiants, aucun géo-identifiant n'a pu être généré et envoyé. Cependant, cela n'a aucune conséquence sur les rétributions.

Ces tableaux permettent de conclure à l'importance du poids des activités des analyses de terres classiques mais aussi nitrates, ce qui se répercute favorablement sur le nombre de transferts de données dans les Chaines Qualité des sols et Nitrates de REQUASUD.

2.2. Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par BWAQ :

L'exercice comptable 2015, clôturé en juin 2016, porte sur 120 comptabilités agricoles.

L'exercice comptable 2016 porte également sur 120 comptabilités agricoles et est clôturé courant du premier semestre 2017.

Les prévisions pour l'exercice comptable 2017 porte sur 120 comptabilités agricoles.

Depuis 1995, le nombre de comptabilités tenues par l'asbl est relativement stable et tourne autour de 120 comptabilités tenues annuellement par le service.

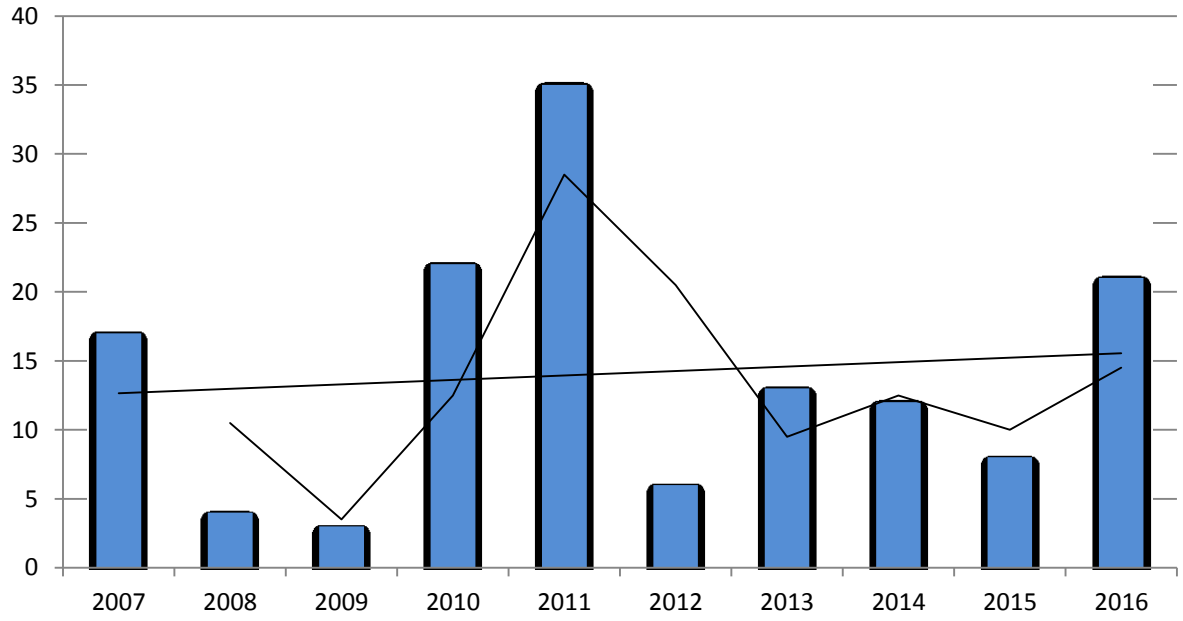
BWAQ asbl maintient dans le temps sa position de premier centre de comptabilité agricole en Brabant wallon.

2.3. Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA et proportion par rapport au nombre de comptabilités agricoles gérées par BWAQ asbl :

En 2016, 21 dossiers ont été instruits par BWAQ a.s.b.l., 13 demandes d'investissements (dossier modèle I1), 6 dossiers de reprises (modèle E) et 2 dossiers ont été introduits dans l'ancienne réglementation ISA afin de permettre à ces agriculteurs d'effectuer leur seconde phase de reprise d'exploitation.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de dossiers d'aide introduits depuis 2007, année de lancement du service de consultance ISA. Le nombre élevé de dossiers en 2010 et 2011 s'explique par la création d'une aide ponctuelle pour le secteur sucrier suite à la diminution du prix des betteraves. L'année 2016 est donc exceptionnelle en termes de nombre de dossiers. Cette réussite est due à de multiples facteurs :

- Le lancement du nouveau système d'aides ADISA ;
- Une meilleure gestion des dossiers internes et des outils plus performants ;
- Un prix concurrentiel.



Evolution du nombre de dossiers depuis 2007

En 2016, environ 10 % des agriculteurs qui possèdent une comptabilité agricole ont introduit un nouveau dossier de demande d'aide.

Depuis la création du service en 2007, 80 agriculteurs ont fait appel à la structure de consultance de BWAQ asbl pour la réalisation d'une ou de plusieurs demandes d'aide, soit quelque 62,5 % de la clientèle de comptabilité agricole de BWAQ a.s.b.l.

2.4. Evolution du nombre de demande de consultance agricole visant la mise en place de système d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales :

En 2016, aucune consultance en autocontrôle n'a été sollicitée par le milieu agricole. Toutefois, l'asbl a continué à jouer son rôle de consultant par un autre biais.

En effet, dans la cadre des formations en informatique à destination des agriculteurs et agricultrices du Brabant wallon, une session pratique a été organisée afin d'approfondir les explications de la check-list des cahiers de charge d'autocontrôle et ce, afin de voir si leur exploitation répondait à l'ensemble des exigences concernées par le standard « Végaplan ».

2.5. Evolution du nombre de géo-référencements des terres agricoles :

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre	170	212	113	273	713	434	447	483	802
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Nombre	586	438	465	409	398	818	339	549	

2016 présente un nombre de géo-référencement des terres agricoles (demandées par l'IBW dans le cadre de la valorisation des boues en agriculture) dans la moyenne des années précédentes.

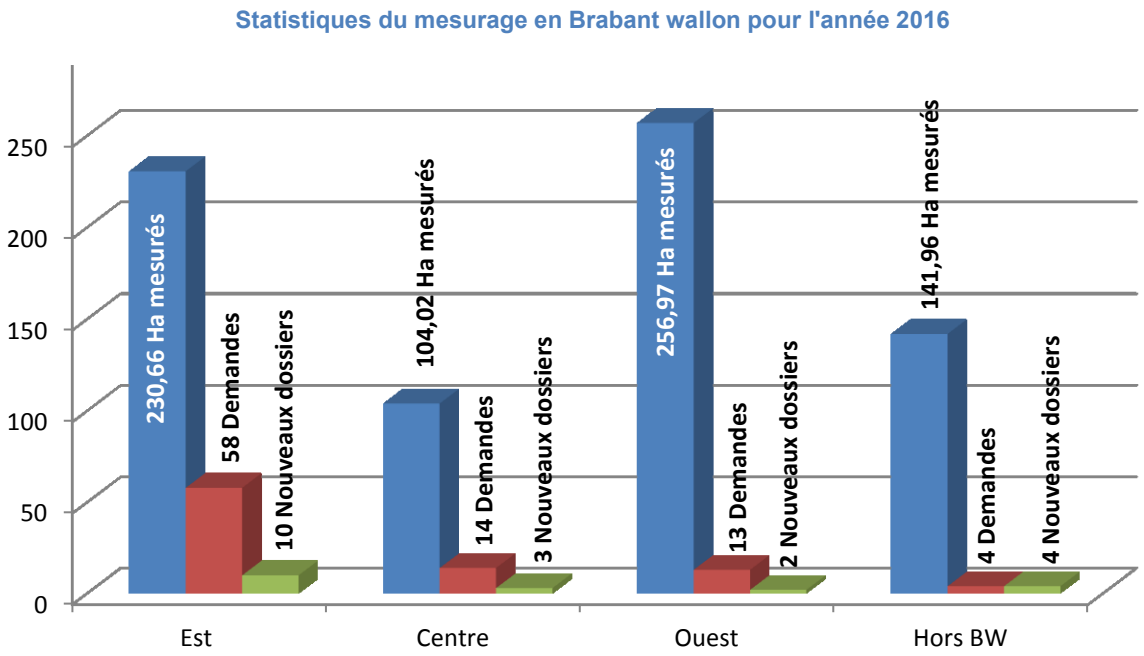
Pour mémoire, 2014 était une année exceptionnelle en nombre de géo-référencements vu la reprise de 3 stations d'épuration (hors BW) par l'IBW et donc la recherche temporaire de terres supplémentaires pour l'épandage des boues.

2.6. Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées :

En 2016, 89 demandes ont été enregistrées parmi lesquelles on peut épingler 19 nouveaux clients agriculteurs. Le total des hectares mesurés s'élève à 733,61 hectares.

Cette diminution s'explique par la fin de la collaboration de l'asbl avec le secteur privé industriel via le mesurage des parcelles de légumes. Comme cela a déjà été évoqué dans le rapport 2014, le machinisme agricole étant de plus en plus précis et équipé de système RTK, les entrepreneurs sont désormais capables de fournir les superficies semées en légumes. Si la collaboration s'arrête avec le service de mesurage de parcelles, elle continue toutefois par le biais de réalisation de prélèvements de terre pour analyse de nitrates.

En 2016, le service de mesurage a été fortement sollicité par les agriculteurs. En effet, dans la perspective de la déclaration de superficie PAC 2016 en début d'année, les agriculteurs ont, à nouveau, fait mesurer leur parcellaire ainsi que de nouvelles parcelles.



L'utilisation du portail cartographique du SPW « pac on web » a montré aux agriculteurs que leurs superficies déclarées ne sont pas égales aux superficies dessinées, ce qui les a incités à mesurer ces parcelles en vue de déclarer les justes superficies à la PAC 2017.

Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesurage des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en province du Brabant wallon :

En 2016, le service n'a pas été sollicité pour réaliser des expertises de dégâts aux cultures.

2.7. Evolution du Bilan et du compte de résultat :

L'exercice 2016 s'est clôturé avec un solde négatif de 67.525,46 € au niveau du compte de résultats.

Ce solde s'explique par :

-D'une part, BWAQ asbl a introduit (25 novembre 2015) auprès de la Ministre Tillieux une demande de dérogation au volume global de l'emploi afin de régulariser la situation latente depuis 2009 suite à l'absence de décision ministérielle sur ce dossier.

En date du 05/04/2016, BWAQ asbl recevait un Arrêté ministériel d'octroi d'une aide dans le cadre du décret du 25 avril 2002 (demande de dérogation au maintien du Volume Global de l'Emploi n° NM02281/02). Suite à cette décision, le FOREM a procédé à un nouveau calcul des points à affecter aux agents selon le principe qui est, "qu'à aucun moment, il ne peut être consommé plus de points sur les postes que le nombre de points accordés par la décision ministérielle".

Cette situation a nécessité la rectification des points à affecter à 2 agents avec une implication budgétaire d'un montant de 44.337,62 € (28.770,09 € + 15.567,53 €) à rembourser au FOREM.

-Et d'autre part, la validation des données 2014 par REQUASUD a été transmise à BWAQ asbl en date du 09/05/2016 pour un montant total de 12.667,38 € et les validations des données 2015 en date du 09/01/2017 pour un montant total de 11.854,13 €. N'ayant pas les informations lors de la clôture des comptes 2015, ces montants ont été reportés dans l'exercice comptable 2016 comme acté par le Conseil d'administration.

Le bilan 2016 montre un total actif/passif de 266.162,32€ contre 326.840,26 € en 2015.

Les valeurs disponibles sont de 237.272,87 € en 2016 contre 302.977,72€ en 2015.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°45 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre le Brabant wallon et la s.a. SARSI (Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels du Brabant wallon)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de la société anonyme de droit public sous la dénomination de « Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon », en abrégé « SARSI » ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et particulièrement l'objectif stratégique n° 6.1 « *Coordonner, rationaliser et concerter les acteurs économiques pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* », et l'objectif opérationnel n° 6.1.1. « *Stimuler des synergies en créant des passerelles entre acteurs économiques* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 avril 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon (SARSI) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 19 octobre 2017 (NC 18955) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 28 septembre 2017 par la SARSI ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon (SARSI) a réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon (SARSI), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la s.a. SARSI (Société d'assainissement et de réhabilitation des sites industriels du Brabant wallon)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur les sites industriels désaffectés assainis ;
- Rapport sur les sites industriels désaffectés rénovés ;
- Rapport sur les sites industriels désaffectés aménagés ;
- Rapport des actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province ;
- Rapport des partenariats développés avec les autres acteurs publics du BW ;
- Rapport des chantiers de réhabilitation confiés par la Région wallonne sur le BW

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de sites d'activité économique désaffectés assainis ;
- Nombre de sites d'activité économique désaffectés rénovés ;
- Nombre de sites d'activité économique désaffectés aménagés ;
- Nombre d'actions développement, de reconversion et de promotion de la Province ;
- Nombre de partenariats développés avec les autres acteurs publics du BW ;
- Nombre de chantiers de réhabilitation confiés par la Région wallonne sur le BW

Rapport d'évaluation 2016

1. Indicateurs qualitatifs

Rapport sur les sites industriels désaffectés assainis - Rapport sur les sites industriels désaffectés rénovés - Rapport sur les sites industriels désaffectés aménagés

La s.a. SARSI estime qu'elle peut raisonnablement considérer que les trois premiers indicateurs qualitatifs devraient-être réunis afin de n'en former qu'un seul, l''assainissement, la rénovation et l'aménagement n'étant que des étapes dans un processus global de redéveloppement urbanistique d'un site.

Par ailleurs, la s.a. SARSI déclare que le terme « rapport » est également relativement difficile à définir dans le cadre de ses activités. En effet, elle interprète le terme « rapport » comme étant un document décrivant sommairement une situation, des événements ou des actions à entreprendre à destination d'un tiers. Or, la gestion de ses dossiers ne nécessite pas la rédaction de rapport. Aussi n'en a-t-elle rendu aucun rapport concernant ces points.

Rapport des chantiers de réhabilitation confiés par la Région wallonne sur le Brabant wallon

Aucun chantier de réhabilitation, n'a été entamé ou poursuivi durant l'année 2016. La s.a. SARSI rappelle à l'administration que seul le site de l'Ancienne Sucrerie de Genappe est la propriété de la Région Wallonne.

Rapport des actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province - Rapport des partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon

- **SITE CLABECQ À TUBIZE**

  - *Aménagement de la zone dite « Socol »*

Suite aux différents accords de principe obtenus courant 2016 des administrations régionales et des cabinets ministériels relatifs au développement du site Socol, la s.a. SARSI a poursuivi les actions suivantes :

- Suivi et adaptation du programme de développement du site (prioriser les interventions permettant un redéveloppement rapide) ;
- Modification et adaptation du périmètre de reconnaissance économique ;

- Rencontre avec des acteurs économiques de la province afin d'adapter le plan de financement démontrant la faisabilité économique du projet ;
- Action visant à libérer le bien des occupants actuels (illégaux) ;
- Lancement des marchés publics de débroussaillage et d'étude d'orientation.

Il est à noter qu'un problème majeur d'occupation illégale des terrains visés par le développement est venu grever la gestion du dossier. En effet, entre 5 et 8 familles occupent le bien et ont construit illégalement des « cabanes » et autres types de logements temporaires. C'est pourquoi, en collaboration avec la ville de Tubize, la s.a. SARSI a entamé des démarches visant à retrouver la pleine jouissance des biens.

La s.a. SARSI note également que 2016 a vu la publication du plan route 2016-2019 du Ministre Prévot. Dans ce document, des montants assez importants ont été prévus afin de permettre la création du contournement nord de Tubize. Ce contournement l'intéresse au premier plan, eu égard à la proximité du projet SOCOL et à la future infrastructure routière.

Toutefois, il restait à l'époque (premier trimestre 2016) à déterminer précisément l'emplacement de la future voirie, cette information ayant une incidence directe sur l'urbanisation du site. Ces études visant à déterminer le lieu d'implantation ne seront pas finalisées avant juin 2017, ce qui a eu pour conséquence de retarder quelque peu les actions de la s.a. SARSI.

- *Voirie Induplast*

Le dossier « voirie Induplast » a été fusionné au dossier « Socol ». De même, le solde des subsides prévus par SOWAFINAL 2 a été transféré sur le dossier « Socol ».

- **ANCIENNE SUCRERIE DE GENAPPE**

- *Aménagement de la ZACC*

Dans le cadre du marché de dialogue compétitif, la s.a. SARSI a poursuivi sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la Wallonie en assurant le suivi de nombreuses formalités administratives (actes d'achat des terrains de la ZACC) et en apportant le support technique et administratif nécessaire au contrôle de l'ensemble des actions menées par I-Dyle dans le cadre de la gestion des études (Permis d'urbanisme et Etude d'incidences) relatives au développement du futur éco-quartier.

- *Aménagement du SRPE (zone silos)*

Parallèlement à l'évolution du projet immobilier sur la ZACC, la s.a. SARSI a réalisé une étude de faisabilité pour l'aménagement de la zone SRPE proprement dite (zone silos) située en face de la ZACC et ce, afin de rendre son développement cohérent avec le projet d'I-Dyle via la validation d'un plan guide.

Cette étude s'est clôturée courant de l'année 2016.

La s.a. SARSI a alors entamé la mise en place des programmes de réaffectation de la zone « silos » tels que définis lors de l'étude relative à l'architecture et l'urbanisation de cette zone.

Parallèlement à cela, le plan guide d'urbanisation du site, assurant la cohérence avec le projet I-Dyle, a été validé par le Conseil Communal en date du 26 avril 2016 et par la CCATM en date du 9 juin 2016.

Par ailleurs, la s.a. SARSI a suivi le marché public lancé fin 2015 et visant la réalisation d'une étude d'orientation du sol de parcelles faisant partie du site SRPE. Ce marché est actuellement staté faute de visibilité sur l'avenir de la s.a. SARSI.

- Le dossier « Quartiers nouveaux » répondant à l'appel à projets lancé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire a été déposé en juin 2016 par le Commune de Genappe à laquelle la s.a. SARSI a apporté son support technique.

- **<u>REHABILITATION / REAFFECTATION DES SAR</u>**

  - *Site « Dépôt TEC » à Nivelles*

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues pour le Gouvernement wallon, la s.a. SARSI a pris l'initiative de proposer ses services pour la réhabilitation de plusieurs sites SAR (sites à réhabiliter) dont celui de la SRWT.

Suite à l'accord du Conseil d'administration de la SRWT en date du 15 avril 2015 de conclure avec la s.a. SARSI une convention de services et un droit de superficie pour le réaménagement du dépôt TEC de Nivelles, des projets de conventions ont été rédigés et diverses réunions ont été menées. Les modalités de la convention ont été revues ainsi que la base de calcul de rémunération de la s.a. SARSI.

A noter que dans le cadre de ce développement, diverses rencontres avec le Cabinet du ministre de l'Aménagement du Territoire, l'administration régionale, la ville de Nivelles et les promoteurs du site Val de Thines ont eu lieu. En effet, le dit site « Val de Thines » est en réalité l'ancien site industriel « Idem Papers » et jouxte celui du TEC de Nivelles dont question ci-avant.

  - *Site ARJO WIGGINS à Nivelles*

Ce site est également repris dans la liste des SAR à réhabiliter, sur mission du Gouvernement wallon, par la s.a. SARSI.

Il a été racheté par un promoteur immobilier dans le but d'y développer des projets intégrant logements, services et commerces.

Dans le cadre d'une volonté de partenariat public/privé, une demande a été faite par le Gouvernement wallon à la s.a. SARSI d'établir un périmètre SAR global, incluant le dépôt TEC, et de procéder au suivi du projet.

La s.a. SARSI a terminé sa mission de suivi fin 2016.

  - *Site « Atelier Brenta » à Tubize*

En 2016, la s.a. SARSI a entamé des discussions autour d'un projet de partenariat public/privé dans le cadre de la ré-urbanisation de l'ancien site dit « *Atelier Brenta* » à Tubize, propriété d'Equilis et de la Commune de Tubize.

- *Le Brabant wallon*

Dans le cadre du contrat de gestion la liant au Brabant wallon, la s.a. SARSI a finalisé en 2016 son relevé/cadastre des sites à réhabiliter en Brabant wallon.

Ce travail a ensuite été présenté aux représentants du Brabant Wallon avec pour objectif de définir les critères les plus pertinents de sélection des sites.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de sites d'activité économique désaffectés assainis, rénovés et/ou aménagés : 4 dossiers sont en cours de gestion - le site de l'ancienne sucrerie à Genappe, le site « dépôt TEC » à Nivelles et les sites « Socol » et « Ateliers Brenta » à Tubize ;

- Nombre d'actions développement, de reconversion et de promotion de la Province :

  3 actions de représentation de la Province :

  - Préparation au salon immobilier international « MIPIM » et ce, en collaboration avec l'IBW et la Province ;
  - Participation à divers colloques immobiliers dont « Wallonie : le futur paysage urbanistique et immobilier » (Editions & Séminaires - 22.09.2016) ;
  - Participation à des séminaires juridiques dont un séminaire sur les marchés publics organisé par le cabinet Equal.

- Nombre de partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon :

  3 partenariats ont été développés sous diverses formes tant avec des acteurs communaux ou régionaux, soit les communes de Genappe et de Tubize ainsi que la SRWT (Société Régionale Wallonne du Transport public de personnes)).

  Rappelons que la SARSI travaille depuis des années en partenariat avec la SOGEPA dans le cadre de la gestion des sites dont elle a la maîtrise d'ouvrage déléguée. Notons également que, dans le cadre du développement des sites « Socol » et « Ancienne sucrerie à Genappe », la SARSI a lancé un partenariat avec l'IBW qui devrait se concrétiser en 2017.

- Nombre de chantiers de réhabilitation confiés par la Région wallonne sur le Brabant wallon :

  Aucun chantier de réhabilitation n'a été entamé ou poursuivi durant l'année 2016.

En définitive, afin de permettre à l'administration d'évaluer le travail qu'elle réalise, la s.a. SARSI suggère, pour l'avenir, de faire correspondre les indicateurs d'évaluation aux actions mentionnées dans son plan d'action, lesquelles étant relativement synthétiques, ciblées et adaptées au processus de redéveloppement urbanistique d'un site, soit le cœur du métier de la SARSI.

Enfin, la s.a. SARSI précise que la décision du Gouvernement Wallon du 24 août 2017 visant à pérenniser la s.a. SARSI devrait lui permettre de dépasser les difficultés qu'elle a rencontrées en 2016 et de développer dès à présent ses missions.

L'administration souligne que rien n'a été mentionné concernant la rénovation de l'Hôtel des Libertés à Jodoigne.

La qualité du reporting devrait être améliorée afin de permettre à l'administration de produire des dossiers plus étoffés.

La SARSI ne répond pas à tous les indicateurs qualitatifs pour les motifs évoqués ci-avant ce qui nécessitera une discussion afin de revoir ces indicateurs.

Néanmoins, le rapport des actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province et le rapport des partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon sont complets et satisfaisants.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

Annexe n°46 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre le Brabant wallon et la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.) ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.1. « *Coordonner, rationaliser et concerter les acteurs économiques pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.1.2. « *Organiser la concertation des acteurs économiques et du monde politique* » ainsi que l'objectif stratégique n° 6.3. « *Favoriser un déploiement économique coordonné sur l'ensemble de la Province pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.3.1. « *Contribuer à un environnement économique favorable au développement économique en termes d'infrastructures et de réseaux* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 19 octobre 2017 (NC 18987) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 24 août 2017 par la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la scrl Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant wallon (I.B.W.)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Etat de l'aménagement du territoire de la Province du Brabant wallon – Contribution de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) ;

- Situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) ;
- Etat de l'environnement de la Province du Brabant wallon – Contribution de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.).

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets économiques accompagnés ;
- Nombre et qualité des entreprises nouvelles accueillies dans les parcs d'activité économique gérés par l'association ;
- Nombre de bâtiments-relais construits et nombre et qualité des entreprises y accueillies ;
- Nombre de bâtiments vendus et destination ;
- Nombre de sites économiques désaffectés rénovés ;
- Nombre de plans d'égouttage établis ou modifiés ;
- Volume des nouveaux égouts construits ;
- Volume et qualité des infrastructures utilisées directement ou indirectement pour l'épuration des eaux usées ;
- Volume des travaux d'épuration réalisés pour les communes ;
- Volume des eaux usées épurées ;
- Volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées ;
- Volume des déchets collectés, par catégorie et infrastructure ;
- Volume des déchets traités, par catégorie et infrastructure ;
- Volume de l'énergie récupérée en suite de traitements de déchets ;
- Volume et contenu des conseils de prévention en matière de déchets ;
- Chiffre d'affaire ;
- Volume des investissements consentis.

Rapport d'évaluation 2016

Conformément à l'article 1er du contrat de gestion 2014-2016, le Service économique de l'IBW a poursuivi ses activités liées à l'expansion économique et à l'aménagement du territoire.

I. Etat de l'aménagement du territoire de la Province du Brabant wallon

1. Les parcs d'activité économique (PAE) au 31 décembre 2016

En 2016, le rythme de vente des terrains a été soutenu. Plus de 12 hectares ont été cédés dans des différents parcs d'activité de l'IBW, en ce compris sur le site anciennement occupé par Peugeot à Nivelles Sud.

Le début de la mise en œuvre des travaux de Tubize II est en bonne voie tandis que les travaux d'infrastructure du parc d'activité d'Hélécine se sont finalisés.

Les projets phares en cette année 2016 ont été la rénovation du site Peugeot à Nivelles d'une part et d'autre part, la transformation du Centre Monnet dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve en un véritable centre d'entreprises, géré entièrement par l'IBW. Il s'agit d'un site de 26.000 m² au croisement de l'E411 et la N4 posé dans un écrin de verdure de 8,78 hectares en pleine propriété.

a) Les parcs propriété de l'IBW

- Nivelles Sud extension : la désignation de l'entrepreneur ayant eu lieu en 2016, les travaux de plantation débuteront en 2017.
- Nivelles Nord – redynamisation des « Portes de l'Europe » : la vente de parcelles à de plus petites sociétés s'est poursuivie au sein de la partie dédiée aux PME/PMI, suite à la réalisation de la voirie Joseph Luns. Une autre voirie (prolongement de la Rue Faure) donnant accès à la future extension a également été finalisée. Celle-ci dessert par ailleurs le niveau bas des parcelles que l'IBW n'aurait pu commercialiser en l'absence de cette nouvelle infrastructure. Une parcelle d'un hectare y a été vendue, la société bénéficiant d'un accès bureau en haut du talus et camion en contre-bas de celui-ci, le long de la nouvelle voirie.
- Projet Nivaxis : deux bâtiments ont été construits et loués. Les deux suivants suivront bientôt ainsi que la construction d'un centre de services.
- Nivellement de la zone du bassin d'orage : le permis autorisant la réalisation des travaux de nivellement de la zone autour du bassin d'orage a été obtenu en juillet 2016. Ceux-ci comprennent une zone de réserve non aedificandi de 4,2 hectares (sur les 22 hectares à infrastructurer) afin de préserver des espèces protégées d'orchidées, notamment. Les travaux sont projetés en 2017.
- Etude stratégique de développement économique : un logiciel a été créé afin de déterminer les zones les plus à même d'accueillir de l'activité économique en fonction de différents critères. Les analyses et la rédaction de l'étude se sont déroulées en 2016.

b) Nouvelles zones d'activité économique

- Tubize II : les années 2015 et 2016 ont été consacrées aux négociations et l'intercommunale a pu procéder à l'acquisition de la quasi-totalité des parcelles. Les travaux débuteront pour autant que l'IBW soit devenue propriétaire de l'ensemble des terrains.
- Hélécine : en 2016 a été finalisé l'acte de base afin d'instaurer le régime de copropriété des abords avec un entretien mutualisé de ceux-ci afin de veiller à la qualité du parc dans son ensemble. Le dossier de demande de révision du Plan de Secteur a été déposé en février 2016. En date du 7 juillet 2016, le Gouvernement wallon a décidé de réviser le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez, afin de permettre à l'IBW de développer un nouveau parc d'activité économique de 50 ha sur la commune d'Hélécine. Il a également proposé des compensations planologiques à cette fin. A présent, la CRAT, le CWEDD et les autorités de la

Région flamande doivent adresser leurs avis sur l'ampleur et les précisions des informations que l'étude d'incidences doit contenir.

- Etude de reconversion économique de la sablière de Mont-Saint-Guibert : Suite à la demande de la Commune de Mont-Saint-Guibert, l'IBW a lancé en 2016 un appel d'offres en vue de réaliser une étude sur la reconversion économique de la sablière de Mont-Saint-Guibert. L'étude a démarré en novembre 2016. Celle-ci a pour objectif d'analyser les divers scenarii possibles de reconversion de la sablière.
- Parc scientifique de Louvain-la-Neuve : IBW cogère avec l'UCL 147 hectares au sein du parc scientifique créé en 1971 :
  - China Belgium Technology Center : les travaux de création de voirie en vue de l'implantation du China Belgium Technology Center (CBTC) ont débuté en juin 2016. La durée est de 160 jours ouvrables. Il s'agit de la construction d'un centre d'incubation par des promoteurs chinois au sein du parc Fleming sur environ 8 hectares. Le projet de 100.000 m² au total se compose de bureaux, d'un centre de services et d'un hôtel. L'objectif est de promouvoir l'innovation croisée entre la Belgique et la Chine.
  - Voirie de desserte de parcelles à l'arrière de l'Einstein Business Center : l'étude de la voirie de desserte partant de la rue du Bosquet s'est poursuivie en 2016 afin de parcelliser et équiper le terrain de 2,76 hectares située entre le Einstein Business Center et la N25 acquis par l'IBW en 2013.

- Tubize – site Brenta : Le dossier de reconnaissance de zone a été introduit auprès du service traitant de la Région wallonne (DEPA) en 2016 mais n'a pas encore pu être analysé. Le permis pour la voirie, déposé en décembre 2015, est lui-même bloqué auprès du fonctionnaire délégué qui doute du bien-fondé de l'implantation de halls-relais en centre-ville.
- Perwez : le Comité d'acquisition des immeubles (CAI) a lancé les procédures d'acquisition d'emprise dans le domaine privé afin que les travaux puissent se poursuivre. La seconde phase des travaux a débuté en octobre 2016.
- Hoegaerden : en 2016, l'IBW a poursuivi les discussions avec son homologue flamand *Interleuven*, agence de développement économique en Brabant flamand afin de développer ensemble une zone d'activité située de part et d'autre de la frontière linguistique sur les communes de Hoegaerden et Jodoigne.

c) Les parcs privés équipés par l'IBW

- Parc des Collines : la mise en œuvre de la phase VI dépend de la réalisation de travaux visant à améliorer la mobilité du Parc Industriel Nord, notamment le contournement Nord de Wavre.
- Axisparc : au total ce sont 185 entreprises qui sont implantées au sein de l'Axisparc. Le taux d'occupation des bâtiments est de 97%.

2. L'offre immobilière de l'IBW

a) Centre Monnet Louvain-la-Neuve : l'IBW a adopté la formule « centre d'entreprises » et a procédé à la signature de nouvelles conventions de service avec la totalité des occupants. Les contrats fournisseurs ont été renégociés. L'IBW a engagé du personnel afin d'assurer la gestion optimale du site et lancé des travaux de rénovation au niveau technique et design. Les bureaux sont maintenant occupés à 100% et les laboratoires à 80%. Une trentaine de sociétés sont locataires dont certaines multinationales dans le domaine chimique.
b) Site Peugeot Nivelles : au niveau du bâtiment existant, l'IBW a réalisé des travaux de rénovation importants en 2016 au sein de la partie bureaux à l'avant du site afin d'accueillir le Ministère des Finances qui y rassemble ses services sur une superficie d'environ 4.000 m². L'IBW a également désigné un bureau d'architectes afin de transformer le car-wash en hall-relais classique avec bureaux et entrepôt.
c) Court Saint Etienne : acquisition ancien garage Hacherelle : le 22 avril 2016, l'IBW a procédé au rachat du bâtiment situé avenue des combattants 140 à Court-Saint-Etienne appartenant à la société Hacherelle, concessionnaire automobile. La moitié est déjà louée à la Commune de Court-Saint-Etienne tandis que l'autre partie va être louée à une entreprise en 2017.
d) Ittre : acquisition du théâtre de la Valette : le 25 août 2016, l'IBW procédait au rachat du Théâtre de la Valette à Ittre. Une intense activité théâtrale a lieu au sein de ce bâtiment situé en plein centre d'Ittre. L'IBW prévoit d'importants travaux de rénovation et compte y mener des activités alliant le culturel et l'économique et créer des passerelles entre les disciplines.

3. Services aux communes et à la population

Les projets développés dans ce cadre ne sont, en principe, pas dédicacés à la promotion du développement économique du Brabant wallon. Ils se situent en aval et en amont de celui-ci.

L'IBW mène régulièrement des missions de consultance administrative et technique pour le compte des communes :

a) la construction de postes avancés des pompiers (par ex. Nivelles ou Villers-la-Ville) ou de Commissariat de police (Genappe, Nivelles, zone de Police Orne-Thyle) ;
b) Revitalisation urbaine : l'IBW consacre une partie de ses ressources à la réflexion sur la revitalisation des centres urbains à la demande des communes ;
c) Logement et contournement de Jodoigne : l'IBW sera chargée des travaux du premier tronçon, soit celui allant de la RN29 à la RN 222 ;
d) Logement Braine-le-Château : il est prévu de réaliser 59 lots sur 8,5 hectares. Un permis « d'urbanisation » selon la terminologie de la nouvelle législation a été déposé en juillet 2016 ;
e) Projet du Stampia – Jodoigne : le projet a été finalisé en 2016 ;
f) Projet de la piscine de Jodoigne : l'IBW a donc mis fin au marché public en cours et attend les informations de la ville de Jodoigne pour relancer un nouveau marché ;
g) Le contournement Nord de Wavre : les études techniques doivent être refaites afin d'adapter les plans conformément aux demandes de la DGO1. L'étude d'incidence est en cours de finalisation ;
h) Elargissement de la Chaussée des Collines dans le PAE de Wavre Nord : l'IBW a réalisé les études relatives aux travaux d'élargissement de la Chaussée des Collines, entre le rond-point avec la N4 (rond-point « Mercedes ») et le rond-point de la Verte Voie (rond-point

« GSK »). La Ville de Wavre a par ailleurs sollicité l'IBW en tant que consultant administratif pour la réalisation d'une piscine et d'un parking ;

i) Moulin de Saintes : en 2016, le certificat de patrimoine était en cours de finalisation et la demande de permis sera soumise aux autorités. Dès octroi, les travaux pourront débuter ;
j) Crématorium : le crématorium du Champ de Court a réalisé 2.020 crémations en 2016.

II. Stimulation économique du Brabant wallon

a) Dossiers d'aide à l'investissement : des dizaines de sociétés ont fait appel aux conseils de l'IBW, entreprises implantées ou non dans ses parcs dans le cadre de leurs démarches de dépôt de dossiers d'aides à l'investissement pour l'achat d'un terrain, d'un bâtiment, d'outillage neuf. Quinze d'entre-elles ont bénéficié d'un suivi plus personnalisé dans le cadre de leurs dossiers d'obtention de prime à l'investissement de la Wallonie. L'IBW a également fourni nombre de conseils sur tous les types d'aides disponibles aux niveaux régional et fédéral par téléphone, email ou en rendez-vous ;
b) Conférences et séances d'information : l'IBW a rassemblé plus de 410 participants/entreprises au cours de l'année écoulée à des animations en différents lieux du Brabant wallon pour permettre à toutes les entreprises du Brabant wallon d'en bénéficier. Pour éviter la redondance de thématiques et assurer une cohérence à l'agenda des évènements, l'IBW s'associe le plus souvent à l'une ou l'autre association d'entreprises du Brabant wallon :
    - 17 mars 2016 : « Starters et environnement », Cap Innove et UCM – Nivelles ;
    - 23 mars : « les aides publiques à l'investissement : les nouvelles règles » avec UCM – Nivelles ;
    - 15 avril : « informations sur le contournement et l'extension du PAE de Perwez, avec le CAEP – Perwez ;
    - 21 avril 2016 : « ISO 9001 et ISO 14001 : les nouveautés ! » avec le CEQUAL et l'Alliance Bw – Louvain-la-Neuve ;
    - 19 mai : apéro after-work avec le Cercle du Lac -Louvain-la-Neuve ;
    - 2 juin : « comment préparer un contrôle fiscal » avec UCM -Louvain-la-Neuve ;
    - 9 juin : « Apollo 13 : Innovation » avec le Cercle du Lac, – Louvain-la-Neuve ;
    - 14 juin : after-work « la responsabilité des administrateurs » avec l'UCM, le Brabant wallon – Genval ;
    - 30 août : « la transition collaborative » avec UCM - Louvain-la-Neuve ;
    - 11 octobre : « la gestion des conflits de personnel » avec UCM – Louvain-la-Neuve ;
    - 25 octobre : « les aides à l'emploi » avec le Forem - Louvain-la-Neuve ;
    - 17 novembre (08h30) : « les aides publiques en matière environnementale » avec UCM Environnement – Nivelles ;
    - 22 novembre : « la Prise de parole en public » - Louvain-la-Neuve.
c) Collectes de sang – Partenariat Croix-Rouge de Belgique : Cette année, à la demande de la Croix-Rouge de Belgique, l'IBW a organisé le 22 février (Einstein Business Center –LLN) et le 1er juillet (Centre Monnet – LLN) ;
d) Mobilité alternative : le Service économique a fait bénéficier des locataires du Einstein Business Center et du Centre Monnet (LLN) de l'accès gratuit à la plateforme de co-voiturage « commuty » afin de favoriser une meilleur mobilité, plus durable et économique pour le personnel des entreprises locataires de deux centres ;

e) E-newsletter : cette publication est envoyée à environ 2.200 destinataires. Elle est disponible sur le site internet de l'IBW. En 2016, 6 numéros ont été édités ;
f) Fondation économique et sociale du Brabant wallon : En 2016, la rédaction et la coordination de nouvelle édition (2017) ont été les principaux travaux au sein de la Fondation.

III. LES INDICATEURS QUANTITATIFS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Nombre et qualité des entreprises nouvelles ou en extension accueillies dans les PAE en 2016 via l'acquisition d'un terrain : 15, chacune répondant aux critères stricts des cahiers de charges de l'IBW ;
- Nombre, nom et qualité des entreprises accueillies dans les bâtiments relais et centres d'entreprise de l'IBW (voir la liste ci-dessous des 18 sociétés accueillies) ;
- Nombre de bâtiments vendus : 1 ;
- Nombre d'hectares cédés : 12,12 ha (vente et emphytéose) ;
- Nombre de sites économiques désaffectés à rénover : projets en cours (Brenta et Duferco à Tubize) ;
- Nombre de projets économiques accompagnés : multiples dossiers suivis dans le cadre des aides à l'investissement, un nombre important de renseignements donnés par téléphone ou email sur tout type de subventions, ou lors de rendez-vous en vue de l'acquisition d'un terrain ou la location d'un bâtiment ;
- Nombre d'events organisés et participants : 13 events, avec un total de 410 participants.

Noms des sociétés accueillies et leurs qualités

1. Carrosserie Bertrand carrosserie
2. Axinesis dispositif d'assistance médicale robotisée
3. Experience Agency agence de communication
4. Mainsys (extension) développement de logiciels
5. Optiwatt conseil optimisation énergétique
6. Smartskills programmation informatique
7. Bara & Co outils pour représentation géographique
8. Capimvest consultance financière
9. IBA fournisseur de protonthérapie pour le traitement du cancer
10. Freemind smart metering-consultance
11. Cenotia developement de solutions IT sur mesure
12. LIMS -MB next laboratoire medical
13. A2Z Construction 1

14. Data Logging and Calibrations
15. Rent a book Location de livres scolaires
16. Vocabase Logiciel automation de la relation client 1
17. TSL transport
18. Unified Networks Application smartphone

IV. Etat de l'environnement de la Province du Brabant wallon

1. Département Valmat

a) Volume des déchets collectés sélectivement en porte-à-porte (hors PAC) :
   - Bulles à verre : 10 527 tonnes
   - PMC : 5 148 tonnes
   - Papier/carton : 14 435 tonnes

b) Parcs à conteneurs :
   - Tonnage global : 100 484 tonnes (hors parcs privés)
   - Tonnage global : 112 966 tonnes (parcs privés compris)
   - Cela donne environ 270 kg par habitant

Tonnage par matière en tonnes

Papier/carton	6 974
PMC	883
Verre	2 520
Déchets verts	26 917
Inertes	28 676
Bois	13 127
Encombrants	11 931
Métaux	3 210
Huile moteur	90
Huile végétale	215
DSM	859
Textiles	597
Piles	31
Bouchons de Liège	4
Pneus	284
Amiante	123
Plâtre	1 058
DEEE	2 630
Verre plat	288
Pots de fleurs	66
Total	**100 483**

A part les inertes et le plâtre qui diminuent, quasi toutes les fractions sont en légère augmentation. En termes de coûts, par contre, il est évident que les augmentations sont importantes.

L'IBW devait lancer le marché de transport de l'ensemble des matières sur l'ensemble des parcs pour 2016. Résultat : 25% d'augmentation !

c) Volumes des déchets prétraités ou traités :

- Plateformes de compostage : après une année 2015 durant laquelle l'IBW a acté une légère baisse des quantités accueillies, elle repart à la hausse en 2016 avec 37 978 T réceptionnées soit 10% d'augmentation de la masse des déchets verts à transformer ! Avec des mois de 1.120 T et d'autres avec plus de 5.560 T l'organisation du travail et de l'espace n'ont pas toujours été simples à gérer. La production de produits finis a suivi la tendance haussière avec 22 181 T de compost évacué vers les clients. En 2016, les bûches, souches et refus de tamisage étaient plus demandées qu'en 2015 et ont pu être valorisés à prix positif (entre 3 et 10€/T). 150 T de bois issus du broyage des bûches et souches ont ainsi pu être valorisées en centrale de cogénération sans devoir être compostées (circuit court permettant de gagner de la place…) et plus de 2000 T de refus de compostage (gros morceaux de bois restant après compostage) ont également été valorisé dans le même type de filière ;
- Centre de prétraitement et de tri-broyage transfert de Mont-Saint-Guibert : Pour la première fois l'IBW a assumé le stockage pré-transferts des organiques collectés sur Chastre et, en 2017, elle fera de même avec ceux d'Ottignies-LLN. Par contre, le verre plat ne transite plus par Mont Saint Guibert et les PMC non plus. Simultanément, les quantités de bois ont fortement augmentées et l'IBW est préparée à accueillir, dès janvier, les plastiques durs collectés sur les parcs à conteneurs. Globalement, les quantités totales qui ont transité par le centre ont augmenté pour atteindre 62 834 tonnes.

d) Unité de valorisation énergétique. (UVE VIRGINAL) : malgré l'arrêt long réalisé sur la ligne 1 pour réaliser le remplacement de la majeure partie de réfractaires, la quantité de déchets incinérés (97 459 tonnes) est similaire à l'année précédente.

2. <u>Département Assainissement</u>

a) Actions de sensibilisation avec la COPIDEC : l'IBW a poursuivi en 2016 sa collaboration avec les autres Intercommunales de gestion des déchets afin de mener des actions de sensibilisation coordonnées sur l'ensemble du territoire wallon :
   - Salon des Mandataires : comme chaque année, la COPIDEC a été représentée lors du Salon des Mandataires de février 2016. Le stand de l'IBW présentait les métiers des intercommunales (prévention, collecte, tri, traitement des déchets,…). Un focus particulier a été mis sur la prévention des déchets spéciaux des ménages ;
   - Collectes de vélos, de livres et de jouets :
     - la collecte de vélos 2016 a eu lieu le 23 avril. Plus de 500 vélos ont été remis à des « ressourceries », ateliers vélos, à *Provélo* ou ont été utilisés dans le cadre de projets de réemploi à l'initiative des Communes ;

     - la 2ème collecte de livres s'est déroulée le 18 juin. Cette fois-ci, les livres ont été récupérés par les partenaires directement dans les PAC (plus de centralisation des ouvrages récoltés dans différents lieux de regroupement). Le bilan fut tout aussi mitigé que lors de la 1ère édition ;

- la 14ème collecte de jouets a eu lieu le samedi 15 octobre 2016 ! Ce fut un succès avec un peu moins de 9.000 jouets récoltés, soit 1.000 de plus qu'en 2015 ;

- Campagne de prévention « Déchets Spéciaux des Ménages » : vu la reprise du « marché DSM » par la COPIDEC en 2016, l'IBW a mené une campagne de sensibilisation à la prévention des DSM tout au long de l'année 2016 :
  - création de séquences vidéos et fiches pratiques « trucs et astuces » sur le thème des alternatives aux produits dangereux (peintures, pesticides, détergents, eau de javel, détartrant, soude caustique, engrais chimiques, diluants,...) et diffusion sur le site www.moinsdedechetsdangereux.be;
  - mise sur pied de 2 concours pour les citoyens en juin (distribution de tapettes à mouches dans les PAC et concours en ligne - lots : désherbeur thermique et hôtel à insectes) et en novembre (Semaine Européenne de Réduction des Déchets - distribution de vaporisateurs avec mode d'emploi pour confectionner soi-même un produit d'entretien naturel + 2ème concours en ligne - lots : kits de nettoyage naturel) ;
- Campagne de courtoisie dans les parcs à conteneurs : durant l'été 2016, l'IBW a mené une campagne de sensibilisation au respect et à la courtoisie dans les parcs à conteneurs. Cette action intervenait en appui des formations des préposés (gestion du stress, des conflits,…) organisées par la COPIDEC.

3. Actions de sensibilisation avec FOST PLUS

L'IBW a également poursuivi sa collaboration avec Fost Plus en mettant sur pied une série d'actions de sensibilisation à la problématique du tri et du recyclage des emballages ménagers.

- Calendriers des collectes : le calendrier 2016 des collectes sélectives de déchets a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la zone IBW (Brabant wallon + Braine-le-Comte) en décembre 2015. Plusieurs Communes ont bénéficié d'un nouveau format afin d'alléger quelque peu les multiples messages et communications qui y sont repris : Braine-l'Alleud, Waterloo, Rixensart et Wavre. La version spécifique, destinée aux logements multiples de Louvain-la-Neuve, a été remise au Service Environnement de la Ville en août 2016. Cette version est désormais également disponible en anglais vu la population très hétéroclite du campus de l'UCL. De septembre à décembre, l'IBW a mis sur pied la version 2017 de son traditionnel calendrier en collaboration avec les différentes Administrations communales.
- Campagne *Valtris* – qualité du tri PMC : depuis quelques années les PMC provenant des zones ICDI, BEP et IBW sont dirigés vers un centre de tri commun, *Valtris* à Couillet. Les 3 intercommunales ont donc décidé de coordonner leurs efforts pour mener une campagne de sensibilisation commune sur la qualité du tri PMC ;
- Action de suivi sur le terrain : en juin, comme l'IBW avait déjà entrepris à plusieurs reprises, il y a quelques années, elle a décidé d'engager un agent intérimaire dont le rôle a été :
  - de contrôler la qualité du tri dans les sacs bleus présentés aux collectes à Nivelles ;
  - de mieux expliquer aux habitants les raisons d'un refus de sac par le collecteur (autocollant « main rouge »), ce afin d'éviter toute frustration dans leur chef.

- Animations lors de manifestations locales (« Roadshow ») : l'IBW continue à être sollicitée par les Communes et associations du Brabant wallon afin de faire venir son camion interactif

« Roadshow » sur le tri PMC. Celui-ci s'est rendu sur une dizaine de manifestations locales d'avril à novembre 2016 : fêtes de l'environnement, braderies, animations scolaires, etc.

- Ilots de tri : Fost Plus, en partenariat avec l'IBW, a cette année encore mis gratuitement à disposition des communes, associations,… des îlots de tri pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers lors d'événements. Les ilots de l'IBW ont été prêtés, entre autres, lors du Welcome Spring Festival d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à l'Inc'Rock Festival d'Incourt, et bien d'autres évènements.
- Sensibilisation dans les écoles : les programmes d'animations scolaires se poursuivent :
  - « Pays Pas Propre » – maternel (depuis 2014) : 43 animations en 2016
  - « Module d'Initiation au Recyclage » – primaire (depuis 2004) : 73 animations en 2016
  - « C'est du Propre » – secondaire (depuis 2008) : 19 animations en 2016 ;
  - en juin et septembre 2016, l'IBW a envoyé un e-mail puis son traditionnel courrier à l'attention des directions de chacune des écoles du Brabant wallon et de Braine-le-Comte pour promouvoir ces animations et rappeler l'existence de matériel de tri (corbeilles papiers-cartons, conteneurs PMC 120 litres, conteneurs papiers-cartons 1.100 litres).
- Sensibilisation des centres sportifs : l'IBW a également envoyé un mailing courant du mois de février aux communes et clubs sportifs afin de les informer du projet de Fost Plus visant le tri des déchets dans les centres sportifs. Projet qui permet à ceux-ci, par l'intermédiaire de l'AES (Association des Etablissements sportifs) et de l'AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone) d'acquérir des poubelles et/ou du matériel de communication s'y rapportant.
- Application « Recycle » : consciente qu'elle ne peut se passer des nouveaux supports de communication digitaux (« smartphones, tablettes,…), l'IBW a décidé de répondre favorablement à la proposition de Fost Plus de lancer une application sur le tri et le recyclage des emballages ménagers ;
- Pots de fleurs : en mai, l'IBW a lancé une campagne de sensibilisation (affiches, dépliants,…) dans les pépinières afin de rappeler aux habitants que les pots, plateaux et jardinières à fleurs en plastique sont repris sélectivement dans nos parcs à conteneurs depuis 2013 ;
- Autres actions de sensibilisation sur le thème de la gestion des déchets :
  - la collecte des bâches agricoles ;
  - la collecte des tailles d'ifs ;
  - « Remorque bâchée, nature préservée » ;
  - Collectes d'organiques et conteneurs à puce (Chastre)
- Actions de sensibilisation sur le thème de l'assainissement des eaux usées :
  - Village de l'eau ;
  - Festival du film documentaire « Eau et Climat » ;
  - Journées wallonnes de l'eau ;
  - Place aux enfants ;
  - Visites guidées des stations d'épuration ;
  - Classes d'eau

V. INDICATEURS QUANTITATIFS RELATIFS À L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT DU BRABANT WALLON

Rapport de service assainissement-investissements

Nombre de chantiers d'égouttage ouverts	26 dossiers
Volume des nouveaux égouts construits (en €) (non clôturé : en attente d'une série d'états d'avancement)	5.384.956 € HTVA
Volume des travaux d'épuration réalisés Stations d'épuration Collecteurs	 1.288.896 € HTVA 6.771.296 € HTVA
Volume investissements consentis (adjudication) Stations d'épuration Collecteurs	 0 € HTVA 0 € HTVA

Rapport de service exploitation

Volume des eaux usées épurées	44.883.949 m^3
Volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées	50.996 m^3

Participation Classe d'eau – Basse-Wavre		
	Elèves	classes
Mars-juin 2013	226	11
Septembre 2013 – Juin 2014	773	38
Septembre 2014 – juin 2015	1.225	59
Septembre 2015 – juin 2016	1.553	80
Septembre- décembre 2016	767	43
TOTAL	**4.544**	**231**

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016.conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.1. « *Coordonner, rationaliser et concerter les acteurs économiques pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.1.1. « *Stimuler des synergies en créant des passerelles entre acteurs économiques* » ainsi que l'objectif stratégique n° 6.2. « *Favoriser et mettre en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.2.1. « *Soutenir les entrepreneurs innovants et entrepreneurs artisans* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18662) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 21 août 2017 par l'a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs
   - Situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (Cap Innove) ;
   - Taux de viabilité des entreprises encadrées (durée de l'accompagnement, solvabilité financière, création d'emploi) ;
   - Rapport qualitatif pour chaque programme développé : Scale Up, Entreprise Europe Network, Indeego, Entrepreneurs in residence, Investment readiness, Rencontres de Cap Innove ;
   - Une analyse des forces et faiblesses et une proposition d'évaluation de chaque programme sont demandées annuellement.

2. Indicateurs quantitatifs
   - Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
   - Statistiques de fréquentation des programmes développés ;
   - Statistiques d'évolution des entrepreneurs accompagnés dans les différents programmes ;
   - Nombre de locaux aménagés et mis à disposition ;
   - Volume et qualité des aides apportées aux entreprises.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- *Situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'asbl Cap Innove :*

Cap Innove a.s.b.l. a détaillé les différents impacts positifs des actions soutenues par la Province sur le tissu économique en Brabant wallon, notamment :

- En promouvant l'économie circulaire ;
- En travaillant continuellement à l'amélioration de son service d'accompagnement à la création ;
- En développant son activité d'accompagnement à la croissance ;
- En nouant de nouveaux partenariats clés au service des patrons de PME ;
- En renforçant ses liens et ses collaborations avec l'ULB ;
- Grâce à sa représentation au niveau européen à travers les réseaux « Enterprise Europe Network (EEN) » et « Europ Business Network (EBN) », et sa participation active au programme de softlanding de sociétés étrangères en Brabant wallon ;
- A travers l'activité de son centre de séminaires ;
- Grâce aux actions mensuelles de networking organisées au profit de ses hébergés ;
- Grâce à sa présence lors des salons et foires liées à l'entrepreneuriat.

- *Taux de viabilité des entreprises encadrées :*

  - 82% de pérennité à 5 ans (mesurée par enquête indépendante) ;
  - Durée moyenne d'accompagnement : 6 à 12 mois ;
  - Création d'emploi (voir ci-dessous).
- *Rapport qualitatif pour chaque programme développé : Scale Up, Entreprise Europe Network, Indeego, Entrepreneurs in residence, Investment readiness, Rencontres de Cap Innove*

L'action liée à l'Evénement Economique Fédérateur a été confiée à Cap Innove par la Province, et son financement remplace celui de l'action Indeego. Elle consiste à aider la Province à professionnaliser le Salon Créations, et à mettre en œuvre, en servant de catalyseur et d'agent fédérateur des autres opérateurs économiques de la Province, l'Evénement Economique Fédérateur.

Cet Evénement Economique Fédérateur est composé de deux dimensions :

1. Le Salon Créations : l'objectif de la Province et donc de Cap Innove est d'augmenter l'impact commercial de ce salon en :
   - Professionnalisant les créateurs qui y participent à l'approche commerciale et de communication ;
   - attirant un public d'acheteurs et partenaires aux défilés plutôt que de proches.

En d'autres termes, la mission confiée à Cap Innove est de faire en sorte que les artisans puissent exploiter le Salon Créations comme un outil économique et de les doter de techniques et d'outils commerciaux professionnels.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association a mis sur pied un programme de 6 ateliers durant lesquels elle a travaillé sur 3 volets :

- Professionnalisation de l'attitude commerciale (pitch commercial, comment adopter une attitude commerciale, mise en pratique de techniques de vente et de réseautage…) ;
- Professionnalisation de l'apparence des stands (comment rendre son stand plus professionnel) ;

- Professionnalisation de la communication et du marketing (branding, plan de communication, présence web, e-marketing,…).

De plus, même si la dimension internationale n'est pas directement visée, il a été proposé, au travers du réseau « Enterprise Europe Network (EEN) », d'aider les créateurs à développer leur réseau international en mettant à leur disposition des outils et services visant à faciliter les recherches de partenaires (distributeur, agence commerciale, fournisseur, partenaire technologique, etc.).

12 artisans créateurs ont ainsi été accompagnés dans leur démarche de professionnalisation et ont été suivis jusqu'au Salon (qui pour des raisons techniques a été déplacé en février 2017).

2. Stimul'I : Un événement de sensibilisation des étudiants du secondaire aux métiers manuels et de l'artisanat, à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

   En 2016, la contribution de Cap Innove à Stimul'I a consisté principalement en :
   1. La prise d'information sur les attentes et objectifs de la Province et les échanges sur base de la note écrite par CAP Innove en décembre 2015 ;
   2. La participation active aux réunions techniques organisées par la Province afin de fédérer les différents acteurs et valider chaque élément par les différentes instances ;
   3. La rencontre des acteurs principaux partenaires de l'action pour l'opérationnalisation prévue en septembre (entre autre Mind&Market et open hub), et la définition d'un premier planning ;
   4. Le travail sur le contenu d'un mailing à destination des enseignants, d'une affiche à destination des étudiants et d'un mailing à destination des artisans (pour les impliquer dans la définition de la problématique) ;
   5. La création et la diffusion des supports par l'administration provinciale ;
   6. La collecte d'information auprès d'autres acteurs déjà présents sur le secteur (par exemple Heracles et l'AEI) ; le ralliement de certains acteurs dans le recrutement (par exemple LJI et GO2REVE).

L'événement initialement prévu en septembre a dû être reporté en 2017 en raison d'un problème de timing pour les écoles (trop proche de la rentrée) et pour finaliser l'approbation des supports de communication.

Les autres programmes développés sont analysés à travers les indicateurs quantitatifs.

- *Analyse des forces et des faiblesses, proposition d'évaluation de chaque programme :* une analyse formelle en tant que telle des forces et faiblesses n'a pas été transmise à l'administration. Cependant, le cas échéant, l'association a toujours veillé, en cours d'organisation d'un programme, à pointer les calibrages nécessaires à la bonne gestion des missions.

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

- *Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées :*
  - Cap Innove a informé plus de 57 porteurs de projet / entrepreneurs ;
  - 37 personnes ont été accueillies et sont entrées dans leur processus d'accompagnement ;
  - 33 personnes ont été accompagnées intensivement ;
  - 6 sociétés ont été créées sur le sol brabançon ;
  - 7 entreprises en croissance ont été accompagnées.

- *Statistiques de fréquentation des programmes développés :*

Le financement octroyé par la Province a permis :

- À 10 PME brabançonnes wallonnes de participer aux programmes de croissance en subventionnant partiellement le coût des services de l'association ;
- À 7 entreprises d'être informées lors d'une première rencontre ou d'être redirigées vers d'autres structures sur base d'un diagnostic de base ;

Sensibilisation des entreprises et participation à des rendez-vous d'affaires organisés dans le cadre de foires et d'évènements à l'étranger : 25 entreprises brabançonnes ont participé aux rencontres B2B, pour un total de 66 rendez-vous internationaux.

21 nouvelles entreprises inscrites à l'outil de veille du réseau européen, une dizaine inscrite à l'outil de veille wallon. Au total, 295 entreprises reçoivent régulièrement des informations du réseau.

Organisation d'un séminaire sur une thématique européenne (TVA intracommunautaire) : 33 participants ont assisté à ce séminaire.

	2014	***2015***	***2016***
Visites d'entreprises	38	61	51
Rédaction profils	5	21	20
B2B	22	31	25
RDV Internationaux	N/A	131	66
Inscriptions outil de veille	16	30	31

- *Statistiques d'évolution des entrepreneurs accompagnés dans les différents programmes :*
  - Les résultats de l'action Scale'Up se mesurent à 3 ans (croissance de 50% de la MB et des ETP), soit fin 2017 ;
  - Cap Innove a mesuré l'effet « levée de fonds » fin 2015, qui est de 2,5 millions € pour les 5 entreprises participantes à la 1ère édition.

- *Nombre de locaux aménagés et mis à disposition :*
  - 3.500 m² de bureaux, d'espaces communs et d'espaces de stockage des sociétés hébergées ;
  - 350m² de centre de séminaires.

- *Volume et quantité des aides apportées aux entreprises :*
  - Accompagnement : 160 entrepreneurs soutenus ;
  - Conseil : EEN (Europe Entreprise Network) : 92 entreprises aidées en 2016 ;
  - Economie circulaire : 50 entreprises informées - 15 entreprises rencontrées ;
  - Hébergement : 39 entreprises hébergées, 161 emplois ;
  - Animation : 500 entrepreneurs, patrons d'entreprises, cadres, … participants ;
  - Centre de séminaire : des milliers d'utilisateurs (non mesurable) ;
  - Autre mesure de notre activité : Personnel : 13 personnes au service des PME.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°48 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.3. « *Favoriser un déploiement économique coordonné sur l'ensemble de la Province pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.3.1. « *Contribuer à un environnement économique favorable au développement économique en termes d'infrastructures et de réseaux* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 6 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 19035) ;

Considérant que la note d'intention pour l'exercice 2018 a été transmise à l'administration en date du 22 septembre 2017 par l'a.s.b.l. Africa Rise ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Africa Rise a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2016–2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif sur l'organisation du forum ;
- Rapport qualitatif sur les contacts entre les entrepreneurs belges et africains.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de participants au forum ;
- Origine géographique et sectorielle des participants ;
- Statistiques des entreprises participantes (brabançonnes et autres).

Rapport d'évaluation 2016

1. Indicateurs qualitatifs :

1.1. Rapport qualitatif sur l'organisation du forum

La 3ème édition du forum ABBW s'est tenue du 20 au 22 avril 2016 au Château du Lac, à Genval.

La République du Congo y a été mise à l'honneur.

Le forum a permis au Brabant wallon de renforcer son image de « Province dynamique des affaires » :

- En amont du forum : Afin d'attirer un maximum d'entrepreneurs au profil intéressant, Africa Rise a.s.b.l. entreprend avant chaque forum une tournée promotionnelle en Afrique notamment. Les visites entreprises ainsi à l'étranger permettent de rencontrer des officiels,

des chefs d'entreprises, mais aussi d'assurer la promotion du Brabant wallon et du lieu du forum, le Château du Lac à Genval.
- Pendant le forum : l'événement offre une très belle visibilité au Brabant wallon à travers plusieurs supports visuels : roll ups, magazine du forum, site web, …. Un focus « Brabant wallon » est organisé pendant une heure, avec des prises de parole thématiques par des acteurs économiques du Brabant wallon et des représentants du Collège provincial.

1.2. Rapport qualitatif sur les contacts entre les entrepreneurs belges et africains

Plus de 40 contrats et partenariats ont été signés pendant et après le forum.

Le forum permet des échanges intéressants entre les entrepreneurs belges et africains. Les premiers liens ainsi tissés constituent des leviers pour entamer des collaborations futures.

2. Indicateurs quantitatifs :

Au total, 337 participants :

- 41 officiels belges, européens, québécois ;
- 156 entreprises européennes participantes (Belgique, Luxembourg, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas & Québec) ;
- 122 chefs d'entreprise et officiels africains en provenance de près de 11 pays (Congo-Brazzaville, Togo, Côte d'Ivoire, RD Congo, Bénin, Sénégal, Maroc, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger) ;
- 13 secteurs : Energie-Environnement, Construction, Transports-Logistique, Tourisme, Télécommunications, Agro-industrie, Communications, Immobilier, Industrie, NTIC, Banque-Assurance-Finance, Bois, Services ;
- 117 entreprises belges présentes :

    - Bruxelles Capitale - > 29
    - Anvers -> 27
    - Hainaut -> 19
    - Brabant wallon -> 13
    - Flandre Orientale -> 11
    - Flandre Occidentale -> 6
    - Namur -> 3
    - Limbourg -> 3
    - Liège -> 2
    - Luxembourg -> 2
    - Brabant Flamand -> 2

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016 -2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016.conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.1. *« Coordonner, rationaliser et concerter les acteurs économiques pour positionner la Province comme un acteur supra-communal »,* l'objectif opérationnel n° 6.1.1. *« Stimuler des synergies en créant des passerelles entre acteurs économiques* », l'objectif stratégique n° 6.7. *« Soutenir les exploitations dans un contexte de mutation agricole »,* l'objectif opérationnel n° 6.7.1. *« Soutenir la diversification de la production et des services »,* n° 6.7.2. *« Soutenir la diversification des filières de commercialisation »* et n° 3.3.2. *« Promouvoir une citoyenneté active au sein des écoles et en dehors pour accompagner le citoyen dans la formation pour être un « citoyen actif » et épanoui dans un métier, une activité de vie,… » ;*

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2015 approuvant l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18968) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 10 août 2017 par l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

   - rapport qualitatif pour chaque axe de priorité (cfr. article 1er du contrat de gestion) ;

2. Indicateurs quantitatifs

   - nombre d'activités développées et leur fréquentation ;
   - statistiques sur l'évolution économique de la sous-région (nombre d'entreprises, nombre d'emplois, nombre d'initiatives nouvelles identifiées, notamment, dans le cadre de la diversification agricole, de la diversification touristique, de l'implantation de nouvelles entreprises, …).

Rapport d'évaluation 2016

La note d'exécution de l'association est complétée par le rapport - bilan moral 2016 et perspectives 2018 - de l'a.s.b.l. GAL Culturalité approuvé par son Assemblée générale en date du 17 mai 2017.

1. Rapport qualitatif pour chaque axe de priorité (selon article 1er du contrat de gestion)

Le contrat de gestion 2014-2016 reprenait en perspective d'actions les axes d'intervention suivants :

I. Stimulation et accompagnement du développement économique en Hesbaye brabançonne
II. Soutien au développement du tourisme
III. Renforcement du maillage écologique et renforcement du dialogue entre agriculture et environnement
IV. Appui au vaste dynamisme créatif et culturel sous-régional
V. Conception et dépôt d'une nouvelle candidature à la mesure Leader 2014-2020

C'est ainsi que de façon structurelle sur des frais de personnel, des frais de fonctionnement et d'actions, le contrat de gestion a permis en 2016 de soutenir les actions suivantes déclinées également dans le rapport annuel approuvé par l'Assemblée.

1.1. Stimulation et accompagnement du développement économique

Du 24 au 26 novembre s'est tenue la 1ère édition du Salon des métiers BATIHORECA à Perwez en partenariat avec l'ADL et l'IFAPME. Prenant place au sein de la salle Perwex et des bâtiments de l'IFAPME, cette manifestation a rassemblé quelques 28 exposants issus des mondes professionnels du bâtiment et de l'Horeca de la région est du BW, du BW ou d'une province limitrophe.

Durant ces trois jours, artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprises, l'IFAPME, et les partenaires potentiels ont l'occasion de présenter leurs activités et produits phares à un large public au sein des infrastructures que représentent la Maison de l'Entité et le Centre de formation de l'IFAPME.

Les objectifs directs du Salon :
- Donner un coup de projecteur sur 2 secteurs fortement représentés dans l'Est du Brabant wallon : la construction et l'HoReCa ;
- Faire connaitre au grand public l'offre locale (services, produits et métiers) dans ces deux secteurs ;
- Cibler et promouvoir les métiers en pénurie et les formations liées ;
- Mettre en relation des demandeurs d'emplois, des structures d'accompagnement et des employeurs potentiels.

Les objectifs indirects :
- Promouvoir l'entreprenariat sur le territoire de l'Est du Brabant wallon ;
- Mettre en avant les infrastructures que sont l'IFAPME et la Maison de l'entité.

L'évènement ciblait divers publics :
- Les demandeurs d'emplois, porteurs de projets souhaitant se lancer dans ces secteurs d'activités ;
- Les clients et fournisseurs des entreprises actives dans les secteurs cités ;
- Le grand public, susceptible de faire appel à ces entreprises ou désireux de découvrir tout simplement les artisans de leur région.

Quelques 800 visiteurs ont participé à cette 1ère édition qui a globalement satisfait les partenaires. Le GAL, partenaire de ce projet, a porté plus spécifiquement la prospection d'exposants et la communication sur tout l'Est du Brabant wallon. Un soutien financier à travers le contrat de gestion lui a été accordé.

Plusieurs points sont soulevés et sont à réévaluer pour une éventuelle prochaine édition :

- L'identification en amont des besoins réels en termes de promotion et de recherche de main d'œuvre des entrepreneurs locaux ;
- L'adéquation du public cible et des jours et plages horaires de l'évènement (samedi, dimanche, semaine…) ;
- L'organisation logistique et commerciale de la prospection d'exposants (le GAL a contacté plus de 200 entreprises pour 2 réponses positives).

Partenaires associés : l'Agence de Développement Local de Perwez, l'IFAPME, la Commune de Perwez, les entreprises participantes au Salon, la société Yellow Event.

- Suivi du projet d'atelier rural et de coworking en Hesbaye brabançonne :

Une analyse du potentiel d'installation d'un espace de coworking dans les locaux de l'atelier rural à Incourt mis en place en partenariat avec l'IBW en 2015, a été réalisée et a donné lieu à l'élaboration d'un rapport présenté aux partenaires en 2016. Une des conclusions majeures de ce rapport étant la complexité à faire se conjuguer les missions d'un atelier rural et d'un espace de coworking. L'opportunité de la mise en place de ce dernier devant, au préalable, être mesuré à l'aune des besoins réels des potentiels utilisateurs.

Fin 2016, le GAL Culturalité a planifié de définir un outil de promotion du concept de coworking afin d'identifier les partenaires et utilisateurs potentiels (Ebauche d'une enquête en ligne en 2016 et la mise en forme graphique en 2017).

Partenaires associés : l'IBW, la commune d'Incourt, le réseau CoWallonia.

- Développement de l'Espace-test maraicher, projet innovant pour notre région aussi largement soutenu par la mesure Leader.

L'ETM représente un terrain de 1,5 ha mis à disposition de porteurs de projet formés en maraichage afin qu'ils puissent tester en conditions réelles le lancement de leur activité maraichère en bénéficiant d'un accompagnement financier et technique.
Fort d'une expérience positive menée en Condroz liégeois, de nombreuses étapes et sursauts ont émaillés la mise en œuvre de ce projet en 2016 :

- Recherche d'un terrain. Partenariat avec un agriculteur à Grand-Rosière (Ramillies) puis à Beauvechain. Négociation et définition d'une convention d'occupation précaire ;
- Définition des modalités organisationnelles et financières du partenariat avec Créajob, le CRABE et Terre en Vue. Définition des conventions entre partenaires ;
- Constitution d'un appel à porteurs de projet, lancement de l'appel du 25/9 au 18/11 et pré-sélection des candidats. Définition d'une convention entre GAL et les porteurs de projet ;
- Mise en place du plan de financement et recherche de subsides : en plus du soutien Leader et du BW, obtention de 3.000 € du fonds CERA ;
- Diffusion d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un référent-maraicher pour un contrat de 7h/semaine et engagement de Thomas Schmit (indépendants maraicher par ailleurs) entré en fonction le 8 novembre 2016 ;
- Etablissement des besoins en matériels et infrastructures, établissement des demandes d'offres et premières commandes.

Partenaires associés : Creajob asbl, le CRABE a.s.b.l., Terre en Vue a.s.b.l.

- Suivi des projets de l'a.s.b.l. MADE in BW au sein de laquelle le GAL est représenté au Conseil d'administration et Assemblée générale. Secrétariat des séances par la Coordinatrice du GAL Culturalité.

1.2. Soutien au développement du tourisme en collaboration avec la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne

- Mise en place, avec la Maison du tourisme, de la formation coaching destinée à obtenir le label « Wallonie, destination qualité » ;

- Communication vers les acteurs du tourisme le 13 décembre 2016 via une séance d'information rassemblant propriétaires de gîtes, hôtels, gestionnaires de Musées, Offices du tourisme ou syndicats d'initiative, d'attractions touristiques.

Partenaires associés : Maison du tourisme, Domaine provincial d'Hélécine, acteurs du tourisme concernés par le coaching

La longue réflexion et négociation menée en 2016 sur l'enjeu de la fusion des Maisons du tourisme, n'a pas permis au GAL Culturalité d'intervenir plus spécifiquement au cours de l'année sur cet enjeu touristique.

1.3. Renforcement du maillage écologique et renforcement du dialogue entre agriculture et environnement

Plusieurs actions et interventions ont été menées par le GAL Culturalité concourant toutes à l'objectif global de renforcement du maillage écologique et de gestion du patrimoine naturel :

- Inventaire des habitats naturels et semi-naturels :
  - Présentation de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que du zonage du réseau écologique aux autorités communales de Beauvechain suite à leur demande d'actualisation pour le PCDN ;
  - Cartographie des zones d'intérêt biologique d'Orp-Jauche ;
  - Inventaire des chauves-souris en hibernation dans les petites cavités souterraines de la région.

- Valorisation de sites de grand intérêt biologique :
  - Aide à la création des 2 premières réserves naturelles de Perwez, en partenariat avec Natagora et CR Dyle-Gette. Inauguration le 29 novembre ;
  - Amorce de réflexion sur la valorisation d'un site en réserve naturelle sur Incourt ;
  - Suivi technique du projet biodibap de Ramillies : mares du CPAS à Geest-Gérompont ;
  - Soutien à la gestion de la Zone naturelle éducative du Paradis et de la Réserve naturelle LRBPO de la Jaucière avec l'asbl La Petite Jauce : rédaction de convention, participation à la gestion, aux travaux, réalisation d'un panneau d'information… ;
  - Soutien aux actions du CRDG.

- Valorisation et gestion du site du Stampia.
  - Rédaction d'un plan d'actions « gestion des espaces verts », suivi du dossier d'aménagement avec la Régie foncière provinciale ;
  - Organisation de journées de gestion du site avec partenaires divers, arrachage de la balsamine, plantation alignement saules, gestion de la cariçaie et berges des étangs, installation de nichoirs… ;
  - Création d'un panneau d'information financé par le CRDG et implanté à l'entrée du site.

Partenaires associés : Communes et CPAS, Associations, Contrat rivière…

- Opération Mille-feuille : dans l'objectif d'instaurer un dialogue constructif entre monde agricole et de l'environnement, cette opération inédite vise également le renforcement de la présence de la petite faune au sein des plaines agricoles. L'année 2016 a permis le lancement d'une phase et la mise en route opérationnelle du projet :
  - Définition des modalités du partenariat avec Faune & Biotopes. Etablissement d'une convention ;
  - Développement d'outils de communication : création d'un logo, d'un dépliant, de *beach flags* à l'effigie du projet, conférence de presse le 26 avril ;
  - Définition d'une charte de partenariat à signer avec l'agriculteur ;
  - Premiers contacts avec les agriculteurs autour du projet :

	Agriculteurs ayant répondu à l'appel téléphonique	Agriculteurs ayant accepté un rendez-vous	Agriculteurs ayant accepté au moins 1 buisson sur leurs terres
Total	**124**	**40**	**19**

- Premiers contacts avec les chasseurs autour du projet :

	Chasseurs contactés	Chasseurs intéressés par le projet	Chasseurs prenant en charge la plantation de buissons
Total	**6**	**5**	**2**

- En décembre 2016, 69 buissons ont été plantés par des citoyens bénévoles (27) des agriculteurs et chasseurs (5), les chargés de mission du projet et les collègues du GAL.

Communes	Nombre de buissons
Beauvechain	28
Incourt	8
Jodoigne	16
Perwez	14
Ramillies	3

Les buissons composés de 10 plants ont été fournis par la société Ecosem suite à une demande d'offres transmises à plusieurs fournisseurs potentiels.

Partenaires associés : Faune et Biotopes, agriculteurs, chasseurs, citoyens, écoles, communes…

Cela fait quelques années déjà que le service « Animations rurales » du GAL recueille un succès croissant. Au cœur du réseau des écoles du territoire, des services jeunesse, des accueils temps libre (ATL), des services environnement des communes… Cette mission de sensibilisation se décline en de très nombreux moments d'animations en 2016.

Les animations dispensées en 2016 :

Date	***Thème de l'animation***	***Nb pers.***	***Adresse lieu ou école***
29/02/2016	*Insectes et compagnie*	*40*	*Ecole communale de Mélin*
01/03/2016	*Insectes et compagnie*	*33*	*Ecole de l'Ardoisière*
14/03/2016	*L'utilisation de l'eau*	*22*	*Ecole Caritas à Hamme-Mille*

21/03/2016	*L'utilisation de l'eau*	*16*	*Ecole communale de Hélécine*
21/03/2016	*L'utilisation de l'eau*	*41*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
21/03/2016	*Les ailes de la nuit*	*39*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
21/03/2016	*Nos compagnons ailés*	*42*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
23/03/2016	*Les ailes de la nuit*	*40*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
23/03/2016	*Nos compagnons ailés*	*41*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
23/03/2016	*Le compost*	*40*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
24/03/2016	*L'utilisation de l'eau*	*40*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
24/03/2016	*Le compost*	*48*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
24/03/2016	*Les ailes de la nuit*	*42*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
25/03/2016	*Nos compagnons ailés*	*40*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
25/03/2016	*Le compost*	*35*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
25/03/2016	*Mon ami l'arbre*	*38*	*Ecole Jean-Paul 2 de Perwez*
01/04/2016	*L'eau c'est la vie*	*10*	*ATL Hélécine*
07/04/2016	*L'utilisation de l'eau*	*12*	*Asbl Rose-Eau à Jodoigne*
25/05/2016	*Mon ami l'arbre*	*10*	*Ecole communale de Ramillies*
21/06/2016	*Journée dans les airs*	*17*	*Ecole Schola-nova Incourt*
23/06/2016	*Journée dans les airs*	*18*	*Ecole communale d'Hélécine*
27/06/2016	*Koh-Lanta au Stampia*	*34*	*Ecole communale de Mélin*
30/06/2016	*Journée nature à l'école*	*31*	*Ecole Saint Martin d'Orp-Jauche*
05/08/2016	*Mon ami l'arbre*	*11*	*Complexe sportif Hélécine*
25/08/2016	*Nichoirs à insectes*	*19*	*Complexe sportif Hélécine*
27/08/2016	*Les ailes de la nuit*	*5*	*Nuit européenne de la chauve-souris à Orp-Jauche*
10/10/2016	*Les ailes de la nuit*	*40*	*Ecole communale d'Opprebais*
13/10/2016	*Les ailes de la nuit*	*34*	*Ecole communale d'Opprebais*
17/10/2016	*Le compost*	*40*	*Ecole communale d'Opprebais*
17/10/2016	*Le compost*	*34*	*Ecole communale d'Opprebais*
21/10/2016	*Les ailes de la nuit*	*15*	*Ecole Saint Joseph d'Orp-le-Grand*
22/11/2016	*Le compost*	*33*	*Ecole communale d'Hélécine*
23/11/2016	*Le compost*	*40*	*Ecole communale d'Hélécine*

Soit quelques 1000 enfants directement sensibilisés par ces animations en 2016.

Lors de manifestations ou sur demande spécifique, d'autres animations ont été organisées par le GAL et ont permis de toucher 982 enfants ou adultes :

Date	***Thème de l'animation***	***Nb pers.***	***Adresse lieu ou école***
03/02/2016	*Nichoirs fabrication*	*12*	*Conseil communale des enfants Perwez*
06/02/2016	*Nichoirs fabrication*	*12*	*Conseil communale des enfants Perwez*
08/02/2016	*Nichoirs fabrication*	*12*	*Conseil communale des enfants Perwez*
11/02/2016	*Nature*	*11*	*Stage nature à Opprebais*
17/02/2016	*Nichoirs fabrication*	*12*	*Conseil communale des enfants Perwez*
22/03/2016	*Aménagement sentier du Bordia*	*40*	*Ecole communale de l'Ardoisière Jodoigne*

08/04/2016	*Plantes sauvages comestibles*	*5*	*Rose-Eau asbl*
17/05/2016	*Aménagement sentier du Bordia*	*40*	*Ecole communale de l'Ardoisière Jodoigne*
27/05/2016	*Construction de nichoirs à insectes*	*17*	*Ecole communale de Ramillies*
26/06/2016	*Balade plantes comestibles*	*40*	*Balade en fête à La Bruyère*
10/07/2016	*Balade plantes comestibles*	*17*	*Marche des produits locaux Orp-Jauche*
25/08/2016	*Construction de nichoirs à insectes*	*19*	*ATL Hélécine*
04/09/2016	*Jardins naturels ouverts*	*150*	*7 communes*
08/09/2016	*Animation baguage à Beauvechain*	*20*	*Station de baguage de Nodebais*
12-sept	*Animation baguage à Beauvechain*	*17*	*Station de baguage de Nodebais*
16/09/2016	*Animation baguage à Beauvechain*	*21*	*Station de baguage de Nodebais*
07/10/2016	*Animation baguage à Beauvechain*	*24*	*Station de baguage de Nodebais*
09/10/2016	*Stand fabrication de bateaux*	*50*	*Stampia*
13/10/2016	*Animations Sentes à Jodoigne*	*372*	*5 écoles à Jodoigne*
19/11/2016	*Journée Vannerie*	*21*	*Stampia*
02/12/2016	*Gestion Stampia avec Interaction*	*5*	*Stampia*
13/12/2016	*Label Wallonie destination qualité*	*15*	*Salle des calèches Jodoigne*
17/12/2016	*Noël en fête*	*50*	*Académie de Jodoigne*

Fort de cet engouement, début 2016 des journées complètes de découverte de la Hesbaye brabançonne ont été imaginées en guise d'excursion scolaire. Une offre de 8 journées thématiques a été concoctée et diffusée aux écoles à la rentrée scolaire (mails, site internet et facebook du Gal). Les activités proposées sont diverses et dépendent de la thématique choisie : animation terroir en classe, visite d'un musée, d'une grotte, d'une sente, d'un producteur de la région, ...

Les intitulés de ces journées et leur contenu sont :

- Journée mouillée (animation terroir sur l'eau + sortie auprès d'une mare ou rivière) ;
- Journée Bzz (animation terroir insecte + visite d'un apiculteur de la région) ;
- Journée fermière (animation ferme + visite d'une ferme de la région) ;
- Journée nature à l'école (animation terroir arbre/compost + balade plantes comestibles dans la région) ;
- Journée tête à l'envers (animation chauve-souris + visite des grottes de Folx-les-caves) ;
- Journée dans les airs (animation oiseaux + visite du musée first-wing de Beauvechain) ;
- Journée art-contemporain (animation malette art du CCBW + visite d'une Sente) ;
- Journée Koh-Lanta au Stampia (jeux d'aventure à la découverte du site du Stampia à Jodoigne).

Par ailleurs, afin d'amener un renouveau au sein de l'équipe des animateurs terroir et satisfaire à cette demande croissante en animations, le GAL a lancé fin 2016 la promotion pour une nouvelle formation d'animateur terroir.

L'information a circulé au sein de nombreux réseaux et fin 2016 déjà quinze citoyens de la région s'étaient inscrits pour intégrer cette formation. Un cahier des charges a été diffusé pour permettre à GAL Culturalité de sélectionner un organisme de formation de qualité.

Un nouveau programme « Des moments d'informations et d'échanges pour les citoyens de Hesbaye brabançonne » a été mis en œuvre en 2016 :

- Les 13 et 20/03/2016, deux ateliers de compostage et lombricompostage, organisés en collaboration avec le service environnement de la commune de Jodoigne, ont eu lieu à Jodoigne. Ils ont réunis, respectivement, 12 et 9 participants ;

- Le 16/04/2016, la journée de formation à la taille des arbres fruitiers a réunis 19 participants à Glimes. Une présentation power point consacrée aux techniques de taille a été suivie par une démonstration pratique au verger ;
- Le 28/05/2016, la journée de formation à la fauche a réuni 6 personnes au Stampia à Jodoigne. Au programme : réglage du manche, de la lame et des poignées, compréhension de la géométrie du tranchant, entretien de la lame (battage et aiguisage), les bons gestes et techniques,… ;
- Le 05/06/2016, dans le cadre de la journée de l'abeille organisée par la commune d'Orp-Jauche, le Gal a animé un atelier artistique. Une quinzaine de participants ont pu réaliser des créations en matériaux de récupération. Des dépliants de présentations de la sente d'Orp-Jauche ainsi que d'autres publications du Gal ont également été distribués à cette occasion ;
- Le 4/9, la journée jardins naturels ouverts a permis aux jardiniers participants au concours jardins naturels d'ouvrir leur jardin au public. Malgré un temps maussade, une bonne centaine de personnes a parcouru les divers jardins ouverts ;
- Le 19/11, la journée de formation à la taille des saules têtards et à la vannerie a réuni 22 participants au Stampia à Jodoigne. Une présentation de la taille des arbres en têtards par le Gal Culturalité a été suivie d'un atelier de vannerie animé par la maison de la Mehaigne et de l'environnement rural. Les participants ont notamment réalisé un plateau en osier et des éléments décoratifs de jardin.

Une deuxième édition du concours « Jardins naturels en Hesbaye brabançonne » a été lancé au printemps 2016. 13 jardins ont participés. Un jury composé de 4 personnes avait visité les jardins les 6 et 8 juin 2016 afin de les évaluer sur base de 3 critères (accueil de la biodiversité indigène, techniques de gestion et esthétisme). Une journée « jardins naturels ouverts » a eu lieu le 4 septembre (voir plus haut) et la remise des prix s'est déroulée le 9 octobre dans le cadre de Sentes 2016.

Partenaires associés : écoles, communes, musées, associations, citoyens.

1.4. Appui au vaste dynamisme créatif et culturel sous-régional

- Le 9 octobre 2016, s'est tenu à Jodoigne la 5ème édition de SENTES. L'évènement d'inauguration a pris place cette année au départ du site du Stampia à Jodoigne en partenariat avec la Maison du tourisme Hesbaye brabançonne, le CCBW mais également la commune de Jodoigne, le service de l'environnement de Jodoigne et le Centre culturel de Jodoigne. Cette édition s'est déroulée conjointement à la Biennale d'art de Jodoigne et la Fête de l'Environnement de la Ville de Jodoigne.

Cinq artistes furent sélectionnés par GAL Culturalité suite à un appel à projet lancé en mars 2016. La sélection, anonyme, fut opérée par un jury composé d'habitants et de partenaires. Par ces interventions artistiques, la « Sentes » participe à une mise en valeur inédite du cadre de vie rural et de l'environnement de notre région. Par le partenariat de la Maison du tourisme, ce parcours d'art devient également un outil de découverte touristique innovant et qui, avec les autres Sentes, permet de concevoir une cartographie de parcours de découverte artistique en Hesbaye brabançonne dans la mesure où certaines œuvres perdurent.

L'appel à projet 2016 insistait sur le souhait du GAL et ses partenaires de voir les œuvres proposées plus contextuelle, c'est - à-dire créées en fonction d'une visite de terrain et d'un emplacement choisi.

Cinq œuvres ont ainsi été créées par des artistes et installées au cœur de l'espace public, du centre-ville et des paysages jodoignois.

Lors de l'inauguration, le 9 octobre, accompagné par une météo très clémente, environ 700 personnes ont participé à la balade d'inauguration, aux balades thématiques et aux multiples activités de terroir, dédiées à l'environnement et expo proposées à cette occasion sur le site du Stampia.

Plusieurs écoles de Jodoigne ont participé avec enthousiasme à ce projet SENTES en participant à de multiples activités artistiques : animations « Osez l'art contemporain », spectacle « Installation vagabonde », balades à la rencontre des artistes et création d'œuvres du type Land art. 372 enfants ont eu l'occasion de vivre ces animations.

- Organisation de la 5ème tournée de cinéma en plein air en Hesbaye brabançonne. Un projet axé sur la convivialité et la création de moments de rencontre pour les habitants et organisé grâce à la collaboration de nombreux partenaires de l'est du Brabant wallon dont les Centres culturels de Jodoigne, de Beauvechain et de Perwez, l'Office du Tourisme d'Orp-Jauche, le Musée Armand Pellegrin et la Commune d'Hélécine, l'a.s.b.l. La fête au village dans le cadre de la fête des Epouvantails ainsi que la Commune de Ramillies. Un nouveau succès pour cette aventure estivale avec plus de 1.150 participants.

- En parallèle, 3 ateliers de création de courts-métrages « One minute movie » ont été mis en place entre février et juin 2016 pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans sur les communes d'Orp-Jauche, Perwez et Incourt. La thématique était « être jeune en milieu rural ». Les jeunes ont été invités à donner leurs points de vue de la jeunesse, leurs ressentis, leur vie au quotidien sur notre territoire et à l'exprimer à travers le médium de la vidéo. Ils ont été encadrés par l'a.s.b.l. ACMJ, spécialisée dans l'éducation aux médias. Tout au long du projet, les jeunes ont eu l'occasion de collaborer aux différentes étapes menant à la réalisation des capsules. Dans un premier temps, chaque équipe locale a accompagné le groupe dans l'élaboration de leur scénario. Lors de la production, chaque jeune a joué un rôle significatif au sein du tournage, que ce soit devant ou derrière la caméra. Autant les aspects techniques qu'artistiques sont alors pris en compte. Enfin, les jeunes intéressés ont aussi été invités à participer à la post-production, soit à donner leur avis pour le montage de leur capsule. Les courts métrages ont été diffusés lors des projections de cinéma en plein air.

- En 2016, le concept de tournée culturelle s'est clairement défini, prenant pour nom « Scène de Villages ». Un programme culturel annuel et itinérant sur les 7 communes du ressort de l'a.s.b.l. GAL Culturalité qui cible d'une part la mise en valeur de lieux patrimoniaux et d'espaces publics de la région et, d'autre part, le renforcement de convivialité et de rencontres entre habitants. La thématique de la « lumière » est un des fils conducteurs de l'ensemble des activités et sera présente soit dans la mise en scène de la soirée, soit de manière plus présente (spectacle où la lumière est au cœur de la création).

Pour la première édition de cette tournée, d'avril à octobre 2017, ce sont 7 places de villages qui seront mises en valeur par l'accueil d'un événement festif mêlant création artistique, participation citoyenne et moments de convivialité.

L'année 2016 a été consacrée à la définition du concept, de l'identité visuelle du projet, la mise au point de la programmation sur chaque commune, l'identification des partenaires, la diffusion d'un appel à projet pour la conception d'un objet mobile faisant escale en chaque lieu.

En lien avec un axe de travail et de projet ciblant la jeunesse de la région, l'asbl Culturalité avec le CCBW se sont impliqués à nouveau dans la mise en place de l'Inc'Rock BW festival organisé à Incourt en mai 2016.

A travers la coordination des bénévoles (jeunes et citoyens de la région) et la mise en disposition de temps de travail de l'équipe durant le festival, Culturalité s'est mêlé à cet évènement supra communal

qui est devenu incontournable dans l'Est du Bw et qui poursuit une volonté d'intégrer au maximum les jeunes de la région dans l'organisation de l'évènement.

Partenaires associés : Centres culturels, Compagnies théâtrales et artistes, artisans, citoyens, communes…

1.5. Conception et dépôt d'une nouvelle candidature à la mesure Leader 2014-2020 – Mise en œuvre de la mesure Leader dès 2016

Fin 2015, la nouvelle de l'acceptation de la candidature du GAL Culturalité à la mesure Leader 2014-2020 est venue renforcer d'enthousiasme et le dynamisme de l'équipe.

Fort des soutiens Leader, du Brabant wallon, des 7 communes du territoire, GAL Culturalité en 2016 compte ouvrir le chemin à de nombreux nouveaux projets, tous inscrits dans le leitmotiv : Coopérons pour une région rurale entreprenante et créative. La Hesbaye brabançonne s'investit !

- Qui dit année charnière pour le GAL, dit année de négociation de fiches-projets. Après l'acceptation globale de leur candidature Leader, il a fallu établir un contact privilégié avec les divers services des administrations du Service Public de Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles afin de réévaluer le contenu de chaque projet, adapter chaque budget, mettre en perspective les résultats de chaque action. Ce ne sont pas moins de 7 dossiers spécifiques qui ont été affinés et qui ont donné lieu à la notification d'autant d'arrêtés ministériels ou de conventionnements. Simultanément, des échanges ont eu lieu avec l'Administration et les autorités provinciales afin de définir le cadre d'un contrat de gestion 2017-2019 prolongeant ainsi la collaboration entre le GAL Culturalité et le Brabant wallon dans toute une série de domaines déclinant de nombreuses actions.

  Les négociations entamées sur ces divers projets, le GAL a engagé 4 personnes en 2016.

- Des outils de communication sont venus accompagner le lancement des actions reprises supra en 2016:
  - Un dépliant de présentation des objectifs et projets de l'a.s.b.l. ;
  - Deux *banner up* de présentation du GAL et de ses projets pour encadrer les stands et espaces d'interventions ;
  - Le site internet a été actualisé avec les nouveaux projets ;
  - 5 newsletters ont été diffusées et 109 « posts » ont alimenté la page Facebook du GAL afin d'informer sur les actions en cours et à venir ;
  - 1.000 gobelets en plastique recyclé à l'effigie du GAL ont été confectionnés. Ils sont mis à disposition en prêt sur réservation.

- Dans le cadre de la tournée estivale de cinéma en plein air, le 2 septembre 2016, une séance spéciale s'est organisée au Stampia avec la projection du film « Demain », véritable succès de l'année 2016 et un film-documentaire qui démontre avec brio et optimisme l'importance des initiatives citoyennes pour avancer positivement vers demain ! A cette occasion, toute l'équipe du GAL Culturalité s'impliqua dans la mise en place d'un Forum des initiatives citoyennes organisé en toute convivialité avec un bar et une petite restauration du terroir. Le GAL a proposé aux associations et habitants du canton de venir présenter les initiatives locales qu'ils portent sur leur commune. Une occasion de faire connaitre à tous des projets innovants en matière d'énergie, d'économie, d'agriculture, d'environnement, de cohésion et de solidarité entre les habitants ! Le tout dans une ambiance festive et conviviale et de faire découvrir le très beau site du Stampia. Toute l'équipe du GAL s'est mobilisée à cette occasion. Environ 250-300 personnes se sont retrouvées sur le site durant cette soirée.

- *Projet « Pierres, patrimoines et identité culturelle en Hesbaye brabançonne »*

Depuis 2012 et grâce à un soutien extraordinaire de 3 millions d'euros, le GAL est un relais pour les communes qui ont ensemble constitué le projet *« Pierres, patrimoines et identité culturelle en Hesbaye brabançonne »* proposant ainsi la restauration de six lieux patrimoniaux dans une perspective durable et plurielle :

- Une volonté de rendre mieux et plus accessible un patrimoine intimement lié à l'identité culturelle et sociale des villages constituant l'est du Brabant wallon. Ces lieux, par leur rénovation, seront renforcés dans leur vocation d'espaces ouverts et d'accueil de manifestations citoyennes. Ils ont chacun une place de choix dans la dynamique socioculturelle et citoyenne spécifique au développement de la Hesbaye brabançonne ;
- Un désir d'appuyer un potentiel touristique en cours de développement jouissant d'un nombre croissant d'initiatives publiques et privées de qualité : promenades, dynamiques culturelles d'envergure, hébergements de qualité. Dès lors, ces éléments patrimoniaux, mis en lumière par une rénovation adéquate, viendront renforcer un cadre de vie de qualité, contexte propice au développement d 'initiatives économiques ;
- Un souci de mise en valeur du cadre de vie rural, lieux de patrimoine à rénover et à entretenir par le biais de techniques souvent soucieuses des problématiques énergétiques et environnementales actuelles. Ces lieux de patrimoine s'inscrivent à chaque fois dans un cadre paysager reconnu au sein du Programme paysage développé en Hesbaye brabançonne grâce au programme Leader+. La gestion de leurs abords sera également concernée par la démarche consacrée au maillage écologique qui sera initiée conjointement.

Ces projets de restauration sont toujours en cours en 2016.

Rappel des divers dossiers – état des lieux en 2016 :

- Beauvechain - réfection de la voirie menant à Wahenges (classée) : finalisation du projet de rénovation en décembre 2013 ;
- Hélécine - Rénovation de l'église Saint Sulpice de Neerheylissem (classée) : certificat de patrimoine et permis d'urbanisme délivrés, ouverture des offres prévue le 23 mai 2016 ensuite suivi de la procédure d'adjudication. Début des travaux estimé en 2017 ;
- Incourt – Rénovation de l'ancienne école d'Incourt (reprise à l'inventaire) : prolongation du permis d'urbanisme, en attente de la notification de la part su SPW puis suivi de la procédure d'adjudication en cours ;
- Jodoigne – Rénovation de l'Hôtel des Libertés (classé) : début des travaux 13 avril 2016. Délai d'exécution : 320 jours ouvrables ;
- Orp-Jauche – Rénovation de l'église Saint Martin et Saint Adèle (classée) : réunion préparatoire de début de chantier le 23 mai 2016. Délai d'exécution : 140 jours ouvrables ;
- Perwez – Rénovation de l'église Saint-Martin à Perwez : projet finalisé depuis 2012 (hors enveloppe de 3 millions) ;
- Ramillies – Rénovation de la cure de Ramillies village (classée) : début des travaux fin mai 2016. Délai d'exécution : 250 jours ouvrables.

2. <u>Indicateurs quantitatifs</u>

<u>Nombre d'activités organisées et fréquentation</u> :

- activités à vocation économique

- Salon BatiHoreca 800 personnes

- activités à vocation culturelle

- SENTES – inauguration et animations autour du sentier d'art 1.072 personnes
- 8 séances de cinéma en plein air sur les 7 communes du 15 au 31 août 1.150 personnes
- Soirée Demain au Stampia à Jodoigne 300 personnes

- activités à vocation touristique

- séance d'info 'Wallonie, destination Qualité 20 personnes

- activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire

- Balades patrimoine et biodiversité diverses et variés, ateliers adultes et enfants 1.986 pers.
- Moments d'informations et d'échanges – 7 séances en 2015 198 pers.
- Lots « Mille-feuille » plantés comprenant chacun 8 plants 69 lots
- site internet www.culturalite.be 8.942 utilisateurs
- Facebook 109 posts

Participations aux manifestations de la Province :

- Séances de la Commission consultative de l'économie du Brabant wallon et la Commission de la mobilité ;
- Inauguration du salon ARTIBw à Hélécine ;
- Implication active au sein de l'asbl MADE in BW. La coordinatrice du GAL étant la secrétaire de cette a.s.b.l. para-provinciale.

Pour l'a.s.b.l. GAL Culturalité, la participation aux initiatives et évènements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à leur promotion.

Par ailleurs, de nombreux projets se sont construits en collaboration avec les services de la Province et plus spécifiquement en 2016 la plateforme MADE in BW.

Nombre de supports édités avec la visibilité de la Province :

- BATIHORECA : 1.000 affiches, 500 invitations, 8 beach flags, bâches et banner up, 25 T-shirts ;
- SENTES Jodoigne : 5.000 flyers, 250 affiches ;
- Cinéma plein air : 12.000 flyers, 250 affiches ;
- Mille-feuille : 1.000 dépliants, 2 beach flags ;
- Outils de présentation du GAL : 2.000 dépliants, 2 banner up, 1.000 gobelets ;
- 1 bâche extérieure de présentation du Stampia ;
- 1000 dépliants 'Programme d'informations et d'échanges en Hesbaye brabançonne 2016 ;
- 50 catalogues d'animations distribués aux écoles ;
- Concours jardins naturels : 250 affiches, 100 flyers.

Plus globalement, le contrat de gestion 2017-2019 de GAL Culturalité accompagnera les projets développés du Programme de coopération supra-communale Hesbaye brabançonne 2020 et d'autres plus spécifiquement liés à la mesure Leader.

La vocation première d'un GAL, Groupe d'action locale, impose un travail d'animation territoriale supra-communale et transversal ancré dans une dynamique de développement rural. C'est pourquoi, les actions qui émanent de ces projets sont aussi pluri thématiques. Le postulat pris est que le développement économique et touristique du territoire ne peut s'envisager sans une attention particulière à son cadre de vie et à son environnement, sans un soutien à une dynamique sociale et culturelle ouverte et variée qui favorisent l'implication et la responsabilisation du citoyen.

Ces enjeux indissociables œuvrent de manière directe au renforcement d'un climat propice au développement d'initiatives privées et de biens publics.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°50 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.1. « *Coordonner, rationaliser et concerter les acteurs économiques pour positionner la Province comme un acteur supracommuna*l » et l'objectif opérationnel n° 6.1.1. « *Stimuler les synergies en créant des passerelles entre acteurs économiques* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 19 octobre 2017 (NC 18708) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 31 août 2017 par l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. **Indicateurs qualitatifs**

- Rapport qualitatif pour chaque service développé : centres d'entreprises, accompagnement, aides aux entreprises en difficulté, service de recouvrement, ateliers post-création ;
- Rapport qualitatif pour les afterwork permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept.

2. **Indicateurs quantitatifs**

- Statistiques de fréquentation des services développés ;
- Nombre d'activités organisées ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association (donc, pour un cycle comme Afterwork : nombre de participants à chaque soirée) ;
- Origine géographique et sectorielle des participants ;
- Identification de la phase de croissance de l'entreprise du participant (éclosion, 3 premières années, au-delà, phase de croissance) ;
- Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté).

Rapport d'évaluation

I. Indicateur qualitatif pour chaque service développé

1. La gestion des centres d'entreprises de Braine-l'Alleud, Wavre, Jodoigne et Perwez.

a) Braine-l'Alleud :
Sur l'exercice 2016, pas moins de 402 nouveaux numéros d'entreprises ont été attribués. Des rendez-vous d'informations destinés à fournir aux starters tous les renseignements nécessaires en matière de formalités et de financement de création de leur entreprise y ont été organisés. Des permanences juridiques y sont également assurées chaque semaine. Des contacts ont été mis en place avec l'Association des Commerçants et plusieurs activités ont ainsi été mises en place, telles que :

- la Journée du Client, le 24 septembre, qui a vu la participation de 37 commerçants ;
- le soutien à toutes les actions mises en place par ABC Futur en vue de dynamiser le commerce de Braine-l'Alleud.

Des réunions trimestrielles se tiennent également en vue de dégager des pistes d'action avec l'Association des Commerçants et les autorités communales en vue de redynamiser le commerce local. L'UCM BW s'est aussi impliquée dans la réflexion qui s'est mise en place à Braine-L'Alleud autour de la problématique de la mobilité et du parking en zone urbaine.

b) Jodoigne :
Des rendez-vous sont organisés à Jodoigne, en concertation avec le Service de Développement Economique de la ville. Des contacts ont été noués avec :

- l'Association des Commerçants
  - organisation de la Journée du Client du 24 septembre – 55 commerçants participants ;
  - Un après-midi pratique dont l'objet était la création et la gestion d'une page Facebook (le 28/11 ; 15 participants) ;
- l'UNEST : participations à des rencontres ;
- le GAL Culturalité, dans le cadre de réunions organisées en vue de développer les initiatives en matière d'animation économique dans l'Est du Brabant wallon ;
- Les autorités communales via la participation au Schéma Communal de Développement Commercial.

c) Wavre :
Des collaborations ont été mises en place avec la Ville de Wavre, l'association des Commerçants, la Gestion Centre-Ville et l'ADE Wavre (l'association des entreprises), notamment dans le cadre de la Journée du Client à laquelle pas moins de 115 commerçants ont participé. D'autre part, deux ateliers de formation à destination des commerçants ont été organisés :

- Une soirée de sensibilisation destinée à faire prendre conscience aux commerçants de l'importance d'être « connectés » (le 18/05/2016 - 30 participants) ;
- Une après-midi pratique dont l'objet était la création et la gestion d'une page Facebook (le 14/11/2016 - 14 participants).

Des contacts réguliers sont établis avec les autorités locales et les représentants des milieux économiques afin d'envisager toute initiative permettant de développer l'activité économique.

d) Perwez :
L'UCM BW était présente au salon BATIHORECA qui s'est tenu du 24 au 26 novembre 2016. La tenue des permanences régulières et de manifestations de l'UCM dans l'Est du Brabant

wallon (Jodoigne et Perwez) démontrent la volonté de l'UCM d'assurer ses services et compétences sur l'ensemble de la Province, en vue de contribuer au développement économique de l'entièreté du territoire brabançon.

e) Tubize :
Pour la première année, 15 commerçants de Tubize ont participé à la Journée du Client le 24 septembre 2016.

2. <u>L'accompagnement à la création, au développement et à la transmission d'entreprises, secteurs classiques de l'économie.</u>

a) Clients reçus :
Durant l'année 2016, l'Office Création d'Entreprises (OCE) a reçu 336 clients différents, tant dans les bureaux de Louvain-la-Neuve que dans les bureaux de Nivelles et de Braine l'Alleud ainsi qu'à la maison de l'Entreprise et du Commerce à Jodoigne et à l'ADL de Perwez.

Cela correspond à 38 clients de moins qu'en 2015. Cette baisse est difficile à expliquer, le climat morose de 2016 y est sans doute pour quelque chose.

Contrairement à 2015, il a eu plus de femmes (53 %) que d'hommes (47 %) qui sont venus à la recherche de renseignements. La tranche d'âges reste la même et va de 18 à 65 ans, avec toujours une moyenne autour de la trentaine.

Près de 70 % de ces clients ne viennent qu'à un seul rendez-vous : soit ils ont eu réponse à leurs questions ou interrogations en un seul rendez-vous, soit suite à cela ils se lancent réellement, soit encore après réflexion suite aux conseils reçus, ils se découragent et décident de ne pas se lancer.

Il est toujours difficile de savoir pour chacun des clients vus s'ils se sont lancés ou pas après le rendez-vous. C'est en effet délicat de les recontacter ensuite pour savoir de quoi il en retourne. Ils pourraient en effet ressentir une sorte d'harcèlement.

25 % de ces clients viennent par le biais d'internet (site UCM ou autre, en baisse par rapport à 2015). Par contre, en forte hausse, 35 autres % des clients sont envoyés via les 3 guichets d'entreprises de l'UCM dans le Brabant wallon. Encourageant pour la suite et signe de reconnaissance, 8 % des clients reçus viennent toujours sur recommandation d'amis ayant été conseillés auparavant par l'OCE.

Nouveau en 2016, 11% des clients reçus sont des membres UCM ayant principalement des questions sur le développement de leur activité, ce qu'il n'y avait quasi pas les années précédentes. Le solde vient de différents prescripteurs (Créa Job, UCL, Forem) ainsi que par la participation à divers Salons de l'emploi. A noter aussi, en 2016, suite à l'accord de collaboration avec l'UCM, la banque CBC a envoyé 20 clients. En ce qui concerne l'origine géographique des personnes rencontrées, elles viennent pour l'essentiel de :

- Ottignies – LLN : 14%
- Wavre : 11%
- Nivelles : 9%
- Braine-L'Alleud : 8%
- Jodoigne – Perwez : 7%
- Autres : 51 %

b) Projets des clients :
Toujours des « classiques » : commerces de détail, snacks, sandwicheries, soins aux personnes, entreprises de jardin. Egalement des projets plus innovants ou sortant de

l'ordinaire : construction d'une boutique-hôtel, formation de pilotes d'avion, location d'avions, nouvelle éolienne, salle de jeux intérieure pour enfants ou encore parc de cabanes perchées.

c) Types de demande :
La majorité (60 %) des demandes des clients tourne toujours autour de la question du financement du projet et des aides ou subsides éventuels existants. Enormément de questions sont posées sur les démarches à effectuer, le coût de celles-ci, les implications fiscales et autres par rapport au statut d'indépendant. Il y a également des questions sur les types de personnes morales et sur les démarches à effectuer pour la création d'une société. Il y a enfin, des demandes de conseils et avis pour la faisabilité et pour le développement d'un projet au sein de la société.

d) Produit Mixte Automatique SOCAMUT :
En 2016, l'OCE de l'UCM Bw a présenté à plus de 70 personnes le mécanisme de la SOCAMUT et leur a expliqué la manière d'introduire une demande de prêt. La grande difficulté réside dans le suivi de ce type de demande. Soit le porteur de projet ne donne plus de nouvelle, soit la banque ayant accepté le prêt ne le dit pas. Un client ayant eu son prêt accepté peut se faire accompagner par une structure d'appui durant 1 an. En 2016, 13 dossiers sont rentrés en ligne de compte pour cet accompagnement.

e) Divers :
L'Office Création d'Entreprises a aussi été présent lors de diverses manifestations organisées en 2016 par l'UCM Bw, à savoir :
- Plusieurs Afterworks ;
- Plusieurs labos ;
- Salon « Carrière » du Rotary le 5 mars 2016 ;
- Salon ArtiBw du 15 au 17 avril 2016 ;
- Journée du client le 24 septembre 2016 ;
- Jobs 2016 au PAM de Court-Saint-Etienne le 18 novembre 2016 ;
- Salon BatiHoreca les 25 et 26 novembre 2016 à Perwez ;
- Journées de consultation sur la propriété intellectuelle les 15 et 16 décembre 2016.

Le représentant de l'OCE de l'UCM BW est toujours membre du comité de sélection des projets de Créa Job à Louvain-la-Neuve. Ce comité se réunit une fois par mois, sélectionne et suit les projets qui entrent dans la couveuse d'entreprises.

3. <u>Un service gratuit d'aide aux entreprises et indépendants en difficulté et de recouvrement de créance</u>

En 2016, 9 indépendants qui éprouvaient des difficultés ont fait appel aux compétences des conseillers en création et développement d'entreprises de l'UCM BW. En fonction de la nature et de l'origine de leurs difficultés :
- Ils ont été réorientés vers le dispositif du Centre d'Entreprises en Difficultés mis en place par le Gouvernement wallon et l'ASE et assuré en Brabant wallon par la CCIBW ;
- Ils ont pu bénéficier d'un conseil économique et/ou juridique en matière d'analyse de contrat, de conditions générales de vente ou de récupération de créance.

4. <u>Un programme d'ateliers post-création d'activités pour starters débutants, afin d'éviter une faillite dans les 36 premiers mois.</u>

Neuf séances d'information pour starter ont été mises en place au cours de l'année 2016 et ont rassemblé 180 participants. Afin d'accentuer l'accompagnement post-création des porteurs de projet, 9 Labos leur ont été proposés en 2016. Dans le but de privilégier l'échange et la convivialité, ces Labos sont limités à 20 personnes. En 2016, les thématiques suivantes ont été abordées :

- Comment mon identité visuelle peut-elle gonfler mes bénéfices ?
- Le b.a.-ba de la comptabilité
- Comment bien négocier avec un client ?
- Mailchimp pour les nuls
- Vous devez prendre la parole? Qu'allez-vous dire après avoir salué votre interlocuteur?.
- Comprendre la typologie comportementale, via le modèle HBDI
- La fiscalité en bref
- LinkedIn en pratique
- Créativité et innovation au service de l'indépendant.

En 2016, ce sont 223 indépendants qui ont participé à ces Labos.

II. Rapport qualitatif pour les after work permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept.

Au cours de l'année 2016, ce sont plus de 560 participants (contre 450 en 2015) qui se sont réunis lors des after work organisés. Les after work se déroulant alternativement dans l'Est, au Centre et à l'Ouest de la Province, les participants proviennent de l'ensemble de la Province. Peu de starters fréquentent ces after work, la plupart des participants sont en phase de développement et de croissance. Nombre de participants est de 481 participants, soit une moyenne de 53,4 participants par session.

III. Indicateurs quantitatifs par activités organisées

1. Les after work

	After work 2016		
Date	**LIEU**	**Thème**	**Orateur**
02/02/216	Maladrerie	Tax shift et aides à l'emploi	FOREM et UCM
8/03/2016	SANTANA Wavre	Les énergies renouvelables	Franck Gérard - EDORA
12/04/2016	Cap Innove	Marques et Brevets	OBPI et SPF Economie
10/05/2016	IFAPME Perwez	Comprendre la fiscalité pour payer moins d'impôts et de cotisations sociales	Boeraeve
14/06/2016	Centre - Maxell ??	La responsabilité des administrateurs et dirigeants de société	Michel Lecoq - DGST
13/09/2016	Cap Innove	Faciliter l'accès des indépendants et des PME au financement de leur projet	SOWALFIN
11/10/2016	Kampana	La gestion du burnout et du stress au travail	Laurent Devlésaver
8/11/2016	Maxel	La sécurité informatique - cyber attaques	ADN - Mr Attaya
13/12/2016	Cap Innove	Economie circulaire	UCM - Yann Duccatteeuw

2. La co-organisation du Salon Jobs, en partenariat avec le service provincial de l'économie et du commerce

La cinquième édition du salon de l'emploi et de la création d'activités s'est déroulée pour la première fois au PAMexpo de Court-Saint-Etienne le 18 novembre 2016.

3. L'organisation annuelle d'ARTIBW, le Salon des artisans d'art et des artisans de bouche, en partenariat avec le service provincial de l'économie et du commerce.

Pour cette édition 2016 :

- 39 artisans d'art, dont 19 membres de l'Office des Métiers d'Art du Brabant wallon, ont notamment réalisé des démonstrations de leur activité tout au long du Salon au grand public et ont présenté leurs œuvres, leurs produits et le fruit de leur travail. Ce fut une belle opportunité pour le grand public de rencontrer les artisans brabançons et limitrophes, et d'en apprendre d'avantage sur leur métier ;
- 11 artisans de bouche étaient présents pour proposer leurs produits à la vente et à la dégustation. Des macarons aux soupes artisanales, en passant par les liqueurs et le chocolat, les produits du terroir ont été mis à l'honneur pour le plus grand plaisir de nos palais… avec possibilité de savourer tous ces aliments sur place. Pendant la durée du salon, un concours a été organisé. Celui-ci était destiné aux visiteurs du Salon et leur a permis de gagner un des quarante paniers gourmands mis en jeu, paniers de produits du terroir constitués par l'a.s.b.l. « Made in BW ».
- En terme de satisfaction, certains artisans sont honorés de pouvoir exposer dans ce lieu et sont tout aussi satisfaits que les années précédentes. Ces derniers expriment leurs remerciements aux organisateurs, car ils se rendent compte que c'est une très belle opportunité.
- La note globale du Salon attribuée par les artisans est de 7.88/10, un bilan très positif :
    - Les points forts de l'évènement : l'organisation sans faille, le lieu de prestige, la qualité des artisans sélectionnés, une mise en valeur de l'artisanat comme nulle part ailleurs.
    - Les points faibles : communication et visibilité à améliorer, manque d'animation durant le week-end.

4. Jobs 2016 en chiffres :

    - 40 recruteurs présents, dont des grands noms comme Shire (anciennement Baxter), GSK, la Police fédérale, l'Armée belge, la STIB, mais aussi, à un niveau plus local, l'Intercommunale du Brabant wallon ou encore la Province du Brabant wallon ;
    - 9 structures d'accompagnement à la création d'activités, présentes pour diffuser une information précise et utile aux personnes désireuses de se lancer comme indépendant ;
    - 1 délégation officielle qui représentait la Commission européenne et informait les chercheurs d'emploi quant aux opportunités de carrière au sein des institutions européennes ;
    - 4 conférences et 6 ateliers sur des thématiques variées *;*
    - Un espace coaching pour les demandeurs d'emploi et les créateurs d'entreprises ;
    - Un total de près de 2.000 visiteurs.

5. Origine géographique et niveau d'études, sur base de 1.813 formulaires d'inscription (en ligne et en version papier) :

    - le Brabant wallon (57%) est la province la plus représentée en matière d'origine des visiteurs ;
    - les provinces de Hainaut (14%), Namur (13%), Bruxelles (8%), Liège (5%) et enfin la région flamande avec 3% de visiteurs ;
    - 8 visiteurs inscrits ont indiqué un domicile en France ;
    - au sein du Brabant wallon, l'origine des visiteurs montre clairement que la zone du centre du Brabant wallon attire le plus de monde (Wavre, OLLN et Court-Saint-Etienne

représentent à elles trois presque 43% des visiteurs). A noter qu'aucune personne originaire de Waterloo ne s'est inscrite.

6. Autres activités et participations de l'UCM Brabant wallon

Outre les activités prévues au contrat de gestion, l'UCM Brabant wallon participe également au Conseil consultatif de l'économie du Brabant wallon et est membre de toutes les associations d'entreprises de la Province et des FOVI's. En 2016, l'UCM Brabant wallon aura ainsi été présente aux manifestations suivantes ou aura participé à :

- Trophée de l'économie circulaire à Nivelles,
- JOB Days de la Faculté de droit de l'UCL et au YEP (EPHEC),
- Jury EPHEC, option Marketing,
- Séance d'info à l'EPHEC sur le tax shift,
- Soirée d'info à l'UCL (CESEC, Ustart) : présentation du nouveau statut d'étudiant entrepreneur avec le Ministre Borsus,
- Organisation de deux journées de consultation en matière de Propriété Intellectuelle, en collaboration avec l'OBPI et l'OPRI,
- 4 petits déjeuners co-organisés avec l'IBW (aides publiques à l'investissement, comment préparer un contrôle fiscal, la transition collaborative et le recrutement du personnel),
- Organisation d'une soirée sur les financements alternatifs pour les PME, en collaboration avec les cabinets des Ministres Borsus et Marcourt,
- Organisation d'une soirée consacrée à la gestion de trésorerie,
- Organisation de 2 lunchs avec CBC (« Vos déchets valent de l'or » et « le passage en société »),
- 3 séances d'information sur les mesures du Tax – shift avec le FOREM,
- Mind&Market : participation au FORUM,
- Séances d'information chez CAP INNOVE et au Yncubator du CEI de LLN,
- Jury du Prix Incidences

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°51 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.2. « *Favoriser et mettre en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.2.1. « *Soutenir les entrepreneurs innovants et entrepreneurs artisans* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 septembre 2014 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 1er octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18804) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 31 août 2017 par l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

3. Indicateurs qualitatifs

   - Présentation de toutes les communications sur tout support écrit (papier, électronique,…) ;
   - Rapport des communications effectuées ;

4. Indicateurs quantitatifs

   4.1. Ancrage durable en Brabant wallon
   - Le siège de l'Association se situe en Brabant wallon ;

   4.2. Stimulation de l'éclosion de start' up en Brabant wallon
   - Au moins 1 session Nest'up par année sur le territoire du Brabant wallon ;
   - Nombre de start'up d'origine brabançonne dans les candidats sélectionnés ;
   - Nombre de start'up choisissant de s'implanter en Brabant wallon ;

   4.3. Développement et ancrage de Start'up en Brabant wallon
   - Nombre de start'up suivies dans la phase de consolidation (Nest'Hub) ;
   - Nombre d'entreprises issues des programmes de Fostering Ideas et implantées en Brabant wallon depuis 1 an, 2 ans, 3 ans, plus de 3 ans ;

   4.4. Stimulation de la créativité et de l'entrepreneuriat chez l'enfant et l'adolescent
   - Nombre de sessions Nest' kid organisées et nombre d'enfants/adolescents participant ;
   - Nombre d'ateliers informatiques organisés et nombre d'enfants/adolescents participant ;
   - Origine géographique des enfants participant à chacune des activités;

Rapport d'évaluation 2016

Indicateurs qualitatifs

Outre le développement des actions d'accélérations de startups, l'association a mis sur pied des programmes dédiés au monde de l'éducation, aux PME, ainsi qu'au grand public, dans le but de devenir un acteur économique complet et transversal dans la transformation créative de notre société.

L'association a remis un rapport de publicité complet pour l'année 2016. En termes de communication, l'association veille à assurer la visibilité du Brabant wallon sur les supports écrits utilisés. L'administration a contrôlé le niveau d'efforts effectués à ce propos, qui est satisfaisant. Elle invite néanmoins l'association à poursuivre en ce sens en veillant à insérer le logo du Brabant wallon sur son site Internet et sur toutes ses communications en ligne.

Indicateurs quantitatifs

Ancrage durable dans le BW

Le siège de l'association se situe en Brabant wallon, à Mont-Saint-Guibert.

De plus, de nombreuses activités de l'a.s.b.l. se déroulent dans les locaux de co-création situés à Mont-Saint-Guibert.

Stimulation de l'éclosion de startups en Brabant wallon

- Une session Nest'up a été organisée en BW au printemps 2016, au Creative Spark de Mont-Saint-Guibert, et a accompagné 8 startups ;
- Nombre de startups d'origine brabançonne dans les candidats sélectionnés: 7 startups/15 sélectionnées ;
- Nombre de startups choisissant de s'implanter en BW: 7 startups/15.

Développement et ancrage de startups en BW

- Nombre de startups suivies dans la phase de consolidation (Nest'Hub) : 4 (SOLARLY, GEMINI, MOSI ET MOTION TRIBE) ;
- Nombre d'entreprises issues des programmes de Fostering ideas / Creative Wallonia Engine et implantées en Brabant wallon depuis :

    - Plus de 3 ans: 15 startups directement sorties des programmes et en développement (par effet d'attraction, davantage de startups se sont implantées mais ne sont pas directement sorties du programme d'accélération. Cet impact est néanmoins lié aux actions de communication, de pré-accélération, … menées par l'association).

Complément d'information : des contacts ont été entrepris avec les structures locales d'accompagnement économique afin d'optimiser les démarches de tous et favoriser l'ancrage et l'échange d'information et de projets.

Stimulation de la créativité et de l'entrepreneuriat chez l'enfant et l'adolescent

- Nombre de sessions Nest'kids organisées et nombre d'enfants participant : 1 session rassemblant 39 enfants.

  De plus, l'association a organisé des sessions de formation pour des professeurs en hautes écoles avec, dès lors, un impact sur les futurs enseignants en Brabant wallon ;

- Nombre d'ateliers informatiques organisés et nombre d'enfants participants : aucun ;

- Origine géographique des enfants participants : tous les enfants cités proviennent du Brabant wallon (39).

Complément d'information :

Les ateliers informatiques ont été révisés pour les prochaines années afin de travailler davantage à la mise sur pied de programmes destinés à l'entrepreneuriat et la créativité des jeunes, en veillant à laisser à l'Agence du Numérique le soin d'organiser les activités pleinement centrées sur le numérique. C'est pour cette raison que les programmes d'activités 2017 et 2018 prévoient le développement d'actions Creative School Jump et Makers in Tech Schools à destination des élèves de moins de 18 ans, en complément de l'action Creative School Lab en Hautes Ecoles pédagogiques.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job asbl

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 6.7.1. « *Soutenir de la diversification de la production et des services* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 mars 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job asbl ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 22 août 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 31 août 2017 (NC 18365) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2017-2018 transmise en date du 13 juillet 2017 par Créa-Job asbl ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que Créa-Job asbl a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job asbl, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job asbl

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entreprenariat dans les secteurs agricoles brabançons wallons;
- grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles ;
- rapports et suivis des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement ;
- rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon.

2. Indicateurs quantitatifs :

- statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projet (cf. étapes de 1 à 6 de l'article 1 du contrat de gestion) ;
- statistiques pour le Brabant wallon concernant :
    - le nombre de porteur de projets accompagnés
    - l'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes
    - leur répartition géographique en Brabant wallon
    - le pourcentage de projets concrétisés en regard du nombre de contacts établis.
- évaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement ;
- nombre de réunions du comité d'accompagnement ;
- nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles ;
- nombre de publications émises (article, newsletter, etc…) ;
- type d'outils de communication utilisés et créés ;
- nombre de participation aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon ;
- nombre et type de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs :

1.1 Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entreprenariat dans les secteurs agricoles brabançons wallons :

Le document a été transmis à l'administration et est disponible auprès du service traitant (CPAR).

1.2 Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles :

Le document a été transmis à l'administration et est disponible auprès du service traitant (CPAR).

1.3 Rapports et suivis des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement :

Le document a été transmis à l'administration et est disponible auprès du service traitant (CPAR).

1.4 Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon :

Le document a été transmis à l'administration et est disponible auprès du service traitant (CPAR).

2. Indicateurs quantitatifs :

2.1 Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projets :

- Etape 1 : la sensibilisation à l'entreprenariat dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture :

A travers des salons, évènements ou interventions lors de formations proposées par des partenaires, l'asbl présente les services de la filière agrotourisme et les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.

Lors de ces rencontres, l'asbl remarque que les porteurs de projet et les « nouveaux arrivants », sont soit freinés par la crainte des démarches administratives pour obtenir le statut d'indépendant, soit font preuve d'une méconnaissance du secteur. Le premier contact de Créa-Job asbl vise à présenter les réalités de l'économie des circuits-courts mais également de fournir une explication structurée sur les futures démarches administratives.

280 personnes ont donc été sensibilisées à l'entreprenariat dans les secteurs de l'agriculture locale et du tourisme rural en 2016, contre 254 en 2015 et 396 en 2014, en Brabant wallon. On constate une légère augmentation du nombre de personnes sensibilisées par rapport à 2015 sans toutefois atteindre le quota de 2014, qui était une première année orientée sur le démarrage de la filière et la prospection de nouveaux porteurs de projet.

- Etape 2 : de l'idée au projet : le diagnostic du projet :

Première étape effective du suivi, celle-ci consiste en la rencontre du porteur de projet. Il s'agit de poser un diagnostic de l'état d'avancement du projet, d'analyser les besoins pour, ensuite, orienter au mieux le porteur de projet vers un des services internes à l'asbl ou vers un partenaire extérieur. Cette étape est réalisée au travers d'entretiens individuels.

Parfois, l'asbl observe que le porteur de projet n'est pas prêt à démarrer un parcours d'accompagnement qui déboucherait sur une installation à moyen terme. En fonction de leur situation personnelle et des compétences manquantes pour réaliser leur projet, ceux-ci sont réorientés vers des partenaires ad hoc (formation IFAPME pour la gestion, Crabe asbl, Le début des Haricots asbl ou le réseau EPI de ferme école pour des formations en maraichage). Pendant cette période, Créa-Job asbl garde un contact avec eux et répond à leurs questions ponctuelles.

En 2016, Créa-Job a rencontré 21 porteurs de projet pour réaliser un premier diagnostic de leur projet contre 30 en 2015 et 42 en 2014. Ces rendez-vous ont lieu soit dans les bureaux de l'association soit lors de permanences dans les maisons de l'emploi (Perwez, Genappe, Ottignies, Jodoigne et Orp-Jauche). La diminution observée ici est relative à un changement méthodologique qui consiste à ne comptabiliser que les personnes ayant leur domicile ou leur lieu d'exploitation en province du Brabant Wallon.

- Etape 3 : du projet à la réalisation : la préparation du projet :

L'association propose de commencer la phase de préparation avec une formation en création d'entreprise (la création d'entreprise de A à Z ou les Clés pour décoller). Ces formations permettent au porteur de projet de coucher sur papier son idée sous la forme d'un plan d'affaires complet. Les périodes s'alternent entre formations théoriques et exercices pratiques puis recherche sur le terrain. Le porteur de projet bénéficie d'un suivi individuel de la part de son accompagnateur.

Le porteur doit démontrer qu'il existe une fenêtre d'opportunité pour le lancement de son projet (taille de marché, intérêt de la clientèle, zone de chalandise, marketing, stratégie de vente, etc…). Ensuite, ce plan d'affaires est traduit, avec l'aide de l'accompagnateur, en chiffres. L'objectif du plan financier est de donner au porteur de projet une indication sur la viabilité de son projet. La difficulté consiste à évaluer correctement les possibilités de croissance. Cette période dure généralement de trois mois à six mois.

Si pour des questions de disponibilité, le programme de formation ne convient pas, un suivi individuel est proposé.

C'est lors de cette étape que le porteur de projet signe une convention d'accompagnement avec l'association.

Tableau 1 - Liste des porteurs de projet suivant un accompagnement personnalisé en 2016

Nom	Prénom	Sexe	Âge	Code postal domicile	Code postal exploitation	Statut	Diplôme	Type d'accompagnement	Date d'entrée	Date de sortie	sortie de l'accompagnement
Bentin	Sophie	F	43	5170	1457	DE non indemnisé	Bachelier	autonome	3/02/2016	31/10/2016	couveuse
Dereau	Michel	M	51	1315	1315	salarié	Master	autonome	28/04/2016	30/06/2016	IC
Gobert	Quentin	M	27	1340	1457	CCI	Bachelier	AZ	4/04/2016	31/05/2016	couveuse
Herman	Lisa-Marie	F	27	1350	1350	DE + 24 mois	master	autonome	29/09/2015	29/02/2016	couveuse
Lamarcq	Laetitia	F	32	5170	1457	CCI	Master	autonome	3/02/2016	31/10/2016	couveuse
Larronde	Benjamin	M	30	1330	1330	CCI	Master	CPD	26/01/2016	30/10/2016	couveuse
Nanivazo	Julie	F	53	1490	1490	DE + 24 mois	CESS	CPD	20/09/2016	6/12/2016	réorientation
Pâquet	Samuel	M	43	1470	1470	DE + 24 mois	CESS	AZ	8/11/2016	24/11/2016	SMART
Roger	Nadège	F	32	4020	1367	CCI	Master	autonome	8/12/2016	poursuite en 2017	
Schulte	Delphine	F	45	1404	1404	CCI	Master	AZ	8/11/2016	poursuite en 2017	
Tornincasa	Claudio	M	55	4280	1367	DE + 24 mois	Master	autonome	22/12/2016	Poursuite en 2017	
Versin	Stéphane	M	43	1315	1315	CCI	CESI	autonome	4/02/2016	30/04/2016	couveuse

En 2016, 11 porteurs de projets ont démarré cet accompagnement pour l'antenne brabançonne wallonne de la filière, soit un total de 30 projets en cours de suivi depuis 2014. 6 porteurs de projet ont évolué courant 2016, entre l'étape 3 et l'étape 5.

En résumé, le tableau ci-dessous reprend, depuis 2014, le nombre de personnes accompagnées dans cette phase de préparation

Tableau 2 - Etape 3 : résumé en chiffres

	2014	2015	2016
nombre de personnes accompagnées	10	14	12
nombre d'entrées en préparation	10	9	11

- Etape 4 : de la réalisation au financement, la recherche de financement :

L'asbl Créa-Job travaille en collaboration avec différents partenaires : la SOCAMUT, Crédal, Micro-Start, l'AEI (bourses de préactivité et dispositif wallon d'accompagnement des starters), le Forem et la Région Wallonne (Prime Airbag) ainsi que le réseau bancaire classique. C'est l'organisme partenaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi. Le rôle de Créa-Job asbl est de conseiller le porteur de projet pour que son projet ait le plus de chance d'aboutir. Dans certains cas, le partenaire délègue à l'association un rôle d'accompagnement dans le suivi du projet.

En 2016, Créa-Job n'a pas rencontré de projet nécessitant une recherche de financement importante. Cependant, 2 porteurs de projet de la filière ont bénéficié de soutiens parallèles, outils mis en place par la Région Wallonne

Tableau 3 – Outils financiers utilisés en 2016

Nom	**Prénom**	**Outil utilisé**
De Groof	Franck	Airbag
Godeau	Anne-Sylvie	Bourse de préactivité

- Etape 5 : de l'activité à son développement, le test en couveuse d'entreprise :

Au terme de la phase de préparation, les personnes bénéficiant d'allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale ont l'opportunité de tester leur projet grandeur nature par le biais de la couveuse d'entreprises. Cependant, les projets de trop grande ampleur ne peuvent pas présenter leur candidature en couveuse.

Le test en couveuse consiste en un hébergement fiscal et commercial ce qui permet au porteur de projet de démarrer son activité d'indépendant mais en gardant son statut de départ. Ils sont accompagnés, formés et coachés pendant une durée de 12 mois afin de faire évoluer leur rentabilité jusqu'à pouvoir se rémunérer avec un salaire décent. Il est possible pour les porteurs de la filière agrotourisme de bénéficier d'une prolongation de 6 mois supplémentaires s'ils démontrent que ce laps de temps supplémentaire garantit leur installation comme indépendant à titre principal.

Tableau 4 – Liste des porteurs de projet en couveuse d'entreprise en cours en 2016

Nom	Prénom	Sexe	Âge	Code postal domicile	Code postal exploitation	Activité	Statut	Diplôme	Date d'entrée	Date de sortie	Situation à la sortie de l'accompagnement
Bentin	Sophie	F	32	5170	1457	production de chocolat cru	DE non inder	Bachelier	1/11/2016	Poursuite	
De Groof	Frank	H	52	1320	1320	Boulangerie	DE de + de 24	CESS	1/08/2015	30/09/2016	IP
Detombe	Philippe	H	50	1330	5310	Maraichage	CCI	CESS	23/04/2015	31/10/2016	IP
Gobert	Quentin	H	27	1340	1457	production et vente de	CCI	Bachelier	1/06/2016	Poursuite	
Godeau	Anne-Sylvie	F	34	1460	1370	Production de colorants	DE CPAS	Master	4/09/2015	Poursuite	
Gurmann	Kevin	H	36	1367	1367	production et vente de sève	CCI	CESS	1/04/2015	31/03/2016	Emploi
Herman	Lise-Marie	F	28	1350	1350	Maraichage	CCI	Master	1/03/2016	Poursuite	
Lamarcq	Laetitia	F	31	5170	1457	production de chocolat cru	CCI	Master	10/11/2016	Poursuite	
Larronde	Benjamin	H	30	1330	1330	conception de jardins en	CCI	Bachelier	31/10/2016	Poursuite	
Lefèbvre	Quentin	H	33	1380	1300	Maraichage	CCI	Master	1/06/2015	30/11/2016	IP
Lefèbvre	Charlotte	F	35	1390	1300	Maraichage	CCI	Master	20/06/2015	30/11/2016	Emploi
S'Jongers	David	H	30	1390	1390	Maraichage	CCI	Bachelier	1/06/2015	30/11/2016	emploi
Versin	Stéphane	H	43	1315	1315	Maraichage	CCI	CESI	1/05/2016	Poursuite	
Wauters	Sabine	F	40	1495	1457	Pépinière plantes sauvages	DE CPAS	CESS	1/04/2015	31/10/2016	IP
Widmer	Patricia	F	51	1330	1330	chambres d'hôtes	DE de + de 24	Bachelier	4/09/2015	30/11/2016	IP

En 2016, 6 nouveaux porteurs de projet ont démarré le test en couveuse d'entreprise contre 9 en 2015 et 5 en 2014. Cela porte le total de personnes accompagnées sur la période du contrat de gestion à 20 personnes.

En résumé, le tableau ci-dessous reprend, depuis 2014, le nombre de personnes accompagnées dans cette phase de préparation

Tableau 5 – Etape 5 : résumé en chiffres

	2014	2015	2016
nombre de personnes accompagnées	5	12	15
nombre d'entrées en couveuse	5	9	6

- Etape 6 : le suivi post-création

Après une période d'accompagnement de 24 mois maximum (entre préparation et couveuse), les porteurs qui décident de s'installer comme indépendants à titre principal peuvent encore bénéficier d'un suivi individuel avec un chargé de projets.

Ce suivi vise surtout à amortir le choc de l'installation. En couveuse, certains aspects du métier d'indépendant ne correspondent pas exactement à la réalité. Notamment, parce qu'administrativement, ces personnes demeurent des demandeurs d'emploi. Dès lors, à la sortie, les indépendants nouvellement installés sont parfois perdus parmi leurs nouvelles obligations administratives. L'association continue donc l'accompagnement pendant 18 mois après l'installation.

Tableau 6 – Liste des porteurs de projet s'installant comme indépendant en 2016

Nom	Prénom	Dénomination commerciale	Num BCE	Code NACE-bel	Statut	Date de fin d'accompagne prépa	Date de fin de test	Date de création
De Groof	Franck	De Groof, Franck	0663.527.708	10.712	IP	21/05/2015	30/09/2016	1/10/2016
Dereau	Michel	Dereau, Michel	0654.997.844		IC	30/06/2016		1/07/2016
Detombe	Philippe	Detombe, Philippe	0670.144.393	1.130	IP	23/04/2015	31/10/2016	4/11/2016
Walckiers	Thibault	Walckiers Thibault	0845.254.337	1.110	IP	25/02/2014	31/08/2015	27/01/2016
Wauters	Sabine	Cuisine et herboristerie	0666.527.283	01.280	IP	18/03/2015	31/10/2016	15/11/2016
Widmer	Patricia	Côté Colline	0666.952.402	55.204	IP	3/09/2015	30/11/2016	5/12/2016

En 2016, 6 installations ont eu lieu. 5 entrepreneurs se sont installés à titre principal à la suite d'un parcours en couveuse. Le dernier s'est installé à titre complémentaire après avoir suivi l'accompagnement à la préparation de projet uniquement.

A titre de comparaison, 2 installations étaient comptabilisées en 2015, aucune en 2014, vu la longueur du parcours, soit un total de 8 installations sur la période du contrat de gestion.

2.2 Statistiques 2016 pour le Brabant wallon concernant :

- Nombre de porteurs de projets accompagnés : 21 personnes ont reçu un premier diagnostic. Par ailleurs, 21 personnes domiciliées en Brabant Wallon ou ayant leur lieu d'activité en Brabant Wallon ont été accompagnées dans les étapes 3 à 5 de leur parcours (préparation, couveuse, financement).

Tableau 7 - Récapitulatif des porteurs de projet accompagnés en 2016

Nom	Prénom	Sexe	Âge	Code postal domicile	Code postal exploitation	Activité	type de services reçus en 2016	Date d'entrée	Date de sortie	Situation à la sortie de l'accompagnement
Bentin	Sophie	F	43	5170	1457	production de chocolat cru	prépa+ couveuse	3/02/2016	Poursuite en 2017	
De Groof	Frank	H	52	1320	1320	Boulangerie	couveuse	23/02/2015	30/09/2016	IP
Dereau	Michel	M	51	1315	1315	vente en ligne de semences de fleurs sauvages utiles aux abeilles et papillons	prépa	28/04/2016	30/06/2016	IC
Detombe	Philippe	H	50	1330	5310	Maraichage	couveuse	27/01/2015	31/10/2016	IP
Gobert	Quentin	M	27	1340	1457	production et vente de champignons	prépa+ couveuse	4/04/2016	Poursuite en 2017	
Godeau	Anne-Sylvie	F	34	1460	1370	Production de colorants	couveuse	4/02/2014	Poursuite	
Gurmann	Kevin	H	36	1367	1367	production et vente de sève d'iinsectes	couveuse	4/02/2014	31/03/2016	réorientation
Herman	Lisa-Marie	F	27	1350	1350	Maraichage	prépa+ couveuse	29/09/2015	Poursuite en 2017	
Lamarcq	Laetitia	F	32	5170	1457	production de chocolat cru	prépa+ couveuse	3/02/2016	Poursuite en 2017	
Larronde	Benjamin	M	30	1330	1330	conception de jardins en permaculture	prépa+ couveuse	26/01/2016	Poursuite en 2017	
Lefèbvre	Quentin	H	33	1380	1300	Maraichage	couveuse	12/01/2015	30/11/2016	IP 2017
Lefèbvre	Charlotte	F	35	1390	1300	Maraichage	couveuse	16/03/2015	30/11/2016	emploi
Nanivazo	Julie	F	53	1490	1490	Maraichage	prépa	20/09/2016	6/12/2016	réorientation
Pâquet	Samuel	M	43	1470	1470	Production de plantes pour l'herboristerie, cours et promenades	prépa	8/11/2016	24/11/2016	réorientation
Roger	Nadège	F	32	4020	1367	Maraichage ETM	prépa	8/12/2016	poursuite	
Schulte	Delphine	F	45	1404	1404	A la ferme, diverses activités autour du cheval	prépa	8/11/2016	poursuite en 2017	
S'Jongers	David	H	30	1390	1390	Maraichage	couveuse	26/01/2015	30/11/2016	emploi
Tornincasa	Claudio	M	55	4280	1367	Maraichage ETM	prépa	22/12/2016	Poursuite	
Versin	Stéphane	M	43	1315	1315	Maraichage	prépa+ couveuse	4/02/2016	Poursuite en 2017	
Wauters	Sabine	F	40	1495	1457	Pépinière plantes	couveuse	6/05/2014	31/10/2016	IP
Widmer	Patricia	F	51	1330	1330	chambres d'hôtes	couveuse	7/04/2015	30/11/2016	IP

- Orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes : sur les 21 personnes accompagnées en 2016 (étape 3, 4 et 5), il y a 19 projets différents. En effet, 2 binômes travaillent sur des projets communs. La répartition en termes de secteurs s'effectue comme suit :

    - 8 projets de culture maraîchère ;
    - 1 projet de culture et transformation de champignons ;
    - 3 projets de production artisanale (boulangerie, chocolat projet de transformation de produit de conserverie) ;
    - 1 projet de chambre d'hôtes ;
    - 1 projet de production de colorants végétaux ;
    - 3 projets de pépinière de plantes sauvages et de création de jardins en permaculture ;
    - 1 projet proposant des activités autour du cheval ;
    - 1 projet de vente.

Tous ces projets sont de nouvelles créations d'activités indépendantes, il n'y a aucune diversification dans le domaine agricole en 2016.

- Répartition géographique en Brabant wallon des porteurs de projets suivis depuis 2014 :

Tableau 8 - Nombre de projets par commune accompagnés depuis 2014

Commune BW	CP	Nombre d'entreprises accompagnées
Beauvechain	1320	1
Chaumont-Gistoux	1325	1
Court-Saint-Etienne	1490	2
Genappe	1470	1
Grez-Doiceau	1390	1
Incourt	1315	2
Ittre	1460	1
Lasnes	1380	2
Nivelles	1400	2
Orp-Jauche	1350	1
Ottignies-LLN	1340	1
Ramillies	1367	2
Rixensart	1330	5
Villers-la-Ville	1495	1
Walhain	1457	2
Waterloo	1410	1
Wavre	1300	1

- Pourcentage de projets concrétisés en regard du nombre de contacts établis : l'association n'a pas souhaité répondre à cet indicateur en mentionnant qu'au vu de la longueur de l'accompagnement entre le premier contact et l'installation, il est peu pertinent, après 3 ans d'activité de la filière de faire le ratio entre le nombre de contacts et le nombre d'installations.

2.3 Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement :

La vérification du maintien de l'activité a été réalisée le 28 juin 2017.
A cette date, les 8 installations (2 en 2015 et 6 en 2016) sont toujours en activité.

Les délais sont cependant encore trop courts pour véritablement tirer des conclusions en termes de pérennité des activités accompagnées.

2.4 Nombre de réunions du comité d'accompagnement :

L'objectif du comité d'accompagnement est d'augmenter l'efficacité de la mise en place de la filière et les chances de réussite du projet. Celui-ci est composé de membres/organismes en lien avec la filière mais indépendants de l'asbl Créa-Job et plus particulièrement de :

- la Directrice d'administration de l'Economie, de l'agriculture et du tourisme en date du 25/04/16 ;
- la Directrice du Service de l'économie et du commerce ;

- la Directrice du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité en date du 24/04/16 ;
- la Cheffe de cabinet de la Députée provinciale en charge de l'agriculture ;
- Une Conseillère technico-économique de Brabant wallon, Agro-qualité asbl ;
- La Directrice de Créa-Job asbl ;
- Une Conseillère à l'Agence pour l'entreprise et l'innovation ;
- La Présidente de l'Union des Agricultrices Wallonnes du Brabant wallon ;
- Le Président de la Chambre provinciale d'agriculture du Brabant wallon.

Le comité d'accompagnement s'est réuni à une seule reprise en 2016, le 25 avril. Un état des lieux sur le fonctionnement a été présenté et une liste de recommandations dans le cadre du développement de la filière a été émise. Au vu de la période d'absence (entre août et novembre), suivie du remplacement du coordinateur de la filière, la deuxième réunion du comité d'accompagnement n'a pu être réalisée.

2.5 Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles :

Les évènements auxquels la filière a participé ainsi que le nombre de personnes participantes sont présenté au tableau suivant :

Tableau 9 – Evènements et nombre de personnes sensibilisées en 2016 par la filière

Thématique	Organisateur	date	nombre de presonnes sensibilisées
3ème rencontre des circuits courts	AEI	15-janv	4
Conférence hivernale	CPAR	4-févr	23
Présentation de la plateforme Made In BW	CPAR/made in BW	16-févr	40
Chastre : rencontre agricole		4-mars	20
"Producteurs locaux : porteurs d'avenir. Aides, nouveautés et solutions en Brabant wallon"	Créa-Job	18-mars	35
Donnons un futur au présent, L'économie circulaire, une dynamique vertueuse pour Rixensart?	Commune de Rixensart	13-oct	18
Crabe: intervention sur Statuts agricoles	CRABE	16-nov	10
Crabe: intervention sur étude de marché	CRABE	17-oct	10
Foire de Libramont		22 au 24 juillet	100
Bruxelles Champêtre	invité par la Province du Brabant Wallon	19-sept	14
Un projet coopératif, ça se prépare!	Biowallonie	22-nov	6

2.6 Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc...) :

Pas d'article ou de parution concernant directement la filière. Certains porteurs de projets ont bénéficié de visibilité dans le presse locale, des émissions locales, des émissions de variétés sur des thèmes cuisine et ruralité.

2.7 Type d'outils de communication utilisés et créés :

Les outils de communication développés en 2014 sont toujours utilisés en 2016. A savoir :

- Affiches au format A4 et A3
- Affiches au format A4 reprenant la philosophie de l'accompagnement réalisé par Créa-Job asbl
- Roll-up

- Dépliants au format A5
- Divers éléments graphiques

Ceux-ci sont imprimés (ou affichés) dans plusieurs lieux pertinents (locaux des partenaires de l'association, maisons de l'emploi, lors de foires ou salons,…). En 2016, la communication s'est plus orientée vers une présentation directe des services lors de conférences, soirées d'informations etc…

2.8 Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon :

Créa-Job a participé à 9 évènements en 2016 :

- Journée rencontre des circuits-court à Louvain-la-Neuve, le 15/01/2016 ;
- Présence à la conférence hivernale sur la fertilité physique des sols du CPAR le 04/02/2016 ;
- Conférence « Connaître son sol » du CPAR, 5/02/2016 ;
- Présence à l'après-midi dédiée aux circuits-courts « Agriculteurs-citoyens : initiatives pour un commerce local, équitable et durable », conférence du CPAR le 16/02/16 ;
- Organisation de l'évènement « Producteurs locaux, porteurs d'avenir » le 18/03/16 ;
- Réseautage lors de la participation du Brabant Wallon à la foire de Libramont en juillet 2016 ;
- Participation à Bruxelles Champêtre, sur invitation du CPAR, le 18/09/16 avec la présence de porteurs de projet sur le stand ;
- Participation à l'évènement « Donnons un futur au présent » le 13/10/16, organisé par la commune de Rixensart ;
- Réseautage lors de la conférence sur le statut de l'artisan, organisé par la Province du Brabant Wallon, le 13/10/16.

Au-delà de ces évènements partenariaux, Créa-Job présente régulièrement la filière auprès de groupes de porteurs de projet en cours de formation chez ses partenaires : le Crabe asbl, la Ferme de Froidmont asbl ou encore le MAP (Mouvement d'action paysanne- syndicat agricole).

2.9 Nombre de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon :

En 2016, les partenariats mis en place jusque-là ce sont poursuivis. Il est à noter que l'association a mis en place un projet de d'importance avec l'Espace-Test Maraîcher en partenariat avec les asbl GAL Culturalité, le Crabe et Terre-en-vue.

Tableau 10 - Liste des partenaires réguliers de Créa-Job asbl en 2016

CPAR	Institutionnel	Mise en œuvre et justification de la subvention provinciale. Formation, conférence et débat thématique ouvert aux porteurs de projet de Créa-Job. Participation à des événements en commun. Services à destination des professionnels de l'agriculture.
Brabant Wallon Agro-Qualité, asbl	Institutionnel	Mise en place de la comptabilité de gestion agricole pour nos porteurs de projet en deuxième année de test. Introduction des demandes ADISA lors de l'installation. Aide notamment sur le dossier de Quentin Lefebvre. Echange d'expertise concernant le plan d'affaires adapté aux porteurs de la filière agriculture et tourisme.
Gal culturalité, asbl	Privilégié	Projet d'ETM : lancement et diffusion de l'appel à candidatures en septembre 2016, sélection des candidats,

		préparation des conventions et règlement d'ordre intérieur, engagement du maraîcher-référent. Début de l'accompagnement des porteurs de projet présélectionnés. Echange thématique sur la réalité de terrain des acteurs agricoles. Organisation d'événements en commun.
Made in BW, asbl	Privilégié	Mise en valeur des produits de nos porteurs de projet. Soutien dans la commercialisation. Présence réciproque lors de conférence et débat.
Crabe, asbl	Privilégié	Les maraîchers en couveuse ont souvent suivi la formation du Crabe en maraîchage biologique. Projet d'ETM à Ramillies. Présentation des services de Créa-Job à leurs stagiaires.
Terre en Vue, asbl	Privilégié	Mise en évidence des problèmes d'accès au foncier. Conseils juridiques pertinents. Aide à la recherche de terre. Projet d'ETM à Ramillies.
Ferme de Froidmont, asbl	Privilégié	Leurs stagiaires en permaculture viennent prendre des renseignements afin d'être suivis par Créa-Job (Benjamin Larronde), présentation ponctuelle de nos services.
FJA, MAP, Fugea (syndicat agricole)	occasionnels	Intervention dans leur formation. Prise de contact avec les coordinateurs de formation. Diffusion de nos supports de communication.
Diversiferm, asbl	occasionnel	Echange lors d'évènements et conférences. Renvoi de porteurs de projet pour questions spécifiques aux gîtes et chambres d'hôtes à la ferme principalement.
Crédal, coopérative	occasionnel	Possibilité de financer le démarrage d'un projet grâce à leur micro-crédit « développement durable ». Conseils sur l'installation de projets en coopérative. Crédal est également un prescripteur pour nos services puisque 2 nouveaux porteurs de projet sont arrivés chez nous par leur intermédiaire.

2.11 Conclusions :

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016.conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b l Mind & Market

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.2. *« Favoriser et mettre en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et l'innovation pour positionner la Province comme un acteur supra-communal »* et l'action n° 6.2.1.13. *« Favoriser la création d'entreprise par la mise en contact des porteurs de projets avec les opérateurs économiques accompagnants, financiers. »* ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18794) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 21 août 2017 par l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Mind & Market a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

   - rapport qualitatif pour chaque programme développé et qualité des porteurs de projets.

2. Indicateurs quantitatifs

   - statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
   - dès que le programme pour l'enseignement aura été élaboré :
     - statistique du nombre d'écoles impliquées dans le projet ;
     - identification nominale de celles-ci ;
     - le nombre de projets proposés par les jeunes ;
     - la conclusion et/ou l'orientation qui a été donnée.

Rapport d'évaluation

Indicateurs qualitatifs

- *rapport qualitatif pour chaque programme développé et qualité des porteurs de projets.*

Organisation de la 8ème édition du Forum LLN (14 avril 2016)

Le Forum a rassemblé pour sa 8ème édition près de 600 participants et 80 projets, dont 7 projets spin-offs UCL, 1 projet spin-off de l'Université du Luxembourg, 1 spin-off de l'UMons, 1 spin-off de l'ULg, 18 projets CPME (étudiants en entrepreneuriat à l'UCL, et 7 projets de l'Yncubator (incubateur étudiants du BW)!

Une séance plénière a précédé les échanges et les sessions pitch. L'orateur était l'économiste Etienne de Callataÿ qui, sous le titre quelque peu énigmatique « Les pessimistes sont-ils mieux informés ? », a éclairé le public sur l'actuel contexte macroéconomique et politique pour les entrepreneurs.

Les équipes se sont bousculées pour « pitcher » publiquement leur projet innovant face à des jurys représentant 30 experts dans 5 sessions thématiques (projets IT, projets au stade de l'idée, projets en phase de développement étudiants, projets en phase de développement non étudiants, projets en phase de concrétisation/start-ups). Le principe : 5 minutes pour une courte présentation, 10 minutes pour argumenter. La préparation à cet exercice étant essentielle, une session de formation préalable avait été organisée par le CEI Louvain.

Un projet solide n'avance pas seul : il faut échanger, réseauter, s'associer, s'améliorer. C'est pourquoi, parallèlement aux sessions de présentation, les 80 projets présents bénéficiaient d'un espace de discussion pour rencontrer des visiteurs intéressés par une rencontre en face à face. Parmi ces 600 visiteurs, on retrouve, entre autres, des entrepreneurs chevronnés désirant s'associer au projet ou l'encadrer avec leur expérience, compétence et leur carnet d'adresses ; des coaches, experts et partenaires qui distribuent un feedback avisé et un soutien personnalisé ou encore de futurs clients (particuliers ou entreprises).

Les prix remis aux meilleurs projets représentaient une valeur de plus de 24.000 euros. Ces lauréats étaient sélectionnés en suite de leur présentation en session de pitch. Les lauréats récompensés par les partenaires de l'association sont :

Catégorie Start-ups / Projets en phase de création

- YOUMEAL : Le logiciel YouMeal permet aux caterers, chaines de restaurants et chaines d'hôtels de gérer et documenter leurs recettes : allergènes, nutriments, sustainability, coût... Le logiciel permet également de partager et d'adapter ces informations entre les différentes cuisines. Enfin, le logiciel produit automatiquement des fiches qui présentent les plats de manière attractive aux consommateurs. YOUMEAL a remporté les prix MyMicroInvest + Philippe & Partners : préparation d'une campagne de crowdfunding avec un package "Visible" d'une valeur de 1.995 euros (offert par MyMicroInvest)+1 Pack JURAL-BOOST d'une valeur de 6.000 euros donnant droit à 40 heures de conseils juridiques, (offert par Philippe & Partners). YOUMEAL est un projet spin-off de l'UCL ;

- KEYBATE : Keybate développe une application mobile qui a pour but de structurer les interactions en conférences. Pour les participants, l'application mobile permet de demander la parole ainsi que d'identifier et d'interagir avec les autres membres de la communauté présente. Elle permet également, une fois la parole reçue, de poser sa question via le micro intégré de son smartphone, directement connecté aux enceintes audio de l'auditoire via la connexion à un réseau local. KEYBATE a remporté les prix CEI + Deloitte + Be Angels : Mise à disposition d'un bureau pendant 6 mois (offert par le CEI Louvain) + Prise en charge des frais administratifs pour une présentation devant le réseau Be Angels (offert par Be Angels) + 24 heures d'accompagnement par le Deloitte Innovation Center of Excellence (offert par Deloitte). KEYBATE est un projet initié et porté par un projet de l'UCL.

Catégorie Projets IT

- TOP MEMO : TOP MEMO est un logiciel destiné aux plus de 50 ans qui souhaitent entretenir et stimuler leur cerveau afin de retarder le déclin cognitif et les maladies liées à celui-ci, par exemple : Alzheimer. Le logiciel fournira également un suivi au médecin traitant de l'utilisateur pour un diagnostic optimal. Notre formule d'abonnement permettra l'ajout de contenu régulièrement. TOP MEMO a remporté les prix MIC + Cowallonia + Internet Vista : accès 3 mois

aux espaces de coworking wallons (offert par CoWallonia) + 1 année de monitoring de site web (offert par Internet Vista) + définition du cahier de charges, des fonctionnalités, et intervention de 1500 euros dans le développement du proto (offert par le Microsoft Innovation Center de Mons) ;

- VOCAL TRAINER : Did you know that a Paralympic athlete needs to train during several hours every day? In case of visual impairment, the athlete is unable to run on his own and a personal assistant is required for every training. This is why we created the Vocal Trainer, a voice command for treadmill. Through a bluetooth earphone, the user is able to control the device but also gets back information about his performance. VOCAL TRAINER a remporté les prix CETIC, CBC et Be Angels : analyse qualité d'un logiciel déjà développé, analyse de l'architecture ou des choix technologiques (offert par le CETIC et CBC) + prise en charge des frais administratifs pour une présentation devant le réseau Be Angels (offert par Be Angels) ;

Catégorie projets en phase d'étude de faisabilité / étudiants

- ESAC : Spécialisés dans l'élevage d'insectes, l'équipe d'ESAC a pour ambition de développer une nouvelle gamme de protéines animales pour la production de nourritures aquacoles. Leur produit est fabriqué de manière durable : les insectes sont nourris à partir de déchets alimentaires et présentent le meilleur taux de conversion de protéines végétales en protéines animales de toutes les espèces d'animaux d'élevages ! Contrairement aux farines de poissons, la production de farines d'insectes est renouvelable à l'infini sans peser sur les écosystèmes.

  ESAC a remporté les prix xFive + Alliance Centre BW : 4 heures d'accompagnement pour structurer son innovation (offert par la société XFive) + accès à deux « Speed Business Rallye du Brabant wallon », ou autrement dit l'opportunité de se présenter à 48 entreprises en une après-midi (offert par l'Alliance Centre BW) ESAC est un projet CPME. ESAC est projet porté par des étudiants de l'UCL ;

- GEMINI : Gemini est une nouvelle génération de mini-éolienne qui vient se fixer sur le coin des bâtiments. Sa technique brevetée augmente la puissance du vent de 800%, ce qui permet de préserver l'environnement tout en réalisant des économies. GEMINI a remporté le second prix xFive : 4 heures d'accompagnement pour structurer son innovation (offert par la société XFive).

Catégorie projets en phase d'étude de faisabilité / non étudiant

- J'ACCORDE : Cartable surchargé, solutions numériques pauvres, le français une matière ennuyeuse. Un triple défi à relever pour une enseignante et un geek qui unissent leurs forces et, avec J'accorde, revisitent le bon vieux cahier d'exercices de français pour en faire un outil numérique simple, interactif et ludique. J'ACCORDE a remporté les prix Cowallonia + Alliance Centre BW + Atypic : accès 3 mois aux espaces de coworking wallons (offert par CoWallonia) + développement d'une charte graphique complète (offert par Atypic) + accès à deux « Speed Business Rallye du Brabant wallon », ou autrement dit l'opportunité de se présenter à 48 entreprises en un après-midi (offert par l'Alliance Centre BW).

Catégorie projets au stade de l'idée

- JELLY UP : Jelly Up sera une entreprise confectionnant des bonbons fait à partir de différents alcool. Les bonbons seront de différentes formes, goûts et couleurs mais toujours réalisé à partir d'alcool. JELLY UP a remporté le prix Cercle du Lac : 1 année de membership au Cercle du Lac, plus du coaching par une équipe de membres du Cercle Lac constituée en fonction du secteur d'activités du projet et de ses besoins (offert par le Cercle du Lac)

1ère édition de l'évènement « Que sont-ils devenus ?» (28 novembre 2016)

Co-organisée par l'a.s.b.l. Mind & Market et le Cercle du Lac, cette soirée avait deux objectifs :

- Donner l'occasion aux projets lauréats du Forum LLN d'avril 2016 de venir parler de leur actualité lors de pitchs de 5 minutes et ensuite autour d'une table de discussion ;
- Promouvoir l'a.s.b.l. Mind & Market vers les membres du Cercle du Lac.

La soirée a démarré par un témoignage de Fabien Pinckaers sur son parcours entrepreneurial depuis la création de ODOO en 2002. Les projets qui ont été présentés étaient : YouMeal, Gemini, Vocal Trainer, Top Memo, J'accorde, Keybate, Jelly Up. L'évènement a attiré une cinquantaine de participants.

Autres activités

- Collaboration au parcours « The Choice » : ce parcours permet aux étudiants CPME d'avoir un feedback constructif d'un coach, entrepreneur aguerri proche du terrain mais aussi de rendre visible, auprès des étudiants, les différents organismes wallons soutenant l'entrepreneuriat (CEI Louvain, FJE, Réseau Entreprendre, Mind & Market, 1,2,3 go, AEI) ;

- Coaching dans le cadre du projet Yncubator – Incubateur étudiant, lancé par le CEI avec le soutien de l'AEI : 22 projets étudiants (UCL, IAD, EPHEC) suivent une série d'activités pour les soutenir dans leur projet entrepreneurial. La sélection des projets s'est faite via la plateforme www.mindandmarket.com :

    - jeu organisé par l'AEI sur l'intelligence stratégique,
    - ateliers BMC / Minimum Viable Product / Lean Start-up / pitch elevator / réseaux sociaux et référencement, …
    - atelier créativité à l'Openhub, avec des entrepreneurs confirmés
    - coaching individuel et collectif,
    - participation au Forum Mind & Market

- Implication dans l'appel à projets « Ecosystèmes numériques » de la Région wallonne, qui a mené à la création de l'a.s.b.l. Digital BW par le CEI Louvain, Cap Innove, Nivelinvest et Leansquare, dont l'a.s.b.l. Mind & Market est membre.

- Activités hors Brabant wallon : L'originalité du concept Mind & Market est confirmée par l'intérêt d'autres régions, en Wallonie et à l'étranger, d'organiser un Forum Mind & Market. L'a.s.b.l. Mind & Market met à disposition son know-how et sa plateforme web, et confie les aspects opérationnels et promotionnels du Forum à ses partenaires locaux. Les Forums sont construits sur la même base que celui de LLN : espaces de discussion pour les projets et sessions de pitch, portefeuille de services utiles aux créateurs d'entreprises innovantes. Pour l'année 2016 :
    - Belval (Grand-Duché du Luxembourg) le 30 juin 2016 ;
    - Tournai le 8 décembre 2016 ;
    - Charleroi le 9 février 2017 (organisation démarrée en 2016).

Indicateurs quantitatifs

- *statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;*

54 projets sur les 80, soit 68%, représentant 126 porteurs de projet, sont localisés en BW.

Sont considérés comme localisés en BW : les start-ups dont l'adresse est dans le Brabant wallon, les projets étudiants CPME/UCL, les projets étudiants de l'Yncubator, les projets de spin-offs UCL, les projets Nest'upet les projets hors UCL dont le porteur est domicilié en BW.
Typologie des projets présentés par secteur :

- TIC : 34 projets
- Economie collaborative / réseaux sociaux : 10 projets
- Développement durable : 12 projets
- Engineering : 14 projets
- Santé : 12 projets
- Biotechnologies : 4 projets
- Agronomie/Agroalimentaire : 7 Projets
- Chimie : 3 projets
- Services / Loisirs : 12 projets
- Management / RH : 8 projets
- Communication/Marketing : 12 projets
- Sport : 3 projets
- Apprentissage / Formation : 5 projets

(plusieurs projets sont repris dans plus d'une catégorie)

L'année 2016 a confirmé le succès croissant de l'a.s.b.l. Mind & Market, et en particulier celui du Forum, avec un taux de progression annuel du nombre de participants de près de 20% sur les 3 dernières années. Le nombre de projets demandeurs quant à lui dépasse depuis 2013 les capacités d'accueil du Centre Monnet (80 projets), amenant à envisager une migration vers l'Aula Magna en 2017. La qualité des projets est également en progression, d'une part parce que notre succès permet d'être plus sélectif, d'autre part grâce à la meilleure préparation apportée aux porteurs de projets par les partenaires, par exemple la session de formation au pitch organisée par l'asbl CEILv 2 jours avant le Forum.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 1.03. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 1er septembre 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 17148) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2017 transmise en date du 17 mars 2016 par l'a.s.b.l. RED ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. RED a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2016–2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

Pour l'association :

Rapport d'activités rappelant les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre pour les atteindre, la liste des communes d'où proviennent les personnes exécutant la peine alternative et pour chacune de ces communes, le nombre de personnes.

Pour la commune :

Attestation des dépenses concernant les deux personnes employées dans le cadre de l'association, attestations établies à l'initiative de la Directrice financière.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

Rapport d'évaluation

Pour l'association

En 2016, l'a.s.b.l. RED a encadré 255 personnes contre 187 en 2015 ayant presté une peine de travail ou une formation encadrée par l'a.s.b.l. suite à une infraction de roulage. Parmi celles-ci, 248 personnes soit 97,25% des justiciables habitaient en Brabant wallon. Ces 255 dossiers représentent 9.993 heures prestées en 2016 contre 8.010 heures en 2015.

Le Ministère de la justice demande, pour un temps plein et un mi-temps, l'encadrement de 90 dossiers pour 1.200 heures prestées. L'a.s.b.l. RED est donc largement au-dessus du quota avec 255 dossiers pour 7.710 heures prestées en 2016.

La répartition des justiciables encadrés par l'a.s.b.l. RED en 2016 par commune au sein de la province et hors Province est la suivante :

Communes Brabant wallon avec des justiciables encadrés	**Nombre de justiciables / Commune**
Ottignies-LLN	21
Wavre	29
Braine-l'Alleud	20
Lasne	9
Waterloo	17
Nivelles	17
Rixensart	16
Grez-Doiceau	15
Genappe	13
Chaumont-Gistoux	12
Braine-le-Château	7
Jodoigne	8
Orp-Jauche	7
Mont-Saint-Guibert	5
Chastre	3
Incourt	3
Rosières /Limal/ Limelette	4
La Hulpe	2
Court-Saint-Etienne	3
Genval	5
Perwez	2
Walhain	3
Tubize	7
Ittre	1
Villers-la-Ville	3
Ramillies	5
Braine-le-Comte	5
Rebecq	5
Hélécine	1
Total Brabant wallon	248
Communes hors Brabant wallon avec des justifiables encadrés	
Pont à Celles (Hainaut)	1
Braives (Liège)	1
Bouge (Namur)	1
Bruxelles (Région Bruxelles Capitale)	2
Anseroeul (Hainaut)	1
Lontzen (Liège)	1
Total hors Brabant wallon	7
TOTAL GENERAL	**255**

Tableau comparatif des justiciables encadrés par RED annuellement entre 2013 et 2016 en Brabant wallon et hors Brabant wallon :

Année	Nombre total de dossiers de justiciables	Nombre de dossiers de justifiables du Brabant wallon	Nombre de dossiers de justifiables hors Brabant wallon
2013	414	387	27
2014	274	259	15
2015	187	183	4
2016	255	248	7

Après une baisse importante du nombre de dossiers entre 2014 et 2015 le nombre de dossiers est en augmentation en 2016 sans pour autant atteindre le volume de 2014.

Les 255 dossiers de peines de travail alternatives sont répartis en 2 catégories :

-121 justiciables ont suivi des formations qui tentent de les conscientiser sur les risques encourus et les séquelles irrémédiables pouvant résulter de leur comportement incivique tant pour eux que pour pour un tiers. Ces formations sont dispensées par des professionnels au centre William Lennox ;

-134 justifiables ont effectué leur peine de travail alternative consistant à effectuer des travaux d'accompagnement avec l'encadrement de professionnels dans les lieux suivants:

- Le centre William Lenox à Ottignies ;
- La Croix Rouge d' Ottignies ;
- La clinique du Bois de la Pierre à Wavre ;
- Le CPAS de Wavre ;
- L'asbl l'Essentiel.

Les employées de RED assurent un rôle de garde et sont accessibles en cas de soucis pendant la prestation des peines alternatives, elles sont parfois amenées à intervenir sur les lieux accueillant les justiciables.

Elles sont également présentes à une permanence mise en place pendant une matinée (ou plus si nécessaire) pour fixer des rencontres avec les justifiables et les assistants de la justice afin de leur proposer un endroit adapté pour prester leur peine fixée par le juge suite à l'infraction commise.

Enfin, les employées de l'a.s.b.l. assistent régulièrement à des soirées et week-ends consacrés à des actions de prévention routière.

L'a.s.b.l. RED prospecte et trouve de nouveaux lieux d'encadrement. Elle est particulièrement proactive dans ses démarches et propose de nouveaux endroits qui acceptent d'accueillir les justifiables le week-end, ce qui est très appréciable pour eux dans certains cas au vu de leurs horaires dans le cadre de leur activité professionnelle.

Pour la commune :

Les attestations des dépenses concernant les deux personnes employées dans le cadre de l'association établies à l'initiative de la Directrice financière ont été fournies.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ont été correctement remplies.

Annexe n°55 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de Maîtrise automobile s.a.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 1.03. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2017 ;

Considérant que le rapport n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devrait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18765) ;

Considérant la note d'intention 2017 transmise en mars 2017 par l'Ecole de Maîtrise Automobile s.a. ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'Ecole de maîtrise automobile s.a. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'école de maîtrise automobile s.a., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Stages de maîtrise automobile « jeune conducteur »:

   - Nombre total d'inscriptions à ce stage
   - Nombre total de personnes ayant réellement suivi ce stage

2. Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées :

   - Nombre total d'inscriptions à ce stage
   - Nombre total de personnes ayant réellement suivi ce stage

3. Stages de maîtrise automobile « seniors » :

   - Nombre total d'inscriptions à ce stage
   - Nombre total de personnes ayant réellement suivi le stage

4. Stages de conduite préventive et de maîtrise cyclo :

   - Nombre total d'inscriptions à ce stage
   - Nombre total de personnes ayant réellement suivi le stage

5. Stage de maîtrise moto

   - Nombre total d'inscriptions à ce stage
   - Nombre total de personnes ayant réellement suivi ce stage

6. Stage de maîtrise pour un public cible (policier, pompier ou personnel des services médicaux d'urgence,…)

   - Public visé
   - Durée du stage
   - Nombre total de participants à ce stage

7. Formations en vue de l'obtention du permis G

   - Dates de réservation de la piste

8. Organisation d'activités extraordinaires.

   - Rapport succinct sur le déroulement de l'opération
   - Nombre de participants

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à la société de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate qualitative

Rapport d'évaluation

Pour tous les stages mentionnés ci-après, les inscriptions se font directement auprès de l'Ecole de Maîtrise Automobile. L'E.M.A. est responsable de vérifier que les personnes qui s'inscrivent respectent les conditions de participation mentionnées pour chaque type de stage. Les factures sont ensuite envoyées et contrôlées à l'administration. C'est l'EMA qui fixe les dates des stages.

En 2016, les stages suivants ont été dispensés :

- 184 stages de maîtrise auto d'une journée pour les jeunes de 18 à 25 ans pour un montant total de 26.680,00 euros TVAC ;
- 50 stages de maîtrise auto d'une journée pour les seniors pour un montant total de 7.000,00 euros TVAC ;
- 1 stage pour 1 personne handicapée pour un montant de 240,00 TVAC ;
- 2 stages cyclomoteur d'une journée pour les jeunes de 15 à 20 ans pour un montant total de 200,00 euros ;
- 32 stages moto d'une journée pour un montant total de 1.600,00 euros TVAC ;
- 6 sessions pour des groupes de maximum 12 personnes consacrées à des formations facultatives de deux journées à la maitrise automobile de policiers, pompiers ou personnel des services médicaux d'urgence du Brabant pour un montant de 32.550,00 euros TVAC (60 personnes : 51 SMUR et 9 pompiers) ont pris part aux formations ;
- 38 journées de location de la piste par le CPAR (Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité) en vue de l'obtention du permis G pour un montant total de 4.598,00 euros TVAC :

    - 2 dates en mars : 30-31/03/2016 ;
    - 8 dates en avril : 1-4-5-6-7-8-13-14/04/2016
    - 7 dates en mai : 2-4-6-9-10-11-12/05/2016 ;
    - 12 dates en juillet : 2-4-5-6-7-8-9-11-12-13-14-15/07/2016 ;
    - 9 dates en aout : 6-8-9-10-11-12-16-18-19/08/2016

L'Ecole de Maîtrise automobile a remis une attestation de suivi à chaque participant aux stages mentionnés ci-dessus. Tous les participants ont en outre bénéficié d'un accueil avec un café, d'une collation le midi et bien sûr des véhicules et de l'infrastructure de la société ainsi que des moniteurs spécialisés.

En travaillant avec des formateurs professionnels dans des infrastructures haut de gamme dotées d'équipements à haute valeur technologique, l'Ecole de Maîtrise automobile démontre que donner des formations en matière de sécurité routière ne s'improvise pas. Au contraire, c'est le fruit d'une recherche de chaque instant tant dans les domaines technologiques que pédagogiques.

Tableau d'évolution des stages par année:

Année	Stages auto Jeunes	Stages pour les cyclomoteurs	Stages moto	Stages auto Seniors
1996	338	/	/	NA*
1997	403	/	10	NA
1998	254	/	31	NA
1999	438	/	36	NA
2000	382	/	61	NA
2001	363	/	90	NA
2002	562	/	124	NA
2003	512	202	129	NA
2004	481	170	88	NA
2005	450	130	115	NA
2006	636	100	127	NA
2007	330	70	/	NA
2008	260	32	/	NA
2009	268	45	/	NA
2010	300	59	72	NA
2011	304	50	66	NA
2012	360	33	53	40
2013	250	31	39	13
2014	262	25	24	10
2015	188	/	27	13
2016	184	2	32	50

**NA = Non applicable - Le stage senior, destiné aux personnes de plus de 65 ans, existe depuis le 29 septembre 2011. Il a fait l'objet d'un avenant au contrat de gestion 2011-2013 et a été adopté en séance du 29 septembre 2011 avec entrée en vigueur dès son adoption.*

Comme on peut le constater les chiffres de fréquentation des stages pour les jeunes conducteurs auto se maintiennent par rapport à 2015 (184 en 2016 contre 188 en 2015), les stages senior ont presque quadruplé (50 stages en 2016 contre 13 en 2015), les stages pour les personnes handicapées et les pour les cyclomoteurs restent très marginaux tandis que les formations spécifiques pour les véhicules prioritaires répondent à un besoin croissant (6 sessions regroupant 60 participants ont été organisées en 2016 contre 4 sessions avec 48 participants en 2015).

Les stages pour les motos sont stables avec 32 en 2016 contre 27 en 2015.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 20142016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Pro Vélo

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 1.03 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 2 octobre 2017 ;

Considérant que le rapport n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devrait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC n°18188) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Pro Vélo a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2017 transmise le 16 juin 2017 par l'a.s.b.l. Pro Vélo ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1) Formation « Vélo et sécurité routière »
   > Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
   > Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
   > Dates auxquelles les formations ont été dispensées ;
   > Bilan succinct des formations sur base des évaluations reçues de la part des professeurs.
2) Organisation de trois cycles du terroir (+ actions sécurité)
   > Nombre de participants à chaque balade ;
   > Compte-rendu succinct de chacune.
3) Organisation de trois actions sécurité
   > Nombre de participants ;
   > Bilan succinct de la journée.
4) Gestion du « Point vélo » du Brabant wallon à la gare d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
   > Description des activités ;
   > Nombre de visites ;
   > Visibilité provinciale.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, Pro Velo a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1er du Contrat de gestion :

1. Formations « Vélo et sécurité routière »

Ces formations ont été dispensées à raison de 90 classes du Brabant wallon. De plus, des livrets ont été distribués à chaque participant. En 2016, Pro Velo a dispensé cette formation d'une journée dans 54 écoles du Brabant wallon tous réseaux confondus. Ainsi, 1.917 élèves répartis en 90 classes ont pu bénéficier de la formation.

La formation mentionnée ci-avant se déroule sur une journée complète et elle comprend les parties suivantes :

- apprentissage de base de la conduite à vélo (freinage, maintien d'une trajectoire, habileté à vélo, ...) ;
- apprentissage des règles et du code de la route centré sur le cycliste et son vélo sur base du matériel de l'IBSR + contrôle du vélo par les élèves et le formateur ;

- apprentissage à la conduite à vélo dans la circulation et en groupe. L'accent est mis sur la découverte du code de la route, des panneaux, des règles, des marquages au sol et sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autres usagers. Aux endroits où cela se présente, certains problèmes spécifiques (rond-point, sens unique limité,...) sont analysés de façon individuelle avec les élèves.

  Tous les élèves qui ont suivi cette formation ont reçu un livret pédagogique ainsi qu'une attestation de participation à cette journée « vélo et sécurité routière ».

  Toutes les évaluations complétées par les instituteurs sont unanimes quant à la qualité de la formation, à son utilité pour la sécurité des enfants sur les routes et à l'intérêt que ces derniers ont eu à la suivre.

  Pour les exercices à vélo réalisés par les élèves sur les routes proches de leur école et pour la visibilité de la Province, chaque élève porte un gilet fluo offert par le Brabant wallon et reprenant son logo.

  Les 90 formations ont été subventionnées à raison de 36.450,00 euros (90 x 405,00 euros).

  Le coût d'impression du livret pédagogique remis à chaque élève est pris en charge par la Province à raison de 1.550,00 euros.

2. Cycles du terroir

Il s'agit de balades familiales à vélo, gratuites et encadrées, à la découverte des produits du terroir (avec des arrêts dégustation) à travers les paysages bucoliques du Brabant wallon. Ces balades gourmandes, d'une vingtaine de kilomètres, se sont tenues à 3 reprises en 2016 avec 543 participants au total (contre 371 en 2015) :

- dimanche 5 juin 2016 à Orp-Jauche, 205 personnes ont participé à la balade ponctuée de cinq arrêts dégustation au cours du circuit. Ce premier cycle a été organisé en partenariat avec la Commune et la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne. Elle s'est intégrée dans la journée environnement organisée à Orp-Jauche en même temps ;
- dimanche 11 septembre 2016 à Waterloo, 177 cyclistes ont pris part à la balade organisée en partenariat étroit avec la Commune dans le cadre de la journée de l'environnement. Le circuit comprenait cinq points de dégustation ;

- dimanche 2 octobre 2016 à Ottignies avec un passage à Court-Saint-Etienne, 161 personnes (sur 200 inscrites initialement) ont participé à la balade. Cinq étapes dégustation agrémentaient cette balade.

Les trois cycles du terroir sont subventionnés à raison de 6.000,00 euros (3 x 2.000,00 euros).

Ce concept continue à ravir le public. La formule combinant départs groupés et départs libres permet de satisfaire toutes les demandes.

Les synergies mises en place cette année avec les Communes et les opérateurs touristiques ont permis de drainer plus de participants et d'assurer une plus grande visibilité aux événements.

Par ailleurs, la collaboration avec le Gracq est fructueuse pour ce type d'événement ainsi que le Partenariat avec la radio Antipode de même que la promotion faite par la Maison du Tourisme de la Hesbaye brabançonne.

Lors de ces manifestations « grand public », les participants reçoivent un gilet fluo portant le logo de la Province. Ces gilets, directement portés par les cyclistes, permettent de les sécuriser et d'assurer une très bonne visibilité de la Province lors des différentes balades.

Trois actions sécurité sont organisées dans le cadre de ces balades. Les résultats sont détaillés ci-après.

3. Actions sécurité

Ces opérations permettent de sensibiliser le public à la sécurité routière à vélo en offrant un contrôle technique du vélo (parfois complété de petites réparations ou réglages), une vérification de l'équipement obligatoire et une gravure de sécurité.

Le service comporte :

- vérification du bon état de marche du vélo (point de vue technique) et de l'équipement légal (point de vue sécurité) ;
- contrôle de la bonne position du cycliste sur le vélo ;
- gravure de sécurité (numéro de registre national) ;
- démonstration de cadenas pour vélos ;
- facultatif, en fonction de l'affluence, réglage du vélo (freins, pneus, vitesses) ;
- fourniture de kit-éclairage, catadioptres, bracelets fluo, voire de patins de freins si nécessaire.

Ces actions sécurité permettent d'offrir un service gratuit aux cyclistes afin de les responsabiliser en matière de sécurité à vélo. Elles ont eu lieu aux dates et endroits suivants en 2016 :

- 17 avril : Contrôle Technique Braine-l'Alleud (48 CT*, 35 gravures) ;
- 4 mai : Journée sécurité Louvain-la-Neuve (72 CT, 49 gravures) ;
- 5 juin : Cycle du terroir à Orp (42 CT, 40 gravures) ;
- 25 juin : Nuit africaine Ottignies (3 CT, 0 gravure) ;
- 11 septembre : Cycle du Terroir Waterloo (25 CT, 0 gravure) ;
- 2 octobre : Cycle du Terroir Ottignies (12 CT, 0 gravure).

** CT : abréviation de contrôle technique*

326 personnes (contre 247 en 2015) ont bénéficié de ce service lors de 6 actions sécurité.

L'organisation des six actions « sécurité » dont 3 dans les cycles du terroir sont subventionnées à raison de 1.500,00 euros (3 x 500,00 euros). Les subventions allouées pour les actions sécurité organisées lors des cycles du terroir sont comprises dans les 2.000,00 euros octroyés par cycle du terroir.

4. Gestion du « Point Vélo » de la gare d'Ottignies

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- location de vélos : court terme, long terme, blue-bike, vélotec ainsi que locations-test (vélo pliant, vélo à assistance électrique) ;
- réparations : 535 petites réparations en atelier (641 réparations en 2015) et également 24 réparations en atelier libre service (29 réparations en 2015) ;
- formations mécaniques : 6 formations ont été organisées en 2016 (le nombre de participants par formation n'est pas précisé. (En 2015, 7 formations avaient été organisées) ;
- véloboutique : accessoires, équipements, petites pièces ;
- biblicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- gravure de sécurité : 232 personnes ont bénéficié de ce service en 2016 (174 en 2015) ;
- gestion de près de 300 places de parking vélos autour de la gare, infos et conseils.

La fréquentation a été de 3.980 visites en 2016. Malgré une baisse par rapport à 2015, au cours de laquelle 4.237 visiteurs avaient été recensés, ce chiffre reste supérieur à l'année 2014 au cours de laquelle le point vélo a enregistré 3.218 visiteurs.

Cette baisse de la fréquentation en 2016 est due à un manque de personnel auquel Pro Velo a été confronté pendant quelques mois. Cette réduction momentanée de l'offre a influé négativement sur la fréquentation du point. En novembre 2016, le cadre en ressources humaines fut rétabli offrant à nouveaux les plages horaires plus larges avec un impact positif sur le nombre de visites.

L'intérêt principal des visiteurs du point vélo de la gare est l'aspect logistique : réparation, location, conseil à l'achat,...

Le point vélo de la gare d'Ottignies joue son rôle de plate-forme de résonance et est une vitrine incontournable du déplacement à vélo dans la Province avec des plages horaires d'ouverture très larges (48 heures/semaine) et il rend de nombreux services aux cyclistes.

La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo.

La Province intervient financièrement à raison de 22.000,00 euros pour la gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre le Brabant wallon et Made in BW a.s.b.l.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Made in BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 11 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18673) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2017 transmise en date du 11 août 2017 par Made in BW a.s.b.l. ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que Made in BW a.s.b.l. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et Made in BW a.s.b.l., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et Made in BW a.s.b.l.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

3. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif pour chaque axe de priorité (cfr article 1 du contrat de gestion) ;
- Rapport qualitatif pour le contrôle d'octroi du label/marque « Made in BW » ;
- Elaboration et adoption de la Charte permettant l'octroi d'un label/marque aux produits locaux.

4. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'activités développées ;
- Statistiques sur l'évolution économique dans le secteur de la distribution en circuits courts.

5. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Nombre de grandes surfaces ;
- Nombre des bénéficiaires du service proposé ;
- Nombre des producteurs locaux en Brabant wallon ;
- Nombre d'octroi du label/marque « Made in BW »

Conformément aux modalités prévues dans le contrat de gestion 2014-2016, le présent rapport évalue les différentes activités menées par l'asbl en 2016 sur base des indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus dans ledit contrat.

Rapport d'évaluation

3. Indicateurs qualitatifs

1.1.Service logistique et administratif pour l'introduction et la livraison des produits en circuits courts vers les grandes et moyennes surfaces, les collectivités, les restaurateurs, les magasins spécialisés et entre les membres pour l'approvisionnement de leur point de vente respectif

L'asbl Made in Bw a vu le jour en 2015. Le travail effectué en 2015 pour la mise en route du projet a permis d'engranger des premiers résultats intéressants en 2016.

Les indicateurs clés du développement de Made in Bw sont en nette hausse : nombre de producteurs partenaires, nombre de points de vente desservis et chiffre d'affaire. Grâce à des investissements ciblés, Made in Bw a su développer son outil logistique et commercial en faveur des producteurs du Brabant wallon.

De nombreuses études montrent que la logistique est le principal frein au développement des circuits courts. A l'image du projet Promogest sur la Province de Liège, le projet Made in Bw est totalement innovant en la matière.

L'équipe Made in BW

Il est à noter que l'ensemble des activités directement liées au service logistique et administratif a été exécuté par deux personnes, dont un mi-temps.

Par ailleurs, en janvier 2016, Made in Bw a engagé un chauffeur livreur, tout d'abord à raison de 20h/sem puis à raison de 30h/sem qui a également aidé à la prise de commande dans les GMS et dans la gestion de l'entrepôt.

En octobre 2016, une personne a été engagée sous la forme d'un contrat article 60 avec le CPAS de Chaumont-Gistoux qui a assuré les livraisons.

En 2016, Made in Bw a également pu compter sur le travail d'un chauffeur-livreur d'avril à octobre, à raison de 8h semaine et sur le travail d'une stagiaire assistant-commercial qui a soutenu l'équipe en juillet et août.

Structuration de la gestion comptable et commerciale

Une des missions de Made in Bw est de faciliter l'administratif tant des producteurs que des points de vente, lesquels sont dès lors plus enclins à travailler avec des produits locaux. Grâce à Made in Bw, il est courant qu'un producteur puisse distribuer ses produits dans 15 magasins en une livraison, avec une seule facture. Parallèlement, un point de vente peut commander des produits de 20 fournisseurs locaux différents, en une seule commande et en ne recevant qu'une facture. Tout cela crée une masse administrative très importante à gérer pour Made in Bw.

En 2016, 1.105 factures d'achat et 1.581 factures de vente ont été traitées au sein de Made in Bw, tant pour les activités commerciales que pour le fonctionnement interne.

Il était capital pour l'asbl d'optimiser sa gestion comptable et commerciale. Ceci a pu se réaliser grâce au logiciel Bob50 : encodage unique de la comptabilité de l'asbl, génération des commandes aux producteurs sur base des commandes clients, détermination des factures producteurs à recevoir.

La gestion comptable et commerciale de l'asbl reste un poste nécessitant des ressources humaines conséquentes. Ceci s'illustre notamment par le nombre de contestations à traiter sur base des paiements du groupe Carrefour (51 en 2016). Contestations qui ont donné lieu à une correction de la part de Carrefour dans 95% des cas. Par ailleurs, en moyenne, 25 % des factures envoyées par les producteurs comportent des erreurs. Malgré l'appui du logiciel Bob 50, les corrections nécessaires occupent un temps considérable des collaborateurs.

Aménagement d'un entrepôt

Dès janvier 2016, Made in Bw a loué un entrepôt à Walhain, dans les bâtiments de l'asbl Kampana.

Ceci a permis de rassembler, en un seul endroit, les deux points de réception des produits anciennement situés à Jodoigne et Waterloo. Situé au centre du Brabant wallon, à proximité de Bruxelles et de la E411, ce repositionnement stratégique a permis de réaliser des économies de temps et de moyens.

Après avoir loué un premier entrepôt de 25m², l'asbl a déménagé dans un espace de 50m² où une chambre froide a été aménagée (20m²). Ces aménagements permettent à Made in Bw de réaliser ses activités dans des conditions idéales.

Par ailleurs, l'asbl Kampana qui héberge Made in Bw a pour mission de mettre des espaces à disposition de projets relatifs au développement local et durable. Des synergies se mettent petit à petit en place avec les autres locataires : Crabe asbl (maraichage), SmartMuch (producteurs de champignons), Regenacterre (conseil en agriculture régérative).

Achat de véhicules de livraison

Au vu des difficultés rencontrées lors de la location des véhicules de livraison, l'asbl a investi dans ses propres véhicules de livraison. Un premier véhicule a été acheté neuf et un second d'occasion afin de respecter les contraintes budgétaires du projet. Depuis que Made in Bw utilise ses propres véhicules, aucun souci mécanique ou frigorifique n'a été déploré. Au contraire, l'asbl dispose d'un outil de travail fiable et performant.

Achat de présentoirs

Fin d'année 2016, Made in Bw a commandé 8 présentoirs auprès d'une entreprise locale (Hacobois à Perwez).

Les présentoirs Made in Bw apporteront de la visibilité au projet Made in Bw auprès du grand public, notamment lors de marchés, foires,…

1.2. Service de promotion des économies locales et des circuits-courts et le développement du label/marque « Made in BW »

Eu égard au temps nécessaire pour l'opérationnalisation du service logistique de l'association, il n'a pas été possible de rédiger une Charte définissant les conditions d'admission des membres. Néanmoins, l'asbl veille à proposer ses services aux producteurs issus du Brabant wallon, offrant des produits de qualité. La Charte reste donc une mission à remplir et constitue une priorité pour l'asbl. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que « Made in BW » ne représente toutefois pas une marque.

La promotion des services de Made in BW (moteur important dans l'économie locale – circuits courts – en Brabant wallon) a cependant été réalisée à travers diverses actions telles que :

- Préparation et livraison de packs cadeaux de produits locaux pour les conférences du CPAR

- Préparation et distribution de packs cadeaux de produits locaux pour Arti-Bw

- Promotion et vente de produits locaux à Bruxelles Champêtre

- Préparation et livraison de box cadeaux de produits locaux pour les fêtes de fin d'année en collaboration avec l'asbl Brabant wallon, Agro-qualité

- Elaboration de box cadeaux élégantes et pratiques à transporter
- Promotion des producteurs via des fiches promotionnelles accompagnant les produits
- Promotion auprès d'un large réseau d'acteurs (autorités publiques, entreprises, agriculteurs, particuliers)
- Très belle action promotionnelle à reconduire à l'avenir

Par ailleurs, la plateforme a régulièrement été représentée tout au long de l'année :

- 16/02/2016: présentation de la plateforme à l'après-midi circuits courts organisés par le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR) ;

- 18/03/2016: présentation de la plateforme à l'évènement de CréaJob : "Producteurs locaux : porteurs d'avenir. Aides, nouveautés et solutions en Brabant wallon" ;

- 24/03/2016 : présentation de la plateforme à la réunion des producteurs & du groupe Carrefour organisée par le CPAR ;

- 15/04/2016 : représentation de Made in Bw à la journée interprovinciale à Saint-Hubert 12 ;

- 15 au 17/04/2016 : Promotion et vente de produits à Arti Bw ;

- 13/05/2016: Rencontre avec l'Awex ;

-23/05/2016 : participation à la finale du challenge Delitraiteur. Le projet de Made in Bw termine 4ème sur un total de 40 candidatures ;

- 24/05/2016 : Présentation de la plateforme à la soirée circuits courts organisée par la commune de Genappe ;

- 17/06/2016 : remise d'un dossier de candidature réalisé avec l'asbl Kampana dans le cadre de l'appel à projets Hall Relais Agricole (malheureusement, le projet de Made in Bw ne sera pas retenu) ;

- 22 au 25/07/2016 : représentation de la plateforme à la Foire de Libramont (grâce à l'invitation du CPAR) ;

- 18/08/2016 : organisation d'une soirée de rencontre entre les producteurs bio et les magasins bio de la Province du Brabant wallon, en partenariat avec Biowallonie ;

- 18/09/2016 : promotion et vente de produits à l'évènement « Bruxelles Champêtre » en partenariat avec le CPAR ;

- 19/10/2016 : présentation de Made in Bw à la réunion « 27 + 1 » organisée par la Province du Brabant wallon ;

- 14/11/2016 : Représentation de Made in Bw à la journée organisée par Choud'Bruxelles, sur l'approvisionnement en produits locaux de la région bruxelloise ;

- 17 & 30/11/2016 : rencontre de l'Apaq-W avec le CPAR et la Province du Brabant wallon afin d'établir un partenariat entre Made in Bw et la plateforme Clic Local.

4. Indicateurs quantitatifs

2.1.Producteurs participant au projet

Fin 2016, 27 producteurs travaillaient avec Made in Bw alors qu'ils étaient 11 en décembre 2015. Le nombre de producteurs partenaires a donc plus que doublé en un an. Ce résultat était attendu, il confirme que les services proposés par Made in Bw répondent aux attentes des producteurs.

Made in Bw dispose désormais d'une large gamme de produits : légumes, produits laitiers, charcuteries, pâtisseries, boissons, etc. La plateforme recherche encore des débouchés pour 3 nouveaux producteurs, ce qui conduirait à 30 le nombre de producteurs bénéficiaires.

En 2015 et 2016, l'asbl Made in Bw a principalement travaillé avec des grandes et moyennes surfaces (GMS). La possibilité de diversifier les débouchés de l'asbl avec des petites épiceries, l'HORECA et les collectivités devrait permettre de travailler avec plus de producteurs. En effet, certains produits ne sont pas acceptés par les GMS et certains producteurs ne souhaitent pas travailler avec les grandes chaines de distribution. Le nombre de producteurs participant au projet Made in Bw devrait donc s'accroitre fortement en 2017. Le défi étant de faire évoluer les outils commerciaux et logistiques pour qu'ils permettent de satisfaire tous les partenaires.

2.2.Points de vente desservis par la plateforme

En un an, la plateforme Made in Bw a ajouté 30 point de vente à son listing clients.

En décembre 2016, la plateforme livrait 55 points de vente régulièrement (35 livraisons par semaine en moyenne). Les grandes surfaces représentent la presque totalité des clients. Le groupe Carrefour est toujours le partenaire principal. En décembre 2016, le groupe Delhaize a néanmoins ouvert les portes de tous ses magasins intégrés de la région Bruxelloise à Made in Bw. Dès les premiers mois de 2017, le nombre de magasins Delhaize intégrés devrait encore augmenter d'une dizaine d'unités.

La plateforme a également démarché de nouvelles enseignes : Match, Intermarché et Spar. Cette diversification des débouchés est importante pour renforcer l'ancrage de la plateforme sur le marché de la distribution.

L'augmentation du nombre de points de vente est très positive. Néanmoins, le véritable défi est de placer un maximum de produits dans tous ces points de vente. Trop de magasins achètent actuellement une part limitée de la gamme de Made in Bw. Face à ce constat, deux solutions principales se dessinent. Premièrement, il faut multiplier les démarches commerciales pour présenter un maximum de produits. Comme les ressources humaines de l'asbl Made in Bw sont limitées, il faudra impliquer au maximum les producteurs dans ce travail de représentation.

Deuxièmement, il faudra diversifier le type de débouchés. Pour certains produits, les GMS permettent d'écouler des volumes importants et stables. Néanmoins, les GMS donnent la priorité aux produits issus de leur centrale. Il y a donc un manque de place pour les produits issus des circuits courts (par

ex. les légumes). Enfin, les produits locaux sont généralement moins bien « marketés » (désign de l'emballage, publicité etc.). Or, en GMS, l'aspect visuel est déterminant pour le consommateur.

En ouvrant les services de la plateforme aux épiceries locales, à l'HORECA et aux collectivités, la plateforme pourra distribuer un volume plus conséquent de produits.

2.3. Evolution des ventes

Globalement, les ventes de Made in Bw ont plus que doublé au cours de cette année 2016. Cette progression était attendue puisque l'année 2015 était une année de préparation et de mise en place du projet.

Un travail important a été réalisé avec le Conseil d'administration pour fixer des objectifs de vente ambitieux mais réalistes en début d'année 2016. Les objectifs ont été atteints et parfois même dépassés.

L'ambition de l'asbl est d'augmenter encore les ventes, notamment par le biais d'une diversification accrue de l'offre proposée, tenant compte de la saisonnalité des produits et de la production de certains fournisseurs (ruptures de stocks, arrêt momentané de production etc.).

L'asbl Made in Bw doit tendre vers l'autofinancement, c'est pourquoi ses services logistiques sont payants. Ce coût correspond à 10% du prix de vente du producteur si ce dernier apporte ses produits à l'entrepôt de l'asbl à Walhain ou 15% en cas de réception directe chez le producteur. En 2016, l'asbl Made in Bw a acheté des marchandises pour un montant total de 523 810 €. Par rapport à ces achats, l'asbl a réalisé une marge brute de 60 788 €, soit une marge moyenne de 13 % réalisée sur l'achat des produits.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

Annexe n°58 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 20152017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Eco-Mobile

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs stratégiques n° 1.03. et n° 1.04. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Eco-Mobile » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2017 (NC 18887) ;

Considérant la note d'intention 2017 transmise en juillet 2016 par l'a.s.b.l. « Eco-Mobile » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Eco-Mobile » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Eco-Mobile », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Eco-Mobile

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1) Indicateurs qualitatifs
Ergonomie et facilité d'utilisation du logiciel « Plan Octopus »

2) Indicateurs quantitatifs

- -Nombre de communes du Brabant wallon participantes au plan « Octopus » ;
- -Nombre d'écoles du Brabant wallon participantes au plan « Octopus » ;
- -Nombre d'élèves du Brabant wallon touchés par le plan « Octopus » ;
- -Nombre d'utilisateurs du logiciel « Octopus » du Brabant wallon ;
- Nombre de connexions au logiciel « Octopus » depuis l'implémentation du logiciel en Brabant wallon ;
- -Nombre de participants du Brabant wallon au plan « Octopus » ;
- -Evolution des habitudes de mobilité des élèves du Brabant wallon participants au plan « Octopus » ;
- -Gain en CO2 annuel en Brabant wallon par la mise en place du plan « Octopus » ;
- -Nombre d'initiatives mises en place dans le Brabant wallon en matière de mobilité durable dans les écoles participantes ;
- -Nombre d'écoles du Brabant wallon participant à la journée « A pied A vélo » ;
- -Nombre de classes du Brabant wallon ayant participé à l'animation à l'éco-conduite citoyenne ;
- -Nombre d'élèves du Brabant wallon ayant participé à l'animation de sensibilisation à l'éco-conduite citoyenne.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2016, l'a.s.b.l. « Eco-Mobile » a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1er du contrat de gestion

1. Organisation de la journée « A Pied A Vélo »

Cette journée particulière s'est déroulée le 16 septembre 2016 dans toute la Province, elle a pour objectif de sensibiliser les écoles, parents et élèves aux trajets domicile-école à pied ou à vélo. La Province octroie un forfait de 37 euros à toute école située sur son territoire participant à la journée.

Des packs ont été distribués aux 174 écoles participantes regroupant au total environ 29.800 élèves.

Chaque pack distribué à ces 174 écoles inscrites se compose d'une bannière (3.2 m x 0.8m), d'affiches, de folders à l'attention des parents, de ballons et des bracelets fluo nominatifs pour chaque enfant afin de préparer au mieux cette journée.

Diverses activités ont été organisées dont un jeu concours permettant d'offrir aux écoles gagnantes une animation sécurité pour les classes de 4ème, 5ème et 6ème primaires. Cette animation a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers les plus faibles en abordant avec les enfants la problématique de l'angle mort.

Le nombre d'écoles participantes et d'élèves est le même qu'en 2015 et confirme l'intérêt des écoles pour cette opération qui a rassemblé environ 29.800 élèves.

Une subvention de la part de la Province de 6.438,00 euros a été réservée (174 packs x 37 euros) pour cette action. Toutefois, l'association a rentré des justificatifs pour un montant de 5.394,00 € car les 174 écoles participantes ont réutilisé les banderoles de l'année précédente qui étaient encore intactes, ce qui a ramené le coût unitaire du pack à 31,00 euros.

2. Organisation d'animations de sensibilisation à l'éco-conduite citoyenne

Ces animations sont destinées aux élèves des 5ème, 6ème et 7ème années de l'enseignement secondaire pour lesquelles, il est convenu que la Province verse une somme forfaitaire de 179,00 euros par classe participante.

L'objectif est de proposer aux jeunes une offre de formation débouchant sur une conduite plus citoyenne et moins dangereuse pour ces futurs jeunes conducteurs.

Cette animation se déroule en deux périodes de 50 minutes et concerne les élèves de l'enseignement secondaire en phase d'apprentissage de la conduite de la 5ème à la 7ème tous réseaux confondus.

Un montant de 3.580,00 euros a été réservé pour 20 animations. En 2016, 18 classes s'étaient inscrites à une animation mais une école qui avait réservé 6 animations s'est désistée. Au final, 12 séances ont donc été dispensées à environ 240 élèves pour un montant total de 2.148,00 euros (12x 179,00 euros).

En 2016, 12 animations ont été dispensées soit 2 animations de moins qu'en 2015. Les fiches d'évaluation remplies par les classes et annexées au rapport remis par l'a.s.b.l. démontrent un intérêt des jeunes qui ont eu l'opportunité de participer à la formation. Ils apprécient tout particulièrement la manière dont la formation est donnée car elle aborde de façon ludique dans une atmosphère décontractée un thème important au niveau de l'écologie et de la citoyenneté.

Ils prennent conscience de l'effet négatif des voitures polluantes pour notre planète notamment au niveau du CO2 et disent avoir pu bénéficier de conseils pour réduire l'impact nocif des gaz émis par la majorité des voitures sur notre planète. Ils sont également sensibilisés à l'intérêt d'utiliser les transports en commun qui contribuent positivement à la mobilité et sont moins onéreux qu'une voiture. L'animateur attire aussi l'attention des jeunes sur l'importance d'avoir une attitude civique et non violente en tant que conducteur.

3. Le Plan « Octopus »

Le plan « Octopus » est un projet à destination des écoles qui se base sur une plate-forme internet accessible gratuitement à tous les acteurs de terrain pour améliorer la sécurité des enfants sur le trajet de l'école et favoriser les déplacements à pied et à vélo.

L'a.s.b.l. « Eco-Mobile » a, durant l'année 2016, procédé à l'implémentation du plan « Octopus » dans deux communes du Brabant wallon (un forfait de 2.400 euros est prévu par commune).

Pour débuter, l'association a choisi deux communes avec des particularités spécifiques à savoir Wavre et Chaumont-Gistoux.

Les critères expliquant le choix de ces deux communes retenues sont les suivants :

- Wavre pour son caractère plus urbain ;
- Chaumont-Gistoux pour son caractère plus rural.

10 écoles ont participé aux réunions préparatoires pour implémenter le plan « Octopus » :

- 5 écoles à Wavre (la Providence, l'Orangerie, le Tilleul, l'école de l'amitié, l'école « vie ») ;
- 5 écoles à Chaumont-Gistoux (les écoles communales de Bonlez, Chaumont, Gistoux, Corroy et Dion).

La première étape visait, sur la base d'un questionnaire en ligne à destination des parents, à identifier les problèmes rencontrés par les élèves pour se rendre à l'école à pied ou/et à vélo, les freins et le potentiel de transfert modal de la voiture vers le vélo et/ou la marche à pied.

Eco-Mobile a recensé 96 connexions et questionnaires complétés pour 1.298 élèves concernés à Wavre et 79 connexions et questionnaires complétés pour 835 élèves de Chaumont-Gistoux.

L'a.s.b.l. « Eco-Mobile » a donc obtenu des résultats décevants pour ce projet. L'a.b.s.l. a été confrontée à de nombreux soucis dans l'implémentation du projet suite à des contraintes administratives imposées par les communes pour l'administration du questionnaire, à la longueur du questionnaire et à une faible mobilisation de certaines écoles.

Le projet a nécessité beaucoup de réunions et a rencontré une faible mobilisation sur le terrain tant au niveau des écoles que des communes concernées.

Les questionnaires ont été traités et l'a.s.b.l. a fourni des rapports par école. Toutefois, le faible nombre des répondants ne permet pas une exploitation fiable des données.

Le plan « Octopus » n'a donc pas pu déboucher sur des actions concrètes dans les écoles en 2016. Vu le temps passé dans l'implémentation et ses moyens actuels tant en termes d'effectifs qu'au niveau de sa situation financière, l'a.s.b.l n'a pas été en mesure d'aller au-delà dans le projet.

Il est donc impossible de fournir les retombées tant en termes de mobilité durable qu'au niveau du gain en CO2 puisque le plan « Octopus » dans ces deux communes n'a pas abouti.

Toutefois, au vu de tous les efforts consentis et du travail engendré par les nombreuses réunions et activités pour implémenter le plan « Octopus » à Wavre et Chaumont-Gistoux la subvention a été liquidée en faveur de l'a.s.b.l. Les pièces justificatives ad hoc ont été transmises à la Province et un montant de 4.800 euros a été liquidé au profit de l'a.s.b.l. pour la mise en œuvre et l'implémentation du plan « Octopus » sur le territoire des communes de Wavre et Chaumont-Gistoux (2.400 euros par commune) pour l'année 2016.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations du contrat gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon Convention Bureau (BWCB)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 6.4. « *Promouvoir le tourisme de loisir et d'affaires d'un jour et de court séjour pour positionner la Province comme un acteur supra-communal* » et l'objectif opérationnel n° 6.4.3. « *Etablir une concertation en ce qui concerne le tourisme d'affaires* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 19 octobre 2017 (NC 19023) ;

Considérant que la note d'intention pour l'exercice 2018 n'a pas été transmise en date du 22 septembre 2017 par l'a.s.b.l. Brabant wallon Convention Bureau ;

Considérant que l'a.s.b.l. Brabant wallon Convention Bureau a renoncé à la subvention pour l'année 2016, en date du 31 août 2017 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Brabant wallon Convention Bureau a réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015–2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon Convention Bureau, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon Convention Bureau

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Degré de satisfaction des membres de l'asbl BWCB ;
- Degré de satisfaction des contacts ayant pu concrétiser une action (event/incentives/…) avec l'association ;
- Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon ;
- Transmission du plan d'actions du BWCB à la Fédération du Tourisme du Brabant wallon dès qu'il est disponible ;
- Démarches effectuées pour établir un tourisme d'affaires en Brabant wallon.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de consultations du site Internet www.bwcb.be et des réseaux sociaux ;
- Nombre de contacts créés (emails/téléphone/abonnements newsletters) ;
- Nombre des membres de l'a.s.b.l. (et pourcentage d'affiliation et désaffiliation) ;
- Nombre de participations en foires et salons/workshops ;
- Nombre d'animations/événements/éductours organisés ou co-organisés par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de visiteurs dans les foires /salons/workshops auxquels participe l'a.s.b.l. ;
- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de documents ciblés pour du tourisme d'affaires.

Rapport d'évaluation 2016

Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public, la Province octroie à l'a.s.b.l. BWCB une subvention annuelle d'un montant de 10.000 € à titre d'intervention dans ses frais de fonctionnement.

Respectant la règle interdisant la double subvention, et au regard de la déclaration de créance remise à l'autorité régionale subsidiante, il a été impossible à l'association de fournir des justificatifs qui n'auraient pas déjà été produits et couverts par la subvention régionale en 2016. Par conséquent, l'association a renoncé à la subvention provinciale pour l'année 2016, et ce malgré son engagement – effectivement réalisé – de mettre la Province en valeur sur ses communications papier et web.

3. Indicateurs qualitatifs :

- **Degré de satisfaction des Membres de l'ASBL. :**

En 2016, l'association n'a pas réalisé d'enquête d'évaluation des besoins (et de satisfaction) « online » auprès de ses membres

- **Degré de satisfaction des contacts ayant pu concrétiser une action. :**

L'administration provinciale n'a pas été informée d'une enquête de satisfaction permettant d'évaluer le degré de satisfaction des contacts ayant abouti sur des actions.

- **Participation aux actions de la Province du Brabant wallon :**

Le BWCB a participé au Forum économique Africa Belgium Business Week 2016.

- **Démarches effectuées pour établir le tourisme d'affaires en Brabant wallon.**

Le BWCB a réalisé une brochure en français – néerlandais – anglais reprenant 30 fiches infos des prestataires du Brabant wallon, pour le tourisme d'affaires. Cette brochure a été envoyée en version électronique aux contacts du BWCB (2.000 personnes).

Une Newsletter paraît tous les trois mois et est envoyée à 1.500 contacts francophones, 450 contacts néerlandophones et 50 contacts anglophones.

L'Agenda et la rubrique Actualités sont alimentés régulièrement par les événements, salons, congrès organisés en Brabant wallon et avec les Events auxquels le BWCB participe.

Le BWCB gère les demandes d'entreprises (51 demandes directes en 2016). Il communique la liste complète des demandes à l'ensemble de ses membres, lui indique vers qui les entreprises ont été orientées et si l'événement a effectivement eu lieu.

4. Indicateurs quantitatifs :

- **Nombre de consultations du site internet et réseaux sociaux :**

Pas communiqué à l'administration

- **Nombre de contacts crées en 2016 :**

contacts d'entreprises	Contacts lors de Workshop/salons (actions)	Contacts par Newsletter FR	Contacts par Newsletter NL
51	311	1.500	450

- **Nombre de membres de l'ASBL en 2016 :**

44 membres dont 8 membres fondateurs.

- **Nombre de participations foires et salons :**

Salons/workshops	Visiteurs
Workshop BBT – 11 janvier 2016	61
Réunir Paris – 22 et 23 mars 2016	1.300
Workshop assistant Club – Mechelen – 25 avril 2016	73
Salon Ondernement – Gent – 27 octobre 2016	Non évalué
Wallonie Mice Day – Spa Francorchamps – 29 septembre 2016	Non évalué
Salon Mice Place - Bruxelles - 21 et 22 novembre 2016	80
Inspiration Seminar – 23 septembre 2016	Non évalué

- **Nombre d'animations organisées par l'association :**

Aucune animation n'a été indiquée dans le rapport d'exécution 2016.

- **Nombre de visiteurs par salon :**

Voir point "participation Foires /Salon"

- **Nombre de publications publicitaires en 2016 :**

  - Le BWCB en fiches : 30 fiches adressées à 2.000 contacts ;
  - Newsletter trimestrielle : 2.000 contacts tous les 3 mois ;

- **Nombre de documents de promotion touristique 2016 :**

Aucun document de promotion touristique n'est indiqué dans le rapport d'exécution 2016.

- **Nombre de documents ciblés Tourisme d'affaire 2015 :**

Aucun document « Tourisme d'affaires » n'est indiqué dans le rapport d'exécution 2016.

Le Rapport d'activité et les Comptes et bilans 2016 ont été transmis à l'administration.

Le BWCB a attiré l'attention de l'administration sur le fait qu'elle a dû être opérationnelle en 2016 avec un effectif réduit.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015 -2017, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

Annexe n°61 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (C.L.P.S.-B.W.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'article 5.07.04 « *Veiller au contrôle de sensibilisation et de formation de la Province via le Centre Local de Promotion de la Santé* » et l'article 5.07.04.03 « *Veiller à l'exécution des missions du contrat de gestion liant le CLPS à la Province - 2016* » ;

Vu les statuts du Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l.;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18714) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise par la Directrice en date du 29 août 2017 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE:

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW ;
- Nature de la demande (thématique de santé) ;
- Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique)
- Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation…) ;
- Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS-BW ;
- Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;
- Données de fréquentation du site internet ;
- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés.

Indicateurs qualitatifs :

- Cohérence entre les activités du CLPS-BW et PACP (Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel) ;
- Satisfaction des participants aux temps de rencontre du CLPS-BW ;

- Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontre ;
- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;
- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux.

Eléments de référence :

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel 2008-2015 ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui evras ;
- Base de données file maker pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontre, formations organisés par le CLPS-BW (sous forme de brainstorming, questionnaires…).

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation consiste en un descriptif des actions 2016 menées conformément au contrat de gestion 2014-2016 et eu égard aux indicateurs d'exécution susvisés.

Indicateurs quantitatifs

1. *Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW*

En 2016, le CLPS-BW a accompagné 378 demandes. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à 2015 (340 demandes). Les demandes 2016 se caractérisent par le fait qu'elles nécessitent un accompagnement à plus long terme.

2. *Nature de la demande*

Les demandes formulées au CLPS-BW sont souvent multithèmes, en lien avec l'approche globale de la santé que le CLPS-BW promeut. La majorité des demandes en 2016 concerne la thématique "Santé mentale" (40%). Suivent les thématiques "Vie affective et sexuelle" (15%), « Méthodologie » (15%), "Addiction" (12.5%) et "Alimentation" (9.5%).

Comme en 2015, plus d'une demande sur trois concerne la santé mentale. Le centre de documentation dispose de très nombreuses ressources sur ce thème et les questions de santé mentale sont aussi très souvent abordées avec les autres thématiques : addictions, hygiène, alimentation ou encore social. La santé mentale reprend des projets liés au développement des compétences psychosociales (estime de soi, confiance, construction de soi, etc.) mais aussi la prévention du harcèlement à l'école.

3. *Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique) et augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés*

Les secteurs d'activités « enseignement » (23%) et « santé » (21%) restent les secteurs qui font le plus appel au CLPS-BW en 2016, largement représentés par les équipes PMS (assimilés au secteur de l'enseignement), les écoles et les PSE (assimilés au secteur de la santé). Les demandes provenant des secteurs "social", "public", et "aide à la jeunesse" arrivent ensuite. Les demandes du secteur « jeunesse et éducation permanente » sont en progression.

Les demandes émanent pour la plupart des services PMS/PSE, des écoles, des mutualités, services communautaires et des services d'aide à la jeunesse, etc.

La majorité des demandes concernent uniquement le Brabant wallon (87 %). La moitié des demandes sont formulées par des professionnels venant du centre de la province. La concentration d'institutions au centre de la province en est certainement une des raisons. S'ajoutent à cela la position centrale du CLPS-BW à Wavre, ainsi que la difficulté de déplacement d'Est en Ouest de la province.

La région Est de la province ne représente que 10% des demandes et l'Ouest 24% (en progression par rapport à 2015, 19%).

4. réponses offertes par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation...)

La majorité des demandes sont des demandes documentaires (58%, plus d'une demande sur deux), c'est-à-dire qui nécessite un soutien documentaire avec prêt d'outils. Un quart des demandes concerne un accompagnement méthodologique (27%). Toutefois, l'accompagnement de ces demandes est souvent mixte : méthodologique et documentaire et/ou logistique. Certaines demandes ont été initiées en 2015 et se sont poursuivies en 2016. D'autres sont toujours en cours en 2017.

Les demandes d'information peuvent concerner des informations dont le CLPS-BW dispose ; d'autres au contraire demandent des recherches particulières. Les demandes de réorientation sont soit des demandes provenant d'un professionnel installé sur un autre territoire, soit des demandes qui élargissent le partenariat, soit des demandes qui ne concernent pas l'offre de service du CLPS-BW.

Au cours des années, la demande méthodologique évolue également souvent vers des participations où le CLPS-BW est amené à animer des équipes ou groupes de travail pour réfléchir aux objectifs, actions, valeurs,... qui sous-tendent les interventions.

5. Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS-BW et type de secteurs d'activité représentés

Le CLPS-BW a proposé 19 temps d'échange, formations, rencontres de professionnels.

6. Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions

Thème	Dates	Nombre de participants	Type de professionnels
Atelier outils « les 6 chapeaux de la réflexion de De Bono »	23 février 3 mars 20 mai	51	Ecoles PSE Association santé Travail Plannings familiaux CPAS PMS Education permanente Petite Enfance PCS …

Atelier « règles et limites »	22 mars 1 juin	96	Enseignement Jeunesse et Aide à la jeunesse Petite Enfance Santé Handicap Social
Atelier « règle et limites » au SRJ de Nivelles	22 juin	14	Educateurs Médecins Psychologue Infirmière Assistant social Coordinateur pédagogique Direction
Cycle sur la participation, atelier 2 « Instaurer un climat de confiance et de convivialité, favorable à la participation »	20 et 21 janvier	37	Social Santé Enseignement Petite Enfance Aide à la jeunesse Secteur privé Ainés Education permanente Jeunesse Justice
Cycle sur la participation, atelier 3 « Récolter et débattre des opinions et a priori dans un groupe»	19 et 21 avril 12 mai	48	Social Santé Handicap Enseignement Travail Jeunesse Petite Enfance Secteur privé Aide à la jeunesse Education permanente Aînés Secteur public Environnement Jeunesse
Formation sur la gestion de la diversité culturelle	26 février 4 mars	18	Maisons de repos Services d'aide familiale Maisons médicales Associations d'insertion Centre FEDASIL
Rencontre intersectorielle à l'est du Brabant wallon (Jodoigne)	18 février	12	Santé Environnement Handicap Justice Social

			Jeunesse
Echange sur le point d'appui EVRAS	14 juin 27 octobre	60	CPMS Plannings familiaux PSE
Matinée de travail autour du bien-être et du climat scolaire : World Café Harcèlement	28 novembre	35	Ecoles AMO PMS PSE
Journée pour les professionnels du projet Wavre 2.0 : semaine du numérique	13 octobre	52	Aide à la jeunesse Enseignement Santé Jeunesse Justice
Formation Hygiène	20 octobre 29 novembre 1 décembre	37	Social Petite Enfance Logement

7. Données de fréquentation du site Internet

Pour l'année 2016, le site a connu 43 883 visiteurs différents pour un total de 59 842 visites. Il y a eu 41 nouvelles actualités publiées sur le site. Chaque membre de l'équipe alimente les plates-formes et les actualités du CLPS-BW et des partenaires, en fonction du temps disponible. Idéalement, pour faire vivre le site et lui donner une dimension interactive, il faudrait pouvoir y consacrer un temps de travail à part entière.

En 2016, trois newsletters ont été envoyées par le CLPS-BW à l'ensemble des acteurs aux mois de janvier, mars et septembre. Ces lettres d'information électroniques permettent de communiquer sur les projets et activités du CLPS-BW et de ses partenaires, de mettre en avant certaines ressources du Centre de documentation et de relayer des campagnes et initiatives en Brabant wallon et au-delà. Des liens renvoient vers le site Internet. Il existe plus de 2.650 abonnés. Cet outil de communication suscite des retours sous forme de demandes d'information, recherche d'outils, participation à des activités du CLPS-BW ou accompagnements de projets. La consultation du site internet du CLPS-BW est également plus importante après la publication d'une newsletter.

8. Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés

Comme évoqué au point 4, on remarque que les secteurs santé et enseignement sont les secteurs qui formulent le plus de demandes au CLPS-BW.

Indicateurs qualitatifs

1. Cohérence entre les activités du CLPS-BW et PACP

Le rapport d'activité 2016 retrace l'ensemble des objectifs du PACP au regard des actions menées en 2016. Pendant l'année 2016, l'équipe du CLPS-BW a organisé un important travail d'évaluation du PACP actuel. Cette évaluation a permis de dégager des enseignements et de dessiner les nouvelles perspectives et axes de travail du PACP à venir.

2. Satisfaction des participants aux temps de rencontre du CLPS-BW

Cette satisfaction est mesurée de plusieurs manières : au travers de questionnaires distribués à la fin du temps de rencontre, via les rencontres informelles, suite à l'augmentation des demandes d'un secteur d'activité, suite à une demande d'accompagnement post temps de rencontre en lien avec le sujet abordé. Le taux d'inscription est aussi un marqueur d'intérêt du public. Ainsi, en 2016, plusieurs temps de rencontres se sont déroulés.

3. perspectives envisagées suite aux temps de rencontre

Les perspectives des temps de rencontre ont permis d'installer les objectifs 2016 spécifiques à l'organisation des nouveaux temps de rencontre en 2017 :

1. Soutenir le développement de compétences en rapport avec les besoins et les attentes du terrain :

Autour des stratégies de promotion de la santé :

- Organiser des temps de rencontre dans le cadre du cycle formatif sur la participation
- Organiser un temps de rencontre autour de l'outil « Les chapeaux de Don Bosco »
- Développer un outil sur les inégalités sociales et de santé en collaboration avec Cultures & Santé
- Préparer et co-animer des journées de formation pour les plans de cohésion sociale avec les CLPS wallons et la DICS (Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale – RW)

Sur des thématiques :

- Organiser un temps de rencontre pour les porteurs de projets harcèlement (primaire et secondaire)
- Organiser un temps de rencontre EVRAS autour de la convention de partenaires
- Co-organiser un temps de rencontre EVRAS (liens avec les outils et échange d'expériences)
- Animer une journée de formation à destination des Accueil temps Libre autour de l'estime de soi
- Organiser un temps de rencontre autour des règles et des limites
- Co-organiser un temps de formation sur la gestion de la diversité culturelle (deux journées)

2. Initier des concertations intra et intersectorielles

- Poursuivre une rencontre intersectorielle à l'est du Brabant wallon
- Poursuivre les concertations locales EVRAS dans le cadre du Point d'Appui EVRAS
- Favoriser le lien avec le secteur handicap en les invitant aux concertations intersectorielles

4. Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique)

La majorité des participants proviennent du Brabant wallon. Les secteurs d'activités « enseignement » (23%) et « santé » (21%) restent les secteurs qui font le plus appel au CLPS-BW en 2016, largement représentés par les équipes PMS (assimilés au secteur de l'enseignement), les écoles et les PSE (assimilés au secteur de la santé). Les demandes provenant des secteurs "social", "public", et "aide à la jeunesse" arrivent ensuite. Les demandes du secteur « jeunesse et éducation permanente » sont en progression.

5. Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux

Plusieurs temps de rencontre ont été organisés avec des services communautaires tels que la Plateforme Prévention SIDA; la Croix Rouge et les Mutualités Chrétiennes. Au niveau local, le CLPS-BW a participé à de nombreux réseaux.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°62 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon asbl

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 29 juillet 1993 portant création d'Agences immobilières sociales ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel n° 4.04.02. « *Veiller à l'application et à l'évaluation du contrat de gestion de l'AIS* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18596) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune en début et en fin d'exercice
- Types de logement
- Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)
- Propriétaire privé/public

2. Travaux exécutés

- Nombre de logements concernés par commune
- Montant des travaux

3. Locataires et candidats locataires

    - Nombre par commune
    - Répartition par type de revenus, classes d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge
    - Sexe/genre

Rapport d'évaluation

- Logements pris en gestion

- **Nombre de logements par commune**

Biens par commune au 01/01/2017		
> 1300	36	7,35 %
> 1310	2	0,41 %
> 1315	7	1,43 %
> 1320	7	1,43 %
> 1325	13	2,65 %
> 1330	9	1,84 %
> 1340	51	10,41 %
> 1350	7	1,43 %
> 1357	7	1,43 %
> 1360	19	3,88 %
> 1367	2	0,41 %
> 1370	43	8,78 %
> 1380	9	1,84 %
> 1390	3	0,61 %
> 1400	33	6,74 %
> 1410	4	0,82 %
> 1420	28	5,71 %
> 1430	113	23,06 %
> 1435	4	0,82 %
> 1440	2	0,41 %
> 1450	3	0,61 %
> 1457	4	0,82 %
> 1460	4	0,82 %
> 1470	23	4,69 %
> 1480	35	7,14 %
> 1490	16	3,27 %
> 1495	6	1,22 %
-----Total	490	100,00 %

Au 01/01/2017, l'AIS dispose de 490 logements sous mandats de gestion (486 logements au 01/01/2016)**.**

- **Logement par type :**

Biens par type au 01/01/2017		
> Appartement 1 ch	120	24,49 %
> Appartement 2 ch	68	13,88 %

> Appartement 3 ch	24	4,90 %
> Appartement 4 ch et plus	3	0,61 %
> Maison 1 ch	16	3,27 %
> Maison 2 ch	103	21,02 %
> Maison 3 ch	54	11,02 %
> Maison 4 ch et plus	24	4,90 %
> Studio	78	15,92 %
-----Total	490	100,00 %

La diversité des logements proposés permet de faire face à la demande et de viser un large public.

- **Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail) par rapport à l'ensemble des biens susvisés et travaux réalisés** :

Nombre de propriétaires	250
Nombre de biens	616
Nombre de biens en mandat gestion au 01/01/2017	490
Nombre de nouveaux biens 01/01/2016-01/01/2017	30
Nombre de nouveaux biens 1-2 chambres 01/01/2016-01/01/2017	15
Nombre de nouveaux biens 3 chambres et plus 01/01/2016-01/01/2017	4
Nombre de renouvellement de mandats au terme de 9 ans de gestion 01/01/2016-01/01/2017	4
Nombre de biens perdus 01/01/2016-01/01/2017	26
Taux d'occupation au 01/01/2017	87,55 %
Nombre de logements labellisés 01/01/2017	12
Nombre de demandes de labellisations 01/01/2017	0
Nombre de biens 'Travaux gestionnaire' au 01/01/2017	9
Nombre de biens avec un certificat PEB à renouveler au 01/01/2017	490
Nombre de biens en vide locatif au 01/01/2017	72
Nombre de baux non enregistrés au 21/02/2017	408
Nombre de locations en cours au 01/01/2017	432
Nombre de locations terminées sur la période ayant un mandat en cours 01/01/2016-01/01/2017	117
Nombre de locations terminées sur la période 01/01/2016-01/01/2017	143
Total des loyers actuel à percevoir au 01/01/2017	161.490,07 €
Total des provisions pour les charges à percevoir au 01/01/2017	22.732,29 €
Loyer moyen au 01/01/2017	376,43 €
Loyer le plus bas au 01/01/2017	0,00 €
Loyer le plus haut au 01/01/2017	747,50 €
Date de début du bail la plus ancienne	01/08/1992
Date de début du bail la plus récente	1/01/2017
Dernière date de sortie	30/09/2019
Nombre de candidats	6128

Nombre de candidats actifs au 01/01/2016	1014
Nombre de candidats actifs au 01/01/2017	614
Nombre de candidats inscrits 01/01/2016-01/01/2017	935
Nombre de candidats réactivés 01/01/2016-01/01/2017	73
Nombre de candidats réactivés inscrits avant le début de la période 01/01/2016	
Nombre de candidats passés en locataires 01/01/2016-01/01/2017	124
Nombre de nouveaux candidats ayant été logé dans la période 01/01/2016-01/01/2017	5
Nombre total de dossiers ALLOC	0
Nombre de dossiers ALLOC acceptés dans la période 01/01/2016-01/01/2017	0
Nombre de travaux terminés 01/01/2016-01/01/2017	0
Nombre de travaux en cours au 21/02/2017	0

- **Propriétaire privé/public :**

Répartition du patrimoine par origine au 01/01/2017		
> Personne physique	249	50,82 %
> Personne morale de droit privé	21	4,29 %
> Société privée	29	5,92 %
> Commune	2	0,41 %
> S.A.	138	28,16 %
> S.P.R.L.	6	1,22 %
> A.S.B.L.	28	5,71 %
> FLW	17	3,47 %
-----Total	490	100,00 %

- Locataires et candidats locataires

- **Revenus et situation familiale au 01/01/2017 :**

> Mutuelle	60	13,89 %
> Revenu d'Insertion	116	26,85 %
> Chômage	128	29,63 %
> Allocations d'handicap	10	2,31 %
> Travail	77	17,82 %
> Mixte	10	2,31 %
> (Pré)Pension	29	6,71 %
> Autre	2	0,46 %
-----Total	432	100,00 %
> Adultes cohabitants	3	0,69 %
> Couple avec enfant(s)	12	2,78 %
> Couple et 1 enfant	27	6,25 %

> Couple et 2 enfants	22	5,09 %
> Couple et 3 enfants	7	1,62 %
> Couple et 4 enfants	6	1,39 %
> Couple et 5 enfants	1	0,23 %
> Couple sans enfants	30	6,94 %
> Femme seule	71	16,44 %
> Femme seule avec enfant(s)	96	22,22 %
> Femme seule et 3 enfants	5	1,16 %
> Femme seule et 4 enfants	6	1,39 %
> Homme seul	127	29,40 %
> Homme seul avec enfant(s)	19	4,40 %
-----Total	432	100,00 %

- **Locataires hébergés au 01/01/2017 par commune :**

Type	13 00	13 10	13 15	13 20	13 25	13 30	13 40	13 50	13 57	13 60	13 67	13 70	13 80	13 90	14 00	14 10	14 20	14 30	14 35	14 40	14 50	14 57	14 60	14 70	14 80	14 90	14 95	Total
Non précisé																												0
Adultes cohabitants												1			1			1										3
Couple avec enfant(s)	1			1			1		1					1	1		1	4								1		12
Couple et 1 enfant	1		1	2	1		2			2		2			2		2	8	1					1			2	27
Couple et 2 enfants	2		1					2			1	2			1			8						2	1	1	1	22
Couple et 3 enfants												2					1	1	1					1	1			7
Couple et 4 enfants			1															1						2	2			6
Couple et 5 enfants																		1										1
Couple sans enfants	2		1		1	1				1		1						21							1		1	30
Femme seule	12				4	1	9			4		3	4	1	3	1	4	11	1		1			2	6	4		71
Femme seule avec enfant(s)	3	1	2	2	1	4	6	1	3	6	1	11	1		8		12	13		2		1	1	8	5	3	1	96
Femme seule et 3 enfants		1															1	1							2			5
Femme seule et 4 enfants										1							4	1										6
Homme seul	12		1	2	6	2	25	1	2	2		10	3	1	13	1	3	14	1		1	3		3	15	5	1	127
Homme seul avec enfant(s)						1			1	1		3			1		3	6			1		1	3	1			19
Total	33	2	7	7	13	9	43	4	7	17	2	35	8	3	30	2	28	91	4	2	3	4	2	22	34	14	6	432

- **Répartition par type de revenus :**

Répartition par tranche de revenus des locataires entrés 01/01/2016-01/01/2017	
< 500	4
500 - 600	11
600 - 700	1
700 - 800	3
800 - 900	35
900 - 1000	12
1000 - 1100	12
1100 - 1200	32
1200 - 1300	5
1300 - 1400	6
1400 - 1500	3
1500 - 1600	1
> 1600	3

Il est constaté une remarquable pluralité et diversité tant des logements mis à dispositions des locataires, que des personnes qui en bénéficient.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°63 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'I.S.B.W., porté par une résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 2.01. et l'objectif opérationnel n° 2.01.01. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 31 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 18941) ;

Considérant le plan d'entreprise pour l'exercice 2017 transmis en date du 19 mai 2017 par l'Intercommunale sociale du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'ISBW a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 29 oui et 3 abstentions ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.) tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.)

Indicateurs d'exécution des tâches

1. *Indicateurs qualitatifs*

Pour l'ensemble des missions :

- établir le contexte général du service responsable de la mission ;
- reprendre les particularités du service responsable de la mission ;
- montrer la transversalité entre services en raison de l'intégration dans une structure globale ;
- aspect formation : formations suivies au niveau de chaque service ;
- travail en réseau : montrer comment le service travaille en réseau et quels sont les projets qui découlent du travail en réseau ;
- voir comment le service module et s'adapte aux réalités du terrain.

Service des accueillantes d'enfants conventionnées :

- justifier de la souplesse du service par rapport aux demandes ;
- détailler le projet pédagogique ;
- spécifier le rôle de coordination.

Milieux d'accueil collectifs :

- détailler les expertises du 0-3 ans mises gratuitement à disposition ;
- justifier de l'accessibilité et la qualité du service ;
- réunion d'accueil.

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :

- établir un découpage en fonction de la durée d'accueil
- justifier de :
  - l'accessibilité du service pour tous ;
  - la qualité de l'accueil ;
  - la flexibilité ;
  - détailler le projet pédagogique.

Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes (en particulier les femmes isolées) :

- description du personnel chargé de cette mission (ancienneté, expérience professionnelle, …).

Formation :

- type de formations données : formation de base si nécessaire/formation continue/intervision/supervision ;
- établir l'origine géographique des personnes qui suivent les formations ;
- service de qualité ;
- qualité des formateurs : envoi du CV à la Direction d'Administration des Affaires sociales ;
- spécifier le rôle de coordination ;
- fixer les tarifs pratiqués ;
- montrer l'accessibilité financière et géographique ;
- procédure de recrutement : méthode et expertise en matière d'évaluation.

2. *Indicateurs quantitatifs*

Service des accueillantes d'enfants conventionnées :

- nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune ;

- évolution du nombre d'accueillantes par commune

Milieux d'accueil collectifs :
- nombre et situation des milieux d'accueil ;
- nombre de jours d'accueil et d'enfants accueillis.

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
- nombre et situation des lieux d'accueil ;
- nombre de journées d'accueil.

Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes (en particulier les femmes isolées) :
- nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de personnes âgées et par service formé ;
- nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de personnes handicapées et par service formé ;
- nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de personnes en difficulté temporaire et par service formé ;
- nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de familles précaires et par service formé ;
- nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des jeunes et par service formé ;
- nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des femmes, en particulier les femmes isolées.

Formation :
- relevé et description succincte des formations continuées du personnel de l'I.S.B.W. ;
- relevé et description des formations destinées aux travailleurs psycho-médico-sociaux du Brabant wallon.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilans
- Plan d'entreprise

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'activité visé à l'article 6 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative et qualitative. Ils ne sont pas exhaustifs.

L'ISBW est également tenue d'élaborer un programme pluriannuel.

Remarque préalable

Depuis 2013, l'administration a eu l'occasion de faire part de manière informelle au Directeur de l'Intercommunale de ce que le rapport d'activités posait, dans sa conception, de sérieuses difficultés d'analyse. En effet, le rapport d'activités n'est pas construit sur base des indicateurs d'exécution des tâches annexés au contrat de gestion. Il est extrêmement compliqué, voire impossible de puiser dans les informations qu'il contient assez de matières que pour répondre utilement à la majorité des indicateurs qualitatifs. Par ailleurs, la rédaction par l'ISBW sous formes artistiques, de cadres, de graphiques et le cas échéant de focus sont autant d'éléments qui empêchent l'administration de réaliser une analyse du fond, en suivant l'évolution de certains points d'année en année, en comparant les données disponibles.

Cette année encore, l'administration ne peut que déplorer la structure du rapport d'activités dont découle la tâche ardue et chronophage de collationner et ré-agencer les informations requises, de supputer et de déduire plus que de comprendre.

Il en découle un paraphrasage du rapport initial.

Néanmoins, le rapport d'activités proposé par l'ISBW démontre le travail réalisé au cours de l'année 2016.

Afin d'attirer l'attention du Conseil Provincial, le Collège provincial a opté pour un résumé des activités exercées par l'ISBW et présentées dans son rapport d'activités 2016 suivi d'une analyse fondée sur les indicateurs proprement dits.

Il convient encore de préciser que le 3 octobre 2017 s'est tenue une réunion du "comité d'accompagnement de l'ISBW". L'administration a mentionné ce souci au Directeur de l'Intercommunale. Les remarques ont été bien reçues par le Directeur et celui-ci a décidé d'organiser une réunion de travail avec l'administration afin de préciser d'un commun accord les documents, informations nécessaires à une rédaction utile et pertinente d'un document complémentaire au rapport d'évaluation et répondant spécifiquement aux critères d'évaluation du nouveau contrat de gestion.

Résumé du rapport d'évaluation 2016

Service des accueillantes d'enfants conventionnées et Milieux d'accueil collectifs

Le Département accueil de l'enfant de 0 à 3 ans qui organise leur accueil se subdivise en deux branches : celle des milieux d'accueil collectif, comprenant le SMAC -service milieux d'accueil collectifs- et puéricultrices relais et celle des services des (co)accueillantes conventionnées).

Indicateurs qualitatifs

Le département s'est fixé un plan d'action en 4 points qui se ramifient dans chacune des sous branches sous-mentionnées.

L'objectif stratégique 1 : développer les services existants.

- **Recrutement des (co)accueillantes** : L'année 2016 fût assez réussie en termes de recrutement avec une augmentation de 8 accueillantes. Cela nécessite en amont une importante quantité de travail.
- **Améliorer la qualité du service** : Après avoir vu son attestation qualité renouvelée par l'ONE, l'équipe a axé son travail sur la valorisation : celle de l'enfant en tant qu'acteur de sa vie ; des parents en tant que partenaires ; de l'image de soi en tant que professionnel ; des collaborations avec partenaires locaux.
- **Accroitre la visibilité des actions du service** : conférence de presse ; portail et formation start ; campagne de pub ; présentation du projet 'réseau de mini structures' au Ministère de l'enfance ;
- **Entretenir des liens avec les PO avec lesquels l'ISBW a une convention longue durée** ;
- **Préciser les besoins du terrain et s'enrichir de ses connaissances et expériences** : créer des liens avec le monde du terrain. Prises de contacts, et développement de relations.
- **Mieux valoriser la charge financière du service des accueillantes conventionnées auprès des partenaires** : calcul des cotisations des Communes et CPAS conventionnés.

L'objectif stratégique 2 : Outiller une plus grande diversité de pouvoirs organisateurs et de directions.

- Depuis 2003, l'ISBW met à disposition de certaines structures de manière permanente des membres de son personnel (Rixenfant). Afin de mieux partager son expertise, elle souhaite dorénavant mettre fin à cette pratique ;
- Ouvrir l'accompagnement personnalisé à une diversité de PO et Directions, au-delà des partenaires avec lesquels une convention longue durée a été signée : reprise d'un service à Rebecq ; soutien du CPAS de Villers-la-Ville ; implication dans le festival créatif de la petite enfance (Chaumont-Gistoux) et dans la Matinale de l'enfance (Beauvechain) ;
- Donner un accès à un portail d'informations en ligne.

L'objectif stratégique 3 : Impulser ou renforcer des synergies.

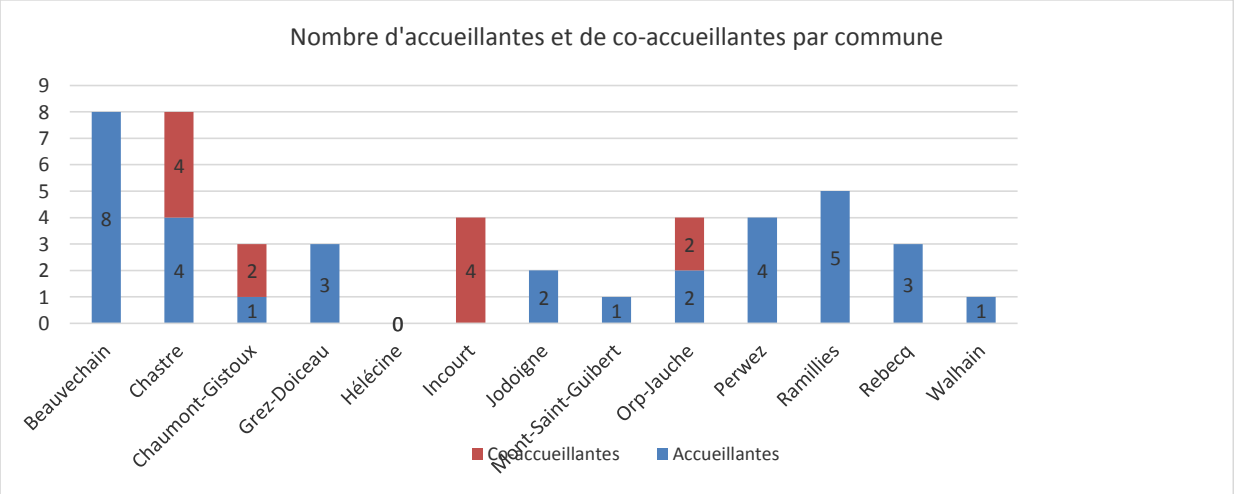
- Développer un réseau de mini-structures d'accueil : en cours de réflexion ;
- Offrir un service de puéricultrices relais ;
- Mettre en place une formation 'Start' à destination des nouvelles directions ;
- S'inscrire dans les réseaux sectoriels et assurer un travail de lobbying ;

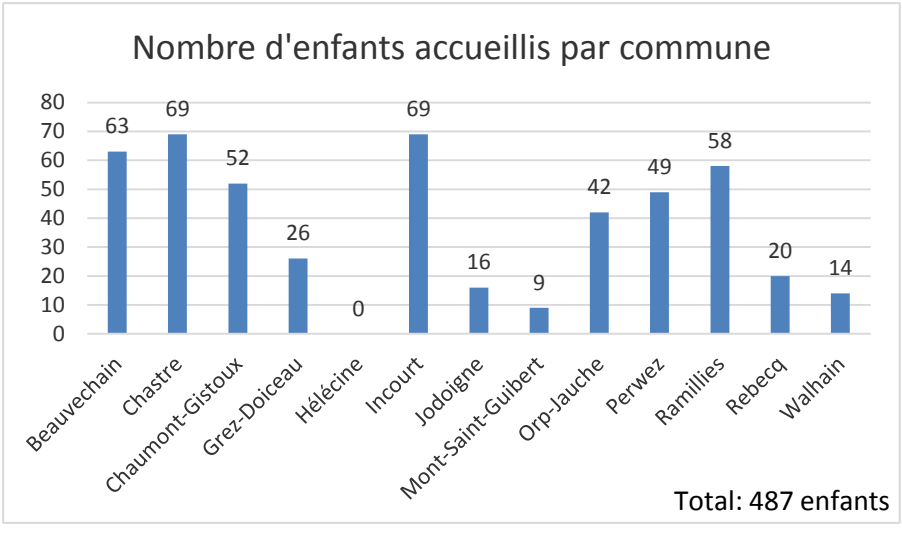
  Le nombre d'accueillante est toujours en chute. L'ISBW a pu faire entendre ses arguments auprès de la CoSeGE (coordination des services d'accueillantes conventionnées en BW et en FWB) et faire revaloriser le temps de travail et les défraiements.
  L'augmentation incessante des co-accueillantes doit être analysée.

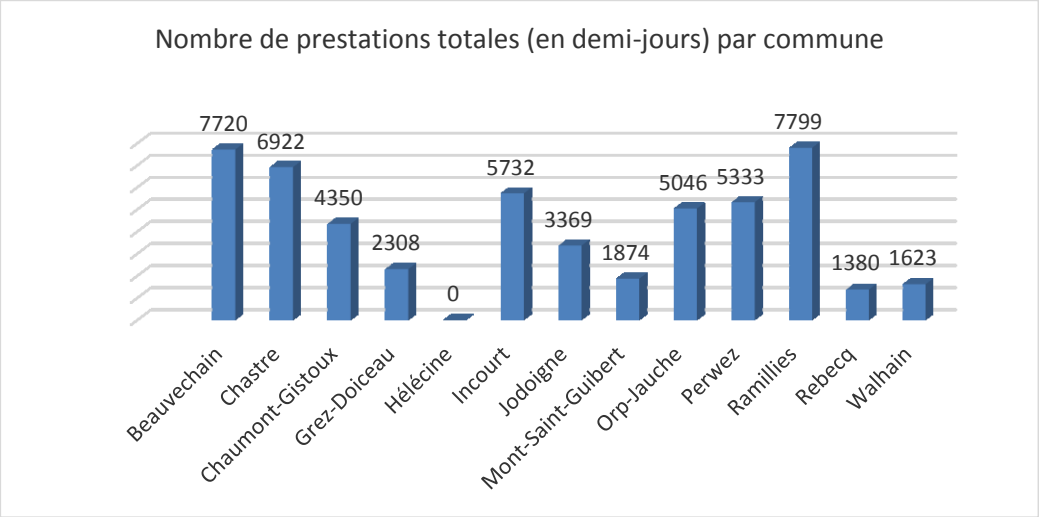
L'objectif stratégique 4 : Restructurer le Département

- Redéfinir l'organigramme du Département
- Stabiliser et sécuriser l'équipe du service des accueillantes conventionnées

Indicateurs quantitatifs







Le taux de couverture globale est en hausse, bien que légère. Néanmoins, l'analyse menée par le secrétariat du département 0-3 ans met en avant un phénomène d'ouverture/fermeture insoupçonné au regard des chiffres bruts, qu'il serait judicieux de comprendre et d'évaluer.

Puéricultrices relais		Nbr. journées réservées par convention	Nbr. journées supplémentaires	Nbr. journées de familiarisation	TOTAL de journées
Beauvechain	**MCAE Les Sauverdias**	7		1	8
Braine l'Alleud	**A.C. Braine l'Alleud :**		4,5		4,5
	Crèche Au bois joli	16			16
	Crèche Les Mazindjes	16			16
	Crèche Les Oisillons	16			16
	Crèche Les P'tits Dragons de l'Estrée	16			16
	Les P'tits Mouchons	16			16
Braine-le-Château	**MCAE La Marmotine**	20	0,5		20,5
Chastre	**Crèche Les Ptits Mousses**	20	6		26
Chaumont Gistoux	**MCAE Bruyères et coquelicots**	20	4,5		24,5
	MCAE Chant de blé	20	1		21
Jodoigne	**Crèche Les Lutins**	25	3		28
Lasne	**MCAE Les Lucioles**	9		1	10
Mont-St-Guibert	**MCAE Les Ptits Filous**	15			15
	Crèche Les Boutchoux de l'Axis	16	4		20
Nivelles	**Crèche de la Dodaine**	16			16
Ottignies LLN	**Crèche La Pyramide**	15			15
	Maison d'enfants Les Minipouss	5		1	6
Tubize	**Crèche Les Betchaux**	24			24

	et crèche Les Pitchounets				
Villers La Ville	**MCAE Le Berceau**	15		1	16
Waterloo	**Maison d'enfants Le lièvre et la tortue**	3		1	4
TOTAL		310	23,5	5	**338,5**

<u>Accueil des enfants de 3-12 ans</u>

L'accueil extrascolaire est un service proposé aux familles par l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon. Il accueille les enfants qui fréquentent l'enseignement maternel ou primaire, avant et après les heures d'école, ainsi que pendant les congés scolaires. Les lignes directrices : les missions du service sont d'offrir un accueil de qualité aux enfants de 3 à 12 ans durant les temps extrascolaires.

Indicateurs qualitatifs

Quatre grands objectifs se déclinent au travers de différents projets et réalisations.

« Favoriser l'appartenance au Service et au projet » :

A) « Mercredis pédagogiques »
10 journées de janvier à avril pour rencontrer à chaque fois une dizaine d'animateurs sur des thèmes tels que : l'accueil lors d'horaire flexibles ; 9-12 ans ; l'inclusion ; la sieste ; les plaines ; les gouters…

B) La « Newsletter de l'Extrasco »
Première édition. C'est un outil de communication informatique interne dont le but est la transmission d'informations et la diffusion du projet du service.

« Poursuivre la réflexion sur les activités proposées aux enfants » :

A) Projet « éveil à la culture via les albums jeunesse » : des albums adaptés ont été distribués dans certains lieux d'accueil avec également un descriptif du projet (objectif, tranche d'âges…)

B) Projet « Manne à jouer » : mise à disposition des enfants de contenants remplis de matériel de récupération : pneus, tissus, chaises… afin qu'ils puissent d'eux-mêmes imaginer et créer du jeu. Les retours sont assez encourageants : collaboration, amusement, diminution des conflits…

C) Subside exceptionnel de l'ONE : ce qui a permis d'acheter du matériel.

D) Avant midis « A la rencontre des enfants dys » : sensibilisation aux troubles de l'apprentissage et « quelles sanctions pour les enfants d'aujourd'hui », des sanctions qui font grandir l'enfant

« Poursuivre le partage de notre expérience et la participation à la professionnalisation du secteur » :

A) Salon de l'extrascolaire : dont le thème 2016 était le bien vivre ensemble. 5 ateliers ont été proposés : Troubles du comportement ; relation aux parents avec enfant handicapés ; l'influence de l'accueil d'enfant particulier ; l'accueil de réfugié ; les rencontres intergénérationnelles.

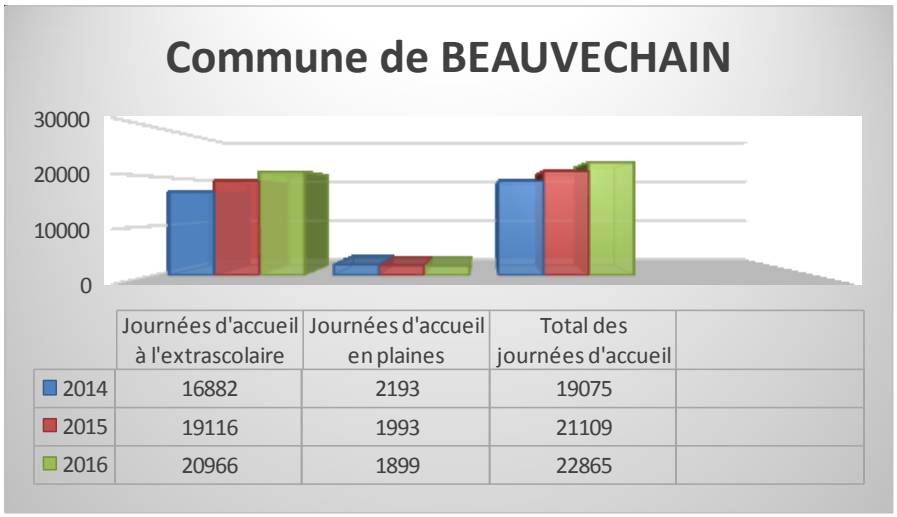
B) Encadrement des stagiaires : rendre le stage productif et efficient pour le stagiaire et le service en augmentant les contacts avec les écoles partenaires, meilleure préparation de l'arrivée des stagiaires ; ligne du temps ; participation du service comme membre extérieur du jury.

« Assurer la pérennité du service et répondre aux demandes des communes » :

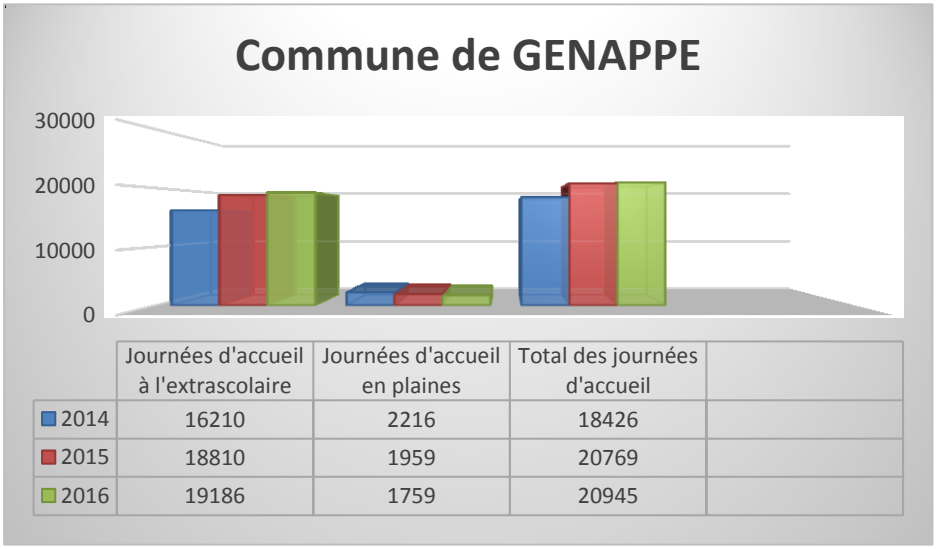
A) Suivre l'évolution du transfert de F.E.S.C. vers l'ONE ;
B) Cessation des accueils les weekends et jours fériés (peu de demandes, investissement lourd)
C) Début d'une collaboration avec Wavre et fin de celle avec Villers-la-Ville.

Indicateurs quantitatifs

24.676 journées prestées durant les plaines de vacances ;
354.368 journées prestées durant l'année scolaire ;
379.044 journées d'accueil.

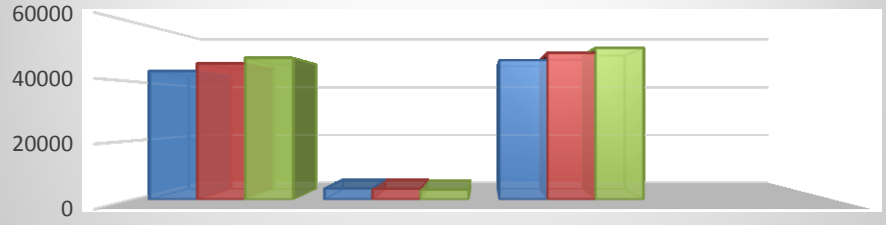


	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil
2014	16882	2193	19075
2015	19116	1993	21109
2016	20966	1899	22865



	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil
2014	16210	2216	18426
2015	18810	1959	20769
2016	19186	1759	20945

Commune de BRAINE-LE-CHATEAU



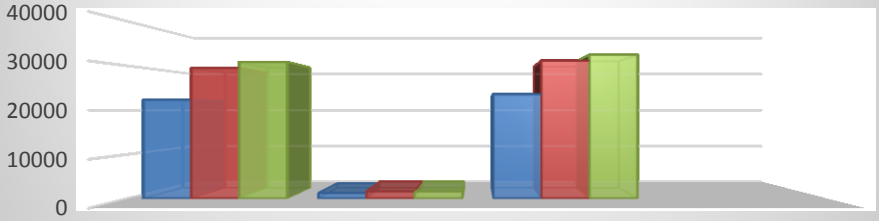
	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil	
2014	43513	3719	47232	
2015	46027	3635	49662	
2016	47956	3352	51308	

Commune d'HELECINE

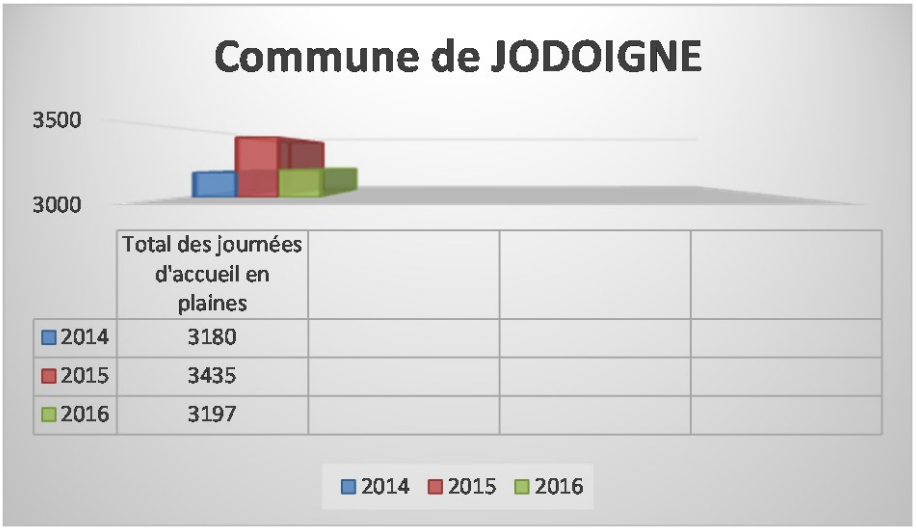


	total des Journées d'accueil en plaines			
2014	0			
2015	797			
2016	1260			

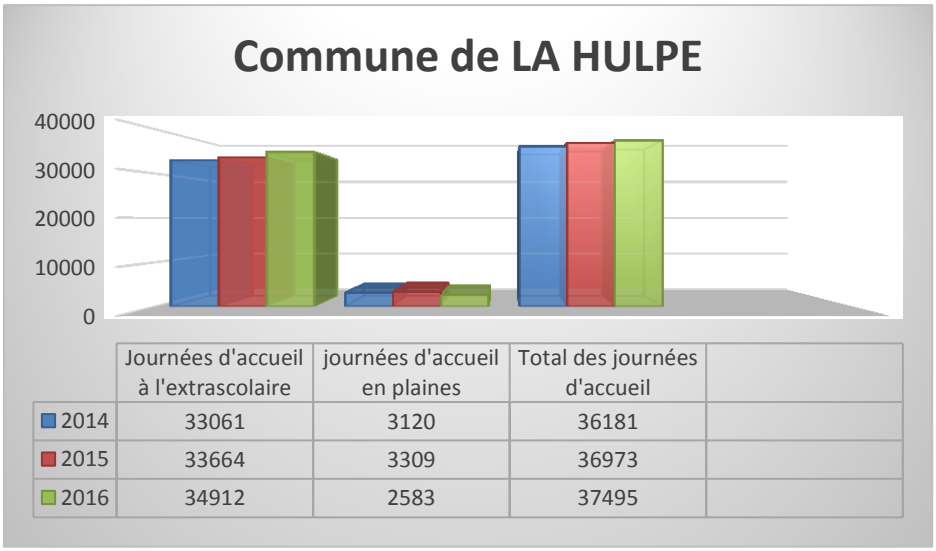
Commune d' INCOURT



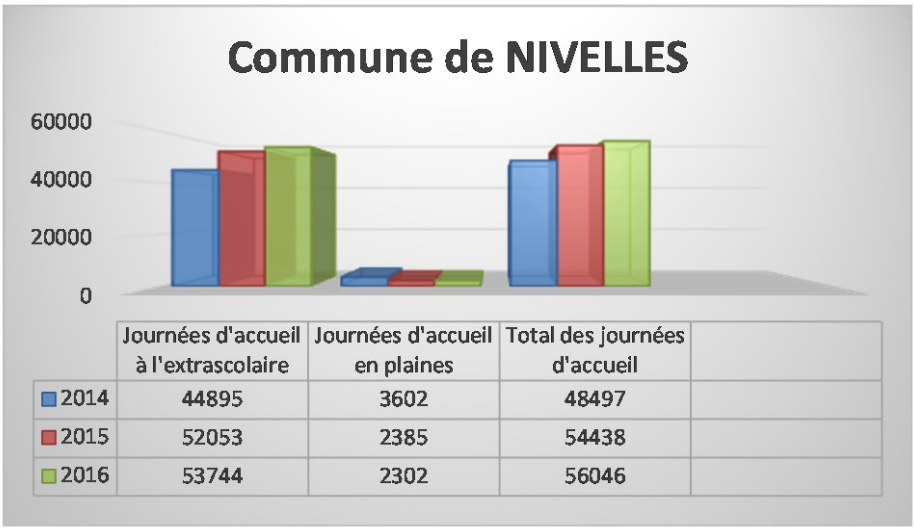
	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil	
2014	22344	1264	23608	
2015	29502	1628	31130	
2016	30860	1605	32465	



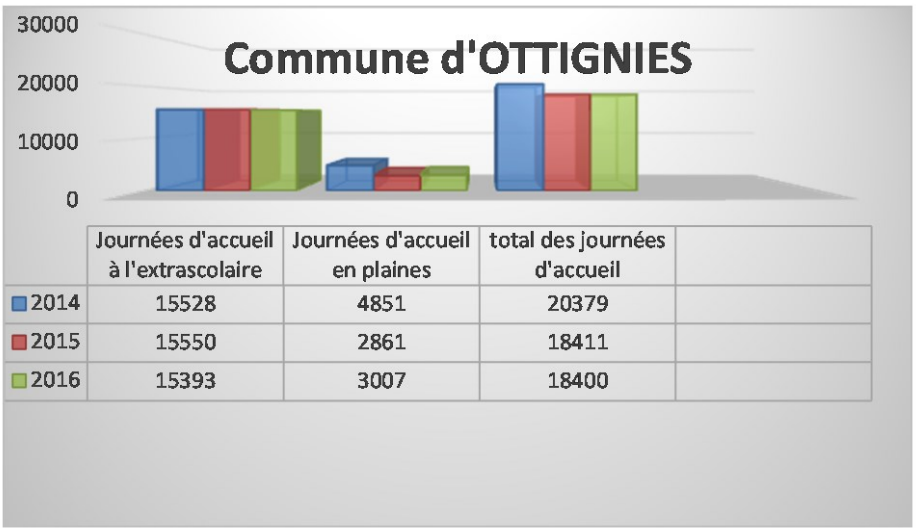
	Total des journées d'accueil en plaines			
2014	3180			
2015	3435			
2016	3197			



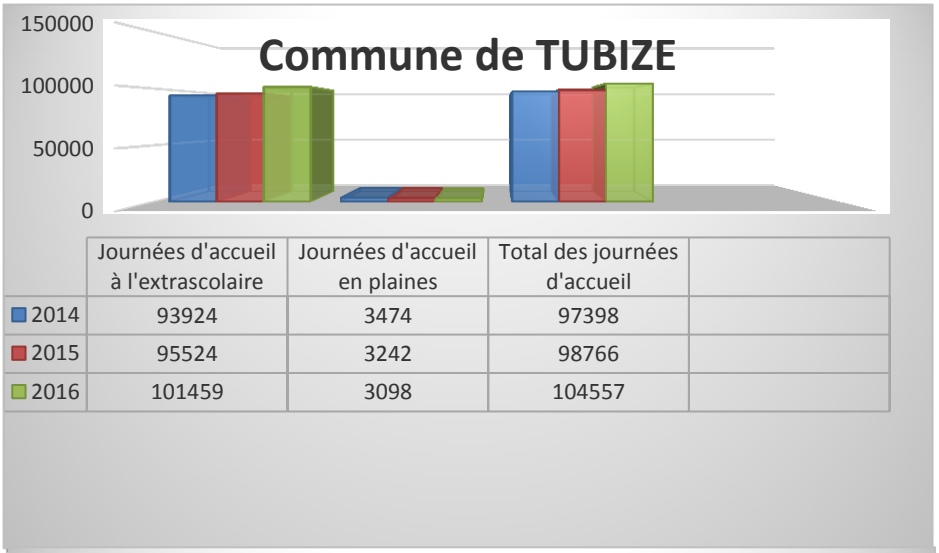
	Journées d'accueil à l'extrascolaire	journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil	
2014	33061	3120	36181	
2015	33664	3309	36973	
2016	34912	2583	37495	



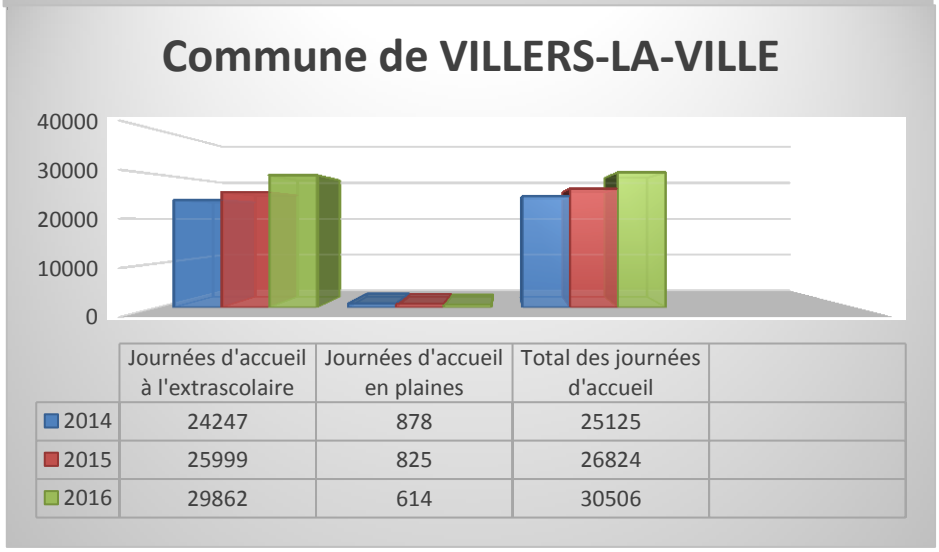
	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil	
2014	44895	3602	48497	
2015	52053	2385	54438	
2016	53744	2302	56046	



	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	total des journées d'accueil	
2014	15528	4851	20379	
2015	15550	2861	18411	
2016	15393	3007	18400	



	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil	
2014	93924	3474	97398	
2015	95524	3242	98766	
2016	101459	3098	104557	



	Journées d'accueil à l'extrascolaire	Journées d'accueil en plaines	Total des journées d'accueil	
2014	24247	878	25125	
2015	25999	825	26824	
2016	29862	614	30506	

Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes (en particulier femmes isolées)

Service d'aide aux familles et aux ainés (SAFA).

L'aide prodiguée par le Service cible essentiellement les actes du quotidien afin de permettre aux personnes de demeurer le plus longtemps possible dans leur confort de vie. Par ailleurs, le Service S.A.F.A. de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon entend aider les familles à passer des caps difficiles (grossesses à risques, accidents,...) et les soutenir dans leur rôle éducatif, les aider à gérer le quotidien, réaliser auprès d'elles un travail de prévention ; offrir des moments de répit aux familles ayant en charge des personnes handicapées (enfants ou adultes) ; assurer une présence aux personnes vivant des situations de grande solitude.

Indicateurs qualitatifs

Toujours dans le but d'améliorer la qualité des prestations des membres de l'équipe, les formations ont été axées autour de différents pôles : groupe de parole, déontologie, l'accompagnement dans les soins palliatifs.

La tendance s'est confirmée en 2016 : les prestations se multiplient… la durée de celles-ci diminue.

De 20.817 heures en 2015 on passe à 19.929, tandis que près de 400 prestations en sus ont été réalisées en 2016. Cela impacte l'organisation interne (horaire…) et les subventions AVIQ.

Les horaires dits « inconfortables » -soit les heures de lever et de coucher- posent questions. L'intégration d'un corpus normatif de la RW qui valorise ce type de prestation apporte un début de solution.

Indicateurs quantitatifs :

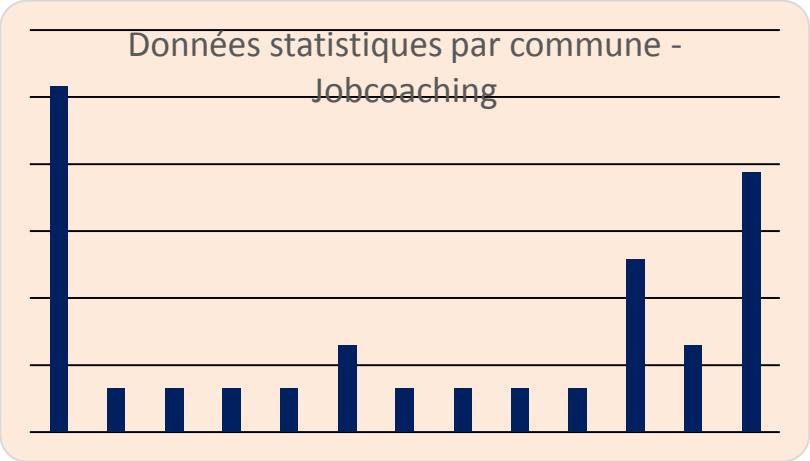
Heures, prestations et nombre de bénéficiaires des aides familiales en 2016:			
	Heures:	**Prestations:**	**Nombre:**
Braine l'Alleud:	1259,75	563	18
Braine-le-Château:	517,75	238	5
Chastre:	4302,25	1869	27
Chaumont-Gistoux:	4105	2027	24
Court-Saint-Etienne:	577	184	8
Grez Doiceau:	2993,25	1174	11
Mont-Saint-Guibert:	2327,75	1066	12
Rebecq:	620	242	7
Rixensart:	1281,25	565	8
Tubize:	1945,25	932	19

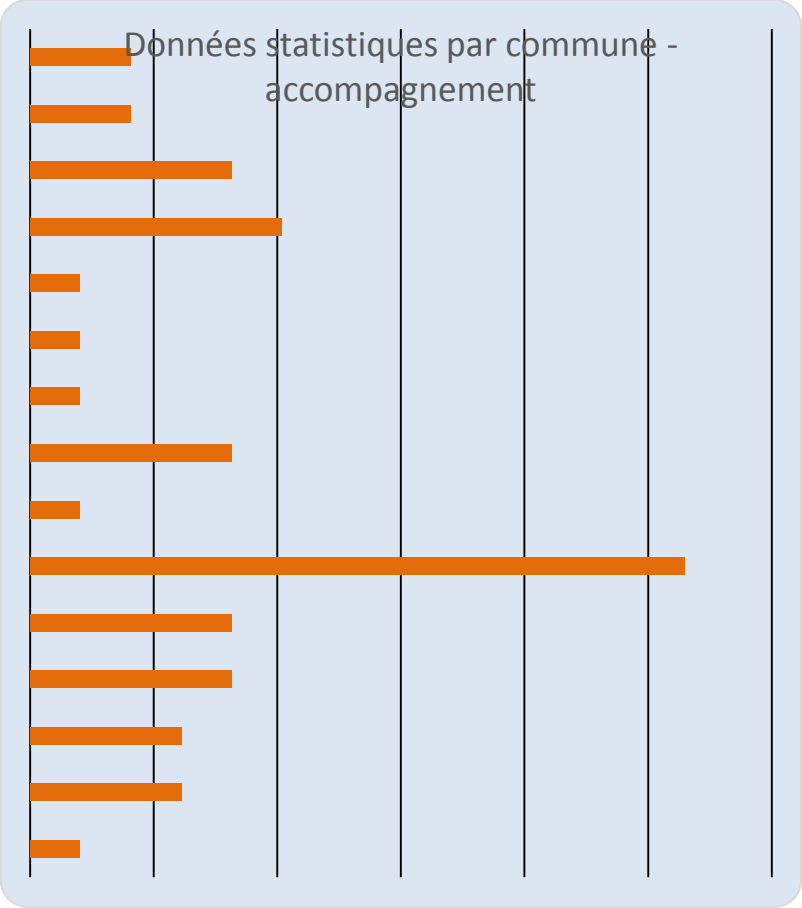
Indicateurs qualitatifs des bricodépanneurs pour l'année 2016.		
	Heures	**Nbre de bénefs**
Braine-l'Alleud	0	0
Braine-le-Château	10,25	3
Chastre	89,25	8
Chaumont	72	5
Court-Saint-Etienne	13,75	1
Genappe	0	0
Grez-Doiceau	38,25	5
Ottignies LLN	3,25	1
Mont-Saint-Guibert	12,5	2
Rebecq	0	0
Rixensart	55,75	4

Tubize	34,5	4

Service d'accompagnement et de soutien dans l'emploi pour la personne handicapée (SAPH)

Le Service d'accompagnement pour la personne handicapée de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap à réaliser un projet de vie personnel en vue d'une intégration sociale et/ ou professionnelle.





Formation

Depuis 1996, le Service s'emploie à :

- Professionnaliser les acteurs de terrain ;
- Valoriser le professionnel dans l'exercice de son métier ;
- Réfléchir au sens des pratiques ;
- Ouvrir aux différences et au respect de celles-ci.

En interne, plus de 50 journées de formation ont été organisées.

Il existe aussi des formations individuelles (115 journées).

En externe, les formations sont les suivantes :

L'ONE édite une brochure destinée à la formation continue des professionnels de l'accueil de l'enfant 0-12 ans. Il existe une cinquantaine de modules sur les outils pédagogiques, le développement affectif et moteur de l'enfant, les compétences relationnelles et la participation, la gestion du projet d'accueil, le développement professionnel et la dynamique d'équipe, les activités…

Par ailleurs, subsistent les formations : Les matinales de l'enfance, les formations subsidiées reprises dans le catalogue ONE, les formations prise en charge de PO, l'accueil des 9-12 ans, le baby-sitting.

Le service formation a obtenu 108.148,00€ de subsides (128.5J) et 114.138,00€ (136.5J) pour 2016. Le reste des formations étaient payantes.

Analyse du rapport d'évaluation sur base des indicateurs d'exécution des tâches prévue dans le contrat de gestion.

Comme précisé dans la remarque préalable, le rapport d'activités fourni par l'ISBW ne répond pas utilement aux indicateurs d'exécution des tâches. L'administration entend par réponse utile, celle qui vise immédiatement l'indicateur et ce, avec une certaine pertinence et quantité de matière

Dans sa mouture actuelle, le rapport d'activités exige de l'administration qu'il pioche au hasard des informations, qu'il comble les carences. En effet, chaque information contenue dans le rapport d'activités pourrait dans une certaines mesures être étendues, rattachées à l'un ou l'autre des indicateurs. Le risque étant ici de faire dire au rapport d'activités.

Une première difficulté dans l'analyse du rapport d'activités par le truchement des indicateurs d'exécution des tâches provient de la division des services accueillantes et milieux collectifs d'accueil alors que ceux-ci sont présentés indistinctement dans un seul point dans le rapport.

Service des accueillantes d'enfants conventionnées

- *établir le contexte général du Service responsable de la mission :* le contexte général peut se déduire, mais n'est pas présenté de façon claire.

- *reprendre les particularités du Service responsable de la mission :* évoqué mais pas assez complet.

- *montrer la transversalité entre Services en raison de l'intégration dans une structure globale :* néant.

- *aspect formation :* formations suivies au niveau de chaque Service : néant.

- *travail en réseau :* montrer comment le Service travaille en réseau et quels sont les projets qui découlent du travail en réseau : évoqué mais pas assez complet.

- *voir comment le Service module et s'adapte aux réalités du terrain :* soit l'indicateur n'est pas assez circonstancié soit il n'y a pas assez d'information.

- *justifier de la souplesse du Service par rapport aux demandes :* évoqué mais pas assez complet (puéricultrices relais, mini structure d'accueil).

- *détailler le projet pédagogique :* néant.

- *spécifier le rôle de coordination :* soit l'indicateur n'est pas assez circonstancié soit il n'y a pas assez d'information.

- *nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune :* fournis sous forme de tableau.

- *évolution du nombre d'accueillantes par commune :* fournis sous forme de tableau.

Milieux d'accueil collectifs :

- établir le contexte général du Service responsable de la mission : néant.

- *reprendre les particularités du Service responsable de la mission* : néant.

- *montrer la transversalité entre Services en raison de l'intégration dans une structure globale* : néant.

- *aspect formation* : formations suivies au niveau de chaque Service : néant.

- *travail en réseau* : montrer comment le Service travaille en réseau et quels sont les projets qui découlent du travail en réseau : évoqué mais pas assez complet.

- *voir comment le Service module et s'adapte aux réalités du terrain* : soit l'indicateur n'est pas assez circonstancié soit il n'y a pas assez d'information.

- *détailler les expertises du 0-3 ans mises gratuitement à disposition* : néant.

- *justifier de l'accessibilité et la qualité du Service* : néant.

- *réunion d'accueil* : néant.

- *nombre et situation des milieux d'accueil* : fournis sous forme de tableau.

- *nombre de jours d'accueil et d'enfants accueillis :* fournis sous forme de tableau.

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :

- *établir le contexte général du Service responsable de la mission* : néant

- *reprendre les particularités du Service responsable de la mission* : néant

- *montrer la transversalité entre Services en raison de l'intégration dans une structure globale* : néant

- *aspect formation* : formations suivies au niveau de chaque Service : évoqué mais pas assez complet.

- *travail en réseau* : montrer comment le Service travaille en réseau et quels sont les projets qui découlent du travail en réseau : néant.

- *voir comment le Service module et s'adapte aux réalités du terrain* : néant.

- *établir un découpage en fonction de la durée d'accueil :* néant.

- justifier de :

  ♣ *l'accessibilité du Service pour tous* : néant.

  ♣ *la qualité de l'accueil* : néant.

  ♣ *la flexibilité* : néant.

  ♣ *détailler le projet pédagogique* : Oui, les activités sont explicitées.

- *nombre et situation des lieux d'accueil* : fournis sous forme de tableau.

- *nombre de journées d'accueil* : fournis sous forme de tableau.

Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes :

Celui-ci est divisé dans le rapport d'activités en deux services dédiés à la personne handicapée et aux familles et aînés. Par ailleurs, les missions ont été repensées au sein des services et ne coïncident plus à ce qui suit.

- *établir le contexte général du Service responsable de la mission* : très sommaire.

- *reprendre les particularités du Service responsable de la mission* : néant.

- *montrer la transversalité entre Services en raison de l'intégration dans une structure globale* : néant.

- *aspect formation* : formations suivies au niveau de chaque Service : néant.

- *travail en réseau* : montrer comment le Service travaille en réseau et quels sont les projets qui découlent du travail en réseau : très sommaire.

- *voir comment le Service module et s'adapte aux réalités du terrain* : Néant.

- *description du personnel chargé de cette mission (ancienneté, expérience professionnelle, …)* : Oui, renseignés.

- *nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de personnes âgées et par Service formé* :
- *nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de personnes handicapées et par Service formé*:
- *nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de personnes en difficulté temporaire et par Service formé* :
- *nombre, par commune, d'heures prestées en faveur de familles précaires et par Service formé* :

- *nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des jeunes et par Service formé :*
- *nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des femmes, en particulier les femmes isolées :*
Plus d'actualité.

L'ensemble des données sont fournies sous la forme de tableau.

Formation :

- *établir le contexte général du Service responsable de la mission* : évoqué mais pas complet.

- *reprendre les particularités du Service responsable de la mission* : néant.

- *montrer la transversalité entre Services en raison de l'intégration dans une structure globale* : néant.

- *aspect formation* : formations suivies au niveau de chaque Service : oui, renseigné.

- *travail en réseau* : montrer comment le Service travaille en réseau et quels sont les projets qui découlent du travail en réseau : soit l'indicateur n'est pas assez circonstancié soit il n'y a pas assez d'information.

- *voir comment le Service module et s'adapte aux réalités du terrain* : néant.

- *type de formations données* : formation de base si nécessaire/formation continue/intervision/supervision : Oui, renseigné.

- *établir l'origine géographique des personnes qui suivent les formations* : néant.

- Service de qualité : évoqué mais pas complet.

- *qualité des formateurs* : envoi du CV à la Direction d'Administration des Affaires sociales : l'information est présente.

- *spécifier le rôle de coordination* : néant.

- *fixer les tarifs pratiqués* : néant.

- *montrer l'accessibilité financière et géographique* : néant.

- *procédure de recrutement* : méthode et expertise en matière d'évaluation : néant.

- *relevé et description succincte des formations continuées du personnel de l'I.S.B.W.* : Information fournie.

- *relevé et description des formations destinées aux travailleurs psycho-médico-sociaux du Brabant wallon* : oui, c'est dans le rapport.

En conséquence, le Collège provincial propose au Conseil provincial de prendre en considération la 1ère partie du présent rapport et relative aux différentes activités développées par l'ISBW durant l'année 2016 et qui correspondent aux missions qui lui sont confiées dans le cadre du contrat de gestion. Une réserve est émise quant à la pertinence des données fournies qui ne permettent pas de se baser sur

les critères d'évaluation tels que définis dans le contrat de gestion, cette situation doit impérativement être corrigée pour l'évaluation de l'exercice 2017.

Annexe n°64 à la résolution n°76/1/17

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-9 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 4.01. et son objectif opérationnel n° 4.01.01. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000 relative à la création d'une Régie foncière provinciale autonome ayant pour objet de développer une politique visant à permettre aux jeunes ménages issus de la Province ou ayant des attaches réelles avec celles-ci d'accéder à la propriété à un coût raisonnable ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2013 adoptant le contrat de gestion 2014-2016 entre le Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18460) ;

Considérant le plan d'entreprise pour l'exercice 2017 transmis en date du 20 avril 2017 par la Régie foncière provinciale autonome ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que la Régie foncière provinciale autonome a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches sont les suivants :

I. Indicateurs qualitatifs
- Situation du patrimoine privé provincial
- Situation des réserves foncières provinciales
- Situation du parc de logements de la Régie
- Age des bénéficiaires des actions de la Régie

II. Indicateurs quantitatifs
- Valorisation du patrimoine privé provincial
- Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales
- Evolution de la pression immobilière dans la province du Brabant wallon
- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
- Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de la Régi
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens
- Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

III. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- Rapport d'activité

- Comptes et bilans
- Plan d'entreprise

Rapport d'évaluation

I. Indicateurs qualitatifs

1. Situation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

2. Situation des terrains en cours de mise en œuvre et réserves foncières

Les réserves foncières de la Régie se localisent à:

- Braine l'Alleud

- Terrain, dont l'achèvement du projet immobilier est prévu en 2017, situé rue du Moulin à Lillois - Witterzee
- Terrain situé avenue de Drummondville
- Terrain et bâtiment situés avenue de la Croix rouge

- Braine Le Château

- Un terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt »

- Incourt – Opprebais

- Un terrain situé rue des Champs à Opprebais

- Grez-Doiceau

Deux terrains, dont la mise en œuvre a commencé, situés
- entre la chaussée de Wavre et la rue de la Duve (Gastuche)
- entre la rue Decooman et la rue des Thils (ZACC de Gastuche)

- Hélécine

Un terrain situé rue de Flône et rue de l'Abbaye, jouxtant le Domaine provincial d'Hélécine

- Jodoigne

- Terrain situé Ry Saint Jean
- Terrain situé Boulevard des Rendanges
- Terrains situés sur le site dit de la « Maladrerie »
- Terrain situé rue de l'Abattoir

- Orp-Jauche

Un terrain situé au lieu-dit « Village ».

- Ottignies – Louvain-la-Neuve

Un terrain situé derrière le site sportif du Blocry

- Ramillies – Huppaye

Un terrain situé à l'angle de la rue de Fauconval et du Ry Saint Jean.

- Waterloo

Un terrain situé à l'angle de la Chaussée de Tervuren et de l'Allée du Petit Paris.

- Wavre

Un ensemble de terrains et bâtiments situés entre la chaussée de Bruxelles et chaussée des Nerviens.

3. Situation du parc de logements

La Régie détient une maison située 27 Tienne Jean Flémal à Grez-Doiceau, qui est actuellement louée à un particulier pour un loyer de 868,56€ par mois.

4. Situation autres biens

La Régie détient un bâtiment rénové et un terrain situé rue du Stampia à Jodoigne. Le site est occupé à titre précaire par deux ASBL.

Elle possède également une maison située rue de l'Abattoir pour laquelle la Régie a octroyé un bail emphytéotique au profit de la Ville de Jodoigne (Cf. point 7).

5. Age des bénéficiaires des actions

Deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché :

- Les personnes âgées entre 18 et 40 ans accomplis (catégorie A) ;
- Les autres, sans condition d'âge mais bien de revenus (catégorie B).

II. Indicateurs quantitatifs

1. **Situation du patrimoine privé provincial**
   Pas d'application.

2. **Valorisation du patrimoine de la Régie**

LOCALISATION	SUPERFICIE (m²)	VALORISATION 2016 (€)
BRAINE L'ALLEUD		
Drummondville	3.509,53	654.639,99
Lillois	8.895,00	8.269.086,34
Neptune (terrain+bâtiment)	6.512,00	1.434.089,81
BRAINE-LE-CHÂTEAU		
Bruyère Landuyt	13.869,30	729.091,71
GREZ-DOICEAU		
Gastuche	10.177,00	713.805,15
ZACC de Gatuche (terrain+maison)	91.496,00	2.518.525,89
HELECINE		
Abbaye	128.431,00	1.254.211,07
INCOURT		
Opprebais	8.050,00	161.800,05
JODOIGNE		
Ry-Saint-Jean	374,00	40.607,40
Rendanges - Bordia	2.106,00	497.071,90
Grand-Moulin(terrain+maison avec bail emphytéotique)	3.928,00	529.334,58
Stampia (terrain+bâtiment)	69.915,00	1.157.779,19
Maladrerie	61.979,00	2.129.552,88
ORP-JAUCHE		
Village	1.076,00	23.510,91
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE		
Le Blocry	55.938,00	2.806.030,51
RAMILLIES		
Huppaye	42.983,48	804.920,74
WATERLOO		
Petit Paris	7.533,00	871.027,71
WAVRE		
Folon (terrain+bâtiment)	24.561,00	2.767.990,63
Nerviens	12.627,00	2.040.621,59
TOTAL	**553.960,31**	**29.403.698,05**

3. Evolution de la pression immobilière en Brabant wallon

L'analyse 2016 du marché immobilier brabançon publiée par la Fédération des Notaires du BW pointe un repli de 2,8% de l'activité immobilière et des prix moyens pour les biens au-dessus de la moyenne wallonne.

Différents facteurs expliquent la baisse de l'activité immobilière dans notre province : le nouveau régime de déduction fiscale nettement moins intéressant que le précédent, la baisse des fonds propres chez l'acquéreur qui rend frileux les banquiers, l'inflation en hausse de 2,03% et dans une moindre mesure l'augmentation des droits d'enregistrement pour le 3ème immeuble d'habitation.

Néanmoins, elle a été soutenue par des taux d'intérêts qui ont poursuivi leur baisse, le taux moyen se fixant à 1,99% pour les taux fixes à plus de dix ans

La combinaison de ces facteurs a eu comme impact une baisse du pouvoir d'achat des acquéreurs et une diminution du prix moyen des maisons de 2,8% qui se fixe à 302.062,00€ en 2016 contre 310.694,00€ en 2015. En revanche, le prix moyen d'un terrain à bâtir a augmenté de 11,7% pour se fixer à 149,7€/m².

D'autre part, les dernières études (sources IWEPS ET SPF Economie) attestent que la population en Brabant wallon vieillit (en 25 ans : + 6% de 60 ans et +), que le taux de natalité est faible (-1 % en 10 ans (10% en 2015)) et que les jeunes s'en vont naturellement vers d'autres régions (classes d'âges des 25-29 ans et 30-34 ans sous représentées en BW).

En conclusion, un prix moyen d'une maison supérieur à 300.000€, une pression foncière en hausse contraint la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

La Régie foncière a pour objectif de maitriser voire diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location afin de garder la classe moyenne du BW sur son territoire.

La réalisation du premier projet de la Régie à Jodoigne a démontré que la politique d'aide aux acquéreurs bénéficiant de revenus modérés a produit un réel impact sur le prix du marché immobilier régional.

En 2016, s'est poursuive la construction de 37 logements à Braine l'Alleud dont la commercialisation démarrera au courant du premier semestre 2017 ; la construction et la commercialisation de 203 logements au Domaine des Vallées dont 64 vendus en 2016. Encore à Grez-Doiceau, le long de la chaussée de Wavre, la Régie a entamé la mise en construction de 18 logements.

En 2017, est prévue la construction de 20 logements à Jodoigne, 166 à Wavre sur le site FOLON et 110 à Chastre.

En outre, la Régie mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2016 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.

Au vu de la raréfaction des terrains constructibles et des prix pratiqués, elle élargit son champ d'investigation aux terrains situés en ZACC et en zones urbanisables mais non constructibles en vue de procéder à des mécanismes de compensation planologique sur le territoire de la Province. Elle oriente également ses recherches vers des sites à rénover.

La Régie signe des collaborations avec des entités publiques et assume son rôle de consultance et d'avis pour les communes et tout opérateur public en matière de développement immobilier à caractère résidentiel.

Enfin, la Régie se doit d'être un véritable moteur en proposant des solutions d'acquisition innovantes. Elle s'intéresse plus particulièrement à la vente conditionnée, au bail avec option d'achat pour les personnes à revenus modérés.

Tous les outils sont mis en place pour créer 1.500 logements d'ici 2030 et répondre ainsi à la problématique de la pression foncière en Brabant wallon.

4. *Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine : 2*

1- Lotissement du « Ry Saint Jean » à Jodoigne : suite à l'attribution du marché pour la construction de 56 logements, les ventes ont été clôturées en 2012.
2- L' « Ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionnés en mai 2014 et tous ont été loués au courant du dernier trimestre 2014.

5. *Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de la Régie : 140 logements répartis comme suit*

56 logements ont été créés à Jodoigne (Ry St Jean) **;**
20 logements ont été créés à Waterloo (Ancienne gendarmerie) ;
66 logements ont été vendus à Grez-Doiceau (Domaine des Vallées).

6. *Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens pour 2016 :*

1) Grez-Doiceau – Domaine des Vallées – Vente de terrains

La commercialisation de 173 logements par la SM « IMMOBEL – THOMAS&PIRON » a débuté en novembre 2015. Au 31 décembre 2016, elle a vendu 66 biens soit 33 maisons de catégorie A, 20 de catégorie B et 6 de catégorie C ainsi que 2 appartements de catégorie A et 5 de catégorie C. La vente des terrains a rapporté 942.683,94€ à la Régie. La Régie a également cédé une parcelle d'une superficie de 52a89ca à la Commune à titre de charge d'urbanisme.

2) Jodoigne – La Maladrerie

Afin d'optimaliser la mise en œuvre de son projet immobilier portant sur la création de 200 logements, la Régie a signé en juillet 2016 l'acquisition de parcelles complémentaires pour 1ha 13a 15ca. Le montant de la vente s'élève à 339.450,00€.

7. *Nombre de concessions et obtentions de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description : 21*

1) Un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de l'Ancienne Gendarmerie (d'une contenance de 19a 88ca).

2) En juin 2014, la Régie a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014-2044) pour un canon de 4.000.000€.

3) Deux droits de superficie d'une durée de 7 ans (2012-2019) ont été accordés au profit de la Régie, par la Commune de Chastre et par l'IBW sur un terrain situé à Chastre, au lieu dit « Bois Champ », d'une superficie de 3ha 75a 14ca. 110 logements vont y être réalisés.

4) La Commune de Jodoigne a cédé à la Régie foncière le site des anciens Abattoirs. En contrepartie, la Régie s'engage à céder à la Ville de Jodoigne, au moyen d'une dation en paiement à concurrence de la valeur du bien de 400 000€ maximum, un plateau de deux cent cinquante mètres carrés (250 m²) dans la future construction du Boulevard des Rendanges.

5) La Régie a rétrocédé à la Commune de Jodoigne une maison sise sur le site du Grand Moulin par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2112) pour un canon de 70 000 euros.

6) En juin 2014, la Régie a octroyé au groupement DPI par renonciation au droit d'accession un droit de superficie avec un mandat de vente pour la réhabilitation du site FOLON. Ce droit de superficie prendra cours dès lors que l'ensemble des permis nécessaires à la réalisation du projet seront définitifs et exécutoires Le projet prévoit 50 logements dans le bâtiment Folon qui sera réhabilité et 116 logements dans cinq bâtiments à construire, soit au total 166 logements.

7) En octobre 2015, la Régie a octroyé à la société momentanée « Immobel-Thomas&Piron » par renonciation au droit d'accession, un droit de superficie avec un mandat de vente d'une durée de 820 jours pour un canon annuel de 1000€. Ce droit de superficie permet la mise en œuvre du terrain du Domaine des Vallées à Grez-Doiceau par la construction et mise en vente de 173 logements dont 51 en catégorie A et 37 en catégorie B. La vente des terrains rapportera 3.422.162,24€. Ce projet comprend également la construction de 37 biens dont 7 commerces destinés à la Régie foncière pour un coût global de 11.307.504,11€ TVAC. La réception provisoire de ces constructions est prévue fin de l'année 2017.

8) En mai 2016, la Régie a cédé partiellement son droit de superficie accordé par l'IBW et la Commune de Chastre en 2010 à la Fondation Jardin'âges. Cette cession porte sur une parcelle de +/- 50 ares et s'accompagne d'une option d'achat de 70,00€/m². Elle prendra fin de plein droit en 2019.

9) La Régie foncière possède plusieurs terrains qui au moment de leur acquisition étaient occupés par des exploitants agricoles. La Régie a octroyé sept prêts à usage gratuits pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Hélécine, Incourt, Ramilies, Jodoigne et Louvain la Neuve. Elle a repris un bail à ferme pour des terres situées à Ramillies (fin d'occupation 2020) et octroyé une convention d'occupation précaire pour une parcelle située à Hélécine.

10) La Régie foncière a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal et deux conventions d'occupation précaire pour usage professionnel d'un bâtiment à Jodoigne.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des agents de la Province du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 janvier 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 relative à l'avenant du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18738) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise par le Président de l'a.s.b.l. en date du 29 août 2017 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches

(l'anonymat est respecté) :

1. Le nombre de demandes
2. La ventilation des aides financières octroyées
3. Analyse des aides financières et de l'accompagnement social
4. Nombre de réunions du comité de gestion/ du Conseil d'administration/de l'Assemblée générale
5. Un rapport budgétaire et comptable.

Rapport d'évaluation

- • Nombre de demandes/ventilation de l'aide/analyse des aides et de l'accompagnement social

Le rapport d'activités transmis reprend l'historique de l'association et ses missions, le fonctionnement et la gestion administrative ainsi que les dates de réunions. Le nombre de demandes est détaillé ainsi que l'objet des demandes d'intervention.

Pour l'année 2016, deux nouvelles demandes ont été introduites auprès du Fonds social et un dossier a été rouvert et a fait l'objet d'un prêt consécutif à une décision rendue par le Conseil d'administration en 2015. Par ailleurs, une dizaine de demandes d'information ont été formulées au Fonds social et sont relatives à des avances sur salaire principalement en provenance du secteur de l'enseignement et ce, en raison de difficultés administratives. Une seule demande ferme a été introduite en décembre.

De manière générale, l'objet des demandes est lié à des situations de surendettement, des situations « limites » ou exceptionnelles qui dégénèrent en raison d'événements malheureux.

Les demandes relatives à l'année 2016 mettent également en évidence la confrontation difficile avec certaines démarches administratives, le besoin d'accompagnement pour l'identification de services d'appui à la personne, l'impact des frais inopportun sur des bas revenus et la solitude de la personne face à ses difficultés. Une recherche de solutions alternatives à l'octroi de prêt est toujours envisagée dans le respect du secret professionnel et en fonction de l'analyse de la demande. L'intervention du Fonds social est importante pour les situations qui échappent de par leur nature aux modalités de fonctionnement d'autres services sociaux. Le traitement des demandes nécessite plusieurs rendez-vous et divers contacts notamment en vue d'assurer un relais avec d'autres structures d'accompagnement : CPAS, ONSSAPL, services de médiation de dettes,… l'investissement en temps est dépendant de la nature et de la complexité des problèmes examinés.

La gestion des prêts concerne les dossiers repris de la Province lors de la constitution de l'ASBL et des situations examinées à partir de 2011 par l'association.

Les prêts 4, 6, 7 et 9 repris de l'ancien Fonds sont en créances douteuses et il appartiendra aux administrateurs de les traduire de manière comptable dans le bilan 2017.

Pour les prêts 5, 19, 21, 22 des remboursements ont été enregistrés.

Le prêt 19 est un prêt repris dans une procédure de règlement collectif de dettes dont la première annuité a été versée au Fonds social.

Le prêt 23 est un prêt qui se retrouve également dans une procédure de règlement collectif de dettes. Le montant à rembourser n'est pas encore connu.
Les prêts 22 et 25 ne concernent qu'une seule personne qui rembourse régulièrement.

Le prêt 24 a été remboursé totalement en début d'année 2017.

- Nombre de réunions du comité de gestion/ du Conseil d'administration/de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'a.s.b.l. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi et les statuts sont de la compétence du Conseil d'administration. Ce dernier délègue ses pouvoirs à un Comité de gestion institué au sein du Conseil d'administration. Ce comité se réunit en fonction des nécessités.

Dates des réunions :

- Comité de gestion : 23 mars 2016, 28 avril 2016, 18 octobre 2016 (annulé) ;
- Conseil d'administration : 23 mars 2016 ;
- Assemblée générale : 23 mars 2016.

- Bilan et compte de résultats au 31 décembre 2016

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 12 005.73 €. Le compte de résultat est quant à lui de 1353.22€.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016 pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18738) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise par Madame Andréa Mouling, Directrice, en date du 30 août 2017 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social féminin » pour la Maison Maternelle Paul Henricot, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral »

Indicateurs d'exécution des tâches

Indicateurs quantitatifs

- nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle Paul Henricot via la Province du Brabant wallon, en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon ;
- nombre de jours d'accueil ;
- nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie ;
- nombre de publications à destination du public.

Indicateurs qualitatifs

- aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain ;
- justifier la souplesse du service par rapport aux demandes.

Rapport d'évaluation

Par rapport aux indicateurs quantitatifs :

- Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle Paul Henricot via la Province du Brabant wallon et nombre de jours d'accueil :

La maison d'accueil avait en 2016 une capacité de 25 lits (10 chambres). Elle a accueilli des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants.

L'a.s.b.l. a ainsi accueilli 23 adultes et 47 enfants, pour un total de 9.097 nuitées sur l'année 2016. Le taux d'occupation est de 118,57 %. Les séjours ont une durée minimum de 103 jours.

La majorité des personnes accueillies sont belges et célibataires. 14 proviennent du Brabant wallon. Concernant les enfants, l'.a.s.b.l.a accueilli, au cours de cette année, 9 enfants de moins d'un an, 8 de 1 à 4 ans, 9 dont l'âge se situe entre 4 et 7 ans, 6 entre 7 et 9 ans, 6 entre 9 et 12 ans et 4 entre 12 et 18 ans. 5 bébés sont nés à la Maison maternelle Paul Henricot.

Le motif principal d'accueil reste la violence intrafamiliale suivie par les problèmes de logement et d'endettement.

193 demandes n'ont pas pu être satisfaites pour les motifs suivants :

- la capacité était atteinte au moment de la demande (149 demandes) ;
- il y avait inadéquation avec le projet institutionnel (17 demandes) ;
- séjour antérieur (1 demande) ;
- autres motifs (26 demandes).

- Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie :

Le nombre précis n'est pas repris dans le rapport d'activités 2016 de l'a.s.b.l.

On peut seulement déduire en fonction des informations données que :

- A l'issue de leur séjour, 10 personnes s'installent dans un logement autonome.
- 1 est prise en charge par la famille ; 3 sont réorientées vers une autre institution.
- 9 personnes trouvent d'autres solutions non mentionnées dans le rapport.

- Nombre de publications à destination du public :

Il n'y a eu aucune publication à destination du public.

Par rapport aux indicateurs qualitatifs :

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel :

- En 2016, le personnel a suivi les formations suivantes :

Colloque organisé par l'ASBL Habitat et participation thème : habitat solidaire, un outil à part entière de la politique du logement.

La psychologue et l'assistante sociale ont participé aux plates-formes du Brabant wallon sur les violences dans le couple.

Participation à la présentation du plan intra francophone 2015-2017 de lutte contre les violences sexistes et intra familiales.

Colloque organisé par l'A.M.A, thème : accompagnement des victimes de violences entre partenaires.

Deux journées organisées par l'E.P.E, thème : éduquer sans punir.

Deux journées de formation organisées par Droit quotidien, thèmes : les aspects juridiques des logements alternatifs et comment faire face à la passivité de certains usagés.

Matinée d'échange organisée par Energie info Wallonie, thème droit à l'énergie : quel rôle pour le juge de paix ?

Deux journées organisées par I.S.B.W, thème : gestion des émotions et des conflits chez les enfants de 3 à 12 ans.

Trois journées organisées par la Province du Brabant wallon « section égalités des chances » ; thème : le processus de domination conjugale.

Une matinée organisée par la Province du Brabant wallon, thème : sensibilisation à l'accueil des victimes d'agressions sexuelles.

- Dans le cadre du plan de formation 2015-2017, il y a eu :

Une journée organisée par Formation A-First, thème : sécurité incendie ; recyclage pour équipier de 1ère intervention.

Une matinée de recyclage de secourisme en milieu professionnel organisé par la Croix-Rouge.

Trois journées organisées par ITECO de formation à l'interculturalité suivies par l'ensemble de l'équipe.

- Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain :

L'a.s.b.l. Maison maternelle Paul Henricot accueille plus d'enfants que d'adultes. En 2016, plus de 49% des enfants avaient 3 ans ou moins. Son action envers les enfants est essentiellement préventive. Elle consiste à :

1°) Etablir une relation mère enfant adéquate assurant à l'enfant la sécurité et la confiance nécessaires à son développement ;
2°) Proposer un milieu riche en expériences, stimulant ses apprentissages fondamentaux ;
3°) Favoriser une découverte progressive de son milieu ;
4°) Permettre aux enfants d'exprimer leur vécu à travers de nombreuses expériences ;
5°) Valoriser si possible la relation avec le père ;
6°) Assurer un suivi sanitaire ;
7°) Une aide aux devoirs.

Quelques jours après l'arrivée de la famille à la Maison maternelle, une éducatrice ou la psychologue rencontre les enfants pour leur expliquer ce qu'est une maison maternelle, ce que l'on y fait et quelles sont les règles de vie entre les différentes personnes. Elle remet à chaque enfant une petite chartre illustrée reprenant les différentes règles de vie.

A la demande de la maman, la psychologue peut avoir des entretiens individuels avec l'enfant.

La psychologue organise une fois par semaine, avec les éducatrices, une réunion uniquement consacrée aux enfants et bébés des mamans que l'a.s.b.l. accueille. La priorité est mise sur le bien-être des enfants tant au niveau mental que physique.

L'a.s.b.l. collabore avec d'autres structures d'accueil (consultations ONE, crèches, écoles, Bébé accueil, le Court pouce…) et si nécessaire le S.A.J et le S.P.J.

L'infirmière O.N.E. de la consultation de Court-Saint-Etienne passe une à deux fois par mois, pour discuter avec chaque maman de l'évolution de son ou ses enfant(s).

Concernant les travaux et achats :

La Maison maternelle a demandé un contrôle du système électrique et des éclairages de secours par la firme B.T.V. suite à ce contrôle en avril 2016, la Maison maternelle a du faire certains travaux de mise en conformité (pose d'un différentiel séparé pour le système d'incendie, 3 détecteurs de fumée en plus).

La société Rentokil est venue faire un nettoyage du système de ventilation.

L'ASBL Phénix (réinsertion de toxicomanes par le travail) est venue planter une haie de lauriers et hêtres le long de la clôture avec leurs voisins.

Grâce à un don du Kiwanis de Villers-la-Ville, du mobilier a pu être remplacé dans les chambres.

La Maison maternelle a également introduit, auprès des Soroptimist du Val Brabant, un projet d'aménagement d'une salle de jeux et détente pour leurs hébergées dans une des caves.

- Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes :

La maison d'accueil héberge des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction de race, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre.

Trois dérogations de trois mois par rapport à l'hébergement maximal de 275 nuits ont été accordées par le ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

Annexe n°67 à la résolution n°76/1/17

PROVINCE DU BRABANT WALLON

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 30 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18897) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 26 juin 2017 par Madame Jacques, Directrice de l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE:

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. «Maison maternelle du Brabant wallon »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Indicateurs quantitatifs

- nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle du Brabant wallon, en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon ;
- nombre de jours d'accueil ;
- nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie ;
- nombre de publications à destination du public.

Indicateurs qualitatifs

- aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain ;
- justifier la souplesse du service par rapport aux demandes.

Rapport d'évaluation

Par rapport aux indicateurs quantitatifs

- Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle du Brabant wallon et nombre de personnes originaires du Brabant wallon et nombre de jours d'accueil :

Pour l'année 2016, il y a eu 344 demandes d'hébergement. La majorité de celles-ci 168, ont été directement effectuées de façon spontanée par les personnes demandeuses. 51 familles/personnes ont été orientées par les CPAS, 30 par un autre service social et 26 par d'autres Maisons d'hébergement. Les Services d'Aide à la Jeunesse ont quant à eux pris contact avec la Maison maternelle à 22 reprises, tandis que les Services de Protection de la Jeunesse 12 fois. On compte également 35 demandes d'origines diverses.

Contrairement à 2015, la majorité de ces demandes avaient pour motifs la « Violence Conjugale », à savoir 143, contre 138 pour un logement. Il faut également préciser que plusieurs demandes d'entrées faites sous le critère du logement relèvent parfois en réalité d'une situation de violence conjugale. Vient ensuite le motif d'un accompagnement à l'éducation, à 57 reprises.

273 demandes n'ont pas pu être satisfaites pour les motifs suivants :

- la capacité était atteinte au moment de la demande (197 demandes) ;
- il y avait inadéquation avec le projet institutionnel (39 demandes) ;
- autres: refus des CPAS de Liège, Anvers et Verviers de payer le solde demandé par la maison maternelle pour héberger et accueillir les personnes (la maison maternelle ne demande aux personnes hébergées que 4/10 du coût, le solde étant payé par les CPAS) (37 demandes) ;

2 demandes ont été directement annulées par les personnes.

Les demandeurs proviennent de Bruxelles (100 demandes), du Hainaut (61 demandes), et du Brabant wallon (101 demandes dont 19 d'Ottignies). 82 demandes ont des origines diverses.

85 femmes et 112 enfants ont été hébergés pour un séjour. Parmi ceux-ci, 37 femmes ont été accueillies en urgence.

- Nombre de jours d'accueil :

En termes d'hébergement durant l'année 2016, on peut comptabiliser un total de 5.104 nuitées pour les adultes et 8.984 nuitées pour les enfants, dont plus de 40% des hébergés (adultes et enfants) proviennent de la Province du Brabant wallon.

-Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie :

Il y a eu 77 départs en 2016.

- A l'issue de leur séjour, 26 personnes s'installent dans leur logement.

- 8 retournent soit au domicile conjugal, ou sont pris en charge par une famille ; 7 retournent auprès de connaissances.
- 21 seront réorientées vers d'autres institutions, suite aux limites de l'accompagnement dans la maison d'accueil: autre Maison d'accueil si fin de séjour ;
- 2 hospitalisations et 3 ont été installées dans la Maison de Vie Communautaire de la maison maternelle du BW ;
- Pour 10 personnes, généralement les Accueils d'urgence, la Maison maternelle ne dispose pas des informations car elles sont réorientées vers un service de première ligne (C.P.A.S., centre de crise, etc.).

Dans ces départs, 9 personnes ont fait l'objet d'une fin de séjour, soit parce que l'accompagnement ne pouvait continuer ou pour un non-respect du ROI (généralement le paiement des frais de séjour, et violence).

- Nombre de publications à destination du public :

Il n'y a eu aucune publication à destination du public.

Par rapport aux indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel :

En 2016, un plan de formation a été créé, se basant sur 4 axes :

- l'accompagnement dans le cadre des « Violences Conjugales » (VC)
- l'amélioration de l'accueil des bénéficiaires
- la capacité de réagir en situation de soins à donner
- la recherche de diversification des pratiques en proposant/réfléchissant à de nouveaux outils.

Ce plan de formation s'étale sur 3 ans. Au cours de l'année 2016, l'ensemble du personnel a pu suivre les formations suivantes :

- secourisme : 1ers soins en milieu d'hébergement
- formation à l'écoute et à l'accueil : meilleure compréhension des problématiques
- intervision/supervision de cas : approche des théories de l'attachement et supervision de cas

D'autres thématiques ont pu être abordées de manière plus individuelle :

- contractualisation du travail social, multi culturalité, l'hygiène, formations « lecture », dynamique de groupe
- colloque sur la violence conjugale, la monoparentalité,
- législation sur le crédit temps,
- participation aux Amatinées organisées par la fédération, l'AMA.

- Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain :

Tout le travail, auquel chaque membre de l'équipe participe en fonction de sa formation spécifique, se déploie dans plusieurs lieux, dans différentes maisons.

La cohabitation d'enfants de tout âge dans les différentes Maisons d'Accueil a montré ses limites voir ses désavantages car les besoins des nourrissons, des jeunes enfants, de leur maman et des femmes

enceintes ne collent pas avec ceux de grands enfants tant en terme d'environnement spatial qu'en terme d'ambiance.

L'a.s.b.l. a donc décidé de différencier les lieux :

Au 34 : elle accueille les familles avec enfants jusqu'à 3 ans et les femmes enceintes ;

Au 11/13 : les enfants plus grands avec la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions de grandes fratries.

L'appartement de Louvain-La-Neuve comprend 2 chambres soit 4 lits et permet d'accueillir des familles où le papa est présent et dont le couple est stable.

Les services :

- La Halte-garderie : Il s'agit d'un espace située dans la MVC qui accueille les enfants de 0 à 3 ans qui sont hébergés dans l'une des Maisons d'accueil.
- Le suivi post-hébergement : Ce service s'adresse à toute personne quittant une maison d'accueil et s'installant en Brabant wallon.

- Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes :

La maison d'accueil héberge des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction de race, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre. Un encadrement 24h/24h est assuré et toute personne peut arriver à tout moment.

Depuis 2012, lors de tout départ de la Maison Maternelle, un accompagnement d'office et pour une durée de trois mois est proposé car pour certaines personnes c'est souvent une source d'angoisse, d'insécurité et de coupure de lien avec des personnes de confiance.

L'accompagnement consiste à identifier la demande de la personne qui quitte la Maison Maternelle, ses craintes, ses inquiétudes, son isolement, etc. et la mise en place d'un réseau d'aide gravitant autour de son nouveau domicile.

Depuis juin 2012, l'a.s.b.l. Maison Maternelle a obtenu un emploi mi-temps supplémentaire pour un poste de puéricultrice pour assurer un suivi au niveau des enfants (contact avec les écoles, crèches, suivi ONE et des relais médicaux, assurer tous les relais au niveau des activités ou demandes diverses de la part de la maman).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel n° 2.06.01. « Poursuivre l'engagement en faveur des personnes handicapées » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 12 mai 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Les Ecoles de l'Acis ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 19 octobre 2017 (NC 19103) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise par le Directeur de l'a.s.b.l., en date du 12 septembre 2017 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Ecoles de l'Acis », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »

Indicateurs d'exécution des tâches énumérées à l'alinéa 1er du contrat de gestion sont les suivants :

Les indicateurs quantitatifs

- Nombre d'élèves bénéficiant de la structure ;
- Provenance des élèves.

Les indicateurs qualitatifs

- Pour l'année 2016 l'acquisition du bâtiment ;
- Activités proposées aux élèves durant l'année.

Rapport d'évaluation

Par rapport aux indicateurs quantitatifs

- *Nombre d'élèves bénéficiant de la structure et provenance des élèves.*

Trois classes adaptées ont été installées depuis le 1er septembre 2016, permettant de scolariser 18 élèves souffrant de troubles autistiques et associés. Les élèves y étaient inscrits en type 3, forme 2 :

- 15 élèves sont domiciliés en Brabant wallon,
- 1 élève est domicilié à Bruxelles,
- 1 élève est domicilié à Namur,
- 1 élève est domicilié à Charleroi.

(Le transport scolaire n'est organisé que pour le Brabant wallon).

Durant cette année scolaire 2016-2017, deux classes ont accueilli les élèves dont le profil de compétences ne permet pas d'envisager la réussite d'un cursus de formation scolaire ou professionnel. La troisième classe accueillait des élèves ayant un projet de retour ou d'arrivée en enseignement secondaire ordinaire.

Par rapport aux indicateurs qualitatifs

- *L'acquisition du bâtiment pour l'année 2016*

L'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis » a acquis le double plateau rez-de-chaussée et -1 du bâtiment « Espinette II », 2a, avenue de l'Espinette à 1348 Louvain-la-Neuve en date du 14 novembre 2016.

Le positionnement central de Louvain-la-Neuve dans la province, ville universitaire piétonnière, de même que son très haut niveau d'accessibilité via les moyens de transport en commun permet de rendre l'implantation effectivement accessible pour le plus grand nombre d'élèves.

- *Activités proposées aux élèves durant l'année.*

Les élèves bénéficient d'une prise en charge adaptée à leur situation personnelle :

- Trois petites classes adaptées offrant un cadre scolaire extrêmement sécurisant et ritualisé.
- Un enseignement à visée sociale et professionnelle qui prépare à une insertion dans des milieux professionnels adaptés ou une réintégration en enseignement ordinaire.
- La grille hebdomadaire propose :
    - Un éventail étendu de cours généraux (religion, français, mathématique, étude du milieu) ;
    - Des cours d'éveil artistique, d'éducation physique et de vie quotidienne ;
    - Du soutien logopédique.
- Le titulaire de chaque classe preste une grande part de son horaire de travail en tant que personne de référence.
- Une attention particulière est portée à :
    - L'organisation d'activités d'inclusion sociale dans la cité universitaire ;
    - L'usage renforcé des outils informatiques ;
    - L'organisation d'activités d'inclusion scolaire au sein d'écoles ordinaires proches.
- Des stages de formation en milieu professionnel adapté sont proposés pour préparer l'après-école.
- Il y a pour les élèves dont le potentiel scolaire le permet la possibilité de présenter les épreuves de fin de primaire (100% de réussite pour trois élèves concernés). En cas de réussite, un accompagnement en enseignement ordinaire est proposé avec les moyens de l'intégration (un élève).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Le Renivaux

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Le Renivaux ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel n° 2.06.03. « *Soutenir les politiques spécifiques d'accompagnement* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2012 relative au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Le Renivaux ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2017 (NC 18761) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. a réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2016;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Le Renivaux, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Le Renivaux

Missions confiées selon l'article 1er du contrat de gestion 2012 – 2014 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Le Renivaux :

« *En conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2007-2012 et en vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'a.s.b.l. s'engage à remplir les tâches de service public suivantes : augmenter la capacité d'hébergement de son service qui comprendra une extension du bâtiment et une réorganisation du lieu de vie.*
L'année 2012 est consacrée à la recherche des subventions pour financer l'ensemble du projet, l'année 2013 sera consacrée à l'élaboration du plan définitif du projet et au démarrage des travaux et les années 2014-2015 et 2015-2016 à la suite des travaux. »

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation consiste en un descriptif des actions 2016 menées conformément au contrat de gestion 2012-2014 et eu égard aux missions mentionnées dans l'article 1er de ce contrat de gestion.

1. Présentation du service

    - Les résidents

L'agrément du service « Le Renivaux a.s.b.l. » permet d'accueillir 23 résidents dont 20 sont bénéficiaires des prestations de l'AVIQ. Le service prend en charge une population multiculturelle.

Les résidents sont répartis en 2 groupes :

Le groupe des «Pluriels», composé de 11 résidents essentiellement en chaise roulante.
Le groupe des «Pêle-Mêle », composé de 12 résidents mobiles atteints de déficience mentale sévère, profonde et de troubles graves du comportement.

Au cours de l'année 2016, l'occupation moyenne de la population subventionnée par l'AViQ a été de 19.656 soit 7194 journées qui se répartissent comme suit :

Présences en semaine : 4.366 jours
Présences durant les week-ends : 2.098 jours
Retours en famille : 611 jours
Absences justifiées pour raison de maladie ou hospitalisation : 119 jours.

Concernant les résidents non bénéficiaires de l'AViQ, l'occupation moyenne est de 3 soit 1.098 journées qui se répartissent comme suit :

Présences en semaine : 746 jours
Présences durant les week-ends : 262 jours
Retours en famille : 90 jours.

- Les parents

Une fois par trimestre a lieu un Conseil des Usagers (CDU). Les 3 ou 4 familles qui y participent se réunissent dans la salle polyvalente du Renivaux. Ce CDU est un lieu d'échange pour les parents qui représentent leur enfant. La secrétaire du CDU est l'assistance sociale du service.

- L'agrément

L'agrément, octroyé par l'AWIPH, dont l'échéance était le 31 juillet 2015 a été reconduit pour une durée indéterminée.

- Le personnel

Durant l'année 2016, l'effectif du personnel a été de 44 personnes, toutes fonctions confondues, y compris les remplaçants.

2. Rapport d'évaluation - Année 2016

Pour l'année 2016, l'a.s.b.l. a transmis un relevé des subventions octroyées ainsi qu'un plan financier. L'a.s.b.l. a également transmis son rapport annuel qui reprend les comptes et bilan 2016, le rapport d'activités 2016 ainsi que le projet de budget 2017.

Selon l'article 1er du contrat de gestion liant la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Le Renivaux, l'a.s.bl. devait s'engager à remplir les tâches suivantes : *augmenter la capacité d'hébergement de son service qui comprendra une extension du bâtiment et une réorganisation du lieu de vie. (…) Les années 2014-2015 et 2015-2016 seront consacrées à la suite des travaux.*

Au cours de l'année 2016, les architectes ont finalisé les plans de l'extension et de l'aménagement des lieux de vie des résidents. L'a.s.b.l. a finalisé son plan de financement et la banque est favorable pour porter leur emprunt de 200.000 € à 350.000 €. Les Œuvres du Soir sont venues compléter la liste des sponsors.

Durant l'année, diverses démarches administratives ont été entreprises pour concrétiser la réalisation de l'extension et la rénovation du service afin de répondre aux nouvelles législations en la matière dont voici un récapitulatif:

- Introduction de la demande du permis d'urbanisme auprès de l'administration communale et de la Région wallonne - Octroyée ;
- Choix d'un coordinateur de sécurité chantier ;
- Choix d'un bureau d'études spécialisé en stabilité ;

- Choix d'une entreprise spécialisée dans la mécanique des sols appliquée ;
- Contact avec le service incendie et tenir compte de leur rapport ;
- Choix d'une entreprise : étude en techniques spéciales, optimalisation énergétique et suivi PEB ;
- Le cahier spécial des charges a été finalisé pour le 30 septembre 2015 et déposé à l'AVIQ. Par courrier du 8 décembre 2015, l'AVIQ informe qu'elle marque son accord pour procéder à l'adjudication et demande la transmission d'un dossier composé des éléments suivants : le cahier spécial des charges corrigé, les preuves de publicité, l'original de toutes les soumissions déposées et de toutes leurs annexes, copie de la soumission retenue, le procès-verbal d'ouverture des soumissions original dressé en séance, le rapport d'analyse des offres, la délibération motivée pour laquelle le maître de l'ouvrage propose la désignation de l'adjudicataire et le permis d'urbanisme ;
- En date du 15 décembre 2015, l'a.s.b.l. a procédé à la publicité au Moniteur belge et a signalé que l'adjudication se déroulera le 28 janvier 2016 à 14 heures au Renivaux ;
- En date du 26 février 2016, le dossier complet est déposé au service infrastructure de l'AViQ. Par son courrier du 11 avril 2016, ce service marque son accord et informe l'a.s.b.l. qu'elle peut passer commande auprès de l'adjudicataire ;
- En date du 20 avril 2016, le Conseil d'administration de l'a.s.b.l. notifie sa décision auprès du soumissionnaire ayant remporté le marché, à savoir la société CBD. Ces derniers feront part au Conseil d'administration, lors d'une rencontre le28 avril 2016, de leur intention de débuter le chantier le 1er juin 2016 ;
- La rénovation et l'extension du bâtiment touchant les lieux de vie des résidents, l'a.s.b.l. se voit dans l'obligation de déménager durant la période des travaux. Le déménagement s'est déroulé le 9 mai 2016 pour l'unité de vie des « Pluriels » et le 10 mai 2016 pour l'unité de vie des « Pêle-Mêle » ;
- Au 1er juin 2016 ont débuté les travaux d'extension et de rénovation pour une durée de 365 jours calendrier. La réception provisoire des travaux intérieurs a été réceptionnée le 27 juin 2017. Pour les travaux extérieurs, la réception provisoire a eu lieu le 26 septembre 2017.

3. Bilan 2016

Au cours de l'année 2016, les investissements réalisés ont eu pour objectif de conserver le patrimoine immobilier et améliorer le bien-être des résidents ainsi que celui du personnel. Il n'y a pas eu de grosses réparations à effectuer, mais du matériel et du mobilier ont été installés pour un montant de 3.010€ et 10.033,56€.

En ce qui concerne les placements de trésorerie, on peut constater une légère augmentation par rapport à 2015 malgré l'entame des travaux depuis le 1er juin 2016. En voici la raison :

Certaines factures ont été payées par les sponsors,
Certaines dépenses relatives à 2016 n'ont pas encore été payée, dont notamment :

- Le solde des salaires de décembre 2016 ont été débités du compte début janvier 2017 ;
- La cotisation ONSS relative aux salaires de décembre et à la prime de fin d'année sera payée fin janvier 2017 ;
- Le précompte professionnel relatif aux salaires de décembre et à la prime de fin d'année est payée pour le 15 janvier 2017 ;

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2012-2014 pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n° 2.06 « *Poursuivre l'engagement en faveur des personnes handicapées* » et notamment l'action n° 2.6.3.7 « *Veiller à l'exécution des missions fixées dans le CG entre le Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux (SourDimension) – 2016* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 avril 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29 septembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 3 octobre 2017 (NC 18688) ;

Considérant la note d'intention 2018 transmise par la coordinatrice du Service Sourdimension en date du 1er juin 2017 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE:

Article unique - Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1 du contrat de gestion sont les suivants :

Indicateurs quantitatifs

- tableau des jours de permanence par commune et par mois
- nombre de rendez-vous par mois
- nombre d'individus venus aux permanences par commune et par mois
- nombre de dossiers effectivement créés
- thématiques rencontrées
- thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées
- nombres et dates des réunions du comité d'accompagnement

Indicateurs qualitatifs

- aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- participation à des événements extérieurs : liste et thématique
- communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service

Rapport d'évaluation

Par rapport aux indicateurs quantitatifs

1/ tableau des jours de permanence par commune et par mois

Depuis janvier 2014, avec l'extension du service à 26 communes contre 10 en 2013, le service a décidé de fonctionner par centralisation des rendez-vous selon le jour de disponibilité du bureau dans l'entité partenaire.

Des ancrages stratégiques ont été relevés en fonction de l'état de besoin de la communauté sourde et malentendante. Sur base de la convention, 10 lieux de permanence sont desservis :

1. Braine-l'Alleud
2. Chastre
3. Chaumont-Gistoux
4. Genappe
5. Jodoigne
6. Nivelles
7. Ottignies-Louvain-La-Neuve
8. Rixensart
9. Tubize
10. Wavre

La spécificité du service résidant dans sa mobilité, certaines entités peuvent être desservies deux fois sur le mois en cas d'un nombre de demandes importantes. D'autres rendez-vous à domicile ou dans une commune partenaire sans lieu de permanence font également partie des interventions du service.

2/ nombre de rendez-vous par mois

Le taux de fréquentation du service en 2016 :

- 423 rendez-vous
- 593 vidéos envoyées
- 379 vidéos reçues
- Plusieurs centaines de SMS par an ;
- Plusieurs centaines de messages et de conversations via des applications telles que Whatsapp sur Androïd/Apple.

3/ nombre d'individus venus aux permanences par commune et par mois

Le nombre d'individus venus aux permanences est repris par commune par année et pas par mois.

En effet, les données par mois ne peuvent être transmises à partir du moment où une personne quelle que soit son entité de départ peut être reçue dans n'importe quelle entité partenaire du service. Ceci fait partie de la spécificité et des atouts de Sour'Dimension : sa mobilité et la possibilité d'aide à distance. Par ailleurs, les rendez-vous en visiophonie peuvent s'effectuer du siège central : Chaumont-Gistoux et, répondre à tous les bénéficiaires de la Province.

Nombre d'individus par commune pour l'année 2016 : **On distingue par commune en premier les dossiers actifs en 2016, en second ceux actifs avant 2016 (ouverts avant 2016 mais désormais inactifs) et en troisième le total.**

- Beauvechain : actifs en 2016 : 8 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 8**
- Braine-l'Alleud : actifs en 2016 : 9 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 12 / **total : 21**
- Braine-le-Château : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 1 / **total : 1**
- Chastre : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 5 / **total : 5**
- Chaumont-Gistoux : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 14 / **total : 14**

- Court-Saint-Etienne : actifs en 2016 : 2 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 4 / **total : 6**
- Genappe : actifs en 2016 : 4 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 11 / **total : 15**
- Grez-Doiceau : actifs en 2016 : 1 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 3 / **total : 4**
- Hélécine : actifs en 2016 : 2 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 2**
- Incourt : actifs en 2016 : 1 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 1**
- Ittre : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 0**
- Jodoigne : actifs en 2016 : 2 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 3 / **total : 5**
- La Hulpe : actifs en 2016 : 1 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 1**
- Lasne : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 3 / **total : 3**
- Mont-Saint-Guibert : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 1 / **total : 1**
- Nivelles : actifs en 2016 : 11 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 7 / **total : 18**
- Orp-Jauche : actifs en 2016 : 5 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 5**
- Ottignies-LLN : actifs en 2016 : 4 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 8 / **total : 12**
- Perwez : actifs en 2016 : 6 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 1 / **total : 7**
- Ramillies : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 0**
- Rebecq : actifs en 2016 : 1 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 0 / **total : 1**
- Rixensart : actifs en 2016 : 2 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 3 / **total : 5**
- Tubize : actifs en 2016 : 1 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 3 / **total : 4**
- Villes-La-Ville : actifs en 2016 : 0 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 1 / **total : 1**
- Walhain : actifs en 2016 : 2 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 3 / **total : 5**
- Waterloo : actifs en 2016 : 2 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 2 / **total : 4**
- Wavre : actifs en 2016 : 7 /ouverts avant 2016 mais désormais inactifs : 8 / **total : 15**

Total :

- Actifs en 2016 : 71
- Actifs avant 2016 mais désormais inactifs : 93
- Soit un total de 164

4/ Nombre de dossiers effectivement créés

27 dossiers ont été créés en 2016. Il faut souligner qu'un dossier ne se ferme jamais réellement car il nécessite un suivi régulier à durée indéterminée vu que le bénéficiaire à travers le service trouve les réponses aux questions qu'il se pose ou aux situations qu'il vit.

5/ Thématiques rencontrées

Les sollicitations sont multiples, variées et demandent une grande souplesse d'action afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes sourdes et malentendantes.

Sour'Dimension est bien un service public de première ligne qui tente de répondre de manière appropriée à toutes les interpellations que l'usager lui soumet.

Sour'Dimension permet, par son action, une accessibilité maximale aux services publics de proximité.

La spécificité du service s'inscrit dans la diversité de ses champs d'action : social, administratif, professionnel, juridique, familial, culturel, etc.

Le profil d'interface du travailleur social permet de répondre à un panel large de demandes. Le gestionnaire du dossier de la personne, désigné au sein de l'institution (ex : l'assistante sociale du service de médiation de dettes d'un CPAS), reste titulaire et en cas de nouvelle demande introduite

directement auprès de Sour'Dimension, un assistant social de première ligne se verra confier la nouvelle situation. Considérant la complexité des infrastructures administratives et les particularités propres à chaque fonctionnement institutionnel (Comité Spécial du service social, Conseil de l'action sociale, etc.), Sour'Dimension ne se substitue nullement à l'intervention du professionnel titulaire du dossier mais agit bel et bien en soutien et en complémentarité de celui-ci. La personne sourde ou malentendante peut alors être considérée dans sa totalité et être suivie tout au long de son parcours via des outils et des connaissances significatives en lien avec sa déficience ou lui permettre de s'exprimer directement dans sa langue maternelle, la langue des signes, sans avoir d'intervenant supplémentaire (ex : un interprète, un tiers entendant, un membre de la famille,…). Ce dernier point étant très précieux pour la personne sourde et malentendante.

6/ Thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées

Sour'Dimension tient des ateliers informatifs et de sensibilisation à la surdité. Les ateliers sont pédagogiques et didactiques et s'articulent autour d'une dynamique participative. Les ateliers sont à destination d'un public large : des professionnels, des enfants d'écoles traditionnelles, des enfants porteurs d'un handicap, ….

- 19 janvier : Atelier sur la vie sociale à la petite école de Montégnée.
- 29 février : Atelier de sensibilisation à la surdité aux équipes professionnelles du CEPES (Centre Provincial d'Enseignement Secondaire) à Jodoigne.
- 7 mars : Atelier de sensibilisation à la surdité et aux outils de communication aux équipes ouvrières de la commune de Genappe.
- 3 mai : Journée de la diversité à Chaumont-Gistoux (une septantaine d'enfants de 6ème primaire: 4 ateliers de sensibilisation et de prévention à la surdité).
- 2 décembre : Conférence Sour'Dimension dans le cadre de la journée du handicap à Nivelles.

7/nombres et dates des réunions du comité d'accompagnement

2 Comités d'accompagnement par an (lors du premier et du dernier quadrimestre de l'année) : le 24 février 2016 et le 14 décembre 2016 (ce dernier a été reporté au 25 janvier 2017).

Par rapport aux indicateurs qualitatifs

1/ Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel

Les membres du personnel ont participé à des conférences, colloques et formations. Une formation continue est indispensable dans un domaine aussi spécialisé pour enrichir la pratique professionnelle mais aussi pour prendre un certain recul sur les manières de travailler. La participation à des colloques permet aux membres de l'équipe de Sour'Dimension de rencontrer d'autres équipes et collègues.

- 20 avril : Formation jour 1 BEPS (brevet européen de premiers secours).
- 11 mai : Formation jour 2 BEPS (brevet européen de premiers secours).
- 18 mai : Formation jour 3 BEPS (brevet européen de premiers secours).
- 18 juin : Formation jour 4 BEPS (brevet européen de premiers secours).
- 8 septembre : Team building.
- 6 octobre : CICI (cercle d'interrogations et de concertations inter-services).
- 7 et 14 octobre : formation sur l'optimisation des écrits professionnels, organisée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
- 9 décembre : CICI (cercle d'interrogations et de concertations inter-services).

Par ailleurs, des réunions d'équipe sont organisées en moyenne tous les 15 jours, avec à l'ordre du jour une partie clinique pour discuter des dossiers et une partie organisationnelle pour discuter des points d'actualité.

Les membres de Sour'Dimension participent également aux réunions d'équipes inter-services organisées toutes les 6 semaines par le CPAS employeur et porteur du service. Menée par la Directrice Générale du CPAS de Chaumont-Gistoux, la réunion porte sur les points soulevés par le Conseil de l'Action Sociale, sur les partages d'informations liés aux divers services représentés et, sur les actualités des services.

2/ Participation à des événements extérieurs : liste et thématique

- 3 octobre : Commission subrégionale de l'AVIQ.
- 26 novembre : Assemblée Générale de la FFSB (fédération francophone des sourds de Belgique).

3/ Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service

- Internet : en 2016, Sour'Dimension a renouvelé les démarches utiles et nécessaires à l'enregistrement des noms de domaine suivants : sourdimension.be, sourdimension.org, sourdimension.eu, sourdimension.com, sourdimension.net.
  Les liens sont actifs et renvoient directement à l'interface de Sour'Dimension gérée par le webmaster communal de Chaumont-Gistoux.
- Dépôt : Via la société Copyright d'enregistrement et de dépôt de droits d'auteur, la marque « Sour'Dimension » a été enregistrée ainsi que son logo.
- Page Facebook : mises à jour et actualités du service sont mises régulièrement en ligne. La majorité des informations sont insérées par vidéos avec sous-titres ou avec une traduction écrite parallèle.
  Au 31 décembre 2015 : 596 adhérents
  Au 31 décembre 2016 : 713 adhérents

- LinkedIn : utilisé comme réseau social professionnel.
- Presse : divers articles sont parus dans la presse. Des articles paraissent de manière sporadique dans les brochures communales principalement après qu'une sensibilisation ait eu lieu auprès des acteurs de terrain. La Province valorise également les activités de Sour'Dimension via la presse papier, les réseaux sociaux ou le site Internet. Un mémento rappelant les accès au service est fréquemment publié par le service de communication de la ville/CPAS partenaire. La Journée Mondiale des Sourds diffuse chaque année un encart « publicitaire » du service. La Fédération francophone des Sourds de Belgique, via sa newsletter, publie les actualités les plus marquantes du service ou toutes les informations utiles demandées par Sour'Dimension.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

CONSEIL PROVINCIAL

Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014 -2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 relative au contrat de gestion 2014 -2016 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2017 (NC 19073) ;

Considérant la note transmise en date du 29 juin 2017 par le Président de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Considérant qu'au vu du rapport d'activités 2016 et des comptes et bilans 2016 ainsi que du rapport d'évaluation 2016 précité, la Fédération des Maisons de la Laïcité a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2014–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 1 abstention ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale, La Présidente,

A. Noël D. De Troyer

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

➔ Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
➔ Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
➔ Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
➔ Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

➔ Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;
➔ Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

Rapport d'évaluation 2016

1. Indicateurs qualitatifs : Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

La fédération a établi au long de l'année les contacts nécessaires pour coordonner l'ensemble des demandes de subvention des associations laïques ainsi que pour les travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité. Elle a fait les rappels nécessaires pour collecter les documents requis.

Elle rappelle à ce titre que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Une activité comme un ciné philo ou une conférence donne l'occasion de penser et de débattre d'un film ou d'un exposé qui aborde divers sujets de la société. Par le débat et la confrontation d'idées qu'il implique, les participants ne peuvent qu'améliorer leur esprit critique.

D'autres activités expriment un sentiment de solidarité et ne peuvent que renforcer la citoyenneté.

En effet, les cours d'alphabétisation qui sont donnés renforcent la cohésion entre les individus et permettent à certaines personnes de s'émanciper et d'acquérir une certaine liberté. Les cours de remédiation s'inscrivent dans la même logique. La mise à disposition des locaux pour certaines bonnes causes montre le soutien qui est donné à celles-ci. En effet, ces dernières veillent à ce que la dignité de tous les individus soit garantie.

Le soutien du Brabant wallon par l'intermédiaire de la fédération des maisons de la laïcité à ces activités renforce les objectifs de cohésion sociale et d'accessibilité à la culture.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les Associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la summa divisio entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette summa divisio se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/64000/001 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/26240/001 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures.

A/ En ce qui concerne les Maisons de la Laïcité

- *Maison de la Laïcité de Braine l'Alleud (Maison d'Alembert)*

Pour les bâtiments : Aucune demande

Pour les activités : Plusieurs mariages laïques ont été organisés ainsi que des cinés philo citoyen. Un soutien aux étrangers est toujours assuré par le biais de cours d'alphabétisation. Une exposition a également été réalisée pour les 60 ans de la catastrophe du Bois du Cazier (8 août 1956).

- *Maison de la Laïcité de Nivelles*

Pour les bâtiments : Aucune demande

Pour les activités : Aucune demande

- *Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)*

Pour les bâtiments : La demande de subside pour travaux visait des travaux d'isolation, de châssis et de peinture.

Pour les activités :Une demande de remboursement est introduite pour le spectacle "L'art du temps" de Sam Tuzani et la location de l'équipement technique afférent.

- *Maison de la Laïcité de Tubize*

Pour les bâtiments : Aucune demande

Pour les activités : Aucune demande

- *Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)*

Pour les bâtiments : Aucune demande

Pour les activités : Aucune demande

- *Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)*

Pour les bâtiments : Les travaux ont porté sur le remplacement d'un boiler et d'un wc ainsi que sur la mise aux normes de l'ascenseur, le rafraîchissement des peintures du hall, l'achat et le placement d'un coffre-fort, le remplacement des blocs d'éclairage de secours et le placement de caméras de surveillance.

Par ailleurs, le projet d'extension des locaux a nécessité des frais d'honoraire d'architecte.

Pour les activités : Sept conférences-débat ont été organisés. Ces derniers traitaient de problèmes sociétaux, scientifiques ou philosophiques. Par exemple, une conférence traitait de la guerre civile en Espagne.

Les autres conférences organisées qui ont eu lieu à la Maison de la Laïcité de Wavre traitent des sujets suivants :

1) 14/01/2016: Conférence-débat
« L'émocratie»
Par Jean-Jacques Jespers

2) 25/02/2016 : Conférence-débat

« L'océan, espoir de l'Humanité?»
par Guy Houvenaghel

3) 17/03/2016 : Conférence-débat
« L'Univers en bulles selon Stephen Hawking: réflexions philosophiques»
par Didier Stampart

4) 29/09/2016: Conférence-débat
« Internet m'a tuer: sur le numérique et la langue»
par Laurence Rosier

5) 27/10/2016 : Conférence-débat
« La cancérologie en marche.»
par Arsène Burny

6) 24/11/2016 : Conférence-débat
« Quelle démocratie pour les pays arabes? Quels dangers pour l'Occident?»
par Robert Anciaux

Les 19èmes master classes de piano ont été organisées. Il s'agit de cours de niveau international regroupant 25 jeunes issus de 12 nationalités différentes.

Un conte inspiré des "Noces de sang" de Garcia Lorca a été raconté.

En dehors de l'utilisation des locaux pour les activités laïques, ces derniers étaient mis à la disposition des Resto du Cœur, de l'asbl "Focus Fibromyalgie" et du Centre d'action laïque BW (pour les parrainages).

- *Maison de la Laïcité de Genappe*

Pour les bâtiments : Aucune demande

Pour les activités : Aucune demande

B/ Les associations laïques

Les fêtes de la jeunesse laïque tant à l'Est du Brabant wallon qu'à l'Ouest ont été organisées comme chaque année et toujours avec le même succès.

La fête de la jeunesse laïque Brabant Est a été organisée à Jodoigne pour 185 jeunes de 6ème primaire. Elle a demandé un subside de 3.261 € pour couvrir ses frais de location de salle, de matériel d'animation, d'assurance et de secrétariat.

La fête de la jeunesse laïque Brabant Ouest n'a sollicité aucun subside.

L'association Laïque Perwez-Incourt a soutenu des activités des professeurs de morale des écoles de l'entité par l'achat de livres et d'un prix du cours de morale.

En 2016, elle a également organisé un concours de dessin et une exposition sur « la liberté », 1 cérémonie de funérailles laïques et plusieurs animations philosophiques pour adultes.

Les Amis de la Morale laïque de Wavre ont célébré plusieurs mariages et parrainages laïques mais n'ont demandé aucun subside.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) a accueilli les enfants de la 2ème primaire à la 6ème secondaire de milieux défavorisés et les aide à la réussite scolaire par des cours de remédiation de français, sciences et mathématiques durant l'année scolaire et pendant les vacances. Il a organisé aussi des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants. D'autres ateliers sont organisés comme des ateliers créatifs et d'expression.

Le CAR a également sollicité un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

Laïcité "La Hulpe" a organisé la remise d'un prix aux élèves de morale de 6ème primaire de l'école communale de La Hulpe ainsi qu'une excursion aux ascenseurs de Strepy et plusieurs ciné-débat.

La Fédération des Maisons de la laïcité précise que les subsides sollicités tant pour les infrastructures que pour les activités laïques sont inférieurs aux budgets alloués et aucun arbitrage ne doit dès lors être réalisé.

Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation, que les montants demandés par celle-ci pour l'année 2016 ont été en ce qui concerne les bâtiments inférieurs à ceux alloués par l'article 2 et inférieurs également en ce qui concerne les activités.

Pour l'année 2016, la Fédération des Maisons de la Laïcité a reçu des demandes de subsides pour les activités laïques qui sont inférieures aux budgets alloués et donc aucun arbitrage n'a dû être réalisé.

Dans le cadre de son rapport d'exécution, la fédération précise que les montants demandés sont définitifs pour l'année 2016.

Aucun élément ne permet de mettre en cause le fait que la Fédération n'ait, au cours de l'année 2016, pas respecté ses engagements et obligations repris dans son contrat de gestion, et notamment ceux repris à l'article 3.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies.

3. Résolution relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe

(contrat de gestion – asbl La Chaloupe)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale pour les années 2012-2018 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 3.2.4.1. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe ;

Vu les statuts de l'asbl La Chaloupe;

Vu l'article 76102/64010/005 du budget provincial service ordinaire de l'exercice 2017 crédité d'un montant de 10.000€ ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 16 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant l'intérêt de la Province du Brabant wallon de s'investir dans des actions organisées pour les jeunes ;

Considérant qu'un nouveau projet a vu le jour début 2017 intitulé « CQFD. be » qui présente sous forme d'une plateforme internet, où les élèves du secondaire en difficulté scolaire peuvent contacter des étudiants du supérieur pour des cours particuliers en one-to-one à domicile ; que ce projet a été développé dans un premier temps à proximité de l'asbl mais que cette dernière souhaite l'élargir d'avantage grâce à un plan de communication et des partenariats ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13, L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe ;

Vu les statuts de l'asbl La Chaloupe;

Entre les soussignés :

D'une part, la Province du Brabant wallon, représentée par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2017, ci-après dénommé « la Province »,

et

D'autre part, l'asbl La Chaloupe dont le siège social est établi à la Rue du Monument 1 à 1348 Ottignies, valablement représentée par Monsieur Luc Descamps, Directeur, ci-après dénommée « La Chaloupe»,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – A l'article 2, alinéa 1 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl La Chaloupe, à la suite des deux premiers points, le point suivant est ajouté :

«
octroie à l'association une subvention d'un montant de 10.000 € pour le projet de soutien scolaire en BW intitulé « CQFD.be » à l'exercice 2017. »

Article 2 - Le présent avenant au contrat de gestion entre en vigueur à la date de sa publication au Bulletin provincial.

Fait en deux exemplaires, à Wavre le 30 novembre 2017

Pour la Province du Brabant wallon, Pour l'asbl La Chaloupe,

La Directrice générale, La Présidente du Conseil provincial, Le Directeur,

Annick NOËL Dominique De Troyer Luc DESCAMPS

4. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Odyssea

(contrat de gestion – asbl Odyssea)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiées par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu les statuts de l'asbl Odyssea ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 3.2.3.1. « *Développer des actions scolaires et parascolaires* » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale en date du 7 novembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 7 novembre 2017 ; qu'à la même date, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que pour satisfaire aux obligations résultant du contrat de gestion, il y a lieu de prévoir, aux budgets des exercices 2018 à 2020 l'article 76102/64010/018 intitulé « Subvention à l'asbl Odyssea pour le Musée TILT » ainsi que de le créditer de 60.000 € ;

Considérant que l'asbl a pour mission de proposer des activités pour enfants dans le domaine de la citoyenneté ; qu'elle propose en effet, au sein du centre d'expression et de créativité, des parcours pédagogiques pour les enfants ;

Considérant que l'asbl a réalisé des travaux de rénovation pour agrandir le Musée et proposer d'avantage d'activités pour les écoles, familles et groupe ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'association Odyssea a dûment exécuté les obligations découlant des contrats de gestion ;

Considérant que le dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il convient d'en établir un nouveau ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Odyssea, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n°128/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 novembre 2017

Contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Odyssea

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012 – 2018 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'association Odyssea ;

Entre les soussignés :

d'une part, le Conseil provincial de la Province du Brabant wallon, ci-après dénommé « la Province », représenté par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2017 ;

et

d'autre part, l'association Odyssea dont le siège social est établi au Chemin du Meunier 44 à 1330 Rixensart et valablement représentée par Madame Karin Hardt, Présidente, ci-après dénommée « l'association »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er- §1er - En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2012-2018 reprise par extraits en annexe 1 :

- le fonctionnement du centre pour enfants et principalement réaliser des parcours pédagogiques citoyens pour les enfants en accueillant des écoles ou/et des familles ;
- une réduction d'1,5€ sur le prix d'entrée des enfants des écoles du Brabant wallon.

§2 - Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées à l'alinéa 1er sont détaillés en annexe 2 du présent contrat : ils incluent des exigences de visibilité provinciale.

Article 2 - Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1er et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province octroie à l'association une subvention d'un montant annuel de 60.000 € pour le fonctionnement du centre (année 2018, 2019 et 2020).

Les subventions visées à l'alinéa précédent seront accordées par un arrêté du Collège provincial qui précise :

- les éventuelles conditions particulières d'utilisation,
- les justifications exigées du bénéficiaire ainsi que les délais dans lesquels ces justifications doivent être produites,
- les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la subvention a été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée.

Article 3 - L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine ethnique, le statut social ou financier, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Article 4 - Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 - Chaque année, au plus tard le 1er septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1er ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou dans l'arrêté d'octroi qui y est relatif.

Article 6 - §1er - Au plus tard le 7 octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission ad hoc du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 - A l'occasion du rapport d'évaluation, la Province et l'association peuvent décider, de commun accord, d'adapter les tâches et/ou les moyens octroyés tels que visés aux articles 1er et 2. Ces adaptations ne valent que pour le temps restant à courir jusqu'au terme du présent contrat.

§3 - A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§4. La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 - Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le conseiller provincial auprès du Président de l'association.

Article 8 - Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au Président de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les visites demandées par les conseillers.

Article 9 - Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 10 - Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion.

Article 11 - Le présent contrat produit ses effets le 1er janvier 2018. Il est publié au Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 30 novembre 2017.

Pour la Province, Pour l'asbl Odyssea,

La Directrice générale, La Présidente du Conseil, La Présidente,

Annick Noël Dominique De Troyer Karin Hardt

Annexe 1

Extraits de la Déclaration de politique provinciale 2012-2018

Il est indispensable de donner à nos enfants, nos adolescents, l'ensemble de nos jeunes en qui nous avons confiance, les outils nécessaires à leur émancipation dans notre société en valorisant leur créativité, leur talent et leur force.

La Province formera et sensibilisera ses jeunes à une citoyenneté active et participative, pour qu'ils deviennent des citoyens tolérants et responsables. Pour ce faire, elle doit non seulement rappeler les règles de vie en communauté, rappeler les principes fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais aussi conscientiser aux enjeux de société.

Elle multipliera les espaces de rencontres, d'échanges d'idées et de débats, pour maximiser l'ouverture d'esprit de nos jeunes sur les enjeux de la société actuelle.

De plus, la Province veillera à étoffer son offre en matière d'activités parascolaires, afin de multiplier les possibilités d'initiations sportives et artistiques.

Annexe 2

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs : pour le fonctionnement du centre

a. Descriptif des parcours mis en place
b. Descriptif de la pédagogie utilisée
c. Listing des animations proposées
d. Listing des stages proposés
e. Evaluation des écoles ayant visité le centre
f. Evaluation des familles ayant visité le centre
g. La présence du logo provincial sur tous les imprimés et supports promotionnels
h. La présence du logo provincial dans le centre
i. L'affichage de la réduction de 1.5 € dans les tarifs et imprimés

2. Indicateurs quantitatifs pour le fonctionnement du centre

a.	Nombre total de visites
b.	Nombre d'enfants et de familles ayant fréquenté le centre
c.	Nombre d'écoles ayant fréquenté le musée (+ écoles du BW)
d.	Montant total des réductions accordées
e.	Nombre d'ateliers donnés
f.	Nombre d'animations spécifiques proposées

5. Résolution relative à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 de la Provinciale Brabançonne d'Energie

(PBE)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de la Provinciale Brabançonne d'Energie (en abrégé et ci-après PBE) ;

Vu la résolution du 27 octobre 2016 relative à la représentation provinciale au sein de la scrl Intercommunale « Provinciale Brabançonne d'Energie » ;

Vu la lettre recommandée du 13 octobre 2017 par laquelle la PBE invite la Province à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 décembre 2017 ;

Vu la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales ;

Vu le décret flamand du 6 juillet 2001 « Decreet Intergemeentelijke Samenwerking » (Décret portant réglementation de la coopération intercommunale), qui est d'application depuis le 29 mai 2015 selon l'accord de coopération du 13 février 2014 relatif aux intercommunales interrégionales, conclu par la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 de la PBE ;

Vu l'avis favorable de Mme la Directrice générale du 22 novembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 €, Qu'en application de l'article L2212-65§2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 13 novembre 2017 ; Qu'en date du 21 novembre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que la Province du Brabant wallon est associée de la PBE ;

Considérant que, par son courrier du 13 octobre 2017, la PBE sollicite dans le chef de la Province de bien vouloir délibérer et décider au sujet des points à l'ordre du jour; Que le Conseil provincial a déjà désigné son ou ses représentants pour les assemblées générales de la PBE et ce, jusqu'à la fin de la législature en cours ; Que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans la PBE et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que le critère de rattachement retenu pour déterminer le droit applicable est celui de la région dont relève les personnes morales de droit public qui disposent ensemble de la plus grande part d'actionnariat ; qu'en l'espèce, comme l'actionnariat de la PBE est majoritairement flamand, le droit applicable pour la PBE est celui de la Région flamande ;

Considérant qu'en raison de l'accord de coopération précité, la PBE a modifié ses statuts en vue de les mettre en conformité avec le décret flamand du 06 juillet 2001 précité ;

Considérant que la PBE présente pour l'exercice 2018 un budget en boni de quelque six millions d'euros ;

Considérant qu'il y a lieu d'introduire un dossier à la Région wallonne afin de désigner le gestionnaire de réseau de distribution pour les communes wallonnes ;

Considérant qu'il y a lieu de surveiller l'état d'avancement des négociations avec le Brabant flamand quant à la détermination du montant des parts de la Province ainsi que les droits et obligations des parties ;

Considérant que les autres points de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la PBE n'appellent aucun commentaire particulier ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1er - Le Conseil provincial prend acte des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 de la Provinciale Brabançonne d'Energie.

Article 2 – Le Conseil provincial approuve la sortie de la Province du Brabant wallon de la PBE avec effet au 31 décembre 2017 conformément au point 4 de l'ordre du jour et marque son accord sur la valorisation de ses parts à 820.330,33 euros, sans préjudice d'une valeur supérieure qui résulterait des négociations menées ultérieurement avec la Province du Brabant flamand et justifieraient une part équivalente pour la Province du Brabant wallon.

Article 3 – Le Conseil provincial approuve les autres points de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la PBE.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

6. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 6 décembre 2017

(I.B.W. – Assemblée générale extraordinaire)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 entre la Province et la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.), portés par la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale extraordinaire de l'I.B.W. le 6 décembre 2017 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale et spécialement les points 1, 2 et 3 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 27 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard du point porté à l'ordre du jour précité ;

Considérant que le projet de fusion par absorption entre l'I.B.W. et l'I.E.C.B.W. ne va pas à l'encontre de l'intérêt provincial ;

Considérant que le rapport spécial du Conseil d'administration, avec toutes ses annexes, a été voté à l'unanimité, lors du Collège exécutif de l'I.B.W. du 3 octobre dernier et voté en Conseil d'administration du 11 octobre 2017 à la majorité de 19 voix et de 3 absentions avec justification ;

Considérant qu'un rapport écrit a été établi sur le projet de fusion par des Réviseurs d'entreprises, conformément à l'article 695 du Code des sociétés ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE

Article unique – Le Conseil provincial approuve les décisions portées par les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 6 décembre 2017, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

7. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) du 5 décembre 2017

(I.E.C.B.W. – Assemblée générale extraordinaire)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale extraordinaire de l'I.E.C.B.W. le 5 décembre 2017 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale extraordinaire ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 27 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que l'action de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) s'accomplit au service de l'intérêt général et s'inscrit dans le cadre des politiques développées par la Province ainsi qu'en atteste le rapport annuel 2016 de l'intercommunale ;

Considérant la modification de l'article 8 des statuts sous la condition suspensive du vote de la réduction de capital, supprimant la valeur nominale des parts sociales ;

Considérant l'importance de l'opération de réduction de capital de l'I.E.C.B.W. dans le cadre de la fusion avec l'I.B.W. et plus particulièrement du rapport d'échange de parts à établir ;

Considérant que le projet de fusion par absorption entre l'I.B.W. et l'I.E.C.B.W. ne va pas à l'encontre de l'intérêt provincial ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE

Article unique – Le Conseil provincial approuve les décisions portées par les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) du 5 décembre 2017, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

8. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 20 décembre 2017

(I.B.W. – Assemblée générale ordinaire)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 entre la Province et la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.), portés par la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale ordinaire de l'I.B.W. le 20 décembre 2017 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale et spécialement les points 2, 3 et 6 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 31 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard du point porté à l'ordre du jour précité ;

Considérant le remplacement d'un administrateur « Secteur Commune » tant au Conseil d'administration qu'au Collège exécutif de l'I.B.W. ;

Considérant le remplacement d'un administrateur « Secteur Commune » au Conseil d'administration de l'I.B.W. ;

Considérant le point 6 de l'ordre du jour relatif au Plan stratégique triennal 2017-2019, évaluation 2017 et perspectives 2018 ;

Considérant que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.B.W. ne vont pas à l'encontre de l'intérêt provincial ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE

Article unique – Le Conseil provincial approuve les décisions portées par les points 2, 3 et 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 20 décembre 2017, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

9. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) du 20 décembre 2017

(I.B.W. – Assemblée générale ordinaire)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale ordinaire de l'I.E.C.B.W. le 20 décembre 2017 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ordinaire ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 22 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que l'action de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) s'accomplit au service de l'intérêt général et s'inscrit dans le cadre des politiques développées par la Province ;

Considérant le point 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'administrateurs « Secteur Commune » au Conseil d'administration de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) ainsi que le point 3 relatif au Plan stratégique triennal 2017-2019, évaluation 2017 ;

Considérant que ces points, appelant une prise de position de la Province, ne vont pas à l'encontre de l'intérêt provincial ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE

Article unique – Le Conseil provincial approuve les décisions portées par les points 2 et 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) du 20 décembre 2017, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

10. Résolution relative la convention entre les différents acteurs concernés portant sur les tickets combinés du champ de bataille de Waterloo pour la période 2017/2018

(Institutions et domaines provincaux – tarifs)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2212-32 et L2212-38 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 octobre 2015 portant le règlement relatif à l'utilisation des locaux et du matériel des Domaines provinciaux et portant sur les tarifs en application aux Domaines provinciaux ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 portant sur les tarifs en application aux Domaines provinciaux ;

Vu la proposition de résolution portant sur les tarifs en application aux Domaines provinciaux soumise à l'approbation du présent Conseil provincial ;

Vu les tarifs en application au musée provincial du Dernier Quartier-Général de Napoléon ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action n° 6.5.6.9. « *Intégrer le DQGN dans le réseau des attractions du champ de Bataille de Waterloo* » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 24 octobre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ ; Qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 9 octobre 2017 ; Qu'en date du 20 octobre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que l'article 4, §4 de la proposition de résolution sur les tarifs en application dans les Domaines provinciaux susvisée précise que les tarifs appliqués dans le cadre des tickets combinés ne peuvent être fixés que dans une convention soumise à l'approbation du Conseil provincial ;

Considérant l'intérêt d'établir des tickets permettant l'accès aux sites des différents acteurs culturels du champ de bataille de Waterloo ;

Considérant la nécessité de déterminer les tarifs et réductions applicables aux tickets combinés envisagés, ainsi que la durée et les conditions de validité de chaque ticket vendu dans ce cadre ;

Considérant l'intérêt de permettre la gestion et l'adaptation de la collaboration par des rencontres régulières entre les différents participants ;

Considérant la nécessité de prévoir un mécanisme de répartition du produit des ventes de tickets combinés ;

Considérant la nécessité de coordonner les horaires d'ouvertures des différents acteurs ;

Considérant la nécessité de mettre en place divers outils et modalités permettant l'exploitation, la promotion, … des tickets combinés ;

Considérant la nécessité de déterminer la durée et les modes de reconduction d'une collaboration portant sur de tels tickets ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte la convention entre les différents acteurs concernés portant sur les tickets combinés du champ de bataille de Waterloo pour la période 2017/2018, telle qu'annexée.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n°110/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 novembre 2017

TICKET COMBINE DU CHAMP DE BATAILLE DE WATERLOO : « PASS 1815 »

CONVENTION 2017-2018

Entre :

Le Dernier Quartier Général de Napoléon, Musée provincial, situé ch. de Bruxelles 66 à 1472 Vieux Genappe, valablement représenté par la Présidente du Conseil provincial Madame Dominique De Troyer et Madame la Directrice Générale Annick Noël,

ET :

Panorama SA - société gestionnaire du Mémorial 1815, comprenant le Mémorial (parcours scénographique), la Butte du Lion, le Panorama, la Ferme d'Hougoumont et les brasserie-restaurant (ex hôtel du Musée) – située route du Lion 1815 à 1420 Braine l'Alleud, valablement représentée par son Administrateur délégué, Monsieur Gérard Hancq et son Directeur, Monsieur Etienne Claude,

ET :

Les Amis du Musée Wellington ASBL, située chaussée de Bruxelles 147 à 1410 Waterloo, valablement représentée par sa Présidente, Madame Bernadette Delange - Raeymaekers,

ET :

La Ferme-Brasserie de Mont-Saint-Jean, située Chaussée de Charleroi 591 à 1410 Waterloo valablement représentée par Monsieur Anthony Martin,

ET :

La Maison du Tourisme de Waterloo ASBL, située chaussée de Bruxelles 218, valablement représentée par sa Présidente, Madame Penina Benzennou,

Ci-après dénommé(s) « Partenaire(s).

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Préambule :

Pour accentuer la fréquentation des musées et attractions du champ de bataille de Waterloo, les Partenaires souhaitent prolonger d'une durée de deux années, la vente du ticket combiné, ci-après dénommé «Pass 1815 » instauré depuis 1988 et y intégrer l'exposition permanente de la ferme de Mont-saint-Jean

Ce Pass 1815 sera vendu et promu par toutes les parties en présence.

Il comprendra la visite du Musée Wellington, du Dernier Q.G. de Napoléon, de l'exposition permanente Hôpital des Alliés et musée de la ferme ou la micro-brasserie (situés à la ferme-brasserie de Mont-Saint-Jean) et du Mémorial 1815, comprenant le Mémorial, le Panorama de la Bataille, la Butte du Lion et la ferme d'Hougoumont. Les expositions temporaires ou autres activités pourront ou non être inclues dans le prix du Pass, sur base d'une décision incombant à chaque partenaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er. Durée

La présente convention prend cours du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Cette convention sera renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf avis contraire signifié par un des partenaires, trois mois avant l'échéance.

Cette dénonciation sera notifiée par courrier recommandé aux autres partenaires.

Article 2. Pass 1815 famille

Sur base de trois personnes payantes d'une même famille (toutes catégories confondues), un Pass 1815 est offert à maximum deux enfants de ladite famille, âgé de 7 à 17 ans. Ce ticket ne sera valable que sur présentation des trois Pass payants.

Article 3. Tarifs

Le Pass 1815 sera vendu par tous les Partenaires aux prix respectifs de :

Individuels
Adultes – couleur rouge : 20,00 €

Réduit : étudiants (« Bac+ »), sans emploi, handicapés, seniors (60+), enfants/jeunes de 7 à 17 ans – couleur bleue:	16,00 €
Enfants gratuits (sur base d'un ticket famille)-couleur vert clair	0,00 €
Groupes (minimum 20 personnes)	
Adultes – couleur orange :	15,00 €
Enfants/Jeunes (7 - 17 ans) & Seniors (60+), Scolaires de moins de 18 ans - couleur grise :	12,00 €

Les enfants de moins de sept ans (accompagnés d'un adulte) reçoivent la gratuité sur les sites du champ de bataille.

Les Partenaires s'engagent à maintenir les tarifs ci-dessus pendant toute la durée de la convention, même si un Partenaire devait être amené à augmenter ses tarifs de base.

Les tarifs mentionnés ci-dessus comprennent un supplément d'un euro, destiné à financer une navette entre les attractions, selon un projet à définir entre parties.

Pour les groupes, une gratuité sera accordée pour 15 personnes, ainsi que pour le chauffeur de l'autocar.

Article 4. Validité du Pass 1815

Tout Pass 1815 vendu sera valable une année calendrier à dater de son émission..

Article 5. Conditions financières

Chaque partenaire–vendeur reversera trimestriellement aux autres attractions les entrées perçues, suivant la quote-part attribuée à chacun et mentionnée sur le tableau de répartition en annexe.

Ce remboursement sera effectué par chaque partenaire-vendeur aux autres pour le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre (soit le 10 janvier, le 10 avril, le 10 juillet et le 10 octobre).

Article 6. Statistiques de ventes

Les statistiques de ventes du Pass 1815 seront communiquées mensuellement à la Maison du Tourisme de Waterloo, au plus tard pour le dixième jour du mois suivant.

La Maison du Tourisme de Waterloo s'engage à prendre en charge la gestion administrative des ventes des Pass 1815. Elle établira un document récapitulatif des ventes et l'enverra à son tour aux Partenaires.

Article 7. Motivation liée à la vente

Pour motiver chaque partenaire-vendeur à privilégier la vente du Pass 1815 et accroître une fréquentation croisée des attractions, un pourcentage de la vente du Pass 1815 sera rétrocédé au vendeur par les autres attractions.

La Maison du Tourisme de Waterloo est également considérée comme partenaire-vendeur et percevra un pourcentage sur les ventes, à titre de frais de gestion et de commission, sur base du tableau joint en annexe.

Ce montant sera prélevé des versements trimestriels prévus à l'article 5 supra.

Article 8. Conception et réalisation des tickets

La Maison du Tourisme de Waterloo prendra en charge le suivi de la réalisation et l'impression des PASS 1815.

Les coûts liés seront répartis à parts égales entre les musées et attractions.

Article 9. Promotion

Les Partenaires, moyennant un accord commun des attractions du champ de bataille, peuvent émettre des Pass 1815 gratuits ou à tarif réduit afin de promouvoir ce billet combiné.

Ces Pass 1815 seraient destinés aux professionnels du tourisme (autocaristes, tour-opérateurs, journalistes, etc.), afin de valoriser l'ensemble du site du champ de bataille de Waterloo ou dans le cadre d'actions (concours, etc.) spécifiques avec des médias.

Article 10. Instructions liées à la vente du Pass 1815

a. Lors de sa vente, le ticket devra être validé et daté par le partenaire-vendeur qui en conservera la souche numérotée comme preuve d'émission.
b. Lorsque le client présentera le Pass 1815 à un partenaire, ce dernier apposera un cachet dans la case correspondante.
c. L'attention de l'acheteur sera rigoureusement attirée sur les heures d'ouverture des musées ou attractions afin que cet acheteur puisse planifier ses visites sur un ou plusieurs jours, tout comme sur la validité du ticket d'une année à partir du jour d'émission.

Article 11. Engagement des partenaires

a. Chaque partenaire s'engage à assurer la promotion Pass 1815 à l'accueil de son entité, en apposant un ou plusieurs panneaux de manière visible et lors de la réalisation de tout support publicitaire.
b. Chaque partenaire s'engage à proposer systématiquement à ses visiteurs d'acheter un Pass 1815 et en privilégier la vente, comme moyen essentiel à la découverte du Champ de Bataille de Waterloo.

c. Chaque partenaire s'engage à prévenir les autres partenaires – vendeurs (au plus tard dès qu'il dispose de l'information), des horaires d'ouverture, de toute fermeture technique ou liée aux conditions atmosphériques (par exemple : gel empêchant l'ascension de la butte, problème technique,…)

Article 12. Horaires de visite

Chaque partenaire s'engage à respecter au minimum les plages horaires imprimées sur le Pass 1815 et à prévenir les autres partenaires de toute modification y relative.

Pour offrir un accueil tout au long de l'année, chaque partenaire s'engage à ouvrir 7 jours sur 7, à l'exception faite des 25 décembre et 1er janvier de chaque année.

Article 13. Navettes

Les partenaires pourront convenir d'une navette réunissant l'ensemble des attractions (pourra être mise sur pied). Il est dans ce cas convenu que le prix de la navette sera inclus en tout ou partie dans le prix du Pass 1815.

Article 14. Réunion de concertation

Une réunion de concertation relative au Pass 1815 se tiendra chaque semestre ou chaque fois qu'un partenaire en fait la demande.

Lors de ces réunions seront notamment évoquées les actions de promotion commune prises en charge par l'ensemble des partenaires ou d'autres suggestions liées à la vente des Pass 1815.

Article 15. Résiliation unilatérale de la convention

Chaque partenaire pourra dénoncer la convention anticipativement, par l'envoi d'une lettre recommandée adressée douze mois à l'avance à la Maison du Tourisme de Waterloo (adresse : chaussée de Bruxelles 218 à 1410 Waterloo).

Ce partenaire prendra au minimum à sa charge les coûts de conception et réalisation d'un nouveau ticket commun n'incluant plus son activité.

Annexe :
- Tarifs 2017-2018
- Clé de répartition entre les partenaires

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017, en autant d'exemplaires que de parties.

Dernier Quartier Général de Napoléon, Musée provincial,

Madame Dominique De Troyer
Présidente du Conseil Provincial

Madame A. Noël,
Directrice Générale

Panorama S.A.,

Monsieur Gérard Hancq
Administrateur délégué

Monsieur Etienne Claude,
Directeur

Les Amis du Musée Wellington ASBL,

Madame B. Delange-Raeymaekers,
Présidente

Maison du Tourisme de Waterloo ASBL,

Madame Penina Benzennou,
Présidente

La Ferme-Brasserie de Mont-Saint-Jean

Anthony R. MARTIN

TARIFS INDIVIDUELS 2017 - 2018
TARIFS GROUPES 2017 - 2018

	(1) MUSEE WELLINGTON (*) réduction de 2€ pendant la période des travaux de rénovation	(2) MEMORIAL 1815 • Butte du Lion • Mémorial (Parcours scénographique) • Panorama • Ferme d'Hougoumont	(3) DERNIER Q.G NAPOLEON	(4) FERME DE MONT-SAINT-JEAN Expo Prix de la Bravoure & Musée de la Ferme OU Visite micro-brasserie de la bière de Waterloo	PASS 1815 1. Musée Wellington + 2. Mémorial 1815 + 3. Dernier Q.G Napoléon + 4. Ferme de Mont-Saint-Jean
ADULTES	7.50€ / 5.00€	16€ / 13€	5.00€ / 4.00€	7.50€ / ?	20€ / 15€
SENIORS ETUDIANTS ENFANTS (7-17ans)	6.50€ / 4.50€	13€ / 11€	4.00€ / 3.00€	6.50€ / ?	16€ / 12€

Visite guidée (25p max. /guide) : 1H= 60€ / 2H= 80€ / 3H= 100€ (Guides 1815 Asbl)

Tarif famille par attraction ou PASS 1815 : 3 personnes payantes = 2 enfants max. gratuits

Les prix des attractions ne comprennent pas les expositions temporaires ou manifestations spécifiques, pour lesquelles un supplément peut être demandé.

n°110/1/17

CLE DE REPARTITION INTERNE AUX ATTRACTIONS

1) PASS 1815 : INDIVIDUEL

attractions	INDIVIDUEL ADULTE							INDIVIDUEL ETUDIANT- Enfants- seniors = REDUITS						
	Prix entrée 2017	coeff. entre mon tarif et P.V. Pass	commission de 80% (5% Memor.) octroyée au vendeur	je vends, je perçois	un autre vend, je perçois	Maison Touris. 15% SUR COEFF TARIF & PV pass	Si la MT vend, je perçois	Prix entrée 2017	coeff. entre mon tarif et P.V. Pass	commission de 80% (5% Mémor) octroyée au vendeur	je vends, je perçois	un autre vend, je perçois	Maison Touris. 15% SUR COEFF TARIF & PV pass	Si la MT vend, je perçois
WELLINGTON	7,50	3,958	3,17	9,658	0,79	0,59	3,36	6,50	3,25	2,60	7,775	0,65	0,49	2,76
NAPOLEON	5,00	2,64	2,11	9,394	0,53	0,40	2,24	4,00	2,00	1,60	7,525	0,40	0,30	1,70
COMBINE MEMORIAL	16,00	8,44	0,42	16,889	8,02	1,27	7,18	13,00	6,50	0,33	13,300	6,18	0,98	5,53
MONT SAINT JEAN	7,50	3,958	3,17	9,658	0,79	0,59	3,36	6,50	3,25	2,60	7,775	0,65	0,49	2,76
TOTAL	36,00	19,00				2,85	16,15	30,00	15,00				2,25	12,75
tarif navette comprise		20,00							16,00					

A AJOUTER AU PRIX DU PASS 1815 UN MONTANT DE UN EURO DESTINE A FINANCER UNE NAVETTE ENTRE ATTRACTIONS

nb le commissionnement de la maison du tourisme permet de supporter la gestion administrative mais également de sous-commissionner les hôtels, autocaristes et TO

2) PASS 1815 : GROUPE

attractions	GROUPE ADULTE							GROUPE ETUDIANT-JEUNE (7-17 ANS) - SCOLAIRES-SENIORS						
	Prix entrée 2017	coeff. entre mon tarif et P.V. Pass	commission de 80% (10 memorial) octroyée au vendeur	je vends, je perçois	un autre vend, je perçois	Maison Touris. 20% SUR COEFF TARIF & PV pass	Si la MT vend, je perçois	Prix entrée 2017	coeff. entre mon tarif et P.V. Pass	commission de 85% (10% mémorial) octroyée au vendeur	je vends, je perçois	un autre vend, je perçois	Maison Touris. 20% SUR COEFF TARIF & PV pass	Si la MT vend, je perçois
WELLINGTON	5,00	2,88	2,31	7,327	0,58	0,58	2,31	4,50	2,45	2,09	6,07	0,37	0,49	1,96
NAPOLEON	3,00	1,73	1,38	7,096	0,35	0,35	1,38	2,00	1,09	0,93	5,86	0,16	0,22	0,87
COMBINE MEMORIAL	13,00	7,50	0,75	13,500	6,75	1,50	6,00	11,00	6,00	0,60	11,10	5,40	1,20	4,80
MONT SAINT JEAN	5,00	2,88	2,31	7,327	0,58	0,58	2,31	4,50	2,45	2,09	6,07	0,37	0,49	1,96
TOTAL	26,00	15,00				3,00	12,00	22,00	12,00				2,40	9,60

PAS AJOUT 1€ AU PRIX DU PASS 1815 DESTINE A FINANCER UNE NAVETTE ENTRE ATTRACTIONS, CAR LES GROUPES ONT LEUR PROPRE BUS

le % commissionnement pour groupe est plus important, car le travail administratif est plus conséquent

3) PASS 1815 : TARIF FAMILLE (INDIVIDUEL)

Conditions:	PAYANT	GRATUIT
	2 ADULTES	2 ENFANTS maximum

MAISON DU TOURISME DE WATERLOO
Chaussée de Bruxelles 218
1410 WATERLOO - BELGIUM

11. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Baladins du Miroir

(contrat de gestion – asbl Les Baladins du Miroir)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu les statuts de l'asbl Les Baladins du Miroir ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n° 5.2.1.1. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 25 octobre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 23 octobre 2017 ; qu'en date du 24 octobre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que pour satisfaire aux obligations résultant du contrat de gestion, il y a lieu de prévoir, aux budgets des exercices 2018 à 2020, les articles 76102/64010/017, 77200/64010/025 et 77200/64010/038 ainsi que de les créditer de respectivement 15.000 €, 29.000 € et 30.000 € ;

Considérant les liens étroits de partenariats qui existent depuis 1998 entre les Baladins du Miroir et la Province du Brabant wallon ;

Considérant le succès et la notoriété qui font de ce théâtre forain un acteur majeur des arts de la scène de qualité mais aussi un porte-fanion des couleurs brabançonnes à l'étranger ;

Considérant l'aspect original de la démarche de cette Compagnie théâtrale du Brabant wallon qui a développé spectacle après spectacle un style unique ou s'intègrent l'acrobatie, le jeu de masque et la musique toujours au service de grands auteurs, à la recherche d'un langage théâtral accessible à tous notamment grâce à la proximité entre acteurs et public ;

Considérant, dès lors, qu'il est d'intérêt provincial de soutenir l'organisation d'activités culturelles sur son territoire et que pour ce faire, il est utile pour la Province de confier par contrat de gestion à l'asbl Les Baladins du Miroir, des missions d'utilité publique relevant de ce secteur culturel ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'asbl Les Baladins du Miroir a dûment exécuté les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017 arrêté par le Conseil provincial en séance du 26 novembre 2015.

Considérant que ce dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il convient d'en établir un nouveau ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Baladins du Miroir, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n°127/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 novembre 2017

Contrat de gestion 2018-1020 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Baladins du Miroir

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-13 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Les Baladins du Miroir ;

Entre les soussignés :

d'une part, la Province du Brabant wallon, ci-après dénommée « la Province », représentée par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2017 ;

et

d'autre part, l'a.s.b.l. Les Baladins du Miroir dont le siège social est établi Rue du Stampia, 36 à 1370 Jodoigne et valablement représentée par Monsieur Gaspar Leclère, Directeur général et Monsieur Thierry Gillet, Président agissant en application des statuts, ci-après dénommée «l'association».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er- §1er - En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la Déclaration de Politique générale du Collège provincial pour la législature 2012-2018 repris par extraits en annexe 1 :

L'association s'engage à :

- Créer ou promouvoir, chaque année, au moins une création artistique nouvelle ;
- Organiser, chaque année, des animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles primaires et/ou secondaires du Brabant wallon ;
- gérer le site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un

minimum de 60 jours par an. Ce site est, en effet, destiné à favoriser la création et la diffusion théâtrales de l'ensemble des compagnies théâtrales du Brabant wallon ;
- fournir, chaque année, 50 places d'accès au spectacle dont question au 1er tiret et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques ;
- contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture ;
- contribuer, en particulier, à faciliter l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;
- veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;
- veiller à assurer cette visibilité en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains évènements qu'elle organise (à déterminer annuellement, en accord avec le service des relations publiques, lors de la programmation d'activités de l'association) ;
- réserver 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux ;
- transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

§2 - Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées au § 1er sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

Article 2 - Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1er et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposeraient ladite association, la Province octroie à l'association :

- 15.000 € pour l'organisation, chaque année scolaire, des animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer» dans 10 écoles primaires et/ou secondaires du Brabant wallon ;
- 29.000 € pour la présentation annuelle d'une création artistique nouvelle ;
- 30.000 € pour la gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales.

En outre, l'association est autorisée à introduire un projet dans le cadre du règlement relatif aux appels à projets annuels et pluriannuels à destination des associations actives en matière d'éducation permanente, et à se voir octroyer une subvention dans le respect des modalités et de l'objet des appels à projets, à l'exclusion de tout double subventionnement.

Les subventions visées à l'alinéa précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial qui précise :

- les éventuelles conditions particulières d'utilisation,
- les justifications exigées du bénéficiaire ainsi que les délais dans lesquels ces justifications doivent être produites,
- les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

L'association bénéficie, en outre, du prêt de matériel provincial lors de l'organisation de ses activités et ce, dans le respect des conditions établies dans le règlement provincial relatif au prêt de matériel.

Article 3 – L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Article 4 - Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 - Chaque année, au plus tard le 1er septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1er ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions, ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou dans l'arrêté d'octroi qui y est relatif.

Article 6 - §1er - Au plus tard le 7 octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission ad hoc du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 - A l'occasion du rapport d'évaluation, la Province et l'association peuvent décider, de commun accord, d'adapter les tâches et/ou les moyens octroyés tels que visés aux articles 1er et 2. Ces adaptations ne valent que pour le temps restant à courir jusqu'au terme du présent contrat.

§3 - A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation n'est plus remplie.

§4 - La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet, avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 - Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et le décentralisation, l'association ouvre à chaque conseiller provincial le droit de consulter ses budget et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le conseiller provincial auprès du Président de ladite asbl.

Article 8 - Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque Conseiller provincial a le droit de visiter les services de la l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit à la Directrice de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les visites demandées par les Conseillers.

Article 9 - Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 10 - Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion.

Article 11 - Le présent contrat produit ses effets le 1er janvier 2018. Il est publié au Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la Province.

Fait à Wavre en deux exemplaires, le 30 novembre 2017.

Pour le Conseil provincial,

La Directrice générale, La Présidente,

Annick Noël Dominique De Troyer

Pour l'a.s.b.l. Baladins du Miroir,

Le Directeur, Le Président,

Gaspar Leclère, Thierry Gillet

Annexe 1

Extrait de la déclaration de Politique générale 2012-2018 du Collège provincial

CULTURE

La Province continuera à doter le Brabant wallon d'**infrastructures** et **d'équipements culturels** de qualité, adaptés à l'apprentissage et à l'expression artistique, mais aussi aux évènements de grande envergure.

Elle veillera à rapprocher la culture de ses citoyens et à garantir un meilleur accès auprès de tous les publics du Brabant wallon.

Vu la richesse du monde associatif brabançon wallon, la Province assurera une concertation et les meilleures synergies possibles entre les opérateurs culturels.

La Province **renforcera l'identité culturelle brabançonne wallonne et soutiendra l'ensemble des acteurs culturels locaux,** tant publics que privés, en veillant à l'évolution de ses partenariats (TVCOM, Centre culturel du Brabant wallon, centres culturels locaux, …).

Elle suscitera chez les habitants du Brabant wallon, le plus tôt possible mais aussi avec une offre adaptée pour tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés en passant par les familles, l'envie de s'exprimer à travers les disciplines artistiques.

La Province continuera à soutenir les activités folkloriques, les évènements et les actions de préservation du patrimoine local immatériel.

La Province soutiendra toutes les activités visant à préserver le patrimoine architectural du Brabant wallon, vecteur d'identité brabançonne. Elle veillera à amplifier et préserver l'attrait du patrimoine provincial. Elle valorisera également son passé industriel.

Annexe 2

Indicateurs des tâches confiées

Indicateurs qualitatifs

- la création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
- l'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles primaires et/ou secondaires du Brabant wallon ;
- la gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;
- la facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;
- la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels ;
- contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture.

Indicateurs quantitatifs

- la fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question au 1er tiret des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques ;
- la réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux ;
- la transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

12. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Laure Nobels

(contrats de gestion – Fondation Laure Nobels

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012 - 2018 du Collège provincial ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu les statuts du 26 novembre 2013 de la Fondation Laure Nobels et les modifications apportées le 17 mars 2014 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'action n°5.2.1.1. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 10 novembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 8 novembre 2017 ; qu'en date du 9 novembre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que pour satisfaire aux obligations résultant du contrat de gestion, il y a lieu de prévoir, aux budgets des exercices 2018 à 2020, l'article 76200/64010/026 ainsi que de le créditer de 10.000 € ;

Considérant que la Fondation Laure Nobels a pour but de promouvoir et de financer la publication d'œuvres littéraires en français, écrites par de jeunes auteurs belges ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial d'encourager la lecture et l'écriture, notamment chez les plus jeunes ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de soutenir l'organisation d'activités culturelles sur son territoire et que pour ce faire, il est utile pour la Province de confier par contrat de gestion à la Fondation Laure Nobels, des missions d'utilité publique relevant de ce secteur culturel ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, la Fondation Laure Nobels a dûment exécuté les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il convient d'en établir un nouveau ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Laure Nobels, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 ovembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n°131/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 novembre 2017

Contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Laure Nobels

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2233-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012 - 2018 du Collège provincial ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu les statuts du 26 novembre 2013 de la Fondation Laure Nobels et les modifications apportées le 17 mars 2014 ;

Entre les soussignés :

d'une part, le Conseil provincial de la Province du Brabant wallon, ci-après dénommé « la Province », représenté par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2017 ;

et
d'autre part, la Fondation Laure Nobels dont le siège social est établi Rue Denis Deceuster, 3 à 1330 Rixensart et valablement représentée par Madame Isabelle Blockmans et Monsieur Claude Nobels, co-Présidents, ci-après dénommée l'association,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, la Fondation Laure Nobels s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2012-2018 repris par extraits en annexe 1 :

1. Organiser annuellement un projet de littérature s'adressant aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans accomplis ;
2. Le projet devra mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon, ainsi que son logo.

Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées à l'alinéa 1er sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

Article 2 - Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1er et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province octroie à la Fondation Laure Nobels, à titre de fonctionnement, une subvention de 10.000 € à chaque exercice budgétaire (2018, 2019 et 2020).

Les subventions visées à l'alinéa précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial qui précise :

- les éventuelles conditions particulières d'utilisation,
- les justifications exigées du bénéficiaire ainsi que les délais dans lesquels ces justifications doivent être produites,
- les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

Article 3 - L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Article 4 - Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 - Chaque année, au plus tard le 1er septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1er ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux

articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou dans l'arrêté d'octroi qui y est relatif.

Article 6 - **§1er**. Au plus tard le 7 octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission ad hoc du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2. A l'occasion du rapport d'évaluation, la Province et l'association peuvent décider, de commun accord, d'adapter les tâches et/ou les moyens octroyés tels que visés aux articles 1er et 2. Ces adaptations ne valent que pour le temps restant à courir jusqu'au terme du présent contrat.

§3. A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§4. La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 - Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le conseiller provincial auprès du Président de l'association.

Article 8 - Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au Président de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les visites demandées par les conseillers.

Article 9 - Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 10 - Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion.

Article 11 - Le présent contrat produit ses effets le 1er janvier 2018. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 30 novembre 2017.

Pour la Province, Pour la Fondation Laure Nobels,

La Directrice générale, La Présidente du Conseil, Les co-fondateurs,

Annick Noël Dominique De Troyer Claude Nobels Isabelle Blockmans

Annexe 1

Extraits de la Déclaration de politique provinciale 2012-2018

CULTURE

La Province continuera à doter le Brabant wallon d'infrastructures et d'équipements culturels de qualité, adaptés à l'apprentissage et à l'expression artistique, mais aussi aux évènements de grande envergure.

Elle veillera à rapprocher la culture de ses citoyens et à garantir un meilleur accès auprès de tous les publics du Brabant wallon.

Vu la richesse du monde associatif brabançon wallon, la Province assurera une concertation et les meilleures synergies possibles entre les opérateurs culturels.

La Province renforcera l'identité culturelle brabançonne wallonne et soutiendra l'ensemble des acteurs culturels locaux, tant publics que privés, en veillant à l'évolution de ses partenariats (TVCOM, Centre culturel du Brabant wallon, centres culturels locaux, …).

Elle suscitera chez les habitants du Brabant wallon, le plus tôt possible mais aussi avec une offre adaptée pour tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés en passant par les familles, l'envie de s'exprimer à travers les disciplines artistiques.

La Province continuera à soutenir les activités folkloriques, les évènements et les actions de préservation du patrimoine local immatériel.

La Province soutiendra toutes les activités visant à préserver le patrimoine architectural du Brabant wallon, vecteur d'identité brabançonne. Elle veillera à amplifier et préserver l'attrait du patrimoine provincial. Elle valorisera également son passé industriel

Annexe 2

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Originalité et rayonnement de l'activité
Attractivité et accessibilité de l'activité
Pertinence de l'activité

2. Indicateurs quantitatifs

6. Organiser annuellement un projet de littérature s'adressant aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans accomplis ;
7. Le projet devra mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon, ainsi que son logo.

13. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 12 décembre 2017

(Intercommunales – Bataille de Waterloo – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n°6.5.8 « *Assurer une présence provinciale importante au sein de l'ASBL et de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 en vue du bicentenaire de la bataille* » ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Bataille de Waterloo 1815, porté par une résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 novembre 2012 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, le 12 décembre 2017, telle que transmise le 24 octobre 2017 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 21 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le projet de budget 2018 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant l'absence de transmission du projet de budget 2018 par la SA Panorama car ce dernier est voté en fin d'année ;

Considérant l'intitulé incorrect du document « Evaluation du plan stratégique 2017-2018-2019 » ; que ce même document constitue un rapport d'activité de l'année 2017 et non une évaluation d'un plan stratégique ;

Considérant la transmission d'information complémentaire reçue le 20 novembre 2017 par un document intitulé : « Complément d'information : actions pour l'année 2018 liées à la société d'exploitation SA Panorama de la Bataille de Waterloo 1815 » ;

Considérant la prise en compte de la feuille de route 2015-2035 du développement du site du champ de bataille ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les représentants de la Province du Brabant wallon reportent à l'Assemblée générale la proportion des votes ayant fondé la décision du Conseil provincial ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 28 oui et 3 abstentions ;

A la majorité,

ARRETE

Article 1er – Le Conseil provincial approuve le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 12 décembre 2017, tel qu'annexé avec les remarques suivantes :

- La transmission du projet de budget de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 sans celui de la SA Panorama ne permet pas d'appréhender le budget complet du Champ de Bataille ;
- La prévision d'une hausse importante des redevances liées au nombre d'entrées est risquée dans la mesure où, en raison de l'absence de la désignation d'un nouvel exploitant, il n'existe pas encore une réelle stratégie marketing et de communication pour fidéliser la clientèle et conquérir de nouveaux marchés ;
- La date de la désignation d'un nouvel exploitant n'est toujours pas connue et c'est sans doute le point le plus important car il devient urgent de pouvoir développer une stratégie par public cible sur le long terme.

Article 2 – Le Conseil provincial approuve le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 12 décembre 2017, tel qu'annexé.

Article 3 – Le Conseil provincial rappelle à l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 l'importance d'obtenir à temps des documents complets, à jour et professionnels afin qu'il puisse aisément statuer sur l'ordre du jour de chaque assemblée générale comme le prévoit les articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

14. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon du 20 décembre 2017

(I.S.B.W. – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et en particulier les articles L1523-13, §§ 1 à 4 et L1523-14 ;

Vu le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et en particulier les articles 38 à 43 ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique n°2.1. « *Accompagner l'ISBW dans la bonne réalisation de ses missions pour positionner la Province comme un acteur supracommunal en matière de cohésion sociale* » et l'objectif opérationnel n°2.1.1. « *Veiller au suivi du Contrat de gestion* » ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'I.S.B.W., porté par une résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 ;

Vu la convocation de la Province à l'Assemblée générale ordinaire de l'I.S.B.W. du 20 décembre 2017 et l'ensemble des pièces y afférentes reçue le 16 novembre 2017 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 21 novembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province doit jouer pleinement son rôle d'associée au sein de l'I.S.B.W. et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les points de l'ordre du jour sur lesquels la Province doit délibérer concernent l'évaluation du plan stratégique et le budget 2018 ;

Considérant que les activités développées par l'I.S.B.W. sont conformes aux différentes missions définies à l'article 1er du contrat de gestion précité ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 28 oui et 3 abstentions ;

A la majorité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial approuve les points 3 et 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon du 20 décembre 2017, tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

15. Résolution relative à la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds

(cconvention – points nœuds)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement l'article L2212-32 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon, et notamment l'objectif stratégique 1.4. « *Faciliter l'utilisation des modes de transport doux pour améliorer la mobilité et la sécurité routière* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 relative à la définition d'une méthodologie et des actions à développer dans le cadre du Plan Provincial Cyclable du Brabant wallon ;

Vu la décision du Collège provincial du 17 décembre 2015 relative à l'approbation du schéma directeur des itinéraires cyclables provinciaux à points nœuds ;

Vu l'article budgétaire 42201/27001/001 libellé «Réseau Cyclable Provincial », d'un montant de 400.000,00 €, inscrit au service extraordinaire du budget 2017 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Directrice générale du 6 novembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 4 octobre 2017 ; qu'en date des 20 octobre et 3 novembre 2017 le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que le réseau cyclable provincial à points nœuds comporte certaines sections dangereuses ou inconfortables qui nécessitent un investissement urgent pour assurer sa praticabilité ;

Considérant que certaines sections du réseau cyclable provincial à points nœuds ne feront pas l'objet d'un investissement par les communes ou de la Région wallonne dans les prochaines années ;

Considérant qu'il convient d'assurer un minimum de confort et de sécurité sur le réseau cyclable provincial à points nœuds ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 29 oui et 2 abstentions ;

A la majorité,

ARRETE

Article 1er - Le Conseil provincial approuve la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds, telle qu'annexée.

Article 2 - Le Conseil provincial approuve la liste des travaux urgents prévus pour l'année 2017 et 2018 sur le réseau cyclable provincial à points nœuds, telle qu'annexée.

Article 3 - Le Conseil provincial délègue au Collège provincial la conclusion des conventions avec les différentes communes et l'exécution de celles-ci selon le modèle visé à l'article 1er et dans le cadre de la liste des travaux visée à l'article 2.

Article 4 - La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe 1 à la résolution n°119/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 novembre 2017

Convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement l'article L2212-32.;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon, et notamment l'objectif stratégique 1.4. « *Faciliter l'utilisation des modes de transport doux pour améliorer la mobilité et la sécurité routière* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 relative à la définition d'une méthodologie et des actions à développer dans le cadre du Plan Provincial Cyclable du Brabant wallon ;

Vu la décision du Collège provincial du 17 décembre 2015 relative à l'approbation du schéma directeur des itinéraires cyclables provinciaux à points nœuds ;

Vu la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2017 approuvant le modèle de la présente convention ;

Entre les soussignés,

La Province du Brabant wallon, ci-après dénommée « la Province », représentée par Monsieur Mathieu Michel, Président du Collège provincial et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Collège provincial du ……., d'une part ;

et la Commune de …….. représentée par ……., agissant en exécution de la délibération de son Conseil communal du…… , ci-après dénommée la Commune, d'autre part ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet

Dans le cadre de l'aménagement du réseau cyclable à points nœuds, la Province fait réaliser à sa charge, les travaux urgents d'aménagement suivants :

[Description des travaux et localisation]

Article 2 - Définition des clauses techniques

Les prescriptions techniques du cahier des charges sont élaborées par la Province après concertation avec la Commune.

Si nécessaire, l'étude relative à l'aménagement et à la réalisation de ces travaux est confiée par la Province, à ses frais, à un auteur de projet qui établit, en concertation avec la Commune, les plans complets des infrastructures et équipements (signalisation, pistes cyclables,..) ainsi que leurs prescriptions techniques.

Article 3 - Demande de permis

La Province introduit, le cas échéant, la demande de permis d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet et prend en charge les éventuelles impositions et/ou modifications imposées par le permis d'urbanisme.

Une copie de la demande de permis d'urbanisme, des documents l'accompagnant et du permis octroyé est remise à la Commune.

La Province réalise les travaux précités en conformité avec ce permis et dans les règles de l'art.

La présente convention ne dispense pas la Province de solliciter tout autre permis et/ou autorisation imposés par les lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Procédures de marché public et mesures préalables aux travaux

Si les travaux d'aménagement sont réalisés sur une assiette qui n'est pas la propriété de la Commune, cette dernière est chargée d'obtenir les autorisations et de passer les conventions nécessaires avec les éventuels tiers propriétaires pour permettre la réalisation de l'aménagement. L'acquisition éventuelle de parcelles complémentaires pour la réalisation des travaux d'aménagement incombe à la Commune.

Un exemplaire des éventuels plans d'exécution des travaux (papier et format informatique) est remis à la Commune.

La Commune assure la concertation avec les tiers impactés par les travaux et informera la Province des contraintes à respecter en termes de période et éventuel phasage des travaux, de signalisation et de sécurité des usagers de la voire.

La Province établit à ses frais les documents du marché de travaux nécessaires à la réalisation de ces aménagements, aux déplacements et adaptations nécessaires des installations souterraines et infrastructures existantes ainsi que les documents du marché de services relatifs à la coordination sécurité.

Après la remise des éventuels plan d'exécution des travaux et des documents du marché de travaux nécessaires à la réalisation des aménagements, la Commune dispose d'un délai de 15 jours calendrier pour faire d'éventuelles remarques. Au-delà de ce délai, la Province arrête un projet définitif en tenant compte des éventuelles remarques de la Commune.

La Commune prend à sa charge l'information des tiers impactés par les travaux (riverains, agriculteurs,..) et la mise en place de toutes éventuelles mesures alternatives de circulation (signalisation, information,..) qu'elle estime par la suite nécessaires et qui ne seraient pas prises en charge par l'adjudicataire des travaux.

Articles 5 - Responsabilité

La Province et les entrepreneurs qu'elle a désignés assurent à eux seuls la responsabilité des travaux réalisés jusqu'à la réception définitive.

Toutefois, au terme de la réception provisoire, la Commune est responsable de tout problème qui résulterait d'un défaut d'entretien ordinaire de l'aménagement réalisé et subroge la Province maître d'œuvre en tous ses droits à l'égard de l'entrepreneur.

En cas de recours, la Province se réserve le droit de citer la Commune en intervention forcée.

Le transfert des risques et responsabilités des aménagements réalisés s'opère lors de la réception définitive, sans préjudice de ce qui précède.

Article 6 - Exécution des travaux

Le fonctionnaire dirigeant du marché est désigné par la Province. Il se fera aider par un responsable habilité par la Commune qui pourra apporter sa connaissance technique du terrain.

Le Commune met, le cas échéant, à disposition des entrepreneurs désignés par la Province un terrain à proximité du chantier pour stocker des matériaux.

La Commune procédera aux éventuels travaux de débroussaillage ou tout autre type de travaux s'avérant nécessaires à la bonne exécution des travaux. Ces travaux, à charge de la Commune, seront concertés avec les entrepreneurs désignés par la Province.

Article 7 - Réception des travaux

Préalablement à la date convenue pour octroyer ou non les réceptions provisoire et définitive, la Province contacte la Commune qui valide les travaux réalisés ou émet les éventuelles observations sur ceux-ci dans un délai de 10 jours ouvrables.

Au terme de la réception provisoire, la Commune assure l'entretien ordinaire de l'aménagement réalisé, devient maitre d'ouvrage et peut agir en responsabilité contre l'entrepreneur.

La Commune conserve la propriété de tous les aménagements réalisés sur son domaine.

Article 8 - Conditions résolutoires

La présente convention est conclue sous les conditions résolutoires de l'éventuelle non obtention des permis, de l'éventuelle non approbation par le Conseil ou le Collège provincial du Brabant wallon du marché de travaux pour les travaux listés dans la présente convention, de la non 'attribution de marchés de travaux, de la non obtention des éventuelles autorisation de propriétaires tiers, de la non acquisition des éventuelles parcelles complémentaires pour la réalisation des travaux d'aménagement et de la non obtention des autorisations administratives purgées de tout recours, nécessaires à la réalisation du projet.

Article 9 - Litige

En cas de litige ou contestation, les tribunaux du Brabant wallon sont seuls compétents.

Fait à Wavre en deux exemplaires, le …….

Pour la Province du Brabant wallon Pour la Commune de ……..

La Directrice générale, Le Président du Collège provincial, (…)

Annick Noël Mathieu Michel (…)

Travaux 2017

Commune d'Hélécine

Liaison Ardevoorstraat – N279 via la station d'épuration (sentier Mon Jan et chemin des prés)- PN 57-5

Longueur : 550 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant - Évaluation des travaux : 38.000 euros TVAC

Rue Armand Dewolf (N279) entre la rue Hubert Vollon et la N64 - PN6-7

Longueur : 600 m – Aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle hydrocarbonée dans le sens E40 vers la N64 (marché conjoint avec la commune) - Évaluation des travaux : 42.000 euros TVAC

Ville de Wavre

Vieux chemin du Poète – PN 69-30

Longueur : 555 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 52.000 euros TVAC

Commune de Waterloo

Rue de la Croix (PN11 à 86)

Longueur : 860 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux 58.000 euros TVAC

Commune de Ramillies

Chemin n°3 du cimetière (angle rue fondia / rue du Wayaux) jusqu'à la rue de Tannerie – PN89-92

Longueur : 900 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 62.000 euros

Commune de Villers-la-Ville

Chemin rue de la Brasserie – PN31-32

Longueur : 400 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 38.000 euros

Commune de Chaumont-Gistoux

Chemin entre la rue du Croly et la rue de Corroy – PN 91-92.

Longueur : 400 m - Aménagement : remise en état du chemin - Évaluation des travaux : 26.000 euros TVAC

Entre le PN 95 et le rue de Mèves PN 95-93

Longueur : 300 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant.- Évaluation des travaux : 19.500 euros TVAC

Travaux pour 2018

Commune de Lasne – Ville d'Ottignie - Louvain-la-Neuve – Commune de Rixensart

Rue de Moriensart – Liaison PN 27 – 28 -29

Longueur : 2300 m - Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 149.500 euros TVAC

Commune de Ramillies et Jodoigne

Autour du point nœud 49 (Sœur Marguerite)

Longueur 4220 m – Voie centrale banalisée. Évaluation des travaux : 25.000 euros TVAC

Commune de Court-Saint-Etienne

Autour du point nœud 35 (Arbre de la Justice)

Longueur : 6100 m - Voie centrale banalisée. Évaluation des travaux : 35.000 euros TVAC

Commune de Genappe et Braine-l'Alleud

Bruyère des Berlus et Chemin du Champ – PN76-75

Longueur : 1100 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 71.500 euros TVAC

Ville de Nivelles et Commune de Braine-l'Alleud

Chemin de Baulers – PN46-47

Longueur : 1700 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 110.500 euros TVAC

Ville de Nivelles – Commune d'Ittre

Rue de la Tournette (entre N 252 et l'entrée dans le Golf) – PN50-37

Longueur : 200 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 13.000 euros TVAC

Commune de Grez-Doiceau

PN 42 -22 entre rue de la ferme du chapitre et Beauvechain

Longueur : 650 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 42.250 euros TVAC

Commune de Genappe et Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve

Chemin du champ Mahau et rue du commerce (PN44-43)

Longueur : 1040 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 62.400 euros TVAC.

<u>Réserve de projets</u>

Commune de Lasne

Route des marnières – PN 11-9

Remise en état des trottoirs en piste cyclable unidirectionnelle. Longueur : 2 x 1650 m – Aménagement : piste hydrocarbonée - Évaluation des travaux : 240.000 euros TVAC

Sentier (av d'argile - rue du Poteau) – PN47-46

Longueur 1300 m - Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 84.500 euros TVAC

Commune de Genappe

Ferme du prévot entre le pont de la N25 et le chemin de Hal – PN82-46

Longueur : 930 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 60.450 euros TVAC

Ville de Nivelles

Entre la rue de la recherche et le vert Baty – PN43-44

Longueur : 470 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 31.000 euros TVAC

Commune de Genappe

Rue vital Rousseau partie chemin – PN76-46

Longueur : 590 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 38.350 euros TVAC

Commune d'Ittre et ville de Nivelles

Du PN35 à la Rue de Bornival - PN 35 à 20

Longueur : 1500 - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 97.500 euros TVAC

Commune de Grez-Doiceau et Beauvechain

Rue du Grand Royal – PN41-20

Longueur : 1000 m – Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 65.000 euros TVAC

Commune de Villers-la-Ville et Genappe

Chemin de la vallée (PN 29 à 42)

Longueur : 1050 m - Aménagement : Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 84.000 euros TVAC

Commune de Lasne – Ville d'Ottignie - Louvain-la-Neuve

Rue de Moriensart – PN 27 - 44

Longeur : 1100 m - Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 71.500 euros TVAC

Rue Montaury - PN27-48

Longueur : 700m - Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 45.500 euros TVAC

Commune de Lasne

Rue Montaury – PN27-26

Longueur : 900 m - Chemin renforcé - Stabilisation et apport de calcaire 0/32 avec liant. Évaluation des travaux : 58.500 euros TVAC

16. Résolution relative à la rupture de commun accord à dater du 31 décembre 2016 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon.et l'a.s.b.l. Eco-Mobile

(contrat de gestion – asbl Eco-Mobile)

Vu les articles L2223-13 et L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Eco-Mobile ;

Vu le courrier réceptionné par la Province en date du 7 juillet 2017 de l'a.s.b.l. Eco-Mobile, par lequel elle demande de mettre un terme anticipativement au contrat de gestion 2015-2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 20 octobre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que l'a.s.b.l. Eco-Mobile n'a pas sollicité de subvention pour l'année 2017 ;

Considérant que le Plan « Octopus » a rencontré de nombreuses difficultés dans son implémentation et que les moyens humains et matériels nécessaires ne peuvent pas être couverts par le montant forfaitaire prévu par commune ;

Considérant que les moyens actuels de l'a.s.b.l. Eco-Mobile ne lui permettent plus de prendre en charge les frais minimums pour défrayer de manière décente l'investissement de son animateur bénévole ;

Considérant que l'a.s.b.l. Eco-Mobile ne peut garantir la pérennité du Plan « Octopus » ;

Considérant que l'a.s.b.l. Eco-Mobile souhaite suspendre ses activités ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial approuve la rupture de commun accord du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Eco-Mobile à dater du 31 décembre 2016.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

17. Résolution relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.)

(contrat de gestion – asbl Association des Provinces wallonnes)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-13 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu les statuts coordonnés de l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'A.P.W. du 1er juin 2010 validant la nécessité pour les provinces wallonnes membres de l'a.s.b.l. de conclure un contrat de gestion avec l'A.P.W. ;

Vu le Contrat d'objectifs du Brabant wallon et particulièrement l'objectif stratégique n° 8.03. « *Assurer l'exécution des axes politiques fondamentaux* » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 17 novembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 16 novembre 2017 ; qu'en date du 17 novembre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que pour satisfaire aux obligations résultant du contrat de gestion, il y a lieu de prévoir, aux budgets des exercices 2018 à 2020, l'article 10100/64000/001 ainsi que de le créditer de 72.000 € ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2223-13, lorsque la Province crée ou participe à une association, il convient de conclure un contrat de gestion qui précise la nature et l'étendue des tâches de service public qu'elle devra assumer ;

Considérant que l'APW a pour but d'assurer aux Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie ;

Considérant la volonté pour les Provinces wallonnes d'avoir un organe représentatif commun notamment au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral ;

Considérant, en outre, la volonté des Provinces wallonnes d'une coordination des avis rendus aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial d'une part et d'autre part la coordination et la mise en exergue les actions provinciales ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.) a dûment exécuté les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il convient d'en établir un nouveau ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 28 oui et 3 abstentions ;

A la majorité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces wallonnes (A.P.W.), tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n°124/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 novembre 2017

Contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-13 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012 – 2018 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu les statuts coordonnés de l'Association des Provinces wallonnes ;

Entre les soussignés :

d'une part, le Conseil provincial de la Province du Brabant wallon, ci-après dénommé « la Province », représenté par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2017 ;

et

d'autre part, l'a.s.b.l. « Association des Provinces wallonnes », en abrégé, A.P.W., portant le numéro d'entreprise 0445.141.611, ci-après dénommée « l'association », dont le siège social est établi à Namur, 2 Avenue Sergent Vrithoff, valablement représentée par Monsieur Paul-Emile Mottard, Président, et Madame Annick Bekavac, Secrétaire, agissant en application de l'article 29 des statuts,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2012-2018 :

- l'étude des questions générales et la recherche de documentation intéressant les provinces wallonnes ainsi que l'examen des problèmes soumis par ses membres ;

- l'organisation de concertations interprovinciales dans le domaine relevant de la compétence des provinces wallonnes (culture, enseignement, formation, tourisme, finances, …) en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales ;

- la représentation des provinces wallonnes au sein des organes ou commissions consultatifs mis en place par la Région wallonne, la Communauté française ou l'Etat fédéral et la remise d'avis motivés sur des questions qui concernent les provinces, soit d'initiative soit à la demande des autorités ;

- la coordination de l'opération « Place aux enfants » ;

- la mise en place de deux supports de communication destinés à mieux faire connaitre les actions provinciales : site internet (www.apw.be) dont la mise à jour est assurée par le secrétariat de l'association et la newsletter envoyée, notamment aux mandataires et fonctionnaires provinciaux ;

- l'organisation de journées/matinées d'étude thématiques ;

- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux thématiques réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens et permettant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en outre d'une concertation utile à l'accomplissement des missions revenant à l'association ;

- le développement et l'animation de tout autre secteur d'activités particulier à créer en vertu du même article 32 bis des statuts de l'association.

L'association poursuit ses objectifs dans les matières susvisées relevant de l'intérêt provincial, tel que défini à l'article L2212-32 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de manière complémentaire et non concurrente avec l'action régionale et celle des communes.

Les indicateurs d'exécution des tâches énumérées au présent article sont détaillés en annexe 1 du présent contrat.

Article 2 - Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1er et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province :

- paye à celle-ci, en vertu de l'article 7 des statuts, une cotisation annuelle fixée par décision de l'assemblée générale de l'association à un montant forfaitaire de 10.000€ augmenté de 0.15€ par habitant.

Les subventions visées à l'alinéa précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial qui précise :

- les éventuelles conditions particulières d'utilisation,
- les justifications exigées du bénéficiaire ainsi que les délais dans lesquels ces justifications doivent être produites,
- les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

Article 3 - L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Article 4 - Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 - Chaque année, au plus tard le 1er septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 1 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1er ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou dans l'arrêté d'octroi qui y est relatif.

Article 6 - **§1er**. Au plus tard le 7 octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission ad hoc du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2. A l'occasion du rapport d'évaluation, la Province et l'association peuvent décider, de commun accord, d'adapter les tâches et/ou les moyens octroyés tels que visés aux articles 1er et 2. Ces adaptations ne valent que pour le temps restant à courir jusqu'au terme du présent contrat.

§3. A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§4. La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 - Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le conseiller provincial auprès du Président de l'association.

Article 8 - Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au Président de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les visites demandées par les conseillers.

Article 9 - Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 10 - Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion.

Article 11 - Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2018. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la Province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 30 novembre 2017.

Pour l'a.s.b.l. « Association des Provinces wallonnes » Pour la Province du Brabant wallon

Le Président La Secrétaire La Directrice générale La Présidente du Conseil provincial

Paul-Emile Mottard Annick Bekavac Annick Noël Dominique De Troyer

Annexe 1

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- État de la concertation avec les autorités supérieures : Etat fédéral, Région wallonne, Communauté française.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des provinces assurées par l'APW dans des réunions auprès des autorités supérieures ;
- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;
- Nombre de communes participant à l'opération « Place aux enfants » ;
- Journées/matinées d'étude thématiques : jour ; thème ; nombre de participants ;
- Inventaire des publications de l'APW.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activités ;
- Les comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

18. Résolution relative à l'avenant n° 1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité

(contrat de gestion – a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l.Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 octobre 2017 relative aux nouveaux statuts de l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et particulièrement l'objectif 6.7. « *Soutenir les exploitations dans le contexte de mutation agricole pour positionner la Province comme un acteur supracommunal* » et l'objectif 6.7.1. « *Soutenir la diversification de la production et des services* » ;

Vu l'approbation du Collège provincial du 22 juin 2017 de procéder à une fusion par absorption de l'a.s.b.l. Made in BW par l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 29/11/2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 28/11/2017; qu'en date du 29/11/2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que l'objet de l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité, de par ses nouveaux statuts, s'inscrit dans une finalité d'aide au développement de l'économie locale, favorisant les circuits courts ;

Considérant que les missions de l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité entrent dans une cohérence globale avec les missions de services publics confiées aux associations d'entreprises dans le cadre des contrats de gestion ;

Considérant que l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité offre un soutien accru aux niveaux logistique, administratif et commercial en faveur des producteurs et des artisans du Brabant wallon à travers tout le territoire et en-dehors de ses frontières ;

Considérant que les missions confiées à l'association sont amenées à se développer ;

Considérant que pour permettre à l'Association d'assurer sa mission de service public en faveur du développement de l'économie locale en Brabant wallon, il est d'intérêt provincial de soutenir l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Considérant le rapport commercial et financier arrêté au 30 septembre 2017 démontrant que la subvention de 120.000 € octroyée précédemment pour l'année 2017 pourra être entièrement justifiée par les dépenses réalisées au 30 septembre 2017 ;

Considérant que la subvention complémentaire de 220.000 € permettra d'assurer les besoins financiers de la plateforme logistique et de promotion par l'a.s.b.l. Made in BW jusqu'au 31 décembre 2017, et par l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité à partir du 1er janvier 2018 ;

Considérant qu'il appartiendra à l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité de justifier, avant le 31 octobre 2018, l'ensemble des subventions octroyées en 2017 à l'a.s.b.l. Made in BW, conformément à l'apport d'universalité ;

Considérant qu'une subvention de 265.000 € est inscrite au projet de budget 2018 en faveur de l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité, afin que celle-ci puisse mener l'ensemble des missions antérieurement confiées aux deux associations (Made in BW et Brabant wallon, Agro-Qualité) ;

Considérant que la valorisation financière de la mise à disposition de l'association du bâtiment de la conciergerie de la Station de quarantaine porcine, sise chaussée de Bruxelles, 434 à 1300 Wavre est estimée à 12.600€/an ;

Considérant que le présent avenant n°1 regroupe tout l'ensemble des missions de service public confiées par le Brabant wallon à Brabant wallon, Agro Qualité a.s.b.l. dans sa nouvelle version englobante de par l'apport d'universalité de l'a.s.b.l. Made in BW, ainsi que les moyens coordonnés, tant humains que financiers, les deux associations n'en formant plus qu'une, et donc que rien d'autre n'est requis à ce stade ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE:

Article unique - Le Conseil provincial adopte l'avenant n°1 du contrat de gestion 2017-20179 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l.Brabant wallon, Agro-Qualité, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n° 132/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 21 décembre 2017

Avenant n° 1 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 de l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu les nouveaux statuts de l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Entre les soussignés :

d'une part, le Conseil provincial du Brabant wallon, ci-après dénommé «la Province», représenté par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 21 décembre 2017 ;

et

d'autre part, l'a.s.b.l. « Brabant wallon, Agro-Qualité», dont le siège social est établi au 17, rue Saint-Nicolas à 1310 La Hulpe et le numéro d'entreprise 0462.621.506., et valablement représentée par Madame Isabelle Kibassa-Maliba, Présidente, et Monsieur Ludovic Peeters, Administrateur-délégué, ci-après dénommée l'Association ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1er - A l'article 1er, alinéa 5 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Brabant wallon, Agro-Qualité », supprimer le point 2 et ajouter un nouvel alinéa à la suite rédigé comme suit :

« *A partir du 1er janvier 2018, et selon ses nouveaux statuts, l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité assurera l'ensemble des missions qui étaient confiées jusqu'en 2017 à l'a.s.b.l. Made in BW, c'est-à-dire la promotion et la distribution des produits locaux en Brabant wallon et hors de ses frontières* ». *Une version coordonnée des indicateurs d'exécution de ces missions transférées sont présentées en annexe 2 ;*

Article 2, §1er - A l'article 2, alinéa 1 du Contrat de gestion précité, ajouter le tiret suivant :

« - *met à disposition de l'association le bâtiment de la conciergerie de la Station de quarantaine porcine, sise chaussée de Bruxelles, 434 à 1300 Wavre. Cette mise à disposition permettra à l'Association d'y développer les activités de plateforme logistique et de promotion des produits locaux Made in BW. Une Convention entre les parties confirmant la mise à disposition est annexée au présent avenant (valorisation financière estimée à 12.600€/an)* »

§2 A l'article 2, alinéa 1 du Contrat de gestion précité, modifier le 3ème tiret par « - *lui octroie une subvention annuelle de fonctionnement de 25.000 € en 2017, de 265.000 € en 2018 et de 265.000 € en 2019* ».

Article 2 - Le présent avenant n° 1 au contrat de gestion 2017-2019 produit ses effets à la date de sa publication au Bulletin provincial et de sa mise en ligne sur le site internet de la province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 21 décembre 2017.

Pour la Province, Pour l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité,

La Directrice générale, La Présidente du Conseil, La Présidente de BWAQ a.s.b.l. L'Administrateur-délégué,

Annick Noël Dominique De Troyer Isabelle Kibassa-Maliba Ludovic Peeters

Annexe n°1 à l'avenant 1

CONVENTION D'OCCUPATION

ENTRE, D'UNE PART,

Le Brabant wallon dont le siège administratif est situé Parc des Collines – Bâtiment Archimède – Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre, représentée par Monsieur Mathieu Michel, Président du Collège

provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, agissant en vertu d'une résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017,

ci-après dénommée « le propriétaire »,

ET, D'AUTRE PART,

L'association sans but lucratif Brabant wallon Agro-Qualité (BWAQ en abrégé), dont le siège social est situé rue Saint-Nicolas 17 à 1310 La Hulpe, représentée par Madame Isabelle Kibassa-Maliba, Présidente et Monsieur Ludovic Peeters, Administrateur délégué,
ci-après dénommée « l'occupant »,

Le propriétaire et l'occupant étant ci-après dénommés « les parties ».

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er – Conditions particulières

En application de l'article 1712 du Code civil, la présente convention, portant sur un bien immobilier appartenant au propriétaire, établissement public :

- Est soumise à des règles particulières ;
- Ne peut être soumise aux dispositions relatives aux baux à résidence principale (loi du 20 février 1991), aux baux commerciaux (loi du 30 avril 1951) et aux baux à ferme (loi du 4 novembre 1969).

Article 2 – Objet de la convention et description du bien mis à disposition

Le propriétaire met à disposition de l'occupant, le bien suivant :

Un bien immobilier sis chaussée de Bruxelles 434 à Wavre, à savoir la conciergerie telle que reprise sur les plans annexés à la présente convention.

Article 3 – Destination du bien

Le bien mis à disposition de l'occupant est à usage exclusif de celui-ci dans le cadre de son objet social.

L'occupant s'engage à ne pas modifier cette destination sans le consentement écrit et préalable du propriétaire.

Article 4 – Etat du bien

L'occupant accepte et connaît le bien dans l'état dans lequel il se trouve. Il déclare avoir examiné et visité le bien dans tous ses détails.

Article 5 – Durée et résiliation

La présente convention prend effet au 1er décembre 2017 pour une durée indéterminée.

En cas de volonté de résiliation par l'une des parties, celle-ci doit être notifiée à l'autre partie, par lettre recommandée, et moyennant un préavis d'au moins 6 mois débutant le premier jour ouvrable du mois qui suit celui durant lequel le préavis a été notifié.

Article 6 – Gratuité

La mise à disposition du bien est accordée gratuitement à l'occupant par le propriétaire.

Article 7 – Impôts

Toutes les contributions, taxes et rétributions de quelque nature que ce soit, y compris le précompte immobilier, qui existent ou qui pourraient être introduites pendant la durée d'occupation et qui sont inhérentes aux biens sont à charge du propriétaire.

Article 8 – Assurances et responsabilité

Pendant toute la durée de la convention, l'occupant fait assurer auprès d'une compagnie d'assurance pouvant agir valablement en Belgique, sa responsabilité civile pour toutes les activités qu'il mène dans le bien.

Le propriétaire a souscrit un contrat de type 'incendie tous risques sauf' et dispose d'un abandon de recours à l'égard de l'occupant.

L'occupant signale immédiatement au propriétaire tout accident dont ce dernier pourrait être rendu responsable. Il en fait autant pour les dégâts dont la réparation incombe à l'occupant. À défaut, l'occupant engage sa responsabilité envers le propriétaire

Article 9 – Obligations du propriétaire

Le propriétaire prend à sa charge les réparations importantes, sauf si celles-ci résultent d'un défaut d'entretien de l'occupant.

Le propriétaire se réserve le droit de n'effectuer que les travaux qu'il juge opportuns sans que l'occupant puisse soulever ni faire valoir de ce chef quelque objection que ce soit, et pour autant que l'usage normal auquel les biens sont destinés ne soit pas compromis. À cet égard, l'occupant doit, sans retard, avertir le propriétaire de la nécessité d'effectuer les réparations auxquelles celui-ci est tenu. De plus, l'occupant doit autoriser, relativement aux biens faisant l'objet de la présente convention, l'exécution de toutes les réparations que le propriétaire envisage d'effectuer pendant la durée de la convention, sans pouvoir réclamer d'indemnités y relatives.

L'occupant ne peut faire valoir, auprès du propriétaire, aucun droit à dédommagement en cas de fermeture temporaire de tout ou partie du bien du fait de l'exécution de travaux d'entretien, de réparation ou de tout autre cause.

Le propriétaire n'est pas responsable de l'arrêt accidentel ou du mauvais fonctionnement lui imputables, des services et appareils desservant les biens que s'il est établi que, ayant été avisé, il n'a pas pris aussi tôt que possible toute mesure pour y remédier.

Pendant la durée des travaux prévus sur le site provincial en vue de l'installation du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité, le propriétaire s'engage à garantir l'accès au bien mis à disposition.

Article 10 – Obligations de l'occupant

L'occupant jouit du bien en bon père de famille et le maintien en bon état de propreté.

L'occupant fait en sorte que le bien réponde à tout moment aux prescriptions d'hygiène et de propreté. L'entretien du bien mis à disposition et la gestion des déchets sont à la charge exclusive de l'occupant.

Les petites réparations d'entretien sont à charge de l'occupant, ainsi que les grosses réparations incombant normalement au propriétaire, mais qui résultent d'un défaut d'entretien de l'occupant.

L'occupant fait réparer et remplacer au besoin tout appareil ou objet détérioré pendant la durée de la convention sauf si la détérioration est due à la vétusté ou à un vice propre.

L'occupant répare à ses frais tout dommage résultant de l'inexécution des obligations précisées ci-dessus. La réparation des dégâts immobiliers découlant d'un vol ou d'une tentative de vol sans effraction est à charge de l'occupant.

L'occupant installe son mobilier dans le bien, à ses risques et périls. Si l'occupant le juge opportun, il le fait assurer à ses frais par une assurance de type tous risques.

Article 11 – Charges

Les frais inhérents à la fourniture en électricité, à savoir le raccordement et abonnement au réseau de distribution, consommation, entretien, provisions sont à charge du propriétaire.

Les frais inhérents au chauffage, à savoir la consommation du combustible, les entretiens et réparations de la chaudière, sont à charge du propriétaire.

Les abonnements privés aux réseaux de distribution d'eau, de radio, de télévision, ainsi que les frais y relatifs tels que le coût des raccordements, des consommations, des provisions et des locations de compteur, sont à charge du propriétaire.

Article 12 – Etat des lieux d'entrée et de sortie

Lors de l'entrée dans le bien, les parties dressent de façon contradictoire un état des lieux d'entrée.

À la sortie du bien, les parties dressent de façon contradictoire un état des lieux de sortie.

Article 13 – Modification du bien

Les éventuels travaux d'aménagement du bien par l'occupant sont effectués à sa charge et moyennant l'obtention de l'accord écrit et préalable du préalable du propriétaire et dans le respect des diverses réglementations.

À l'issue de le la convention :

- À défaut d'accord écrit du propriétaire sur ces travaux, celui-ci peut exiger que le bien soit remis dans son état initial, tel que fixé par l'état des lieux d'entrée ;
- Sauf convention contraire, les modifications apportées au bien sont acquises par le propriétaire. L'occupant ne peut réclamer à celui-ci d'indemnités en compensation des travaux réalisés dans le bien.

Article 14 – Cession

L'occupant ne peut changer l'objet de la convention, sous-louer en tout ou en partie, ni céder ses droits sur le bien, que sur demande préalable, écrite et recommandée adressée au propriétaire, et qu'après avoir obtenu l'accord écrit de celui-ci.

Article 15 - Enregistrement

L'occupant fait enregistrer à ses frais la présente convention signée par les parties et en transmet copie au propriétaire.

Fait à Wavre le 21 décembre 2017, en trois exemplaires dont l'un est destiné au Bureau de l'Enregistrement.

Le propriétaire, L'occupant

Lu et approuvé Lu et approuvé

Le Conseil provincial
Par délégation,
La Directrice générale, Le Président du Collège La Présidente, L'administrateur-

provincial, délégué,

Annick Noël Mathieu Michel Isabelle Kibassa-Maliba Ludovic Peeters

Annexes : plans de la conciergerie (3)

Annexe n°2 à l'avenant 1

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

   - Elaboration, adoption et suivi de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique ;
   - Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association ;
   - En 2017 : Développement d'une méthodologie de recherche-action visant la création d'un outil informatique dédicacé à la prise d'informations comptables sur le lieu d'activité du maraîchage ;
   - En 2017 : Production de l'outil informatique de collecte des données techniques en maraîchage ;
   - Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux ;
   - Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées,…)

2. Indicateurs quantitatifs

   - Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
   - Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
   - Période 2018-2019 : Statistique de nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage en Brabant wallon ;
   - Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA ;
   - Evolution du nombre de demandes de consultance agricole visant la mise en place de systèmes d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales ;
   - Evolution du nombre de géo-référencements des terres agricoles ;
   - Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ; rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon ;
   - Evolution des ressources humaines de l'association en ETP ;
   - Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » ;
   - Listing de l'offre produits ;
   - Evolution du nombre et du type de points de vente ;
   - Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW ».

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

   - Rapport annuel d'activités de l'association ;
   - Rapport annuel d'activités du Réseau REQUASUD ;
   - Comptes et bilan de l'association ;
   - Rapport commercial et financier de la plateforme logistique et de promotion « Made in BW ».

19. Résolution relative à l'apport d'universalité de Made in BW a.s.b.l. en faveur de Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l., ainsi qu'à la dissolution de Made in BW a.s.b.l.

(Asbl – Made in BW)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le Code des sociétés et plus particulièrement l'article 670 ainsi que les articles 759 et suivants ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la décision du Collège provincial, sa séance du 22 juin 2017, d'approuver le principe de fusion par absorption de l'a.s.b.l. Made in BW par l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 octobre 2017 relative aux nouveaux statuts de Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l. ;

Vu l'adoption, en date du 14 novembre 2017, du projet d'apport d'universalité de Made in BW a.s.b.l. en faveur de Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l. par les Conseils d'administration respectifs des deux associations ;

Vu le dépôt du projet d'apport d'universalité au greffe du Tribunal du Commerce en date du 29 novembre 2017 ;

Vu les statuts de Made in BW a.s.b.l. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 12 décembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la méthodologie et le rétro-planning de la procédure de fusion par absorption de Made in BW a.s.b.l. par Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l. ont été approuvés par les Conseils d'administration respectifs des associations, en date du 22 août 2017 ;

Considérant que, conformément à l'article 12 des statuts de Made in BW a.s.b.l., l'Assemblée générale est seule compétente en matière de dissolution ;

Considérant le délai minimal de six semaines à respecter, conformément à l'article 760, §3 du Code des sociétés, entre le dépôt du projet d'apport d'universalité au greffe du Tribunal du Commerce et la tenue de l'Assemblée générale de Made in BW a.s.b.l. pour approbation, devant notaire, dudit apport d'universalité, et du rapport circonstancié qui l'accompagne, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018, ainsi que de la dissolution de l'association ;

Considérant, par conséquent, que l'Assemblée générale de Made in BW a.s.b.l. ne pourra se tenir avant le 15 janvier 2018 ;

Considérant que l'Assemblée générale de Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l. devra se tenir en suite de celle de Made in BW asbl, pour approbation de l'apport d'universalité de Made in BW a.s.b.l. en sa faveur ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1 – Le Conseil provincial décide, conformément à l'article 12 des statuts, de proposer au Conseil d'administration de Made in BW a.s.b.l. d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale l'approbation du projet d'apport d'universalité de l'association en faveur de l'association bénéficiaire, Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l , et la dissolution de l'association.

Article 2 – Le Conseil provincial décide de proposer au Conseil d'administration de Brabant wallon, Agro-Qualité a.s.b.l. d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale l'approbation de l'apport d'universalité de Made in BW a.s.b.l. en sa faveur.

Article 3 – Le Conseil provincial charge ses représentants aux deux Assemblées générales visées de voter pour l'approbation du rapport d'universalité et la dissolution de Made in BW a.s.b.l.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

20. Résolution relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon

(contrat de gestion – I.S.B.W.)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action n° 2.1.1.4. « *Veiller à l'exécution des missions du CG liant l'ISBW et la Province - 2017* » ;

Vu la résolution du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'Intercommunale sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) ;

Vu l'article 80100/64260/001 « dotation I.S.B.W. » du budget provincial 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 29 novembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 21 novembre 2017 ; qu'en date du 23 novembre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de soutenir l'organisation d'activités sociales sur son territoire et que pour ce faire, il est utile pour la Province de confier par contrat de gestion à l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.), des missions d'utilité publique relevant de ce secteur social ;

Considérant que le soutien financier de la Province est indispensable au bon fonctionnement de l'Intercommunale ;

Considérant l'importance pour l'Intercommunale de clôturer l'exercice en cours en équilibre budgétaire ;

Considérant la perte estimée par l'ISBW pour l'exercice 2017 qui fait suite à l'inflation des charges salariales et à la non-récurrence des subventions extraordinaires obtenues les années précédentes auprès de l'ONE ;

Considérant que le présent avenant fait suite au crédit budgétaire complémentaire réservé à l'ISBW dans le cadre de la 2ème modification budgétaire de l'exercice 2017 et doit permettre de concrétiser la volonté de la Province d'offrir à l'ISBW la possibilité de mener à bien les missions définies dans le contrat de gestion 2017-2019 par une situation financière favorable ;

Considérant que36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui, 3 non et 2 abstentions ;

A la majorité,

ARRETE :

Article 1 – Le Conseil provincial adopte l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon, tel qu'annexé.

Article 2 – Le Conseil provincial adopte l'arrêté d'octroi relatif à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe 1 à la résolution n° 137/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 21 décembre 2017

Avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012 –2018 du Collège provincial ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon ;

Entre les soussignés :

d'une part, la Province du Brabant wallon, ci-après dénommée « la Province », représentée par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 21 décembre 2017 ;

et

d'autre part, l'Intercommunale sociale du Brabant wallon, en abrégé I.S.B.W., dont le siège social est établi route de Gembloux, 2 à 1450 Chastre, et valablement représentée par sa Présidente, Dominique De Troyer, et Monsieur Vincent De Laet, Directeur général, agissant en application de l'article 29 des statuts, ci-après dénommée l'Intercommunale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - A l'article 2, alinéa 1er du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon, il est ajouté un troisième tiret libellé comme suit :

« *- pour l'exercice 2017, une subvention de 225.269,00 € destinée à permettre à l'intercommunale de clôturer son exercice 2017 en équilibre.* »

Article 2 - Le présent avenant n° 1 au contrat de gestion 2017-2019 produit ses effets à la date de sa publication au Bulletin provincial et de sa mise en ligne sur le site internet de la province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 21 décembre 2017.

Pour la Province du Brabant wallon, Pour l'Intercommunale,

La Directrice générale,La Présidente du Conseil, Le Directeur général La Présidente,

Annick Noël Dominique De Troyer Vincent De Laet Dominique De Troyer

21. Résolution relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon

(contrat de gestion - l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment son action 7.2.1.15 « *Evaluer le contrat de gestion de la Fédération des maisons de la laïcité en 2016* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Vu la demande de l'asbl du 15 octobre 2016 transmettant à la Province du Brabant wallon l'avant-projet d'extension des bureaux sis à la rue Lambert Fortune à Wavre ;

Vu les articles 79100/26240/001 et 79100/64000/001 du budget provincial 2017 suite à la MB3/2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 6 décembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date des 16 novembre et 5 décembre 2017 ; qu'en date des 17 novembre et 6 décembre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que la Fédération des Maisons de la laïcité souhaite faire des travaux pour un montant de 196.564 euros afin de procéder à une extension des bâtiments sis à la Rue Lambert Fortune ; que ce montant n'inclut ni produit de révision ni adaptation(s) née(s) des aléas du chantier ; qu'annuellement, une subvention de 40.000 euros est accordée pour les activités de la Fédération des Maisons de la laïcité sur l'article 79100/64000/001 et qu'une subvention de 100.000 euros est accordée sur l'article 79100/26240/001 pour les bâtiments ;

Considérant que la Fédération des Maisons de la laïcité est en effet chargée de coordonner les demandes des associations laïques et d'arbitrer les différends éventuels et qu'elle a un rôle centralisateur ; que le présent avenant vise à octroyer exceptionnellement une subvention complémentaire de 120.000 euros pour les travaux envisagés à la Rue Lambert Fortune ;

Considérant que les rapports d'évaluation sont positifs pour la Fédération des Maisons de la laïcité et que celle-ci accomplit les missions prévues par le contrat de gestion en lien avec son objet social et qui contribue à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 35 oui et 1 abstention ;

A la majorité,

ARRETE :

Article 1 - Le Conseil provincial adopte l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la laïcité tel qu'annexé.

Article 2 - Le Conseil provincial octroie les subventions et approuve les arrêtés d'octroi pris en exécution de l'article 1er et de l'article 2 du contrat de gestion 2017-2019.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n°143/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 21 décembre 2017

Avenant n°1 au Contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon;

Vu les statuts de l'asbl Fédération des Maisons de la laïcité du Brabant wallon ;

Entre les soussignés :

d'une part, le **Conseil provincial de la Province du Brabant wallon**, ci-après dénommé « la Province », représenté par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 21 décembre 2017 ;

et

d'autre part, **l'association sans but lucratif Fédération des Maisons de la laïcité du Brabant wallon** dont le siège social est établi à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, rue des Deux Ponts 19 et valablement représentée par Monsieur Jacques Kissel, Président et Monsieur Michel Marsus, administrateur agissant en application de l'article 23 des statuts, ci-après dénommée l'association ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – A l'article 2, alinéa 1er, du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la laïcité asbl, il est inséré un 3ème tiret rédigé comme suit : « - *octroie exceptionnellement à l'association, pour l'année 2017 à titre de subside pour les frais d'infrastructures, une subvention complémentaire de 120.000 euros au service extraordinaire*. »

Article 2 - Le présent avenant au contrat de gestion entre en vigueur dès sa signature.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 21 décembre 2017.

Pour la Province, Pour l'asbl F.M.L.B.W

La Directrice générale, La Présidente du Conseil, Le Président, Un administrateur,

Annick Noël Dominique De Troyer Jacques Kissel Michel Marsus

22. Résolution relative au contrat-programme 2016-2020 conclu entre la Communauté française, la Province du Brabant wallon, les Communes de Jodoigne et Orp-Jauche et le Centre culturel de Jodoigne

(centre culturel – contrat-programme)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu le décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu le contrat programme 2011-2014 conclu entre la Communauté française de Belgique, la Province du Brabant wallon, la Commune de Jodoigne et le Centre culturel de Jodoigne, adopté par le Conseil provincial le 28 octobre 2010 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 20 décembre 2012 relative à l'avenant n°1 dudit contrat programme ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative à l'avenant n°2 dudit contrat-programme ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et particulièrement l'objectif opérationnel n° 5.2.1. «Assurer la concertation et de meilleures synergies avec/entre les opérateurs culturels, développer des partenariats et soutenir les acteurs culturels locaux » ;

Vu les statuts du Centre culturel de Jodoigne ;

Vu le courrier daté du 19 octobre 2017 de la Communauté française transmettant les 5 exemplaires du contrat-programme 2016-2020 à signer par les autorités provinciales ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 13 décembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 11 décembre 2017 ; qu'en date du 12 décembre 2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que depuis le dépôt de sa demande de reconnaissance le 30 septembre 2014, le centre culturel connait une phase transitoire qui vient à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il convient donc d'adopter le nouveau contrat-programme qui prend effets rétroactivement au 1er janvier 2016 ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de favoriser l'organisation d'activités culturelles sur son territoire et particulièrement le rôle des centres culturels, opérateurs culturels par excellence ;

Considérant que le Centre culturel de Jodoigne remplit avec expertise les missions attendues des Centres culturels au sens du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et que, dès lors, il est d'intérêt provincial de soutenir ce Centre culturel dans l'accomplissement de son action culturelle;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte le contrat programme 2016-2020 conclu entre la Communauté française, la Province du Brabant wallon, les Communes de Jodoigne et Orp-Jauche et Centre culturel de Jodoigne, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

23. Résolution relative à l'avenant n°4 au contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Festival du film Humains en Sociétés

(contrat de gestion – U.C.L.)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) ;

Vu les statuts de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action n°5.1.1.3. « *Subvention ou soutien financier pour des infrastructures culturelles* » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 6 décembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00€ ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8°, l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le festival « Humains en sociétés » organisé en décembre 2017 par l'Université catholique de Louvain ; que ce festival a pour vocation d'interroger les manières contemporaines de concevoir des portraits ; qu'en effet, il débute par un portrait de réfugiés et se poursuit avec des portraits d'époque, d'indignité et des portraits vivants ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de soutenir la réalisation d'activités culturelles sur le territoire de la Province du Brabant wallon ;

Considérant que ce projet met en exergue la diversité et la complexité culturelles, qu'il questionne le monde qui nous entoure et l'époque dans laquelle nous vivons ;

Considérant qu'environ 8.000 personnes seront en contact avec le visuel promotionnel provincial (banderoles - flyers - site Internet) ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1 - Le Conseil provincial adopte l'avenant n°4 au contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.), tel qu'annexé.

Article 2 - Le Conseil provincial octroie la subvention et approuve l'arrêté d'octroi pris en exécution de l'article 1er du contrat de gestion 2012-2014.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

Annexe à la résolution n° 165/1/17, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 21 décembre 2017

Avenant n°4 au contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Festival du Film Humains en Sociétés

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.);

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.);

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.);

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) ;

Vu les statuts de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.);

Entre les soussignés :

D'une part, la Province du Brabant wallon, représentée par Madame Dominique De Troyer, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 21 décembre 2017, ci-après dénommé « la Province »,

et

D'autre part, l'Université Catholique de Louvain dont le siège social est établi place de l'Université 1, 1348 Louvain-la-Neuve, valablement représentée par Monsieur Dominique Opfergelt, Administrateur général, ci-après dénommée « l'Université Catholique de Louvain »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Il est ajouté un §2 à l'article 1 du contrat de gestion 2012-2014 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) libellé comme suit :

« §*2. Octroie à l'association, à titre d'intervention dans les frais d'organisation de la sixième édition du festival Humains en Sociétés, une subvention d'un montant de 1.000 € en 2017*. »

Article 2 - Le présent avenant au contrat de gestion entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Fait en deux exemplaires, à Wavre le 21 décembre 2017.

Pour la Province du Brabant wallon, Pour l'UCL,

La Directrice générale, La Présidente du Conseil provincial, L'Administrateur général,

Annick NOËL Dominique De Troyer Dominique OPFERGELT

24. Résolution portant le règlement provincial relatif au subventionnement et à la labellisation des communes du Brabant wallon dans le cadre de l'opération « Villes et Villages Fleuris » encourageant le fleurissement, la végétalisation, l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie

(Appel à projets – subvention – Villes et villages fleuris)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement les articles L2212-32, L2212-38 et L2213-2 ;

Vu la déclaration de la politique provinciale pour la législature 2012-2018 et notamment la volonté du Collège de s'investir dans la supracommunalité ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment son objectif stratégique 1.13. visant à : « *Encourager le développement durable pour améliorer l'environnement, la biodiversité et le développement territorial* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2015 relative à l'approbation du contrat de supracommunalité arrêté par le « Conseil 27+1 » lors de sa séance du 27 mai 2015 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 février 2016 portant le règlement relatif au subventionnent et à la labellisation des communes du Brabant wallon pour contribuer à l'embellissement floral des espaces publics dans le cadre de l'opération provinciale « Villes et Villages Fleuris » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 23/11/2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 19/11/2017; qu'en date du 22/11/2017, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2212-48 du CDLD, le Collège provincial prend les mesures d'exécution des décisions du Conseil provincial et qu'il approuvera notamment les arrêtés d'octroi en exécution du présent règlement ;

Considérant le souhait de la Province d'accompagner les communes du Brabant wallon dans leur volonté d'améliorer leur cadre de vie par le fleurissement et la végétalisation des espaces publics et par la création d'espaces verts ;

Considérant le souhait de la Province de soutenir financièrement les communes participant à l'opération « Villes et Villages Fleuris » ;

Considérant qu'il convient dès lors d'adopter le règlement provincial relatif au subventionnement et à la labellisation des communes du Brabant wallon dans le cadre de l'opération « Villes et Villages Fleuris » encourageant le fleurissement, la végétalisation, l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie ;

Considérant que les communes, en tant que pouvoirs locaux, sont des partenaires privilégiés en vue du développement de projets de proximité sur leur territoire, sous la coordination et en partenariat avec le pouvoir provincial;

Considérant que les communes sont en mesure d'aménager ou de fleurir des espaces verts en vue d'embellir et d'améliorer leur cadre de vie ;

Considérant que la détention du label « Villes et Villages Fleuris » est une plus-value pour les communes ;

Considérant l'intérêt général et provincial de promouvoir des projets au niveau communal visant à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de la Province du Brabant wallon ;

Considérant que le fleurissement moderne tend, de plus en plus, vers un fleurissement raisonné et vers l'utilisation de techniques de gestion différenciées et respectueuses de l'environnement pour un meilleur cadre de vie ;

Considérant que les fiches de validation demandées dans le règlement précédent doivent être supprimées car elles n'ont pas beaucoup d'utilité pour les membres du jury et constituent un travail très important pour les communes ;

Considérant que l'évolution de l'outil informatique demande d'apporter des modifications au règlement en ce qui concerne la transmission et la forme du dossier de présentation des aménagements des communes ;

Considérant que les délais d'introduction des documents doivent être légèrement modifiés pour faciliter l'organisation de l'opération ;

Considérant que le responsable « espaces verts » des communes « 3 ou 4 fleurs » qui devait « auditer » les communes « 1 et 2 fleurs », ne réalise pas un « audit » à proprement parler mais participe plutôt à un échange de compétences ou de conseils et que son rapport d'évaluation est pris en compte au même titre que celui des autres membres du jury ;

Considérant qu'il est important d'encourager les communes « 4 fleurs » à participer aux concours européens ou internationaux de fleurissement ;

Considérant que certains énoncés et définitions doivent être rédigés de manière plus appropriée afin de rendre le règlement plus lisible pour les communes ;

Que, pour ces raisons, il est dès lors proposer au Conseil provincial d'adopter un nouveau règlement ;

Considérant que 37 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 37 oui ;

A l'unanimité

ARRETE :

Article 1er – Objet

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège provincial peut accorder une subvention au demandeur pour :

- l'acquisition de plantes et semences (indigènes ou horticoles) ;
- l'acquisition de fournitures relatives à des travaux de plantations ;
- des aménagements d'espaces publics par des fleurs sauvages d'origine indigène effectués par une personne morale de droit privé ;
- des études et autres missions de conseils et d'assistance en matière de création, d'aménagement d'espaces verts publics, de végétalisation et de fleurissement des bâtiments publics, des voiries et autres espaces publics effectuées par une personne morale de droit privé.

Article 2 – Lexique – Définitions

Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

1° Demandeur : commune du Brabant wallon inscrite à l'opération « Villes et Villages Fleuris».

2° Bénéficiaire : demandeur qui s'est vu octroyer une subvention.

3° Labellisation niveau « 1 fleur » : garantit l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune ou de la ville par le fleurissement et la végétalisation au minimum de la Maison communale ou de l'Hôtel de Ville et de ses environs ainsi qu'une cotation, par les membres du jury, supérieure ou égale à 50 points pour la qualité des aménagements et de la démarche environnementale.

4° Labellisation niveau « 2 fleurs » : garantit que la commune a acquis le label « 1 fleur » et poursuit l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune par le fleurissement et la végétalisation au minimum de la Maison communale ou de l'Hôtel de Ville, de ses environs et de ses voies d'accès ainsi qu'une cotation, par les membres du jury, supérieure ou égale à 55 points pour la qualité des aménagements et de la démarche environnementale.

5° Labellisation niveau « 3 fleurs » : garantit que la commune a acquis le label « 2 fleurs » et poursuit l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune par le fleurissement et la végétalisation au minimum de la Maison communale ou de l'Hôtel de Ville, de ses environs, de ses voies d'accès et des bâtiments et lieux publics importants (monuments historiques, bâtiments publics, cimetières, jardins, parcs, écoles, centre sportif..) ainsi qu'une cotation, par les membres du jury, supérieure ou égale à 60 points pour la qualité des aménagements et de la démarche environnementale.

6° Labellisation niveau « 4 fleurs » : garantit que la commune a acquis le label « 3 fleurs » ainsi qu'une évaluation positive par les membres du jury pour la gestion durable des aménagements et des espaces verts et pour la qualité de la démarche environnementale. De plus, à ce stade, la commune est en mesure de s'inscrire dans une démarche de concours au niveau européen ou international.

Article 3 – Hauteur et limite de la subvention

Sur la base du nombre de communes participant à l'opération provinciale « Villes et Villages Fleuris » au 30 avril et en fonction de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération au budget provincial, les montants des subventions attribuées aux communes sont calculés en tenant compte de deux critères de répartition, à savoir :

- La population de droit : 50 % du subventionnement prévu au crédit budgétaire destiné à l'opération « Villes et Villages Fleuris », sera alloué aux communes participantes proportionnellement à leur

population de droit au premier janvier de l'année de l'opération dans la somme des populations de droit des communes participantes au premier janvier de l'année de l'opération.

- La superficie du territoire : 50 % du subventionnement prévu au crédit budgétaire destiné à l'opération « Villes et Villages Fleuris » sera alloué aux communes participantes proportionnellement à la part de leur superficie communale dans la somme des superficies des communes participantes.

Article 4 – Limitation

Une seule subvention sera accordée par commune et par année en exécution du présent règlement.

Article 5 – Modalités d'introduction de la demande

§1. Sous peine d'irrecevabilité, la demande doit être rédigée sur les formulaires ad hoc, dûment complétés et signés par les personnes habilitées à représenter la commune.

§2. Le dossier de demande de subvention et de participation reprend les éléments suivants :

- le formulaire de participation et de demande de subvention relatif à l'opération « Villes et Villages Fleuris »;
- le relevé des aménagements et réalisations florales détaillé, numéroté et indiqué sur un plan de la commune.
- la délibération de l'autorité compétente approuvant le projet.

Ces éléments doivent être envoyés avant le 30 avril de chaque année.

§3. Pour le 15 juillet de chaque année pour les communes candidates à la labellisation niveaux 1, 2 et 3 fleurs, pour le 1er juillet de chaque année pour les communes candidates au niveau 4 fleurs, le demandeur doit transmettre sous format numérique A4, un dossier de présentation des aménagements de la commune réalisé en fonction du niveau du label pour lequel la commune est candidate.

Le dossier de présentation décrira au moyen de textes et de photos la démarche globale de valorisation de la commune par le végétal et le fleurissement.
Le dossier de présentation des communes candidates au niveau 4 fleurs détaillera également les actions visant la gestion durable de l'environnement et des espaces verts ainsi que les actions de sensibilisation à l'environnement à destination de la population.

§4. Pour le 15 juillet de chaque année, le demandeur transmettra 15 photos de ses aménagements en format JPEG haute résolution.

Les documents seront envoyés à l'adresse ci-après, le cachet de la poste faisant foi : Province du Brabant wallon, Service de l'environnement et du développement territorial, Parc des Collines - Bâtiment Archimède, Place du Brabant wallon, 1 à 1300 Wavre, et par courriel à l'adresse suivante : commune@brabantwallon.be.

§5. L'Administration provinciale en accuse réception par courrier postal ou par courriel sous huitaine.

§6. L'Administration provinciale dispose d'un délai de 2 mois à compter des dates visées au §2, 3 et 4 pour obtenir des renseignements complémentaires auprès du demandeur si son dossier est incomplet. L'Administration accompagne le demandeur dans ses démarches.

Article 6 – Sélection des projets

§1. L'Administration provinciale soumet au Collège provincial, avant le 30 septembre, l'ensemble des formulaires de participation et de demande de subvention transmis par les communes. Le Collège octroie les subventions.

§2. Le Conseil provincial délègue au Collège provincial l'établissement des critères d'évaluation de la labellisation, la composition du jury extérieur et les modalités d'octroi par le jury des labels de

l'opération « Villes et Villages Fleuris » selon 4 niveaux de labellisation (1 fleur, 2 fleurs, 3 fleurs et 4 fleurs).

§3. Le bénéficiaire décrochant le label niveau « 3 fleurs » ou plus le garde durant les deux éditions suivantes et conserve le droit au subside provincial pour autant :

- qu'il ait introduit le formulaire de participation et de demande de subvention dans le délai prévu à l'article 5, §2.
- qu'il permette au responsable de ses espaces verts de conseiller sur le terrain, au minimum deux communes candidates à la labellisation 1 ou 2 fleurs, et le cas échéant, d'intégrer le jury extérieur.

Toutefois, si le bénéficiaire du label « 3 fleurs » souhaite obtenir le niveau 4 fleur, il devra introduire le dossier de demande visé à l'article 5, §3.

§4. Chaque année, les membres du jury pourront, le cas échéant, proposer au Collège provincial la commune label niveau « 4 fleurs » susceptible de participer à un concours européen ou international et bénéficier d'une subvention provinciale à titre d'intervention dans les frais de participation

Article 7 – Droits et devoirs des bénéficiaires

§1. Le bénéficiaire s'engage à apposer la signalétique qui lui sera offerte par le Brabant wallon et à la maintenir en bon état de propreté et d'entretien.

§2. Si le bénéficiaire, suite à la décision du jury, ne conserve pas le niveau de labellisation qui lui avait été octroyé l'année précédente, il s'engage à retirer la signalétique «Villes et Villages Fleuris» et à la restituer au service de l'environnement et du développement territorial pour le 30 avril de l'année suivante.

§3. Le bénéficiaire s'engage à retirer la signalétique «Villes et Villages Fleuris» s'il décide de ne plus participer à deux éditions consécutives de l'opération «Villes et Villages Fleuris».

Article 8 – Pièces justificatives et liquidation

§1. Les subventions accordées en exécution du présent règlement ne sont mises en liquidation que sur présentation des pièces justificatives ainsi que d'une déclaration de créance mentionnant les coordonnées du bénéficiaire, le montant dû et le numéro du compte bancaire sur lequel le versement doit être effectué.

§2. Les pièces justificatives visées à l'alinéa précédent consistent en :

1. une copie des factures ou documents assimilés justifiant l'emploi de la totalité de la subvention accompagnée d'un relevé détaillé et certifié exact ;
2. un rapport moral et financier relatif à l'utilisation de la subvention ;
3. une attestation sur l'honneur déclarant que ces pièces n'ont pas servi à l'obtention d'une subvention auprès d'un autre pouvoir subsidiant ou d'une indemnité d'assurance ;
4. toute autre pièce spécifiquement exigée dans l'arrêté d'octroi.

§3. Le bénéficiaire est tenu de produire les justificatifs de l'utilisation de la subvention pour la date précisée dans l'arrêté d'octroi et qui ne peut excéder le 31 octobre de l'exercice suivant celui de l'octroi.

Sans préjudice de restituer la subvention dont l'utilisation n'est pas dûment justifiée, conformément à l'article 10, le bénéficiaire qui reste en défaut de produire les pièces utiles pour l'échéance résultant de l'alinéa précédent, est déchu du bénéfice de la subvention.

Article 9 – Visibilité provinciale

Le bénéficiaire est tenu de mentionner le soutien financier du Brabant wallon dans l'ensemble de sa communication relative à sa participation à l'opération « Villes et Villages Fleuris » et de suivre les modalités particulières précisées dans l'arrêté d'octroi.

Article 10 – Sanctions

§1. Le bénéficiaire doit restituer la subvention :

1. lorsqu'il ne l'utilise pas aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ;
2. lorsqu'il ne respecte pas les conditions particulières précisées dans l'arrêté d'octroi ;
3. lorsqu'il ne fournit pas les justifications visées à l'article 8 du présent règlement, dans les délais requis ;
4. lorsqu'il s'oppose à l'exercice du contrôle visé à l'article 11, §1 du présent règlement.

§2. Toutefois, dans les cas prévus au §1, 1 et 3, le bénéficiaire ne doit restituer que la partie de la subvention qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

Article 11 – Contrôle

§1. Le Collège provincial contrôle la bonne utilisation des subventions accordées en vertu de la loi et du présent règlement et se réserve le droit de faire procéder sur place au contrôle de l'utilisation de la subvention.

§2. A l'issue du ou des contrôles, le Collège provincial adopte un arrêté qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

§3. Le Collège provincial fait chaque année rapport au Conseil provincial sur les subventions qu'il a octroyées et dont il a contrôlé l'utilisation au cours de l'exercice dans le cadre du présent règlement.

Article 12 - Contestations

Les contestations relatives à l'application du présent règlement, sauf l'éventualité d'un recours juridictionnel, sont tranchées souverainement et sans appel par le Collège provincial. Ce dernier statue en équité dans tous les cas non prévus par le présent règlement.

Article 13 – Entrée en vigueur

La présente proposition de résolution abroge le règlement relatif au subventionnement des communes de la Province du Brabant wallon adopté par le Conseil du 25 février 2016 et entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial et de sa mise en ligne sur le site internet.

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

25. Résolution modifiant l'annexe 2 de la résolution du 30 novembre 2017 relative à la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds

(convention – points noeuds)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement l'article L2212-32 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon, et notamment l'objectif stratégique 1.4. « *Faciliter l'utilisation des modes de transport doux pour améliorer la mobilité et la sécurité routière* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 juin 2014 relative à la définition d'une méthodologie et des actions à développer dans le cadre du Plan Provincial Cyclable du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative à la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds ;

Vu la décision du Collège provincial du 17 décembre 2015 relative à l'approbation du schéma directeur des itinéraires cyclables provinciaux à points nœuds ;

Vu l'article budgétaire 42201/27001/001 libellé «Réseau Cyclable Provincial », d'un montant de 400.000,00 €, inscrit au service extraordinaire du budget 2017 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Directrice générale du 05 décembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 05 décembre 2017 ; qu'en date du 5 décembre 2017 le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que le réseau cyclable provincial à points nœuds comporte certaines sections dangereuses ou inconfortables qui nécessitent un investissement urgent pour assurer sa praticabilité ;

Considérant que certaines sections du réseau cyclable provincial à points nœuds ne feront pas l'objet d'un investissement par les communes ou de la Région wallonne dans les prochaines années ;

Considérant qu'il convient d'assurer un minimum de confort et de sécurité sur le réseau cyclable provincial à points nœuds ;

Considérant que la commune de Chaumont-Gistoux ne souhaite pas aménager à court terme le chemin entre la rue du Croly et la rue de Corroy – PN 91-92 ;

Considérant qu'il est prévu d'aménager la liaison entre le point nœud 95 et le rue de Mèves, que la commune de Chaumont-Gistoux va aménager une piste cyclable rue de Mèves et qu'il est opportun d'assainir l'ensemble de la liaison entre les points nœuds 95 et 93 ;

Considérant que 37 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 37 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE

Article unique - Le Conseil provincial approuve la modification de l'annexe 2 de la résolution du 30 novembre 2017 relative à la convention type fixant les modalités d'exécution des travaux de confort et de sécurisation sur le réseau cyclable provincial à points nœuds en y ajoutant à la liste des travaux 2017 pour la commune de Chaumont-Gistoux :

« *Chemin du Petit Champ - PN 95-93*

Longueur : 333 m - Aménagement : Nettoyage du revêtement existant et mise sous profil de la voirie à l'aide d'un enrobé bitumineux - Évaluation des travaux : 46.000,00 euros TVAC

Rue du Fraignat - PN 95-93

Longueur : 289 m - Aménagement : Nettoyage du revêtement existant et mise sous profil de la voirie à l'aide d'un enrobé bitumineux - Évaluation des travaux : 40.500,00 euros TVAC ».

Fait à Wavre, le 21 décembre 2017,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

La Présidente,
D. De Troyer

26 Résolution relative à l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la Province du Brabant wallon et le Musée d'Interprétation Archéologique du Brabant wallon

(Convention – Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2212-32, § 1, L2213-1 et L2222-1 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment l'action 6.5.4.1. « *Développer le partenariat avec le Musée Archéologique* » ;

Vu la résolution du 28 novembre 2013 relative à la convention portant mise à disposition du pavillon situé sur l'aile droite du château et du magasin du Domaine provincial d'Hélécine au profit du Musée archéologique régional d'Orp-le-Grand ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 13 décembre 2017 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 30 novembre 2017 ; qu'en date du 4 décembre 2017, le Directeur financier a émis un avis réservé ;

Considérant que, par décision de son assemblée générale du 27 mai 2014, le Musée Archéologique Régional d'Orp-le-Grand est devenu le Musée d'Interprétation Archéologique du Brabant wallon - MiaBw ;

Considérant que le MiaBw a pour but l'organisation et la gestion d'un musée destiné à recevoir les objets découverts lors de l'exploration de sites essentiellement belges renfermant des vestiges des époques humaines antérieures ;

Considérant que le MiaBw a pour but la promotion de l'intérêt pour l'archéologie et l'histoire s'y rapportant, par des études, des fouilles, des animations et des manifestations culturelles ;

Considérant que le MiaBw a à cœur, en étroite collaboration avec les Autorités provinciales, de contribuer au rayonnement du Domaine provincial d'Hélécine ;

Considérant que le projet du MiaBw est compatible avec la mission de service public de la Province ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition du MiaBw deux ordinateurs incluant les logiciels requis ; que la valeur estimée de ces biens est de 3.150€ ce qui porte l'aide totale de la Province à un montant de 43.150€ ;

Considérant que la mise à disposition gratuite de matériel constitue une subvention en nature, qui doit obligatoirement faire l'objet d'une estimation à insérer dans un arrêté d'octroi de subvention, et que cette compétence d'octroi de subvention revient au Collège provincial, par exécution ou délégation d'une décision du Conseil, et ce, sur base de l'article L2212-32, §6, 2°du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que ce dossier ne lèse pas les intérêts général et provincial ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1 – Le Conseil provincial adopte l'avenant n°1 à la convention portant mise à disposition du pavillon situé sur l'aile droite du château et du magasin du Domaine provincial d'Hélécine au profit du Musée d'Interprétation Archéologique du Brabant wallon, tel qu'annexé.

Article 2 – Monsieur le Président du Collège provincial et Madame la Directrice générale sont chargés respectivement de signer et contresigner la convention visée à l'article 1er.

Fait à Wavre, le 25 janvier 2018,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

Le Président a.i,
P. Huart

Annexe à la résolution n°3/1/18, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 25 janvier 2018

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la Province du Brabant wallon et le Musée archéologique du Brabant wallon

Vu la convention de mise à disposition d'une galerie d'exposition et d'un magasin du Domaine provincial d'Hélécine, telle qu'approuvée par le Conseil provincial du 28 novembre 2013 ;

ENTRE, D'UNE PART,

La Province du Brabant wallon dont le siège administratif est situé Parc des Collines – Bâtiment Archimède – Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre, représentée par Monsieur Mathieu Michel, Président du Collège provincial, et Madame Annick Noël, Directrice générale, agissant en vertu d'une résolution du Conseil provincial du 25 janvier 2018.

Ci-après dénommée « la propriétaire »,

ET, D'AUTRE PART,

Le Musée d'Interprétation Archéologique du Brabant wallon dont le siège administratif est situé rue Armand Dewolf 2 à 1357 Hélécine, représenté par Monsieur Eddy Claude, Président, et Madame Patricia Gallez, Secrétaire.

Ci-après dénommé « l'occupant »,

Le propriétaire et l'occupant étant ci-après ensemble dénommés « les parties ».

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Sauf disposition contraire dans le présent avenant, toutes les dispositions de la convention du 28 novembre 2013 restent applicables.

Article 2 – Le Musée Archéologique est désormais dénommé Musée d'Interprétation Archéologique du Brabant wallon, en abrégé 'MiaBw'.

Article 3 – L'article 9 - obligations du propriétaire - de la convention susvisée est complété par le paragraphe suivant :

« La propriétaire installe au profit de l'occupant deux ordinateurs fournis par elle, ainsi que les connexions adéquates avec le réseau provincial et les accès à Facebook et Youtube.
L'entretien et la maintenance des ordinateurs sont à charge de la propriétaire.
L'occupant est responsable de la surveillance du matériel fourni par la propriétaire. (valeur estimée de ces biens : 3.150€) »

Article 4 – Le présent avenant produit ses effets au jour de sa signature et est soumis aux formalités de l'enregistrement par et aux frais de l'occupant.

Fait en trois exemplaires dont l'un est destiné au Bureau de l'enregistrement,

Wavre, le 25 janvier 2018

La propriétaire,

Le Conseil provincial,
Par délégation,

La Directrice générale,Le Président du Collège provincial,

Annick Noël Mathieu Michel

L'occupant,

Le Président, La secrétaire,

Eddy Claude Patricia Gallez

27. Résolution relative à la convention de mise à disposition d'un espace de stockage en faveur de l'a.s.b.l. BESACE

(convention – ASBL Besace)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2212-32 § 1, L2213-1 et L2222-1 ;

Vu l'a.s.b.l. BESACE, organisation de jeunesse existant depuis 1974, reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le siège social est sis Avenue de la Toison d'Or 84-86 à 1060 Bruxelles ;

Vu le contrat d'objectif 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment son action n° 2.6. *« Poursuivre l'engagement de la Province en faveur des personnes handicapées»* ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 20 décembre 2017 ;

Considérant que le projet d'acte n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant l'objectif de l'a.s.b.l. BESACE de promouvoir l'image et l'intégration de la personne handicapée par le biais d'actions ludiques, de témoignages, de mises en situations pratiques de déficience visuelle, auditive ou motrice et par des conseils pour apprendre les bonnes attitudes ;

Considérant que depuis 2016, l'a.s.b.l. s'est dotée d'un nouvel outil de sensibilisation, à savoir un stand animé dénommé « Handistand », et que grâce à cet outil et à ses animations, l'a.s.b.l. précitée sensibilise les personnes valides aux difficultés rencontrées par les personnes souffrant d'un handicap ;

Considérant que l'Handistand poursuit son objectif de sensibilisation de plusieurs manières : mettre les jeunes en situation de déficience visuelle, auditive, mentale ou motrice ; interpeller par des témoignages rappelant que nous ressentons tous les mêmes choses ; véhiculer des valeurs comme le bien-être de l'autre par l'accueil, le respect, l'accompagnement, le savoir-être ;

Considérant que a.s.b.l. BESACE est également partenaire de l'A.W.I.P.H. pour ses journées de sensibilisation au handicap et à la différence destinées aux enfants ;

Considérant que durant l'année 2017, la Province du Brabant wallon a octroyé une subvention d'un montant de 9.000€ à l'a.s.b.l. BESACE relativement aux frais liés à la présentation de l'Handistand dans les écoles primaires de la Province du Brabant wallon à raison de 20 séances d'une journée d'animation ;

Considérant par ailleurs que la présente mise à disposition de l'espace de stockage précité peut être évaluée à 325€ par an ;

Considérant que la mise à disposition de l'espace de stockage précité constitue une subvention en nature, qui doit obligatoirement faire l'objet d'une estimation à insérer dans un arrêté d'octroi de subvention, et que cette compétence d'octroi de subvention revient au Collège provincial, par exécution ou délégation d'une décision du Conseil, et ce, sur base de l'article L2212-32, §6, 2° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant enfin que, le montant total des subventions accordées à l'a.s.b.l. BESACE pour l'année 2017 s'élèvent donc à un montant de 9.325€ ;

Considérant que ce dossier ne lèse pas les intérêts général et provincial ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1er - Le Conseil provincial adopte la convention de mise à disposition d'un espace de stockage en faveur de l'a.s.b.l. BESACE tel qu'annexée, et ce, aux fins de stockage du stand dénommé « Handistand ».

Article 2 - Monsieur le Président du Collège provincial et Madame la Directrice générale sont chargés respectivement de signer et contresigner la convention visée à l'article 1er.

Fait à Wavre, le 25 janvier 2018,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

Le Président a.i,
P. Huart

Annexe à la résolution n°7/1/18, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 25 janvier 2018

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE STOCKAGE

ENTRE, D'UNE PART,

La PROVINCE DU BRABANT WALLON dont le siège administratif est situé Parc des Collines - Bâtiment Archimède – Place du brabant wallon n°1 à 1300 Wavre, représentée par Monsieur Mathieu MICHEL, Président du Collège provincial, et Madame Annick NOEL, Directrice générale, agissant en vertu d'une décision du Conseil provincial du 25 janvier 2018,

ci-après dénommée « **le propriétaire** »,

ET, D'AUTRE PART,

L'association sans but lucratif BESACE ayant son siège social à 1060 Bruxelles, Avenue de la Toison d'Or 84-86, ici représentée par Monsieur Philippe JADOT, Administrateur-Délégué, et dont le numéro d'entreprise est le 4140.345.03,
ci-après dénommé « **l'occupant** »,

Le propriétaire et l'occupant étant ci-après ensemble dénommés « **les parties** ».

Préambule

Cette a.s.b.l. existant depuis 1974, est une organisation de jeunesse reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objet de l'association est de créer, promouvoir et développer prioritairement diverses activités dans les milieux des jeunes.

En outre, elle sensibilise les personnes valides aux difficultés rencontrées par les personnes souffrant d'un handicap, grâce à diverses animations.

L'objectif est de promouvoir l'image et l'intégration de la personne handicapée par le biais d'actions ludiques, des témoignages, et de mises en situations pratiques de déficience visuelle, auditive ou motrice et par des conseils pour apprendre les bonnes attitudes.

Dans le public cible, on retrouve les élèves de l'enseignement primaire (6-12 ans), de l'enseignement secondaire (12-18 ans), les citoyens et le personnel communal.

Voici les ateliers proposés :

Atelier 1 : Initiation à l'écriture braille
Atelier 2 : Initiation au langage des signes
Atelier 3 : Mises en situations de cécité par le jeu
Atelier 4 : Mises en situations de mobilité réduite
Atelier 5 : Mises en situations de divers autres handicaps moteurs

BESACE a.s.b.l. est également partenaire de l'AWIPH pour ses journées de sensibilisation au handicap et à la différence destinées aux enfants.

En 2016, l'a.s.b.l. s'est dotée d'un nouvel outil de sensibilisation, à savoir un stand animé dit « Handistand » et pour lequel elle a bénéficié d'un subside provincial.

Cet outil a circulé au sein des écoles de la Province. Ce stand met en avant l'image et l'inclusion de ces personnes via des actions ludiques et des mises en situations pratiques.

Le Handistand poursuit son objectif de sensibilisation de plusieurs manières :

- Mettre les jeunes en situation de déficience visuelle, auditive, mentale ou motrice ;
- Interpeller par des témoignages rappelant que nous ressentons tous les mêmes choses ;
- Véhiculer des valeurs comme le bien-être de l'autre par l'accueil, le respect, l'accompagnement, le savoir-être.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet de la convention

§1. Le propriétaire met à la disposition de l'occupant, un espace de stockage sis dans l'entrepôt provincial sis avenue Edison 7 à 1300 Wavre, d'une surface de 5 mètres carrés[1].

§2. La présente convention est conclue à titre gratuit.

§3. L'espace mis à disposition est destiné exclusivement à stocker l'Handistand. L'occupant s'engage à ne pas modifier cette destination sans le consentement écrit et préalable du propriétaire.

Article 2 – Etat du bien

§1. L'occupant déclare avoir examiné et visité l'espace de stockage dans tous ses détails.

§2. L'occupant accepte et connait l'espace de stockage dans l'état dans lequel il se trouve et abandonne tout recours pour quelque dommage que ce soit contre le propriétaire.

Article 3 – Stand stocké

§1. Le stand stocké, dénommé « Handistand » se compose des éléments qui suivent :

- 2 chaises roulantes ;

[1] Voir plan de l'entrepôt en annexe 1. L'emplacement se situe dans la première rangée destinée aux stocks DA, emplacement 5, niveau 0 et d'une surface de 5m² au sol.

- 4 valises dénommées « Hello sets », dont l'une est destinée aux activités d'handicap auditif, une aux activités d'handicap visuel, une autre aux activités d'handicap physique,et, une dernière aux activités d'handicap mental.

§2. Si l'occupant souhaite modifier le contenu du stand, il est tenu d'obtenir le consentement préalable du propriétaire.

Article 4 – Obligations du propriétaire

§1. Le propriétaire s'engage à restituer l'Handistand à l'occupant, sur première demande, ou à ses ayant droits, ou à toute personne dûment mandatée par elle, justificatifs à l'appui. Il restitue celui-ci dans le même état que celui dans lequel il l'a reçu.

§2. Le propriétaire ne peut faire usage de l'Handistand stocké.

Article 5 – Obligations de l'occupant

§1. L'occupant s'engage à avertir le propriétaire, au moins 24 heures à l'avance, lors de chaque venue au sein de l'espace de stockage, soit téléphoniquement, soit par courriel. L'occupant n'a accès qu'au seul espace de stockage qui lui est dédié, et qu'en présence du propriétaire.

§2. L'occupant conserve l'espace de stockage en bon père de famille et le maintient en bon état de propreté en l'entretenant régulièrement.

Article 6 – Assurances, accidents, responsabilité

§1. Le bâtiment dans lequel l'espace de stockage se trouve est assuré par un contrat d'assurance « Incendie » auprès de Belfius et prévoit un abandon de recours à l'égard de l'occupant.

§2. Le stand stocké par l'occupant au sein de l'espace de stockage qui lui est destiné doit être assuré par une police d'assurance de type « Incendie contenu».

§3. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de dommages à l'Handistand, à la suite d'un incendie, d'un vol, de dommages causés par les tiers, ou de tout dommage quelconque qui surviendrait, ainsi que de tout cas de force majeure.

§4. L'occupant signale immédiatement au propriétaire tout accident dont ce dernier pourrait être rendu responsable.

Article 8 – Durée et enregistrement

§1. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée et entre en vigueur le 21 décembre 2017.

§2. En cas de volonté de résiliation de la part de l'une ou l'autre partie, celle-ci prend fin moyennant un préavis de trois mois notifié par voie recommandée à l'autre partie. Le préavis débute le premier jour ouvrable du mois suivant celui durant lequel il a été notifié.

§3. L'occupant fait enregistrer, à ses propres frais, la présente convention, signée par les parties et en transmet copie au propriétaire.

Fait à Wavre en trois exemplaires dont l'un est destiné au Bureau de l'enregistrement.

Wavre, le 25 janvier 2018,

Pour le propriétaire, Pour l'occupant,

Pour le Conseil provincial, Pour l'a.s.b.l. BESACE,

Annick NOEL, Mathieu MICHEL, Philippe JADOT,

Directrice générale Président du Collège provincial Administrateur-Délégué

ANNEXES

- Plan de l'entrepôt

28. Résolution relative à la convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Ultrason

(convention – asbl Ultrason)

Vu Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2212-32 § 1, L2213-1 et L2222-1 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment son action n° 3.1.3.1 *« Actualiser l'offre de formation »* ;

Vu le règlement provincial relatif à l'occupation des infrastructures scolaires et des centres de formation auquel il est dérogé ;

Vu l'avis de la Directrice générale du 18 janvier 2018 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 €, qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 17 janvier 2018 ; qu'en date du 18 janvier 2018, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que l'a.s.b.l. Ultrason est une radio indépendante créée en 2005 et qui est fortement ancrée dans la Région de Nivelles grâce à l'investissement d'une quarantaine de bénévoles ;

Considérant que l'a.s.b.l. poursuit comme objectif la promotion de la jeunesse, des associations de la région de Nivelles et de la culture en général ;

Considérant que l'a.s.b.l. a également pour objectif la formation des jeunes aux métiers de la radio et des médias audiovisuels/web en général ;

Considérant que l'a.s.b.l. est à la recherche de locaux pouvant l'accueillir et que l'I.P.A.M. dispose d'un espace libre à cet effet ; que la présence d'une radio au sein de l'I.P.A.M. représente un atout en termes d'accompagnement des jeunes dans la création d'une radio, de formation des jeunes aux métiers d'animateurs, de journalistes ou autres en lien avec les médias ; qu'il est dès lors prévu dans cette optique que l'a.s.b.l. accompagne la création d'une radio au sein de l'I.P.A.M. ;

Considérant l'impact relativement faible, en termes d'aménagements, de l'installation des locaux de l'a.s.b.l. au sein de l'I.P.A.M. ;

Considérant que le Conseil provincial est compétent pour approuver une convention dérogeant à un règlement approuvé par lui ;

Considérant que la Province met à disposition des locaux gratuitement sans aucun frais et qu'en échange, l'a.s.b.l. s'engage à mettre en œuvre différentes actions ayant également un impact budgétaire ;

Considérant que ce dossier ne lèse pas les intérêts général et provincial ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1 – Le Conseil provincial adopte la convention relative à la convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Ultrason, telle qu'annexée.

Article 2 – Monsieur le Président du Collège provincial et Madame la Directrice générale sont chargés respectivement de signer et de contresigner la convention visée à l'article 1er.

Fait à Wavre, le 25 janvier 2018,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

Le Président a.i,
P. Huart

Annexe à la résolution n°9/1/18, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 25 janvier 2018

CONVENTION DE COLLABORATION

ENTRE D'UNE PART,

La Province du Brabant wallon, dont le siège administratif est situé Parc des Collines – Bâtiment Archimède, Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre, et représentée par Monsieur Mathieu MICHEL, Président du Collège provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, agissant en vertu d'une décision du Conseil provincial du 25 janvier 2018,

Ci-après dénommée « **la Province** », agissant en tant que Pouvoir Organisateur de l'Institut des Arts et Métiers de Nivelles, ci-après dénommé « **l'I.P.A.M.** »,

ET,

L'association sans but lucratif Ultrason, dont le siège administratif est situé rue du Progrès 12A à 1400 Nivelles, et représentée par Monsieur Nicolas Boulart, Président,

Ci-après dénommée **« l'a.s.b.l.. »**,

La Province et l'a.s.b.l. étant ci-après ensemble dénommés « **les parties** »,

-oOo-

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles 2212-32 §1, L2213-1 et L2222-1 ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 de la Province du Brabant wallon et notamment son action n°3.1.3.1 « Actualiser l'offre de formation » ;

Vu le règlement provincial relatif à l'occupation des infrastructures scolaires et des centres de formation auquel il est dérogé ;

Considérant que le Conseil provincial est compétent pour approuver une convention dérogeant à un règlement approuvé par lui ;

Considérant que ce dossier ne lèse pas les intérêts général et provincial

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'association sans but lucratif Ultrason est une radio indépendante créée en 2005 qui est fortement ancrée dans la région de Nivelles grâce à l'investissement d'une quarantaine de bénévoles.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Promouvoir la jeunesse, les associations de la région de Nivelles et la culture en général,
- Dynamiser la région de Nivelles en prenant part et en animant diverses activités ;
- Former des jeunes aux métiers de la radio et des médias audiovisuels/web en général (animation, journalisme, community management, réalisation, production, expression orale et communication en général).

La journée, la programmation musicale est entrecoupée d'informations de la région (flashs locaux, météo, agenda local, offres d'emploi du FOREM, etc) tandis que les émissions en direct ont le plus souvent lieu le soir et le week-end. Pour renforcer encore davantage sa proximité, Ultrason sort de son studio entre 10 et 20 fois par an pour y présenter des émissions depuis un studio mobile ou pour animer des événements de la région. Enfin, la radio forme chaque année de nouveaux talents (6 animateurs & 2 journalistes en 2017) qui, après leur passage sur Ultrason, évoluent dans des médias (radio, télévision, presse écrite & web) à l'échelle provinciale ou nationale.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre la Province et l'a.s.b.l.

Article 2 – Mise à disposition de locaux

§1. La Province met à disposition de l'a.s.b.l. des locaux situés au sein de l'I.P.A.M, rue Ferdinand Delcroix 33 à 1400 Nivelles, dans le bâtiment principal et tels que repris au plan annexé à la présente convention.

§2. Les locaux mis à disposition sont destinés exclusivement à un usage de studio pour la production de contenu audiovisuel/web, la diffusion d'émissions de radio et la formation liée aux métiers des médias audiovisuels/web.

§3. L'accès aux locaux est garanti par l'I.P.A.M. ; seuls les membres et les invités de l'a.s.b.l. sont autorisés à pénétrer dans les locaux mis à disposition.

Article 3 – Engagements de l'asbl

§1. L'a.s.b.l. s'engage à réaliser les activités suivantes au profit de la Province :

° Dynamisation des activités des établissements scolaires de la Province situées dans la région de Nivelles par le biais d'animations sur place / d'émissions en direct et/ou de relais d'informations dans divers canaux de diffusion à disposition de l'a.s.b.l. ;
° Accompagnement de la création d'une radio au sein de l'I.P.A.M., à savoir conseils en matière d'achat de matériel, de méthodes de travail, coaching des professeurs/personnes impliquées dans le projet ;
° Implication des jeunes de l'I.P.A.M. au sein d'Ultrason, à savoir organisation de formations destinées à recruter de nouveaux animateurs, journalistes ou autres profils destinés à exercer des activités médiatiques ;
° Soutien de 2 à 3 campagnes publicitaires de la Province par an, pour un montant estimé à 400€ htva par campagne;
° Mention du soutien de la Province du Brabant wallon dans les publications de l'a.s.b.l.

§2. Les modalités d'organisation sont précisées lors d'une réunion entre la Direction de l'I.P.A.M et l'a.s.b.l.

Article 4 - Durée de la convention

§1. La convention prend effet à dater de sa signature pour une durée indéterminée.

§2. Elle prend fin de plein droit dans l'hypothèse de la dissolution de l'a.s.b.l.

§3. Chacune des parties peut mettre fin anticipativement à la présente convention, à tout moment, et moyennant un préavis minimal de 6 mois envoyé par lettre recommandée.

Article 5 – Aménagement des locaux mis à disposition

§1. La Province prend en charge la mise en conformité de l'installation de l'électricité, l'isolation des tuyaux de gaz par le placement d'un coffrage en bois et le remplacement des vieux châssis.

§2. L'a.s.b.l. prend en charge le détapissage/retapissage des locaux et la pose d'un nouveau sol.

§3. Un état des lieux contradictoire est réalisé à l'entrée et à la sortie des locaux.

Article 6 – Charges relatives à l'occupation des locaux

§1. Les frais inhérents à la fourniture en électricité, à savoir le raccordement et abonnement au réseau de distribution, consommation, entretien, provisions sont à charge de la Province.

§2. Les frais inhérents au chauffage, à savoir la consommation du combustible, les entretiens et réparations de la chaudière, sont à charge de la Province.

§3. Les abonnements privés aux réseaux de distribution d'eau, de radio, de télévision, ainsi que les frais y relatifs tels que le coût des raccordements, des consommations, des provisions et des locations de compteur, sont à charge de la Province.

§4. Les frais inhérents aux abonnements liés à l'internet et à la téléphonie ainsi que les consommations y relatives sont à charge de l'a.s.b.l.

Article 7 – Nettoyage et entretien des locaux

§1. L'a.s.b.l. prend en charge le nettoyage des locaux mis à disposition, elle maintient le bien en bon état de propreté.

§2. Les petites réparations d'entretien sont à charge de l'a.s.b.l., ainsi que les grosses réparations incombant normalement à la Province, mais qui résultent d'un défaut d'entretien de l'a.s.b.l.

§3. La Province prend à sa charge les réparations importantes.

§4. La Province se réserve le droit de n'effectuer que les travaux qu'elle juge opportuns sans que l'a.s.b.l. puisse soulever ni faire valoir de ce chef quelque objection que ce soit, et pour autant que l'usage normal auquel les locaux sont destinés ne soit pas compromis. À cet égard, l'a.s.b.l. doit, sans retard, avertir la Province de la nécessité d'effectuer les réparations auxquelles celle-ci est tenue. De plus, l'a.s.b.l. doit autoriser, relativement aux biens faisant l'objet de la présente convention, l'exécution de toutes les réparations que la Province envisage d'effectuer pendant la durée de la convention, sans pouvoir réclamer d'indemnités y relatives.

§5. L'occupant ne peut faire valoir, auprès du propriétaire, aucun droit à dédommagement en cas de fermeture temporaire de tout ou partie du bien du fait de l'exécution de travaux d'entretien, de réparation ou de tout autre cause.

Article 8 – Assurances et responsabilité

§1. Le bâtiment dans lequel les locaux mis à disposition se trouvent est assuré par un contrat de type incendie 'tous risques sauf'.

§2. Pendant toute la durée de la collaboration, l'a.s.b.l. fait assurer auprès d'une compagnie d'assurances pouvant agir valablement en Belgique, sa responsabilité civile pour toutes les activités qu'elle mène.

§3. L'a.s.b.l. signale immédiatement à la Province tout accident dont cette dernière pourrait être rendue responsable. Elle en fait autant pour les dégâts dont la réparation incombe à l'a.s.b.l.. À défaut, l'a.s.b.l. engage sa responsabilité envers la Province.

§4. L'a.s.b.l. installe son mobilier dans le bien, à ses risques et périls. Si l'a.s.b.l. le juge opportun, elle le fait assurer à ses frais par une assurance de type tous risques.

Article 9 – Comité d'accompagnement

§1. Un Comité d'accompagnement est constitué et composé d'une part, du Directeur de l'I.P.A.M ainsi que du Directeur d'Administration de l'Enseignement ou de leurs représentants, et, d'autre part, de deux membres de l'a.s.b.l.

§2. Le Comité se réunit au moins une fois par an à la date anniversaire de la convention.

§3. Le Comité a pour mission de veiller au bon respect des termes de la présente convention.

Article 10 - Enregistrement

L'a.s.b.l. fait enregistrer à ses frais la présente convention signée par les parties.

Fait à Wavre le 25 janvier 2018, en trois exemplaires.

Pour la Province, Pour l'A.S.B.L.,

Annick NOEL, Mathieu MICHEL, Nicolas BOULART,

Directrice générale, Président du Collège provincial Président

29. Résolution relative au rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW

(Rapport d'évaluation – Contrat de gestion – asbl Association d'entrprises Alliance Centre BW)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat d'objectifs 2014-2018 du Brabant wallon et notamment l'objectif n° 6.1. « *Stimuler des synergies en créant des passerelles entre acteurs économiques* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion 2015-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 19 décembre 2017 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2016 établi par le Collège provincial en date du 11 janvier 2018 (NC20083) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 5 juillet 2017 par l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2016 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015–2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016 ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte le rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2016 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 25 janvier 2018,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

Le Président a.i,
P. Huart

Rapport d'évaluation 2016 du contrat de gestion 2015-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Indicateurs qualitatifs

- rapport qualitatif sur le programme « GO2REVE » ;
- rapport qualitatif sur les activités « Speed Business Dating ».

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le projet, nombre d'entreprises par catégorie d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres projets,…) ;
- Nombre d'écoles impliquées dans le projet, par écoles, nombre de classes par sections ou métiers ;
- Nombre de visites sur le site internet ;
- Nombre de participants au programme « GO2REVE » ;
- Nombre de participants aux activités du »Speed Business Dating ».

Rapport d'évaluation

Indicateurs qualitatifs

1. *Rapport qualitatif sur le développement de la plateforme - Réseau Enseignement – Entreprises :*

   - Belle progression de la notoriété grâce à une sensibilisation systématique auprès des associations d'entreprises et de leurs membres au travers de notre participation aux activités organisées par les associations de manière régulière ;
   - Rayonnement dans toute la province ;
   - Une grande majorité de ce réseau d'entreprises connaît Go2REVE et son action ;
   - Idem dans les écoles, soit par les séances, soit par l'aide apportée pour les stages ;
   - Les jeunes connaissent Go2REVE via les séances en classe où nous communiquons à propos de nos 4 axes de travail ;
   - Lors des nombreuses conversations avec des témoins, aspirants, partenaires et acteurs, tous trouvent le concept et l'action menée par Go2REVE essentielle pour nos jeunes et souhaitent s'impliquer ;
   - De nombreux jeunes et professeurs ont soulignés la qualité des offres de stage proposées par les organisations ;
   - Augmentation des offres et des demandes de stages grâce à nos actions sur le terrain ;
   - Plusieurs acteurs importants de la Province du Hainaut ou de la Province de Namur ont marqué un très vif intérêt sur notre action ;
   - Confirmation du bien-fondé de Go2REVE et du rôle à jouer auprès de ces deux mondes : entreprises/organisations et enseignement secondaire ;
   - Augmentation de la prise de conscience auprès de tous les acteurs de l'importance de la mission grâce aux impacts positifs de la réalité opérationnelle.

2. *Rapport qualitatif sur le programme « GO2REVE »*

   - Amélioration de la boîte à outils, une présentation de 65 slides, pour les séances en classe avec l'apport d'un outil de développement personnel pour que les jeunes puissent apprendre à construire la vision de leur avenir ;
   - Formations de qualité pour les témoins et aspirants ;

- Suite à la déclusion (feed-back après la séance), apports importants et positifs auprès des jeunes et des professeurs (confiance, coup de booste, espoir, pistes positives, outils, trucs et astuces pour la démarche de trouver un stage…) ;
- Création de liens entre témoins, aspirants et élèves ;
- Réponse positive aux écoles pour une grande majorité des demandes de séances en classe ;
- Augmentation de la visibilité au travers de prestations comme salons de l'Orientation, Jobs, Journées métiers,… ;
- De nouvelles écoles adhèrent à Go2REVE ;
- La présence de Go2REVE devient un vrai projet de l'école : élargissement du nombre de classes dans chaque école qui accueillent des témoins et aspirants ;
- De nombreux articles soutiennent l'action au travers des magazines d'entreprises et des RS ;
- Notre passage en classe amène les jeunes à découvrir le site : cela devient peu à peu plus systématique grâce à l'organisation des séances dans la classe d'informatique, devant les ordinateurs à un moment donné de la séance ;
- Sensibilisation faite auprès des organisations quant à la qualité des offres de sages à proposer ;
- Une nouveauté - en test : deux visites en entreprises ont été organisées.

3. *Rapport qualitatif sur les activités du « Speed Business Rallye du BW » :*
- Bons relais de communication via les associations ;
- Trois events qui ont apportés des échos positifs de la part des participants en termes de contacts, nouvelles mises en relations et de développement des affaires ;
- Participations bien réparties selon la localisation du lieu de l'event et proportionnelle selon la taille des associations ;
- Volonté d'apporter des changements pour 2017.

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le projet, nombre d'entreprises par catégorie d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres projets) :
- 9 associations impliquées dans le projet – suivi régulier via les réunions des Forces Vives ;
- 9 témoins-relais ;
- 41 activités des associations où Go2REVE était présent ;
- 382 offres de stages pour 294 entreprises (une entreprise/organisation peut amener plusieurs offres) ;
- Progression de 170 offres de stages sur le site – offres de stages qualifiées et en correspondance avec les exigences de qualité de Go2REVE : il s'agit de places de stages où les compétences des jeunes pourront être réellement mises en œuvre ;
- 47 séances en classe ;
- 594 élèves rencontrés lors de ces séances en classe ;
- 180 demandes de stage ;
- 202 témoins et aspirants ;
- 5 formations pour les témoins et aspirants ;
- 2 visites en entreprise (test) ;
- 5 foires et salons – participation comme exposant avec le stand de Go2REVE ;
- 1500 sociétés/organisations sensibilisées au travers de la campagne e-mailing ;
- 227 organisations relancées téléphoniquement ;
- 13 partenaires pour les stages.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet, par école, nombre de classes par sections ou métiers :
- 37 écoles sur 39 sont sensibilisées ;
- 18 écoles accueillent des séances en classe ;
- 41 séances en classe : répartition 26 classes de l'enseignement général (classes de 5è et de 6è) et 15 classes de l'enseignement technique et professionnel ;

- 15 classes de l'enseignement T&P : AAA (2), Comptabilité (3), construction-GO (2), mécanique automobile (2), animateurs (1), Vente (1), électronique (2), coiffure/esthétique (2).

Nombre de visites sur le site Internet

- Site en transition 2016-2017 ;
- Pas de relevé du compteur ;
- Point d'amélioration en construction pour 2017 ;
- Approximativement en vertu des offres et des demandes : nombre d'offres (382) + nombre de demandes (180) x 3 visiteurs en moyenne : 1686 visites .

Nombre de participants au programme « GO2REVE »

- 9 associations impliquées dans le projet – suivi régulier via les réunions des Forces Vives ;
- 9 témoins-relais ;
- 37 écoles ;
- 62 directeurs, professeurs, éducateurs et chefs d'atelier ;
- 594 élèves rencontrés lors de ces séances en classe ;
- 202 témoins et aspirants ;
- 294 entreprises/organisations qui offrent des stages ;
- 180 jeunes liés aux stages ;
- 1500 sociétés/organisations sensibilisées au travers de la campagne e-mailing ;
- 13 partenaires pour les stages.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet, par école, nombre de classes par sections ou métiers :

- 37 écoles sur 39 sont sensibilisées ;
- 18 écoles accueillent des séances en classe ;
- 41 séances en classe : répartition 26 classes de l'enseignement général (classes de 5è et de 6è) et 15 classes de l'enseignement technique et professionnel ;
- 15 classes de l'enseignement T&P : AAA (2), Comptabilité (3), construction-GO (2), mécanique automobile (2), animateurs (1), Vente (1), électronique (2), coiffure/esthétique (2).

Nombre de participants aux activités du « Speed Business Rallye du BW » :

- 145 participants (49 + 47 + 49) dont 9 jeunes entreprises dont l'entrée a été offerte par le soutien financier de la Province.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été remplies.

30. Résolution relative au retrait de la Province du Brabant wallon de la Fondation Joseph Denamur

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-12 et suivants ;

Vu les statuts de la fondation Joseph Denamur ;

Vu le courrier du 20 novembre 2017 de Monsieur Michel Villan, Président de la Fondation, informant la Province du souhait de la Région wallonne de se retirer de la Fondation ainsi que du souhait de la Fondation de créer une association chapitre XII ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 9 janvier 2018 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Fondation prendra prochainement la forme d'une association de chapitre XII ayant pour objet principal la gestion immobilière ;

Considérant que la Province du Brabant wallon souhaite se concentrer sur ses spécificités territoriales ainsi que sur ses priorités telles que définies dans les axes prioritaires ainsi que le contrat d'objectifs du Brabant wallon ;

Considérant en outre la volonté de la Province du Brabant wallon de rationaliser les mandats dans un souci de bonne gouvernance ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente proposition de résolution est adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique - Le conseil provincial décide de se retirer de la Fondation Joseph Denamur sociales avec effet le 31 janvier 2018.

Fait à Wavre, le 25 janvier 2018,

Pour le Conseil,

La Directrice générale,
A. Noël

Le Président a.i,
P. Huart

4. CONSEIL PROVINCIAL - Questions-réponses

Séance du 1er juin 2017

Question n°7 relative à l'observation de la santé en Wallonie

Madame Michel : (ECOLO)

Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues. Nous avons reçu ce journal de l'Association des Provinces wallonnes, le mois dernier : c'est Cinq à la une n°66. En le lisant, mon attention a été attirée par un article en page 2, rubrique « A la une » qui s'intitule : « L'observation de la santé en Wallonie : les provinces s'associent ». Un accord de coopération a été signé entre les Provinces de Hainaut, Liège et Luxembourg ainsi que les services de la Province de Namur. J'ouvre les guillemets : « L'objectif commun de cet accord est d'optimaliser l'utilisation des ressources disponibles afin de fournir une bonne information sanitaire en Wallonie. Des tableaux de bord de la santé représenteront un pilier indispensable sur lequel les politiques et acteurs de terrain pourront élaborer leur plan d'actions en termes de prévention et de promotion de la santé ». Notre province n'y est pas associée, c'est ma première question : Pourquoi ? Il est vrai que le SISS « Site Info Social santé » et ses données ont été supprimés. Et pourtant. Je prends un exemple, celui de nos trois services de santé mentale (à Jodoigne, à Nivelles et à Tubize) qui assurent un véritable rôle de cohésion sociale par l'accès aux soins psychologiques et psychiatriques, un accès accessible à tous. Leurs recensements peuvent, également, utilement alimenter un tableau de bord de la santé publique en Brabant wallon. Votre audit sur leurs activités a dû d'ailleurs révéler des besoins actuels en santé mentale qui sont hélas, semble-t-il, de plus en plus criants. Merci, Monsieur le Député, de nous éclairer sur les conclusions de cet audit et sur les objectifs dans ce domaine. Merci aussi de nous informer des réalisations provinciales en matière de santé publique.

Réponse à la question n°7 relative à l'observation de la santé en Wallonie

Monsieur Stuckens : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, très chers Collègues. Madame la Députée provinciale honoraire, je vous remercie pour votre question et vous précise directement que le journal de l'APW fait erreur puisque la Province du Brabant wallon est bien associée à cette collecte de données car, si vous avez bonne mémoire, en novembre 2016, au Conseil est passé, ici, un accord de coopération entre les différentes Provinces avec l'APW. Alors, nous nous sommes engagés, de manière différente que les autres Provinces puisque, comme vous le savez, nous ne disposons pas d'un observatoire au sens strict du terme. Nous nous sommes engagés pour un rôle de relecture, d'avis et de fournitures d'un certain nombre de données dont nous pourrions disposer mais, comme vous le savez, nous ne disposons pas au sens strict d'un observatoire de la santé en Brabant wallon alors que c'est celui-ci, cet observatoire qui devrait collecter les données en matière de tableau de bord de santé. Je précise que cet absence d'observatoire est un choix politique assumé complètement par cette majorité et vous le savez très bien puisqu'elle a été également assumée sous les précédentes législatures lorsque vous-même, vous étiez en charge de cette matière. Autre confusion, voire forme de désinformation, désolé d'utiliser ce terme, mais je tiens à préciser que le SISS (le Site Info Social Santé) n'a pas disparu, ses données et tout le travail qui a pu être réalisé ont été préservés. Il a été rebaptisé en annuaire social et toutes les données qui ont été collectées, toutes les données qui figuraient auparavant sur le SISS ont été réellement préservées et sont disponibles sur le site Internet du Brabant wallon, sur un site qui est du coup beaucoup mieux référencé, plus accessible et plus dynamique que le site précédent. Le SISS, vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre à ce sujet, n'était pas armé pour réaliser des missions revenant à un véritable observatoire de la santé et il n'a jamais eu pour vocation de devenir ce que j'appelle un pôle académique d'études de la santé, c'est un choix politique qui est assumé. Un observatoire de la santé dans d'autres Provinces représente des effectifs et des moyens particulièrement importants, nous assumons de mener des choix différents et des missions différentes, peut-être plus en phase avec les réalités et les spécificités du Brabant wallon. Par contre, en Brabant wallon, nous avons beaucoup d'actions en matière de santé, vous le savez. Pleinement conscients de la nécessité de mener des missions concrètes et spécifiques, nous avons développé, vous le savez fort bien, l'action du SAMI (le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs). Je suis d'ailleurs fier de vous annoncer qu'il a fêté son anniversaire et ses 10 ans récemment et qu'à ce jour, déjà 1200 logements, près d'1 % ou plus d'1 % en Brabant wallon ont été analysés grâce à notre très bonne équipe du SAMI. Nous sommes actifs avec le CLPS, vous le savez fort bien également, (le Centre Local pour la Promotion de la Santé), le service de Promotion de la Santé à l'Ecole, les fameux PSE qui mènent toute l'année une action quotidienne en matière de prévention de santé auprès de milliers de jeunes en Brabant wallon et pas seulement quand on nous demande de dresser des tableaux de bord, vous savez à quel point leur action est concrète et efficace. Enfin, nous consacrons, vous l'avez souligné, de grands moyens à nos SSM (Service de Santé Mentale). Les collaborateurs qui y travaillent sont, vous le savez aussi très bien, quotidiennement sur le terrain, en consultation avec des patients et nous estimons que ce n'est pas leur rôle de consacrer du temps à fournir des données, à remplir des tableaux, à se consacrer à des recherches plus strictement académiques. Ils contribuent évidemment à transmettre leur savoir mais on considère que leur travail n'est pas de l'encodage mais bien de recevoir directement les patients au quotidien. Ils encodent, je le précise évidemment, puisqu'au niveau du décret c'est prévu, ils encodent toute une série de statistiques qui sont bien sûr fournies mais leur rôle ne dépasse pas ce qui est prévu dans le décret. Vous faisiez allusion au rapport de l'audit qui était réalisé sur les SSM. Il a été rendu fin juin 2016. Il s'agissait d'un audit sur le fonctionnement interne des SSM, pas sur les besoins actuels en matière de santé mentale même s'il a évidemment souligné que ces besoins étaient en augmentation mais ce que nous savions déjà. Cet audit a surtout montré qu'il fallait harmoniser nos SSM, harmoniser nos procédures afin de nous permettre un meilleur positionnement face aux réformes en cours comme la réforme 107 ou la nouvelle politique de santé mentale, enfants, adolescents, afin de nous inscrire dans le développement et le réseau de la santé mentale en Wallonie. Cet audit a également mis en lumière l'importance d'une meilleure cohérence des SSM avec le fonctionnement provincial, une meilleure capacité de réorientation des usagers et de leur entourage mais également d'une optimisation de la ligne hiérarchique et d'une clarification et redéfinition du rôle de chacun. De très nombreuses réunions ont déjà eu lieu, les équipes des SSM sont pleinement associées et sont même presqu'à la manœuvre pour faire ce travail. Elles sont réparties en différents groupes de travail, notamment pour l'instant sur l'identité des SSM, sur leurs missions, sur leurs objectifs, cela devrait

déboucher prochainement sur une mise en commun avant la suite qui sera une réflexion sur la véritable orientation stratégique que nous lancerons à la rentrée de cette année. Je vous remercie pour votre attention.

Séance du 31 août 2017

Question n°8 relative à la fusion IBW – IECBW et la gouvernance publique

Luc D'Hondt : (FDF)

Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Notre pays vit, depuis le 19 juin dernier, une crise institutionnelle sans précédent. Inattendu, le divorce entre socialistes et démocrates-humanistes a été le point d'orgue d'une succession inédite de scandales politiques venus corroder le contrat démocratique. Ces déviances éthiques et de gestion publique catalysent, à juste titre, la demande d'une réforme profonde de la gouvernance publique et de l'exercice du pouvoir politique. Le gouvernement wallon ne pouvait rester sourd aux appels citoyens pour un changement. Il n'a pourtant que timidement répondu à cette invitation. La déclaration de politique régionale a confirmé que le vent des réformes ne viendra pas des instances régionales, mais qu'il trouvera terreau à l'origine même des scandales, à savoir au niveau supra-local et provincial, à condition que le courage l'emporte sur les calculs politiques et les logiques sous-régionales. L'annonce d'une prochaine fusion de l'IBW et l'IECBW offre, dans ce contexte, une opportunité sans précédent aux actionnaires de ces intercommunales d'impulser les réformes souhaitées. A ce jour, au-delà des stricts arguments opérationnels, force est de constater que la gouvernance publique ne constitue pas un objectif stratégique de la fusion. Vous conviendrez avec moi que la seule réduction du nombre d'administrateurs à trente au sein de la nouvelle structure, soit le maximum autorisé par la Région wallonne, ne constitue, en aucun cas, une garantie d'efficience et d'efficacité. Les scandales Publifin et ISSPC ont démontré, bien au contraire, que la saine gouvernance publique s'étend bien au-delà de ce simple paramètre quantitatif et qu'elle se doit d'investir les modalités effectives du contrôle exercé par les administrateurs. Plus fondamentalement, ces réflexions interrogent la place et l'accès à l'information réservée aux élus de l'opposition, au demeurant quand ces derniers se voient réserver, par voie décrétale, une fonction de second rang, sans que le règlement d'ordre d'intérieur du Conseil provincial du Brabant Wallon ne puisse y déroger dans quelque sens que ce soit. Dans ce cadre, je souhaiterais, Monsieur le Président du Collège, vous soumettre les questions suivantes : La Province proposera-t-elle la représentation garantie de tous les partis d'opposition à la Province au sein des instances de gestion de la nouvelle intercommunale, soit au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration ? Au-delà, défendrez-vous une position visant à réduire le nombre d'administrateurs, ce afin de favoriser la qualité du travail de ceux-ci et de limiter la création d'instances exécutives superflues ? Quelles sont les exigences de la Province en matière de gouvernance pour favoriser la transparence, l'accès aux informations et l'exercice du contrôle par les Conseillers provinciaux ? Est-il dans vos intentions d'engager, rapidement, toutes les initiatives utiles pour mettre fin aux inégalités de statut entre Conseillers provinciaux, notamment pour ce qui concerne la composition et les conditions d'accès au statut de groupe politique ? Si oui, quelles initiatives prendrez-vous et dans quel délai ? C'est vrai que nous pouvons profiter maintenant d'un changement de majorité à la Région. Peut-être y a-t-il des perspectives ? Merci d'avance pour vos réponses constructives.

Réponse à la question n°8 relative à la fusion IBW – IECBW et la gouvernance publique

Mathieu Michel : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Député régional qui vient de nous rejoindre. Je me réjouis de cette fusion de l'IECBW et de l'IBW qui était prévue de longue date, comme vous le savez. L'IBW et l'IECBW jouent un rôle essentiel en Brabant wallon. Néanmoins comme vous le savez, vous l'avez d'ailleurs évoqué, les aspects spécifiquement liés à la gouvernance, que vous abordez, relèvent tous de la compétence décrétale régionale. La Province n'a donc pas le pouvoir de prendre l'initiative en la matière si ce n'est par l'intermédiaire de ses représentants. En outre vos questions soulèvent certains paradoxes, je vous avoue, puisque vous plaidez d'une part la réduction du nombre d'administrateurs, tout en insistant systématiquement, d'autre part, pour y associer les membres de l'opposition qui ne disposent pas de représentation selon la clé D'Hondt. Avez-vous conscience que votre demande conduit inévitablement

à augmenter le nombre d'administrateurs comme nous avons pu d'ailleurs le constater à la Régie foncière. Pour ma part je ne suis d'ailleurs, je vous avoue, pas convaincu que la seule façon d'assurer la transparence du travail d'une intercommunale soit d'augmenter le nombre d'administrateurs qui y siègent. Je compte d'ailleurs proposer dans les prochains mois la possibilité d'avoir d'autres formes de contrôles ou de vérifications des structures dans lesquelles nous intervenons. Par ailleurs ce que vous semblez remettre en cause, à travers ce genre de question, outre l'application du Code de Démocratie locale, c'est le principe même de l'application de la clé D'Hondt. Si je comprends bien votre désarroi, l'ensemble du système démocratique belge repose sur cette représentation proportionnelle et donc in fine, sur le suffrage exprimé par l'électeur. Dès lors, vous l'aurez certainement compris, la meilleure manière pour vous d'être reconnu comme un groupe au sens du CDLD ou d'assurer votre présence au sein d'un Conseil d'administration est tout simplement d'augmenter votre score électoral. Par contre, il est essentiel que l'opposition puisse jouer pleinement son rôle et je suis donc très surpris lorsque vous parlez d'inégalité de statut entre les Conseillers provinciaux. En effet, tant le CDLD que le R.O.I. du Conseil provincial appliquent strictement les mêmes règles à chaque Conseiller provincial, que celui-ci soit issu d'un groupe politique ou siège en tant qu'indépendant. C'est le cas pour la prise de parole, pour l'accès aux documents, pour les questions posées. Vous avez donc, comme tous les membres de ce Conseil, la possibilité de consulter les budgets, comptes, délibérations des organes de gestion des intercommunales, ASBL et associations qui ont un contrat de gestion avec la Province. En outre, vous pouvez également assister aux réunions de l'Assemblée générale en tant qu'observateur sauf lorsqu'il est question de personnes. C'est, là, la transparence élémentaire et efficace que nous appliquons au sein de cette assemblée. Je vous remercie.

Question n°9 relative à la réforme des Provinces

Vincent Granville : (Indépendant)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux. Notre nouveau Gouvernement wallon a, selon la presse, comme projet de supprimer les provinces. Même si cette éventualité n'aurait lieu qu'en 2024, il est nécessaire d'analyser les conséquences d'une telle réforme et, le cas échéant, de s'y préparer dès aujourd'hui. Cette suppression nous affecterait particulièrement, et négativement à mes yeux, en tant que Province. J'ai, à ce niveau, quelques questions. Qu'adviendra-t-il notamment des différents services provinciaux et, notamment, de notre enseignement qui accueille un grand nombre d'étudiants et occupe de nombreux enseignants et collaborateurs ? Pourra-t-il garder sa spécificité ou sera-t-il noyé dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Qu'arrivera-t-il également à notre politique du logement, que nous avons voulue adaptée à notre Province malgré les réticences de la Région ? Enfin, j'ai de fortes craintes que nos concitoyens ne doivent faire face à une augmentation considérable de leur impôt cadastral du fait que les autres provinces ont des additionnels situés entre 1485 centimes, Namur, et 1980 centimes, le Luxembourg, alors que, grâce à notre bonne gestion et au niveau des revenus cadastraux dans notre Province, nous nous situons à 1150 centimes… Ne courent-il pas le risque de devoir faire face à une augmentation considérable de cet impôt, qui serait entre 29 % et 72 %, suite à une harmonisation régionale qui, comme c'est trop souvent le cas chez nous, ne pourra aller que vers le haut ? Merci pour votre réponse.

Question n°10 relative à la réforme des Provinces

Jacques Steinfeld : (ECOLO)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs et Madame les Députés, chers Collègues. On peut avoir l'occasion avec ces questions d'anticiper l'interview qui va paraître sur Canal Zoom, apparemment très prochainement, et dont les réseaux sociaux ont déjà fait l'écho ce matin. Nous pouvons lire dans la déclaration de politique régionale de la Wallonie présentée suite à l'accord de majorité MR-CDH que : "Le Gouvernement souhaite réformer en profondeur les institutions provinciales selon les principes suivants : Assurer la continuité des services rendus par ces institutions et par le personnel qui les offre ; Analyser finement chaque compétence exercée actuellement par les Provinces afin de déterminer si elle doit être octroyée à la Région, aux Communautés, aux Communes ou Communes associées ; A terme, l'ambition est d'accroître le rôle du Gouverneur, de supprimer le Collège provincial et remplacer le Conseil provincial par une représentation des Communes de la Province (mandat dérivé gratuit)." Ma première question au Collège et plus particulièrement à son Président : comment le Collège compte-t-il aborder ce nouveau regard sur le futur des Provinces

wallonnes ? Par ailleurs, nous avons appris aussi que la dotation du fonds des Provinces sera réduite de 5 % en 2018, annonce faite par la Ministre qui a la tutelle des pouvoirs locaux. Ma question est : le budget 2018 étant en cours d'élaboration, avez-vous déjà défini des pistes pour le volet dépenses afin de pallier la réduction de moyens ? Je vous remercie.

Réponse aux questions n°9 et n°10 relatives à la réforme des Provinces

Mathieu Michel : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur Steinfeld, Monsieur Granville. Je vous remercie pour vos questions, je vous remercie car elles concernent évidemment, nous l'avons tous compris, un point essentiel de la vie notre institution. Le rôle d'un mandataire public n'est pas de travailler pour une institution mais bien pour les femmes et les hommes qui composent un territoire. En Brabant wallon ce sont 400.000 habitants pour lesquels, tous les jours, 2.000 agents, qu'ils soient enseignants ou non enseignants, se lèvent et travaillent avec passion. Chaque jour, nous aussi, j'en suis convaincu, dans cette assemblée et au Collège, nous avons chacun à notre manière, chacun avec nos idées, nos projets, à répondre avec efficacité, éthique et transparence aux attentes de tous les citoyens. Pour y parvenir, il est essentiel de sans cesse, c'est ce que nous faisons, se remettre en cause mais aussi de remettre en cause le fonctionnement même de notre institution provinciale mais aussi de toute autre institution publique ou parapublique. Vous le savez, en Brabant wallon, le Collège provincial dans son ensemble a toujours porté un regard volontaire et proactif dans la réforme des institutions provinciales. J'en veux pour preuve des choix stratégiques essentiels qui sont soumis régulièrement, d'ailleurs, à votre approbation et qui visent à davantage orienter notre action vers une dynamique de supra-communalité concertée avec l'ensemble des 27 communes que nous considérons comme le pouvoir le plus pertinent à l'échelle du citoyen. Par ailleurs, nous considérons depuis toujours que l'essentiel repose sur les actions portées, tous les jours, avec professionnalisme, par nos collaborateurs et non forcément sur l'institution en elle-même. Je suis, je vous avoue, plus meurtri, de voir disparaître des actions pertinentes pour les brabançons wallons, je pense notamment au logement, que de la suppression de l'institution elle-même. Après avoir entendu durant de nombreuses années tout et son contraire sur la suppression des Provinces, et particulièrement ces derniers mois par le Gouvernement régional, vous vous en doutez, c'est avec énormément d'attention que je me suis plongé dans la Déclaration de politique régionale du 25 juillet. Je remercie Jacques Steinfeld de nous en avoir lu un passage, que je vais reprendre, puisque dans son paragraphe intitulé « Performances institutionnelles », elle identifie un élément essentiel afin d'améliorer la confiance des citoyens en leurs institutions, démontrant ainsi la légitimité de la délégation de l'initiative aux responsables publics. Le Gouvernement wallon envisage tout d'abord une réduction et simplification drastique des institutions, des outils et organismes publics dans le domaine économique, de l'emploi, du logement ou encore du transport public. Dans cet esprit, le Gouvernement souhaite réformer en profondeur les institutions provinciales selon les principes suivant, et vous m'en permettrez un petit commentaire. Le premier : « assurer la continuité des services rendus par ses institutions et par le personnel qui les offre ». J'y vois, j'y constate que le travail quotidien de l'ensemble des agents n'est, et n'a jamais été, remis en question, que l'on parle de l'ensemble des actions qui sont réalisées, jamais je n'ai entendu la remise en question de ces actions ou la suppression de ces actions. Je tiens donc à rassurer l'ensemble de ces collaborateurs qui se lèvent et qui travaillent avec énergie en Brabant wallon, que ce soit en matière d'enseignement, que ce soit encore en matière de cohésion territoriale ou autre, je ne vois nulle part de trace de la moindre menace quant à leur travail, ni même la remise en question de la façon dont ils exercent ce travail. C'est un élément qui me semble essentiel et c'est le premier point de cette déclaration. Le deuxième point concerne le fait d'analyser finement chaque compétence exercée actuellement par les Provinces, afin de déterminer si elles doivent être octroyées à la Région, aux Communautés, aux Communes ou aux Associations de Communes, aux Communes associées. Sur ce point nous n'avons aucune difficulté à envisager des transferts de compétences vers d'autres niveaux de pouvoirs si ceux-ci, si ces transferts, apportent une réelle plus-value, c'est-à-dire dans ce sens que nous avons toujours travaillé en répondant aux besoins spécifiques du territoire, dans une dynamique de proximité avec nos Communes, dans une dynamique de vision supra-communale. Enfin, et je vous avoue que c'est celui qui est peut-être le plus compliqué à digérer lorsqu'on s'engage dans un combat politique, qu'on le fait pour les bonnes raisons et qu'on a véritablement le sentiment d'être utile et de relayer la voix du citoyen auprès d'une assemblée comme la nôtre, c'est l'ambition et ne le prenez pas mal, Monsieur le Gouverneur, d'accroître votre rôle, de supprimer le Collège provincial et de remplacer le Conseil provincial par une représentation des Communes de la Province sous forme de mandat dérivé gratuit.

Sur ce point néanmoins, je dois vous dire qu'en Brabant wallon nous avons de la chance, parce que nous avons Gilles, mais néanmoins et avec tout le respect que j'ai pour notre Gouverneur, je reste convaincu, et j'ai eu l'occasion de l'exprimer dans d'autres assemblées, je reste convaincu que le principe de l'élection directe reste inévitablement la plus belle expression de la démocratie. Je pense que cela ne remplace pas l'addition de démocraties locales. Je pense qu'avoir la responsabilité sur un territoire à l'échelle des 27 communes est un élément qui est important, c'est une plus-value. C'est vrai, ça a aussi un coût, mais c'est le prix de cette démocratie. Messieurs les Conseillers, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Difficile à ce stade pour moi, tout comme, j'en suis certain pour le Gouvernement wallon, de répondre plus précisément à vos questions ou de chiffrer précisément l'impact d'une telle réforme pour les Brabançons wallons. Nous n'en sommes pas encore là. Néanmoins, Monsieur Granville, je partage probablement bon nombre de vos inquiétudes. Je suis convaincu que ce sont les Brabançons wallons qui pâtiraient le plus de la suppression pure et simple de l'institution provinciale. Mais si je crains que le Brabant wallon soit le grand perdant d'une telle réforme, cela n'est à faire que supposition puisque comme je vous le disais, nous ne connaissons encore rien de ces potentielles réformes. Cependant je ne doute pas de la volonté du Brabant wallon d'avancer rapidement sur cette réforme. J'en veux pour preuve, et Jacques le citait il y a une seconde, la décision non concertée de réduire le fonds des Provinces de cinq pourcents, ce qui représente en ce qui nous concerne pas moins de 700.000 euros de moins au budget ordinaire qu'il nous faudra retrouver. Soyez convaincu que tous les contacts formels et informels sont pris à l'heure actuelle et que nous sommes prêts à construire ensemble, avec le Gouvernement wallon, et plus particulièrement la Ministre des Pouvoirs locaux que nous connaissons bien, une proposition de réforme qui elle, je l'espère sera intelligente. Je vous remercie.

Séance du 28 septembre 2017

Question n°11 relative à l'option « hockey » de l'IPAM à Nivelles

Jacques Steinfeld : (ECOLO)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers membres Députés et Collègues Conseillers. Lors de notre précédent Conseil, nous adoptions la convention relative à la collaboration entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l « Royal Pingouin Hockey Club Nivellois » dans le cadre de l'option « Sport-études Hockey » à l'Institut Provincial des Arts et Métiers de Nivelles. Ce 20 septembre 2017, je découvrais dans la presse le titre suivant « pas de hockey à l'IPAM mais le directeur ne jette pas l'éponge, le projet est reporté à l'an prochain ». Apparemment le nombre d'inscriptions minimum de douze n'a pas été atteint. Pourriez-vous me confirmer cette information et me dire quelles leçons ont déjà été tirées suite à ce démarrage avorté ? Merci.

Réponse à la question n°11 relative à l'option « hochey » de l'IPAM à Nivelles

Isabelle Kibassa-Maliba : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, chers Collègues, Monsieur le Conseiller Jacques Steinfeld. Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de clarifier la situation. Vous parlez de démarrage avorté, je parlerais plutôt de « communication prématurée », car nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à la demande de dérogation qui nous autoriserait à ouvrir une section de hockey avec huit élèves inscrits en lieu et place de douze élèves. Normalement, il y avait dix élèves, mais un élève pratiquant déjà le hockey a estimé le niveau un peu plus bas par rapport au sien, puis un autre élève est parti. Afin d'organiser sereinement la scolarité des jeunes et le suivi pédagogique de qualité qui va rencontrer les aspirations des élèves, et en concertation avec les parents, ils ont été réorientés vers la section éducation physique de l'IPAM, en technique de transition. Si la dérogation est obtenue, nous pourrons les réintégrer dans la nouvelle section. Dans la négative, ils resteront inscrits dans la section éducation physique. La dead line, c'est demain 16 heures, normalement, car on vit au rythme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela dit, nous avons fait notre auto-critique aussi. En terme d'information, nous veillerons en tout cas à ce que la communication soit directe vers les élèves et vers les parents parce qu'ici nous sommes passés via les clubs qui n'étaient pas très heureux de pouvoir travailler pour un seul club, dont je ne vais pas citer le nom. Il y a peut-être eu quelque chose qui a bloqué, la communication a probablement été un petit peu trop rapide. Merci.

Question n°12 relative aux travaux du RER en Brabant wallon

Philippe Matthis : (cdH)

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs, chers Collègues. Il y a une dizaine de jours, peut-être aurez-vous entendu ou lu que le Ministre fédéral de la Mobilité, Monsieur Bellot, annonçait la reprise en 2018, c'est-à-dire dans quelques mois, des gros travaux sur les lignes RER vers Ottignies et Nivelles. Sur le papier et sur les ondes, c'est évidemment une excellente nouvelle, et nous nous en réjouirons complètement si ce dossier n'avait fait l'objet d'autant d'annonces, de contre-annonces, de promesses non tenues et de revirements et j'en passe. Mais je lui accorde le crédit du bénéfice du doute et je lis en plus, dans la Libre Belgique du 6 septembre dernier, que notre Ministre va un peu plus loin en disant que, pour la ligne 161, c'est 2024 l'objectif à atteindre pour la finition des travaux, et 2027 sur la ligne 124 qui va de Bruxelles à Nivelles. Moi, je me pose un certain nombre de questions dans ce dossier, je suis un peu comme Sœur Anne. Ces délais-là seront-ils confirmés ? Sont-ils toujours d'actualité au moment où je vous parle? Et comment seront échelonnés les travaux ? Pour ce qui concerne la ligne 161, a-t-on décidé de commencer par Ottignies et faire d'abord le Brabant wallon avant la partie flamande ou est-ce que c'est encore quelque chose qui ne sera pas acquis ? Peut-être que ce sera le cas pour de bonnes raisons techniques, je pense qu'il faut avoir des éclaircissements par rapport à cela. En ce qui concerne les gares maintenant : on ne sait toujours pas grand-chose, si ce n'est qu'on nous avait promis, rappelez-vous, on en avait parlé en divers cénacles dont ceux-ci que la gare de Rixensart commencerait en 2017. Sauf erreur de ma part, je ne suis pas sûr que ce sera le cas. Qu'en est-il de Braine l'Alleud ? Vous aurez lu dans la presse qu'on passe d'abord par une rénovation. Est-ce que c'est bien une rénovation puis une nouvelle gare ou est-ce qu'on va laisser tomber aussi la nouvelle gare ? Idem pour Ottignies, Nivelles et Waterloo où là, on ne sait rien. Tout ce qu'on sait avec Ottignies, c'est que cela fait des années que c'est un véritable scandale puisque même les personnes handicapées ne savent pas avoir accès aux quais aujourd'hui mais on ne sait pas encore quand cela devrait se faire. Bref, je pense qu'il y a du souci à se faire et je parle ici vraiment dans l'intérêt de notre Province, sans oublier le beau point d'arrêt de Braine-Alliance qui est quasiment prêt. Quand est-ce qu'on va pouvoir l'inaugurer tous ensemble ? Ce sont des questions que je me pose. Je constate que, malgré les dernières annonces du Ministre, que je soutiens et je trouve qu'il a bien fait de le faire, il subsiste encore un grand nombre de questions qui jettent toujours le trouble sur ce dossier, que ce soit au niveau des journalistes, que ce soit au niveau de ceux qui suivent le dossier ou même encore de la population et des navetteurs en particulier. Il y a un certain manque de transparence dans ce dossier et c'est pour cela que j'étais très réjouis d'apprendre, dans le courant du mois de juin, que Monsieur Jean-Pierre Hansen, qui est un grand format, avait été nommé directeur du comité de pilotage du RER. Donc encore une bonne décision prise par Monsieur le Ministre, ce qui laissait augurer une amélioration dans la gestion de ce dossier. Nous avons tous voté, j'en terminerai par là, chers Collègues, il y a vingt mois, une motion qu'on avait adressée à la précédente Ministre de la Mobilité, lui demandant un engagement ferme afin que tout soit mis en œuvre, je vous le rappelle, pour la finalisation dans des délais raisonnables du RER sur les deux lignes dont je viens de parler. Nous avions su prendre une bonne position, me semble-t-il, qui avait été relayée par notre Collège. Aujourd'hui, par rapport à toutes les questions que je me pose, et que sans doute ici beaucoup se posent également, dans un souci de transparence, et pour être sûr que les intérêts des Brabançons wallons dans ce dossier, tous partis confondus, seront bien préservés, je propose qu'on demande à Monsieur Jean-Pierre Hansen, il a été nommé à ce titre-là, de venir en Brabant wallon pour nous expliquer vers où on va. Toutes les questions que je me pose et que vous vous posez sans doute, qu'il y réponde, comme cela, on est au courant et on sait ce qu'on peut en tirer comme conclusion politique. Je pense que c'est le moment, si je le fais maintenant, c'est qu'il y a un momentum à mon avis qui me fait dire que si on ne le fait pas, des décisions vont se prendre sans doute à d'autres niveaux sans nous en parler. Je pense que c'est la moindre des choses. Nous sommes tous responsables politiques et c'est un dossier qui n'a malheureusement que trop traîné, nous sommes tous en mesure de recevoir une information dans ce contexte-là. C'est en tout cas ce que je demande au Collège. Est-ce que le Collège veut bien relayer cette initiative ? Voilà l'objet de ma question. Je vous remercie.

Réponse à la question n°12 relative aux travaux du RER en Brabant wallon

Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Merci pour votre question. C'est assurément pas la première fois que vous évoquez la problématique du RER, mais je la considérerai comme d'actualité et y répondrai bien volontiers. Sur la première partie de votre question, à savoir la programmation des travaux, les priorités des travaux, vous comprendrez qu'on n'est pas au Parlement fédéral, et qu'il n'entre évidemment pas dans mes possibilités, dans mon pouvoir, d'y répondre. Par contre en ce qui concerne la possibilité de poser des questions à Monsieur Jean-Pierre Hansen, qui est effectivement un grand format, je ne vois absolument aucun inconvénient à ce qu'on puisse organiser un groupe de travail au niveau du Conseil consultatif. Il est là pour cela. Quand je dis un « groupe de travail », c'est parce que je pense que le Conseil consultatif dans son ensemble n'est pas forcément concerné par la problématique du RER. L'intention est donc de demander à Monsieur Jean-Pierre Hansen de venir en groupe de travail du Conseil consultatif pour qu'il réponde ou qu'il tente de répondre à vos différentes questions. Je vous remercie pour votre attention.

Question de fin de séance n°2 relative à la Tournée digitale Belgium

Jacques Steinfeld : (ECOLO)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés, Madame la Députée, chers Collègues. J'ai assisté ce 6 septembre, sur invitation, à une session de la Tournée digitale Belgium - « comment croître grâce au numérique ? », au cercle du Lac. La session a été introduite par le Premier Ministre Charles Michel et animée par le Vice-Premier Alexander De Croo. Il était aussi rappelé par un des intervenants que le Parlement wallon a voté à l'unanimité, le 12 juillet 2017, le projet de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public. Il a ainsi validé la nouvelle législation « Open Data » visant à ouvrir à tous les données au format numérique des administrations publiques de manière à pouvoir les réutiliser facilement, que l'on soit citoyen, entreprise ou même une administration. Ce vote donne le signal de départ officiel pour de la mise à disposition des données issues des secteurs régionaux, communautaires et locaux pour tous. Un arrêté ministériel fixant les modalités pratiques, dont notamment le choix des licences retenues par les gouvernements, viendra finaliser la mesure en septembre. Pourriez-vous me dire comment la Province compte s'inscrire dans la mise en place de ce décret et quelles données envisagez-vous de mettre en priorité à la disposition des citoyens ? Je vous remercie.

Réponse à la question de fin de séance n°2 relative à la Tournée digitale Belgium

Mathieu Michel : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Conseiller. Je vous remercie pour votre question. La révolution numérique est en marche et nous devons bien évidemment en tenir compte comme cela a d'ailleurs été évoqué lors de la Tournée digitale Belgium introduite d'ailleurs brillamment par le Premier Ministre. L' « Open Data » est un moteur pour l'innovation, la croissance économique, la transparence, la participation. Le Brabant wallon qui privilégie le bon sens, la modernité, s'inscrit donc évidemment volontiers dans cette démarche. Je vous rappelle d'ailleurs que l'IBW, notre opérateur économique par excellence en a fait le thème de son colloque, organisé à l'occasion de ses cinquante ans. Une preuve supplémentaire de la lucidité acteurs brabançons wallons sur leur avenir. Le Brabant s'est toujours montré ouvert à la facilité des recherches du citoyen, tout comme le travail des Conseillers d'ailleurs, vous le savez. Il me semble donc évident que l'entrée en vigueur du décret relatif à l'ouverture des données du secteur public nous pousse encore davantage à aller dans cette direction. Il ouvre la voie à la création d'une véritable communauté, de nouveaux services pour le citoyen mais aussi pour les entreprises et les pouvoirs publics, le tout avec plus de facilité et plus d'efficacité. Mais ce décret qui a été voté en juin, pose également tout une série de questions relatives à la sécurisation des données, leur confidentialité et leur utilisation. Aujourd'hui, très concrètement, les services provinciaux sont dans l'attente des arrêtés d'exécution dudit décret. Ceux-ci devraient en effet délimiter le cadre dans lequel

nous pourrons inscrire la réflexion numérique du Brabant wallon. Mais aujourd'hui, Monsieur le Conseiller, il est encore un peu trop tôt pour vous répondre avec davantage de précision. Je vous remercie.

Séance du 26 octobre 2017

Question n°13 relative à l'amélioration de la mobilité vers Bruxelles

Vincent Granville : (Indépendant)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux. Derrière la fermeture, pour réparations, du viaduc Herrmann-Debroux se profile la volonté du Gouvernement bruxellois, et en particulier celle de son Ministre de la Mobilité, de réduire drastiquement les possibilités d'accéder à notre capitale en automobile. J'ai mis quelques exemples d'articles. (http://www.7sur7.be/7s7/fr/3007/Bruxelles/article/detail/3279003/2017/10/09/Pascal-Smet-veut-la-demolition-du-viaduc-Herrmann-Debroux.dhtml & http://plus.lesoir.be/118407/article/2017-10-09/pascal-smet-veut-la-demolition-du-viaduc-herrmann-debroux). De ce fait, les habitants du Brabant wallon sont particulièrement, et négativement, touchés car ils sont nombreux à travailler tant à Bruxelles que dans sa périphérie. Avec cette politique bruxelloise, le temps passé dans les trajets domicile-travail seront encore augmentés, ce qui aura des conséquences sur la vie de famille de nos concitoyens à un point tel que cela pourrait même les dissuader de travailler à Bruxelles ou les inciter à quitter notre Province. Parallèlement, je remarque que la partie sud du ring est la seule où il n'existe que deux fois deux bandes de circulation, ce qui pénalise encore plus les habitants du Brabant wallon. D'ailleurs, nos amis Flamands, sans doute plus réalistes que nous, ont veillé à ce que la partie nord du ring et les voies d'accès vers la capitale depuis la Flandre soient améliorées. Il y a peu, constatant les retards pris par le RER, notre Province avait fait jouer son pouvoir d'influence et je pense qu'il faudrait également agir dans ce cadre, car les restrictions en matière automobile ont autant, si pas plus, d'impact. Ne faudrait-il pas demander au Gouvernement, dont un des partenaires principaux se fait le chantre de la solidarité « Wallonie-Bruxelles », d'éviter de prendre des mesures qui pénalisent les navetteurs venant du sud du pays ? Ne serait-il pas souhaitable d'exercer un lobbying afin que le sud du ring de Bruxelles et, en particulier, la route de Mont-Saint-Jean, soit également élargi afin de compter deux fois trois bandes de circulation ? En résumé, que compte faire la Province pour défendre et préserver les intérêts de ses habitants en matière de mobilité vers la Capitale ? Merci pour la question.

Réponse à la question n°13 relative à l'amélioration de la mobilité vers Bruxelles

Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, mes chers Collègues. Le choix politique de Bruxelles est de lutter contre sa pré-urbanisation et le départ des jeunes familles disposant de revenus vers la périphérie comme le Brabant wallon. Ce phénomène, même s'il est ralenti, est la principale composante du développement démographique de notre Province. Pour atteindre son objectif, le Gouvernement bruxellois a fait le choix, vous l'avez dit, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, en diminuant la pression de la voiture sur l'espace public, en recomposant les espaces publics pour les modes doux, tout en améliorant la qualité de l'air, en interdisant les véhicules les plus polluants. Les récentes analyses, réalisées dans le cadre du contrat de développement territorial, ont montré que cette migration résidentielle n'entraînait pas systématiquement une navette domicile-travail vers Bruxelles, contrairement à ce que tout le monde croit, mais au-delà des Communes du Centre-Nord où la navette vers Bruxelles reste importante, les nouveaux arrivants trouvent dans le Brabant wallon des pôles d'emploi, de commerce, de service et de loisir qui ne nécessitent plus, comme par le passé, une dépendance vis-à-vis de Bruxelles. Ce phénomène de repli de Bruxelles comporte un risque, tout comme il peut se transformer en une opportunité pour le développement du Brabant wallon. Aujourd'hui déjà, une série d'entreprises choisissent le Brabant wallon plutôt que Bruxelles pour ces mêmes raisons de mobilité. Si Bruxelles arrive à retenir sa population, cela amènerait à un ralentissement du phénomène migratoire vers le Brabant wallon et par conséquent, une diminution de la pression foncière qui pourrait permettre, à son tour, le maintien de nos jeunes dans le Brabant wallon. L'agrandissement de la route de Mont-Saint-Jean, Monsieur le Conseiller, est sans doute un dossier des plus complexes, dans la mesure où cette dernière traverse la forêt de Soignes, classée

comme patrimoine mondial de l'humanité et surtout reprise en zone « Natura 2000 ». Ce n'est pas rien. Il est peu probable qu'un tel projet puisse voir le jour, et vu la spécificité de la zone, ce dernier nécessiterait des moyens considérables pour minimiser ses impacts au niveau environnemental. Ce dossier relève de la compétence de la Région. Nous n'avons pas de connaissance de projet spécifique à cet égard. En ce qui concerne les enjeux en matière de mobilité, il est important, même si l'on sait qu'il ne résoudra pas l'ensemble de la problématique, de finaliser le RER et de développer des alternatives pour favoriser le covoiturage via, comme c'est en projet, l'utilisation d'une bande spécifique sur l'autoroute E411. Etant donné la volonté politique de Bruxelles de ne pas faciliter l'accès en voiture vers la capitale, notre énergie doit être prioritairement concentrée sur la défense des projets menés sur notre territoire, des projets qui permettent de régler des points noirs sur le réseau routier, avec des exemples comme le rond-point de Corroy sur la N25, le ring de Nivelles, la sortie E411 entre Louvain-la-Neuve et Rosières, etc. mais pas que des projets routiers et de développer bien sûr des liaisons entre l'est et l'ouest. Je vous remercie.

Question n°14 relative au Château de Rixensart

Alain Trussart : (ECOLO)

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues. Au cours du début de ce mois, la presse s'est fait l'écho que le Château de Rixensart serait prochainement mis en vente. C'est certainement un des plus beaux monuments du Brabant wallon inscrit dès 1993 sur la liste du patrimoine majeur de Wallonie. Et notre patrimoine, nous y tenons. On vit à Rixensart, comme presque partout dans la Province, et on vient de la rappeler dans l'intervention précédente, une forte urbanisation, une pression foncière, et la famille propriétaire ne conserve plus que moins de la moitié de ce qu'elle possédait encore au milieu du XIXe siècle. Si grâce à la famille des Princes de Mérode, qui le possède depuis 1715, ce Château est parvenu dans un état de conservation satisfaisant à la moitié du siècle dernier, il est aujourd'hui malheureusement dans un triste état, et la vente semble être une des dernières hypothèses pour le sauver. Il faut d'autant plus s'intéresser à ce dossier que l'intérêt public concerne aussi la question des espaces verts au sens large de la propriété. Il ne s'agit pas que du Château mais de bois : végétation boisée remarquable, plusieurs articles récents en font état, et de zones le long de la vallée de la Lasne. Il s'agit donc aussi de la gestion de zones « Natura 2000 », de zones humides classées, mais aussi de servitudes diverses de passage concernant notamment les sentiers traversant la propriété, qui ne sont pas sans importance dans le cadre des projets de mobilité active, piétons et cyclistes, dans cette Commune et alentours. Comparaison n'est pas raison, mais les raisons de l'intervention de notre Province du Brabant à l'époque pour le rachat du Château d'Hélécine ne sont-elles pas semblables aujourd'hui à Rixensart, vu l'état des biens ? Certes, cette fois nous pourrions ne pas le faire seuls. Avec la Commune de Rixensart, avec la Région wallonne, dans un tour de table pouvant impliquer, pourquoi pas, des privés, comme pour certains accords pris autour du site de Waterloo pour prendre un autre exemple. Il serait en fait pour nous inconcevable que les Pouvoirs publics se désintéressent du sort de ce bien à l'heure, imminente, de sa vente publique. Ne serait-il donc pas opportun qu'un projet d'acquisition et de gestion soit réfléchi avec différents acteurs, par notre Province ? D'autres exemples de participation provinciale au sauvetage et à la meilleure gestion de sites patrimoniaux existent : faut-il rappeler Gentissart, faut-il rappeler divers projets dans plusieurs communes de l'Est au cours de la législature précédente, plus récemment aussi, l'appui à des associations pour les Bassins de décantation de Genappe, un terrain à La Hulpe au cours de la législation précédente, où nous avons assuré la part communale, ou le sauvetage de la Grande Bruyère… et oui, déjà à Rixensart ! Voici donc mes questions : La Province a-t-elle reçu, ou sollicité, des informations sur cette vente auprès de ses propriétaires, du notaire instrumentant, de la Commune de Rixensart ou de la Région Wallonne ? Notre Province veut-elle ou peut-elle intervenir dans ce dossier, et suivant quelles pistes ? On peut évoquer l'achat avec d'autres ou seul. On pourrait imaginer un domaine provincial affecté spécialement, un lieu de formation pour le codage, et le proposer à Monsieur Nils ou à ses amis belges, un Pairi Daiza brabançon, un lieu d'exposition remarquable. On en cherche encore. On pourrait ainsi imaginer un financement d'actions de réhabilitation ou de redéploiement. Enfin, une acquisition par les pouvoirs publics de manière coordonnée est-elle envisageable, et dans la mesure où elle consoliderait le statut des biens concernés, nos services, la Province, comme lieu de rencontre entre des pouvoirs communaux et la Région wallonne, pourrait-elle être prête à appuyer ou à participer à une telle démarche ? Je vous remercie de vos réponses.

Réponse à la question n°14 relative au Château de Rixensart

Mathieu Michel : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues. Je vous remercie, Monsieur Trussart, pour votre question. J'ai lu évidemment, comme vous, dans la presse, qu'un notaire avait été désigné afin de procéder à la vente du Château de Rixensart. Mais je vous confirme que les services provinciaux n'ont pas été sollicités au sujet de cette vente. Néanmoins, sachez que des contacts avaient été établis il y a quelques années avec certains membres du Collège de Rixensart afin d'identifier l'avenir de certains biens patrimoniaux rixensartois, y compris celui du Château, mais ceux-ci n'avaient pas atterris sur une idée ou un projet qui puisse avoir du sens. Par ailleurs, le Ministre Collin a été sollicité par l'une de nos collègues du Brabant wallon, et il a précisé, en réponse à la question posée par Madame Reyckmans, que la Région, via son Institut du Patrimoine wallon, pouvait apporter son aide au futur propriétaire, qu'il soit public ou privé, dans ses démarches de préservation. Mais pour autant, il n'a pas marqué son accord, voire son intérêt, pour que la Région wallonne l'acquière même en copropriété. Or le Château, semble-t-il, est dans un triste état. Il n'est pas stable et ses fondations nécessitent d'importantes rénovations qui seront très coûteuses. Outre le coût d'acquisition, qui n'est pas fixé, puisqu'il s'agira vraisemblablement d'une vente publique, il faudra donc prévoir un budget rénovation particulièrement important. Donc pour répondre à vos questions, la Province n'envisage pas d'acheter, ne soyez pas déçu, le Château de Rixensart. Nous ne disposons pas des budgets nécessaires. Elle n'envisage pas non plus une acquisition avec d'autres pouvoirs publics. L'expérience nous ayant montré toutes les limites de ce type de mécanisme. Je pense notamment aux réunions auxquelles on doit encore participer concernant l'emphytéose de la salle Brabant du Wall Trade Center, et j'ai une pensée émue pour Albert Dalcq. Enfin, je vous rappelle que les Brabançons wallons disposent déjà d'un patrimoine remarquable et d'un grand nombre de biens à maintenir en état ou à rénover. Il ne serait, à mes lectures, pas raisonnable de prendre à notre charge plus que ce que nous saurions assumer. Cela ressort également de la bonne gestion publique. C'est comme cela que nous gérons, Monsieur Trussart, le Brabant wallon, en mettant nos ambitions en adéquation avec nos moyens et non l'inverse. Je vous remercie de votre attention.

Question n°15 relative à la croissance en Brabant wallon, n°16 relative au Salon de l'Emploi « Jobs 2017 » et n°17 relative aux points noeuds

Jacques Steinfeld : (ECOLO)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs et Madame les Députés, mes chers Collègues. Le journal « Le Soir » publiait ce week-end un dossier intitulé : « La croissance effrénée du Brabant wallon ». Une double page est consacrée au commerce et on y rappelle entre autres la présence de plusieurs shopping center, l'auteur soulignant que le développement de telles structures commerciales pose systématiquement les mêmes questions aux élus locaux et habitants : de telles surfaces commerciales, souvent implantées non loin des centres villes ne nuiraient-elles pas aux commerçants déjà installés dans le centre ville ? Tout récemment une consultation populaire a rejeté massivement le projet d'extension de l'Esplanade à Louvain-la-Neuve. Il ajoute qu'il faut aussi tenir compte de la concurrence des ventes en ligne. A Nivelles, le centre compte un peu moins de 12 % des cellules commerciales vides. Parfois certaines offres ont même parfois totalement disparu du centre ville. Pour attirer les clients, la priorité est donc accordée à la redynamisation du centre avec l'organisation de marchés, d'événements, etc. Le 27 mai 2013, Jean-Luc Calonger était l'invité du Conseil consultatif de l'économie du Brabant wallon, en tant que Président de l'Asbl Association du management des centres villes, il donnait un exposé sur « la dynamisation des centres villes et villages, où l'avenir de l'activité économique au sein de nos milieux de vie ». Dans la foulée, la Députée Madame Isabelle Kibassa-Maliba faisait voter un règlement pour la stimulation des centres villes et villages dans le cadre des appels à projet supracommunalité. En 2017, le budget avait été fixé à 500.000 euros. Donc ma première question au Collège : la Province ayant consacré des ressources financières importantes ces dernières années dans ce domaine, serait-il possible de savoir si ces investissements ont eu réellement un impact par rapport aux attentes du Collège ? Ma deuxième question. J'ai visité ce mercredi 25 juillet le Salon de l'emploi « Jobs 2017 » organisé par la Province du Brabant. Pour la première fois, il était organisé au PAM Expo à Court-Saint-Etienne. Outre l'accueil charmant des collaborateurs de la Province, j'ai constaté que la nouvelle configuration offrait plus d'espace pour les stands et les salles de conférence. Ma question au Collège : est-il déjà possible de

faire un bilan au lendemain de cette édition, tant en terme de fréquentation que des réactions à la fois des visiteurs et des exposants ? Troisième question. En circulant sur les routes du Brabant wallon, apparaissent depuis plusieurs semaines les panneaux points noeuds destinés, comme nous le savons, à promouvoir la circulation en vélo au sein de la Province. Serait-il possible de communiquer l'état d'avancement du projet et d'en connaître les échéances futures ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°15 relative à la croissance en Brabant wallon

Isabelle Kibassa-Maliba : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Conseiller. Je vous remercie pour cette question pertinente qui me préoccupe, comme vous le savez, depuis de nombreuses années et de manière récurrente, je m'interrogeais. Comme vous l'indiquez très justement dans votre question, c'est un exposé de Monsieur Calonger de 2013 au Conseil consultatif de l'économie qui a inspiré l'appel à projet « dynamisation des centres villes et villages ». Cet appel à projet à directement connu un important succès. Je ne sais pas si vous vous souvenez, on a dû doubler les montants pour répondre à tout le monde et son règlement a dû être adapté au fil des années afin de répondre de façon la plus optimale possible aux demandes des Communes en cette matière. Ainsi, par exemple, le règlement a permis la prise en compte des dossiers relatifs aux études nécessaires pour certains projets de travaux, et votre question me permet aussi de vous annoncer que le Conseil consultatif du mois de février, on a même failli lui donner votre nom, Monsieur Steinfeld, proposera un échange avec les Communes qui se sont inscrites dans ce processus. Comme cela, nous pourrons voir et annoncer les résultats déjà engrangés. Au vu de la thématique qu'elle traite, il est clair que l'effet positif global de cette dynamique ne se mesure pas sur le court terme et que donc, l'évaluation optimale de cette politique demande un peu de temps. Je peux néanmoins déjà affirmer que des projets dont nous sommes déjà saisis vont dans le bon sens et certaines autorités communales ont bien compris qu'après avoir posé un socle, il appartient aussi de poursuivre l'édification. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir des dossiers pour une manifestation locale précise être l'objet de plusieurs années de suite d'une réflexion complémentaire qui évolue. Et c'est le cas, par exemple, du projet de la Ville de Wavre, laquelle a introduit une demande de soutien pour une étude préalable aux travaux d'aménagement d'embellissement de centre ville, dont les conclusions ont permis l'aménagement d'un espace vert en centre ville et, dans le cadre du projet « Wavre en herbe », projet qui est récurrent et qui s'étoffe au fil du temps. Donc, vous voyez, nous ne restons pas les bras ballants et, face à cette problématique, nous essayons de nous adapter à l'évolution. Je vous remercie.

Réponse à la question n°16 relative au Salon de l'Emploi « Jobs 2017 »

Isabelle Kibassa-Maliba : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Conseiller. Tout d'abord, permettez-moi de rectifier et de préciser que c'est la seconde fois et non la première que le Salon Jobs se tient au Pam Expo de Court-Saint-Etienne. En effet, fort de l'expérience de l'année passée, cette édition 2017 a attiré près d'un millier de personnes dans un confort optimal, comme vous l'avez souligné. L'aménagement du site a permis la mise en valeur de nos partenaires, de nos écoles, des recruteurs, en plus le nombre a augmenté, mais également aussi de nos producteurs locaux dans l'espace catering. Tout a vraiment engrangé une grande satisfaction dans le chef des visiteurs, et même de nombreux retours positifs sont à épingler : des offres d'emploi en qualité, en quantité et en diversité, beaucoup de contacts pris par des recruteurs présents et certains rendez-vous d'ores-et-déjà fixés. Les conférenciers ont quant à eux été enchantés tant par l'organisation pratique que par le public. En moyenne, chaque conférence a accueilli vingt-neuf participants avec un pic à quarante-quatre pour celle de l'UCM qui a abordé le parcours du créateur d'entreprise. La seule petite réserve de cette édition parfaitement rôdée était la récurrence des 24 heures vélo qui a mobilisé ou démobilisé, selon le point de vue, les étudiants, lesquels constituent quand même un public cible majeur pour le Salon Jobs. L'agenda compliqué lié à la disponibilité du site du Pam Expo nous a contraint à opter pour un mercredi et, vous le savez, quand nous organisons une manifestation, nous ne sommes pas maîtres des conditions atmosphériques, comme aussi maîtres des calendriers de toutes les organisations. Mais je peux vous assurer que nous ferons attention cette fois-ci et que nous

ne prendrons pas un mercredi. En ce qui concerne l'organisation, nous avons tiré les conclusions, nous sommes vraiment très contents de ce qui s'est passé. Je vous ai croisé et je crois que vous avez pu aussi croiser autant de visiteurs que d'exposants satisfaits. Je vous remercie.

Réponse à la question n°17 relative aux points nœuds

Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, chers Collègues. Merci pour la question. Cela me donne simplement l'occasion de vous rappeler qu'en fait le réseau « point nœuds » n'est autre que la matérialisation du plan cyclable provincial par des tronçons de trois à quatre kilomètres qui sont numérotés pour la parfaite compréhension de tout le monde. L'ensemble des marchés ont été attribués aux entreprises et l'ensemble des plans de balisage ont fait l'objet d'une vérification sur site avec les Communes et les entreprises. Deux entreprises réalisent les travaux : la société Poncelet et la société Trafiroad. Et vous savez qu'eux, ils peuvent travailler, soit individuellement soit conjointement, vu la volonté que nous avons de réaliser rapidement le projet du plan provincial de mobilité. La réception provisoire a été faite pour les Communes d'Hélécine, Jodoigne, Ramillies et Beauvechain. Ces Communes sont dans la phase d'entretien et d'adaptation suite à des modifications du contexte. Des PV de carence ont été réalisés pour les Communes de Orp-Jauche, Incourt, Chaumont-Gistoux, Walhain, Perwez et Grez-Doiceau. L'entrepreneur doit réaliser certains travaux, je vous rassure, pas des travaux gigantesques, mais des travaux conformes au cahier des charges et assurera évidemment les modifications demandées. Cette zone est également en statut d'entretien et d'adaptation suite à des modifications du contexte. La pose est réalisée sur les Communes de Wavre, Rixensart, Lasne, La Hulpe, Chastre, et en cours d'exécution sur Court-Saint-Etienne par la Société Trafiroad. Le contrôle par le service Provincial débutera après les vacances d'automne. La pose débutera ensuite sur Villers-la-Ville, Genappe, Mont-Saint-Guibert et Louvain-la-Neuve par la Société Trafiroad. La Société Poncelet finalisera la pose des nouveaux poteaux sur Waterloo, Braine-l'Alleud, Nivelles et la pose de balises suivra. La Société Poncelet terminera ensuite les Communes de Ittre, Braine-le-Château, Tubize et Rebecq. Alors malgré le retard pris par la Société Trafiroad sur le deuxième marché, qui est pour le centre du Brabant wallon, puisque ce marché en principe devait être terminé pour le mois de septembre, le réseau devait entièrement être déployé pour le printemps 2018. Il restera une dernière étape du balisage en 2018 pour les liaisons avec le Brabant flamand, et c'est évidemment une très bonne nouvelle. Le Brabant flamand a en effet décidé de revoir son réseau pour l'améliorer, essentiellement à l'est, et des discussions sont en cours entre les deux services Provinciaux. J'en profite pour encore remercier le service de Pierre Francis pour sa diligence, son efficacité, sa rapidité dans le dossier. Les retards ne sont dus qu'à des retards des Sociétés en question. Je vous remercie.

Question de fin de séance n°3 relative aux réfugiés en Brabant wallon

Françoise-Florence Michel : (ECOLO)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Voici ma question orale qui n'est pas d'actualité ponctuelle. Cette fin septembre, j'ai assisté à un spectacle à la Chapelle Notre-Dame du Marché à Jodoigne. Le spectacle était intitulé « Out of the box », spectacle très émouvant qui réunissait les demandeurs d'asile de tous âges, de toutes origines de Fedasil et des Belges de tous âges, de toutes origines, mis en scène grâce au talent d'une metteur en scène particulière qui s'appelle Frédérique Lecomte, qui a fondé « Théâtre & réconciliation ». Frédérique Lecomte est une consultante en théâtre belge qui organise des spectacles pour la reconstruction de communautés en conflit. Par exemple, elle est allée faire du théâtre pour aider les enfants soldats à évoluer au Burundi. C'était un fort moment de partage et de réflexion qui évidemment a fait resurgir la même question que je nous posais ici, en septembre 2014 et en octobre 2015. Le contexte n'évolue pas. Ce n'est plus de l'actualité mais c'est devenu notre quotidien. Donc j'y reviens. Beaucoup de Communes parlent de Communes hospitalières. Notre Province peut-elle être aussi dite « Province hospitalière » ? Il y a deux Fedasil sur notre territoire. Où en sont, Monsieur le Député provincial, nos aides provinciales aux demandeurs d'asile qui résident en Brabant wallon ? Merci.

Réponse à la question de fin de séance n°3 relative aux réfugiés en Brabant wallon

Tanguy Stuckens : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, très chers Collègues, Madame la Conseillère. Merci pour votre question. Le Collège provincial entend vos préoccupations liées à l'action provinciale en matière d'accueil des réfugiés en Brabant wallon. Je tiens à vous rappeler que nous nous sommes réunis déjà à ce sujet d'ailleurs en groupes de travail 27+1 en 2015 et, à l'époque, on avait pu entendre la demande des Communes qui portait alors principalement sur des besoins en matière d'enseignement des langues et d'interprétariat. Mais la question ne se pose évidemment pas que pour les Communes, les CPAS, les ASBL chargées de travailler dans le cadre du parcours d'accueil ainsi que, bien entendu pour les deux centres d'accueil Fedasil et Caritas, qui sont également concernés. Le Collège a approuvé, pour votre information, le 30 juin 2016, un plan d'action pour l'accompagnement des candidats réfugiés. Celui-ci portait sur l'apprentissage du français, l'interprétariat, l'e-learning et quelques problématiques y-afférentes. Ce plan d'action a donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs projets depuis juillet 2016. Le premier d'entre eux : des tables de conversation qui ont été mises en place durant les vacances d'été 2016, à Braine-l'Alleud, en collaboration avec l'ASBL Solidarité Alternative Nouvelle, à Jodoigne, ainsi qu'à Rixensart, au sein et en collaboration avec les deux centres Fedasil. Vu le succès et l'intérêt rencontrés, ce projet a été reconduit à Jodoigne et à Rixensart durant les vacances d'été 2017, le tout en collaboration avec l'ASBL « LEON DEL ». Il s'agissait de préparer de sujets de la vie quotidienne à traiter avec des adolescents et de jeunes adultes principalement. Des permanences « interprétariat » se tiennent au sein des centres Fedasil de Jodoigne et de Rixensart depuis octobre 2016. Une convention avec le SeTIS wallon a été établie, le SeTIS qui est l'opérateur agréé en Région wallonne pour un travail d'interprétation-traduction auprès des Administrations publiques. Un planning a été établi avec les deux centres afin de couvrir le plus justement possible les demandes, tant en terme de matière couverte que de langues concernées, afin de couvrir l'ensemble du territoire du Brabant wallon, l'ensemble des demandes surtout qui nous sont adressées. Un courrier a été adressé aux Administrations communales, aux CPAS, ainsi qu'aux ASBL en lien avec le public visé, afin de leur ouvrir les plages horaires. Il était demandé de prendre contact avec Rixensart et Jodoigne afin d'obtenir les détails quant aux plannings établis. Enfin, en collaboration avec l'Institut provincial de Formation continue de Nivelles, l'IPFC, un cours de français, langue étrangère, est proposé depuis septembre 2016. Il s'agit d'heures de formation dispensées dans le cadre de crédits-horaires octroyés à l'IPFC pour de la formation français, langue étrangère, dans différentes structures aux lieux d'enseignement tels les prisons et, ici, les centres Fedasil. Il s'agit de la troisième reconduction courant jusque décembre 2017, et la suite est déjà envisagée pour 2018. On peut toutefois la fluctuation rencontrée dans le public visé par ce programme de formation, en raison de l'âge, de la nationalité ou du niveau de formation. Ceci nécessite sans cesse de faire face évidemment à beaucoup de modifications. Il faut par ailleurs tenir compte des spécificités du Brabant wallon, Province centrale, permettant aussi à des opérateurs d'accueil de se tourner tant vers les réseaux de formations du Hainaut, de Namur, de Liège, voire de la Région bruxelloise. Des évaluations successives portant sur ces divers projets ont aboutis au constat qu'il était nécessaire de faire le point régulièrement sur l'offre en matière d'apprentissage du français en Brabant wallon, tous opérateurs confondus, je le précise, et d'en évaluer la pertinence à la lumière de la demande, toujours. Aussi les SSM, les Services de Santé mentale provinciaux, peuvent également, dans le cadre de leur mission, accueillir bien sûr les candidats réfugiés qui en font la demande. Les SSM provinciaux ne sont pas spécifiquement chargés de l'accueil des migrants mais peuvent, dans la limite de leurs possibilités, y répondre, et cela leur a été spécifié et on leur en donne les moyens pour qu'ils puissent y répondre. C'est important de le souligner parce qu'on a pu entendre des fantasmes à ce sujet-là à une certaine époque et donc, on leur donne les moyens d'y répondre. Je peux d'ailleurs vous informer qu'il y a aujourd'hui cinq personnes qui font l'objet d'une prise en charge dans nos trois SSM de Tubize, Nivelles et Jodoigne. Je ne peux pas en dire plus en raison du caractère un peu confidentiel et du secret médical en quelque sorte qui y est lié. Enfin, une collaboration régulière a été mise en place entre le Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole de Jodoigne et le centre Fedasil pour la prise en charge des élèves fréquentant une des écoles sous tutelle du Service provincial de Promotion de la Santé à l'école entre autres en ce qui concerne les vaccinations. Sans compter l'enseignement communal, cela représente pour les élèves fréquentant le CEPES de Jodoigne une vingtaine d'enfants. Ce chiffre peut varier en fonction des arrivées et des départs de ces élèves, bien entendu. Vous pouvez le constater, le travail se poursuit, des solutions se construisent progressivement, petites mais très concrètes, très variées et répondant réellement aux besoins qui nous sont exprimés ça et là par

les associations, les Communes, les CPAS. Le Brabant wallon continue à veiller et à être particulièrement utile, en synergie avec les très nombreux acteurs que je viens de citer qui œuvrent tous à un accueil digne, humain et intégré de ce qui fût leur pays, pour tout simplement trouver une forme d'apaisement et des perspectives d'avenir.